REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

TRENTIÈME ANNÉE

TOME XXV

1939

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.25

LES ORIGINES CHRÉTIENNES D'ORLÉANS

Généralités. — Les premières cathédrales. — Les premiers évêques d'Orléans. — La première cathédrale Saint-Aignan. — Les cathédrales *intra muros*. — La cathédrale Notre-Dame. — Le baptistère Saint-Jean. — La cathédrale Saint-Étienne. — L'église et la cathédrale Sainte-Croix. — Les fondations antiques de Sainte-Croix. — Conclusion.

Les très belles fouilles poursuivies par M. le chanoine Chenesseau sous le chœur de la cathédrale Sainte-Croix[1] nous ont amené à compléter nos recherches sur les origines chrétiennes d'Orléans. En effet, grande était notre surprise de voir cet érudit proclamer à maintes reprises, malgré diverses protestations, que ces fouilles venaient confirmer ce qu'il avait précédemment soutenu, à savoir : l'historicité de la vie de saint Euverte; l'envoi de corps saints à cet évêque par l'empereur Constance; la construction de l'église cathédrale Sainte-Croix au milieu du IVe siècle; le transfert du corps de saint Mamert, évêque de Vienne, en Dauphiné, dans cette même église, au VIe ou au VIIe siècle; l'existence d'un autel Saint-Mamert à la cathédrale au moins dès l'époque romane. Or il nous apparaît aujourd'hui de plus en plus difficile de soutenir que les affirmations de M. Chenesseau sur tous ces points reposent ou pourront reposer sur quelque donnée his-

1. Georges CHENESSEAU, *Sainte-Croix d'Orléans* (Paris, 2 gr. in-4° et album); et *Monographie de la cathédrale d'Orléans* (Orléans, 1925, in-18); communications à la Société nationale des antiquaires de France et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (cette dernière publiée par le *Bulletin monumental*, n° de sept.-déc. 1937); conférences au Conservatoire d'Orléans le 25 janvier 1938; à la salle de Géographie de Paris le 31 mars 1938 (cf. article du journal *la Croix* du 19 mars); articles [signés G. C.] dans le *Journal du Loiret* le 25 septembre 1937 et les 24 et 31 octobre 1937. En regard il convient de signaler l'article de bon sens (non signé, mais qui n'a pas été inspiré par l'auteur du présent travail), paru dans le *Journal du Loiret* du 19 février 1938.

66578

torique ou archéologique acceptable. Le présent article voudrait en apporter la démonstration objective[2].

Généralités.

« Rien n'est assurément plus admissible que l'existence de fidèles isolés, ou même » d'un « petit groupe chrétien »[3], dans une ville comme *Cenabum*, au IIIe siècle. Tout près de là se trouvait le grand centre religieux, l'omphalos de la Gaule celtique. Centre religieux, centre commercial et centre routier, tel apparaît *Cenabum* dès ce temps. A tel point que les Romains y avaient une colonie de marchands avant même la conquête de César[4]. Il n'est pas interdit de supposer qu'après la conquête ce centre, mis en valeur, posséda très vite au moins un embryon de la colonie juive que l'on sait avoir été importante au VIe siècle.

Mais l'existence d'un évêque ne peut guère se concevoir

2. Le plan, complètement indispensable de ce travail (ci-dessous, p. 8-9), est l'œuvre d'un archéologue et d'un artiste, le docteur J. Falaize, que nous remercions vivement de sa collaboration. On y découvre sans peine la cité fortifiée gallo-romaine à laquelle « le schéma militaire le plus théorique a été imposé » (Albert Grenier, *Archéologie romaine*, première partie, Paris, 1931, in-8°).

Voici quels monuments désignent certains numéros : 1. Dans l'angle, les jésuites remplaçant l'antique église de Saint-Symphorien, en face d'un cimetière, le « martroy ». — 4. Sainte-Croix, en face d'un « martroy » moins important. — 5. Évêché, dont les bâtiments s'élevaient surtout en dehors du mur d'enceinte, et jardin de l'évêché. — 8. Maison de ville. — 10. Saint-Étienne, avec cimetière extérieur au rempart dont il ne reste plus trace. — 11. Saint-Pierre-Empont, église très ancienne. — 12. Saint-Sauveur. — 13. « Librairie » de l'Université. — 14. Sainte-Colombe. — 15. Saint-Liphard. — 16. Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. — 17. Saint-Hilaire. — 18. Saint-Germain. — 25. Saint-Pierre-le-Puellier, église très ancienne. — 27. Porte Poterne. — 28. Le Châtelet. — 29. Porte Dunoise (emplacement). — 30. Porte Parisie (emplacement).

En cartouche, schéma de l'angle nord-est de l'enceinte avec indication des cathédrales et de leurs oratoires : Bonne-Nouvelle, sur l'emplacement d'un important monument romain, se présente vis-à-vis de Sainte-Croix, élevée sur l'emplacement d'un *castellum*. — Notre-Dame-des-Forges s'élevait à l'emplacement de Saint-Victor ou tout proche. — L'emplacement de Saint-Jean ne peut être fixé.

3. Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II (2e édition, Paris, 1910), p. 153, à propos des principales localités de la Lyonnaise, dont faisait partie *Cenabum*.

4. Pour plus de détails, voir Jacques Soyer, *les Voies antiques de l'Orléanais* (Extrait des *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXVII, Orléans, 1936, in-8° de 108 p.). — Les travaux de mon confrère M. J. Soyer se trouvent à la base de nombreuses assertions de ce mémoire qu'il a bien voulu lire avant qu'il fût remis à l'imprimeur. Je ne saurais omettre de dire ici combien ses entretiens m'ont été utiles. Mes confrères M. Lavergne, successeur de M. Soyer aux Archives du Loiret et M. Boussard, bibliothécaire de la ville d'Orléans, voudront bien aussi recevoir mes remerciements pour leur inlassable obligeance.

avant la constitution de la cité. *Cenabum*, après avoir appartenu à l'immense *civitas Carnutum*, devint la *civitas Aurelianorum* à une époque qu'il est impossible de préciser exactement : fin du IIIe ou début du IVe siècle.

Orléans et Paris, « capitales les plus anciennes » de la province de Sens, « maintinrent toujours le centre des relations, au temps où l'on était divisé, et de l'organisation, quand on parvenait à vivre ensemble », dans « ce cœur de l'ancienne France » gallo-romaine pur de tout « mélange de races »[5]. C'est à Orléans que Clovis réunit, en 511, le premier concile national suivi, « avec une sorte de périodicité »[5], de quatre autres, dont le dernier date de 549. Ainsi les évêques prirent-ils, en quelque sorte, la place du grand colloque druidique. Le royaume d'Orléans, créé pour Clodomir, fils de Clovis, dura en fait jusque dans les dernières années du roi Gontran, un peu avant la fin du VIe siècle.

Les premières cathédrales.

Les premiers sanctuaires publics des cités furent sans doute, aussi, leur première cathédrale. On ne s'imagine pas, en effet, les chrétiens constituant, dans l'*urbs* d'une cité leur premier *conventiculum* avant la présence, à demeure, d'un *sacerdos*, l'évêque[6]. De fait, en Gaule, historiens ou archéologues n'ont pas, jusqu'à présent, découvert avec certitude, sur le territoire d'une cité, un édifice consacré au culte chrétien public antérieur à la première cathédrale.

Sur ces premiers sanctuaires « la matière est fort pauvre », reconnaît Dom Leclercq[7]. Camille Jullian a émis diverses hypothèses; mais elles ne concordent pas[8]. Cependant, dès 1910, Mgr Lesne écrivait : « Les premiers édifices consacrés au culte paraissent avoir été élevés, le plus souvent, dans les quartiers populeux et pauvres, hors des murs de la ville, dans les faubourgs, au voisinage des portes. »[9]

5. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 393.
6. Cf. ci-dessous, p. 12.
7. Art. *Églises*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. V, col. 2260 et suiv. Le premier témoignage épigraphique relevé dans cet ouvrage date de 368 (*ibid.*, col. 2311).
8. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 229, n. 5; p. 230, n. 1; p. 236, n. 1; p. 314, n. 5.
9. Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I, p. 8. — Dom Leclercq s'exprime ainsi, de son côté : « Nous avons eu bien des fois l'occasion de rappeler et de montrer que les plus anciens édifices chrétiens doivent être recherchés à la périphérie des villes anciennes, ou même en dehors des enceintes. » (art. *Lyon*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. X, col. 247).

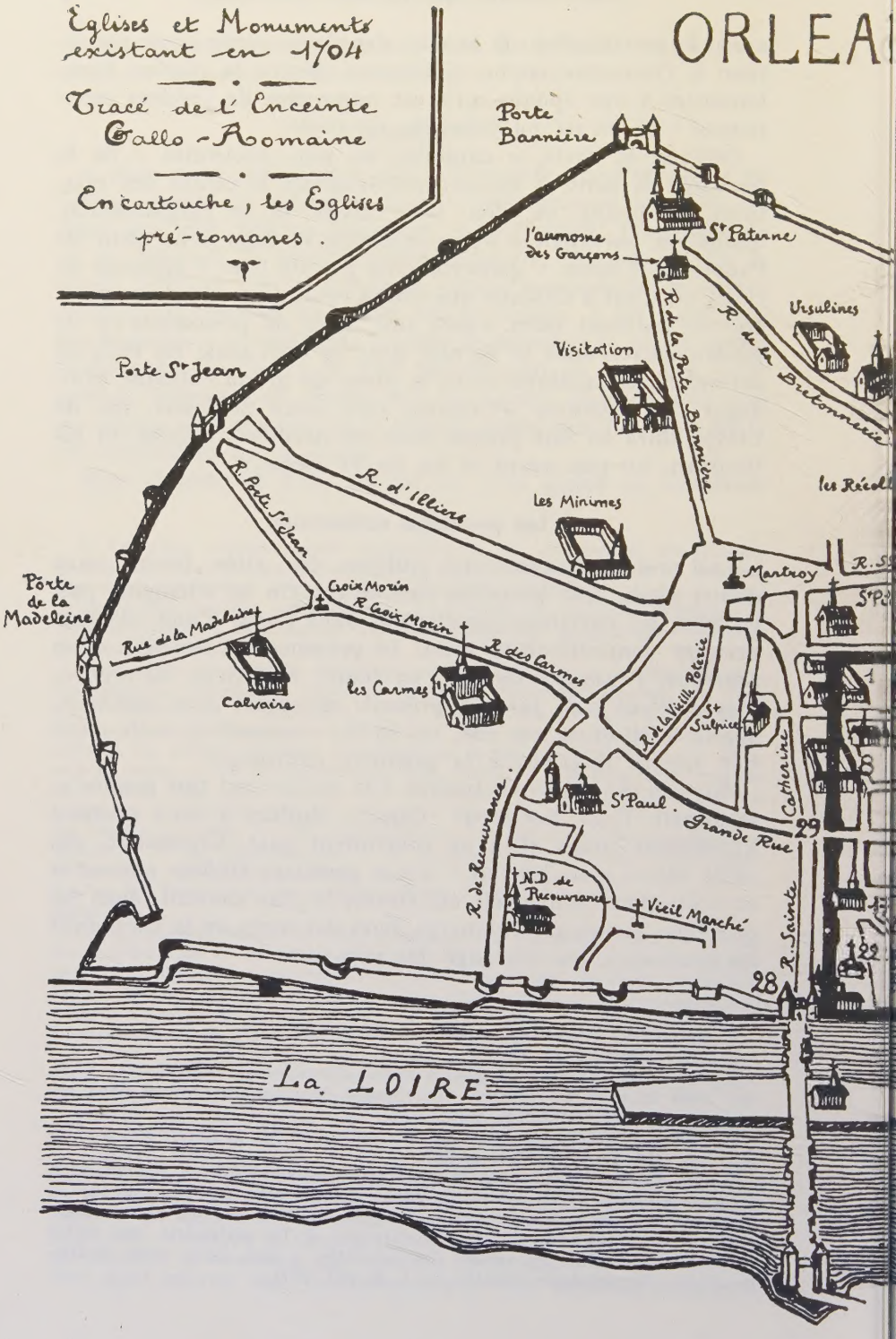
Églises et Monuments existant en 1704
Tracé de l'Enceinte Gallo-Romaine
En cartouche, les Églises pré-romanes.
ORLEA
Porte Banniire
St Paterne
l'aumone des Garçons
R. de la Porte Banniere
Ursulines
R. de la Bretonnerie
Visitation
Porte St Jean
R. d'Illiers
R. Porte St Jean
Les Minimes
les Récol
Martroy
R. S
St Pi
Porte de la Madeleine
Croix Morin
R. Croix Morin
Rue de la Madeleine
R. des Carmes
Calvaire
les Carmes
R. de la Vieille Poterie
St Sulpice
Catharine
St Paul
Grande Rue
29
R. de Recouvrance
N.D de Recouvrance
Vieil Marché
R. Sainte
28
La LOIRE

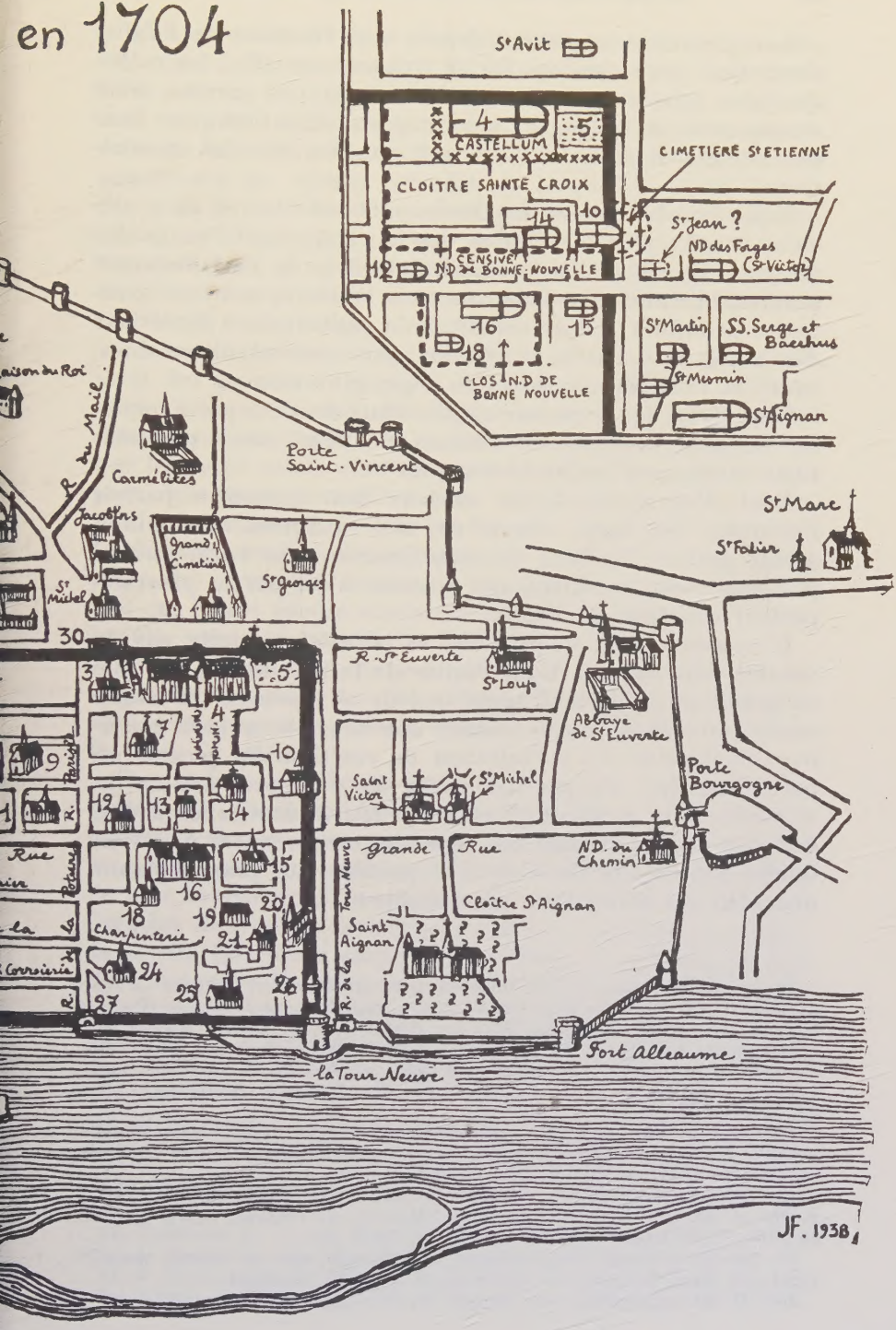
en 1704
St Avit
CASTELLUM
CIMETIERE St ETIENNE
CLOITRE SAINTE CROIX
St Jean ?
ND des Forges
St Victor
CENSIVE ND de BONNE NOUVELLE
St Martin
SS. Serge et Bacchus
St Mesmin
St Aignan
CLOS N.D DE BONNE NOUVELLE
Porte Saint-Vincent
Carmélites
Jacobins
Grand Cimetière
St Georges
St Michel
St Marc
St Fobier
R. St Euverte
St Loup
Abbaye de St Euverte
Porte Bourgogne
Saint Victor
St Michel
Grande Rue
ND. du Chemin
Cloître St Aignan
Saint Aignan
Tour Neuve
Charpenterie
Fort Alleaume
la Tour Neuve
JF. 1938

Les précisions apportées depuis sur l'histoire de l'Église confirment cette opinion. Où se trouvent, en effet, les cathédrales et églises des Ve et VIe siècles ? Sur les grandes voies du *castrum* ou le long de ses remparts. Elles ont pour base des édifices romains ou s'élèvent sur des terrains municipaux[10].

Cependant les églises des Gaules sont antérieures au Ve siècle[11]. D'autre part, l'évolution des lois autorisant l'usage des temples, la conversion en général tardive de l'aristocratie[12] permettent difficilement de concevoir l'établissement du sanctuaire primitif[13], autrement dit de la cathédrale, à l'intérieur des murs, et dans les conditions qui viennent d'être dites, avant le Ve siècle, du moins en règle générale.

Sans doute est-il permis aujourd'hui de s'essayer à préciser certaines données en s'aidant de nombreuses constatations historiques ou archéologiques[13*].

Tout d'abord les textes anciens font connaître parfois l'existence de *burgi*, sinon de *vici*, auxquels la tradition ajoute parfois l'épithète de *christianorum*. Ces *burgi* ou *vici* possèdent leur cimetière, qui souvent n'est pas le plus important cimetière de l'*urbs*.

L'*ecclesia senior*, la première cathédrale, ne porte pas de vocable tout d'abord. C'est l'église de la cité, sans plus. Elle en prend un seulement après le jour où l'évêque lui enlève sa *cathedra* et la transfère dans une nouvelle *ecclesia civitatis*, édifiée cette fois à l'intérieur du *castrum*. En général un pareil transfert n'a pas lieu avant les premières années du Ve siècle. A ce moment l'*ecclesia* primitive commence à être désignée par un vocable qui sera l'un des premiers usités en Gaule. Sans doute deviendra-t-il possible, un jour, d'établir une sorte de chronologie des vocables.

10. La bibliographie de la question pourrait être fort longue. Citons seulement Adrien Blanchet, *les Enceintes romaines de la Gaule* (Paris, 1907, in-8°), p. 276; Camille Jullian, *Histoire de la Gaule, passim*, et spécialement t. VIII, p. 314 et n. 5; Albert Grenier, dans le recueil du *Congrès archéologique de France de 1922*, p. 151-152 et 277-278; Dom Leclercq, art. *Lyon*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. X, col. 244 et suiv.

11. Cf. J.-R. Palanque, dans l'*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin*, t. III, p. 217 et suiv., p. 462 et suiv.

12. Sur ces deux points : Camille Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. VII, p. 265 et suiv.; J.-R. Palanque, dans l'*Histoire de l'Église*, t. III, p. 500 et 518; P. de Labriolle, *ibid.*, t. IV, p. 15 à 30.

13. Que ce soit sur l'emplacement d'un temple, sur un terrain municipal, ou dans la demeure spacieuse d'un riche habitant.

13*. Il est impossible d'en donner ici la longue bibliographie.

L'ensevelissement dans une église *intra muros* ne fut autorisé que postérieurement à l'établissement de la cathédrale *intra muros*. L'antique *ecclesia extra muros*, pour cette raison, et aussi à cause de la vénération qu'on lui porte, pourra recevoir le corps d'un martyr ou d'un saint dont le nom se substituera au vocable primitif. Il arrive cependant que le souvenir de celui-ci se conserve par le nom auquel est consacré l'autel principal, et qui ne varie pas. Les corps saints reposant dans le sol de l'antique *ecclesia* se trouvent souvent être ceux des premiers évêques, dont certains ont leur nom inscrit au martyrologe hiéronymien.

L'ensevelissement ou le transfert des martyrs ou des saints, celui des premiers évêques à l'intérieur de l'église, entraîneront l'ensevelissement des fidèles *ad sanctos*, qui explique l'accroissement rapide du cimetière contigu. Il peut arriver que les corps saints ensevelis dans la primitive *ecclesia* soient postérieurement transférés dans la cathédrale *intra muros*.

Vint un moment, et ceci est humain, où soit l'évêque, soit le chapitre, voulant donner un éclat particulier à son église-mère, la considéra comme la première, se préoccupa fort peu des traces encore existantes de celle qui l'avait précédée, parfois même chercha à les faire disparaître.

Qu'on veuille bien ne pas voir, dans ce qui précède, des règles rigides, mais des indications. Telles quelles, elles peuvent servir, pensons-nous, à orienter des recherches à travers les cités de la Gaule.

Ces recherches aboutiront difficilement à des certitudes matérielles absolues. Cependant il est hors de doute que Clermont en Auvergne possédait un baptistère hors les murs, ce qui suppose une cathédrale voisine. Il apparaît hasardeux de nier l'existence d'une cathédrale hors les murs à Angers. Grégoire de Tours a recueilli la tradition du premier évêque de sa cité épiscopale empêché de célébrer les saints mystères *intra muros*[14]. En outre il semble difficile de soulever des objections sérieuses contre le caractère de centres religieux primitifs ou d'*ecclesia senior* attribué à plusieurs sanctuaires. Presque tous ceux-ci portent le vocable des Saints-Apôtres qui est le premier donné à Milan comme à Constantinople, et les autres vocables que nous allons retrouver, en particulier ceux de la Vierge et de Saint-Étienne, sont certainement postérieurs[15].

14. Grégoire de Tours, *Historia*, liv. v, ch. 6, et liv. x, ch. 31. Cf. aussi le *Cartulaire noir*, publié par le chanoine Urseau, p. 23-25.

15. A Paris, *vicus Parisiorum, vicus civitatis, ecclesia senior*, près de Saint-Marcel; à Tours, *in ipsius vici* [*urbis*] *coemiterio qui erat chris-*

Les premiers évêques d'Orléans.

Au IVe siècle, la règle généralement suivie est que « l'autorité de l'évêque [se trouve] liée à un territoire et que ce territoire [est] celui de la cité avec ses villages et ses campagnes »[16].

Δηκλοπετός signe, comme évêque d'Orléans, en 346. Ce doit être le premier évêque et son installation a suivi de bien peu la constitution de la *civitas Aurelianorum*[17].

Alitus (*Alethius* ?), puis Desinianus lui succèdent : on ne sait rien sur eux.

Le martyrologe hiéronymien fixe au 7 septembre la fête d'Euverte (*Evurtius*), qui paraît sur les listes épiscopales après Desinianus. L'histoire ne nous apprend rien de plus à son sujet. Mais, vers 828[18], une *Vita* lui attribue la reconstruction de l'*ecclesia* de la cité, sous le règne de Constantin,

tianorum; à Clermont d'Auvergne, *juxta hanc urbem... vicus quem christianorum vocant* (Grégoire de Tours, *Historia,* liv. I, ch. 28 et liv. X, ch. 31). — Les passages de Grégoire de Tours sur Clermont et sur Tours concordent avec ce qu'il dit du baptistère hors les murs de Clermont et du premier évêque de Tours, par ailleurs.

Parmi les églises qui présentent, semble-t-il, le caractère d'*ecclesiae seniores,* on peut citer :

1° sous le vocable des Saints-Apôtres, celles de Lyon (devenue ensuite Saint-Nizier) ; Metz ; Vienne (devenue ensuite Saint-Pierre) ; Reims, d'après Flodoard ; le Mans (devenue ensuite Saint-Victor) ;

2° sous le vocable de Saint-Pierre, celle de Sens, Saint-Pierre-le-Vif [*Sancti Petri vicus*]. Cf., au paragraphe précédent, Vienne.

3° sous des vocables divers, celles de Saints-Crépin-et-Crépinien à Soissons ; de Saint-Similien à Nantes. Saint-Similien doit avoir porté précédemment un autre vocable : la colline dite de Saint-Similien ne s'élève pas au même endroit que l'église, et on a retrouvé sur cette colline les restes d'un cimetière antique.

4° sans vocable connu, celle d'Auxerre : *ad portam quae Balnearis a priscis auctoribus nuncupatur* (*Vita* de saint Amâtre).

La liste ainsi établie représente le résultat d'une enquête certainement incomplète, dont la bibliographie ne saurait cependant être donnée en entier ici. Quant aux basiliques dédiées à la Vierge, elles paraissent avoir été fort rares avant le concile d'Éphèse de 431 (Voir P. de Labriolle, dans l'*Hist. de l'Église,* t. IV, p. 584). — De même le culte de saint Étienne ne se répandit qu'après la découverte de son corps en 415 (H. Delehaye, *le Culte des martyrs,* p. 96-98).

16. P. Batiffol, *la Paix constantinienne* (Paris, 1914), p. 114.

17. Duchesne est nettement affirmatif : « Il est sûr que le premier évêque d'Orléans vivait en 346 » (*Fastes épiscopaux,* t. II, p. 460). — Cf. J.-R. Palanque dans l'*Histoire de l'Église,* t. III, p. 217, qui résume nos informations sur les fondations d'évêchés en Gaule. Δηκλοπετός a pu être élu du temps de l'empereur Constant (340-350), ou de l'empereur Constantin II (337-340), ou même antérieurement.

18. Ermold le Noir, *Poëme sur Louis le Pieux et épitres au roi Pépin* édité par E. Faral (Paris, 1923), p. 63. Ermold peut ne pas faire allusion à la *Vita* déjà écrite, mais à la légende en formation dans les milieux ecclésiastiques cultivés, auxquels il appartenait, et dont allait sortir la *Vita.*

avec le vocable de Sainte-Croix. Il n'y a qu'une manière d'expliquer la *Vita*, entièrement légendaire : le désir d'accroître le prestige de l'église-mère du IXe siècle[19].

Dans sa première forme[20], la *Vita* affirme à propos d'Euverte : « *basilicam beatorum Nazarii, Protasii, Gervasii et Celsi pueri in oppido Aurelianensi constituerat, ubi etiam et sepulturam ibi paraverat.* » Elle ajoute un peu plus loin : « *sepultus* [*est Evurtius*] *in conspectu civitatis ad orientem ... inter sanctos et electos pontifices.* »

Dans sa seconde forme, qui doit être sensiblement postérieure[21], la *Vita* imagine la donation d'un champ par Tetradius, *vir consularis, ante urbem, prospiciens orientem*, pour y déposer le corps d'Euverte sur lequel s'éleva bientôt une *cella*, puis l'église d'un monastère.

Par là les *Vitae* d'Euverte nous donnent des indications précieuses. Au IXe siècle on ne savait où placer la sépulture d'Euverte et de ses prédécesseurs. Rien ne permet donc d'affirmer qu'il faut la situer dans le vaste cimetière qu'on a reconnu au nord-est du *castrum*[22].

L'église de Saint-Euverte, en réalité, n'a pu être construite que peu avant la charte de Charles le Chauve de 840-843[23] qui la mentionne comme *cella :* elle marque sans doute le début du culte public rendu à Euverte.

Par contre, dès le premier quart du IXe siècle, l'église Saint-Gervais et Saint-Protais se trouvait être depuis longtemps

19. Il n'y a pas lieu de développer ici cette proposition. Sur la *Vita* d'Euverte et sa valeur historique il suffira de renvoyer à TILLEMONT (*Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, édit. 1702, t. VIII, p. 555 et 1702), et à DUCHESNE (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 460). Cf. aussi *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1410. Tout récemment M. l'abbé Courtial a donné une excellente étude critique de la *Vita* d'Euverte dans le *Bulletin du collège Saint-Euverte d'Orléans*.

20. Publiée par les Bollandistes dans le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum ... in Bibliotheca Nationali Parisiensi*, t. II, p. 312-319.

21. Cette *Vita* aurait pour auteur le diacre Lucifer (*Acta sanctorum, Sept.*, t. III, p. 58). — L'idée du champ de Tetradius pourrait bien avoir pour point de départ l'aleu donné par Theodradus à l'église d'Orléans dans des conditions assez particulières : voir édit. THILLIER et JARRY, *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, p. LXXXVI et à la table. — Une autre version prend pour base une fausse charte de Charlemagne, postérieure à la *Vita*, et fait inhumer le saint dans une église Notre-Dame, qui aurait pris le vocable de Saint-Euverte seulement beaucoup plus tard (Cf. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1573).

22. JOLLOIS, *Mémoire sur les antiquités du département du Loiret* (Paris et Orléans, 1836, gr. in-4°), p. 101-109.

23. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, édit. THILLIER et JARRY, n° XXXIII, p. 63 et suiv.

basilique cimitériale[24], ce qui ne peut surprendre, étant donné l'ancienneté du vocable.

Un autre but évident de la *Vita* d'Euverte est de montrer Aignan comme le successeur immédiat et le disciple du grand Euverte. Euverte, entre autres, impose aux Orléanais l'élection d'Aignan comme évêque, malgré la *nimia simplicitas* de celui-ci, et lui donne les directives qu'il devra suivre.

Il convient dès lors de tenir comme négligeable et même suspecte l'incidente plus haut signalée sur la sépulture d'Euverte : *inter sanctos et electos pontifices*. Elle semble poursuivre, jusqu'à la tombe, un contraste calculé entre la grande figure d'Euverte et la *nimia simplicitas* d'Aignan, s'élever, en quelque sorte, contre la vénération dont avait toujours joui le sépulcre d'Aignan.

Une première *Vita* d'Aignan[25] réagit vivement contre ces prétentions. Elle affirme que de longues années s'écoulèrent entre l'épiscopat d'Euverte et celui d'Aignan; elle insiste sur la gloire que valut à ce dernier la défaite d'Attila en 451[26]. On doit cependant la classer, comme les précédentes, dans la catégorie des « romans historiques »[27].

La seconde *Vita* d'Aignan renforce, tout au contraire, l'impression qu'ont voulu donner les deux Vies d'Euverte. Son auteur, entre autres, fait inhumer Aignan isolément, loin de la ville, non pas dans la basilique de Saint-Laurent, mais devant elle[28].

Telles sont les premières manifestations des efforts, si souvent renouvelés depuis, pour donner en toutes choses la primauté à Sainte-Croix et à son soi-disant fondateur, et des faibles défenses qu'ils rencontrèrent tout d'abord[29].

24. Cf. la citation ci-dessus de la *Vita*. — Saints-Gervais-et-Protais est devenue Saint-Phalier (Falier, sur le plan), près de Saint-Marc, à l'est de Saint-Euverte.

25. Il existe deux *Vitae* d'Aignan et un *Sermo* qui peut être considéré comme une troisième *Vita*. Bruno Krusch, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores rerum Merovingicarum*, t. III, p. 108-117, critique les éditions faites avant lui et les nombreuses remarques auxquelles elles ont donné lieu. Sa propre critique vaudrait d'être revue de près.

26. Après 346 c'est la seconde date certaine que nous possédions sur les premiers évêques d'Orléans. Sur la bibliographie de la campagne d'Attila, cf. Anatole de Barthélémy, *la Campagne d'Attila. Défaite des Huns en 451*, dans la *Revue des questions historiques*, t. I (1870).

27. H. Delehaye, *les Légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1927, in-8°, 3e édit.), p. 108-109. — Ci-dessus, n. 25.

28. Ci-dessus, n. 25. — Saint-Laurent, église paroissiale, à l'ouest de la ville actuelle (ne figure pas sur le plan).

29. Cet aspect des *Vitae* d'Euverte et d'Aignan apparaît, avec la construction de Sainte-Croix, leur aspect essentiel. Il n'a pas été envisagé jusqu'ici par les critiques qui étudiaient les deux *Vitae* isolément et sans une connaissance suffisante de l'histoire locale.

En réalité Aignan joua un grand rôle, au moins moral, lors du siège d'Orléans en 451. Ses contemporains l'attestent[30]; Grégoire de Tours le rappelle[31]. Aussi son culte, tout à l'opposé de celui d'Euverte, s'établit-il avec éclat dès après sa mort. Un monastère Saint-Aignan, situé non loin des remparts, se trouvait, dès le milieu du VIIe siècle, indépendant vis-à-vis de l'évêque d'Orléans[32]; il renfermait dans sa basilique, outre le corps du saint, ceux d'au moins trois évêques mérovingiens, dont deux vénérés comme saints[33]. Il convient d'étudier ses origines.

La première cathédrale Saint-Aignan.

Saint-Aignan voisine la Loire, la porte est du *castrum*, les anciennes arènes de la cité[34]; elle est contiguë à un cimetière antique[35]. Pour elle seule, parmi les agglomérations suburbaines, on relève l'épithète de *vicus*[36]. Peu après saint Aignan[37], les évêques saint Monitor, saint Flou furent ensevelis dans la basilique. Le corps de l'évêque Namatius, décédé à Angers en 587, y fut transféré[38]. Ce qui permet de supposer que la basilique fut le lieu de sépulture des évêques mérovingiens[39]. Euspice, saint local que l'abbaye de Micy reven-

30. Idace, Sidoine Apollinaire (cf. ci-dessus, n. 26).

31. *Historia*, liv. I, ch. 5.

32. Comme en témoigne le *testamentum Leodebodi* de 651 (cf. ci-dessous, note 41).

33. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia*, liv. IX, ch. 18; HELGAUD, *Vita Roberti regis*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 110. Ce sont saint Monitor, saint Flou, et Namatius, décédé en 587.

34. Sur les arènes, cf. A. JOLLOIS, *Mémoire sur les antiquités du département du Loiret*, p. 98-100.

35. BOUCHER DE MOLANDON, *Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle* (Orléans, 1868, in-8° de 88 p. avec pl.), p. 1-2.

36. *Burgus Sancti Aniani*, en 1022 (*Recueil des historiens de France*, t. X, p. 605); *vicus Sancti Aniani*, en 1081 (Maurice PROU, *Actes de Philippe Ier*, p. 267). Renseignements fournis par M. J. Soyer.

37. La translation du corps du saint de Saint-Laurent des Orgerils à Saint-Aignan, inadmissible à tous les points de vue, était rejetée par l'auteur du bréviaire d'Orléans édité par Mgr de Coislin au XVIIIe siècle en termes assez piquants. LEBRUN-DESMARETTES et LEBEUF, *Dissertations sur la sépulture de saint Aignan* (Bibliothèque d'Orléans, M 620). Cf. aussi *Mercure de France*, août 1733 et mai 1734.

38. Ci-dessus, n. 33.

39. Malgré leur inscription au martyrologe hiéronymien, on ignore où furent ensevelis saint Euverte (cf. ci-dessus) et saint Prosper : ce sont, avec Aignan, Monitor et Flou, les seuls évêques d'Orléans du début de la liste épiscopale fêtés comme saints. Ils pourraient bien l'avoir été à Saint-Aignan. Sainte-Croix, ayant voulu faire croire à sa construction par Euverte, avait intérêt à faire disparaître le souvenir du prédécesseur et du successeur peut-être immédiat d'Aignan dans le cimetière ou la basilique de Saint-Aignan. — Saint-Euverte servit de

diqua comme son fondateur, y reposait[40]. En 651 *Leodebodus* « abbé de la basilique », où résidaient des moines, écrivait son célèbre *testamentum*[41]. Mais avant le vocable de saint Aignan, la basilique portait celui de saint Pierre. Son autel principal, dédié au prince des apôtres, le demeura jusqu'à la levée des corps saints, transportés de la crypte dans la nef quand celle-ci fut reconstruite par le roi Robert le Pieux en 1029[42]. La basilique remontait au moins à l'époque où fut enseveli saint Aignan[43], c'est-à-dire peu après le milieu du ve siècle[44]. Rien n'empêche de croire ses origines plus anciennes encore et de se la représenter comme l'*ecclesia* primitive d'Orléans.

Saint-Aignan se trouvait entouré d'oratoires. Bordant la porte nord de son cloître, celui des saints Serge et Bacchus; bordant la porte ouest, celui de saint Martin. Il serait difficile d'imaginer vocables plus anciens pour une église primitive.

Entre Saint-Martin et le rempart s'élevait une église dédiée à saint Mesmin[45]. Ce saint local était vénéré depuis une époque difficile à déterminer[46].

sépulture aux évêques d'Orléans à l'époque romane. Mais la tradition, que rapporte à ce sujet Étienne, évêque de Tournay, qui avait été abbé de Saint-Euverte, ne put prendre naissance avant la construction de la *cella Sancti Evurtii*, à l'époque carolingienne : cf. Charles de La Saussaye, *Annales ecclesiae Aurelianensis* (Paris, 1615), liv. x, ch. 39.

40. A. Poncelet, *les Saints de Micy*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIV (1905), p. 1-104.

41. Cf. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, réunies et publiées par Maurice Prou et Alexandre Vidier (Paris et Orléans, 1900, in-8°), t. I, fasc. 1, p. 1-19.

42. Ce n'est pas le lieu de réfuter l'interprétation du texte d'Helgaud, *Vita Roberti regis* (*Recueil des historiens de France*, t. X, p. 110) donnée par M. Banchereau dans son mémoire intitulé *l'Age de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans* (dans le *Bulletin archéologique*, ann. 1922, p. 155-156). Qu'il suffise de dire qu'en bonne logique elle doit être rejetée. On se demande, entre autres, où M. Banchereau a trouvé trace de la « petite église Saint-Pierre-aux-Bœufs », de la « petite chapelle ». Cf. aussi V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*.

43. A l'appui de l'affirmation de la n. 37, cf. Hippolyte Delehaye, *les Origines du culte des martyrs*, p. 60 et suiv., 80 et *passim*.

44. Prosper fut peut-être le successeur immédiat d'Aignan, si l'on interprète étroitement une lettre que lui adressa Sidoine Apollinaire, et Sidoine avait 21 ans au moment du siège d'Orléans par Attila. S'il y eut quatre évêques entre Aignan et Prosper, comme le voudrait la liste épiscopale, la mort d'Aignan dut suivre de près le siège comme l'indique la tradition. La lettre de Sidoine Apollinaire a été publiée avec sa traduction par Anatole de Barthélémy, *la Campagne d'Attila*, p. 344 et n. 1.

45. Sur ces divers oratoires, cf. *Cartul. de Ste-Croix d'Orléans*, Introd.

46. Cf. l'article cité ci-dessus, n. 40.

Une *abbatia Sancti Johannis prope muros civitatis* existait au Moyen Age. On la retrouve comme *cella* depuis Charles le Chauve, ce qui autorise à supposer l'existence d'un baptistère et, par suite, d'une cathédrale hors les murs. S'il est impossible d'affirmer sa situation exacte, on doit remarquer que Saint-Jean se trouve toujours cité, dans les chartes de confirmation de biens donnés par les souverains, de suite après Notre-Dame-des-Forges[47] qui faisait presque face à Saint-Aignan, de l'autre côté et en bordure de la voie romaine[48].

Oratoires, églises et abbaye dépendaient étroitement de l'église d'Orléans. Saint-Aignan cependant, depuis au moins 651, témoigne de son indépendance[49]. On peut même dire qu'un jour venant, et dès une époque fort ancienne, elle se targue d'introniser, en quelque sorte, les nouveaux évêques d'Orléans. Le cérémonial de leur entrée en témoigne.

Après une nuit passée à Saint-Euverte, le nouvel évêque, dépouillé de tout insigne de ses fonctions, même de ses gants et de ses bas, sa crosse cachée sous un voile blanc, les pieds nus dans ses sandales, se dirigeait vers Saint-Aignan. Après avoir fait oraison devant le grand autel, le prélat, introduit dans la sacristie, y revêtait les ornements et les insignes de sa dignité. Alors seulement il entrait en évêque dans l'église Saint-Aignan pour être bientôt porté par les chanoines jusqu'à Saints-Serge-et-Bacchus[50].

Ajouté à ce qui a été dit précédemment, un semblable cérémonial contribue, semble-t-il, à confirmer notre hypothèse, déjà rendue vraisemblable par la situation de la basilique, les sépultures qu'elle renfermait, son ancienneté certaine, celle de son vocable primitif[51], enfin l'existence d'une église Saint-Jean hors les murs.

Saint-Aignan a donc pu — sinon a dû — être l'*ecclesia senior* de la cité d'Orléans.

47. *Sancta-Maria Fabricata* (ce dernier mot est le nom d'un quartier des faubourgs).

48. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, aux tables. Le fait que certains actes doivent être considérés comme faux n'empêche pas l'existence de l'abbaye et de la *cella*. — Cf. ci-après, p. 18.

49. Ci-dessus, n. 32. — « Au VIIe siècle, les monastères, quand ils n'échappent pas au droit commun, sont placés, au temporel comme au spirituel, sous la juridiction ecclésiastique, et assimilés aux églises paroissiales. » Ém. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. I, p. 125.

50. POLLUCHE, *Description de l'entrée des évêques d'Orléans et des cérémonies qui l'accompagnent. Avec des remarques historiques* (Orléans, 1724, in-12). Polluche était un érudit de valeur.

51. Rappelons qu'à Paris, l'église Saint-Pierre était dite aussi des Saints-Apôtres (H. DELEHAYE, *le Culte des martyrs*, p. 408).

Les cathédrales « intra muros ».

Quicherat, en 1865, écrivait : « La cathédrale fut d'abord un corps composé de plusieurs membres. »[52] En 1910, Mgr Lesne remarquait comment Grégoire de Tours distingue, dans sa ville épiscopale, « les *ecclesiae* qui étaient au nombre de trois.... Il s'agit évidemment ici d'églises qui n'ont pas été élevées expressément en l'honneur d'un saint, mais seulement pour servir aux réunions du culte comme succursales de l'église-mère »[53]. Les cathédrales de Paris ont été étudiées par P. Batiffol en 1919 et par M. Levillain en 1925[54]. Enfin, M. Jean Hubert va publier un ouvrage[55] qui met au point, sous un aspect nouveau et précis, la question des cathédrales multiples. Son auteur a bien voulu m'écrire : « L'*ecclesia* comportait presque toujours deux basiliques et un baptistère, la basilique réservée à l'évêque étant le plus souvent placée sous le vocable de la Vierge[56]. ..... Le baptistère a souvent disparu purement et simplement, pour avoir été incorporé dans l'église épiscopale voisine lors d'une reconstruction de cette dernière. Un simple autel, dédié à saint Jean, conserve alors son souvenir. » — « La basilique épiscopale était proche, généralement, de la *domus ecclesiae* et du baptistère[57]. ... Vraisemblablement, dans toutes les villes, à l'époque

52. A propos de Paris, mais présentant cette règle comme générale : Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1865, p. 513 et suiv; du même auteur, *les Trois Saint-Germain de Paris,* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* t. XXVIII, p. 156 et suiv.

53. Ém. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France,* t. I, p. 5, n. 1.

54. P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne;* Léon Levillain, *le Vocable de la cathédrale de Paris à l'époque franque,* dans les *Mélanges ... Ferdinand Lot.*

55. *L'art pré-roman. Évolution du style du Ve au Xe siècle,* Éditions d'art et d'histoire, in-4° carré avec 190 fig. dans le texte dont 84 plans, 76 dessins et 8 cartes, et 210 reproductions photographiques hors texte. Je dois à M. Jean Hubert, archiviste de Seine-et-Marne, membre résidant de la Société des antiquaires de France, une partie des données qui vont suivre et tiens à lui exprimer tous mes remerciements. — Depuis que ces lignes ont été écrites, le volume a paru; il traite de la question p. 38-42.

56. Cf. P. de Labriolle, dans l'*Histoire de l'Église,* t. IV, p. 584 : « Quand le concile d'Éphèse, en 431, eût affirmé, contre Nestorius, le droit de Marie à être appelée Mère de Dieu, les basiliques consacrées à la Vierge surgirent de toutes parts. »

57. Cf. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique,* t. I, p. 11 : « Encore à la fin du Ve siècle le rédacteur des *Statuta Ecclesiae antiqua* insère dans sa collection une recommandation à l'adresse de l'évêque de ne point habiter loin de l'église. »

mérovingienne, l'habitation du clergé et de l'évêque était la maison la plus vaste, la mieux entretenue, la plus riche. » [58]

Ces données permettent d'identifier la cathédrale Notre-Dame à Orléans; elles complètent celles que nous possédons déjà sur la cathédrale Saint-Étienne. D'autant plus que le seul « examen du plan suggère l'hypothèse ... de [ces] deux églises épiscopales *intra muros* primitives. »[59]

La cathédrale Notre-Dame.

S'il y eut une acropole dans l'*urbs Aurelianorum*, on l'imaginerait volontiers là où s'élève la préfecture actuelle d'Orléans. Cet emplacement privilégié se confond avec celui de l'abbaye de Notre-Dame avant la Révolution. Le vocable de Bonne-Nouvelle, sous lequel on la désignait généralement, rappelle la fête de l'Annonciation[60].

Son nom se trouve pour les premières fois : 1° dans une charte de Robert le Pieux sous cette forme : *abbatia sanctae Dei genitricis Mariae canonicalis monasterii*[61]; 2° dans une charte curieuse qui remonte environ à 1037 : *Ego... Gaufredus et filius meus Petrus, qui abbatiam sanctae Mariae Puellaris*[62] *quae dicitur Boni Nuntii, per donum donni* (sic) *Odonis tenemus*[63]. Mais ses archives ont dû être dispersées par suite de spoliation laïque et de la donation de l'abbaye à Marmoutier.

Elles renferment cependant le contrat de vente passé à Meung-sur-Loire, en mai 908, d'un domaine enclavé entre la voie publique sur une face, et la terre de Sainte-Croix sur trois

58. Cf. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. I, p. 198.

59. Ainsi s'exprime encore M. Jean Hubert qui ajoute : « La topographie ... fournit à elle seule, dans certaines autres cités, des arguments décisifs. »

60. L'histoire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle n'a donné lieu qu'à un travail sans valeur, mais qui fournit des points de repère utiles : Vassal, *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle* (Orléans, 1842, in-8° de 92 p. avec pl. Extrait des *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. IV).

61. Jacques Soyer, *les Actes des souverains antérieurs au XIVe siècle conservés dans les Archives départementales du Loiret, transcrits in extenso*, t. II; *Prieuré de N.-D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans* (extrait du *Bibliographe moderne*, ann. 1920-21), p. 9: W. M. Newmann, *Catalogue des actes de Robert II, roi de France* (Paris, 1937, in-8°), n° 82.

62. Ce mot doit désigner ici, pensons-nous, la Vierge de l'Annonciation.

63. Original aux Archives du Loiret, fonds de Bonne-Nouvelle. M. J. Soyer m'a signalé la charte et précisé sa date.

autres faces[64]. N'est-ce pas là un indice sérieux de relations primitives étroites entre l'Église d'Orléans et Notre-Dame ? Il en existe d'autres.

D'abord la curieuse correspondance échangée entre Ives, évêque de Chartres, Jean, évêque d'Orléans, Dambert, archevêque de Sens, Louis VI, roi de France, et les chanoines de Bonne-Nouvelle concernant les abus commis par Geoffroy Boureau aux dépens de Bonne-Nouvelle (début du XIIe siècle)[65].

Ensuite la donation de Bonne-Nouvelle par Simon de Beaugency dont les ancêtres tenaient l'abbaye du roi de France, à l'abbaye de Marmoutier, en 1149. Simon se rendit au chapitre Sainte-Croix d'Orléans tenant en main un bâton. En présence de l'évêque d'Orléans Manassès et de l'abbé de Marmoutier, il fit connaître sa volonté mais ne se dessaisit pas directement, remettant son bâton à Manassès qui le transmit à l'abbé de Marmoutier[66]. La donation reçut l'approbation du roi Louis VII dans une charte où il affirmait l'église Notre-Dame *de regio fisco fundatam*[67].

Plus encore, les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans revendiquèrent Bonne-Nouvelle, et il serait curieux de connaître les titres sur lesquels s'appuyaient leurs prétentions. Deux bulles de Lucius III (1185) et Urbain III (1186)[68] les en déboutèrent.

Sur l'ancienneté de Notre-Dame les documents écrits sont rares. Cependant une lettre de Louis VI vise une donation qu'un roi Charles avait faite à l'abbaye[69].

Le chanoine Hubert écrit au XVIIe siècle dans son *Histoire d'Orléans*[70] : « Il y a apparence que, primordialement, nos rois fondèrent, dans un château construit par les enfants de Constantin, une chapelle en l'honneur de sainte Marie-Made-

64. Jacques SOYER, *le Plus ancien acte privé conservé dans les Archives départementales du Loiret*, dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIII (1937), et tiré à part.

65. Jacques SOYER, *le Plus ancien acte privé ...*, p. 11, et VASSAL, *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle*, p. 6-12 et 34-62.

66. VASSAL, *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle*, p. 10-12 et 57-61 ; Arch. dép. du Loiret, H 116.

67. J. SOYER, *le Plus ancien acte privé ...*, p. 14.

68. J. SOYER, *le Plus ancien acte privé ...*, p. 22-24 et p. 25-27 ; VASSAL, *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle*, p. 13 et 64-67. — Arch. dép. du Loiret, H 116.

69. J. SOYER, *le Plus ancien acte privé ...*, p. 11. — NEWMANN, *Catalogue ...*, n° 104. — VASSAL, *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle*, p. 8-9 et 42-43. — D'après Vassal, ce souverain serait Charlemagne, mais il doit s'agir plus vraisemblablement de Charles le Simple.

70. Demeurée manuscrite (Bibliothèque de la ville d'Orléans).

leine, et que ce fut un lieu de dévotion pour les filles de la ville d'Orléans ; que Charlemagne embellit le château de quelques bâtiments et établit dans la chapelle une communauté de clercs... » Naïvetés, sans doute; mais associées à des faits qui s'appuient sur la tradition. Ainsi l'inventaire de Bonne-Nouvelle mentionne un titre de 1526 relatif à la maison appelée « la Tour du château de Charlemagne »[71].

Qu'une demeure somptueuse ait pu s'élever sur l'emplacement ancien de Bonne-Nouvelle, les plans de l'abbaye[72], la préfecture et certains des bâtiments qui l'avoisinent en fournissent la preuve. Que l'église Notre-Dame ait remplacé partie d'un édifice romain de proportions imposantes, la preuve en est aussi donnée par les fouilles exécutées en 1741. Elles se firent sous une petite partie de l'église seulement[73]. Fragments de bases, de corniches ornées de feuillages et de « denticules », de frises, d'architraves garnies de « patenôtres », de colonnes, de pilastres, « plusieurs pierres sur lesquelles on a trouvé des boucliers en relief » apparurent. Parmi eux de nombreuses figures de divinités[74], de satyres, de faunes qui furent, hélas, pour la plupart retaillés pour être employés dans les nouvelles fondations, ou « qu'on s'est fait une loi de soustraire aux yeux du public », comme « nudités indécentes »[75].

Il est donc impossible d'en douter, Notre-Dame se trouvait bâtie sur l'emplacement d'un monument gallo-romain impo-

71. Arch. dép. du Loiret, fonds de Bonne-Nouvelle, titre AB3C de l'inventaire. — Il est curieux de voir dans une charte fausse, il est vrai, mais ancienne, Charlemagne visiter l'église Notre-Dame où était enseveli saint Euverte. Cette église est située hors des murs; mais c'est le seul document qui la mentionne sous ce vocable (*Acta Sanctorum, Sept.*, t. III, p. 51).

72. Arch. dép. du Loiret, carton XXIII, plans 27 et 48, publiés par Vassal, dans ses *Recherches*. — Cf. aussi la planche du *Monasticon Gallicanum* consacrée à Bonne-Nouvelle.

73. Celle-ci occupait l'angle des rues actuelles de Bourgogne et des Écoles. Cf. plans cités n. 72.

74. Entre autres des têtes d'Apollon, de Mercure, de Bacchus.

75. Les « pilastres » mesuraient plus de 3 pieds de diamètre; « la plupart des blocs ... de 4 à 5 pieds cubes ». Grâce à ceux-ci, « liés par des crampons de fer, on avait pu ne fonder (l'église primitive) qu'à 15 ou 16 pieds de profondeur, au lieu (qu'en 1741) pour trouver le solide, il (fallut) creuser jusqu'à 28 ou 30 pieds et, au contour qu'occupait le rond-point, jusqu'à 42 pieds » (Jollois, *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, p. 88-92). L'auteur cite Beauvais de Préau, une dissertation de Dom Jean de Verninac, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, une lettre de Dom Jean Magnin, religieux de Bonne-Nouvelle, à Dom Bernard de Montfaucon, et une liste d' « antiquités », ces trois dernières pièces demeurées manuscrites à la Bibliothèque d'Orléans. Les passages cités dans le texte ci-contre entre guillemets sont extraits de la lettre de Dom Jean Magnin.

sant. Son nom, sa situation au centre de la ville, en bordure de la voie principale, ses importantes dépendances aussi bien que les titres la concernant, obligent de croire que ce fut, à l'origine, la basilique plus spécialement réservée à l'évêque, près de laquelle s'élevait la *domus episcopalis*.

Elle fut entourée d'oratoires : Saint-Sauveur, Saint-Germain, Saint-Liphard. Le corps de ce dernier se trouvait peut-être originairement enseveli à Orléans[76]. L'église Notre-Dame conservait aussi le souvenir d'un baptistère Saint-Jean.

Le baptistère Saint-Jean.

Cet édifice ne devait pas être éloigné de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Celle-ci, en effet, possédait une chapelle Saint-Jean importante, bien délimitée par rapport aux autres parties du sanctuaire.

Dès la fondation de l'Université, au début du XIVe siècle, il est dit de ses membres : *facere consueverant congregaciones et solemnitates festorum cujuslibet nationis* dans la chapelle en question.

Par *congregaciones* il faut entendre, semble-t-il, les assemblées tenues par les « directeurs, docteurs et collège » de l'Université qui agrandit la chapelle Saint-Jean, y joignit la chapelle Saint-Guillaume.

Il s'agissait de saint Jean-Baptiste et non de saint Jean l'Évangéliste. Plusieurs figures sculptées ornent la « librairie » qui remplaça, entre 1538 et 1540, les deux chapelles. Une seule, en place d'honneur, représente un saint, Jean-Baptiste, rappelant le lieu des premiers colloques de l'Université[77].

Sans vouloir en tirer aucune conclusion affirmative, il convient cependant de remarquer les diamètres identiques des « pilastres » et chapiteaux trouvés à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et du tambour de l' « énorme colonne antique » creusé en forme de cuve découvert lors des fouilles du sous-sol de Sainte-Croix en 1890[78].

76. Comme ceux des saints Euspice et Mesmin. Liphard est connu comme abbé de Meung-sur-Loire, qui date seulement du IXe siècle, et a été rattaché aux « saints de Micy ». Cf. ci-dessus, n. 40.

77. Boucher de Molandon, *la Salle des thèses de l'Université d'Orléans* (Orléans, 1872, 96 p., 2e édit. avec planches) ; Eugène Jarry, *le Clocher de la librairie de l'Université d'Orléans*, dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, ann. 1937, p. 126-131.

78. « Plus de trois pieds de diamètre » pour les « pierres cannelées composant les pilastres », trouvées dans l'église de Bonne-Nouvelle (Lettre de Dom Jean Magnin). Par « pilastre » il faut entendre « fût de colonne » comme l'indique un « inventaire » (Jollois, *Mé-*

La cathédrale Saint-Étienne.

L'église Saint-Étienne a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle. On reconnaît encore son ancien chevet dans les ateliers de l'imprimerie Pigelet, rue Saint-Etienne. Sa qualité de cathédrale n'est pas seulement « suggérée »[79] par le plan ancien de la ville. Des documents anciens la désignent comme telle, malgré le souci naturel et qui paraît certain de faire disparaître ce souvenir[80].

Quand un abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, fit rédiger, au milieu du XIe siècle, la *Passio sancti Saviniani*[81], c'est la cathédrale Saint-Étienne qu'il fait fonder par le soi-disant premier évêque d'Orléans, saint Altin. Le chroniqueur pouvait imaginer un évêque envoyé par Sens; il lui était beaucoup plus difficile, sinon impossible, d'imaginer une cathédrale n'ayant jamais existé[82].

Le récit de la translation des reliques de saint Euverte est un document faux, lui aussi, sans doute un peu postérieur au précédent, mais assurément orléanais[83]. Il nous montre le corps de saint Euverte, soi-disant constructeur de Sainte-Croix, transporté de l'église Notre-Dame hors les murs *in quadam ecclesia beati protomartyris Stephani.* Sans doute le titre de cathédrale n'est-il pas donné à Saint-Étienne. Mais l'auteur semble ne pas oser faire reposer Euverte dans Sainte-Croix à une époque qu'il suppose antérieure à Charlemagne.

Une précision de la bulle d'Eugène III (11 février 1151), qui confirme la mense du Chapitre, doit être retenue. Elle situe Saint-Étienne *infra claustrum Sanctae Crucis*[84].

moire sur les antiquités du Loiret, p. 89 et 91, n. 1). 1 m. 09 de diamètre pour la cuve baptismale. L'emplacement de celle-ci fut nettement fixé « dans l'axe de l'église actuelle, ... à la plus grande profondeur des fouilles », un peu en avant de l'axe du transept primitif, par E. LEFÈVRE-PONTALIS et E. JARRY, *la Cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890* (Orléans, 1904), p. 42.

79. Ci-dessus, n. 59.

80. L'inventaire des archives de Sainte-Croix signale seulement deux titres anciens relatifs à la porte Bourgogne et à Saint-Étienne avec la mention : *deficit* (Arch. dép. du Loiret, G 164). Il est possible d'affirmer qu'à Périgueux, au moins, les milieux ecclésiastiques se sont efforcés, dès le haut Moyen Age, par toutes sortes de moyens, d'effacer le souvenir de la cathédrale Saint-Étienne (Renseignement fourni par M. Lavergne, ancien archiviste de la Dordogne).

81. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux,* t. II, Sens, Les traditions de Saint-Pierre-le-Vif. — Le texte en a été publié par DURU, dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne.*

82. E. LEFÈVRE-PONTALIS et E. JARRY observent que l'auteur de la *Passio* a dû « soigneusement recueillir les traditions locales » (*la Cathédrale romane d'Orléans,* p. 2).

83. *Acta Sanctorum, Sept.,* t. III, p. 59, lect. v, 9-10.

84. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans,* n° XXII, p. 48.

Loin d'être une preuve de son peu d'ancienneté, le silence du Cartulaire de Sainte-Croix sur Saint-Étienne semble seulement prouver que la vie de Saint-Étienne se trouvait intimement liée à celle de Sainte-Croix, et qu'il n'y avait pas plus besoin d'en parler que d'une chapelle intérieure[85].

Il est permis d'ajouter que Sainte-Croix pouvait facilement faire disparaître tous les titres anciens concernant la cathédrale primitive[86]. En 1502 ses « gagiers » affirmaient devant notaire que Saint-Étienne était « la première et la plus ancienne église fondée dans la ville d'Orléans », sa première cathédrale[87].

L'abbaye de Micy se rattachait étroitement à l'église d'Orléans. Au IXe siècle la Vie de saint Mesmin, son premier abbé, imagine l'abbaye fondée par Clovis, et fait intervenir Eusèbe, évêque d'Orléans, pour expliquer la dédicace de son église à saint Étienne[88].

La Vie de saint Euverte, elle-même, suppose une cathédrale antérieure à celle qu'elle lui fait construire[89].

Voilà pour les documents écrits.

Quant à la situation topographique de Saint-Étienne, elle est caractéristique : très proche et au nord de la porte est du *castrum;* perpendiculaire au rempart, par conséquent ; son abside dépassant ce rempart au cours des âges[90]. Ainsi se présentent les églises antiques, celles que Camille Jullian et M. Adrien Blanchet pensent construites sur l'emplacement d'anciens temples ayant contribué primitivement à la défense de l'enceinte[91].

85. Sainte-Colombe, tout proche de Saint-Étienne, ne paraît dans le Cartulaire de Sainte-Croix qu'en 1321 (*Id.*, p. 540). Cependant cette église fut donnée par l'évêque d'Orléans dès 1028 (W. M. Newmann, *Catalogue des actes de Robert II*, n° 72).

86. Sur certaines chartes fausses ou apocryphes du cartulaire de Sainte-Croix, un article paraîtra sans doute prochainement. — Cf. ci-dessus, n. 80.

87. E. Jarry, *la Cathédrale Saint-Étienne d'Orléans et la première accrue de l'enceinte*, dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXI, n° 230. M. E. Jarry admet comme fondée la tradition d'une cathédrale Saint-Étienne à Orléans.

88. Cf. ci-dessus, n. 40. — Les seigneurs de Beaugency ont possédé très anciennement Bonne-Nouvelle, et la principale église de Beaugency est dédiée à Notre-Dame.

89. Observation déjà faite par E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane*, p. 3. — Cf. ci-dessus, n. 20.

90. Comme Saint-Étienne de Bourges.

91. Cf. ci-dessus, n. 10. — E. Lefèvre-Pontalis n'a rien découvert dans les sous-sols de l'église qui « trahisse une antiquité certaine et encore moins l'existence d'une église primitive » (*la Cathédrale romane*, p. 314). Mais on connaît plus d'un exemple d'une église certainement antique qui n'a rien livré sur son antiquité, surtout avant des fouilles méthodiques.

Comment, en outre, ne pas attribuer une importance spéciale à la constatation suivante ? Sur les six sièges anciens[92] de la province ecclésiastique de Sens (non compris Orléans) quatre ont eu leurs premières cathédrales dédiées à saint Étienne : Sens, Paris, Meaux, Auxerre.

Il semble donc impossible de rejeter la cathédrale Saint-Étienne d'Orléans alors que l'église Sainte-Croix, on va le voir, n'a pu exister avant le VIIe siècle. D'autant plus qu'une enquête incomplète semble cependant suffisante pour permettre de poser le principe suivant : quand une ville épiscopale possède, à l'intérieur des murs de l'ancien *castrum*, une église Saint-Étienne que l'on peut qualifier d'antique, pour une raison ou pour une autre, la règle presque générale, sinon constante, est qu'elle a servi de cathédrale[93].

Tout comme à Sens, on trouve donc à Orléans une église antique *extra muros :* Saint-Pierre ; une cathédrale *intra muros :* Saint-Étienne; et, près de celle-ci, un oratoire Sainte-Colombe, vocable local, lui aussi fort ancien[94].

92. Sens, Paris, Chartres, Auxerre, Meaux, Troyes (Nevers est sensiblement plus récent). Voir DUCHESNE, *Fastes épiscopaux,* t. II : Province de Sens.

93. « Les églises consacrées à saint Étienne sont parmi les plus anciennes, en dehors et proche des cités, au voisinage des cimetières, » dit Camille JULLIAN (*Histoire de la Gaule,* t. VIII, p. 314, n. 2). « La cathédrale de Bourges, comme celle de Limoges et beaucoup d'autres, est encore sous le vocable de saint Étienne, » remarque DUCHESNE (*Fastes épiscopaux,* t. II, légende de saint Ursin de Bourges). Les deux grands érudits n'ont tort ni l'un ni l'autre. Parmi les cathédrales qui ont porté le vocable Saint-Étienne, outre Sens, Paris, Meaux, Auxerre, il faut citer Besançon, Bourges, Arles, Agde, Agen, Avignon, Cahors, Châlons-sur-Marne, Limoges, le Mans, Metz, Périgueux, Toul, Toulouse, Valence : liste donnée par M. Léon LEVILLAIN, *le Vocable de la cathédrale de Paris à l'époque franque,* dans les *Mélanges ... Ferdinand Lot,* p. 451, n. 2; à laquelle nous avons ajouté deux ou trois noms.

Plusieurs des villes qui ont eu des cathédrales Saint-Étienne : Sens, le Mans, Metz, Lyon ont été signalées comme ayant possédé, selon toute vraisemblance, des *ecclesiae extra muros* sous le vocable des Saints-Apôtres ou de Saint-Pierre; ce ne sont peut-être pas les seules.

Le culte de saint Étienne ne s'est répandu qu'après la découverte de ses reliques. Les cathédrales *intra muros* portant son nom ne sont donc pas antérieures à la première moitié du Ve siècle. Ce fait est à rapprocher de la continuité des invasions à partir de la même époque (Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule,* t. VII, p. 285).

Le Mans, Périgueux, Metz, Lyon, Arles, Valence, d'autres peut-être ont eu, après leurs cathédrales Saint-Étienne, des cathédrales portant un autre vocable.

94. Sur sainte Colombe, cf. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux,* t. II, p. 400.

L'église et la cathédrale Sainte-Croix.

Il est impossible de faire remonter l'église Sainte-Croix d'Orléans avant le VIIe siècle commencé : en raison de la date où apparaît, par ailleurs, en Gaule, le vocable de Sainte-Croix; en raison aussi de sa dédicace.

Deux églises seulement, en Gaule, sont susceptibles de revendiquer, sur titres, un vocable de Sainte-Croix antérieur au VIIe siècle : Sainte-Croix de Paris, dite aussi Saint-Vincent, devenue Saint-Germain-des-Prés; et Sainte-Croix d'Arles. Mais les dates attribuées à ces deux vocables méritent d'être reconsidérées[95].

C'est sur la demande de la reine Radegonde, veuve de Clotaire I, que l'empereur Justin II et sa femme Sophie envoyèrent une importante relique de la vraie Croix au monastère fondé par la reine à Poitiers, vers 566-567. A cette occasion, Fortunat composa deux hymnes qui sont demeurées une des parures de la liturgie de la Croix. Cependant, si le monastère de Radegonde demeure célèbre sous le nom de Sainte-Croix, ce vocable ne lui a jamais été donné par Grégoire de Tours,

95. Pour Sainte-Croix de Paris, le nom apparaît dans le « privilège » de Germain, de 566, acte refait; — suivi de ceux de Saint-Étienne et de Saint-Vincent dans deux actes perdus de 576 connus par le Polyptyque d'Irminon, du IXe siècle; — et, en dehors de là, au second rang ou dans des actes faux, ou dans des actes sensiblement postérieurs au milieu du VIe siècle. Si Fortunat emploie une seule fois le seul nom de Sainte-Croix dans sa *Vita Germani* (ch. 42), Grégoire de Tours désigne l'église construite par Childebert toujours sous le nom de Saint-Vincent (*Historia*, liv. IV, ch. 20 ; liv. VI, ch. 46 ; liv. VIII, ch. 11, 33; *De gloria confessorum*, ch. XC). — Usuard, dans son Martyrologe (IXe siècle), peut avoir été influencé par la *Vita Germani*, et par le « privilège » de Germain. Bertrand, évêque du Mans, disciple de l'évêque de Paris Germain, ne parle dans son *testamentum* que de Saint-Vincent. Voir le *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* ... publié par René Poupardin (Soc. de Paris et de l'Ile-de-France, Paris, 1909, in-8°); l'art. *Le Mans*, dans le *Dict. d'arch. chrét.*, t. X, col. 1433-1553; FORTUNAT, *Vita sancti Germani Parisiensis*, dans la Patrologie de Migne, t. LXXXVIII, col. 453 ; *Vita Droctovei*, dans les *Acta Sanctorum, Mart.*, t. II, p. 37-40; LONGNON, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* (Paris, 1895, 2 vol. in-8°).

Quant à Sainte-Croix d'Arles, la basilique portait primitivement le nom des Saints-Apôtres. Une inscription mentionne bien un ensevelissement fait à Sainte-Croix en 553; mais l'inscription a été rédigée plus de sept lustres après l'ensevelissement, si bien qu'on doit se demander si le nom de Sainte-Croix n'est pas postérieur à l'ensevelissement (LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 512). Renseignement fourni par M. Jean Hubert.

bien qu'il en parle souvent. En outre son principal autel était dédié à saint André[96].

Radegonde obtint la relique par l'intermédiaire de Sigebert, roi d'Austrasie[97], et il y eut une basilique Sainte-Croix à Metz, capitale d'Austrasie, au début du VIIe siècle, au moins[98]. La basilique Sainte-Croix de Paris voisinait le palais des Thermes où demeurait son constructeur[99]. Radegonde, son beau-frère Childebert, leur neveu Sigebert : ces trois noms doivent être rapprochés, semble-t-il, quand on parle des origines du vocable de Sainte-Croix en Gaule.

Mais c'est surtout à la relique insigne du monastère de Poitiers, à Radegonde et à Fortunat qu'est due la vogue qu'il connut au début du VIIe siècle[100]. Fortunat désigne d'ailleurs l'impératrice Sophie et la reine Radegonde comme ayant fait revivre le culte de la vraie Croix[1].

L'église Sainte-Croix d'Orléans remonte à l'époque méro-

96. Abbé Ém. BRIAND, *Sainte Radegonde, reine de France* (Poitiers, 1898, gr. in-8°), p. 160-161 et p. 161, n. 4; p. 358; FORTUNAT, *De excidio Thuringiae*, liv. II, ch. 2.

97. Ém. BRIAND, *Sainte Radegonde*, p. 158, d'après la *Vita* de Radegonde par son amie Baudonivie, *Acta Sanctorum, Aug.*, t. III; et Grégoire de Tours, *Historia*, liv. IX, ch. 40.

98. Th. KAUSER et R. S. BOUR, *Un document du IXe siècle...* (Metz, 1929), extrait de l'*Annuaire de la Soc. hist. et arch. de Lorraine*, p. 16. Julien HAVET, *Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ann. 1888, p. 94-101.

99. QUICHERAT, *Critique des deux plus anciennes chartes ... de Saint-Germain des Prés*, p. 533.

100. Là où s'élèvent des églises dédiées sous le vocable de Sainte-Croix à une époque antique, les souverains et les évêques furent les familiers de Radegonde et de Fortunat, sinon des deux à la fois : à Metz, Sigebert, roi d'Austrasie, neveu de Radegonde, chanté par Fortunat, intermédiaire par ses ambassadeurs pour l'envoi des reliques; à Paris, Childebert, oncle de Radegonde, et Germain, ami de Fortunat; à Tours, où l'évêque Euphrone, familier de Fortunat, reçoit les reliques avant qu'elles soient remises par lui au monastère de Poitiers (il ne s'agit pas là, au VIe siècle, d'une église, mais d'un oratoire de la *domus episcopalis*); au Mans, l'évêque Bertrand, ami de Fortunat; à Nantes, l'évêque Félix reçoit deux fois au moins Fortunat; à Arles, Radegonde se rendit en 570 étudier la règle des moniales.

On peut encore citer, comme ayant porté anciennement le vocable de Sainte-Croix : la cathédrale d'Albi, sans doute après l'incendie qui dévasta la ville au milieu du VIIe siècle (DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 43); des églises à Lyon (art. du *Dict. d'arch. chrét.*, t. X, col. 249); à Bourges où l'église Sainte-Croix s'appela d'abord la Trinité; à Bordeaux (650); à Meaux (660); et, parmi les églises secondaires : Remiremont (v.620), Chelles (622), Croix-Saint-Leufroy (692), les oratoires dépendant de Saint-Ouen de Rouen, de Sainte-Odile, de Notre-Dame de Soissons (v. 686), du monastère fondé par saint Éloi dans la cité de Paris. Les noms de tous ces derniers sanctuaires et leurs dates nous ont été aimablement communiqués par M. Jean Hubert.

1. *De excidio Thuringiae*, liv. II (*Patr. lat.*, t. LXXXVIII, p. 427-435).

vingienne, comme l'atteste une pièce de monnaie[2]. Mais elle n'est pas antérieure au VIIe siècle commencé, car sa dédicace se célébrait, dès la première moitié du IXe siècle, le 3 mai, jour de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix[3]. Or cette fête n'apparaît pas en Gaule et à cette date avant le courant du VIIe siècle[4].

On ne saurait dire à quel moment l'église Sainte-Croix devint cathédrale. Elle possède ce titre au IXe siècle. Il est permis de se la représenter, à l'origine, comme une dépendance de Saint-Étienne, servant plus spécialement au chapitre[5].

L'existence de substructions antiques sous le chœur de la cathédrale actuelle ne saurait infirmer ce qui précède[6].

Les fondations antiques de Sainte-Croix.

« Cette église [Sainte-Croix] a été bâtie sur un château de 40 toises de diamètre dans ses œuvres, ainsi qu'au mois de mai 1628, cet ingénieux architecte Le Fèvre a reconnu, voulant fonder le perron du portail qui est à la branche de la croisée de l'église, vers le nord, du côté du grand cimetière; parce qu'il trouva à l'endroit où est le perron, à dix pieds de profondeur au-dessous du pavé du cloître, l'ancien portail d'un château accompagné de deux grosses demies-tours, lequel portail était ancré à trois ou quatre pieds plus haut que le seuil de la porte, le tout posé et bâti sur un gros

2. Elle porte la légende *SCA CRUS AURILIANIS* et m'a été signalée par M. J. Soyer (Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, p. 316). On ne trouve aucune autre trace de l'église de Sainte-Croix avant 814 (*Cartulaire de Sainte-Croix*, n° XXXIV, p. 66).

3. *Vita Evurtii* (ci-dessus, n. 20).

4. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 280-281. — Il semble inutile de rappeler ici l'importance de la fête de la dédicace d'une église, dont la date ne variait pas. — Les mentions de la dédicace de la cathédrale Sainte-Croix par la main du Christ n'offrent aucune valeur historique, comme je crois l'avoir démontré dans un travail prêt à être publié.

5. Dans plusieurs villes épiscopales, des oratoires ou églises Sainte-Croix se trouvaient proches de l'église cathédrale ou d'une église importante : à Tours, oratoire de la *domus episcopalis;* à Lyon, près de Saint-Étienne; à Angers, près de Saint-Maurice; à Metz, au quartier des basiliques; au Mans, près de Saint-Pierre et Saint-Paul.

6. Ce serait une grave erreur de croire ce qu'affirmait Mme Selmersheim au poste de radio Paris-P.T.T., le 3 octobre 1938, à propos de la cathédrale d'Orléans, qu'une cathédrale demeure immuablement à la même place. Exemples : à Lyon, Saint-Étienne et Saint-Jean; à Périgueux, Saint-Étienne et Saint-Front; à Metz, Saint-Étienne et la cathédrale actuelle. Il s'agit seulement, dans ces exemples, qui pourraient être multipliés, de cathédrales Saint-Étienne *intra muros*.

massif de muraille antique et fait de pierre de taille; dans les jambes duquel portail il y avait des feuillures à mettre grille et pont-levis ou bascule. »

Ainsi écrivait François Le Maire[7], conseiller au présidial d'Orléans, dix-sept ans seulement après cette découverte. Il pouvait en parler par ouï-dire, ou après avoir vu les fouilles, ou encore d'après le procès-verbal qui en fut dressé. En effet, plus tard, un autre auteur remonta aux sources[8] et nous apprend ceci : « D'après un rapport des architectes aux commissaires royaux de la réédification de la cathédrale, Sainte-Croix fût bâtie sur les fondements d'un *castellum* qui contenait autant de terrain que toute l'église et une grande partie du palais épiscopal. En 1628, on découvrit les fondements des tours et des endroits où se trouvaient les portes, dont il restait encore le massif du dehors, bâti en pierres proprement taillées. On trouva aussi quelques monnaies de Marc-Aurèle avec la légende : CONCORD. AUGUSTOR. »[9]

L'architecte entrepreneur Théodore Lefebvre se trouvait en mesure de juger de sa découverte. Le célèbre jésuite Martellange le reconnaissait « très intelligent », et son séjour à Vienne, en Dauphiné, lui avait certainement permis d'étudier les monuments romains[10].

Une porte romaine se trouvait donc sous l'emplacement du perron nord du transept actuel de Sainte-Croix : deux tours avec rez-de-chaussée plein; au premier étage deux fenêtres étroites encadrant une fenêtre plus large, qui faisaient croire à une porte et à un pont-levis sur fossé. Les feuillures d'une herse se retrouvaient dans les deux tours[11].

« Il ne faut pas confondre [les] deux tours [de cette porte] avec celles du mur d'enceinte qui passait un peu plus au nord et dont la démolition fut adjugée le 22 décembre

7. *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans* (Orléans, Maria Paris, in-4°), p. 32 de la partie intitulée : *De la religion des Orléanais*. Tout le passage a été cité par M. l'abbé Georges Chenesseau, *Sainte-Croix d'Orléans* (Paris, Champion, 2 gr. in-4° et album), t. I, p. 94. Pour lui, il s'agit de « vestiges romains ».

8. Soit directement, soit par l'intermédiaire de Polluche, qu'il utilise constamment. Il semble que ni les rapports des architectes, ni les manuscrits de Polluche qui ont pu les citer n'aient été conservés.

9. Beauvais de Préau, *Essais historiques sur Orléans* (1778), p. 72. — M. l'abbé Chenesseau ne renvoie à Beauvais de Préau que pour mentionner les monnaies (*Sainte-Croix d'Orléans*, t. I, p. 94, n. 1).

10. G. Chenesseau, *Sainte-Croix d'Orléans*, p. 80, 91-97.

11. Sur les portes romaines cf. Adrien Blanchet, *les Enceintes romaines de la Gaule* (Paris, Leroux, 1907, in-8°), en particulier pl. xiii, 3; Albert Grenier, *Manuel d'archéologie ... Archéologie gallo-romaine* (Paris, Picard, 1931, in-8°).

1628. »[12] C'est évidemment l'une des premières que l'évêque Manassès concédait, en 1179, au chanoine Cadurcus[13].

On serait tenté d'écrire que l'histoire d'Orléans aux époques gallo-romaine et mérovingienne ne saurait se comprendre sans la découverte de Théodore Lefebvre. Par ailleurs cette découverte explique, semble-t-il, la topographie du quartier nord-est du *castrum* romain et de la ville qui lui succéda.

L'importance d'Orléans comme place forte[14] ne peut s'expliquer par sa seule situation. Sa défense suppose, dans l'angle nord-est de son enceinte, le plus exposé, un ouvrage important sur la nature exacte duquel il est permis de discuter[15]. Théodore Lefebvre en a exploré les fondations, sans doute assez accessibles de son temps, puisqu'elles renfermaient intactes les sépultures des évêques des XIIIe et XIVe siècles[16], et qu'il reconnut les restes de l'édifice roman construit par l'évêque Arnoul[17].

12. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane*, p. 13.

13. « Turrem illam factam opere Gentilium que ante portam illius ecclesie Sancte Crucis a parte septentrionali sita est, et portam ipsamque turrem domui sui continuat » (*Cartulaire de Sainte-Croix*, n° XLIIII, p. 90). D'ailleurs la différence de largeur entre l'église romane et l'église du XVIIe siècle étant très grande, permettait l'existence de maisons là où Théodore Lefebvre découvrit la porte du « castellum » (E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane*, plans, p. 26; G. Chenesseau, *Sainte-Croix ...*; *Album*, pl. I qui donne l'emplacement des tours romanes par rapport aux édifices extérieurs; etc.). La superficie des fondations romaines relevées par Théodore Lefebvre se trouve nettement délimitée. Quarante toises nous les montre s'étendant vers le midi 25 mètres environ au delà du transept actuel. De l'ouest à l'est elles partaient au moins de la façade de la cathédrale romane et se prolongeaient jusqu'aux environs du rempart antique de l'est.

14. Attila s'arrêta devant cette ville; Chilpéric y fut l'allié d'Aétius, puis s'en empara; elle servit de prison, entre autres, au roi Sigismond; le roi Gontran y fit élever son fils Gondevald. Sous son règne les patrices nommés par lui et le comte d'Orléans Willicharius durent y entretenir une partie des troupes nécessaires à leurs nombreuses expéditions. Childebert II et sa famille y séjournèrent. Cf. ci-dessus, n. 26 et Grégoire de Tours, *passim*.

15. Au sujet du *praetorium*, de ses usages divers, de sa situation dans l'angle des remparts, en particulier quand celui-ci n'était pas arrondi, cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 228, n. 2; Adrien Blanchet, *les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 275-276 ; Albert Grenier, *Archéologie gallo-romaine*. A Orléans, le Châtelet n'est, à l'origine, qu'une tête de pont.

16. Georges Chenesseau, *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans* (Paris, 1938, extrait du *Bulletin monumental*), p. 21.

17. « Saint Aignan ... accrut et amplifia [l'église de Sainte-Croix]. Aussi, depuis peu de temps qu'on fouillait aux fondements de l'église, il s'est trouvé d'autres anciens fondements de diverses structure et pierre » François Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, p. 33 de la partie intitulée *De la religion des Orléanais*.

Admettre qu'un tel système défensif ait pu être remis, en tout ou en partie, à un évêque, pour construire sa cathédrale et sa *domus episcopalis*, dès le milieu du IVe siècle, serait faire preuve d'une méconnaissance singulière des origines chrétiennes et de l'histoire tout court. Il paraît même téméraire d'affirmer, sans preuve, que l'ouvrage en question, conservé ou modifié, disparut avant les dernières années du royaume mérovingien d'Orléans. Aussi convient-il d'interpréter l'usage des fondations antiques récemment découvertes, avec une extrême prudence[18] : elles sont sans homogénéité; les plans proposés ne présentent aucune signification chrétienne. Il faudrait, en outre, démontrer avec certitude par des fouilles que le mur de fondation supposé être le mur de façade d'une basilique ne se prolonge pas au delà des points où M. Chenesseau l'a reconnu, au nord et au sud. Et même s'il en était ainsi, cela ne prouverait pas que ces fondations sont celles d'une basilique chrétienne du IVe siècle[19].

A l'ouest et au sud de Sainte-Croix subsistèrent de grands espaces libres de toute construction. Ils s'expliquent difficilement s'ils ne dépendirent pas, durant longtemps, de ce que Lefebvre appela un *castellum*, avant d'être désignés sous le nom de cloître Sainte-Croix. Au milieu du XIIe siècle encore rien ne séparait l'ancienne cathédrale Saint-Étienne, intégrée dans ce cloître, de la cathédrale Sainte-Croix[20].

Par ailleurs Bonne-Nouvelle communiquait, durant un

18. Les plans dressés par MM. Chenesseau et Sardou ne relèvent pas l'existence d'un muret qui présente cependant son intérêt. Il se trouve à l'intérieur du rectangle dans lequel M. Chenesseau voit les fondations d'une basilique du milieu du IVe siècle, parallèle au mur considéré comme soutenant la façade, et à environ 0 m. 80; ne s'élève pas à plus de 0 m. 80 au-dessus du sol de fondation, est recouvert de plusieurs épaisseurs de tuiles romaines. Ne serait-ce pas là l'évier de la toiture d'un bâtiment de direction nord-sud ? De fait, entre le mur et le muret ont été trouvées toutes les poteries recueillies au cours des fouilles. L'aspect évidemment plus récent des murs formant le rectangle dans la direction est-ouest, par rapport au mur nord-sud, vient à l'appui de cette hypothèse. Voir G. Chenesseau, *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans*, plan de la p. 5.

19. Ce pourrait être en effet l'infrastructure d'un édifice profane et préchrétien : ainsi l'on sait depuis des fouilles récentes que la basilique constantinienne de Latran à Rome repose sur la caserne des *equites singulares* du temps de Septime Sévère, dont les fondations ont été utilisées pour l'édifice chrétien du IVe siècle.

20. « Ecclesiam sancti Stephani qui infra claustrum Sancte Crucis sita esse dinoscitur » (Bulle d'Eugène III du 11 février 1151, dans le *Cartulaire de Sainte-Croix*, p. 47). Il était interdit à toute personne laïque d'habiter dans le cloître, encore au XIIe siècle (1134-1146) (*ibid.*, nº CCCLXXVII, p. 522).

temps, directement avec Saint-Étienne[21]. Sa juridiction s'étendait jusqu'au cloître Sainte-Croix fermé de ce côté par une porte[22].

Si bien qu'on doit se représenter au Moyen Age les censives de Bonne-Nouvelle, de Saint-Étienne, de Sainte-Colombe (église paroissiale de Sainte-Croix) et de Sainte-Croix contiguës[23] constituant une sorte de quartier de cathédrales anciennes ou nouvelle ; et, à l'époque romaine, se faisant vis-à-vis, deux imposants monuments sur l'emplacement de Sainte-Croix et sur celui de Bonne-Nouvelle.

Conclusion

A partir de la première moitié du IXe siècle, les vies romancées des évêques Euverte et Aignan, des saints de Micy, les chartes apocryphes ou fausses de Sainte-Croix, de Saint-Mesmin et aussi, sans doute, de Fleury[24], écrites ou fabriquées sous l'influence de certains évêques et abbés, ont déformé la tradition antérieure sur les origines de l'église d'Orléans. Cette étude a eu pour but de la rétablir, dans la mesure du possible[25], et de signaler, du même coup, certaines erreurs évidentes des affirmations répétées de M. le chanoine Chenesseau.

J. de La Martinière,
archiviste honoraire.

21. « Et ... habet alodum Monberrit inter Sanctum Stephanum et Sanctam Mariam Boni Nuncii. » Charte fausse attribuée à Louis le Pieux, 836; en réalité du XIe siècle (*Gallia christiana*, t. VIII, col. 482 des preuves).

22. « Juxta portam claustri nostri versus Sanctam Mariam Boni Nuncii » (*Cartulaire de Sainte-Croix*, p. 317, octobre 1230).

23. De ce point de vue les limites paroissiales sont intéressantes à étudier. Voir Fr. Le Maire, *Histoire et antiquitez* ..., p. 66-72.

24. Le *testamentum Leodebodi* mériterait sans doute d'être examiné de nouveau, même après la si remarquable critique qu'en ont faite MM. Prou et Vidier. Certaine interprétation pourrait éclairer d'un jour nouveau à la fois les origines de Fleury et celles de Saint-Aignan.

25. Pour être complète, une étude sur les origines chrétiennes d'Orléans devrait donner quelques indications sur les plus anciens sanctuaires de la ville et les saints qu'elle honora particulièrement. En ce qui concerne saint Mamert, aucune preuve n'existe du transfert de son corps à Orléans. Des témoignages contrôlés attestent qu'il est honoré à Sainte-Croix tardivement, vraisemblablement pas avant le début du XIVe siècle : à cette date un reliquaire était fabriqué pour contenir ses reliques et placé sur l'autel de Tous les saints. L'autel de Saint-Mamert ne peut être antérieur à la fondation des chanoines de Saint-Mamert, serviteurs du Chapitre, en 1355. — (Livres liturgiques conservés à la Bibliothèque d'Orléans; Arch. dép. du Loiret, spécialement fonds du Chapitre). Une étude détaillée a été préparée sur ce sujet.

LA DIPLOMATIQUE ET L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Notion de la diplomatique. — La diplomatique ecclésiastique. — Comment on peut faire œuvre de diplomatiste : 1° catalogues d'actes et inventaires d'archives; 2° publications d'actes; 3° études de doctrine; 4° dissertations critiques. — Comment adapter ce programme à l'histoire ecclésiastique : actes pontificaux, épiscopaux, conciliaires ou synodaux, actes des juridictions ecclésiastiques et autres. — Conclusion.

Notion de la diplomatique.

Parmi les sciences dites auxiliaires de l'histoire, il n'en est guère dont le nom rende un son aussi mystérieux que la diplomatique. Les diplomatistes eux-mêmes ont mis longtemps à dégager sur le plan intellectuel l'objet propre et la notion théorique de la science qu'ils essayaient de faire progresser. Aussi bien ne s'agit-il pas d'entamer ici une dissertation qui relèverait de ce que les manuels de philosophie appellent logique des sciences, logique appliquée ou méthodologie.

Tenons-nous en à la notion concrète et après tout satisfaisante que nous donne Mabillon au seuil de son célèbre traité: « Novum antiquariae artis genus aggredior, in qua de veterum instrumentorum ratione, formulis et auctoritate agitur. » N'insistons pas sur le mot *veterum*, car la diplomatique trouve à quoi s'appliquer aussi bien dans les temps modernes qu'au Moyen Age et par delà. Un acte notarié sorti d'une étude en 1938, un chèque, une lettre de change, un arrêté ministériel sont de son ressort aussi bien qu'un privilège de Léon IX ou de Grégoire VII, qu'un diplôme de Louis le Pieux ou qu'une tablette babylonienne. Mettons au contraire l'accent sur ce mot si évocateur et auquel ne répond adéquatement aucun substantif français, le mot *ratio*, et disons que la diplomatique cherche à « rendre raison » de tous les écrits dans lesquels se trouvent consignées, en vue de produire un

effet de droit, soit l'expression d'une volonté individuelle ou collective, soit la constatation d'un fait; de ce que nos pères appelaient d'un mot qui n'a pas été remplacé, des « instruments ». Il n'y a d'ailleurs aucun inconvénient à assouplir quelque peu cette notion rigoureuse de l'acte écrit et à faire coïncider pratiquement l'objet matériel de la diplomatique avec le contenu presque intégral de nos dépôts d'archives.

Au risque de nous attarder, il ne sera pas inutile d'arrêter un instant notre attention sur l'importance de l'écrit dans les institutions humaines. On nous excusera d'énoncer aussi tranquillement une vérité première, mais il en est de celle-ci comme de beaucoup d'autres qui sommeillent dans les profondeurs de notre conscience et qu'il est utile de faire remonter de temps en temps à sa surface. Mettons à part le domaine de la vie des sens, de l'imagination et de la sensibilité, celui de la spéculation intellectuelle et des valeurs morales. Il reste que presque tout ce qui intéresse la marche des affaires privées ou publiques s'exprime par l'écrit, aboutit à l'écrit et que dans ce ressort l'écrit détermine à son tour l'avenir. L'écrit constate la naissance, le mariage, la mort. Il fait preuve des obligations de l'individu et est parfois indispensable à leur formation. Grâce au testament, la volonté humaine se survit à elle-même. L'importance de l'écriture dans la vie publique ne le cède en rien à son importance dans les rapports entre particuliers. C'est une fois coulée dans le moule des mots écrits, une fois ratifiée, promulguée et publiée grâce à des procédés qui supposent l'écriture, que la loi trouve sa forme définitive et s'impose aux assujettis. C'est revêtu des formules propres à la grosse qu'un jugement devient exécutoire. C'est en délivrant un titre à l'individu ou à la communauté qu'ils voulaient faire bénéficier de leurs libéralités que les souverains exerçaient leur pouvoir gracieux. C'est par la voïe de mandements administratifs qu'ils communiquaient avec les agents chargés d'exécuter leurs volontés et qu'ils leur adressaient leurs ordres. De là, l'importance des chancelleries dans les monarchies d'autrefois. Si les chancelleries ont perdu leur prestige, c'est parce que le ministère de la plume, d'abord concentré entre les mains de quelques individus, s'est fragmenté indéfiniment au cours des âges. Ce morcellement était rendu nécessaire par la complication toujours croissante de la machine gouvernementale et par la division du travail qu'elle entraînait. Le résultat, on l'a sous les yeux, c'est cette multitude de bureaux d'écritures qui doublent les administrations autonomes avec lesquelles

pratiquement ils se confondent. Ces bureaux d'écritures ne sont autre chose que des chancelleries au petit pied et la somme de leurs activités respectives dépasse de beaucoup l'activité de n'importe quelle chancellerie centralisée.

D'une part, ces réflexions suggèrent que le rôle du diplomatiste, appelé à interpréter l'écrit et à en rendre compte, n'est pas, comme on le croit trop souvent, confiné dans le cadre étroit d'une discipline hermétique et réservée à quelques spécialistes. Elles imposent, d'autre part, la conclusion que tout historien dont la documentation est tirée en tout ou en partie de pièces d'archives fait de la diplomatique sans le savoir. Les choses n'en iraient peut-être que mieux s'il le savait. A propos de cette initiation générale, nous ne saurions exprimer ici qu'un regret doublé d'un souhait ! Les manuels sont là pour renseigner ceux qui le désirent[1].

La diplomatique ecclésiastique.

Laissons là ces généralités. La question, d'ordre pratique, à laquelle nous avons à répondre est la suivante. Comment le diplomatiste peut-il contribuer aux progrès de l'histoire ecclésiastique ? ou, si l'on veut inverser les termes, quelles ressources l'histoire de l'Église peut-elle attendre de l'application de la méthode diplomatique ?

L'Église étant une société visible, dotée d'un gouvernement, d'une hiérarchie, exerçant une juridiction, spirituelle toujours, temporelle souvent, propriétaire d'un patrimoine, l'écrit devait prendre chez elle la même importance que dans n'importe quelle société politique, importance d'autant plus grande dans le haut Moyen Age que, dépositaire du legs romain, elle représentait, à peu près seule, devant l'ignorance et la violence des Barbares, la culture et le respect des formes légales.

Parmi les actes qui intéressent l'histoire de l'Église, il en

1. Le manuel d'Arthur Giry, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1893, in-8°; reproduit, sans aucune addition, en 1925) n'a pas encore été remplacé. Il se recommande d'ailleurs par sa richesse et la limpidité de l'exposition. M. Alain de Boüard a fait paraître en 1929 le premier volume d'un *Manuel de diplomatique française et pontificale* (Paris, 1929, in-8°, avec un album de 54 planches en phototypie). Ce volume, qui doit être suivi de deux autres, est un exposé de *Diplomatique générale* dont on ne saurait trop recommander la lecture aux historiens et aux juristes désireux de prendre contact avec la méthode diplomatique. Bien que née en France, la diplomatique a été surtout cultivée dans les pays de langue allemande. D'où, un assez grand nombre de manuels rédigés en allemand. Le plus connu, à juste titre, est celui de Harry Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien* (2e édition, Leipzig, 1912-1931, 2 vol. in-8°).

est beaucoup, la chose va de soi, qui n'émanent pas de personnages ou de bureaux ecclésiastiques. Nos cartulaires, compilés par moines ou chanoines, sont remplis d'actes émanés de laïques, souverains ou particuliers. Combien de procès, d'autre part, dans lesquels une communauté ecclésiastique était partie, se sont débattus devant les juridictions laïques ? Pour apprécier ces actes, ces pièces de procédure, pour les interpréter, des connaissances spéciales sont nécessaires, qu'il appartiendra à chacun d'acquérir dans la mesure de ses besoins et de ses goûts. Cependant le champ immédiatement ouvert au zèle du technicien spécialisé, dont la silhouette se profile sous nos yeux, ne sera pas celui de la diplomatique royale, seigneuriale ou privée, mais celui de la diplomatique proprement ecclésiastique, la présentation, l'interprétation et l'étude des écritures émanées d'autorités ecclésiastiques.

Comment on peut faire œuvre de diplomatiste.

Il importe tout d'abord de se faire une idée des tâches diverses qui s'offrent au diplomatiste en général, de distinguer les formes que son activité est appelée à revêtir. Cette activité peut s'exercer dans quatre directions différentes, susceptibles d'aboutir à autant de catégories de publications distinctes, mais aussi de converger vers un résultat unique, sous les espèces soit d'un ouvrage cantonné dans le domaine de l'érudition pure, soit d'un ouvrage d'histoire au sens large, mais appuyé sur des données d'ordre diplomatique.

1° *Catalogues d'actes et inventaires d'archives.* — Un érudit peut songer à faire l'inventaire raisonné d'un matériel dont le cadre lui est le plus souvent fourni par des considérations d'origine. Cet inventaire raisonné aboutit à la formule bien connue du catalogue d'actes ou encore à la description technique d'un fonds d'archives. Nous savons tous qu'un fonds d'archives étant en quelque sorte la projection de l'activité d'une institution donnée, ces descriptions ne sauraient être que suggestives[2].

2° *Publications d'actes.* — On peut songer ensuite à une publication de documents d'archives. Il peut s'agir soit exclusivement d'un recueil de textes, soit simplement de pièces justificatives à annexer à un travail historique quelconque.

2. Pour fixer les idées, on se reportera à la description du fonds de l'officialité archidiaconale de Paris (Archives nationales Z1°) placée par M. Léon Pommeray au début de son livre intitulé *l'Officialité archidiaconale de Paris aux XV°-XVI° siècles. Sa composition et sa compétence criminelle* (Paris, 1933, in-8°).

Il y a plus de dix ans, Maurice Prou dispensait ici même ses *Conseils pour la publication des chartes*[3], qui sont applicables à la lettre pour les actes du haut Moyen Age et dont il convient de prendre l'esprit pour les documents moins anciens. A lire cet article, fruit d'une longue expérience, on s'apercevra aisément que l'analyse, la présentation, l'établissement des textes diplomatiques soulèvent une série de petits problèmes, déchiffrement mis à part, dont les termes sont posés par l'origine de la tradition manuscrite, les systèmes de datation, les différences entre les catégories diplomatiques, le choix à opérer entre les leçons, l'interprétation de la langue et des données juridiques des actes, problèmes qu'une initiation permet seule de résoudre correctement. Il ne s'agit évidemment pas ici d'une publication quelconque à l'état brut d'un matériel non dégrossi, à la portée de n'importe qui, comme les érudits d'autrefois s'en contentaient trop facilement. Bien des historiens modernes, même avertis, suivent ces errements et publient inconsidérément des textes avec une absence de méthode qui, selon le tempéramnt des lecteurs spécialistes, les fait sourire ou s'indigner. Le but à atteindre, c'est une œuvre vraiment élaborée qui présente au chercheur des textes rigoureusement établis et datés, analysés, critiqués, expliqués, pourvus des identifications nécessaires, précédés le cas échéant de dissertations où l'éditeur, mieux qualifié que personne par un long commerce avec les documents qu'il publie, fera profiter l'historien de son expérience et de ses réflexions, le tout sans préjudice d'une introduction d'ensemble d'un caractère à la fois technique et historique. Ainsi conçue, aussi définitive et parfaite que possible, l'édition de textes peut légitimement prétendre à être admise, à son rang et à sa place, parmi les genres de la littérature scientifique[4]. Encore faut-il que l'érudit qui s'y consacre ait pris conscience de l'idéal auquel il doit tendre et soit en possession des moyens de le réaliser.

3. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIV (1928), p. 433-458, article reproduit par M. Victor Carrière dans son *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. II, p. 77-108.

4. On pourra se reporter aux volumes parus dans la *Collection des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, et notamment au *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, par Maurice Prou (Paris, 1908, in-4°) et au *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, par Léon Levillain (Paris, 1926, in-4°). On consultera également le *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, publié par Clovis Brunel dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1930, in-4°), enfin les divers volumes parus dans la série *Diplomata* des *Monumenta Germaniae historica*, in-4°.

3° *Études de doctrine.* — Viennent en troisième lieu les études de doctrine diplomatique. On se proposera de décrire les caractères des actes émanés d'une autorité quelconque, caractères externes qui tiennent à l'aspect extérieur, à la matière subjective, à l'écriture, à l'autographie, au sceau, caractères internes, langue et formulaire. On ne se contentera pas d'une étude purement morphologique, mais on tentera de suivre l'élaboration de l'acte écrit au cours de toutes les phases qu'il a traversées avant d'être expédié sous sa forme définitive. Au point de départ, dans tous les cas où il ne s'agit pas d'une décision *motu proprio* ou d'un simple accord de volontés, on trouvera une requête, une supplique. Il a fallu, d'autre part, un acte volontaire, un ordre, une délibération pour donner le branle à la procédure. Un personnel plus ou moins nombreux, dont il faudra étudier le statut et l'activité, a collaboré à la rédaction. Ce personnel s'est servi de modèles, d'actes antérieurs, de formulaires, le tout à déterminer. L'acte lui-même, avant d'arriver à sa forme parfaite, est passé par l'état de brouillon, de minute. Il a été relu, corrigé, vérifié, *reconnu,* parfois publié ou enregistré. Morphologie, élaboration, ce n'est pas tout. On cherchera à introduire dans la masse des documents des classifications fondées non plus seulement sur des caractères purement formels, mais sur la nature de l'opération juriiqued que l'acte écrit permet de réaliser .Selon qu'elle légifère, accorde des faveurs, juge ou administre, une autorité quelconque se sert d'expressions différentes et, au fur et à mesure que l'organisme gouvernemental se perfectionne, des catégories secondaires de plus en plus nombreuses s'introduisent parmi les actes législatifs, gracieux, judiciaires ou administratifs. Un autre problème se pose encore, celui de la valeur juridique des actes et particulièrement de leur force probatoire.

4° *Dissertations critiques.* — Le travail diplomatique se manifeste enfin sous la forme de la dissertation critique. Il s'agit ici d'établir ou de discuter la sincérité ou la fausseté, totale ou partielle, d'un document ou d'un groupe de documents. On compte de nombreux et excellents exemples de ces dissertations et, aux yeux de beaucoup, la diplomatique s'est résumée et se résume encore dans la critique d'authenticité; elle ne serait que l'art de discerner le vrai du faux. Pour important qu'ait été le rôle de la critique d'authenticité dans l'histoire de la diplomatique, on ne saurait y voir l'objet unique, ni même essentiel de celle-ci.

Comment adapter ce programme à l'histoire ecclésiastique.

L'aire du travail diplomatique étant ainsi circonscrite, quelle place y est réservée à la diplomatique ecclésiastique ? Il suffira de passer en revue tout d'abord, sans prétendre à une énumération tant soit peu exhaustive, les actes émanés d'un certain nombre d'autorités ecclésiastiques, de constater ce qui a été fait et de laisser deviner ce qui reste à faire.

Les actes pontificaux.

Les premiers documents qui s'imposent ici à notre attention sont les actes émanés de la chancellerie pontificale. Les érudits français ont jusqu'à présent montré bien peu de zèle à leur égard et ont laissé le champ libre à leurs confrères de langue allemande. Point n'est besoin de rappeler le merveilleux instrument de travail élaboré par Jaffé et ses continuateurs, où sont relevés et analysés tous les actes des Souverains Pontifes qu'ils ont été à même de connaître depuis les origines de l'Église jusqu'au pontificat d'Innocent III, non plus que le recueil de Potthast qui fait suite au précédent pour le XIIIe siècle. Mais on n'a pas souligné suffisamment en France l'importance de l'œuvre entreprise par la *Société des sciences de Göttingen* en vue de la refonte des *Regesta pontificum Romanorum* de Jaffé. Le plan n'est plus ici chronologique, mais topographique. Les actes sont répartis par pays, Italie, Allemagne, France, Espagne, Angleterre, etc., et à l'intérieur de chaque pays, en autant de groupes que de destinataires. En tête de chaque groupe, une notice bibliographique, archivistique et historique, en général d'une singulière densité, précise la situation de l'établissement intéressé. L'*Italia pontificia*, dont huit volumes ont aujourd'hui vu le jour sous la signature de M. Paul Kehr, n'est pas loin d'être achevée. La *Germania pontificia* est en cours de publication. Une exploration méthodique des dépôts français avait été organisée il y a un peu plus de trente ans et a été reprise depuis la guerre. Elle a eu pour résultat la publication d'une série de fascicules échelonnés entre 1906 et 1937 sous le titre de *Papsturkunden in Frankreich*[5], travaux d'approche destinés à préparer la future *Gallia pontificia*. Nous n'avons rien en France à mettre en regard de ces grandes œuvres collectives. Sans aller jusqu'à préconiser l'établissement du bul-

5. Le dernier paru concerne les départements normands; il est l'œuvre du Dr RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich*, neue Folge, 2. Band, *Normandie* (Göttingen, 1937, in-8°).

laire de toutes les églises, de tous les établissements ecclésiastiques situés dans les limites de la France actuelle, on peut proposer aux érudits l'exemple des abbés Rouquette et Villemagne, éditeurs du *Bullaire de l'église de Maguelonne*[6].

Les érudits de langue allemande ont actuellement le monopole à peu près exclusif des travaux de doctrine diplomatique sur la forme et l'élaboration des actes émanés de la chancellerie pontificale[7]. Il n'y a pas lieu d'engager dans cette direction les chercheurs qui n'auraient pas à leur disposition une bibliothèque spécialisée. Mais cette remarque ne vaut que pour le Moyen Age. A partir du XVIe siècle, tout reste à faire, ou à peu près. Si les formes des actes restent dans leurs grandes lignes, à quelques exceptions près, les mêmes que dans les siècles antérieurs, il ne serait pas sans intérêt de relever l'apparition et le cheminement des clauses nouvelles, les modifications apportées aux anciennes, de tenter une classification des espèces juridiques. Mais c'est surtout la procédure compliquée de l'élaboration des actes qui, à moins de s'en tenir à des généralités extrêmement vagues, reste pour nous mystérieuse et mériterait d'être débrouillée. On remarquera qu'en ce qui concerne spécialement la France, l'éclaircissement de cette procédure est en liaison intime avec le progrès de la connaissance de mainte institution canonique. Au premier rang de ces questions de droit ecclésiastique vient celle de la collation des bénéfices. M. l'abbé Mollat a bien mis en valeur le double aspect du problème, lorsque, démontant le mécanisme de la collation des bénéfices au XIVe siècle, il a éprouvé le besoin d'enrichir son étude de tout un chapitre de diplomatique[8].

6. ROUQUETTE et VILLEMAGNE, *Bullaire de l'église de Maguelonne* (Montpellier, 1911-1914, 2 vol. in-4°). Le *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe siècle et jusqu'à la fin du grand schisme* par l'abbé VIDAL (Paris, 1913, in-8°) est composé avant tout de bulles extraites des registres conservés aux Archives du Vatican. Le *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II* par Henry DUBRULLE (Lille, 1905, in-8°) ne consiste qu'en une série d'analyses des documents insérés dans les mêmes registres.

7. On rappellera cependant l'étude classique de Léopold DELISLE, *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, parue dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dix-neuvième année, 4e série, t. IV (1858), p. 1-73, qui peut être aujourd'hui encore proposée comme modèle et où ce savant apparaît comme un initiateur.

8. G. MOLLAT, *la Collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)* (Paris, 1921, in-8°), chap v, *le Mécanisme des provisions apostoliques*, p. 87 et suiv. Sur la collation des bénéfices par provisions apostoliques au Moyen Age, on consultera l'ouvrage récent de G. BARRACLOUGH, *Papal provisions. Aspects of Church history constitutional, legal and administrative in the later Middle Ages* (Oxford, 1935, in-8°).

Comment comprendre le sens et la portée de l'édit de juin 1550, connu sous le nom d'édit des petites dates, sans avoir quelque lumière sur l'examen des suppliques et l'expédition consécutive des bulles apostoliques, sans savoir que « de temps immémorial, les François ont eu le privilège que les provisions qu'ils obtiennent en cour de Rome pour des bénéfices situés en France soient signées du jour du courrier...[9] », c'est-à-dire que, dès l'arrivée à Rome d'un dossier, le correspondant du banquier qui l'avait transmis rédigeait un mémorial qu'il déposait dans la boîte du préfet des dates ou de son substitut. Chaque jour, avant minuit, un employé de la Daterie levait cette boîte et le mémorial était daté du jour de la levée. Cette date était inscrite en abrégé, d'où le nom de petite date, et c'était ses éléments qui passaient ensuite sur la supplique mise en forme et sur l'instrument définitif.

Il ressort des règles inscrites dans le code des *Libertés de l'église gallicane* élaboré par Pierre Pithou qu' « aucun décret des conciles se référant à la discipline ou au temporel, aucune décision papale, décrétale, bulle ou rescrit, statuant sur les mêmes matières, ne pouvaient être publiés et exécutés en France, qu'autant qu'ils avaient été autorisés et approuvés par l'autorité royale »[10]. Ne serait-il pas intéressant de préciser par des exemples concrets la procédure qui rendait exécutoires les décisions pontificales et de discerner par là dans quelle mesure et sous réserve de quelles distinctions les maximes gallicanes étaient appliquées ?

Autre problème, celui-ci menu et choisi entre bien d'autres, dont la solution est à la portée de n'importe quel chercheur, même non initié. Il existe dans chacun de nos dépôts d'archives un certain nombre d'exemplaires de signatures en cour de Rome. Un érudit pourrait faire le relevé des pièces conservées dans les dépôts qui lui sont accessibles et préciser les catégories de faveurs susceptibles d'être obtenues par ce procédé.

Les actes épiscopaux.

Plus faciles que les travaux de diplomatique pontificale et, à certains points de vue, plus attirantes pour le curieux d'his-

9. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, t. II, p. 8, sous le mot *Date*. L'édit de 1550 ne vise pas d'ailleurs à supprimer la pratique des petites dates ou dates retenues, mais un abus relatif aux provisions sur résignation qui s'était introduit grâce à elle.

10. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 11e édition (Paris, 1912, in-8°), p. 730.

toire ecclésiastique locale sont les études de diplomatique épiscopale. Il y a près de cinquante ans qu'Arthur Guy appelait de ses vœux la publication de monographies relatives aux actes des évêques qui « remontent, dans beaucoup de diocèses, à une époque fort reculée. L'Allemagne, ajoutait-il, a donné l'exemple de quelques régestes archiépiscopaux, mais en France rien ou à peu près rien n'a encore été fait dans ce sens ». Deux bons catalogues ont été publiés depuis lors, l'un concernant les évêques du Mans, l'autre, les archevêques de Bourges[11]. Quelques autres travaux sont restés inédits. La voie reste donc largement ouverte dans cette direction. Il va sans dire que de pareils répertoires sont d'excellents points de départ pour les monographies diocésaines. Les deux catalogues que j'ai cités ne dépassent pas, l'un, le XIIIe siècle, l'autre, le XIIe. A partir du XIIIe siècle en effet, l'activité diplomatique des évêques a été en grande partie dévolue à leurs officiaux. Elle n'en est pas moins restée réelle et une étude récente a appelé l'attention sur ce point[12]. Il ne serait donc pas sans intérêt, tant au point de vue de l'histoire locale qu'à celui des institutions canoniques, de réunir un matériel dont les éléments ne seraient pas seulement empruntés au haut Moyen Age et au Moyen Age classique, mais aussi à la fin de cette période historique, voire aux temps modernes.

Les actes conciliaires ou synodaux.

Les évêques agissent *ut singuli*, mais leur activité est susceptible de s'exercer également dans des assemblées conciliaires dont les décisions s'expriment sous forme de canons. On trouve aussi, dans le haut Moyen Age, des diplômes dits synodaux souscrits par les membres des conciles et qui sont l'expression de mesures gracieuses prises à l'égard de tel ou tel établissement religieux. Quelques-uns nous sont parvenus à l'état d'originaux et par le caractère autographe des souscriptions qui y figurent nous offrent, sous réserve de circonstances qu'il appartient à la critique de discerner, un moyen très précieux et très sûr de déterminer la chronologie

11. Léonce Celier, *Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Paris, 1910, in-8°) et Alfred Gandilhon, *Catalogue des actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200* (Bourges et Paris, 1927, in-8°). Le *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes* (Monaco et Paris, 1915, in-8°), par Georges Doublet répond à une formule un peu différente.

12. Élie Griffe, *Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI (1342-1352)*. I. *Province de Bourges* (Paris, 1933, in-8°).

des évêques. Malheureusement, la transmission des canons de caractère dogmatique ou disciplinaire ne s'est pas opérée dans des conditions aussi favorables. Les compilateurs qui nous les ont transmis étaient avant tout intéressés par le point de vue doctrinal ou juridique et négligeaient trop souvent l'appareil formel qui les accompagnait et en garantissait la sincérité. Pour ne parler que des conciles intéressant l'histoire de l'Église de France, conciles provinciaux ou interprovinciaux, auxquels il y a lieu de joindre les assemblées synodales formées par le clergé d'un diocèse réuni sous la présidence de l'évêque, il y a là un matériel immense qui, bien que connu dans l'ensemble, mériterait d'être repris, dégrossi, analysé et présenté selon les règles de la critique moderne. Ici encore, ce sont des érudits germaniques qui se sont mis à l'œuvre et ont édité correctement les canons conciliaires de l'époque franque[13]. Pour les siècles qui suivent, il y aurait intérêt à travailler dans le cadre local, provincial ou diocésain[14]. Les Pommeraye, les Bessin, les Baluze, qui réunissaient les textes des conciles normands ou narbonnais, nous invitent à les imiter, en améliorant les méthodes[15].

Les actes des juridictions écclésiastiques.

On pourrait passer ici en revue toutes les personnes ecclésiastiques, physiques ou morales, et les manifestations diverses de leur activité, pourvu que ces manifestations aient donné lieu à la rédaction d'un écrit revêtu du minimum de forme indispensable pour lui conférer un caractère diplomatique. Cette simple allusion suffira à orienter les travailleurs. On nous permettra cependant d'insister sur les insti-

13. F. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, et A. Werminghoff, *Concilia aevi karolini*, t. I (Hanovre, 1893 et 1906-1908, in-4°), dans les *Monumenta Germaniae historica*, série in-4°, *Legum sectio III*, t. I et II. Les canons de quelques conciles postérieurs à 840 ont été publiés par Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II (Hanovre, 1897, in-4°), dans la même collection, *Legum sectio II*.

14. Le recueil de l'abbé J.-B. Martin, *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon, des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312* (Lyon, 1905, in-8°), n'est qu'un simple catalogue. Il peut néanmoins suggérer l'idée de ce que peut faire un érudit travaillant dans le cadre diocésain.

15. On trouvera quelques indications bibliographiques susceptibles de servir de point de départ dans Hefele, *Histoire des conciles*, traduction française par [Dom Leclercq], t. I (Paris, 1907, in-8°), p. 117 et 118. Cf. Dom Henri Quentin, *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires* (Paris, 1900, in-8°). Comme l'indique le titre, il ne s'agit ici que des collections intéressant l'Église universelle.

tutions qui ont pour mission d'assurer la justice ecclésiastique. L'éminent érudit qu'était Paul Fournier a dit ce qu'il faut savoir de la diplomatique des actes passés devant les officialités au XIIIe siècle[16], mais, dans cet article de diplomatique formelle, il s'est occupé exclusivement des actes de juridiction gracieuse intitulés au nom de l'official. Restent les actes de juridiction contentieuse. La première tâche qui s'imposerait dans ce domaine serait, semble-t-il, la répartition en espèces juridiques des différents actes de la procédure ecclésiastique, baptisés de noms trop souvent hermétiques, qu'accompagneraient de bonnes définitions et un relevé des formules caractéristiques[17].

Les actes expédiés par les officiaux se trouvent dans les archives des destinataires, mais les juges ecclésiastiques tenaient aussi des registres conservés au siège de la juridiction et dont les épaves se trouvent dans nos dépôts publics[18]. A côté de ces registres des juridictions ecclésiastiques considérées comme telles, prennent place les registres où s'exprime l'activité judiciaire des églises et communautés ecclésiastiques considérées comme puissances seigneuriales et temporelles. Les uns et les autres pourront être utilement dépouillés et analysés.

Autres actes.

Si l'objet propre assigné au diplomatiste historien de l'Église paraît être la présentation, l'interprétation et l'étude des actes ecclésiastiques, il est un domaine où il devra nécessairement prendre contact avec les actes émanés des autorités laïques et les actes privés. C'est celui de l'histoire du haut Moyen Age. Terrain dangereux et combien mouvant sous les pas de celui qui s'y aventure ! Sur quels documents l'historien peut-il s'appuyer pour arracher ses secrets à cette époque difficile ? Sur quelques textes narratifs, sur les monu-

16. Paul Fournier, *Étude diplomatique sur les actes passés devant les officialités au XIIIe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XL (1879), p .296-331.

17. On trouvera de très utiles indications à ce point de vue dans la publication récente de M. Roger Aubenas, *Recueil de lettres des officialités de Marseille et d'Aix (XIVe-XVe s.)* (Paris, 1937-1938, 2 vol. in-8°).

18. Voir à titre d'exemple le *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384-1387)*, publié par Joseph Petit (Paris, 1919, in-4°) dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. On trouvera dans la préface de cet ouvrage quelques indications sur la consistance d'un certain nombre de fonds d'officialités, à compléter pour la Provence par les remarques de M. Aubenas dans son introduction au *Recueil* cité à la note précédente, p. XIX et suivantes.

ments de la législation, mais souvent pour la plus large part sur les documents d'archives dont les débris ont été conservés dans les chartriers d'établissements ecclésiastiques. De qui émanent ces documents ? Quelques-uns, des Souverains Pontifes et des évêques; la majorité, des rois et des particuliers. D'où il suit que pour écrire l'histoire des églises et monastères en ces temps reculés, il faudra nécessairement prendre contact avec ces documents d'origine laïque. Contact infiniment délicat, non seulement à cause d'importantes lacunes que l'hypothèse permet seule de combler, mais surtout à cause de l'immense travail de réfection, de remaniement, de falsification dont les chartriers ecclésiastiques ont été trop souvent l'objet. On ne peut guère toucher utilement à l'histoire du haut Moyen Age sans être initié à la diplomatique et familiarisé avec la critique diplomatique, qui est ici reine et maîtresse. Pratiquement, l'histoire d'une église ou d'un monastère, du VIe au IXe siècle, se confond avec la critique des sources de cette histoire. Malheureusement, dans la plupart des monographies d'établissements ecclésiastiques, — et l'on sait combien la liste en est longue ! — le chapitre des origines est à refaire. Des études de ce genre apparaissent cependant comme le cadre solide dans lequel devrait s'insérer la tâche des historiens de nos antiquités religieuses et nationales. Or à côté d'établissements privilégiés comme Saint-Calais, Corbie, Saint-Denis, qui ont eu l'heureuse fortune d'appeler l'attention d'érudits tels que Julien Havet et M. Levillain[19], combien d'autres n'ont été l'objet que de travaux où la critique est notoirement insuffisante.

Conclusion.

Les brèves suggestions qu'on vient de lire autorisent à formuler quelques conclusions. L'inventaire *critique* et la présentation *intelligente* et *rationnelle* du matériel de l'histoire ecclésiastique n'étant pas achevés, des érudits de bonne volonté, amis de la précision, de la méthode, du travail solide, aussi définitif que possible, trouveraient facilement dans

19. Julien Havet, *les Chartes de Saint-Calais,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLVIII (1887), p. 1-58 et 209-247 et dans *Œuvres,* t. I, p. 103-190; Léon Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie* (Paris, 1902, in-8°), et *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LXXXII (1921), p. 5-116, LXXXVI (1925), p. 5-99, LXXXVII (1926), p. 20-97 et 245-346, XCI (1930), p. 5-65 et 264-300.

quelqu'une des directions énumérées ci-dessus l'occasion de satisfaire leurs goûts et d'utiliser leurs capacités. Il semble en second lieu indéniable qu'en s'ouvrant davantage aux préoccupations qui sollicitent les diplomatistes, l'histoire de l'Église de France s'enrichirait nécessairement d'un certain nombre de faits et que d'autre part des faits déjà connus seraient éclairés d'un jour nouveau, précisés, expliqués, en un mot mieux connus. Il y a enfin et surtout que, parmi les sciences historiques, la diplomatique est une de celles dont la méthode, toute d'observation et de critique, est le plus empreinte d'esprit scientifique. La diffusion de la méthode diplomatique apparaît donc comme un moyen d'imprimer à l'histoire ecclésiastique en général et à l'histoire de l'Église de France en particulier un caractère toujours plus technique et objectif.

Georges TESSIER,
professeur à l'École des chartes.

BULLETIN CRITIQUE

Émile Lesne. — *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Tome IV : *les Livres, « Scriptoria » et Bibliothèques du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle* (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille, fascicule XLVI). — Lille, Facultés catholiques, 1938. In-8° de VIII-849 pages. Prix : 120 francs.

Dans le tome III de l'*Histoire de la propriété ecclésiastique en France*[1], Mgr Lesne avait commencé l'inventaire et la description des biens d'église tels que les documents échelonnés sur une durée de quatre siècles (VIIIe-XIe siècle) nous en montrent la consistance. Après avoir passé en revue les immeubles d'un caractère sacré, églises et annexes, il avait abordé l'étude du mobilier représenté par le Trésor, objets d'orfèvrerie et tissus précieux. Au Trésor encore appartiennent *les Livres*. Sujet infiniment délicat et difficile ! Fallait-il se contenter de l'effleurer ou s'engager résolument dans les avenues aux perspectives lointaines qui s'ouvraient devant les pas du chercheur, au risque de succomber sous le poids d'une tâche accablante ? Mgr Lesne a opté pour le second terme de l'alternative et sa démarche n'a pas fléchi.

Disons tout de suite ce qu'il ne faut pas chercher dans ce copieux volume. Certes le savant auteur connaît tous les résultats acquis en matière d'histoire de l'écriture et de l'enluminure. Sa bibliographie en témoigne, comme les allusions qu'on rencontre constamment sous sa plume, plus encore, les exposés d'ensemble du chapitre XI, « les *Scriptoria* tourangeaux », paragraphes 7, « la Calligraphie tourangelle », et 8, « l'Enluminure tourangelle » (p. 166-190), du chapitre XIV, « le *Scriptorium* de Corbie (p. 216-222) et surtout du chapitre XXII, « les Techniques d'exécution, les écoles et les styles » (p. 379-403). Il est bien évident cependant que l'impossibilité matérielle de joindre au texte un album de planches ne permettait guère de donner un développement suffisant à l'analyse des caractères paléographiques de l'écriture et des traits distinctifs des différentes écoles d'enluminure. Paléographes et historiens de l'art n'en trouveront pas moins dans ces pages un utile tableau d'ensemble et une mine de références précieuses.

Tel quel, l'ouvrage de Mgr Lesne n'a pas de précédent et com-

1. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 492-495.

ble une lacune qui s'est fait souvent sentir. Il comporte trois parties essentielles, une énumération détaillée des ateliers d'écriture et d'enluminure (*scriptoria*) qui ont fonctionné auprès des établissements ecclésiastiques du *regnum Francorum*, un inventaire du contenu des bibliothèques de ces mêmes établissements et, formant trait d'union entre ces deux parties, une série de chapitres de caractère technique sur « l'Exécution des livres dans les *Scriptoria* », qui seront bien accueillis par les historiens du livre.

L'historique des *scriptoria* ecclésiastiques épuise-t-il celui des *scriptoria* qui ont existé du VIIIe au XIe siècle ? En d'autres termes, y a-t-il eu des ateliers fonctionnant soit dans les palais royaux, soit auprès des grands laïques ? Les *scriptoria* sont-ils tous ecclésiastiques ? Il semble bien que, compte tenu de quelques scribes isolés qui ont pu exécuter ici ou là l'un ou l'autre manuscrit, il n'y a, à l'époque envisagée « de *scriptoria* proprement dits qu'auprès des églises et si quelque palais royal en a renfermé un, ce ne peut être qu'aux premiers temps de la Renaissance caroline. Dès le milieu du IXe siècle, il n'y a sûrement plus, dans l'ancienne Gaule, que des *scriptoria* ecclésiastiques ou monastiques. Le nombre des livres exécutés au cours de ces quatre siècles en dehors de ces ateliers est insignifiant au regard de l'abondante production des *scriptoria* d'églises » (p. 89). On peut ajouter que si l'existence au palais de Charlemagne ou de Louis le Pieux d'un atelier de manuscrits pouvait être démontrée, cet atelier aurait été très vraisemblablement, comme la chancellerie, en rapports étroits avec la *capella* et de caractère ecclésiastique. Après avoir répondu dans le sens indiqué à la question liminaire qu'il s'était posée, Mgr Lesne expose la méthode qui permet de discerner et de dater les produits d'un atelier. Il conclut par cette prudente remarque: « Dans aucun cas nous ne savons tout ce qu'un atelier a produit; mais il est possible de déterminer une portion au moins du rendement d'un bon nombre de *scriptoria* » (p. 99). Suit la revue de tous ces ateliers dans l'ordre géographique, série de monographies où sont rassemblées « pour chacun d'eux la moisson ou la poussière de renseignements que nous possédons à leur sujet », énumération des manuscrits attribués à ces officines, caractères distinctifs des différentes écoles, et, quand la chose est possible, identification des scribes qui ont mis la main aux manuscrits inventoriés. Les *scriptoria* de l'église de Lyon, des monastères de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis, de Corbie, de Saint-Amand, de Reichenau, de Saint-Gall ont été l'objet d'un traitement de choix.

Sans doute l'attention des historiens que n'attirent ni la technique, ni l'érudition pure sera-t-elle plus particulièrement retenue par les développements concernant les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques. On conçoit facilement que le produit de l'activité du *scriptorium* fonctionnant auprès d'un établissement et le contenu de la bibliothèque de cet établissement ne coïncident pas nécessairement. Assurément, l'atelier d'un mo-

nastère exécute des manuscrits pour satisfaire aux besoins liturgiques et intellectuels des moines du lieu, mais une bibliothèque s'accroît aussi grâce aux achats et aux dons de livres qui ont été exécutés souvent fort loin de l'endroit où ils seront conservés. Tel atelier peut ne pas être assez actif pour alimenter la bibliothèque de l'établissement qui l'abrite, tel autre est une ruche dont la réputation méritée lui attire des commandes venues de tous les points du territoire. De plus, souverains et grands laïques se sont constitué des bibliothèques dont les éléments leur étaient presque tous fournis par les scribes et artistes travaillant dans les ateliers ecclésiastiques. On connaît la bibliophilie de Charles le Chauve.

C'est à l'heure actuelle une tâche moins ardue de reconstituer la liste des livres qui ont appartenu à une bibliothèque donnée que d'attribuer tel ou tel manuscrit à un atelier plutôt qu'à un autre. Il est à vrai dire exceptionnel que des collections aient subsisté dans leur ensemble au lieu même où elles ont été constituées, comme à Saint-Gall, à Cologne, à Einsiedeln, mais bien des fonds anciens ont été transportés, plus ou moins mutilés, dans des dépôts publics où ils sont aisément reconnaissables. De plus, parmi les manuscrits isolés, il en est beaucoup qu'un caractère externe, une cote par exemple, ou l'analyse de leur contenu — c'est le cas de nombreux manuscrits liturgiques — permettront de restituer à leur propriétaire originel. L'historien a également à sa disposition les anciens catalogues, généraux ou particuliers, qui ont pu être dressés dans les divers établissements et toute une série d'indices qui, judicieusement exploités, permettent des recoupements fructueux. Grâce à ces données, Mgr Lesne a pu dresser un inventaire des richesses manuscrites possédées par les établissements ecclésiastiques de l'ancienne Gaule, qu'il passe en revue dans l'ordre géographique déjà suivi pour les *scriptoria*.

Les renseignements recueillis suggèrent un certain nombre de remarques générales groupées dans le chapitre XXXVI, « Constitution des bibliothèques » (p. 762-789). Le développement des collections est limité par la pauvreté du noyau primitif[2] et aussi par le caractère spécialisé et pratique de ces bibliothèques destinées à assurer la vie liturgique, spirituelle et intellectuelle d'une communauté et, à partir de Charlemagne, à l'aider dans son rôle pédagogique. En fait, « les monastères qui ne dépassent pas la moyenne paraissent avoir réuni du IXe à la fin du XIe siècle deux à trois cents manuscrits ». Parmi les plus riches bibliothèques apparaissent celles de Reichenau et de Saint-Gall qui « ont dû comprendre, la pre-

2. On pourra se faire une idée partielle de ce qu'était ce noyau primitif en se reportant au chapitre III, « le Reliquat des livres d'âge antérieur au VIIIe siècle » (p. 28-42). Au chapitre suivant, « l'Apport des pays étrangers du VIIIe au XIIe siècle » (p. 43-75), sont énumérés les manuscrits qui ont enrichi les bibliothèques de l'ancienne Gaule sans avoir été écrits dans ses *scriptoria*, mais venus d'Irlande, d'Angleterre, d'Italie ou d'Espagne.

mière près d'un millier de volumes à la fin du XIe siècle » et celle de Saint-Gall, plus encore. La place éminente est naturellement réservée aux œuvres anciennes, chrétiennes d'abord (les œuvres de saint Augustin et de saint Jérôme sont les plus abondamment représentées), païennes ou simplement profanes ensuite. Ce n'est que petit à petit et dans une mesure restreinte que les productions de la littérature contemporaine viennent grossir de leurs apports le dépôt primitif. Bibles et manuscrits liturgiques mis à part, « les ouvrages de doctrine — *de divinitate* — constituent le fonds principal des bibliothèques : on peut l'évaluer à près des deux tiers de la plupart des collections ». Viennent ensuite les ouvrages historiques, hagiographiques, juridiques, ceux que l'on peut classer sous la rubrique des arts libéraux (grammaire, poésie, etc)., enfin les ouvrages scientifiques. On remarquera que les œuvres de l'antiquité grecque, tant chrétienne que païenne, ne sont pratiquement connues que par des traductions en langue latine. Aucune des bibliothèques énumérées n'a même possédé un exemplaire complet de la Bible en grec, à plus forte raison en hébreu.

Le labeur que représente l'élaboration d'une pareille somme inspire un profond respect. Il est l'aboutissement de dépouillements et de lectures dont l'étendue confond l'imagination. La gratitude d'un grand nombre d'érudits sera la récompense de l'auteur qui a pu écrire justement dans l'avertissement liminaire : « Au cours de cette enquête, il est apparu que les conclusions qu'elle comporte pourraient être accueillies dans un cercle plus large d'érudits et de lecteurs que n'en peut rencontrer l'étude d'un bien d'église. La portée d'une telle recherche dépasse la valeur d'un article, si précieux soit-il, de mobilier ecclésiastique ou monastique; elle touche à l'histoire de la culture de l'esprit. »

Georges TESSIER.

Pierre MANDONNET, O. P. — *Saint Dominique, l'idée, l'homme et l'œuvre.* Augmenté de notes et d'études critiques par H. VICAIRE, O. P., et R. LADNER, O. P. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1938]. 2 vol. in-8° de 280 et 322 pages, 8 illustrations hors texte, 60 francs.

L'ouvrage que nous avons à signaler est loin d'être une œuvre d'un seul jet émanée d'un seul auteur. Force est d'expliquer comment il s'est constitué. Avant tout, il contient la réimpression de l'excellent petit livre, de même titre, publié il y a déjà bon nombre d'années par le R. P. Mandonnet et qui sous une forme brève, très accessible au grand public, résumait les origines, l'esprit et l'organisation de l'ordre dominicain. Il a été reproduit exactement, sauf quelques corrections que l'auteur lui-même avait notées dans son exemplaire personnel. A cette publication, des religieux dominicains, anciens disciples et amis du P. Mandonnet,

ont rattaché divers mémoires, rédigés les uns par eux-mêmes, les autres, en partie au moins, par le P. Mandonnet ; quelques-uns inédits, d'autres publiés jadis, mais dans des recueils peu accessibles.

Nous ne reviendrons pas sur le livre, bien connu, du P. Mandonnet; nous voudrions signaler les parties, nouvelles ou presque, qui l'accompagnent.

Dans le tome I, six articles, dûs au R. P. Vicaire, résument en somme l'histoire de la lutte, en Languedoc, contre l'hérésie, jusqu'au moment où toutes les méthodes ayant été essayées, et sans succès, Innocent III et Dominique jetèrent les bases de l'Ordre qui était destiné à un si grand avenir. Le P. Vicaire montre très bien par quelles étapes a passé la pensée d'Innocent III. Il a cru d'abord pouvoir compter sur l'autorité civile alertée et sur l'épiscopat. Bien vite détrompé, en particulier sur le haut clergé, il changea de tactique, au début de 1204, et invita l'abbé de Cîteaux à organiser une grande mission dans le Languedoc. Elle échoua; les missionnaires prêtaient le flanc par des traits fâcheux, en un temps où l'esprit de pauvreté semblait résumer tout le christianisme. On leur reprocha le train qu'ils menaient et les procurations qu'ils prétendaient toucher. Tout cela jurait trop avec la vie ascétique des Parfaits cathares. En 1206, Innocent réclama des prédicateurs la pauvreté évangélique. Par une coïncidence très frappante, Diego, évêque d'Osma, et son compagnon Dominique, se trouvèrent à Rome au commencement de 1206. Leur pensée et celle du pape se rencontrèrent. Revenus dans le Languedoc, ils y portèrent le nouveau mot d'ordre. La mission se divisa en un certain nombre de groupes, à chacun desquels on tâchait d'affecter un lieu de ravitaillement et de repos. Ce fut une des raisons d'être du monastère féminin de Prouille, fondé en 1207, avant tout pour recevoir les hérétiques converties. Les succès restèrent fort médiocres. En 1208, le meurtre de Pierre de Castelnau déclencha la croisade des Albigeois. Pour quelques années, la parole n'appartint guère qu'aux armes. En 1215 enfin, Dominique se rendit à Rome, pour le quatrième concile de Latran, avec son nouveau protecteur, l'évêque de Toulouse Foulques. Au cours de ce voyage fut virtuellement fondé l'ordre des Prêcheurs. — Le même volume contient encore deux articles du R. P. Mandonnet. L'un démontre, d'une façon qui nous semble décisive, que les « chanoines prêcheurs » que Jacques de Vitry a signalés à Bologne ne sont pas autre chose que les Dominicains; l'autre, par de fort bonnes raisons également, revendique pour les Dominicains maître Paul, prêtre de Saint-Nicolas, auteur du premier manuel de confession ou *Summa de Poenitentia*.

Le deuxième volume est peut-être le plus important. On y étudie d'abord les deux grandes lacunes que l'ordre dominicain est venu combler. Lacune dans la prédication : le R. P. Ladner s'en est chargé. Lacune d'autre part dans l'enseignement : ici il existait un mémoire du R. P. Mandonnet, paru jadis dans le tome XV

de la *Revue d'histoire ecclésiastique*. Les deux travaux sont excellents. Nous risquerions une très légère réserve; les deux auteurs nous semblent un peu sévères pour le XIIe siècle. Ils reconnaissent bien qu'il a vu de grands prédicateurs et de grands professeurs. Mais ils ont l'air de croire que ces illustres personnages ont pu élever le niveau d'une partie du clergé, mais en sacrifiant les intérêts et les besoins des masses; en sorte que, dit le P. Mandonnet, p. 85, « la situation générale n'est pas changée, et même, par un côté, a peut-être empiré ». Nous avons peine à admettre cet « empiré ». Pas de façon absolue en tous cas; seulement on s'est trouvé en présence de masses qui éprouvaient des besoins bien supérieurs.

Le R. P. Mandonnet nous apprend encore, dans un article assez amusant, qu'en visitant la salle capitulaire du couvent de Santa Maria Novella à Florence, et en voyant sur les murs une fresque où des chiens noirs et blancs mordent vigoureusement des loups, il n'y a pas lieu de croire à une plaisanterie sur les mots *Domini canes* ou chiens du Seigneur. De longue date, bien avant saint Dominique, le chien était le symbole du prédicateur, comme le loup de l'hérésie.

Saint Dominique, le fait est bien connu, a adopté la règle de saint Augustin, qui avait le grand avantage d'être très souple. Le P. Mandonnet était naturellement conduit à l'étudier. Il est arrivé à des conclusions très neuves : il avait commencé à les exposer dans un mémoire que le P. Vicaire a achevé. Trois textes législatifs ont été attribués à saint Augustin : le premier est une règle, brève et précise; le second, un commentaire du premier; le troisième est une transcription du second retouché pour l'adapter à un monastère de femmes. La véritable règle se compose des deux premiers documents. Mais le premier fut à peu près ignoré au Moyen Age depuis Gélase II. Il n'a pas influencé saint Dominique.

Comment s'est peu à peu fixée la règle dominicaine, c'est ce que montre un mémoire entrepris par le P. Mandonnet et continué par le P. Vicaire. Une erreur, due au P. Denifle, qui n'avait pourtant pas l'habitude d'en commettre, a fait attribuer une importance exagérée à un ancien manuscrit, conservé autrefois au couvent de Rodez, et maintenant à Rome, aux archives de l'Ordre. Il contient des constitutions que Denifle datait de 1228. Elles auraient été les plus anciennes de l'Ordre, mais postérieures à la mort de saint Dominique. Le P. Mandonnet les fait remonter plus haut. Et il pense qu'il y eut deux étapes. Une première partie rédigée par Dominique en 1216 : « les lois d'observance » ou coutumes de l'Ordre, réglant la vie des religieux; et les institutions ou organisation de l'Ordre, rédigées en 1220. De cette partie, le P. Vicaire a fait ce qu'il appelle modestement un essai de restitution, distinguant la partie primitive des adjonctions ultérieures.

On voit combien ce livre est riche en faits et en idées. Est-il parfait ? Nous ne voudrions pas le dire. Le plan adopté — ou plu-

tôt peut-être le défaut de plan — a pour conséquence qu'on y trouve bien des longueurs et des redites. Sur certains points on voudrait un peu plus. A peu près rien n'est dit de l'influence qu'ont exercée l'un sur l'autre les deux grands ordres mendiants. Ont-ils compris la pauvreté de la même manière ? Et d'où vient d'autre part le faible rendement de la prédication catholique en Languedoc, même — on le remarquera — quand saint Dominique la dirigea ? La prédication, ambulante, n'était-elle pas un peu superficielle ? Ou bien trop savante, trop scolastique, pour porter sur des esprits très simples ? N'a-t-on pas abusé des réunions contradictoires, la pire peut-être des méthodes qu'on ait jamais employée pour instruire les hommes ? A qui avait-on affaire ? à des gens très convaincus ? Oui, quand il s'agissait des Parfaits. Mais ne peut-on pas croire que parmi tous les « croyants », ces simples adhérents qui remettaient tranquillement au lit de mort la réception du *consolamentum*, il y avait beaucoup de sceptiques, d'indifférents et d'ignorants ? Tout cela est bien peu de chose. Tel qu'il est, l'ouvrage est très intéressant et très instructif. Jamais on n'a mieux montré en quoi consiste la nouveauté de la « révolution » dominicaine.

É. JORDAN.

Pierre ANDRIEU-GUITRANCOURT. — *L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIIIe siècle d'après le « Regestrum visitationum »*. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1938. Gr. in-8° de XI-463 pages, 80 francs.

Nous connaissons mal la figure et l'action politique du franciscain Eudes Rigaud, conseiller de saint Louis, mais son registre des visites de l'archevêché de Rouen est célèbre. Depuis cent ans, on en a tiré (avec plus ou moins de critique, du reste) de nombreux aperçus sur la vie du clergé au XIIIe siècle. Pourtant, la somme de renseignements divers que contient ce document, d'un caractère, par malheur, à peu près unique, n'a pas été mise à profit aussi largement qu'il se pourrait. M. l'abbé Andrieu-Guitrancourt l'a considéré en canoniste, et, de ce point de vue, son étude, bien informée, bien conduite, apporte des conclusions pertinentes et sûres. Ce qui l'a principalement retenu, c'est le rôle et ce sont les droits d'Eudes Rigaud comme visiteur de son archidiocèse : d'abord, la nature du droit de visite, définie par la décrétale d'Innocent IV *Romana Ecclesia* et précisée par les débats et les accords d'Eudes Rigaud avec ses suffragants (chap. V), — puis, « la juridiction métropolitaine pendant la visite » (chap. VII), — « la rétribution du visiteur : la procuration » (chap. VIII), — enfin, l'exercice même du droit de visite sur les églises séculières et sur les établissements réguliers non exempts (chap. VI et IX). Ces deux derniers chapitres nous montrent dans le détail la portée des enquêtes poursuivies par l'archevêque : morales, disciplinai-

res, liturgiques. Ils nous introduisent vraiment dans la vie religieuse d'alors et, selon le possible, nous en font saisir les formes variées. Mais M. Andrieu-Guitrancourt, gêné, sans doute, par l'abondance des faits et soucieux de ne rien omettre, a voulu ajouter encore à cet exposé; il l'a repris et développé en trois autres chapitres : « les délits, l'administration de la justice et la répression des abus » (chap. XI); « la vie liturgique dans les églises et les monastères de Normandie » (chap. XII); « Eudes Rigaud dans les campagnes et les villes normandes » (chap. XIV). Ce dernier chapitre est un hors d'œuvre dans un livre où priment les considérations juridiques, mais il est plein d'intérêt, et l'auteur a bien fait de se donner le plaisir de l'écrire. Il y a noté, entre autres, certaines des mesures de gestion prises par Eudes Rigaud pour le temporel de son diocèse. Les chapitres X et XIII concernent aussi le seul diocèse de Rouen. Et l'on ne peut, d'ailleurs, s'empêcher de regretter que l'auteur n'ait pas nettement et séparément examiné l'activité distincte d'Eudes Rigaud en tant qu'évêque dans son évêché de Rouen et en tant qu'archevêque dans sa province.

Les deux premiers et les deux derniers chapitres auraient, eux aussi, gagnés à être rapprochés. Ils racontent (un peu trop de seconde main) la vie d'Eudes Rigaud. L'illustre archevêque de Rouen, orateur dont les œuvres semblent perdues, a, pour un certain temps, empreint son souvenir dans les traditions populaires, mais nous ne savons rien de son autorité au conseil du roi et quasi rien de son caractère, en dehors des traits que fournit le *Regestrum*.

M. Andrieu-Guitrancourt a tiré un bon parti du *Regestrum* et il en a bien marqué la valeur. Son livre judicieux se lit avec plaisir et ses conclusions juridiques dépassent assurément l'histoire normande[1].

R. N. Sauvage.

---

1. L'auteur ne paraît pas avoir utilisé pleinement et au mieux les ouvrages qu'il cite dans sa bibliographie, — maladroitement disposée dans un ordre alphabétique qui ne signifie rien. Il ignore les visites de l'archidiacre Henri de Vézelai (*Bibl. de l'École des chartes*, 1893) et les *Querimoniae Normannorum* (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIV). Pourquoi ne pas ramener les dates au comput grégorien et pourquoi identifier les noms de lieux en raison de la géographie ecclésiastique contemporaine, ce qui est, tout au moins, hors de propos ? Nombre de ces identifications sont, du reste, fautives : p. 101 : il s'agit de Noron, canton de Balleroy (Calvados), et de Moulins-sur-Orne, canton d'Argentan (Orne); p. 102 : *Sara*, sans doute Anneville-en-Saire, canton de Quettehou (Manche); p. 183, il s'agit de Tournai-sur-Dive, canton de Trun (Orne); p. 217, *Aula Puellarum* est la Madeleine de Rouen; p. 246, lisez : *Sérans;* p. 252, lisez : *Almenêches, Perrières, Saint-Étienne de Fontenay*, le prieuré de *Bohon*, diocèse de Coutances, et non Beuron, qui ne s'est jamais trouvé dans le diocèse d'Avranches; p. 307, Vieux-Rouen était du doyenné de Foucarmont et il est du canton d'Aumale (Seine-Inférieure), etc. Certaines transcriptions et traductions sont négligées (p. 179, lignes 18-19, 29-30; p. 318, *disci-*

Roger Aubenas. — *Recueil de lettres des Officialités de Marseille et d'Aix (XIVe-XVe siècles)*. — Fascicules I et II. Préface de Gabriel Le Bras. — Paris, Auguste Picard, 1937 et 1938. 2 vol. in-8° de xxxvii-120 et 156 pages.

Comme l'a fait remarquer Paul Fournier, les officialités paraissent s'être constituées sensiblement plus tard dans les diocèses méridionaux que dans le Nord et l'Est de la France. En ce qui concerne la région provençale, M. Aubenas constate que l'official n'apparaît qu'en 1229 à Avignon, en 1251 à Arles, en 1255 à Cavaillon, en 1260 à Marseille, en 1269 à Orange, en 1277 à Toulon et seulement en 1304 à Saint-Paul-Trois-Châteaux (d'après les textes publiés par la *Gallia christiana novissima* d'Albanès). On peut donc affirmer avec lui que « les diocèses du Midi, sur la rive gauche du Rhône, n'ont pas eu d'officialités organisées avant le xiiie siècle ». On pourrait en dire autant, croyons-nous, des diocèses de la rive droite.

Les officialités épiscopales ne nous ont laissé souvent que de très maigres archives pour les trois premiers siècles de leur existence (xiiie, xive et xve). En Provence, comme dans le reste de la France, on ne peut que déplorer cette pauvreté. Malheureusement, il n'existe pas encore d'inventaire complet des archives des officialités françaises qui nous permette de connaître exactement tout ce que l'on possède. On saura gré à M. Aubenas de nous donner, dans l'introduction de son ouvrage, une liste provisoire des fonds d'archives de l'officialité archiépiscopale d'Aix, de l'officialité épiscopale de Marseille et de l'officialité archiépiscopale d'Arles. Il y ajoute même des indications sommaires sur les archives des diocèses de Cavaillon, de Toulon, de Glandèves et de Vence.

plinam petendo : « le fouet appelé discipline, sur le bras » !) et certaines expressions sont inapplicables et déplacées (p. 47, « le fichier diocésain »; p. 45 : « messire Dieu »; p. 72, n. 2; p. 132 : « messieurs d'Avranches »; p. 99 : « Mgr Grosparmi », « la pourpre romaine »; p. 247 : « l'abbaye de Saint-Wandrille, accueillante aux sous du curé »; p. 297: « la châtelaine gente et belle », etc.). — P. 160, lisez: le *prieuré* de Sainte-Barbe. P. 189 : le Saint-Sépulchre de Caen était une collégiale de chanoines. P. 199 : lisez : Richard *du Sap.* P. 221, 259, 281, 293, 312, lisez *Geoffroi* et non *Gaufride.* P. 243, ligne 8 : *parisiensium.* P. 252, cette liste des « grandes abbayes normandes » est fallacieuse. P. 268, n. 1 : les « derniers statuts syndicaux du diocèse de Rouen » sont inattendus. P. 292, ligne 12 : Pierre Le Boucher. P. 314 : Osbert de La Porte. P. 321 : Thibaud du Châtel. P. 346, ligne 11 : *turonensium.* P. 383 : les « oncles danois et scandinaves (*sic*) demeurés pirates » des marins normands du xiiie siècle ! P. 391, n. 1 : le poète des *Bouffons* serait surpris de se voir attribuer une autorité archéologique. P. 396, « les merlettes de sinople » ! P. 411, saint Louis n'était pas « roi des Français ». Contradictions : p. 48, n. 1, p. 55 et p. 96; p. 88, dernière ligne et n. 1, p. 130 et 131; p. 371, lignes 9 et 13. P. 379: confusion d'époques. Etc., etc. Il y a vraiment trop de petites négligences, et, aussi, de rapprochements illusoires avec l'état actuel, qui agacent.

De ces divers fonds d'archives, très rares sont les documents qui remontent au XIIIe et même au XIVe siècle : on pourrait facilement les compter dans l'inventaire sommaire dressé par M. Aubenas. C'est ainsi que, pour Aix, nous relevons seulement une sentence du vice-official de l'année 1383 et un formulaire de la fin du XIVe siècle. A Marseille, nous trouvons plusieurs sentences de l'official dès le XIIIe siècle. Pour le XVe siècle, par contre, nombreux sont les registres qui fournissent matière abondante aux chercheurs.

Dans cette masse de documents, M. Aubenas a choisi trois formulaires médiévaux, deux à l'usage de l'officialité archiépiscopale d'Aix, le troisième à l'usage de l'officialité épiscopale de Marseille. C'est ce dernier qui fait l'objet principal de la présente publication (en tout, 333 pièces reproduites in extenso ou simplement analysées). Pour les deux formulaires de l'officialité d'Aix (l'un est daté de l'année 1465), l'auteur se contente de donner la table des matières avec quelques documents choisis parmi les plus intéressants (appendices I et II du second fascicule). Un troisième appendice fait connaître sommairement un autre formulaire marseillais de la fin du XVe siècle tout récemment signalé à l'auteur et qui intéresse, en partie seulement, l'officialité diocésaine.

Le formulaire marseillais qui a retenu tout particulièrement l'attention de M. Aubenas l'emporte de beaucoup sur les autres par la variété des documents qu'il contient. On se rend compte facilement qu'il a été composé au moyen d'actes concrets, sortis effectivement du greffe de l'officialité, car on n'a pas toujours pris soin de faire disparaître les noms propres. Aussi l'éditeur n'a pas eu de peine à établir que, si le recueil a été formé vers l'année 1490, le notaire qui l'a rédigé s'est servi de documents qui s'échelonnent de la fin du XIVe siècle à la fin du XVe. On a, de la sorte, un choix de lettres écrites par les officiaux de Marseille au XVe siècle : d'où le titre que l'éditeur a cru pouvoir donner à sa publication. Il n'en reste pas moins que nous sommes en présence d'un véritable formulaire, ce que le titre ne laisse nullement soupçonner.

Tel quel, ce formulaire est très instructif pour la connaissance du droit. On y trouve toutes les catégories des actes que l'official avait à expédier : *litterae citatoriae, monitoriae, excommunicatoriae, absolutoriae, aggravatoriae, requisitoriae.* Les affaires les plus variées y sont traitées : on a ainsi une idée exacte de l'étendue de la juridiction ecclésiastique au XVe siècle. On pourra d'ailleurs s'en rendre compte facilement en consultant l'index des matières qui termine heureusement le recueil. Relevons seulement quelques titres : arbitrage, délit de port d'arme, avortement, publication des bans, recours au bras séculier, mariages clandestins, droit de dépouille, conflits de juridiction entre justice laïque et officialité, etc.

Comme le dit M. Gabriel Le Bras dans la préface, « M. Aubenas

est le premier éditeur qui nous mette en état de remplir les fonctions de greffier de l'official, c'est-à-dire de comprendre un large chapitre du droit quotidien », et il ne sera pas exagéré de conclure que cette publication, si méritoire aux temps où nous sommes, constitue une précieuse contribution à l'histoire des officialités au Moyen Age.

É. GRIFFE.

Paul CHAPONNIÈRE. — *Voltaire chez les calvinistes.* — Paris, Perrin, 1936. In-8° de XVI-267 pages, 12 francs.

L'auteur nous donne un récit, écrit d'une plume fort alerte, de la rivalité plus ou moins sourde qui mit aux prises Voltaire et Rousseau, et, à Genève, les partisans de ces deux philosophes.

Comment Voltaire, que les Génevois considèrent d'abord « comme le rebut de toute la terre », parvient à gagner la sympathie de la ville de Calvin, nous le voyons avec une grande précision, grâce à tous les documents que M. Chaponnière a découverts dans les diverses archives de Genève. Cette conquête ne se fit point d'ailleurs sans de rudes batailles. Voltaire se heurta, en effet, aux efforts de Rousseau, furieux de voir « l'affreux baladin » donner le ton à sa ville natale. Jamais la souplesse naturelle de Voltaire ne réalisa d'aussi merveilleux rétablissements que dans la période où, suspecté par les pasteurs génevois, regardé comme un effroyable impie par la foule des citoyens, il dut, à force de diplomatie, faire tomber les préventions des uns et mériter la reconnaissance des autres.

Deux ou trois incidents marquent les étapes les plus rudes dans cette conquête de l'opinion génevoise : d'abord la querelle soulevée à l'occasion du prétendu socinianisme des pasteurs génevois; ensuite, la question du théâtre, enfin la guerre à Genève entre partisans de Rousseau et partisans de Voltaire.

Les Génevois qui d'abord se rendirent aux Délices où Voltaire les accablait d'amabilités se trouvèrent fort perplexes quand, un beau matin de 1757, ils apprirent, par l'intermédiaire de d'Alembert, que leurs pasteurs n'avaient plus, à vrai dire, la foi chrétienne et s'en tenaient à un christianisme raisonnable, d'où était exclu tout ce qui dépassait la raison. On a pu se demander d'où venait à d'Alembert une connaissance si précise et surtout si décisive des sentiments intimes du clergé génevois. Ce n'est pas à lui que les pasteurs se confièrent pendant son rapide séjour à Genève. Mais nombreux étaient ceux qui fréquentaient aux Délices, où ils avaient pu commettre quelques imprudences de langage, savamment exploitées par Voltaire. Nous en avions cru Rousseau déclarant avec une emphatique indignation, que l'on pouvait estimer sincère, que l'article, écrit par d'Alembert et inspiré par Voltaire, était une odieuse calomnie. Il paraît que Rous-

seau et les pasteurs s'étaient indignés à froid et à faux. M. Chaponnière veut que les pasteurs génevois aient donné prise à l'accusation, et, si nous l'en croyons, le christianisme de ces ecclésiastiques était beaucoup plus proche de la *Bible expliquée* par une raison qui détruit les prophéties, les miracles et bien d'autres choses encore, que du pur Évangile. Les protestations de Rousseau et des pasteurs n'auraient donc été que pour tranquilliser la galerie ? Voilà qui suscitera, nous l'espérons, une nécessaire mise au point. Il serait dur de convenir que, si l'accusation était juste, les protestations témoignaient d'une curieuse mauvaise foi. La question peut tenter un érudit : elle s'élargirait d'elle-même et ce serait la sincérité de l'*Encyclopédie* tout entière qui serait ainsi mise en cause.

M. Chaponnière raconte en détail l'histoire assez savoureuse des démêlés de Voltaire avec le Conseil de Genève, à l'occasion de son théâtre. A l'en croire, ce fut la véritable cause de la lutte sans merci que Rousseau fit à son glorieux rival. En tous cas, c'est autour de cette question qu'il rattache la longue querelle, dont il nous donne, même après les livres de Maugras, un récit fort intéressant. Nous n'en retiendrons que les pages consacrées à définir l'attitude des pasteurs génevois. Ils ne montrèrent, semble-t-il, ni beaucoup de courage ni beaucoup de loyauté. A la vérité, ce sont là querelles de familles : celle de Rousseau ne pouvait souffrir celle de Voltaire et réciproquement. De là sortit la guerre de Genève, où Voltaire prétendit jouer un rôle de médiateur. M. Chaponnière croit à la sincérité de ces efforts et donne, en fin de compte, le beau rôle au vieillard rusé, et non moins passionné, qui vit dans ces circonstances l'occasion de porter un coup décisif à son ennemi mortel, Rousseau. De surcroît, il y découvrit un thème à de sanglantes railleries dont firent les frais ses protégés tout les premiers. On ne peut imaginer autrement Voltaire ; grattez le bienfaiteur, aussitôt apparaît le bouffon qui se moque de ses marionnettes.

Nous ayant incité à démasquer ainsi le bonhomme, M. Chaponnière voudrait, pour conclure, nous faire admirer les vertus de ce chrétien qui s'ignorait. Pour un peu, il écrirait : « Il a trop de vertus pour n'être pas chrétien. » La conclusion paraît étrange d'un livre où l'on a surtout vu à plein les roueries, les rancunes, les adresses d'un homme qui finit par dresser contre lui ses anciens amis, plus émus à la pensée du mal qu'il avait fait à Genève que du bien qu'il avait prétendu faire à la cause calviniste. Il est, par exemple, assez difficile de soutenir « que personne ne fut moins irréligieux que Voltaire » (p. 261), quand on a reconnu « qu'être voltairien, c'est nier Dieu » (p. XIII).

J. DEDIEU.

André Latreille. — *Napoléon et le Saint-Siège (1801-1808). L'ambassade du cardinal Fesch à Rome.* — Paris, Alcan, 1935. In-8° de xxxviii-626 pages.

— *Le catéchisme impérial de 1808. Étude et documents pour servir à l'histoire des rapports de Napoléon et du clergé concordataire.* — Paris, Belles-Lettres, 1935. In-8° de xvi-220 pages.

Nous sommes bien en retard pour rendre compte de ces thèses qui font honneur à la jeune école historique française et dont, aussi bien, nos lecteurs ont déjà pu apprécier l'intérêt par le résumé que l'auteur lui-même a rédigé pour eux[1]. M. André Latreille, qui fut professeur au Lycée de Lyon, avait eu la bonne fortune de mettre la main sur les papiers du cardinal Fesch (ambassadeur à Rome de 1803 à 1806), et tel fut le point de départ d'une enquête, patiemment et fructueusement poursuivie à Paris, dans les départements (surtout en Corse), à Rome enfin (notamment à l'*Archivio Vaticano* et au *Museo Napoleonico*). Et ainsi a-t-il pu projeter une lumière nouvelle sur la période pendant laquelle, depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre Napoléon et le Saint-Siège jusqu'à la rupture de 1808, Fesch a été mêlé à toutes les grandes affaires politiques et religieuses : en France « l'Église concordataire s'organise, la vie religieuse reprend et tout un mouvement d'idées se développe autour du culte renaissant »; hors de France, « l'influence de l'empereur s'étend peu à peu sur la plupart des pays catholiques: Italie, Allemagne, Europe méditerranéenne et Europe centrale ».

Le Concordat portait en lui une complexité redoutable qui n'apparut sans doute qu'à l'usage. Car il était « un essai de conciliation entre l'Église romaine et la France révolutionnaire », et la France révolutionnaire ne l'accepta qu'au prix de retouches (les articles organiques, l'admission des constitutionnels) dont l'Église romaine s'inquiéta de bonne heure. Au vrai, chacune des deux parties estimait avoir fait plus qu'elle n'aurait dû faire, chacune attendait de l'autre une gratitude aussi substantielle que possible et n'acceptait des clauses, signées sans enthousiasme, que d'une façon provisoire et sous bénéfice des avantages pratiques qu'elle pouvait en retirer. C'est ainsi que le sacre, où Napoléon voyait un simple geste de reconnaissance pour les services rendus à la papauté et le commencement pour elle d'une sujétion nécessaire, fut au contraire considéré comme une concession ultime par Pie VII qui avait, au surplus, rapporté d'un voyage triomphal le sentiment que l'opinion française, naguère gallicane, rentrait avec ferveur, avec exaltation, dans les voies de l'ultramontanisme. Et quand Napoléon, roi d'Italie, voulut prendre des mesures auxquelles l'entraînait sa lutte contre l'Angleterre (sans d'ailleurs vouloir empiéter sur le pouvoir spirituel de la papauté), il apparut à Rome que la religion elle-même était menacée et qu'il fal-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 338-348.

lait se dresser contre « une conception politique et religieuse en contradiction irréductible avec la doctrine catholique ». La rupture pouvait ne pas être immédiate, elle ne pouvait pas ne pas se produire, et Fesch, « aigri par des ressentiments personnels, ... aveuglé sur les mobiles et les ressorts de l'opposition du Pape, ... convaincu du bon droit de son neveu », contribua sans doute à hâter cette rupture. M. A. Latreille a insisté avec beaucoup de vigueur sur les caractères complexes et délicats d'une histoire entre toutes chargée d'événements et lourde de conséquences pour toute l'Europe moderne. Et là est l'intérêt profond de son travail.

Il nous apporte, au surplus, des indications nombreuses — et souvent décisives — sur la personne même de Fesch, qui, depuis les deux volumes de l'abbé Lyonnet qui datent de 1841, n'avait sollicité que des curiosités partielles. Du Napoléonide, dont F. Masson constatait en 1914 qu'il restait « un inconnu pour l'histoire », M. A. Latreille n'a pu, faute de documents, reconstituer la biographie complète jusqu'en 1802; du moins a-t-il insisté sur sa physionomie corse et sur la place de choix qu'il mérita d'occuper dans le « système familial ». Il a quitté la soutane en 1793, mais il se convertit en 1802 pour être immédiatement appelé à l'archevêché de Lyon et réaliser la mission de prestige diplomatique dont Cacault n'a pas été jugé capable : il s'agit de ranger le Saint-Siège dans le camp français, de l'utiliser contre l'Angleterre, d'une part, contre les adversaires du premier Consul et du pacte concordataire, d'autre part, de collaborer, en somme, dans tous les domaines pour le plus grand profit du futur empereur. Et Fesch remplit cette mission avec un dévouement corse. Il n'avait aucune sympathie personnelle pour les théories ultramontaines et, dans les quatre articles de la déclaration gallicane, il retint surtout celui qui affirmait l'indépendance de l'autorité temporelle. En vérité on aurait tort de lui prêter, dans un sens ou dans un autre, une attitude dogmatique et intransigeante qui n'était pas dans son caractère et qui se serait mal adaptée aux fluctuations — pour ne pas dire aux contradictions — de la politique de son neveu : Napoléon ne fut-il pas tour à tour « plus ultramontain que le pape quand il exigeait la destruction de l'ancien épiscopat, plus gallican que Fleury quand il disputait à l'Église la souveraineté dont elle était en possession depuis tant de siècles » ? Notations délicates et pleines de nuances où M. A. Latreille excelle, et qui nous éclairent sur l'insuccès final, qui dépend des circonstances où Fesch se trouvait placé plus que de lui-même : s'il désapprouve l'empereur, il sera accusé de le mal servir; s'il va jusqu'au bout de l'obéissance politique, il méconnaît quelques-unes de ses obligations religieuses. « De chaque côté, impossibilité matérielle et morale », c'était un rôle impossible à soutenir dans une voie sans issue.

Que faut-il penser de la politique pontificale ? Napoléon l'a jugée fort inexactement, car Pie VII n'était ni « un monarque

autocrate, en mesure d'imposer sa volonté sans se soucier de comptes à rendre » ni « un bon homme doux, assez insignifiant, facile à influencer, et peut-être à intimider » et il eut, beaucoup plus qu'on ne l'a dit, une véritable politique personnelle; mais il ne voulut jamais agir que dans la limite des intérêts « dont il n'était que le fondé de pouvoir », dans le cadre des lois de l'Église « dont il n'était que le dépositaire ». Consalvi le complétait admirablement avec son inaltérable sang-froid (et parfois ses mesquineries et ses petites habiletés) et Fesch eut tort de voir en lui un ennemi qui favorisait les puissances d'Ancien Régime (Autriche ou Angleterre) au détriment de la France révolutionnaire. Car la cour de Rome demeurait fidèle aux principes qui résultaient, comme l'a fort bien vu M. Latreille, « de ses maximes permanentes et de sa situation temporelle », et dont le premier était de ne s'engager avec aucune puissance pour conserver en toutes circonstances l'entière liberté de son action. Comment aurait-elle pu accepter la tutelle à laquelle prétendait la soumettre celui dont la fortune avait grandi jusqu'à en faire le maître incontesté de l'Europe ? L'histoire des révolutions avait appris au Souverain Pontife et au Sacré-Collège que « ce qui est maintenant peut ne pas toujours exister » et la diplomatie romaine, soucieuse de réalisme, n'a jamais mis en dehors de ses prévisions l'inéluctable avenir. Là est l'unité de cette politique, au regard de laquelle la politique napoléonienne apparaît, au contraire, « passionnée, à chaque instant mouvante et en voie d'incessante création ». Napoléon est d'éducation catholique et il croit à l'utilité sociale de la religion, mais il se défie du clergé, « puissance qui n'est jamais stationnaire » et il ne comprend pas qu'on puisse lui opposer une doctrine intangible, il entend raisonner avec les prêtres « comme avec les autres hommes » et il se brise dans cet effort d'unification intempestive qui froisse les esprits et les consciences. Fesch ne sut pas le conseiller, et d'ailleurs il ne put être écouté. Le maître de l'heure, confiant en sa puissance personnelle de fascination, crut qu'en une heure de conversation avec le pape, souverain absolu comme lui, il aplanirait toutes les difficultés en suspens; mais il ne savait pas qu' « on ne peut donner de pleins pouvoirs en matière religieuse » et qu'un pape, plus qu'un empereur, est héritier d'une tradition qui le dépasse. Voilà pourquoi le conflit était fatal et insoluble. Dès 1806 Fesch doit être rappelé; trois ans après ce sera la disparition de l'État pontifical; « et la ruine de la politique ecclésiastique de Napoléon en Europe et en France sera rendue inévitable par l'excommunication de l'empereur et la suspension du Concordat ».

Telle est cette histoire, multiple et une tout à la fois, dont le déroulement ne nous apparaît aussi lucide que parce que M. A. Latreille a dépouillé une foule de textes décisifs qui avaient jusqu'alors échappé aux érudits, parce qu'il a interprété avec beaucoup de finesse des faits en apparence contradictoires, parce

qu'il a conduit son récit avec un talent subtil et sûr dont la maîtrise ne se dément jamais[2].

A ce travail fondamental se rattache étroitement l'étude sur *le Catéchisme impérial de 1806*. Il y a là une idée d'origine ecclésiastique dont Bonaparte s'est emparé pour l'utiliser au profit de l'Etat, plus encore au profit de sa personne et de sa dynastie, et la date en est significative, entre le sacre et les premiers décrets organisant l'Université qui doit régler « les principes de la morale et de la politique ». Catéchisme et Université se complètent tout en représentant deux politiques qui s'opposent : « l'une excluant de l'enseignement le clergé, l'autre reposant sur l'exactitude avec laquelle il répandra une doctrine d'État ». La plupart des évêques sont favorables et Fesch, primat des Gaules, ne reproche à ce catéchisme que son prix qui l'empêche d'être à la portée de tous (il songe à l'imprimer lui-même et lance une édition lyonnaise); l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau, est seul à refuser de le promulguer dans son diocèse; mais il ne s'agit pas d'un accueil enthousiaste, car « les évêques étaient froissés d'avoir été tenus à l'écart du travail de préparation ». Et peu à peu les oppositions se manifestent, notamment dans la « petite Église » de l'Ouest où une poignée de dissidents reprochent à « M. Buonaparté » d'empiéter « sur les choses spirituelles et sur ce que la religion a de plus sacré » et dans les populations ultramontaines de Belgique, cependant qu'à Rome on dénonce « l'attentat commis par la puissance laïque » qui met l'Église en servitude et semble vouloir lui donner des leçons de piété. De fait les rapports ne tardent pas à s'altérer entre Napoléon, persécuteur de l'Église, et le clergé gallican; les catéchismes des anciens diocèses continuent d'être employés et la circulaire de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur de la première Restauration, en date du 22 juillet 1814, ne fit que rendre officiel l'abandon du catéchisme de 1806. Il ne renaîtra pas, en dépit de certains projets qui datent du Second Empire, en raison des souvenirs laissés par l'échec dont M. Latreille s'est fait l'historien diligent et impartial : en demandant à l'Église le service de sauvegarder sa dynastie, Napoléon lui avait donné une influence politique qui s'était ensuite retournée contre lui.

Louis VILLAT.

---

2. Relevons dans la bibliographie un certain nombre de fautes d'impression. P. XVIII : l'article de F. Boyer, relatif au Musée Primoli, a paru dans la *Revue des études napoléoniennes* de 1925 (et non en 1930). — P. XXVI : la *Revue des Deux Mondes* a publié les *Lettres de jeunesse de Bonaparte* le 15 déc. 1934 (et non 1931) et les *Lettres à Talleyrand* le 15 janv. 1931 (et non 1934). — P. XXX et XXXIII : notre thèse a pour objet *la Corse de 1768* (et non 1764) *à 1789*. — P. XXXIII : le livre que le vic. Maggiolo a consacré à Pozzo di Borgo date de 1890, etc.

Édouard Herriot. — *Lyon n'est plus.* Tome I : *Jacobins et modérés.* Tome II : *le Siège.* — Paris, Hachette, 1937 et 1938. In-8° de 407 et 515 pages, 2 plans hors texte, 20 et 28 francs.

C'est une grande œuvre que celle dont deux volumes parus presque coup sur coup nous donnent le dessin et un important aperçu.

On sait depuis longtemps que le président Herriot, qui, avec tant d'autorité, oriente les destins de la grande cité lyonnaise, trouve encore le temps de se pencher sur son passé, de lui vouer ses recherches d'historien. Il s'est proposé d'étudier « l'histoire tourmentée de Lyon et de la région lyonnaise » depuis l'établissement de la République jusqu'à l'avènement de Bonaparte. Sous le titre de *Jacobins et modérés,* son premier volume retrace les luttes de partis à la fin de 1792 et jusqu'à l'insurrection anti-jacobine de mai 1793; le tome II décrit le soulèvement appelé (improprement pour Lyon) fédéraliste et la répression menée par la Convention jusqu'à l'écrasement de Lyon.

Par l'étendue de la recherche, l'abondance, la variété et parfois la rareté des documents, l'ouvrage se recommande d'emblée à l'attention des historiens de la Révolution. On appréciera particulièrement, croyons-nous, l'apport des archives de Chantilly et de certains dépôts étrangers ainsi que le large dépouillement des dépôts départementaux du sud-est de la France, qui ont permis de donner toute l'ampleur possible au tableau des déchirements de la France au milieu de 1793.

Mais l'auteur ne saurait être seulement un érudit prodiguant les documents curieux : avec son expérience d'homme politique, avec sa connaissance de l'âme collective, il aime à analyser les réactions d'une ville, d'une assemblée, d'une nation, les variations de l'esprit public. Déjà le bon livre de Riffaterre, publié en 1912, avait prouvé le caractère municipal, antijacobin, antiparisien du mouvement lyonnais contre la Convention. Du livre de M. Herriot se dégage l'impression que les Lyonnais mirent une ténacité, une logique hélas chimérique, à poursuivre un rêve qui n'était point dépourvu de grandeur : opposer à la Convention montagnarde, à la dictature parisienne le droit, essentiellement républicain, de résistance à l'oppression, organiser « un mouvement dirigé contre les Jacobins, mais contenu dans les limites du programme républicain ».

Nous n'aurons point l'indiscrétion de louer l'auteur de l'impartialité qu'il professe : elle est la loi même de l'histoire. Et nous ne pensons point qu'il y ait manqué en proclamant son horreur sincère, vibrante de la guerre civile, ou en laissant transparaître une sympathie bien naturelle pour les victimes de ces malentendus qui, comme il le dit, sont si souvent à l'origine des conflits entre partis ou entre peuples. A plusieurs reprises, dans le récit de M. Herriot, on sent passer les vibrations d'une sensibilité à la

Michelet, — ce Michelet que le maire de Lyon aime à citer non pour épouser ses partis-pris, mais pour lui demander le secret de son intelligence des mouvements populaires.

Dans la préface où il expose ses principes de méthode, M. Herriot annonce qu'il entend se tenir à un exposé strictement chronologique pour suivre au jour le jour les événements dans une période aussi complexe. Ce procédé, le seul possible et le seul légitime dans le cours du récit, a cependant parfois des inconvénients que l'auteur accepte trop facilement : il ralentit à l'excès le déroulement de certains événements, il fragmente ce qui devrait être rassemblé en tableau et juxtapose une série de touches qui dispersent l'attention du lecteur. Il y a là comme un pointillisme qui nuit à l'intelligence de l'ensemble. Même il arrive que des portraits, jetés les uns à la suite des autres (comme dans ce chapitre intitulé « Personnages », t. I, VI), prennent l'aspect de fiches juxtaposées.

Cette composition, déroutante pour qui, n'ayant pas l'étonnante mémoire de M. Herriot, risque de mêler les fils de l'écheveau qu'on lui confie, laisse à certains moments une impression ou confuse ou incertaine. C'est le cas en ce qui concerne l'histoire religieuse de cette période si difficile. Ici comme ailleurs, M. Herriot a tenu à se documenter aux bonnes sources; cependant ses deux volumes ne nous apportent que quelques notes assez éparses et décousues : une esquisse à peine ébauchée de la situation religieuse de Rhône et Loire en 1792 (I, p. 60-63), quelques silhouettes (p. 78, 99, 293), des allusions à l'activité des prêtres réfractaires (renfermées en général dans des citations de documents administratifs, p. 111, 183, 312), enfin deux ou trois références à des manifestations des constitutionnels en faveur des insurgés (II, p. 14 et 65).

Comment répondre avec aussi peu d'éléments aux questions qui surgissent de l'étude même de M. Herriot :

1° Sur quoi se fonde la collusion certaine entre les prêtres constitutionnels et les modérés ? Rolandistes et Girondins sont en principe ennemis de toute religion positive, de tout clergé. Est-ce une crainte commune du jacobinisme ? une conception analogue des fondements de l'ordre social qui, dans la crise de 1793, leur vaut le concours des jureurs ? Le fameux discours de l'évêque Lamourette, le 12 juin, suggère cette solution; mais il serait bien désirable de rassembler d'autres faits, de marquer des convergences.

2° Peut-on caractériser autrement que par des dénonciations vagues et officielles la position des prêtres réfractaires dans ce heurt des partis révolutionnaires ? Ont-ils vraiment contribué à le provoquer ? ont-ils pensé l'exploiter ? une fort curieuse citation de l'insaisissable vicaire général Linsolas, l'animateur des insermentés (t. II, p. 345) laisserait croire qu'il a vu avec un relatif détachement une insurrection qui ne paraissait point destinée à défendre directement la religion. Faut-il admettre que le

souci de défendre la religion traditionnelle a eu aussi peu de place dans les préoccupations des Lyonnais ? et que le clergé réfractaire n'ait pas travaillé à la liaison entre l'effort des insurgés et la cause royaliste ?

La méthode strictement analytique qui conduit M. Herriot nous prive d'un examen de ces problèmes délicats. Nous souhaitons que la suite de l'ouvrage y projette quelque lumière, car là autant que dans le domaine de l'histoire politique ou sociale, il est vrai que les événements dont Lyon fut le théâtre sous la Convention dépassent largement en importance le cadre local.

A. LATREILLE.

Abbé Louis BROCHARD. — *Saint-Gervais. Histoire du monument d'après de nombreux documents inédits.* Préface par Marcel AUBERT. — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-8° de 446 pages, illustrations et planches hors texte. Prix : 35 francs.

M. l'abbé Brochard, qui est déjà l'auteur d'une *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent,* publie aujourd'hui celle d'une autre église parisienne, Saint-Gervais, dont il est le curé. Cette histoire est solidement étayée sur de nombreux documents inédits, ainsi que le précise très justement le sous-titre. En effet, l'auteur n'a négligé aucun des dépôts d'archives susceptible de lui fournir un renseignement, et au premier rang desquels il faut citer le minutier central des notaires de Paris et de la Seine, d'où il a extrait un nombre important de marchés et de devis. Ces documents sont réunis à la fin du volume en un appendice qui ne comprend pas moins de soixante-trois pages. De là, une richesse et une précision d'informations exceptionnelles qui ont complètement renouvelé l'histoire de l'église.

D'un édifice précédent, il ne reste que quelques étages du clocher repris en sous-œuvre. Au cours de deux périodes de construction qui s'étendent respectivement de 1494 à 1578 et de 1600 à 1657, on éleva, suivant un plan qui fut fidèlement suivi, d'abord la partie orientale de l'église, puis la partie située à l'ouest du transept. Il est intéressant de noter que, dans cette paroisse de Saint-Gervais, les marguilliers cherchaient de préférence, parmi les paroissiens, les artistes et les artisans dont ils avaient besoin. Pierre Chambiges, de l'illustre famille des architectes de ce nom, qui habitait une maison appartenant à la fabrique, paraît avoir travaillé à Saint-Gervais. M. l'abbé Brochard émet l'hypothèse que le père de Pierre, le célèbre maître-d'œuvre Martin Chambiges, un autre paroissien de Saint-Gervais, pourrait bien être l'auteur du plan même de l'église. Il figure en l'an 1500 parmi les 75 notables de la paroisse. Or c'était en 1494 que les travaux de reconstruction de l'église avaient été commencés. « Le rapprochement des dates 1494 et 1500 est bien tentant, écrit

M. Marcel Aubert, d'autant que l'on retrouve dans la façade nord du transept, par où commencèrent les travaux d'agrandissement et de reconstruction de l'église, certains détails qui font la gloire des grandes œuvres du maître, à Sens, à Beauvais, à Troyes et à Senlis ».

Parmi les découvertes d'archives de M. l'abbé Brochard, qui ont le plus contribué à éclairer l'histoire de Saint-Gervais, il faut signaler le marché du 23 avril 1616, mis en valeur et publié il y a quelques années par Dumolin, qui rend à Clément Métezeau la paternité de la façade faussement attribuée depuis trois siècles à Salomon de Brosse.

Après l'histoire de l'église, l'auteur entreprend celle des chapelles latérales qui existent seulement du côté sud, faute de place au nord, puis il énumère les embellissements et réfections dont l'église a bénéficié depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, en notant également les déprédations de l'époque révolutionnaire. La description de l'édifice suit logiquement l'historique de la construction. Signalons enfin l'important chapitre consacré au mobilier, dont les pièces les plus importantes sont constituées par une admirable série de vitraux exécutés entre le début du XVIe siècle et le début du siècle suivant. M. l'abbé Brochard a retrouvé les marchés de la plupart des vitraux du transept et de la nef, dont les auteurs sont Nicolas et Louis Pinaigrier et Nicolas Chaumet. Le vitrail le plus ancien est consacré à l'histoire de sainte Marie-Madeleine. Dans la scène du ravissement de la sainte à la Sainte-Baume, la croix sur un roc signalée par l'auteur n'est autre que le saint Pilon qui existe toujours. Un missel du XVe siècle, des stalles du XVIe, un bas-relief de la dormition de la Vierge qui est probablement un linteau de portail de l'église précédente, un orgue, le plus ancien de Paris, l'orgue même des Couperin, une peinture de Pérugin, tels sont quelques-uns des plus intéressants objets que nous signale l'inventaire extrêmement complet dressé par l'auteur. Une liste des paroissiens inhumés dans l'église, fort précieuse pour l'histoire des familles parisiennes, termine, avec la publication des marchés et devis, ce bel ouvrage dont il paraît superflu de célébrer le mérite après les éloges que lui a décernés M. Marcel Aubert dans sa préface.

Nous en avons assez dit pour souligner le très grand intérêt de ce travail exécuté suivant les meilleures méthodes d'une érudition qui se joue des difficultés, parce qu'elle les résout à l'aide des textes. On est heureux de posséder une histoire aussi précise d'une de nos plus belles églises parisiennes, mêlée si intimement depuis sa fondation à l'histoire de la capitale, et davantage encore depuis le tragique bombardement du Vendredi saint de l'année 1918. Il convient de féliciter l'auteur de sa parfaite réussite, en lui souhaitant une prompte publication de l'histoire de sa paroisse qu'il prépare actuellement.

Jean VALLERY-RADOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES ET TEXTES

WATTENBACH-HOLTZMANN. *Geschichtsquellen. Deutsche Kaiserzeit.* Tome I, fasc. 1. — Berlin, Ebering, 1938. In-8° de XVI-162 pages. Prix : 4 m. 80.

Tous les médiévistes connaissent le *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* de Wattenbach, dont la première édition a paru en 1852. Malheureusement la sixième et dernière édition de l'ouvrage complet remonte à 1893-1894; de la septième ne put être publiée que la première partie en 1904, deux ans après la mort de l'auteur. Pour répondre au désir des travailleurs qui souhaitaient une nouvelle édition où il fût tenu compte du progrès des études historiques, des érudits allemands n'ont pas hésité à reprendre l'œuvre du maître et à lui faire subir les transformations nécessaires. On ne pouvait qu'applaudir à leur dessein, et voici que vient de paraître par les soins de M. Robert Holtzmann, professeur à l'Université de Berlin, et de M. H. Sproemberg, le premier fascicule du tome premier des *Geschichtsquellen;* il répond à toutes les espérances. Le nom de l'illustre savant a été maintenu à juste titre, puisque la méthode était restée la même, mais un travail considérable de mise au point a été effectué. Le plan a été quelque peu modifié; les chapitres sur les sources aux époques romaine, mérovingienne et carolingienne ont disparu : ils feront l'objet d'un autre travail dont la publication est annoncée comme prochaine. Le fascicule présent commence en 900 pour se terminer vers 1050; un autre fascicule concernant la période de 1050 à 1125 achèvera le tome premier; le tome second sera réservé à la période des Hohenstaufen, de 1125 à 1250. Comme dans l'ancien Wattenbach, chaque chapitre et chaque section de chapitre sont précédés par une bibliographie générale que complètent des notes bibliographiques.

Ce fascicule est l'œuvre de M. Holtzmann et de M. Sproemberg: le premier a traité des sources de l'histoire d'Allemagne proprement dite; le second de celles de la basse Lotharingie, de la Flandre et de la Frise. Depuis longtemps déjà, M. Sproemberg est un familier de l'histoire de la Flandre; nous lui devons, entre autres, deux excellentes études, l'une sur les *Origines du comté de Flandre,* parue en 1935, l'autre sur *Alvise, abbé d'Anchin,* dont nous attendons impatiemment l'achèvement; il était donc des plus qualifiés pour informer les travailleurs des sources qu'ils ont à consulter et les éclairer sur leur valeur respective. Je signalerai comme se rapportant plus particulièrement à nos études d'his-

toire ecclésiastique les pages consacrées à l'activité littéraire des abbayes de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Winoc à Bergues, de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand, de Saint-Amand, de Saint-Vaast à Arras, de l'Église de Cambrai où est soulignée notamment l'importance des *Gesta pontificum Cameracensium.*

Tous sauront gré à MM. Holtzmann et Sproemberg d'avoir ainsi rajeuni, refondu même, tout en restant fidèle à la tradition, l'excellent instrument de travail qu'avait créé Wattenbach. On en tirera profit pour l'histoire ecclésiastique de la France comme pour celle de l'Allemagne. Nous attendons avec autant de curiosité que de sympathie le fascicule deuxième qui ne nous sera pas moins précieux, puisqu'il y sera question de l'histoire de Cluny, de Toul, Verdun, Metz, Reims, Dijon, Sens.

A. LEMAN.

Wilhelm LEVISON. *Metz und Südfrankreich im frühen Mittelalter. Die Urkunde König Sigisberts III, für die Kölner und Metzer Kirche.* (Tiré à part du *Jahrbuch der Elsass-Lothringischen Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg,* t. XI). — Colmar, Alsatia, 1938. In-8° de 31 pages.

M. Levison reprend l'étude d'un document mérovingien, dont B. Krusch s'est occupé récemment (*Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften,* 1937, *Phil.-hist. Klasse,* n° 1, p. 54-56). Il s'agit d'un *mandatum* du roi Sigebert III (634-656), connu par une copie du IXe siècle qui a été retrouvée dans la reliure d'un manuscrit de la cathédrale de Cologne. Hartzheim la transcrivit vers 1750, depuis lors une partie en a disparu. M. Levison soumet les fragments du IXe et la copie du XVIIIe siècle à un examen très critique et s'efforce de reconstituer l'original. Sigebert y rappelle l'immunité, par rapport au pouvoir royal, d'une *villa,* ancienne propriété de la reine Brunehaut, donnée l'année précédente aux évêques Cunibert de Cologne et Abbon de Metz. Du toponyme de la *villa,* seule la première partie (*Trib...*) est conservée, par contre le nom des habitants (*Goti*) ne saurait faire l'objet d'un doute. Krusch avait pensé à Tribur (Hesse) et remplacé *Goti* par *Scoti.* Peine inutile, car on ne relève aucune activité particulière de moines irlandais dans cette région.

C'est pourquoi M. Levison a cru devoir chercher ailleurs. Les *Goti,* pense-t-il, doivent être les Wisigoths de Septimanie, où la reine Brunehaut détenait des possessions importantes. Il voit son hypothèse confirmée par de nombreuses relations entre ces provinces et certains évêchés d'Austrasie, surtout celui de Metz. A ce propos, il évoque les généalogies carolingiennes et les vocables bien méridionaux d'anciennes églises messines (sainte Ségolène d'Albi, saint Victor de Marseille, etc.). Il rappelle surtout certaines propriétés que l'évêché de Metz avait dans cette région au début du Moyen Age : *Arisitum,* dont il signale, sans prendre parti, les deux identifications proposées (Alès ou Hierle dans le

Gard)[1] et *Rotovollo* (Routaboul dans l'Aveyron). Dans les environs de ces localités plusieurs noms pourraient s'appliquer à la *villa* susdite. C'est peut-être, près d'*Arisitum*, Trèves (Gard), ou plutôt, non loin de Routaboul, l'antique *Tribonum* et actuel Trébosc (Aveyron). Les préférences de M. Levison vont avec raison, semble-t-il, à la deuxième solution.

L'auteur propose pour la rédaction du document les dates extrêmes de 634 (avènement de Sigebert III) et 647 (mort d'Abbon de Metz). Ces dates peuvent être rapprochées. Déjà le P. Coëns, acceptant la leçon *Dagoberto quondam* proposée par Levison, admet que le document est postérieur à la mort de Dagobert Ier, donc à l'année 639 (*Analecta Bollandiana*, t. LVI (1938), p. 382). D'autre part, si les calculs de M. J. Depoin (*Revue Mabillon*, t. XII (1922), p. 112-118) sont exacts, la mort d'Abbon se place en 645, et non pas en 647. Au lieu des termes 634 et 647, nous aurions donc 639 et 645.

É. Morhain.

Wilhelm Bartz. *Studien über die Gesta abbatum Fontanellensium.* Tiré à part de l'*Historisches Jahrbuch*, t. 57 (1937), p. 575-603. — Cologne, Bachem, 1937. In-8° de 29 pages.

Les *Gesta abbatum Fontanellensium* qui racontent l'histoire de l'abbaye de Fontenelle, autrement dit Saint-Wandrille, ont été écrites sous l'abbé Foulques par un moine de l'abbaye. On en trouve deux versions, l'une plus courte et l'autre plus longue, et c'est cette dernière qui semble bien être le texte primitif. Dans cette étude, l'auteur indique quelques-unes des sources dont l'auteur anonyme s'est servi, apporte de nouvelles preuves sur la sécularisation des biens ecclésiastiques au temps de Charles Martel, cherche à dresser un catalogue de la bibliothèque de l'abbaye au commencement du IXe siècle, et montre la valeur des *Gesta* pour l'histoire de la liturgie et de l'art religieux à cette époque.

G. Allemang.

L. Baudry. *Guilelmi de Occam Breviloquium de potestate Papae* (Études de philosophie médiévale, XXIV). — Paris, J. Vrin, 1937. In-8° de xx-179 pages, 40 francs.

Il y a quelques années, M. Schulz avait découvert, et attribué à Guillaume d'Occam, le *Breviloquium;* mais il n'en avait publié que le prologue. Il faut être reconnaissant à M. Baudry d'en avoir donné une bonne édition intégrale, du moins dans la mesure du possible, car le seul manuscrit qui existe s'arrête brusquement

1. *Arisitum* a fait l'objet d'une thèse de l'École des chartes (André Chamson, *Étude sur la géographie historique et l'histoire de l'évêché d'Arisitum du VIe au VIIIe siècle*, dans les *Positions des thèses ...*, 1922, p. 47-52). Voir aussi Claude Sibertin-Blanc, *le Temporel de l'évêché de Metz des origines à 960*, dans les *Positions des thèses ...*, 1935, p. 185-194.

au milieu d'un chapitre. M. Baudry fait précéder le texte d'une intéressante préface dans laquelle : 1° il réunit tous les indices qui corroborent l'opinion de Schulz, touchant la paternité d'Occam; — 2° il résume l'ouvrage, chapitre par chapitre, d'une façon claire et précise; — 3° dans un parallèle entre Marsile de Padoue et Occam, il oppose le premier, purement aristotélicien, et à peu près étranger au christianisme, au second, indépendant jusqu'à l'irrespect envers certains papes, Jean XXII par exemple et Benoît XII, mais d'ailleurs croyant. Sa thèse, que le pouvoir temporel n'appartient pas au pape de droit divin, et que l'Empire, en particulier, ne relève pas, au temporel, du Saint-Siège, est parfaitement soutenable. — Nous ne pouvons analyser en détail son ouvrage. Il ne mérite guère son titre de *Breviloquium;* il n'est certes pas exempt de longueurs. Occam ne veut rien laisser de côté; il prévoit toutes les objections, y compris les plus singulières, et les réfute d'avance; il reste dans l'abstrait, et sans exclure tout à fait de ses raisonnements l'observation et l'histoire, il ne leur fait pas une grande place; il paie, en somme, tribut aux défauts de son temps. Mais sur d'autres points il est plus personnel. Il proteste (p. 130 et suiv.) contre l'abus des « sens mystiques ou allégoriques » qu'on prétend trouver partout; et (p. 136-138) il écarte le fameux symbole des deux glaives en faisant remarquer, non sans ironie peut-être, qu'on pourrait lui trouver bien d'autres significations qui ne seraient pas plus sûres. Il ne s'arrête pas davantage à la célèbre comparaison du pouvoir spirituel et temporel avec les deux grands luminaires célestes, le soleil et la lune. Il rompt délibérément avec ces arguments sur lesquels le Moyen Age se disputait depuis des siècles. — On ne manquera pas de remarquer qu'un chapitre entier (livre II, 12, p. 88) est consacré à saint Bernard, qu'il revendique délibérément pour sa cause : il a relevé et réuni les nombreux textes dans lesquels l'abbé de Clairvaux insiste sur la distinction entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, le premier n'appartenant pas au Saint-Siège de droit divin. — Il est dommage que le manuscrit s'arrête au milieu d'une discussion de la Donation de Constantin; l'aurait-il considérée comme apocryphe, ainsi qu'il paraît le dire, ou comme nulle ? — Il y aurait peut-être un rapprochement curieux à faire d'Occam avec Dante. A-t-il connu la *Monarchie* ? Dante avait combattu, et l'argument des glaives, et l'argument des astres, et la Donation. Surtout Occam (livre IV, chap. 9 et 10) justifie les conquêtes romaines et la fondation de l'Empire par des arguments qui ressemblent à ceux de Dante. Et il exprime nettement la thèse que Dante n'a fait qu'insinuer : c'est dans le peuple romain que repose en dernier lieu l'autorité impériale.

É. JORDAN.

J. CALMETTE, avec la collaboration de J.-J. GRUBER. *Textes et documents d'histoire.* II. *Moyen Age* (Collection *Clio,* 11). — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-8° de VII-233 pages, 35 francs.

Aux deux volumes qu'il a publiés dans la collection *Clio* sur l'histoire du Moyen Age, M. Calmette a joint un recueil de textes choisis qui rendra les plus grands services, non seulement aux étudiants à qui sont destinés ces ouvrages, mais aussi à tous ceux qui veulent se mettre rapidement au courant d'une question et qui n'ont pas les moyens de se reporter aux grands recueils de sources. Or ce n'est qu'avec les documents directs qu'on a « la sensation de la vie intense... qui est la vie même de l'histoire ». Pour faciliter l'étude de ces textes, M. Calmette les a groupés dans l'ordre même des chapitres de ses manuels. Il les donne généralement en traduction française, ajoutant le texte original, s'il s'agit d'un document en latin, chaque fois que ce texte peut présenter un intérêt spécial. La collection *Clio,* avec ses manuels qui donnent l'état actuel des questions, ses atlas et ses recueils de textes, constitue un instrument unique pour ceux qui veulent s'initier aux études historiques.

R. L.-L.

Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis, sub auspiciis ejusdem studii generalis ab Henrico DENIFLE et Aemilio CHATELAIN inceptum produxerunt Carolus SAMARAN et Aemilius-A. VAN MOÉ. Tomus IV. *Liber procuratorum nationis Picardiae ab anno MCCCCLXXVI usque ad annum MCCCCLXXXIV.* — Paris, Didier, 1938. In-4° de XII-510 pages.

Reprenant l'œuvre magistrale entreprise par le P. Denifle et malheureusement interrompue pendant près de quarante ans, MM. Charles Samaran et E.-A. Van Moé faisaient paraître en 1935 le troisième tome de l'*Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis* où l'histoire de la nation d'Allemagne était écrite quasi jour par jour dans le livre du procureur de cette nation, scrupuleusement publié et savamment commenté par les éditeurs. On sait avec quelle satisfaction le monde érudit salua l'apparition de ce volume.

Encouragés par ce succès et soucieux aussi de montrer que les efforts faits pour achever l'œuvre du P. Denifle n'avaient pas été vains, MM. Charles Samaran et E.-A. Van Moé viennent d'ajouter un quatrième tome à l'*Auctarium chartularii,* consacré, celui-ci, à la nation de Picardie. Le seul manuscrit que nous en ayons conservé porte aujourd'hui le n° 9 des manuscrits de la Sorbonne, il constitue la source unique qui nous renseigne sur la nation de Picardie et la transcription que nous en avons ici a été faite avec le plus grand soin, conformément au plan adopté pour le troisième tome de l'*Auctarium.*

On sait que la nation de Picardie recrutait ses étudiants dans

les dix évêchés qui, d'Utrecht à Beauvais, comprenaient dans leurs limites la Flandre et la Picardie. Cette aire géographique justifierait à elle seule l'intérêt que l'on est en droit d'attendre de la lecture des procès-verbaux des séances où Picards et Flamands se trouvaient réunis. Mais les dates extrêmes du registre (1476-1484) viennent accroître singulièrement cet intérêt puisqu'elles nous reportent à la mort du Téméraire et aux premiers temps de la rivalité des maisons de France et d'Autriche : aussi l'université de Louvain vint-elle à plus d'une reprise concurrencer celle de Paris, tandis que les Picards, appauvris par les guerres, enviaient la prospérité de la nation de France.

Nous ne nous attarderons pas ici à montrer quels enseignements on peut retirer de la lecture du registre des procureurs de la nation de Picardie : l'élection des procureurs et des recteurs, l'état matériel des locaux où se faisaient les cours, les rixes aussi entre étudiants y sont rapportés à maintes reprises, mais l'examen des listes de bacheliers et de licenciés n'est pas moins instructif; les noms des maîtres nous sont également révélés et l'on a plaisir à y rencontrer un Robert Gaguin ou un Charles de Hangest pour ne citer ici que les plus marquants. D'autres moins connus les accompagnent et le souci avec lequel les éditeurs ont relevé tous ces noms à la table qui termine le volume permettra de les retrouver aisément; aussi ce quatrième tome de l'*Auctarium* se présente-t-il comme un excellent instrument de travail pour tous ceux qu'attire l'étude de ces hommes, acteurs et témoins du Moyen Age finissant.

Michel François.

BIOGRAPHIES

Marc Citoleux. *Le vrai Montaigne, théologien et soldat.* — Paris, Lethielleux, 1937. In-8° de 316 pages.

M. Marc Citoleux indique hardiment, dans un titre qui a une allure de paradoxe, le but qu'il s'est proposé en écrivant son livre : prouver que l'auteur des *Essais* fut avant tout « théologien et soldat ». Certes nous lui accorderons très volontiers que Montaigne fut à maintes reprises soldat et qu'il porta volontiers et vaillamment les armes. Il se fait gloire d'avoir combattu plusieurs fois dans les armées du roi afin de lutter contre les protestants dont il détestait l'orgueil et le fanatisme. Le goût des choses militaires tient une place plus grande qu'on ne croit généralement dans la vie de l'auteur des *Essais*. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : Montaigne était gentilhomme.

Montaigne, en homme de haute culture, s'est intéressé à la théologie. Il a traduit la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond, il lui a consacré un chapitre célèbre dans les *Essais*, il a connu le théologien Maldonat et s'est entretenu avec lui.

En réalité, l'auteur des *Essais* a été un personnage « merveilleusement ondoyant et divers » et il a appliqué à des objets variés

ses remarquables facultés. On pourrait peut-être le résumer dans ces trois mots : magistrat, soldat, humaniste.

Car Montaigne a été avant tout un humaniste et nullement un humaniste païen. M. Citoleux exécute à bon droit la légende qui a traîné et traîne encore peut-être dans tant de manuels de littérature, d'un Montaigne sceptique. Montaigne n'est pas plus sceptique que son disciple et ami Pierre Charron. Son scepticisme n'est qu'une arme de guerre, dangereuse d'ailleurs, qu'il a utilisée contre les protestants et contre les incroyants. En réalité, Montaigne fut un chrétien convaincu, malgré ses faiblesses dont il parle trop cavalièrement, et un catholique résolu, que choquaient les hardiesses et l'arrogance de la Réforme. C'est la thèse qu'a soutenue naguère l'abbé Mathurin Dréano dans un ouvrage dont il a été parlé ici même[1] et qui paraît solidement démontrée. M. Citoleux, qui n'a pas connu le livre de Mathurin Dréano, a parfaitement raison de revendiquer Montaigne pour les catholiques et je crois que de plus en plus on se rangera à son avis et qu'on cessera de regarder l'auteur des *Essais* comme un précurseur des « libertins ».

J.-B. Sabrié.

R. P. Bruno de Jésus-Marie. *Madame Acarie, épouse et mystique.* — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. In-8° de 123 pages.

Dans cette élégante plaquette, le P. Bruno a voulu, comme il le déclare, simplement « se faire la main » et il nous présente l'esquisse d'un ouvrage plus important, déjà sur le métier. L'auteur ne traite ici que de la première partie de la vie de Mme Acarie, de son union avec celui que l'on dénommait le « laquais de la Ligue ». Tout en nous donnant un chapitre excellent sur le milieu de grande bourgeoisie que constituaient les maîtres de la Chambre des comptes, les Lhuillier et les Avrillot, où se déroule l'existence agitée et mondaine de Mme Acarie, il nous fait assister à l'évolution d'une âme passionnée, qui, sous l'influence de divers directeurs, remplace peu à peu dans ses lectures les romans par les livres de dévotion, dans ses habitudes le confort par les austérités. L'auteur la quitte au moment de son veuvage, sur cette formule lapidaire : « Dieu s'approche. »

M. Fosseyeux.

Louis Chaigne. *Le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort.* — Paris, de Gigord, 1937. In-8° de 170 pages, illustrations, 15 francs.

L'auteur de ce petit livre — artistiquement imprimé et copieusement illustré — n'a point eu la prétention d'apporter sur la personne et sur l'œuvre du missionnaire breton quelque chose de nouveau. Il a mis à profit les travaux des nombreux biographes — documentaires ou édifiants — du « Père de Montfort ». Des

1. Cf. t. XXIV (1938), p. 72-73.

uns il a tiré les faits et les traits dont il a composé son ouvrage. Chez les autres il a puisé, en les simplifiant et les clarifiant, les considérations qui lui ont permis d'éclairer d'une vive et vraie lumière la physionomie, la doctrine et l'âme de celui qui fut, à la fin du grand siècle, l'apôtre original et infatigable de la Bretagne et du Poitou.

Mais à cette œuvre il a su donner, avec une note très personnelle, une allure toute moderne. C'est d'ailleurs pour ses contemporains qu'il l'a écrite : il a voulu « montrer aux hommes d'aujourd'hui, particulièrement intéressés par son message », surtout à ceux qui sont le plus « imbus de modernité », *l'amant de la Croix, l'apôtre de la route, le pèlerin de l'absolu, le saint* qui « parle à notre inquiétude » comme il « répond à notre espérance ».

A.-D. Poirier.

Claude Aragonnès. *Madame Louis XIV. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon.* — Paris, la Bonne Presse, 1938. In-16 de 203 pages.

Ce ne sont pas les biographies de Mme de Maintenon qui manquent. Voici la dernière, rapide mais précise, élégante, juste et vivante. La carrière de la fondatrice de Saint-Cyr y est retracée sobrement mais avec une irréprochable clarté : les grandes lignes en sont nettes, les problèmes qu'elle pose sont indiqués loyalement, résolus de façon peut-être un peu catégorique. Le grand public lira ces pages avec le plus vif agrément; les historiens y voudraient trouver quelques nuances. L'auteur résume à grands traits la jeunesse de Mme de Maintenon, sa vie au temps où elle était Mme Scarron, puis la gouvernante des enfants de Mme de Montespan. Il insiste à bon droit sur sa carrière à Versailles, son rôle à la cour et à Saint-Cyr : le chapitre consacré à l'éducatrice est, dans sa sécheresse, excellent. Perdrait-il à être un peu plus étoffé ? On ne le pense pas. Ce petit livre, qu'anime une admiration justifiée pour la compagne du grand roi, constitue une très sûre initiation à l'étude de la vie et de l'œuvre d'une femme qui honora son siècle : il trace de Mme de Maintenon un portrait vivant et émouvant. Il ne dispense pas de recourir à des études plus nourries.

P. Jourda.

D. Aubry. *Un confesseur de la foi. Le Père Bazin, supérieur du grand séminaire de Séez, vicaire capitulaire, vicaire général, fondateur de l'Institut des Sœurs de la Miséricorde.* — Coutances, imprimerie Notre-Dame, 1938. In-8° de IX-400 pages, illustrations hors texte, 20 francs.

Le 21 mars 1823, Mgr Saussol, évêque de Séez, recevait, sous les yeux de M. Bazin, son vicaire général, les vœux de religion de cinq novices, les premières d'une congrégation nouvelle. Le 8 juillet

1931, cent huit ans après, un décret de la Sacrée Congrégation des religieux, signé du cardinal Lépicier, reconnaissait que, « sous l'influence de la grâce de Dieu, le nombre des Sœurs a pris un développement exceptionnel, qu'elles ont fondé cinquante-quatre maisons dans dix-huit diocèses... ». Voilà l'œuvre qui a valu au « Père Bazin l'admiration de ses contemporains et la reconnaissance de la postérité ». Saint Vincent de Paul avait innové au XVIIe siècle, où la clôture semblait encore de rigueur pour toutes les religieuses, en envoyant les siennes à travers les rues des villes. Plus hardi encore, le Père Bazin voulut que ses filles, véritables servantes des pauvres et des malades, demeurassent de nuit comme de jour près de ceux qu'elles assistaient.

Une si belle œuvre méritait un historien. Dès 1856, moins d'un an après sa mort, M. le chanoine Maillard, archiprêtre de la cathédrale de Séez, écrivait la vie du fondateur. Trente ans plus tard, M. Turcan, supérieur du grand séminaire, rédigeait les annales de la Congrégation. Aujourd'hui, grâce à de nouveaux documents patiemment recueillis et habilement utilisés, M. le chanoine Aubry nous donne un beau volume fort bien imprimé et illustré, qui retiendra certainement l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église de France. Ils n'y trouveront pas seulement les édifiants détails d'une fondation religieuse affermie grâce à la sollicitude la plus éclairée d'un prêtre éminent en science et en sainteté. Plus encore peut-être que les chapitres intitulés « le Père Bazin au milieu de ses filles », « la Spiritualité du Père Bazin »..., ils remarqueront ceux où l'auteur nous montre son héros au collège et au séminaire à la veille de la Révolution, puis en face du serment constitutionnel, exilé ensuite à Jersey. Ils verront le Père Bazin aux prises avec toutes les difficultés que présente après le Concordat la reconstitution des diocèses et des paroisses de France. Ces difficultés, surtout pour un supérieur de séminaire, se compliquent par le fait d'une nomination épiscopale (celle de M. Baston, dont les *Mémoires* sont bien connus) faite par l'empereur, mais non reconnue par le Souverain Pontife, si bien qu'on voit en présence les *bastonistes* et les *bazinistes*. Vicaire capitulaire d'un diocèse en souffrance, gardant toujours, comme supérieur du séminaire, le souci de la dignité des ordinands, M. Bazin seconde avec un admirable dévouement Mgr Saussol qui, en 1819, inaugure un épiscopat réparateur. Mais dix-sept ans plus tard, desservi par son compatriote M. des Genettes — dont on regrette ici l'erreur — le Père Bazin encourt la disgrâce du successeur, Mgr Mellon-Jolly. Comme il arrive pour les vrais serviteurs de Dieu, cette épreuve ne fait que mieux ressortir sa grande vertu et augmente aussi l'intérêt du récit, parfois peut-être un peu oratoire, mais toujours alerte et plein de vie.

A. L. V.

David Lathoud, A. A. *Marie Pauline Jaricot.* Tome I : *le Secret de la Propagation de la Foi;* tome II : *Victime pour la France et pour la classe ouvrière.* Préface de Mgr Lavarenne. — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de 241 et 271 pages, illustrations et fac-similé.

A l'aide de documents inédits, le R. P. Lathoud vient d'écrire une biographie des plus fouillées sur Marie-Pauline Jaricot, née à Lyon le 22 juillet 1799 et morte dans cette même ville le 9 janvier 1862. Dans le premier volume, l'auteur examine les origines de la Propagation de la Foi. Cette œuvre n'était d'abord qu'une association de prières créée par la Société des Missions étrangères de Paris et approuvée par Rome le 30 novembre 1817. L'année suivante, Pauline Jaricot établissait cette association à Lyon et y introduisait l'usage d'une quête chaque vendredi : d'où la quête de l'Association du sou par semaine. Plus tard, en 1819, elle organisa la collecte par dizaine, ce qui lui valut d'être considérée comme la vraie fondatrice de la Propagation de la Foi, telle que cette œuvre fonctionne encore aujourd'hui. C'est en considérant séparément ces différentes phases de l'œuvre qu'on a pu parler de différents fondateurs.

En 1826, Mlle Jaricot fondait l'œuvre du Rosaire vivant, et c'est là son autre titre de gloire. Le P. Lathoud, dans son second volume, étudie la fondation et l'essor de cette œuvre. Il montre que Pauline Jaricot fut vraiment « victime pour la France » au cours des émeutes lyonnaises de 1830 à 1834. Si ses entreprises sociales échouèrent, c'est, hélas ! qu'elle fut trompée par le banquier Allioud et par un homme d'affaires, G. Perre, qu'il lui avait recommandé. Là aussi, l'auteur éclaircit bien des points restés obscurs. Concluons avec Mgr Lavallée : « On ne peut lire, écrit-il, les malheurs qui assaillirent Pauline Jaricot, la ruine de la grosse fortune patrimoniale, les privations, la misère où elle fut réduite, l'abandon des hommes, la contestation même de son titre de fondatrice de la Propagation de la Foi, sa mort dans le dénuement, et, au milieu de cette obscurité, un amour de Dieu qui grandit, sans ressentir l'admiration la plus émue, et avouer que l'on se trouve devant la sainteté.»

G. Allemang.

Chanoine E. Guynot. *Sainte Bernadette. Souvenirs inédits.* — Paris, Spes, 1936. In-8° de 352 pages, illustrations, 15 francs.

L'auteur a eu l'idée heureuse d'interroger les dernières survivantes qui avaient pu connaître sainte Bernadette lors de ses treize années de vie nivernaise (1866-1879). Il y a dans ces pages de menus faits, mais que l'historien devra connaître pour juger la sainte et son entourage : la simplicité et l'humilité de Bernadette y apparaît clairement, mais aussi l'atmosphère de vénération et de sympathie qui ne cessa de se manifester autour d'elle.

G. de Vaumas.

Élie Maire. *Images de Dom Chautard, abbé de Sept-Fons.* — Paris, Flammarion, 1938. In-8° de 152 pages.

M. Maire se défend d'avoir voulu donner, dès maintenant, une biographie de Dom Chautard. Mais, en attendant l'ouvrage plus complet qui s'impose, son petit livre permet déjà de suivre la destinée exceptionnelle de l'abbé de Sept-Fons. A l'exemple de saint Bernard, Dom Chautard (1858-1935) unit la vie la plus active à l'exacte observation de la discipline monastique et à une haute spiritualité. Il sut, en effet, comme cellérier d'Aiguebelle, puis comme abbé de Chambarand et de Sept-Fons, relever, par des entreprises hardies, la situation matérielle de ses différentes abbayes. Pour veiller à la régularité et à la prospérité des filiales de Sept-Fons, il eut à voyager fréquemment à travers le monde, jusqu'au Brésil et jusqu'en Extrême-Orient. Chargé, par le chapitre général de son Ordre, des missions les plus délicates, il sut empêcher, par son intervention célèbre auprès de Clemenceau, la dispersion des monastères cisterciens. Et pourtant cet homme, d'une activité débordante et heureuse, fut l'auteur d'articles et d'ouvrages de spiritualité, parmi lesquels *l'Ame de tout apostolat* connut un énorme succès. Il faut être reconnaissant à M. Élie Maire d'avoir retracé les traits essentiels de cette vie qui occupe une place importante dans notre histoire contemporaine.

R. Limouzin-Lamothe.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Edmond Soreau. *Chute de l'Ancien Régime. La Révolution du 14 juillet : ses origines.* — Paris, les Belles-Lettres, 1937. In-8° de 216 pages.

Cet ouvrage laisse une impression fort confuse et décevante. Il se compose d'une dizaine de chapitres retraçant à grands traits la situation de la France à la fin du XVIIIe siècle, et de quelques chapitres plus étoffés sur les événements de 1789, jusqu'à la chute de la Bastille, donnée comme la date de décès de l'Ancien Régime en même temps que comme l'aube sanglante de la Terreur, — deux affirmations qui auraient au moins besoin d'être précisées.

M. Soreau voudrait-il expliquer la chute de l'Ancien Régime par l'action concertée des « précapitalistes » (terme qui revient sans cesse sous sa plume) et de la Franc-Maçonnerie ? c'est ce qui semble se dégager de la lecture de ces pages, médiocrement bâties, écrites dans un style trop souvent gauche et incertain. Aux francs-maçons surtout, M. Soreau fait une place qu'il est permis de trouver excessive : des pages entières sont consacrées à dénombrer les parlementaires, les clercs, les officiers affiliés aux Loges, pour aboutir à des conclusions comme celle-ci : « Ces symptômes graves ne doivent être ni sous-estimés ni surestimés. » Son tableau de la société chrétienne et de l'organisation ecclésias-

tique à la fin de la monarchie, respectueux de ton et bien intentionné, est loin de constituer la mise au point précise et ferme que l'on souhaiterait sur un si grand sujet.

A. LATREILLE.

Abbé J.-B. GERNIGON. *A travers les Coëvrons et la Charnie. Notes d'histoire (1785-1814).* — Château-Gontier, imprimerie P. Jacqueline, 1937. In-8° de 292 pages.

Les Coëvrons et la Charnie, c'est la région du Bas-Maine dont, à l'est de Laval, Evron est le centre.

M. Gernigon a patiemment recueilli, dans les archives publiques et privées de ce coin de France, tout ce qui peut servir à en évoquer la vie, spécialement au point de vue religieux, au cours de la Révolution.

Quand celle-ci éclate, le clergé se mêle à l'activité politique, s'associe aux manifestations, prête ses édifices pour les élections et les premières assemblées communales. Bientôt l'œuvre de déchristianisation commence : dès les premiers mois de 1790, c'est la fermeture des couvents, la dispersion des moines et des religieuses, la confiscation et la vente de leurs biens. Après le vote de la Constitution civile du clergé, 1791 voit la division des prêtres, dont la grande majorité, ici, refuse le serment schismatique; les premiers troubles éclatent alors, les premières arrestations sont effectuées. En 1792, la persécution s'aggrave, qui se déchaînera en 1793 et 1794 : on commence par démolir les sanctuaires désaffectés et mettre aux enchères les objets cultuels, en attendant que, sous l'impulsion des sociétés populaires et des comités révolutionnaires, les églises restées debout soient transformées en salles de club, en temples de la Raison et de l'Être suprême ; pendant ce temps, courageusement aidés par la population restée fidèle, en grande partie même soulevée pour les défendre, les prêtres réfractaires continuent ardemment leur ministère, menant une existence traquée, acceptant courageusement la mort, quand ils sont découverts. M. Gernigon apporte sur ce culte secret et ses martyrs des précisions qui sont d'un intérêt poignant.

Dans la Mayenne, comme dans la plupart des départements de l'Ouest, la répression survécut à la Terreur, car la vie religieuse y était étroitement mêlée à la chouannerie. Ce sera seulement sous le Consulat que la paix sera rétablie; dans cette renaissance catholique deux hommes d'Evron joueront le même rôle important qu'ils avaient tenu en 1789, — l'abbé Poupin, ancien principal du collège, où il reprend sa place, et Dom Barbier, l'ex-prieur de l'abbaye, dont il restaure les ruines pour y installer les sœurs de La Chapelle-au-Riboul.

Ce livre est une importante contribution à l'histoire religieuse du Maine à la fin du XVIIIe siècle. Il est rempli de renseignements précieux, qu'on regrette peut-être seulement de ne pas voir mieux coordonnés dans leur présentation.

Jacques HÉRISSAY.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Joseph Schmidlin. *Histoire des Papes de l'époque contemporaine.* Tome I, première partie : *Pie VII (1800-1823).* Traduction de L. Marchal, revue par L. Cristiani. — Lyon-Paris, E. Vitte, 1938. Grand in-8° de xxxv-472 pages, 75 francs.

La *Revue d'histoire de l'Église de France*[1] a déjà rendu compte du premier volume de l'*Histoire des papes de l'époque contemporaine,* publiée par J. Schmidlin, alors encore professeur à l'Université de Münster en Westphalie, depuis mis à la retraite d'office par Hitler. M. L. Marchal, professeur au grand séminaire de Nancy, a entrepris de nous donner la traduction de cet ouvrage bien documenté et écrit dans l'esprit de Pastor, dont l'auteur se proclame l'ami et le disciple. Le traducteur, « qui a voulu reproduire d'aussi près que possible le texte de l'original », s'est montré à la hauteur de sa tâche. Il reproduit l'introduction bibliographique de l'auteur et ajoute, à la fin de cette première partie, qui comprend tout le pontificat de Pie VII, une table alphabétique des noms de personnes (p. 459-472).

Si nous avons un regret, c'est que le traducteur reste précisément trop fidèle au texte allemand, surtout quand il s'agit de bibliographie française. Ainsi dans l'introduction, on aurait pu citer l'ouvrage de G. Constant, *l'Église de France sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814* (Paris, Gabalda, 1928), dont M. Schmidlin fait mention, il est vrai, (p. 44, note 17; traduction, p. 55), mais sans aucune précision. Cet ouvrage lui aurait permis de compléter et de rectifier parfois la bibliographie de l'auteur. Par exemple, celui-ci renvoie à chaque instant, dans les notes du chapitre II, à l'ouvrage capital de Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat ... (1800 et 1801)* (5 volumes, Paris, 1891-95; un sixième volume paru en 1905). Cet ouvrage, si je ne me trompe, n'est indiqué nulle part, par Schmidlin, avec son titre exact; il semble le confondre (p. xxv, note 112 et p. xxviii, Bibliographie) avec un autre ouvrage de Boulay, *Histoire de la négociation du Concordat* (Tours, 1920), en un volume (Schmidlin en indique cinq). Page 40, note 2, Schmidlin parle de « la plus récente histoire de l'Église de France de Baunard, 1906. » Le traducteur (p. 50, note 2) aurait pu facilement vérifier qu'il s'agit de l'ouvrage de Mgr Baunard, *Un siècle de l'Église de France (1800-1900),* publié dès 1900. Quelques mauvaises transcriptions sont à signaler comme Pongibonsi (p. 125), pour Poggibonsi, Montréal (p. 414), pour Monreale, Beautain (p. 444 et même dans l'Index), pour Bautain (Schmidlin a la même orthographe). Les Dames du Sacré-Cœur sont assez connues pour ne pas les appeler « dames du Cœur de Jésus » (p. 451); on aurait pu ajouter à la bibliographie trop fruste de Schmidlin sur ces religieuses quelques biographies récentes de sainte Sophie Barat

1. Cf. t. XIX (1933), p. 554-555.

et de la Mère Javouhey (défigurée p. 451 et même dans l'index alphabétique, p. 465, en Jahouvey). Au lieu de la traduction allemande de l'ouvrage de Joseph de Maistre, *Du Pape* (p. 164), le traducteur aurait pu facilement avoir recours à une édition française de cette œuvre célèbre. G. ALLEMANG.

J. BRUGERETTE. *Le prêtre français et la société contemporaine.* Tome III : *Sous le régime de la Séparation; la reconstitution catholique (1908-1936).* — Paris, Lethielleux, 1937. In-8° de 793 pages. Prix : 80 francs.

La magistrale étude de M. Brugerette s'achève par ce volume qui lui a valu le grand prix Gobert. On ne saurait trop louer l'étendue de l'information et l'habileté de l'auteur qui a su dominer une masse énorme de documents pour en présenter une intéressante synthèse. Ce qu'il faut peut-être le plus admirer, c'est l'impartialité d'un homme qui fut jadis mêlé à des controverses assez vives et qui expose les faits avec la plus absolue sérénité.

La première partie, consacrée à la reconstitution catholique avant la guerre, est sans doute la plus complète : il y a là des pages fort intéressantes sur l'esprit de l'épiscopat, des prêtres et des fidèles, sur la restauration matérielle et morale de l'Église, sur l'action sociale du clergé. L'étude de la crise moderniste, de sa répression et des réactions en sens divers qu'elle produisit, n'occupe pas moins de 220 pages et constitue une mise au point très pondérée de la question.

La seconde et la troisième partie : la guerre et l'après-guerre, ne sauraient être aussi complètes. Bien peu de documents sont encore publiés et les témoignages écrits sur cette période trop récente sont encore peu nombreux. Néanmoins, M. Brugerette a utilisé non seulement les imprimés, mais les indications qu'il a pu recueillir soit auprès des acteurs, soit auprès des témoins. Pour la première fois sont étudiées l'attitude du clergé français pendant la guerre à l'égard des autorités françaises, de l'ennemi et du pape, et les négociations laborieuses qui ont abouti à la reprise des relations diplomatiques et à l'établissement d'un *modus vivendi* entre la France et le Vatican.

L'auteur n'a ni pu, ni voulu tout dire; mais il nous fait connaître l'essentiel. Ce volume, comme les deux précédents, écrits pour l'instruction du jeune clergé, nous apporte un enseignement du plus haut prix. En accordant à M. l'abbé Brugerette le grand prix Gobert, l'Académie française s'est plû à reconnaître le mérite de l'ouvrage et le talent de l'écrivain.

Les épreuves ont été beaucoup mieux corrigées que celles du volume précédent; néanmoins les coquilles sont encore trop nombreuses ; deux d'entre elles sont amusantes : Gustave Hervé, de la *Guerre sociale,* confondu avec le très royaliste Édouard Hervé, ancien directeur du *Soleil* (p. 530); le livre bien connu de M. de Monzie, *Rome sans Canossa,* devenu, par la fantaisie des typographes, *Rome sans canons* (p. 650) !

Edouard BRULEY.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Anne Bertout. *Les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime.* — Paris Beauchesne, 1936. In-8° de 222 pages.

Un assez grand nombre de couvents d'Ursulines de province avaient déjà leur monographie. Pour Paris, nous n'avions que l'ouvrage de H. de Leymont sur *Madame de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris* (1890), où l'auteur avait eu spécialement en vue l'éducation féminine. Il faut savoir gré à Mme Bertout d'avoir pris comme sujet de doctorat d'Université *les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime* et de nous avoir décrit la vie du couvent, avec ses difficultés financières et ses préoccupations matérielles, ses fêtes liturgiques, sa mission intellectuelle.

La bibliographie qui figure en tête de l'ouvrage est assez complète. Toutefois, l'auteur eût trouvé, dans la série B des imprimés de la Bibliothèque nationale, des Formulaires, des Propres et autres livres de prières à l'usage de la communauté, qui lui eussent permis de développer son chapitre sur la vie religieuse du couvent. Mme Bertout s'est surtout servi pour le rédiger des *Constitutions* de 1646 et des *Règlements* de 1705 qui fixent les devoirs de chaque obédience; on y retrouve la règle de saint Augustin dont la supérieure donnait lecture chaque semaine, le détail des vœux et clôtures, et l'ordre des exercices du jour.

Au sujet de l'instruction de la jeunesse, qui formait le quatrième vœu des Ursulines, l'intérêt du livre se fût accru par un rapprochement avec les autres communautés parisiennes qui avaient, comme elles, ouvert des classes gratuites[1]. Mais le couvent attirait surtout « quantité de filles de grande qualité, nous rapportent les *Annales* du monastère, lesquelles portèrent à la ville, à la cour, les exemples des vertus qu'elles avaient reçus en ce saint lieu ». L'instruction religieuse y était en effet très poussée; plusieurs élèves, de familles protestantes, y trouvèrent la foi, comme les trois filles de Guénault, le médecin du prince de Condé, et Françoise d'Aubigné, la future « Madame Louis XIV », qui, sortie à treize ans de la maison de Niort, vint au grand couvent de Paris en 1648. En matière d'éducation, les vers de Racine semblent en avoir résumé tout le programme :

> J'adore le Seigneur. On m'explique sa loi.
> Dans son livre divin on m'apprend à la lire
> Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

Peut-être, en parlant des dames pensionnaires, eût-il été bon de faire quelques rapprochements avec ce qui se pratiquait dans les autres couvents, comme aux Feuillantines, où des appartements étaient réservés, non seulement à certaines élèves fortunées accompagnées le plus souvent d'une domestique, mais à des dames veuves ou isolées qui venaient y passer quelques mois et même

1. Cf. M. Fosseyeux, *les Écoles de charité à Paris* (Paris, 1912).

davantage[2]. Suivent en appendices la liste des supérieures du couvent du faubourg Saint-Jacques, ainsi que celle des supérieures et des visiteurs de la congrégation de 1612 à 1790.

M. Fosseyeux.

René Gobillot. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XXVII). — Paris, Grasset, 1938. In-12 de 254 pages. Prix : 18 francs.

Le regretté chanoine Vaudon avait publié, de 1923 à 1931, plutôt à l'usage de la communauté, une monumentale *Histoire des Filles de Saint-Paul de Chartres*, où de rares qualités d'érudition, de vie et de style sont un peu gâtées par l'abus des digressions et des hors-d'œuvre. Le présent petit volume s'adresse au grand public : il est écrit d'une plume élégante et ferme, par un artiste et par un chrétien qui sait faire aimer ce qu'il aime.

Après une vue d'ensemble et un chapitre pieux sur « la religieuse de Saint-Paul » — chapitre qui, à vrai dire, s'appliquerait aussi bien à toutes nos communautés, — l'auteur décrit les activités multiples et l'état actuel de l'Institut, répandu, sauf l'Afrique, dans le monde entier. Mais un coup d'œil sur la table des matières nous convainc aussitôt que la part du lion est réservée aux fondations lointaines : un chapitre seulement, trente-quatre pages, pour « la Communauté en France, des origines à nos jours » ; onze chapitres, cent soixante-trois pages, pour son expansion à l'étranger. Cette disproportion voulue donne le sens de l'ouvrage: il semble destiné à seconder l'attrait de la jeunesse féminine pour l'œuvre des Missions, si indispensable à l'Église et si hautement recommandée par le pape.

M. Gobillot me pardonnera de me borner ici à l'unique chapitre où il évoque le passé chartrain et français de la communauté: d'abord, parce que l'histoire religieuse de la France est l'objet propre de cette Revue; ensuite, parce qu'il répète de confiance les jugements de M. Vaudon sur deux ou trois points de l'histoire de Saint-Paul qui appellent, selon moi, quelques réserves.

M. Chauvet, curé de Levesville-la-Chenard, au diocèse de Chartres, voyant l'ignorance et la misère de ses paroissiens, eut l'idée, vers l'an 1700, de grouper quelques bonnes filles pour l'éducation de l'enfance et le soin des malades : ce fut l'origine de Saint-Paul. En 1708, elles vinrent s'établir à Chartres, où elles recueillirent des fillettes et leur apprirent à tricoter des bas qu'elles commencèrent à écouler en ville. Or, les maîtres bonnetiers avaient un privilège pour la vente des bas de laine, avec toutefois d'importantes réserves, chaque individu ayant le droit d'en faire à son usage, et chaque famille celui de vendre les bas qu'elle avait faits. Ils s'alarmèrent de la concurrence possible des Sœurs : d'où un long procès. Les Filles de Saint-Paul disaient : il est

2. Cf. M. Fosseyeux, *les Habitations économiques à Paris sous l'Ancien Régime*, dans la *Grande Revue*, 25 octobre 1913.

permis aux familles de vendre les bas de leur fabrication; or, nous sommes en famille. Spirituellement, oui; naturellement et légalement, non. Quel rapport, en effet, entre une famille naturelle, composée au plus de dix personnes, et une communauté en plein essor, qui pouvait d'ici peu, avec les enfants qu'elle recevait, dépasser la centaine et faire un tort considérable aux bonnetiers ? Il faut bien tenir compte et des règlements de l'époque, et des intérêts légitimes du commerce local. M. Vaudon, dans son exposé, m'a paru, je dois le dire, plus avocat que juge, plus polémiste qu'historien.

J'en dirais presque autant de l'affaire de Dreux en 1827, où M. Gobillot affirme, d'après Gaveau et Vaudon, que la sœur Maria, future supérieure générale, fut l'objet d' « une campagne de calomnies, savamment amplifiée » (p. 61). J'ai étudié la chose : elle me paraît obscure. Très jeune supérieure de l'hôpital, sœur Maria voulut empêcher le ministre protestant, muni d'une permission en règle, de visiter une de ses ouailles, d'ailleurs incertaine et changeante. Le pasteur, homme déterminé, se fit autoriser à enlever la malade, qui était consentante, et qui mourut peu de jours après. Grand tapage dans la presse, et déplacement exigé de la supérieure et de l'aumônier, sans enquête. Ceci est regrettable, assurément, mais ne décide pas la question. Il y a aux archives de l'évêché trois projets de réponse au *Constitutionnel*, écrits par sœur Maria ou en son nom, et qui trahissent un certain embarras, une certaine crainte aussi que le journal ne vide tout son dossier... Le mieux est donc de rester dans le doute, et de ne pas pencher, a priori, du côté « bien pensant ». Surtout ne faudrait-il pas, sans preuves, accuser à cette occasion les supérieurs qui, mieux placés que nous pour savoir, jugèrent bon d'humilier la jeune sœur, et même, quelques mois plus tard, de l'envoyer en plus profonde disgrâce, à Blois. « Ni plainte ni récrimination », dit M. Gobillot. En est-il bien sûr ? Ne serait-ce pas plutôt son chagrin trop visible qui l'aurait fait éloigner de Chartres ? L'abbé Gaveau, biographe enthousiaste de cette âme d'élite, avoue qu'elle ne sut pas entièrement cacher sa peine et que sa correspondance a « des cris douloureux ». Je l'aime autant ainsi, plus proche de la faiblesse humaine. Au reste, sa vertu profite grandement de cette épreuve.

Quant à l'élection de sœur Césarine, puis de sœur Maria comme supérieure générale, au décès de mère Josseaume en 1834, on ne saurait nier que la première, faite à l'insu de l'évêque, et en dépit des constitutions, ne fût invalide. Mais l'affaire est plus complexe que ne l'ont soupçonné MM. Gaveau et Vaudon, et après eux M. Gobillot (p. 50). Ce fut, à mon avis, un effort désespéré de la communauté chartraine, d'accord avec le supérieur M. Bonnet, pour empêcher l'agrandissement du tribunal civil à ses dépens. Mère Josseaume avait lutté jusqu'au bout, et mourut de chagrin autant que de vieillesse. Sœur Césarine était sa confidente intime, et l'une de ses deux légataires uni-

verselles, l'immeuble étant à son nom. Elle seule pouvait prolonger la résistance : voilà pourquoi elle fut élue précipitamment, et pourquoi aussi l'évêque, Mgr Clausel de Montals, ne voulut d'elle à aucun prix. C'est qu'il était d'accord avec le préfet pour exproprier Saint-Paul, afin de mettre obstacle à l'installation du tribunal civil dans les dépendances de l'évêché qui longent la rue actuelle du Cardinal Pie, et qu'il n'utilisait pas, que même, illégalement, il louait en partie. Le plus curieux est que mère Maria, qu'il avait presque imposée aux Sœurs, et qui fut d'abord très mal accueillie, ne tarda pas à reprendre tous les arguments de mère Josseaume, et fit traîner l'affaire en longueur. En 1838, de guerre lasse, la communauté proposa au département l'échange de la maison de Chartres contre l'ancienne abbaye de Bonneval: sa demande fut rejetée, et elle dut céder une partie de son jardin au tribunal civil. Vers le même temps, — autre ironie ! — le président de la cour d'assises et la bibliothèque municipale s'installèrent dans les dépendances de l'évêché.

Ernest Sevrin.

HISTOIRE LOCALE

Maurice Clément. *Une paroisse berrichonne. Orsennes. Traces du passé.* — Paris, J. de Gigord, 1938. In-12 de 167 pages.

Ce petit volume nous a causé à la fois une agréable surprise et une déception, parce que si, dans les premiers chapitres, l'auteur, grâce à des emprunts judicieux faits à la géographie, à la philologie et à l'histoire, rend parfaitement compte de la situation spéciale d'Orsennes, à cheval entre la Marche et le Berry; s'il nous rapporte pour les périodes celtique et romaine des faits qui sont plus que des « traces du passé »; s'il nous renseigne d'une manière intéressante, sinon très complète, sur la vie paroissiale, sur l'organisation des seigneuries, sur l'exercice de la justice, par contre, dans les derniers chapitres consacrés à l'école, au travail, à l'habitation rurale, à la Révolution de 1789, au XIXe siècle et à la période contemporaine, il ne reproduit guère que des généralités, et c'est dommage, car l'auteur avait certainement à sa disposition des documents dont, s'il avait voulu, il aurait su tirer un excellent parti. Par exemple, par un dépouillement soigneux des registres paroissiaux, — ne fût-ce qu'en y effectuant pour chaque année le relevé des naissances, mariages et décès et en le comparant aux chiffres actuels, — il nous eût fourni des indications précieuses sur le mouvement démographique, sur la mortalité infantile, sur les épidémies, sur les événements climatologiques, voire même sur le degré d'instruction des habitants, et sur le personnel administratif. De même un examen attentif des terriers, qui auraient pu être rapprochés utilement des matrices cadastrales de la commune, lui eût permis de nous faire connaître le mouvement de la propriété et la répartition des cultures au

cours de plusieurs siècles. Souhaitons donc que Mgr Clément reprenne un jour son étude et la développe plus longuement : il apportera ainsi une contribution efficace à l'histoire générale.

Alfred GANDILHON.

Henri-François BUFFET. *Le vieux Port-Louis. Monographie du Port-Louis de Bretagne.* — Mâcon, Protat frères, 1938. In-8° de IX-239 pages, avec 12 planches hors texte et un plan.

Revenant à la thèse qu'il avait soutenue à sa sortie de l'École des chartes en 1935, H.-F. Buffet vient de nous donner en un ouvrage parfaitement édité et illustré, l'histoire du Part-Louis de Bretagne, aujourd'hui agréable station balnéaire, mais qui fut jadis le principal port fortifié de la Basse-Bretagne. Ce n'est d'ailleurs qu'à l'extrême fin du XVIe siècle que le port reçut sa citadelle, lorsque Philippe II décida d'utiliser sa position stratégique éminente pour y concentrer les troupes qu'il destinait au duc de Mercœur son allié. C'était pour la ville, peuplée jusqu'alors de pêcheurs ou de corsaires, l'occasion d'un nouveau développement : à côté du quartier Saint-Pierre, deux nouvelles églises se dressèrent, Saint-François et Notre-Dame, et le soin avec lequel l'auteur a rapporté l'histoire de ces édifices et de leurs paroisses mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Revue.*

Tandis que l'antique chapelle Saint-Pierre de Blavet avait fait place, au cours du XIXe siècle, à une église moderne, d'ailleurs construite avec goût dans le style de Louis XIV, l'église Notre-Dame était un bel édifice classique qu'un incendie vint malheureusement ruiner en 1918; seule l'église Saint-François des Récollets subsiste dans son premier état. Mais il faut louer H.-F. Buffet d'avoir relaté l'histoire du clergé qui desservait ces églises et notamment ses vicissitudes pendant la Révolution.

Michel FRANÇOIS.

Dr Franz CUNY. *Reformation und Gegenreformation im Bereich des früheren Archipresbyterates Bockenheim.* Tome I : *Das Archipresbyterat in der Vorreformationszeit.* — Metz, Libre Lorraine, 1937. In-8° de 334 pages, 2 cartes et 9 planches hors texte. Prix : 30 francs.

La partie orientale du diocèse de Metz a été fortement éprouvée par la crise de la Réforme. L'archiprêtré — à Metz, on appelle ainsi les doyennés — de Bouquenom fut le théâtre de luttes particulièrement âpres, dont témoigne encore de nos jours un enchevêtrement extraordinaire de villages catholiques et protestants. La circonscription elle-même disparut pendant quelque temps, pour ressusciter, amputée et appauvrie, sous Louis XIV. Depuis lors, la Révolution et le Concordat l'ont supprimée définitivement, et les trois quarts de son territoire relèvent à présent du diocèse de Strasbourg, seule la région de Fénétrange dépend encore de Metz.

L'histoire de cet archiprêtré aux XVIe et XVIIe siècles est à la fois très mouvementée et très morcelée. Elle fait l'objet, depuis de longues années, des recherches de M. le chanoine Cuny, professeur au Petit Séminaire de Montigny-lés-Metz, qui vient de lui consacrer un premier volume sur la situation de la circonscription avant la Réforme.

L'ouvrage s'ouvre sur une sorte d'inventaire de l'archiprêtré. Tour à tour on voit défiler les soixante et quelques paroisses dont il se compose, ainsi que les abbayes, collégiales et autres communautés ecclésiastiques qui s'y trouvent. Pour chacune, M. Cuny présente tout ce que l'histoire, l'archéologie et même la toponymie ont pu lui fournir de connu ou d'inédit. Chemin faisant, il ne manque pas de corriger mainte erreur et de détruire plus d'une légende. Nous avons là tous les éléments essentiels pour l'histoire ecclésiastique de la région depuis les origines jusqu'au seizième siècle. On regrette seulement l'absence de données plus amples sur la formation et le rôle de l'archiprêtré lui-même. Les paroisses sont groupées avec raison suivant les juridictions séculières dont l'influence allait être décisive au moment de la Réforme.

Après cette analyse consciencieuse et critique l'auteur passe à la description générale de l'archiprêtré à la veille de la Réforme. Sous le regard du lecteur défilent des vues synthétiques et suggestives sur l'état des paroisses et autres bénéfices, l'influence des patrons et seigneurs, l'état social de la population (guerre des rustauds), la mainmise de la noblesse sur les biens et dignités ecclésiastiques, le recrutement, la formation, la vie et les revenus du clergé, la vie liturgique, les confréries, pèlerinages, indulgences, œuvres de bienfaisance, etc. La complexité du sujet ne permet pas toujours un classement rigoureusement logique et impose parfois l'une ou l'autre redite. Peu importe, car de ces chapitres si nourris et si variés se dégage une idée très nuancée et exacte des richesses aussi bien que des misères du Moyen Age à son déclin. L'impression générale qui en résulte est loin d'interdire tout espoir. On discerne, il est vrai, quelques signes avant-coureurs de l'orage, mais rien ne fait prévoir l'étendue de la catastrophe qui se prépare.

Ce volume constitue une importante contribution sur le passé d'une région à peine étudiée et apporte à l'histoire générale des exemples nombreux et des cas typiques pour la documenter et l'illustrer, notamment sur la question des origines de la Réforme.

Deux bonnes cartes géographiques et deux utiles répertoires de noms et de lieux facilitent la consultation de ce volume si plein de faits et de choses.

Une remarque seulement, pour finir : on ne voit pas pourquoi dans la région une église n'aurait pas été dédiée à saint Nicolas avant le XIIIe siècle (p. 8, n. 16), alors que la célèbre relique du saint fut apportée en Lorraine dès l'année 1102 (p. 89).

É. MORHAIN.

Chanoine E. Joly. *Une paroisse de l'évêché de Saint-Brieuc : Pléneuf sous l'Ancien Régime.* — En vente chez l'auteur, Pléneuf, 1937. In-8° de XII-243 pages. Prix : 20 francs.

M. le chanoine Joly, curé de Pléneuf (Côtes-du-Nord), a extrait des archives départementales et locales une histoire de sa paroisse avant la Révolution.

Un plan de la commune, antérieur à 1780 et un plan du bourg (1789), avec indication de tous les propriétaires, mettent, comme il convient, le lecteur en présence du paysage et des hommes. Les noms de lieu attestent quelques antiquités, avec une inégale évidence, et quelques châteaux subsistent, dont le plus ancien, le Guémadeuc, appartint quelque temps à cet Armand de Vignerod que Richelieu fit son légataire.

La vie religieuse ne paraît pas avoir été bien turbulente, même au XVIe siècle. Chapelles, confréries, cimetières ont une paisible chronique. En revanche, la vie administrative fut pleine d'incidents : vengeances privées dans la répartition des impôts, malversations de trésoriers, chicanes sur les réparations de l'église; la dîme, les chemins. En toute affaire, le général montra une saine activité.

De ces agitations communales, le plus dramatique épisode fut, en 1694, l'exhumation violente d'un cordier, qui avait été enterré au cimetière paroissial, et dont les notaires ne retrouvèrent plus, le lendemain, que la bière et le bonnet. Les scènes de ce genre n'étaient point rares, en ce siècle, où les cacoux cherchèrent vainement à déposer leurs morts (jusqu'alors relégués dans un enclos spécial) au milieu des autres chrétiens.

M. l'abbé Joly relève des expressions populaires et des chants qui ne sont pas toujours — il s'en faut — propres à son territoire. Il publie l'état des professions, la liste des propriétaires de chevaux et charrettes, le prix du blé au XVIIIe siècle, et donne, en appendice, des comptes fiscaux.

Ce livre, écrit avec piété et simplicité, contient, on le voit, des renseignements divers et précis sur la fin de l'Ancien Régime dans une paroisse bretonne. L'Académie française a récompensé l'œuvre utile d'un curé de campagne que son zèle pastoral, admiré de tous, a conduit sur les chemins de l'histoire.

Gabriel Le Bras.

Abbé C. Petit. *Les établissements religieux de Saint-Dizier sous l'Ancien Régime* (Travaux de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier). — Saint-Dizier, André Brulliard, 1938. In-8° de 151 pages.

Poursuivant avec une persévérance digne d'éloges ses études sur l'histoire de Saint-Dizier, l'auteur nous donne, réunies en un volume, quatre notices sur les établissements religieux de cette ville sous l'Ancien Régime : l'abbaye de Notre-Dame, plus connue

sous le nom de Saint-Pantaléon, les Ursulines, les Capucins et les Dames régentes de la congrégation des Filles de la Croix.

L'abbaye de Saint-Pantaléon, fondée en juillet 1227 par Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre, offrait au XVIIIe siècle le triste spectacle d'une ruine temporelle et d'un relâchement moral tels qu'on dut ordonner sa suppression et le rattachement de ses biens à ceux de l'abbaye de Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois. Après avoir dressé l'état du temporel et fait un tableau de la situation morale, l'auteur retrace les formalités prescrites par les canons et les ordonnances et qui devaient aboutir à l'extinction en 1752, après avoir passionné l'opinion publique pendant une dizaine d'années.

Les Ursulines, installées à Saint-Dizier en 1646, se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles. Elles eurent jusqu'à cinq classes fréquentées par deux cents élèves. Les chapitres consacrés à la règle, à la journée d'une religieuse et à la pédagogie des Ursulines sont des plus intéressants. Les dernières religieuses quittèrent le couvent le 1er octobre 1792.

Les Capucins vécurent à Saint-Dizier de 1613 à 1791. Ils y menèrent une vie calme et tranquille, en plein accord avec les autorités civiles et religieuses. Ils venaient en aide au clergé paroissial de la ville et des paroisses voisines. Vers le milieu du XVIIIe siècle ils fondèrent l'hospice d'Ancerville (Meuse).

Quant aux Dames régentes de la congrégation des Filles de la Croix, elles formaient une sorte d'association de personnes pieuses vivant en communauté, suivant un règlement spécial. Pendant près d'un siècle elles donnèrent gratuitement l'instruction aux jeunes filles de la ville et des faubourgs. Atteintes par la loi du 18 août 1792, elles n'en continuèrent pas moins à vivre en communauté et à donner l'instruction jusqu'au 2 août 1794, date où la ville, obligée de loger un contingent de prisonniers de guerre, désigna leur maison comme offrant plus de ressources qu'aucune autre.

De nombreuses références aux archives départementales de la Haute-Marne, de la Marne et de la Meuse, aux archives nationales et aux archives municipales attestent l'étendue de la documentation mise en œuvre dans ces quatre notices dont la composition est claire et la lecture attachante. M. l'abbé Petit est un guide sûr que le lecteur suivra avec profit et avec plaisir.

L. DELESSARD.

FRANCE D'OUTRE-MER

Louisiane et Texas, par les membres de la mission « Cavelier de La Salle ». Préface de Gabriel HANOTAUX. — Paris, Institut des études américaines et P. Hartmann, 1938. In-8° de 212 pages, 16 planches hors texte dont deux cartes, 25 francs.

La mission « Cavelier de La Salle », organisée par le comité France-Amérique, a parcouru, en mars et avril 1937, la Louisiane et le Texas dans le but de rendre hommage à toutes les survivan-

ces françaises qui persistent dans ces Etats. Nous avons ici, avec le récit de son voyage, une série d'études sur l'histoire et la situation actuelle de la Louisiane et du Texas. La préface de M. Gabriel Hanotaux résume les traits essentiels de l'œuvre de la France en Amérique. « De son action, nul souvenir cruel ou même violent, nul méfait »; les consignes magistrales imposées par Richelieu aux colonisateurs : « pas d'alcool, pas de violence; le respect de l'indigène et de la loi de Dieu. »

La part prise par le missionnaire à l'exploration de l'Amérique est évoquée en divers endroits, surtout par M. André Chevrillon, dans son chapitre sur « la découverte et la prise de possession de la Louisiane ». Peut-être est-il excessif (p. 31) de représenter Cavelier de La Salle comme « le type accompli de l'âme saine et virile ». La phobie des Jésuites, son idée fixe, ne prouve pas en faveur de son équilibre.

Mgr Olivier Maurault, dans son essai « les Compagnons de Cavelier de La Salle : les Sulpiciens », rappelle que, dans son dernier voyage, La Salle, en dehors de trois Récollets, était « accompagné de trois prêtres sortis de la maison de Saint-Sulpice : MM. Jean Cavelier, Chefdeville et d'Esmanville ». Suit une biographie de l'abbé Cavelier, frère de La Salle, qui n'est qu'un panégyrique. Les derniers mots de cet essai en rendent un compte exact : « Quels qu'aient été ses défauts de caractère, quels qu'aient été ses « faibles », il nous a laissé un grand exemple de dévouement fraternel, de pardon magnanime, de hardiesse et de courage » (p. 50). Ce n'est pas l'avis général.

Claude de BONNAULT.

The journal of Jean Cavelier. The account of a survivor of La Salle's Texas expedition (1684-1688). Translated and annotated by Jean DELANGLEZ, S. J. — Chicago, Institute of Jesuit history, 1938. In-8° de 172 pages.

Jean Cavelier, frère de La Salle, né à Rouen en 1636, entré à Saint-Sulpice en 1658, fut ordonné prêtre en 1662. Envoyé au Canada en 1666, il revint en France en 1679. On sait qu'en 1684 il repartit avec son frère pour sa dernière et fatale expédition. Rentré en France en 1688, il y mourut à Rouen en 1722.

Le R. P. Delanglez publie la relation de ce voyage par l'abbé Cavelier. J. G. Shea, en 1858, l'avait déjà éditée : mais ce volume, tiré à cent exemplaires, est devenu introuvable. D'ailleurs Shea avait employé un manuscrit incomplet qui s'arrête avant la mort de La Salle. Le P. Delanglez s'est servi d'un autre texte que l'abbé Cavelier avait remis à La Hontan et que celui-ci fit parvenir à la cour d'Espagne; cette version nous mène jusqu'au 22 août 1688, date à laquelle l'abbé dit s'être embarqué à Québec pour la France.

Ce journal, rédigé après coup, ne peut être utilisé qu'avec beaucoup de précautions. Jean Cavelier y a entassé mensonges sur mensonges. Du reste, sauf Joutel, qui est-ce qui n'a pas menti des

compagnons de La Salle, ou plus exactement quelle est la relation, à l'un ou à l'autre attribuée, qui n'est pas mensongère ? Autour de cette dernière expédition de La Salle s'enchevêtraient toutes sortes d'intrigues inavouées; trop de gens avaient intérêt à déguiser la vérité. La Salle n'a pas dit son secret et cette affaire reste une énigme.

Quant à l'abbé Jean Cavelier, personnage douteux s'il en fût, jugé par le baron de Villiers, qui l'avait bien étudié, comme un franc coquin, le P. Delanglez ne peut relever à son crédit que son refus de vouloir punir les meurtriers de son frère; après l'assassinat de ce dernier, il ne tint qu'à lui, à plusieurs reprises, qu'ils ne fussent tués à leur tour par ses compagnons; toujours il s'y opposa, disant qu'il laissait à Dieu le soin de la vengeance.

La meilleure excuse à invoquer en faveur de l'abbé Cavelier est que sans doute, comme son illustre frère, il était un malade du système nerveux et n'avait par suite qu'une responsabilité très atténuée.

La méthode du R. P. Delanglez est parfaite. Le texte de Jean Cavelier, précédé d'une étude critique de 35 pages, est présenté avec une traduction anglaise, en regard de chaque page, et suivi d'abondantes notes. L'information de l'éditeur ne laisse rien à désirer : il a consulté en France les archives du Service hydrographique, les archives des Colonies; à la Bibliothèque nationale, la collection Margry et divers manuscrits du fonds français.

Claude de BONNAULT.

Gabriel LOUIS-JARAY. *L'empire français d'Amérique (1534-1803)* (Choses d'Amérique). — Paris, A. Colin, 1938. In-8° de 376 pages, 40 francs.

Cet ouvrage, résumé de beaucoup de lectures, dispensera les gens pressés d'en faire d'autres sur un sujet très important. On appréciera les justes proportions des divers chapitres ainsi que la variété des points de vue envisagés. L'explication de la formation de cet empire français par les conditions géographiques est à méditer. L'intérieur du continent « est d'une remarquable unité et le seul obstacle est la forêt : fleuves et Grands Lacs y forment les plus belles routes naturelles du monde ». L'obstacle n'a arrêté ni les trafiquants, précurseurs des soldats, ni les missionnaires.

M. G. Louis-Jaray met en valeur le caractère religieux de l'expansion française en Amérique. Il insiste sur les desseins de la royauté au Canada : conversion et protection des indigènes autant que peuplement par les Français et, par ces deux moyens, constitution au delà de l'Atlantique d' « un centre de chrétienté ». Les fondateurs, remarque-t-il, et Cartier et Champlain et Cavelier de La Salle furent des catholiques croyants et pratiquants. Richelieu a voulu tout ce qu'il a réalisé. C'est de propos arrêté qu'il a créé au Canada une société catholique dirigée par les Jésuites. Une société qui, jusque vers 1672, a persisté dans cette voie.

Hommage est rendu aux missionnaires comme découvreurs. A cet égard « l'œuvre des Jésuites, des Récollets et des Sulpiciens fut considérable ». Mais M. G. Louis-Jaray, tout en déclarant que Cavelier de La Salle et le P. Marquette doivent être « unis dans l'admiration », constate que le Jésuite « a été entraîné comme aumônier d'une petite mission dirigée par Louis Joliet... Ce n'est pas une grande intelligence, mais c'est une grande âme ».

Deux pages sur Marie de l'Incarnation ne sembleront pas excessives. L'œuvre « considérable » de Dom Albert Jamet est signalée avec raison comme un événement aussi essentiel pour l'histoire proprement dite que pour la mystique et la philosophie.

Une partie très neuve de ce travail concerne les rapports de la France avec l'Amérique du Nord de 1763 à 1803. Les motifs du second abandon du Canada par la politique française en 1783 n'avaient pas encore été si clairement discernés et exposés. Les méfiances des Américains vis-à-vis du rétablissement de la France en Amérique ont eu d'autant moins de peine à prévaloir que l'opinion publique en France, influencée par Raynal, se montrait hostile au Canada.

Les conclusions de M. G. Louis-Jaray rencontreront une adhésion unanime : « Les chapitres consacrés dans les histoires générales à l'effort colonial de la France au delà de l'Atlantique sous l'Ancien Régime sont à réviser... L'histoire de l'empire colonial français d'Amérique septentrionale est un tout !... A l'histoire de la découverte et de la perte du Canada, il faut substituer l'histoire de la découverte et de la perte de l'empire français d'Amérique. »

Claude de Bonnault.

Georges Goyau. *Clergé colonial et spiritualité missionnaire. La congrégation du Saint-Esprit* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XXIII). — Paris, B. Grasset, 1937. In-12 de 284 pages, 15 francs.

La congrégation des prêtres du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie a une double origine. En 1703, Claude-François Poullard des Places fonda à Paris le séminaire du Saint-Esprit dont le premier but fut de permettre à des jeunes gens pauvres de poursuivre leurs études. Mais bientôt le séminaire envoya quelques-uns de ses prêtres en Acadie et aux Antilles et chercha à former un clergé destiné au ministère dans les colonies françaises. Le séminaire survécut à la tourmente révolutionnaire et continua son œuvre bienfaisante. En 1841, le vénérable Libermann fonda, d'autre part, la congrégation du Saint-Cœur de Marie, destinée à se vouer à l'apostolat parmi les nègres de l'Afrique et de l'Amérique. Les deux œuvres de Poullart des Places et du P. Libermann se réunirent en 1848 en une seule Congrégation dont le principal champ d'action devait être l'évangélisation de l'Afrique coloniale. M. Goyau donne un rapide aperçu sur « les quatre-vingts ans de rayonnement missionnaire » (1848-1930) du nouvel institut, en

parcourant les divers évêchés, vicariats ou préfectures apostoliques où les Pères du Saint-Esprit exercent leur ministère. La dernière partie du livre décrit « la vie du Spiritain » : la doctrine missionnaire de Libermann; la formation du futur Père du Saint-Esprit; son existence au champ de missions : fatigues et déceptions, labeurs de savants, joies d'apôtres; son rôle social dans l'Afrique noire; sa mort. Plus d'un lecteur regrettera l'absence de statistiques générales et détaillées sur l'expansion de la congrégation.

G. Allemang.

Joseph Wilbois. *L'action sociale en pays de missions.* — Paris, Payot, 1938. In-8° de 151 pages. Prix : 18 francs.

Le nouveau livre de M. Wilbois n'intéresse pas directement l'histoire ecclésiastique de la France, mais il constitue une excellente initiation à l'étude des problèmes qui se posent à nos missionnaires d'Afrique noire. L'auteur s'attache surtout à montrer avec quelle force, presque irrésistible, dans une société dont la structure reste païenne, les institutions indigènes entravent chez les néophytes la pratique de la morale chrétienne. Il indique ou suggère quelques solutions en s'inspirant soit de son expérience et de ses réflexions personnelles, soit de la façon d'agir des missionnaires, soit des tentatives de l'administration. Il va sans dire que ce petit livre soulève une foule de questions vastes et délicates dont la discussion ne saurait trouver place ici. M. Wilbois souligne avec raison leur complexité, car il arrive encore trop souvent que, sur le plan purement intellectuel, on ait tendance à regarder l'activité missionnaire comme une tâche de moindre dignité. En fait, un vicaire apostolique, un supérieur de mission ont à trancher des problèmes redoutables, qui exigent des connaissances précises et de longues méditations, et à prendre des décisions qui peuvent engager pour des siècles le destin des sociétés dont ils ont la charge. Ce sens de la complexité des réalités missionnaires n'exclut pas chez M. Wilbois cette netteté dans l'exposé et cette limpidité dans l'expression qui sont une des marques habituelles de ses travaux.

Robert Ricard.

VARIÉTÉS

Yves de La Brière et P.-M. Colbach. *La Patrie et la Paix.* Textes pontificaux commentés (*Cathedra Petri*). — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-12 de xii-453 pages, 25 francs.

Dans ce volume, qui est le troisième de la belle collection *Cathedra Petri*, les PP. de La Brière et Colbach présentent, dans la traduction française, les principaux documents (encycliques, allocutions, lettres) de Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI, relatifs à la Patrie et la Paix, ou mieux au problème national et au problème

international. Des avertissements et des notes sobres et précises font connaître les circonstances historiques qui ont provoqué les interventions pontificales et en indiquent la portée. En conclusion, un excellent « essai de synthèse provisoire » des enseignements de la papauté contemporaine concernant la Patrie et la Paix. Puis viennent les textes originaux, avec une bibliographie, un index, une table analytique qui font de ce livre, destiné à mettre en lumière l'admirable influence pacificatrice de la papauté contemporaine, un précieux instrument de travail. J.-B. SABRIÉ.

Chanoine L. KERBIRIOU. *Nos vieux saints bretons et la critique moderne,* avec une notice sur Albert Le Grand par le Rev. Canon G.-H. DOBLE. — Brest, impr. de la Presse libérale, 1938. In-8° carré de 24 pages.

Très au courant des travaux critiques publiés sur les saints bretons depuis trente ans en France et en Angleterre, M. Kerbiriou en expose les conclusions fondamentales et s'attache à montrer que, somme toute, elles ne contredisent pas tellement la tradition. Les recherches d'ordre toponymique et archéologique (ces dernières surtout en Cornwall) ont apporté de très utiles éléments pour juger de la valeur des *vies.*

Le Révérend Doble, chanoine de la cathédrale anglicane de Truro, parle avec compétence d'Albert le Grand, car il est le chercheur qui a mis le plus de lumière dans l'histoire si trouble des siècles où la vie religieuse de notre Bretagne ne se distinguait guère de celle des autres pays britanniques. H. WAQUET.

Anatole LE BRAZ. *Les saints bretons d'après la tradition populaire en Cornouaille.* — Paris, Calmann-Lévy, 1938. In-16 de VIII-172 pages, 15 francs.

Les notes du voyage d'étude que fit Le Braz en 1893 à travers le Finistère intérieur pour y recueillir les traditions hagiographiques locales ont gardé quelque intérêt pour le folklore, bien qu'elles n'aient pas été revues par lui-même. « Je vide mes carnets dans ces pages », écrivait-il. « J'y donne pêle-mêle ce que j'ai pu recueillir, le profane aussi bien que le sacré. » Les saints en cause ne sont pas les plus célèbres de la Bretagne; les pages qui les concernent n'en ont que plus d'originalité. A remarquer Diboan, Mandez, Édern, Herbot et Théleau, et aussi sainte Geneviève, devenue, sous le nom de Genovefa, une sœur de saint Édern.

H. WAQUET.

J. TOURNIER. *Le Clergé et la Pharmacie.* — Paris, Caffin, 1938. In-8° de 232 pages, illustrations. Prix : 30 francs.

Cet ouvrage, qui a valu à M. J. Tournier le diplôme de docteur en pharmacie, porte comme sous-titre : *Essai sur le rôle du clergé et plus particulièrement des congrégations religieuses dans la pré-*

paration et la distribution des remèdes avant la Révolution. Il ne saurait être question d'en méconnaître l'intérêt, mais faisons-lui de suite notre principale critique. Au lieu d'une énumération purement formelle, par congrégation, nous aurions préféré un exposé chronologique; cela lui eût permis de suivre l'évolution des rapports du clergé, tant séculier que régulier, avec les apothicaires et de faire ressortir les échecs répétés du pouvoir central, qui, loin d'être absolu, était obligé de renouveler sans cesse les mêmes édits non respectés.

M. Tournier a complété les nombreuses sources imprimées qui étaient à sa disposition, — encore qu'il ne paraisse pas avoir connu la thèse de Galland sur *l'Église et l'hygiène au Moyen Age* (1933), — en consultant le portefeuille de Vallant à la Bibliothèque nationale (ms. 17055) et les riches archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, déjà utilisées par Depoin et F. Rocquain. En ce qui concerne le Moyen Age, des ouvrages récents, comme celui de M. de Valous, sur l'ordre de Cluny, lui auraient fourni une information plus précise sur les soins aux malades et la préparation des remèdes dans les grandes abbayes. Pour la période moderne il a été plus heureux en publiant le livre des comptes de l'abbaye de Port-Royal de Paris (Arch. nat., H 4046) qui nous apprend quelles drogues y étaient en usage, et, parmi elles, les eaux minérales de Passy et d'Alise-Sainte-Reine, alors qu'à la maison de Saint-Cyr, on buvait celles de Forges et de Vichy.

Nous aurions mauvaise grâce à reprocher à un scientifique de n'avoir pas toujours respecté les règles de l'apparat critique, mais puisqu'il cite à maintes reprises mon étude sur les apothicaireries de couvent sous l'Ancien Régime, il aurait fallu indiquer qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage qu'on puisse trouver en librairie, mais d'un article du *Bulletin de la société d'histoire de Paris* (1921), et lorsqu'il renvoie en note (p. 17) à Rambaud, sans autre indication, on peut s'imaginer qu'il s'agit de l'historien connu, alors qu'il fait allusion au travail d'un pharmacien de Poitiers, dont la notoriété n'est pas universelle.

M. Fosseyeux.

Geneviève Duhamelet. *Nouvelet (le P. Claude Allez, A. A.) et le mouvement noëliste* (Idéalistes et animateurs, 14). — Paris, la Bonne Presse, 1937. In-8° de VIII-230 pages.

C'est à bon droit qu'on a fait figurer dans l'attachante collection *Idéalistes et Animateurs* le P. Claude Allez, qui, pendant de longues années, sous le pseudonyme de Nouvelet, fut l'animateur du beau mouvement du « Noël ». Un écrivain de talent, Geneviève Duhamelet, y a tracé son portrait et raconté sa vie d'une plume précise et délicate.

J.-B. Sabrié.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Société des Antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XV, fasc. 300. Saint-Omer, 1938.

G. Coolen : *le Collège de Dainville à Paris*, p. 815-826. Résumé des statuts et de l'histoire de cet établissement, fondé au XIVe siècle par les trois frères de Dainville : Jean, chevalier, maître d'hôtel de Jean le Bon et de Charles V († 1376) ; Gérard, évêque d'Arras, de Thérouanne, puis de Cambrai († 1378), et Michel, chanoine de Noyon et archidiacre d'Ostrevant en l'église d'Arras.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Bulletin. Tome XIII, 3e livr., 1936. Boulogne, impr. du Littoral, 1938.

Dr E. Dutertre : *l'Instruction publique à Boulogne-sur-Mer avant la Révolution : les Oratoriens*, p. 180-190. Documents annexes à une notice antérieurement publiée sur le même sujet.

Dr E. Dutertre : *les Eaux du couvent des R. P. Cordeliers de Boulogne*, p. 191-204. Longues contestations relatives au régime des eaux de la ville basse de Boulogne. Les Cordeliers, établis à Boulogne depuis 1443, avaient reçu de l'échevinage, en 1643, la concession des principales sources, ce qui leur causa mille difficultés avec les riverains et les usagers.

R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Annales du Comité flamand de France. 1938.
Tome XLII. Lille, Giard. In-8°.

Baronne Amaury de La Grange : *Itinéraire d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre*, p. 1-192. Établi du 21 février 1397 au 11 février 1474, surtout d'après les Archives départementales du Nord.

Bulletin du Comité flamand de France, 1938. Lille, Giard. In-8°.

P. Turpin : *Un ivoire carolingien attribué à un atelier monastique du Nord de la France*, p. 128-136. Contrairement à M. Eisler qui le fait sortir de Marchiennes, il proviendrait de la vallée de la Moselle, peut-être de Trèves.

A. Leman : *Henri VIII et la neutralité des Pays-Bas en 1513*, p. 151-161. Si Henri VIII, qui avait débarqué à Calais, n'obtint pas pour ses troupes l'autorisation de traverser le territoire des Pays-Bas pour atteindre la région de Thérouanne, du moins eut-il celle de s'y ravitailler.

M. Vandalle : *Tableaux de l'hospice Comtesse*, p. 161-166. A Lille.

Excursion à Solre-le-Château, p. 170-172. Description d'un vitrail de 1532.

C. Looten : *la Seigneurie et l'église ancienne de Zuytpeene*, p. 177-187. Cette église datait du xie ou du xiie siècle; elle fut incendiée en 1886.

Les Facultés catholiques de Lille.

18e année, oct. 1937-oct. 1938. Lille, 60, Bd Vauban. In-8°.

A. Leman : *les Relations de la Flandre avec l'Espagne*, p. 7-18. Il s'agit surtout des relations commerciales et artistiques du xiiie au xvie siècle.

A. Leman : *le Vœu de Louis XIII*, p. 146-152.

L. Mahieu : *le Jansénisme au diocèse de Tournai au XVIIIe siècle, principalement dans la région lilloise*, p. 196-208, 237-244.

Bulletin de la Commission historique du Nord.

Tome XXXV, 1938. Lille, Raoust. In-8°.

Paul Thomas : *Problèmes au sujet du Gros Brief de Flandre. Réforme de l'épier de Bergues (1389-1392)*, p. 258-274. Les briefs et les espiers sont des rentes en nature perçues au nom du comte de Flandre dans les différentes châtellenies. En raison de la création de la Chambre des comptes de Lille en 1386, deux réformes furent apportées à la fin du xive siècle dans la répartition des taxes et leur perception.

Dr Louis Lemaire : *l'Itinéraire de l'infante Isabelle en 1625*, p. 275-292. Précisions et rectifications apportées au *Diaire des choses arrivées à la cour des Pays-Bas du temps de l'infante Isabelle en 1625*, par Philippe Chifflet, conservé à Besançon (ms. 178).

P. Piétresson de Saint-Aubin : « *Meta sanctae Rictrudis.* » *Recherches sur la voie romaine de Cassel à Arras*, p. 292-302. L'expression *meta sanctae Rictrudis*, employée dans deux bulles de Calixte II, désigne un endroit limite des terres de l'abbaye de Marchiennes (qui avait comme patronne sainte Rictrude); elle indique l'emplacement, à Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais), d'un ancien milliaire romain sur la voie romaine de Cassel à Arras; reconstitution du tracé de cette voie.

R. Monier : *les Relations entre les officiers du comté de Flandre et les bourgeois de Lille à la fin du XIIIe siecle. Le serment prêté par le comte à la ville lors de son avènement*, p. 302-308.

L. Détrez : *l'Agonie à Lille des tournois de l'Épinette*, p. 309-323. Vers 1470.

Dr A. Benoit : *les Fortifications de Lille au Moyen Age. Aspect général de la topographie de l'enceinte*, p. 326-344. — : *les Maîtres de la poste aux chevaux de Lille (1672-1872)*, p. 345-355.

F. Beaucamp : *l'Estampe de Debucourt : les Adieux de Louis XVIII aux Lillois*, p. 356-363. Avant le départ pour Gand le 23 mars 1815.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Monuments historiques. Liste sommaire des immeubles et objets mobiliers classés de 1933 à 1938*, p. 364-376.

Revue du Nord. Tome XXIII (fin), 1937. Lille, Raoust. In-8°.

J. Peter : *Un curieux procès au XVIIIe siècle. L'abbaye de Liessies contre les maîtres de forges du Hainaut (1723-1726)*, p. 243-259. Procès intenté à l'abbaye parce qu'elle refuse de vendre aux maîtres de forges le bois de ses forêts et leur fait concurrence en produisant elle-même du fer.

A.-M. et P. Piétresson de Saint-Aubin : *Choix de documents relatifs à l'histoire de l'art conservés aux Archives départementales du Nord*, p. 266-280. I (26 décembre 1490), érection d'un vitrail à l'église paroissiale de Saint-Aubert en Cambrésis; II (1513-1515), inventaire des joyaux envoyés à Marguerite d'Autriche par Jérôme Frescobaldi; III (16 janvier 1524), marché entre les Dominicains de Lille et Jean Le Francq, orfèvre à Anvers, pour la fourniture d'une statue en argent de Notre-Dame des Sept-Douleurs; IV (5 janvier 1615), marché entre l'abbé de Saint-Jean à Valenciennes et Thierry Bidart, sculpteur, pour la construction d'un jubé dans l'église abbatiale; V (6 mars 1619), marché entre le prieuré de la Chartreuse du Val Saint-Pierre en Thiérache et Gautier de Saint-Hubert pour la fourniture de quatre piliers de cuivre surmontés d'anges sur le modèle de ceux du chœur de la cathédrale de Tournai ; VI (7 octobre 1626), marché entre le prieur de la Chartreuse de Valenciennes et Adam Lottman, sculpteur, pour la fourniture d'un retable d'autel pour l'église de la Chartreuse; VII (14 novembre 1670), marché entre l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes et Guillaume Lobri, maître écrinier à Douai, pour la fourniture d'un autel destiné au chœur de l'église abbatiale.

Tome XXIV, 1938.

J. Lestocquoy : *la Persistance du style gothique aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 103-111. Principalement dans le Nord de la France.

M. Chartier : *A travers les papiers de Caprara; bénédictin d'Angers et bibliothécaire de Cambrai, René Marchant*, p. 187-193. Né à Cambrai le 28 janvier 1765, ce bénédictin de Saint-Aubin d'Angers devient sous-diacre en 1790, se fait relever de ses vœux par l'évêque du Nord, Primat, en 1792, se marie, à deux reprises professeur à Cambrai, bibliothécaire de cette ville, se retire à Lille où il meurt le 1er juin 1844.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
Année 1937. Lille, impr. Danel, 1938. In-8°.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Une bulle fausse du pape Calixte II pour l'abbaye de Marchiennes*, p. 19-34. Celle du 5 février 1123.

H. Dubrulle : *Autour d'un petit livre. L'hygiène à Lille en 1842*, p. 39-55. A propos de l'ouvrage de Jean-Pierre Thouvenin, *Hygiène populaire à l'usage des ouvriers des manufactures de Lille et du département du Nord*, Lille, chez Émile Durieux, 1842.

M. Decroix : *Quelques anciennes juridictions lilloises*, p. 105-124. Fonctionnement de la juridiction échevinale de Lille; ses diverses transformations depuis 1235; autres juridictions : celles de la Gouvernance ou du tribunal du Gouverneur, de la Collégiale Saint-Pierre, de diverses paieries; tribunaux de corporations, de commerce, de la Chambre des comptes, etc.

Société d'études de la province de Cambrai.
Recueil. Tome XLVIII, 1938. Lille, 96, rue Jacquemars, Giélée. In-8°.

R. Rodière : *Table héraldique de l'Épigraphie du Nord (arrondissement de Lille, Douai et Valenciennes) dressée d'après l'Armorial de M. le chanoine Leuridan*, p. 1-98.

Bulletin. Tome XXXVII, 1937.

H. Dubrulle : *Documents concernant la loge « Les Amis réunis » à Lille*, p. 5-56. Filiale de la loge « les Frères réunis » de Charleville, la

loge « les Amis réunis » demande son affiliation au Grand Orient en 1776; le 21 juin 1788, elle est agrégée au chapitre général de France; en sommeil pendant la Révolution, elle reprend ensuite de la vitalité; on n'y répugnait pas aux pratiques religieuses. Aucune indication sur l'origine des documents publiés.

G. Alquier : *Un curé constitutionnel*, p. 57-84. Documents de l'époque de la Révolution sur Pierre-Louis-Joseph Renaut, curé de Preux-aux-Bois (diocèse de Cambrai), qui fut député du clergé aux États généraux, fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante, appartint à l'Église constitutionnelle, déposa ses lettres de prêtrise en 1793, rentra dans l'Église constitutionnelle et appartint quelque temps à l'Église concordataire. Publication d'un plan de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai de 1792.

J. Gennevoise : *Catalogue de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Vicoigne de l'ordre des Prémontrés*, p. 85-118. XVIIe siècle.

Dr A. Benoit : *les Pèlerinages de Philippe le Bon à Notre-Dame de Boulogne*, p. 119-123.

La Semaine religieuse de Cambrai.
13 novembre 1937-19 octobre 1938.

M. C[artier] : *les Derniers religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Amand*, p. 607-609, 623-624; *de Saint-André du Câteau*, p. 23-24, 35-36, 46-48; *d'Anchin*, p. 273-276, 299-300, 322-323. — : *Une confrérie de Notre-Dame du Rosaire dans le diocèse de Cambrai d'après un registre de 1785*, p. 43-45. — : *A l'aube de la Monarchie de Juillet. Conseils de Mgr Belmas à son clergé*, p. 165-168. — : *les Prêtres ordonnés par Mgr Belmas dans le diocèse de Cambrai sous le Premier Empire*, p. 243-246. — C. T[helliez] : *Un inventaire de l'ancienne cathédrale de Cambrai en 1623*, p. 658-659, 20-22, 163-164, 246-247. — : *Une assemblée des Nations au XVIe siècle à Cambrai. La paix des Dames*, p. 83-84, 418-420, 431-432, 443-444, 459-460. — : *la Sainte Vierge et le diocèse de Cambrai*, p. 364-365, 374-378, 397-399. Brève histoire du culte marial. — G. Dailliez : *la Pierre d'autel de Fénelon*, p. 202-204. Provient de l'autel de la chapelle absidiale de l'ancienne cathédrale de Cambrai.

Semaine religieuse de Lille.
14 novembre 1937-16 octobre 1938.

L. Detrez : *Notre-Dame de Boulogne et Lille au Moyen Age*, p. 325-328.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Société des antiquaires de Picardie.
La Picardie historique et monumentale (suite).
Fondation Edmond Soyez, Amiens et Paris, 1938. In-4° de x-202 pages.

Philippe Des Forts et Roger Rodière : *le Pays du Vimeu* (premier fascicule). Parmi les églises décrites dans cet ouvrage, on peut citer celles de Cambron, où, à une nef insignifiante, s'ajoute un très beau chœur flamboyant du XVIe siècle, voûté à nervures multiples et clefs sculptées, et de Crocquoison, très petite église, en charpente et galandage de la même époque, unique en son genre dans la région. Un grand

nombre d'églises de Picardie sont couvertes de très remarquables berceaux en bois, à charpente apparente, avec sablières sculptées et blochets représentant très souvent des figures de saints, des XVe et XVIe siècles. Le Vimeu en est particulièrement riche : Acheux-en-Vimeu ; Avesne-en-Vimeu; Behen, datée de 1515; Bezencourt, de 1492; Bouillancourt-sous-Miannay, de 1519 et signée J. Janet ; Bourseville, de 1529; Crocquoison; Framicourt; Franleu; La Fresnoye; Hallencourt, datée de 1493; Harcelaines.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1937, 4e trimestre. Amiens, Musée de Picardie, 1937. In-8°.

Henry de Morant : *Projet de création d'un musée diocésain d'art religieux*, p. 134-137.

[Claude] de Santeul : *Un gentilhomme autrichien sculpteur en Picardie (nouvelles recherches sur Pfaff et sa famille)*, p. 138-144. Quelques renseignements inédits sur le célèbre sculpteur du XVIIIe siècle Simon-Georges-Joseph de Pfaffenhofen.

[Joseph] Estienne : *Séjour de sainte Colette à Péronne en décembre 1406*, p. 178-182. Extraits d'un compte des « pauvres chartriers », institution dépendant de la ville de Péronne qui en employait les revenus à des buts de bienfaisance, relativement à un voyage fait à Péronne par sainte Colette, en compagnie de Mme de Brissay (Isabeau de Rochechouart), dans l'intention de s'établir à Péronne, projet qui ne fut pas réalisé.

Année 1938, 1er, 2e et 3e trimestres.

Colette Lamy-Lassalle : *Jean Lenfant, graveur abbevillois*, p. 189-304. Notice biographique et catalogue complet des œuvres du graveur Jean Lenfant, 1615-1674.

Abbé J. Lestocquoy : *Relations artistiques entre Arras et Amiens à la fin du XVe et au début du XVIe siècle*, p. 325-328. Quelques détails sur une famille de tailleurs d'images picards et artésiens : Eustache, Simon, Jean, Pierre Leureux; ce dernier dont il subsiste de fort belles œuvres à Saint-Vulfran d'Abbeville.

Abbé Demarcy : [*Inventaire de pièces relatives à la chapelle, au pèlerinage et à la confrérie de Notre-Dame de Monflières (Somme), de 1684 à 1740*], p. 331-335.

Louis Lorgnier : *l'Œuvre de François Cressent, sculpteur amiénois à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle*, p. 327-432. Sculpteur de talent, François Cressent, né à Amiens en 1662, mort à Paris vers 1746, fut le père de Charles Cressent, le célèbre ébéniste du Régent. Des œuvres de François subsistent dans plusieurs églises de Picardie : à la cathédrale d'Amiens, statue de sainte Geneviève, monuments funéraires du chevalier Charles de Vitry et du chanoine J.-B. Picquet de Dourier; dans la chapelle de l'hospice Saint-Charles, à Amiens, Assomption, sainte Anne, saint Charles Borromée; à Saint-Vulfran d'Abbeville, monument funéraire de Martin Galand, provenant de l'Oratoire d'Amiens; dans l'église de Conty (Somme), Vierge à l'Enfant, saint Joseph, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix provenant des Carmes d'Amiens.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.

Année 1937. Abbeville, impr. Lafosse, 1938. In-8°.

Gaston Vasseur : *l'Abbé Charles Ozenne, compagnon de saint Vincent de Paul (1613-1658)*, p. 560-587. Né à Nibas (Somme), prêtre de la Mis-

sion, Charles Ozenne fut supérieur de la maison de Troyes de 1644 à 1653. C'est alors que saint Vincent de Paul l'envoya diriger la maison fondée deux ans auparavant à Sokola, en Pologne, sur la demande de la reine Louise-Marie de Gonzague, épouse de Jean-Casimir, pour lutter contre l'ignorance religieuse et l'hérésie qui affligeaient la Pologne. Il arriva en 1654 après un voyage assez mouvementé. Son action et ses fondations dans ce pays furent considérables, bien que souvent traversées par les guerres et les troubles. Il mourut à Varsovie le 15 août 1658.

Georges DURAND.

CHAMPAGNE

AUBE

La Revue catholique. Semaine religieuse ... du diocèse de Troyes. 75e année. Troyes, 1937.

Chanoine A. PRÉVOST : *Faveurs accordées par Urbain IV à la dévotion envers le Saint-Sacrement,* p. 59-60. Confirmées par une bulle d'Eugène IV en 1433 (Archives dép. de l'Aube, G 2574).

76e année. Troyes, 1938.

Chanoine A. PRÉVOST : *Saint Loup et le diocèse de Troyes,* p. 306-306 bis. Présentation de reliques du saint évêque troyen dans divers diocèses dont, au XVe siècle, celui de Poitiers.

Almanach du journal le Petit Troyen. 59e année, 1938. Troyes, 1937. In-8°.

Louis MORIN : *De quelques autres ermitages,* p. 51-52. La persistance de la dénomination peut déceler des ermitages disparus. — : *les Étrennes de Neuville-sur-Vanne,* p. 93-95. Une lettre de Jean Duchesne, curé de Neuville en 1783. — Henri JOACHIM : *Pourquoi Voltaire fut-il enterré dans l'abbaye de Sellières?* p. 121-126. Variations anticléricales et panégyrique de Voltaire à la suite de faits connus rapportés en quelques lignes. — H. J. : *A propos de l'abbaye de Sellières,* p. 128. Acte d'exhumation des restes de Voltaire, 10 mai 1791, conservé à la mairie de Romilly. — R. ROZÉ : *Villemaur,* p. 161-170. Population. Baronnie de Villemaur. Institutions. — H. de LA PERRIÈRE : *Un capitaine de la Ligue en Champagne. Geoffroy-Antoine de Talleyrand dit le capitaine Grignault et sa descendance,* p. 187-191. Nombreuses références d'archives.

Almanach de la Tribune de l'Aube et de la Haute-Marne. 1938. Troyes, 1937. In-8°.

Lucien MOREL-PAYEN : *Une crèche vivante à l'église de Ricey-Haut en 1764,* p. 35-43. D'après une lettre de Grosley. — Chanoine A. PRÉVOST : *Une statue du grand portail de la cathédrale entièrement brisée,* p. 97-98. Celle de saint Jude, renversée et brisée en 1684. — Lucien MOREL-PAYEN : *A Romilly-sur-Seine au XVIIIe siècle. Baptêmes de cloches, mariages et dotations de rosiers et de rosières,* p. 99-118. — X...: *la Vie légendaire de la princesse Aurélie Tidjani. D'Arc-en-Barrois au Royaume du Désert,* p. 207-209. Histoire d'une jeune haut-marnaise qui épousa un prince du Moghreb et se convertit au mahométisme, à la fin du siècle dernier.

J. WAQUET.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

150e volume. Années 1934-1936. Reims, 9, rue du Cadran-Saint-Pierre.

Ch. Sarazin : *Pierre Desaulx, chanoine de l'église métropolitaine, chancelier de l'Université de Reims et poète (1698-1769)*, p. 69-153. C'est surtout comme poète que Desaulx est encore cité quelquefois aujourd'hui, soit qu'il ait mis son talent à la disposition de l'Université pour rehausser l'éclat d'un exercice scolaire, soit qu'il ait répondu aux demandes du conseil de ville pour donner de l'éclat par ses vers aux fêtes officielles rémoises.

Ch. Sarazin : *Table générale des travaux de l'Académie nationale de Reims. Années 1897 à 1936*, p. 1-215 de la 2e partie. Instrument de travail indispensable à qui s'occupe d'histoire ou d'archéologie du pays rémois.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.

1937-1938. Reims.

Chanoine Frezet : *le Chanoine Pierre-Nicolas Legros, proviseur au Lycée de Reims, vicaire général (1753-1832)*, p. 116-142, ill. — A. Kremser : *Sainte-Gemme*, p. 159-175, ill. Détails sur le prieuré et sur une translation des reliques de la sainte à Saint-Martin-des-Champs de Paris en 1723. — E. Marlier : *les Saluts fondés à l'église Saint-Nicolas de Rethel jusqu'à 1751*, p. 203-238, ill. — C. Sarazin : *Un centenaire rémois. La fondation de l'orphelinat de Bethléem en 1837*, p. 189-202, ill. Le fondateur de cette maison destinée à recueillir de pauvres orphelins est l'abbé Pierre Charlier. Il assurait aux enfants une instruction élémentaire et l'apprentissage d'un métier (tissage, jardinage). La communauté des sœurs de Bethléem dépendait de l'Enfant-Jésus de Reims. En 1914, il y avait cent cinquante enfants. La guerre les dispersa. La fondation revit aujourd'hui sous la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue Fery. — C. A. Le Briard : *Saint Gond, prêtre lorrain, moine briard*, p. 234-248, ill.

Dr P. Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome XI, nos 142 et 143. Langres, Musée, place Saint-Didier, 1937-1938.

G. Drioux : *Bibliographie lingone (1932-1933)*, p. 163-193. Au total 156 numéros suivis d'un index des noms d'auteur.

Annales de la Société d'histoire... de Chaumont.

Tome VI, no 8. Chaumont, les Imprimeries champenoises, 1938.

P. Lebel : *le Mausolée du comte Pierre de Renepont dans l'ancienne église de Roches-sur-Rognon*, p. 252-256, pl. Convention, en date du 15 novembre 1721, entre J.-B. Bouchardon et la comtesse de Renepont, relative à l'exécution d'un mausolée à la mémoire du comte de Renepont. Le monument, dont il ne reste aujourd'hui que l'épitaphe, ne fut réalisé que quelque dix-sept ans plus tard. En janvier 1743 le mausolée est signalé dans les actes paroissiaux. L'esquisse de 1721, fut d'ailleurs remaniée, dans ses détails tout au moins, dans la partie inférieure du monument en vue de ménager à l'épitaphe une place plus grande que celle prévue en 1721.

L. Delessard : *Journal de Nicolas Miet, recteur d'école*, p. 257-268. Passages les plus intéressants du journal (1701-1720) d'un recteur d'école de Vaudrémont.

Mémoires de la Société des lettres... de Saint-Dizier.

Tome XXIV. Saint-Dizier, A. Brulliard, 1938.

Abbé C. Petit : *les Établissements religieux de Saint-Dizier sous l'Ancien Régime*. Études très documentées sur l'abbaye de Saint-Pantaléon au XVIIIe siècle et sa suppression; les Ursulines (1646-1792); les Capucins (1613-1741); les Dames Régentes de la congrégation des Filles de la Croix (?-1794).

L. Delessard.

ARDENNES

Rien à signaler.

J. Massiet du Biest.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Revue historique de la Lorraine.

Tome LXXXI. Nancy, Palais ducal, 1937.

M. Génin : *l'Ordre du Phénix de Franconie en Lorraine*, p. 20-26. Fondé le 29 décembre 1757 par Philippe-Ernest, premier prince régent de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfürst. Deux membres de la famille de Klopstein furent parmi les premiers titulaires.

E. Duvernoy : *Ordonnance financière du duc Antoine*, p. 27-29. En 1533.

J. Druet : *les Finances sous le règne du duc Henri II*, p. 37-46.

H. Tribout : *Deux villages lorrains, Many et Marcourt*, p. 53-64, 68-86. Possession de l'abbaye bénédictine de Longeville-lés-Saint-Avold. Histoire du patronage de l'abbaye depuis 991 jusqu'à la Révolution; notice sur l'église de Many; Many avant et après la Révolution.

P. Boyé : *Dom Pelletier miniaturiste*, p. 81-93. Dom Charles-Antoine Pelletier (1703-1757), de l'abbaye de Senones, loué par Dom Calmet, son supérieur, pour son habileté dans l'art de la miniature, est aussi et surtout un savant héraldiste et généalogiste.

P. Fouchy : *De quelques « pierres à bassin » de la vallée de la haute Meurthe*, p. 101-102. Sur les sommets des Vosges qui servaient de lieux de réunions religieuses celtes à l'âge du bronze.

Le Pays lorrain. 29e année. Nancy, Berger-Levrault, 1937.

A. Troux : *la Région meurthoise à la veille de la Révolution*, p. 62-74, 273-294, 391-403. Introduction à un travail encore manuscrit sur *la Vie politique dans le département de la Meurthe de 1789 à 1792*.

M. Toussaint : *le Long de l'Ornain : Naix-aux-Forges et son passé gallo-romain*, p. 106-124. Entre autres, reproduction de l'autel votif en l'honneur de la déesse Epona et du « génie » des Leuques.

P. Boyé : *le Chancelier Chaumont de La Galaisière et sa famille*, p. 129-157. Le troisième des quatre enfants du chancelier fut Barthélemy-Louis-Martin (1737-1808); destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, doté de nombreux bénéfices, il devint en 1765 grand-prévôt de Saint-Dié, fut préconisé et sacré premier évêque de ce diocèse en

1777, « Monseigneur de la Crosse ». Il refusa le serment constitutionnel gouverna son diocèse de l'étranger, y renonça en 1801, et mourut à Mareil-le-Guyon.

M. François : *les Princes lorrains et la guerre des Rustauds*, p. 158-165. Victoire du duc Antoine à Saverne (1525) qui eut pour effet de soustraire la Lorraine à la réforme luthérienne; d'après la lettre d'un témoin, contenue dans le ms. 17 527 de la Bibliothèque nationale.

P. Chenut, R.-A. Weigert, A. Blum, É. Dacier, J. Lejeau. Cinq articles (p. 209-272) sur le graveur messin Sébastien Le Clerc, remarquable par ses dons naturels, son habileté professionnelle et la dignité de sa vie.

P. Marot : *les Collections du Musée historique lorrain* (à suivre), p. 305-344. Aménagements récents du palais ducal et restauration de l'église des Cordeliers, où les ducs de Lorraine avaient élu sépulture.

P. Boyé : *la Prise de possession des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 409-470. A l'occasion du deuxième centenaire de la réunion de la Lorraine à la France; récit détaillé dû à la plume d'un spécialiste de l'histoire de Lorraine, agrémenté de nombreuses gravures.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
74e année. Nancy, 1937.

Ch. Rolin : *la Grande pitié des églises de la Seille après les guerres du XVIe siècle* (à suivre), p. 8-14, 201-207, 425-431, 492-495. Détails puisés dans les procès-verbaux de visites canoniques des archiprêtrés de Nomeny et de Delme, tous deux autrefois du diocèse de Metz.

L. Marchal.

MOSELLE

Mémoires de l'Académie nationale de Metz.
CXVe année, 9e série. Tome XV. Metz, 1934.

Fr. Erman : *Notice sur le R. P. Gonzalve Thiriot, O. P.*, p. 43-54. Renseignements biographiques et bibliographiques sur ce savant dominicain, originaire de Metz (1865-1932), qui fut un folkloriste éminent du pays messin et a rendu aussi de signalés services à l'histoire locale, par ses recherches sur les Frères Prêcheurs, les Prêcheresses et les Carmélites de Metz, et par la publication de plusieurs obituaires et recueils d'épitaphes de la cathédrale, des églises, collégiales et couvents de cette ville.

Steph. Mangeot : *Eustache Le Noble, procureur général au Parlement de Metz (1672-1682), aventurier et homme de lettres*, p. 55-83. Ce magistrat singulier et sans scrupules, qui dut, après dix ans, se démettre de sa charge et mena dès lors une vie fort désordonnée, fut, en tous cas, un écrivain de quelque talent et très fécond : l'index de ses ouvrages dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale ne compte pas moins de 245 numéros, parmi lesquels il faut signaler plusieurs pamphlets contre le pape Innocent XI.

G. Hottenger : *Un centenaire. Le Congrès scientifique et l'Institut des Provinces (1833-1879)*, p. 101-169. Étude fort complète sur l'œuvre du grand animateur que fut l'archéologue Arcis de Caumont, grâce à qui eut lieu à Caen, en 1833, le premier congrès scientifique, ancêtre de tous les congrès qui se tiennent annuellement en France. Si ses autres initiatives, comme celles de « l'Institut des Provinces », la « Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes » et les « Assises scientifiques » aboutirent, après quelques années, à un échec, elles ont

laissé néanmoins des survivances durables, dans le « Comité des travaux historiques et scientifiques », tel qu'il existe aujourd'hui, dans le « Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements » et les « Associations régionales de Sociétés savantes », qui s'organisent, peu à peu, dans la plupart des provinces.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

Tome XLVI. Metz, 1937.

A. Gain : *En marge du Parlement de Metz. Le Conseil souverain de Lorraine (1634-1637). Contribution à l'histoire de l'occupation de la Lorraine par la France au XVIIe siècle. Le Conseil souverain et le Clergé. La justice ordinaire. Conclusion*, p. 1-70. Fin de cette remarquable étude sur l'organisation du Conseil souverain, qui constitua la première tentative pour introduire le régime français en Lorraine et dont la suppression, au bout de trois ans seulement, s'explique par les hésitations de la politique française à l'égard de cette province. Bien que l'autorité royale lui en ait su parfois peu de gré, il a accompli une œuvre considérable, au point de vue politique, administratif et judiciaire, ainsi qu'en matière d'assistance et de charité. Les Lorrains ne l'ont pas, comme on l'a dit, ignoré et méprisé, car ils se sont pressés en foule à sa barre, en particulier les membres du clergé, tant séculier que régulier. C'est, d'autre part, le Conseil qui était chargé de la collation des cures et bénéfices vacants et l'auteur donne en appendice une longue liste, par paroisses, des collations accordées. La résistance du clergé fut, enfin, loin d'être générale et il est impossible de prétendre qu'il y ait eu une vie religieuse lorraine, entièrement soustraite au contrôle de la France.

L. Maujean : *l'Église paroissiale de Saint-Gorgon*, p. 109-123. Description d'une des plus anciennes, sinon des plus belles églises de Metz. Voisine de l'hôtel de ville et faisant vis-à-vis à la cathédrale, elle fut démolie en 1769. Elle est surtout célèbre, parce qu'elle reçut le corps du grand maître verrier du XVIe siècle, Valentin Bousch, et que Bossuet, alors chanoine de Metz, et qui habitait sur la paroisse, y prononça en 1658 un sermon bien connu, le jour de la fête du saint patron, sermon qu'il avait dû auparavant remanier, sur les observations du curé.

J.-B. Kaiser : *la Guerre dans la seigneurie d'Audun-le-Tiche de 1634 à 1648*, p. 125-148. Détails des plus saisissants, empruntés pour la plupart aux comptes des receveurs du duché de Lorraine, sur les misères endurées, pendant la guerre de Trente Ans, par les habitants de cette seigneurie, située dans la châtellenie de Longwy.

R.-S. Bour : *Anciennes épitaphes inédites de l'église d'Ancy-sur-Moselle*, p. 169-196. Relevé d'une trentaine d'inscriptions funéraires du XVIIe, du XVIIIe et même du XIXe siècle, qui, la plupart, ne présentent d'intérêt que pour l'histoire locale. L'auteur, qui a interprété ces humbles monuments, à la lumière des archives communales et des registres de catholicité, a voulu surtout engager le clergé rural à faire, dans chaque paroisse, un travail analogue, afin de sauver de l'oubli ces témoins du passé, qu'on ne pense généralement pas à consulter. — A propos de l'épitaphe de l'abbé Jean-Pierre Perin, qui fut curé d'Ancy de 1841 à 1869, il donne une notice sur ce numismate lorrain, qui fut en rapport avec la plupart des spécialistes de son temps et réunit une riche collection de sceaux, de médailles et de monnaies romaines, byzantines et papales. C'est lui qui fit placer sur le clocher l'inscription

commémorative du siège de cette petite église fortifiée du Val de Metz par les troupes du duc René II de Lorraine, en 1490.

P. Lesprand et S. Bour : *Cahiers de doléances des prévôtés bailliagères de Sarrebourg et de Phalsbourg et du bailliage de Lixheim pour les États généraux de 1789* (fin). *II. Bailliage de Lixheim*, p. 197-304. Ce bailliage était constitué par le démembrement des biens de l'ancien prieuré du même nom, sécularisé en 1551. Les plaintes contre le clergé sont rares, sauf dans le cahier de Nitting, qui signale les vexations inouïes des seigneurs, des riches « et aussi des curés, trop attachés à l'argent », et dont « la cupidité » devrait être refrénée par la création d'un tribunal royal spécial, où les particuliers pourraient gratuitement porter leurs plaintes contre les uns et les autres. Ailleurs, on se plaint surtout des nombreuses collectes, faites par les curés sur leurs paroissiens, trop obérés déjà par la construction ou l'entretien des églises et des presbytères et par l'aide financière qu'ils doivent apporter à leurs procès personnels. On réclame la création de fabriques, dans les paroisses nouvelles, et on se plaint de la mauvaise administration de celles-ci, là où elles existent. — L'unanimité se fait contre les Juifs, « cette nation perverse, l'un des plus grands fléaux de la province, dont les usures, les fraudes, le commerce pernicieux sont la vraie cause des émigrations et la ruine de l'agriculture ».

J. Leclerc : *les Anciens vitraux de l'église Saint-Martin de Metz*, p. 321-349. Étude documentée et accompagnée d'illustrations sur les remarquables verrières de cette église, qui sont les seules, en Moselle, à représenter, presque entièrement, les cycles christologique et marial. Un premier groupe, de la fin du xve siècle, est consacré à la Passion, à la Résurrection et au Jugement dernier et montre nettement une influence rhénane, tandis qu'un second groupe, de la même époque, représentant la vie de la Vierge, reste fidèle à l'inspiration française. Les vitraux du transept sud, figurant les saints Nicolas, Jean, Pierre et Claude, et les médaillons de la sacristie (le Saint-Esprit et saint Sébastien), sont du début du xvie siècle et sortent peut-être des ateliers de la cathédrale, alors très florissants.

E. Morhain : *les Visitandines de Metz avant la Révolution*, p. 351-374. L'histoire de cette communauté, fondée dans les premiers mois de 1633, sur l'ordre de sainte Jeanne de Chantal, a été contée ailleurs. Le présent travail a pour but de faire connaître les religieuses, qui y habitèrent, depuis la fondation jusqu'à la suppression, en 1792. L'auteur a pu dresser ainsi une liste assez complète de 185 visitandines, dont les deux tiers sont d'origine messine. — Les tourières et les converses étaient surtout recrutées dans le monde des artisans, tandis que les religieuses de chœur étaient recrutées dans le monde militaire, parmi les familles de fonctionnaires, du Parlement ou de la petite bourgeoisie.

Les Cahiers lorrains. 16e année. Metz, 1937.

J.-B. Kaiser : *Quelques documents concernant les droits du chapitre de la cathédrale de Metz et des comtes de Bar et de Luxembourg sur le ban de Bazailles*, p. 18-22. Documents de 1255, 1275 et 1355, exhibés, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par le chapitre de la cathédrale de Metz, pour défendre les droits de son temporel dans les trois villages de Boismont, Ville-au-Montois et Bazailles (Meurthe-et-Moselle), alors que le duc de Lorraine Charles III essayait, depuis plusieurs années, par des moyens détournés, de s'attribuer une partie de son territoire.

R. Clément : *le Tricentenaire de Sébastien Le Clerc*, p. 34-37. Le célèbre graveur, dont le musée de Metz a fêté le tricentenaire par une remarquable Exposition de ses œuvres, inaugurée le 24 juin, est né dans cette ville, sur la paroisse Saint-Martin, le 26 septembre 1637. Parmi les premières œuvres de sa jeunesse messine, il faut citer la vie de saint Benoît et une sainte Barbe, patronne du pays, mais le plus grand succès de ses débuts fut la suite des planches représentant la Passion et les actions du prêtre à la messe, ainsi que celles de la « Divine Sagesse » du Père Cyrille de Nancy.

E. Morhain : *Mgr J.-B. Pelt, évêque de Metz*, p. 81-83. Courte notice nécrologique sur le regretté prélat, récemment disparu, qui, non content de favoriser et de stimuler de son mieux, auprès de son clergé, le goût de l'histoire, donna lui-même l'exemple, en publiant de nombreux articles et d'imposants volumes de textes et de documents, tant sur l'histoire de sa belle cathédrale que sur les rites liturgiques, qui y étaient en usage autrefois.

Revue ecclésiastique de Metz. 44e année. Metz, 1937.

J.-B. Kaiser : *Record synodal de la paroisse d'Inglange en 1563*, p. 27-31. Il est inutile d'insister sur l'importance des records synodaux, pour quiconque veut, tant soit peu, connaître la vie de nos populations sous l'Ancien Régime.

E. Morhain : *l'Ancien monastère de la Visitation à Metz*, p. 133-140. Histoire de la construction des bâtiments de cette communauté, établie du vivant même de sainte Chantal, ainsi qu'il a été dit plus haut, par des religieuses venues de Riom, en Auvergne, et qui eut des débuts pénibles, par suite de la guerre de Trente Ans, qui sévissait en Lorraine. L'église, conçue dans le goût italien et qui faisait l'admiration des contemporains, ne fut achevée qu'en 1672.

J.-B. Kaiser : *Lettre du cardinal de Givry à l'archiduc Albert pour les Augustins de Thionville (2 décembre 1611)*, p. 286-288. L'évêque de Metz demande au gouverneur des Pays-Bas que les Augustins, dont le couvent avait été détruit, au cours du siège de la ville par le duc de Guise en 1558, puissent reconstruire leur immeuble et rentrer en possession de tous leurs biens.

Mgr J.-B. Pelt : *les Débuts de l'épiscopat de Mgr Jauffret à Metz d'après sa correspondance*, p. 386-399. Nommé en 1806 à l'évêché de Metz, l'ancien aumônier ordinaire de l'empereur fait connaître dans les lettres qu'il adresse, aussitôt après cet événement, aux vicaires capitulaires et aux chanoines de son diocèse, puis au cardinal Fesch, qui l'honorait de son amitié, au ministre des Cultes Portalis et à M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, des renseignements intéressants sur son sacre, sur l'accueil empressé qu'il reçut de la population au moment de son installation et sur ses projets. Nous apprenons que l'esprit de la population est excellent — y compris au point de vue gouvernemental — mais que la misère y est grande. Les prêtres, peu à peu, reprennent la soutane. Il n'y a que 24 élèves au grand séminaire, mais il prévoit la création de trois petits séminaires, un dans chacun des départements qui forment alors le diocèse de Metz : Moselle, Ardennes et Forêts (Luxembourg).

Almanach de Marie-Immaculée. 16e année. Metz, 1937.

Mgr J.-B. Pelt : *les Enfants de chœur de la cathédrale au XVe siècle*, p. 18-21. Vers 754, la règle de saint Chrodegang, qui devait être appliquée jusqu'au XXIIIe siècle, mentionne des petits enfants « parvi pueri »

et des adolescents, qui mènent la vie commune, avec tout le clergé de la cathédrale. Au xve siècle, les registres capitulaires contiennent de nombreux marchés ou contrats, conclus avec le « maître », chargé d'enseigner les six enfants de chœur et le « gouverneur », qui s'occupait de leur vie matérielle.

P.-X. Nicolay : *Histoire de la paroisse de Hayange*, p. 22-31. Grandes lignes de l'histoire de cette paroisse industrielle — aujourd'hui centre administratif des importantes usines métallurgiques de la maison de Wendel, — depuis la charte de Louis le Débonnaire, confirmant, en 821, l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz dans la jouissance de la cure.

E. Kieffer : *Croisade archéologique au pays de Thionville*, p. 33-38. Étude documentée sur les croix de chemins, calvaires et surtout montjoies (ou « bildenstöcke »), du xve au xviie siècle, que l'on trouve encore, en grand nombre, dans cette région, généralement épargnée par la Réforme protestante et la guerre de Trente Ans. Sculptés le plus souvent par de simples tailleurs de pierres, ces petits monuments fort émouvants de la piété populaire sont revêtus des attributs professionnels de leurs humbles donateurs, laboureurs, vignerons, bateliers, chasseurs, pêcheurs, artisans, bouchers, meuniers, maréchaux-ferrants.

E. Kieffer : *D'une pierre plusieurs coups ou l'histoire d'une confrérie paroissiale à Florange*, p. 57-64. Il s'agit de la confrérie de Sainte-Agathe, qui fut, à la fin du xviie et dans le milieu du xviiie siècle, une mutuelle funéraire, une société coopérative de prêts, le soutien des finances paroissiales et la collaboratrice des solennités paroissiales et eucharistiques.

J. Touba : *Des conversions au catholicisme au XVIIIe siècle. Notes tirées de livres paroissiaux de l'Est lorrain*, p. 69-73. Relevé de 28 noms de Juifs, baptisés entre 1688 et 1790, dans 13 paroisses, et de 105 noms de protestants (anabaptistes, calvinistes, luthériens), ayant abjuré, entre 1686 et 1789, dans 23 villages de la région de Bitche, Forbach, Sarreguemines. Toutes ces conversions, à part trois, appartiennent au xviiie siècle. Les luthériens, les plus nombreux, sont généralement des Allemands (de Franconie, de Hesse, de Saxe, du Palatinat, du Wurtemberg) ; ce sont parfois des mineurs ou des domestiques de grands personnages, le plus souvent des soldats.

M. Roeser : *Gandren et son église*, p. 75-77. Courte description d'une petite église rurale de la fin du xve siècle, située à la frontière luxembourgeoise et dont les inscriptions rappellent qu'elle dépendait jadis de l'abbaye bénédictine Saint-Martin de Trèves.

Bulletin de l'Œuvre de la cathédrale de Metz.
Nouvelle série, n° 11. Metz, 1936.

Mgr J.-B. Pelt : *Éphémérides de la cathédrale de Metz (1800-1934)*, p. 7-21. Fin de ces notules intéressantes, rédigées par le regretté évêque de Metz, en remontant à partir du ve siècle et qui vont, cette fois, depuis les derniers actes de l'évêque constitutionnel Francin jusqu'aux cérémonies consécutives à l'entrée des troupes françaises à Metz en 1918, ainsi qu'aux travaux d'aménagement exécutés pendant les dernières années.

E. Morhain : *Une indulgence du pape Paul II, pour la cathédrale de Metz (1468)*, p. 25-29. Supplique du chapitre, pour obtenir du pape une indulgence plénière, valable pendant dix ans, en faveur des fidèles qui apporteraient leur concours financier à la restauration de la cathédrale, après l'incendie du 20 mai 1468. Le pape approuva et signa la supplique, mais la bulle accordant l'indulgence n'a pas encore été retrouvée.

Martial Griveaud.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
8e vol. 1938. Nos 1, 2, 3. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. 1938.

Nécrologie. M. le chanoine Auguste Humbert, p. 5-10.

H.-F. Buffet : *le Fonds Auguste Humbert aux Archives de la Meuse*, p. 11-15. Ce fonds contient des notes sur saint Bernard; sur Luther, Calvin et les théologiens catholiques de leur époque; sur le concile de Trente, etc.

Monuments historiques de la Meuse, p. 16-38. Liste des immeubles, des objets mobiliers et des sites.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Tome 49. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1936-1937.

Ch. Laurent : *Ornes. La vie et la mort d'un village meusien*. Intéressante monographie d'un village entièrement détruit par la dernière guerre. Les chapitres v, xii, xv et xvi donnent de nombreux détails sur cette paroisse meusienne, avant, pendant et après la Révolution.

Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse.
49e année. 1937. Longuyon, Impr. longuyonnaise, 1937.

M. Delangle: *la Chapelle de Breux*, p. 10-11 du n° 2. xive-xviiie siècles.

F. Houzelle : *Des corporations : Un procès à Saint-Walfroy*, p. 29-34 du n° 2.

Comte de Failly : *Pierre tombale de Nicole de Manteville*, p. 6-8 du n° 4. A Marville.

P. Errard : *Une chape aux armes d'Allamont à Andenne*, p. 9-14 du n° 4. Elle date de 1669 et dut être offerte par Eugène-Albert d'Allamont, évêque de Gand.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.
48e année, 1937. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul, 1937.

J. Denaix : *Saint Saintin et le concile de Cologne (346)*, p. 36-40. Quoique les actes du concile soient faux, les souscriptions gardent leur valeur, et l'apostolat de saint Saintin peut être daté de 346. — R. Adam: *Claude Bonnaire, bénédictin*, p. 71-72. Prieur de l'abbaye de Saint-Avold (1789), condamné à la déportation, il mourut à l'île Madame (1794). — Ch. Aimond : *les Études au petit séminaire de Verdun il y a un siècle*, p. 93-96. Elles étaient consacrées aux langues anciennes, au français et accessoirement aux mathématiques. — : *Un centenaire : le sacre de Mgr Le Tourneur (25 juin 1837)*, p. 160-162. — : *les Fouilles de la cathédrale de Verdun en 1935*, p. 167-168. Compte rendu d'un article de MM. Ventre et Delangle signalant la découverte de sépultures et de calices, paru dans les « Monuments historiques de la France ». — R. Adam : *l'Ordo géminé de 1862*, p. 177-179. 1862 est l'année où le diocèse de Verdun adopta le rite romain. — : *Saint Pierre Fourier est-il venu à Dammarie?* p. 194-196. Sa venue n'est pas prouvée. — L. Lèsage et J. Denaix : *Un exploit des protestants à Dompcevrin (1567)*, p. 268-269. Ruine et incendie de l'église et de certaines maisons. — Ch. Aimond : *les Relations de Beauvais et de Verdun*, p. 276-277.

49e année, 1938.

Ch. Aimond : *Enquête sur le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Verdun, passim*. Dénombrement des statues anciennes par doyennés.

— J. Denaix : *les Infiltrations protestantes dans le sud-est de l'évêché de Verdun*, p. 73-75. Une grande partie des habitants de Vigneulles étaient en 1563 calvinistes ou sympathisants. — J. Denaix : *Un collecteur des décimes, Roger de Merlemont (XIIIe s.)*, p. 85-87. Chanoine de Verdun. — Ch. Aimond : *Nicolas Psaulme et les habitants de Refroicourt (les Paroches), en 1555*, p. 94-97. L'évêque, à cause des guerres, n'ose aller consacrer l'église. — R. Adam : *Additions et rectifications au pouillé*, p. 103-104, 190-191, 277-278. — : *Comment on constituait le patrimoine d'un sous-diacre au XVIIIe siècle*, p. 121. — : *A propos de Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul*, p. 129-130. Consécration du maître-autel de Hévilliers, 1610. — J. Guichard : *Saint Vincent de Paul et les monastères de Verdun*, p. 134-137. Dons aux Carmélites, aux Clarisses et aux Bénédictines de Saint-Maur. — Ch. Aimond : *A propos du millénaire du pape Silvestre II : Gerbert et Verdun*, p. 200-202. Il engagea en 984 l'évêque de Verdun Adalbéron à garder sa foi à l'empereur Otton III malgré la prise de la ville par les Français.

H.-F. Buffet.

VOSGES

Bulletin de la Société philomatique.
63e année, 1938. Saint-Dié, impr. Cuny.

Albert Ohl des Marais : *le Culte des pierres dans la région vosgienne*, p. 99-114. Très répandu sur les deux versants des Vosges. La religion celtique, le druidisme, l'invasion romaine ne purent l'entamer; le christianisme planta la croix non seulement sur les pierres dressées par l'homme, mais aussi sur les rochers, œuvre de la nature.

Revue diocésaine, n° 21, 1938. Épinal, Imprimerie coopérative.

Bernard Puton : *Essai d'iconographie. Saint Romaric.* Fondateur du Saint-Mont, près de Remiremont.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Jahrbuch der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen. Gesellschaft zu Strassburg.
Volume XI. Colmar, Alsatia, 1938. In-8° de 275 pages.

L. Braun : *Zehn Jahre Geschichte der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft*, p. 11-45. Aperçu historique sur les origines de la Société savante d'Alsace et Lorraine, l'opposition systématique de la part de certaines personnalités, le fonctionnement, le développement et les travaux de la Société.

E. Stricker : *Meister Eckart in Strassburg*, p. 46-64.

C. Küven : *Verständnis und Missverständnis um Meister Eckhart*, p. 65-91. Cet article, comme le précédent, présente un exposé de la doctrine théologique et mystique du dominicain Eckart qui enseigna à Strasbourg depuis 1313 jusqu'à sa mort en 1327.

W. Levison : *Metz und Südfrankreich im frühen Mittelalter*, p. 92-122. Examen minutieux d'une charte de Sigisbert III, roi d'Austrasie, charte écrite entre 634 et 647, conservée fragmentairement dans un manuscrit du IXe siècle et un peu plus complètement dans un manuscrit du XVIIIe siècle de la bibliothèque municipale de Cologne. D'après cette

charte, l'église de Metz avait, vers 630, des possessions dans le midi de la France et en particulier dans les environs de Rodez, à Trébosc.

A. Wernert : *der Münchhof*, p. 123-130. Histoire du Münchhof (= ferme des moines), situé à Still (Bas-Rhin); cette ferme, avec la chapelle d'Adelmansvilre, fut donnée en 1156 à l'abbaye de Neuburg, puis devint propriété de l'évêché de Strasbourg jusqu'à la Révolution.

Fr. Koritke : *Masmünster in den Tagender grossen Revolution*, p. 131-153. Histoire de Massevaux (Haut-Rhin, arrond. de Thann) de 1789 à 1811 d'après le journal de Colle, « commissaire du Directoire exécutif ».

P. Stintzi : *die Denkschrift de Rosselange's über das Elsass nach dem westfälischen Frieden*, p. 154-159. Extrait des « Mémoires de M. de Rosselange sur l'état de la province d'Alsace (Haut-Rhin) en 1648).

J. Touba : *Lothringer Scharfrichter*, p. 160-184. Les exécuteurs des hautes œuvres, les bourreaux et leurs aides, en Moselle, surtout au XVIIIe siècle.

A. Naegele : *das Geburtsjahr Hans Baldung Griens*, p. 185-192. Un portrait du peintre de la madone, Hans Baldung, découvert récemment dans une brochure imprimée en 1534, indique que le peintre avait alors 49 ans. Il est donc né en 1485 ou vers la fin de 1484.

P. Diesner : *Der elsässische Arzt Dr. Helisaeus Röslin*, p. 193-215. Notice bio-bibliographique sur Röslin († 1616 à Buchsviller, Bas-Rhin), connu comme médecin, mathématicien, astrologue et historien.

K. Walter : *J. G. Schweighäuser, Ehr. Stöber und Val. Schneegans an Karl von Rotteck*, p. 216-239. Huit lettres, de 1826-1834, adressées à l'historien Rotteck.

Nota. — Les *Archives alsaciennes d'histoire de l'art* ont suspendu leur publication.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXXIV, 1937. Delle, Thann et Colmar, 1937.

P. Leuilliot : *Saurine, évêque concordataire de Strasbourg*, p. 134-140. Brèves notes sur l'attitude de l'ancien évêque des Landes, promu au siège de Strasbourg en 1802.

F. Schaedelin : *la Première visite pastorale de l'évêque Saurine dans le Haut-Rhin*, p. 141-153. Arrivé à Colmar le 28 juin 1802, Saurine choqua ses nombreux diocésains en affichant maladroitement et ses sympathies constitutionnelles et ses amitiés révolutionnaires.

P. Schmitt : *les Jeunes mariés de Fréland et les bannières de la paroisse*, p. 267-272. Curieux procès plaidé en 1726 à Colmar, au sujet de la coutume qui astreignait les jeunes mariés à porter pendant un an les bannières aux processions de la paroisse.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XVII, 1937. Guebwiller, 1937.

L. Pfleger : *Elsässische Busswallfahrten in alter Zeit*, p. 5-8. Cite une série de personnages alsaciens condamnés, pour expier leurs fautes, à des pèlerinages parfois lointains, à Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle, Cantorbéry, etc. — : *das Humor in der Predigt*, p. 103-105. Exemples tirés surtout des sermons de Geiler de Kaysersberg. — : *Erwins Marienkapelle im Strassburger Münster*, p. 168-172. Chapelle de 1316, disparue en 1682, ainsi que la statue de la Vierge qu'on y vénérait avant la Réforme.

J. Lefftz : *Hans Michel Moschenroschs « Christliches Vermächtnis »*, p. 133-137. Traité de morale chrétienne composé pour les enfants de

l'auteur. — : *die Sakramentshäuschen im Elsass*, p. 227-231. Armoires eucharistiques, très nombreuses aux XVe et XVIe siècles, et remplacées au XVIIe par des tabernacles.

Médard Barth : *die Engels-bezw. Michaelskapelle auf dem Odilienberg*, p. 181-185. Montre que la chapelle du mont Sainte-Odile dite des Anges était en réalité dédiée à saint Michel et devrait se nommer chapelle de l'Ange.

Annuaire de Colmar. Colmarer Jahrbuch. Tome IV, 1938. Colmar, 1938.

Charles Wittmer : *Colmar berceau de la réforme dominicaine, 1389*, p. 51-61. Quand, en 1389, le maître général Raymond de Capoue entreprit de ramener l'Ordre dominicain à la stricte pratique des observances, il envoya au couvent de Colmar Conrad de Prusse, avec mission d'en faire le berceau de la réforme projetée.

M. Spenle : *Elsässische Bauern und Geistliche des 16. Jahrhunderts im der Darstellung des Colmarer Dichters Joerg Wickram*, p. 97-108. Emprunte aux œuvres de Wickram les éléments d'un portrait fort vivant des paysans et des ecclésiastiques alsaciens au XVIe siècle.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Ribeauvillé.
T. VIII, 1938. Ribeauvillé, 1938.

J. Joachim : *la Paroisse de Bergheim de 1791 à 1800*, p. 29-47. Suite d'un travail commencé en 1936. Raconte les luttes religieuses, parfois très violentes, entre constitutionnels et réfractaires depuis la fuite du curé insermenté en 1791 jusqu'à la pacification du Consulat.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société d'histoire du Val et de la ville de Munster.
Tome XI, 1937. Munster, 1938.

H. Aby : *die Alte Kirche von Weier im Tal*, p. 47-51. Note sur l'ancienne église paroissiale de Wihr-au-Val, bâtie en 1757, démolie en 1873.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
N° 51, 1937. Belfort, Société générale d'imprimerie, 1937.

A. Lablotier : *Contribution à l'histoire religieuse de Bourogne. Une sédition à Bourogne en 1837*, p. 55-132. Histoire de la lutte opiniâtre soutenue contre toutes les autorités religieuses, civiles et militaires par des villageois obstinés qui, à la mort de leur curé, exigeaient qu'on lui donnât comme successeur son vicaire.

N° 52, 1938. Belfort, 1938.

Ed. Charpiat : *le Curé Gérard à Suarce avant la Révolution. Son œuvre d'éducation et de moralisation*, p. 33-48. Début d'une étude consacrée à un prêtre remarquable qui, depuis 1768, travailla à améliorer les conditions matérielles et morales dans lesquelles vivaient ses paroissiens, autant qu'à promouvoir leurs progrès religieux.

J. Joachim : *Pierre-Ignace Pergaud (1769-1828)*, p. 49-66. Comtois d'origine, ordonné prêtre à Fribourg en Suisse en 1795, il exerça le ministère en cachette sur les confins du Doubs et du Haut-Rhin. Arrêté en 1797, il fut arraché à main armée aux gendarmes qui l'emmenaient et continua son ministère jusqu'à une nouvelle arrestation en août 1801.

Arthur Lesmann : *la Paroisse d'Offemont*, p. 117-126. Démembrée de Belfort en 1846.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne. Tome IX, année 1937. Dijon, Rebourseau.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *le Retour de Nicopolis et la rançon de Jean-sans-Peur*, p. 296-302.

Ch. Croix : *Documents sur la Ligue dans le bailliage de la Montagne. I. Les élections aux États généraux de 1588*, p. 307-312. En particulier, pièces concernant le clergé du bailliage (abbaye de Saint-Seine, prieuré du Val-des-Choux, etc.). Cinquante-trois curés ont « faict deffault »; quatre sont présents.

Tome X, année 1938.

A. Deléage : *Notes de diplomatique autunoise*, p. 47-54. La deuxième partie de cette étude est consacrée à la chancellerie des évêques d'Autun de 858 à 1167. Règles suivies par les évêques Ansbert, Jonas au IXe siècle; Gales, Hervé, Romond, Gérard, Gautier au Xe siècle; Helmuin, Aganon, Norgaud au XIe siècle; Étienne de Bagé, Henri de Bourgogne au XIIe siècle.

F. Pajot et M. Chaume : *Sur les domaines gallo-romains de la région bourguignonne*, p. 117-129. Discussions sur les moyens qui permettent de reconstituer la carte des domaines, en particulier sur ce qu'on peut tirer de l'étude des circonscriptions paroissiales.

P. Lebel : *Problèmes toponymiques. VIII. Encore à propos de « Bréviande »*, p. 133-135. Exemples empruntés aux terroirs de Vézelay et de Cluny.

M. Cuisinier : *Contrat de recteur d'école en 1769*, p. 169-170. Service de l'église. Enseignement religieux.

H. Corot : *Au temple de la Dea Sequana en 1936-1937. La grande piscine*, p. 189-198, plan. Fouilles qui ont dégagé la piscine fréquentée par les pèlerins gallo-romains de la source de la Seine.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Année 1937. Dijon, impr. Bernigaud, 1938.

H. Drouot : *Un ligueur : le baron de Thianges*, p. XXVII-XXVIII. Catholique du pays chalonnais, fidèle serviteur de Mayenne de 1585 à 1596.

E. Andrieu : *le « Carré Sator », étude nouvelle*, p. XXX-XXXII. Commentaire du ms. 448 de la Bibliothèque de Dijon et des graffiti de Pompéi.

Abbé Laboureau : *Famille Cortois de Quincey. Ses évêques*, p. 92-105. Pierre Cortois de Balore (1736-1812), évêque de Nîmes de 1784 à 1801; Gabriel Cortois de Pressigny (1745-1823), archevêque de Besançon (1817-1823).

H. Drouot : *Chroniques bourguignonnes de la fin du XVIe siècle*, p. 156-164. Renseignements sur des sources peu connues ou peu utilisées de l'histoire des guerres religieuses. Treize numéros.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Tome XX, fasc. III, année 1935. Dijon, impr. Bernigaud, 1938.

E. Fyot : *la Maison du Temple de Fontenotte*, p. 343-347, ill. Description des restes d'un ancien établissement des Templiers, à 2 kilomètres de Tilchâtel (Côte-d'Or), notamment de l'ancienne chapelle, construite à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe. La maison fut fondée en 1190 par Aimon de Trichastel.

J. Laurent : *A propos de l'ordre des Templiers*, p. 348-349. Vues générales.

Ch. Oursel : *l'Influence de la Bourgogne gothique sur les cathédrales de Lausanne et de Genève*, p. 356-357.

A. Vittenet : *l'Église de Bonnencontre*, p. 363-364. Bonnencontre, canton de Seurre (Côte-d'Or). Examen du clocher (XIVe s. ?).

Abbé M. Chaume : *Sainte-Marie-de-Charencey et les origines possibles de Notre-Dame de Dijon*, p. 366-367. L'ancienne église, qui aurait précédé Notre-Dame, fut peut-être la chapelle d'une agglomération du temps carolingien nommée *Carentiacus*.

E. Fyot : *l'Église de Brétigny*, p. 367-370, ill. Brétigny est à 12 kilomètres au nord de Dijon. L'auteur étudie le mobilier et signale une belle Vierge à l'Enfant du XVe siècle.

J. Desaymard et Fr. Mitton : *Rencontre de la Bourgogne et de l'Auvergne dans l'art roman du Bourbonnais*, p. 373-385, ill. Églises auvergnates d'Ébreuil, Châtel-de-Neuvre, Gannat, Souvigny, Veauce, La Charité, etc. Influence bourguignonne à La Charité, Lucy-Lévy, Couleuvre, etc. Carte. Croquis intéressants de M. Adrien Mitton.

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société archéologique de Sens.

Tome XXXVIII, années 1931-1932-1933. Sens, Duchemin, 1936.

Maurice Roy : *la Chevauchée de Jehanne d'Arc*, p. 247-257. Après la levée du siège de Paris en septembre 1429, Jehanne, accompagnée de Charles VII, passe devant Sens, toujours au pouvoir des Anglais, traverse l'Yonne à gué en face de l'abbaye Sainte-Colombe et monte le 16 septembre, par le vallon du Chesnoy, sur le plateau du Gâtinais pour gagner Gien.

Eugène Chartraire : *Église Saint-Didier ou Sainte-Mathie*, p. 288-295. Notice concernant l'église du faubourg Saint-Didier, à Sens. Du XIIe au XXe siècle, elle n'est jamais désignée autrement que par le nom de son saint patron, saint Didier. Le culte de sainte Mathie, vierge troyenne, s'y introduisit, lors de la reconstruction de l'église, au XVIIe siècle, semble-t-il, et y détrôna celui de saint Didier qui n'en reste pas moins le titulaire aux droits imprescriptibles.

Joseph Perrin : *Enquêtes judiciaires sous la Terreur. Le pillage de la basilique de Saint-Savinien en 1793*, p. 350-388. Arrestation, opérée le 5 octobre 1793, de l'abbé Frou, vicaire de Chéroy, qui resta emprisonné jusqu'en novembre 1794. Notice sur le pillage de la basilique de Saint-Savinien, en 1793, par les fabriciens eux-mêmes, le maître d'école et le bedeau.

Tome XXXIX, années 1934, 1935, 1936. Sens, 1937.

Georges Delagneau : *le Cardinal Pierre de Bérulle*, p. 213-223. Courte notice biographique.

Compte rendu des fouilles faites dans la crypte de l'église Saint-Savinien de Sens en novembre 1930, p. 229-234. Rien d'intéressant n'y a été découvert.

Georges Delagneau : *Pontigny*, p. 265-273. Courte notice historique et archéologique.

Joseph Perrin : *Découverte d'une stèle funéraire gallo-romaine dans la basilique de Saint-Savinien*, p. 275-281. Fragment de stèle découvert

au cours d'une restauration et ayant été employé à la construction de la basilique romane.

E. Chartraire : *Bas-relief du début du XIIIe siècle récemment trouvé à Sens*, p. 283-288. Il représente l'Agneau adoré par deux anges et doit provenir de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

Abbé R. Fourrey : *l'Église Saint-Pierre de Tonnerre au XVIIe siècle, d'après un recueil d'inventaires*, p. 299-307. Nombreux renseignements sur les vêtements et objets liturgiques.

E. Chartraire : *les Processions des Rogations à Sens au XVIIe siècle. Leur réforme par l'archevêque Languet de Gergy*, p. 309-318. Au cours des siècles, l'itinéraire des processions s'était demesurément allongé. La dignité du cortège s'en étant trouvé diminuée, l'archevêque en supprima les évolutions dans la campagne.

Frédéric Bitton : *Pièces de théâtre et joutes scolaires au collège de Sens (1610-1761)*, p. 319-332. Fidèles aux méthodes d'éducation en honneur dans la Compagnie, les Jésuites, qui dirigèrent le collège de Sens à partir de 1622, faisaient jouer par leurs élèves tragédies, comédies et divertissements.

Henri Beis : *les Reliques de saint Martin à Chablis*, p. 341-347. Par crainte des Normands, les reliques furent apportées en 871 à Chablis, puis à Auxerre. Un document récemment découvert à Munich et publié par le P. Coens dans les *Analecta Bollandiana* permet de préciser qu'entre 875 et 885 l'église de Chablis, abritant le corps de saint Martin, était devenue un lieu de pèlerinage.

Abbé R. Fourrey : *Du Perron panégyriste de Ronsard*, p. 349-364. Panégyrique prononcé par Du Perron, encore simple laïque, dans la chapelle du collège de Boncourt, le 24 février 1586.

Henri Forestier : *Notes sur quelques fondeurs de cloches de la région de l'Yonne*, p. 389-396. Quelques noms nouveaux et quelques renseignements à ajouter au mémoire de Charles Porée.

Joseph Perrin : *le « Titulus » de reliques du prieuré de Bonny-sur-Loire et le culte des martyrs senonais saint Savinien et saint Potentien*, p. 397-409. Inscription du XIe siècle où les martyrs senonais sont mentionnés à côté des saints les plus vénérés de l'Église romaine : Alexandre, Paul, Félix, Eugène.

Frédéric Bitton : *le Départ des Jésuites et la réorganisation du collège de Sens*, p. 411-422. En 1762, les Jésuites quittent le collège en décadence et leurs biens sont liquidés.

Eugène Chartraire : *Septième centenaire du mariage de saint Louis à Sens, 27 mai 1934*, p. 557-563. Saint Louis épousa Marguerite de Provence à Sens, le 27 mai 1234. L'archevêque Gautier Cornut les bénit selon la liturgie senonaise à la porte du chœur. Le lendemain la reine fut couronnée et sacrée.

Paul Jumeau, chanoine Delagneau, M. Rossé : *Liste des études et ouvrages de M. le chanoine Eugène Chartraire*, p. 565-589. Bibliographie des travaux de cet excellent érudit, mort en juin 1935.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

3e série, tome XXXII. Mâcon, impr. Protat, 1937.

G. Roth : *Lamartine et le Père Hyacinthe (1867-1869)*, p. 15-23. Fragments inédits d'un « entretien » sur le célèbre prédicateur, destiné par le poète à son « Cours familier de littérature » et nombreuses notes

du Père Hyacinthe relatives aux derniers moments de Lamartine; tentatives qui auraient pu être faites pour ramener le poète à l'orthodoxie romaine.

A. Sabatier : *les Fouilles de Sainte-Colombe (1934-1936) et leur portée historique et archéologique*, p. 46-75, pl. Chronique détaillée et commentaires sur des recherches effectuées sur un des sommets de la chaîne du Charolais et qui ont mis à jour un menhir, des vestiges de diverses époques depuis le Ier siècle et les fondations d'une chapelle vraisemblablement pré-romane.

Cte G. de Leusse : *l'Inscription de Monziat*, p. 76-80, fig. Commentaire avec reproduction d'une inscription lapidaire de fondation de chapelle par un chanoine de la cathédrale de Mâcon.

J. Virey : *Résultats des fouilles faites à Cluny en 1936*, p. 133-136. Exposé d'après M. Conant, des époques de construction de la grande église de saint Hugues et de certaines caractéristiques de celle construite dans la seconde moitié du xe siècle par saint Mayeul.

Cte G. de Leusse : *la Pierre tombale de Jean de Gorrevod, à Pont-de-Vaux*, p. 137-140, fig. Dalle funéraire du xvie siècle conservée dans une chapelle seigneuriale de cette église.

Cte G. de Leusse : *le Cercle de fer de Charolles*, p. 141-149, fig. Cet anneau de 15 centimètres de diamètre formé de deux parties rivées ensemble, a été trouvé dans un tombeau il y a un siècle. Sans rapport avec le martyre de saint Florentin, ce serait un cercle de pénitence, porté au cou, antérieur au xiie siècle.

E. Violet : *Linteaux de porche ornementés de la région de Feillens*, p. 150-154, fig. Poutres sculptées et décorées de croix datant d'environ un siècle.

Ch. Armand : *Éloge funèbre de Dom Cabrol* [1855-1937], p. 178-182, pl. Anecdotes personnelles sur la vie privée du grand savant bénédictin, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon depuis le millénaire de Cluny en 1910.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.
Tome XXXVIII. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1937.

G. Jeanton : *Essai sur les costumes régionaux de la Bresse et du Mâconnais*, p. 4-115, pl. et fig. Recherches approfondies sur les origines, l'évolution et les variantes des différentes pièces du costume masculin et féminin, tout particulièrement du chapeau si caractéristique, d'origine espagnole.

G. Mazenot : *les Pierres et rochers à légendes et la géologie dans le Mâconnais nord*, p. 261-274. Explication scientifique de phénomènes ayant donné naissance à des légendes féodales ou religieuses.

Mémoires de la Société Éduenne. Nouv. série, t. XLVIII, fasc. 2.
Autun, impr. Taverne et Chandioux, 1937.

G. Le Bras : *Autun dans l'histoire du droit canon*, p. 161-174. Observations critiques sur la collection canonique d'Angers, le concile d'Autun de 1077, un recueil canonique de Semur-en-Auxois, la vie et les œuvres de Jean Quintin et d'Hugues Guijon.

G. Jeanton : *De quelques noms de lieux indiquant une limite aux frontières des pays d'Autun, Chalon et Mâcon*, p. 203-213. Notes de toponymie relatives aux frontières des archiprêtrés et du diocèse de Mâcon.

M. Reymond : *Marius d'Autun, évêque de Lausanne au VIe siècle*,

p. 215-220. Étude biographique et historique sur cet évêque (530-594); intéressants témoignages de ses attaches autunoises fournies par les vocables des églises de la région.

A. MORGAND.

AIN

Le Bugey. 32e fascicule, juillet 1938. Belley.

L. BERTHELON : *Quelques notes sur Artemare*, p. 501-548. Étude commencée dans le fascicule d'août 1937 (p. 339-385). Origine de l'église d'Yon, due à un miracle de saint Martin; visites pastorales, chapelles, revenus, liste des curés. Artemare, de la paroisse d'Ameyzieu, le vicaire François-Marie Revenaz, martyr (26 juin 1794). Don, chapelle de Notre-Dame de Populo.

Abbé G. RENOUD : *Acte de création de pension*, p. 588-594. En faveur des religieuses de Neuville par Yves de Rossillon, pour sa fille Anne, la première des filles nobles citées par J. Baux (*Nobiliaire de l'Ain*), dans la liste des admissions au chapitre noble des dames de Neuville (1606).

Bulletin de la Société Gorini. Tome XXX, Bourg, Impr. Centrale.

Abbé J. TABOIDAS : *Longecombe*, p. 10-28, 73-90, 132-144, 178-190. Origine de la paroisse, XIIe siècle, les seigneurs, les habitants, les curés, leurs revenus, les confréries, la famille de Longecombe aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Abbé LEDON : *le Bourg-Saint-Christophe*, p. 29-37. *Charnoz*, p. 191-198. Monographie paroissiale.

Chanoine JOLY : *le Prieuré de Talissieu* (suite), p. 38-44, 91-98, 199-210. Le prieuré aux XIIe et XIIIe siècles, fondations du XIVe siècle, le prieur et ses subordonnés, les visites pastorales (XVe et XVIe siècles). — : *Lettres de Mgr Plantier à un jeune séminariste et jeune prêtre de Belley*, p. 57-62, 145-161.

Abbé P. ARMAND : *la Confrérie des marchands de Belley*, p. 45-52, 99-104. Acte d'érection de la confrérie par Mgr Passelaigue (29 juillet 1643); les statuts; histoire de la confrérie; son déclin au XVIIIe siècle.

Chanoine BRUYÈRE : *Loyes*, p. 63-72. Monographie paroissiale.

Abbé MOLLIE : *Seyssel*, p. 121-131. Monographie paroissiale.

Abbé G. RENOUD : *le Registre de messire Claude Montilliet*, p. 169-177. Journal d'un curé de campagne — celui de Mogneneins — au XVIIe siècle.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
Année 1937. Besançon, impr. de l'Est. In-8°.

G. GAZIER : *l'Exposition universelle de Besançon en 1860*, p. 16-30. Historique de cette exposition inaugurée et bénie par le cardinal Mathieu et qui comprenait une importante section d'art religieux.

M. PAJOT : *le Sauget : origine, son nom*, p. 86-91. Le Sauget désigne une région des montagnes du Doubs dépendant de l'abbaye de Montbenoît et qui aurait été colonisée au XIIe siècle par des Savoyards.

G. Gazier : *le Palais de justice de Besançon*, p. 92-106. Étude des diverses juridictions ecclésiastiques et laïques de Besançon depuis le Moyen Age ainsi que des divers locaux qu'elles occupèrent.

Académie de Besançon.

Année 1937. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

Mme Henry Rosier : *Quand M. Lamennais s'inspire de Charles Nodier*, p. 16-25. L'auteur signale dans les *Paroles d'un croyant* divers passages où Lamennais semble s'être fortement inspiré d'un poème en prose de Nodier, l'*Apocalypse du solitaire*, publié dans le *Défenseur catholique* en 1821.

Abbé L.-Boiteux : *Lamennais et les Francs-Comtois*, p. 24-52. Conditions dans lesquelles les Comtois amis de Lamennais, notamment Gousset, Gerbet, Doney, les abbés Blanc et Busson, se soumirent après la condamnation de 1834.

Mgr Pierre Pfister : *Étude des motifs décoratifs des fresques des Catacombes*, p. 68-83. L'étude minutieuse de ces motifs qui ont évolué du Ier au IVe siècle doit permettre de dater les diverses régions des Catacombes et contribuer ainsi à fournir des précisions pour l'hagiographie.

G. Gazier : *la Colonie juive de Besançon sous la Révolution*, p. 121. Cette colonie installa une synagogue à Besançon en 1792 et fut persécutée sous la Terreur. Une statistique de 1808 constate la présence dans la ville de quatre-ving-six israélites.

G. Gazier.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

12e série. V^e^ volume, 1936. x-196 p. Lons-le-Saunier, 1936.

Maurice Perrod : *le Monastère de l'Annonciade de Saint-Amour*, p. 57-83. Fondé en 1621, sous l'inspiration du P. Parandier, jésuite, ce monastère disparut en 1792. Étude faite, en grande partie, d'après un manuscrit tiré des archives des annonciades de Gênes.

Camille Davillé : *Du terme Doye dans la topographie jurassienne*, p. 85-96. Trente et une sources du Jura portent le nom de Doye. L'auteur pense qu'une « doye » serait une rivière sacrée à l'époque gallo-romaine, car il a constaté des vestiges de culte païen auprès de quelques-unes de ces sources. « Doye » dériverait du mot latin *divus*.

Camille Davillé : *Contribution à l'étude des carrières d'albâtre de Saint-Lothain dites jadis gissières*, p. 97-107. Ces carrières ont fourni l'albâtre des mausolées de Brou et celui des tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon.

G. Charnage : *le Prieuré de Saint-Lupicin* (suite), p. 127-185. Cette troisième partie étudie l'histoire de ce prieuré de 1672 à 1713. Étude intéressante sur la découverte des reliques de saint Lupicin en 1689. Aucun détail sur l'action du curé Marquis durant la conquête de 1674.

12e série. VIe volume, 1937. xxii-176 p.

P. Libois : *le Trafic des espèces sur la frontière suisse au temps des assignats*, p. 1-16.

Camille Davillé : *Quelques noms de fondeurs de cloches champenois et lorrains aux archives du Jura (1538-1790)*, p. 17-26. Presque toutes les anciennes cloches du Jura sont dues à des fondeurs originaires de Breuvannes en Bassigny, encore qu'il y eut des fondeurs en Franche-Comté.

H. Maders : *le Général Lecourbe, d'après des documents inédits des Archives nationales*, p. 27-46. Documents de 1793 à 1817.

Georges Gazier : *les Annales des recteurs de l'Université de Dôle*, p. 75-86. Intérêt qu'il y aurait à étudier de près ces annales pour faire l'histoire de l'Université de Dôle au XVIe siècle. On notera le grand nombre des étudiants de nationalité allemande : cent contre cinquante francs-comtois.

Xavier Brun : *Histoire de la guerre de dix ans en Franche-Comté (1633-1644)* (à suivre), p. 115-171. Cette première partie nous conduit jusqu'au siège de Dôle par le prince de Condé, août 1636.

Marc Berthet.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône.

1937. Vesoul, s. d. In-8°.

G. Blondeau : *la Disgrâce du président Hugues Marmier; sa réhabilitation; sa mort*, p. 1-27; 1 pl. Étude des intrigues qui amenèrent la disgrâce de Hugues Marmier, président du Parlement de Dôle. Sa réhabilitation par Charles-Quint; sa mort survenue en 1553.

J. Girardot : *l'Industrie sidérurgique en Haute-Saône au début de la Révolution*, p. 61-84. Extraction et traitement du minerai de fer; fonctionnement des usines sidérurgiques, leur rôle dans l'économie et la vie du département à la fin du XVIIIe siècle.

Bulletin de la Société grayloise d'émulation.

1930-1936. Gray, 1938. In-8°.

Ch. Faitout : *Contribution à l'histoire et à l'épigraphie des cloches du département de la Haute-Saône*, I-XV, p. 1-173. Rapide historique sur les cloches et leur usage dans les églises, suivi de la description des cloches existant dans les communes de A à C inclus.

J. Dropet.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des travaux historiques.

Années 1930 et 1931. Paris, E. Leroux, 1933. In-8°.

Étienne Déville : *les Livres liturgiques de l'ancien diocèse de Lisieux. Essai de bibliographie* (*Premier supplément*), p. 1-13. Suite d'une étude parue dans le même *Bulletin* en 1925 (années 1922 et 1923), p. 203-247. Le nombre des livres qualifiés de liturgiques par l'auteur se trouve porté de 163 à 209. Dans ce nombre, la plupart mériteraient plutôt le nom de livres de prières à l'usage des fidèles ou des communautés religieuses. Leur bibliographie n'en est pas moins intéressante.

Séverin Canal et Antonin Perrebosc : *la Charte de coutume de La Chapelle-Moissageaise*, p. 39-44. Charte en langue d'oc octroyée le 18 novembre 1479 par Antoine Alamand, évêque comte de Cahors, devenu seigneur de La Chapelle (aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Paul-d'Espis, Tarn-et-Garonne). Document extrait d'un registre de notaire (E 5160 des Archives départementales du Tarn-et-Garonne).

Auguste Vidal : *les Anciennes juridictions du département du Tarn*, p. 39-44. Résultats d'études dans les archives notariales. Du point de vue ecclésiastique, à signaler parmi ces juridictions, celle du scel mage de Beauvais (p. 78). Beauvais (Tarn, cant. de Salvagnac) fut à l'origine une bastide fondée en 1342 par Jean de Marigny, évêque de Beauvais et lieutenant général du roi en Languedoc. Le scel de Beauvais avait même force que celui de Montpellier. P. 80 : l'officialité. A noter que les appels de ses sentences furent portés jusqu'en 1678 à l'officialité de Bourges, dont Albi était suffragant.

André Philippe : *le Premier obituaire connu de l'abbaye, puis chapitre noble de dames Saint-Goëry d'Épinal*, p. 213-235. Inconnu d'A. Molinier, cet obituaire, qui se trouve dans le ms. 193 de la Bibliothèque municipale d'Épinal, a été écrit dans les marges d'un martyrologe. Celles-ci ont été malheureusement atteintes dans une reliure ultérieure. L'auteur n'a pu restituer avec certitude qu'une certaine partie du manuscrit. Il la publie néanmoins.

Années 1932 et 1933. Paris, E. Leroux, 1935. In-8°.

Maurice Piquard : *Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI*, p. 35-46. Charles de Neufchâtel fut archevêque de Besançon de 1463 à 1498. Le début de son épiscopat fut marqué par les luttes de Louis XI contre la maison de Bourgogne. L'archevêque abandonna la cause bourguignonne en 1479, mais il dut quitter son évêché où il faisait figure de traître. En 1493, Charles VIII rendit la comté à Maximilien. Mais celui-ci garda rancune à l'archevêque, qui mourut en exil loin de Besançon. Il fut inhumé dans la cathédrale de Bayeux où sa tombe se voit encore aujourd'hui, marquée par une inscription datant du XVIIe siècle.

Alexandre Nicolai : *Notes sur quelques objets de piété des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle*, p. 61-66. Médailles, guides, recueils de cantiques, etc., principalement du XVIIIe siècle.

Chanoine A. Sabarthès : *la Ligue au diocèse d'Alet et de Limoux (1579-1583). Documents inédits,* p. 67-115. Publication de trente-sept pièces tirées des Archives municipales de Limoux. C'est une correspondance consulaire, administrative et militaire. Elle montre l'organisation de la Ligue dans un diocèse éloigné de la capitale. Mais les événements qu'elle concerne sont pénibles, car ils font voir la guerre civile et les lourdes charges fiscales imposées au pays pour l'entretien des gens de guerre.

Edmond Poupée : *Livres de classe en usage au collège de Toulon en 1624-1625,* p. 133-141. Les consuls de Toulon avaient cette année-là confié le collège de la ville à des régents désignés par eux. Un inventaire conservé aux Archives municipales de Toulon donne la liste des livres qu'ils achetèrent à cette occasion. L'année suivante le collège fut dirigé par les Oratoriens qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution.

Martial Griveaud : *Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines,* p. 143-165. Conflit d'ordre strictement temporel, très curieux et très intéressant pour l'histoire économique de la Franche-Comté.

Chanoine A. Sabarthès : *Un épisode de l'albigéisme à Limoux,* p. 193-200. Publication de la procuration faite par une notable partie des habitants de Limoux à Frère Raymond, prieur de Prouille, et à deux autres personnes pour se présenter en cour de Rome afin d'y justifier et au besoin d'y défendre les susdits habitants du crime d'hérésie. Événements remontant probablement à 1244. Document conservé aux Archives municipales de Limoux.

P. Ferdinand Cavallera : *Une* Aa *toulousaine inconnue,* p. 201-206. Identification du contenu du manuscrit 277 de la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse. Il s'agit d'un registre de procès-verbaux d'une société analogue à la fameuse compagnie du Saint-Sacrement et qui tenait ses réunions à la maison professe des Jésuites de Toulouse au cours du dernier quart du XVIIe siècle. La notice du Catalogue doit donc être entièrement reprise.

Années 1934 et 1935. Paris, E. Leroux, 1936. In-8°.

Anna Jourdan : *l'Immunité de la Rappée au quartier des Halles,* p. 7-13. Intéressante étude d'une immunité remontant d'une part à un accord intervenu en 1137 entre Louis VI et l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, et d'autre part à des privilèges accordés la même année par Louis VII à Adelende Gente. Ces privilèges passèrent au prieuré de Saint-Martin-des-Champs et subsistèrent jusqu'en 1674.

Jean Vinot-Préfontaine : *Recherches sur les sermons de Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais au XVIIe siècle,* p. 35-42. Au total 149 sermons conservés dans des manuscrits provenant de l'ancienne bibliothèque beauvaisienne Le Mareschal. Quatre volumes sont aujourd'hui chez le marquis de Luppé, au château de Beaurepaire (Oise) et un cinquième chez M. Borel de Brétizel, au château de Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

Henri Joly : *Essai de chronologie des archevêques de Lyon au Xe siècle,* p. 83-98. Examen des sources diplomatiques concernant neuf archevêques de Lyon prenant place à la suite de la liste des quarante-huit premiers archevêques établie par Mgr Duchesne. Suite également des recherches de M. Alfred Coville. C'est un complément désormais indispensable de la *Gallia christiana* pour cette église et cette période.

Émile-A. van Moé.

Comité des Travaux historiques et scientifiques.
Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine.
XIX. Études et documents divers. Paris, Éditions Rieder, 1933. In-8°.

Charles Leroy : *Lettres inédites de Mgr de Béthizy*, p. 75-96. Henri de Béthizy de Mézières, cadet d'une ancienne famille du Valois naquit en 1744. S'étant engagé dans les ordres, il fut sacré évêque d'Uzès en 1780. Très attaché aux anciens privilèges du clergé, il eut une attitude profondément réfractaire sous la Révolution et se réfugia en Belgique, en Allemagne et en Angleterre. Lors du Concordat de 1801, il fit partie des évêques qui refusèrent de donner leur démission à Pie VII. En 1814, il refusa encore de se démettre de ses fonctions. Mais Louis XVIII insistant il le fit, tout en se réservant de juger les résultats de cette mesure. Il mourut à Londres, le 18 août 1817. Les quatorze lettres publiées par Ch. Leroy se rapportent aux dernières années du prélat gallican. Elles sont adressées à un prêtre rouennais de même opinion, l'abbé Taillet, qui avait été condisciple de l'évêque en Sorbonne. Ces lettres fournissent d'intéressants renseignements sur l'histoire religieuse de France au moment du Concordat de 1817.

Émile-A. van Moé.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

La périodicité irrégulière de cette publication nous l'avait fait négliger. Nous en reprenons le dépouillement à la date où il avait été laissé en 1934, tome XX, p. 317.

Années 1930-1931. Paris, E. Leroux, 1934.

Louis Bréhier : *Que faut-il entendre par le terme d'art roman auvergnat?* p. 545-556, 1 fig. Une école architecturale se distingue par un ensemble de méthodes de construction dans lequel il faut tenir compte à la fois du plan, de l'élévation, de la couverture et de l'ornementation des églises. Les églises romanes auvergnates se caractérisent par un plan comportant un chevet à déambulatoire ouvrant sur des chapelles rayonnantes au nombre de quatre, ce qui, avec le maître-autel et les autels des croisillons, donne le nombre de sept pour les autels. En ce qui concerne la nef, l'école romane auvergnate a utilisé la voûte en berceau continu. La statuaire monumentale fait défaut. L'iconographie des chapiteaux est archaïque. Ces caractères se retrouvent avec assez de pureté dans un rayon de trente kilomètres autour de Clermont où l'édifice caractéristique est Notre-Dame-du-Port. Au delà, des influences étrangères commencent déjà à se manifester.

Docteur P. Delmas : *Notice sur la chapelle de Centeilles, paroisse de Siran (Hérault)*, p. 557-561, 1 fig. Courte monographie d'un édifice très simple. La nef unique peut remonter au XIIIe siècle et garde quelques restes de fresques du XVe. Monument non dénué d'intérêt et méritant conservation.

Jean Régné : *Note sur le clocher et les cloches de la cathédrale de Viviers à la fin du XIVe siècle*, p. 563-569. Le clocher dépendait alors de l'*ouvrier* (chanoine chargé de l'*œuvre*) de la cathédrale et les cloches (considérées comme faisant partie du mobilier) concernaient le sacriste. Les actes capitulaires contiennent des indications précises relatives au sonneur et au guetteur. En 1398, le chapitre fit fondre deux cloches. Les opérateurs de la coulée furent des fondeurs ambulants venus de la

Lorraine méridionale. Une note complémentaire résume l'histoire des cloches de la cathédrale de Viviers jusqu'à nos jours.

Eugène Fyot : *les Verrières et les verriers d'autrefois à Dijon*, p. 571-585, 1 fig. et pl. xxxii-xxxiv. Il s'agit principalement des vitraux de Notre-Dame. Cinq verrières datent du xiiie siècle. D'autres sont du xve, quelques-unes du xvie. Aperçu d'ensemble et nécessairement très sommaire.

Henri Prentout : *la Date de l'abside de la Trinité de Caen*, p. 587-589. Tandis que le chœur était terminé en 1083, l'abside serait de quarante ans environ postérieure, c'est-à-dire de 1120. Ensemble de présomptions convaincantes.

Années 1932-1933. Paris, E. Leroux, 1936.

Denise Jalabert : *la Flore sculptée de la Sainte-Chapelle*, p. 739-747, pl. xxxviii-xlvi. La flore sculptée du xiie siècle peut s'étudier à Notre-Dame de Paris. Celle du xiiie à la Sainte-Chapelle construite entre 1243 et 1248. Le progrès du réalisme décoratif est très sensible. L'étude est complétée par de bonnes planches.

Henri Lamiray : *Essai sur les méreaux du chapitre d'Évreux*, p. 749-755. La plus ancienne mention d'un méreau du chapitre d'Évreux se trouve dans un document de 1567. La présente étude est une mise au point sommaire et un complément des recherches de R. Bordeaux, Ch. Préau, A. Chassant et A. Blanchet concernant les méreaux ébroïciens existant dans les diverses collections.

Pierre Gandilhon : *Quelques sceaux matrices du midi de la France*, p. 757-767. La plupart de ces matrices sont aux mains de particuliers. Quelques-unes concernent l'histoire de l'Église de France : 10, Jacques, prieur de Sainte-Catherine (*sic*, corr. : Christine), xiiie s.; 11, Laurent Allemand, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, xve s.; 12, Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix, xve s.; 13, Louis de Baradat, évêque de Vabres, xviie s.; 14, Abbaye d'Eaunes, xiiie s.; 15, Collège de Cadillac de de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, xviie s.; 16, Couvent de Samatan, xviie s.

Émile-A. van Moé.

Humanisme et Renaissance.

Tome V, année 1938. Paris, E. Droz.

Georges Diller : *Puy-Herbault, Marot et Charles de Sainte-Marthe*, p. 143-147. Le *Theotimus* de Gabriel de Puy-Herbault est surtout connu par la vivacité de ses attaques contre Rabelais. Mais il existe dans le fameux dialogue entre *Theotimus* et *Nicolaus* un autre curieux passage, qui concerne Clément Marot. Puy-Herbault y fait allusion au séjour malheureux du poète à Genève, et semble avoir compté sur sa déconvenue pour le ramener vers l'Église catholique, à « l'exemple d'un homme des plus renommés, et par son nom et par sa science des lettres, qui, après avoir falsifié et tourné en dérision sa foi dans le Christ, sa pudeur, sa profession, a été accueilli par la France, est revenu à lui-même, enseignant du haut de la chaire l'Évangile, et rappelant le peuple au repentir avec autant de vigueur qu'auparavant il avait divagué avec plus d'insouciance et d'irréflexion ». Selon M. Diller, il s'agirait dans ce passage d'un compatriote de Puy-Herbault, Charles de Sainte-Marthe, qui, après avoir été attiré par les nouvelles doctrines et avoir fait un bref séjour à Genève, était rentré non sans quelques tribulations dans le giron de l'Église. Cette hypothèse est en partie con-

firmée par la rivalité de la famille de Sainte-Marthe et de la famille Rabelais, ainsi qu'elle est exposée dans la préface placée par M. Abel Lefranc en tête de son édition de *Gargantua*. On peut néanmoins se demander si Charles de Sainte-Marthe eût approuvé avec autant d'enthousiasme qu'il l'a fait les attaques de Puy-Herbault contre Rabelais s'il s'était senti aussi directement visé par le religieux de Fontevrault.

Jacques Boussard : *l'Université d'Orléans et l'humanisme au début du XVIe siècle*, p. 209-230. L'université d'Orléans connaissait, aux environs de 1530, une très grande activité; elle était fréquentée par de nombreux étudiants. La nation allemande y dominait, ce qui explique peut-être l'importance et le développement que connut la Réforme dans cette ville. Des personnalités marquantes appartenant à cette nation y firent séjour, entre autres Reuchlin et Wolmar. Toutefois les Allemands constituèrent une société assez fermée qui n'eut que peu de contacts avec les érudits orléanais. Successivement, chassés par la peste qui sévissait à Paris, Érasme, puis Jérôme Aléandre séjournèrent dans cette ville. La société intellectuelle locale ne plût guère au premier; le second professa le grec de 1510 à 1511 et jeta les bases de l'enseignement de cette langue à l'université d'Orléans. M. Boussard nous parle encore des professeurs qui enseignèrent le droit dans cette ville, et dont le plus marquant fut Pierre de L'Estoille, jurisconsulte éminent et bon esprit critique, qui pratiqua dans ses travaux la méthode, alors peu usitée, du recours aux textes.

Léon Wencelius : *le Classicisme de Calvin*, p. 231-246. Calvin fut le premier à écrire en français des ouvrages traitant de philosophie et de théologie; aussi dut-il adapter la langue aux sujets traités, ce qui l'entraîna à exprimer ses idées sur les rapports entre la pensée et le style. M. Wencelius a cherché dans l'œuvre du Réformateur les passages où il avait manifesté son opinion sur ce sujet. L'écrivain insiste avant tout pour que la pensée soit claire et saisisse son objet avec simplicité. Or la Bible doit nous représenter le véritable modèle, tant de pensée que de style. Comme elle, il faut adapter son style au mouvement de la pensée, sans se départir de la sobriété qu'elle nous propose en exemple. En résumé, Calvin recommande l'emploi d'un style sobre pour exprimer une pensée simple, tempéré, si la pensée est adaptée à son objet, limpide enfin si la pensée est claire. Il s'élève encore contre les écrivains qui, au lieu d'essayer de transcrire purement et simplement leur pensée, tentent de plaire au public. Il s'en prend aussi à ceux dont la pensée n'ose examiner son objet et à ceux qui se sont laissé prendre aux apparences et ont fait œuvre sans objet, illusoire et dangereuse; sous ce chapitre, il attaque en particulier Dolet et Rabelais. Ni la rhétorique, ni la truculence, ni le verbiage ne trouvent grâce à ses yeux. Mélanchton, Bucer, Farel sont également les objets de sa critique. Bref, simplicité, objectivité, clarté sont les qualités que recherche Calvin dans le style. Il est par ce côté un précurseur de notre classicisme.

J. Lesellier : *Deux enfants naturels de Rabelais légitimés par le pape Paul III*, p. 549-570. Les investigations de M. l'abbé Lesellier aux Archives vaticanes nous révèlent l'existence de deux bâtards de Rabelais, nés d'une veuve probablement parisienne, et par conséquent absolument distincts de Théodule, l'enfant que l'écrivain eut à Lyon et qui mourut âgé de deux ans. L'acte, daté de 1540, légitime les deux enfants, François et Junie, respectivement qualifiés de *clericus seu scolaris* et de *puella*, mots qui ne peuvent désigner des enfants en bas âge. Par une série d'ingénieuses déductions, l'auteur de l'article place leur naissance aux environs de 1530; il identifie le premier avec ce mystérieux Fran-

çois Rabelais qui, accusé de vol, comparut en 1558 devant le Parlement. M. Lesellier cite encore comme enfant naturel possible de Maître Alcofribas un Charles Rabelais, clerc du diocèse de Tours qui, en 1551, faisait à Rome la chasse aux bénéfices. Ainsi donc l'inconduite du grand conteur fut notoire : non seulement il manqua à ses vœux, mais même aux devoirs qui étaient la conséquence de ces manquements. Comme le dit M. Lesellier, il y a chez lui, non seulement Gargantua, mais Panurge et frère Jean.

Marie DELCOURT : *Notulae erasmianae,* p. 571-580. Trois brèves notes intéressant quelques points de la biographie d'Érasme et apportant quelques suggestions et modifications à l'apparat critique de l'édition Allen. La première précise la date de la traduction par Georges Spalatin de la lettre écrite par Érasme le 15 mars 1514 à Antoine de Berg et la place entre août 1518 et juin 1519. Les deux autres indiquent quelques rectifications pour l'établissement du texte de la lettre du 10 octobre 1519 à Albert de Brandebourg, demandant l'appui de l'archevêque de Mayence en faveur d'Érasme persécuté, et pour la lettre à Paul Volz qui sert de préface à l'édition de 1518 de *l'Enchiridon.*

Jacques LAVAUD.

PÉRIODIQUES SUISSES

Revue d'histoire ecclésiastique suisse.

Tome XXXII. Stans, von Matt, 1938.

Léon KERN : *Autour du procès d'Hugues Géraud, évêque de Cahors,* p. 1-19. Hugues Géraud, ancien évêque de Cahors, fut écorché et brûlé vif, à Avignon, le 30 août 1317, pour crime d'envoûtement et tentatives d'empoisonnement contre le pape Jean XXII et quelques cardinaux. Certains historiens ont douté de la culpabilité du prélat, d'autres l'affirment sans réticence. Le cas reste toujours un problème historique. L'article de M. Kern ne prétend pas le résoudre. Il apporte simplement quelques éléments nouveaux sur le procès. En particulier, l'arrestation dans le Pays de Vaud, en 1322, d'un certain Pierre Salelles, prêtre du diocèse de Nîmes, impliqué dans l'affaire d'Hugues Géraud, et qui avait fui au moment de l'arrestation de l'évêque. L'interrogatoire de plusieurs témoins, appartenant à deux familles importantes de Payerne, apporte des détails intéressants sur ce personnage mystérieux qui essaya de se justifier devant ses juges et dont on ignore le sort final.

Revue historique vaudoise.

Tome LV. Lausanne, 1937.

Henri YERSIN : *les Réfugiés pour cause de religion à Rolle,* p. 232-243. A la fin du XVIIe siècle, surtout au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, de nombreux protestants piémontais et français s'exilèrent en Suisse. La petite ville de Rolle, sur le lac Léman, vit arriver un certain nombre de familles de réfugiés. M. Yersin a relevé, dans les registres du Conseil, tous les noms des hôtes qui passèrent un temps plus ou moins long dans cette cité. De toutes ces familles, qui cherchèrent asile à Rolle, deux existent encore aujourd'hui dans la ville, les familles Cabrol et Chinet.

Revue de théologie et de philosophie.
Tome XXVI (nouvelle série). Lausanne, 1939.

Louis LATOURRETTE : *les Dernières années de Pierre Viret*, p. 60-68. On admettait généralement que Viret, le réformateur de la Suisse romande, passa les quatre dernières années de sa vie (1567-1571) à Orthez, la capitale désaffectée du Béarn, où il aurait exercé les fonctions de professeur de théologie. L'auteur de l'article, à l'aide de documents nouveaux, comme les « Actes des synodes du Béarn », établit que Viret acheva sa vie à Pau; il n'enseigna d'ailleurs jamais dans cette ville. Mais, protégé par Jeanne d'Albret, il fut le conseiller et le guide de la souveraine dans l'œuvre de protestantisation de ses États.

R. PITTET.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Étienne Catta [937], professeur au Petit Séminaire Notre-Dame des Couëts, Bouguenais (Loire-Inférieure), présenté par M. Civrays.

M. l'abbé Gaston Bailly [938], directeur de la Mission catholique française, Wolfbachstrasse, Zurich (Suisse), présenté par M. Leman.

S. Exc. Mgr Firmin Lamy [939], évêque de Langres (Haute-Marne), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. l'abbé Basile Boncenne [940], vicaire à Saint-Étienne de Niort (Deux-Sèvres), présenté par M. Carrière.

S. Exc. Mgr Durieux [941], archevêque de Chambéry (Savoie), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. Henri-François Buffet [942], archiviste de la Meuse, 59, rue des Ducs de Bar, Bar-le-Duc (Meuse), présenté par M. François.

M. l'abbé Emmanuel Rostaing [943], curé de Montvernier, par Pontamafrey (Savoie), présenté par M. Carrière.

Archives départementales de Maine-et-Loire [944], Angers (Maine-et-Loire). Archiviste : M. Jacques Levron.

M. l'abbé Olivier Larue [945], Maison de retraite, Amayé-sur-Orne (Calvados), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Julien Brousse, chanoine honoraire [946], historiographe diocésain de Tulle, La Roche-Canillac (Corrèze), présenté par M. Carrière.

Grand Séminaire de Tarentaise [947], à Moutiers-Salins (Savoie). — Donateur : M. l'abbé Garin.

M. Joseph Babin [948], président du Tribunal civil, Limoges (Haute-Vienne), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Marc Berthet [949], à Château-Chalon, par Voiteur (Jura), présenté par M. Carrière.

M. Henri Drouot [950], docteur ès-lettres, 24, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Joseph Marquay [951], chanoine honoraire, curé-doyen de Montignac-sur-Vézère (Dordogne), présenté par M. Prieur et M. Carrière.

M. l'abbé Louis Galineau [952], curé-doyen de Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne), présenté par M. Prieur.

M. le chanoine Pierre Souillac [953], secrétaire de l'évêché de Périgueux, à l'Evêché, Périgueux (Dordogne), présenté par M. Prieur et M. Carrière. — Cotisation rachetée.

M. l'abbé Stéphane Gerin [954], curé de Gargan, 20, boulevard Gutenberg, Gargan (Seine-et-Oise), présenté par M. Lassailly.

M. Louis Le Fur [955], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 15, rue Duguay-Trouin, Paris (VIe), présenté par M. Olivier-Martin.

S. Exc. Mgr Gabriel Piguet [956], évêque de Clermont, 23, rue Pascal, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. le chanoine J. Brugerette [957], curé de Saint-Jean, à Thiers (Puy-de-Dôme), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. l'abbé Jean Ledonné [958], licencié ès-lettres, professeur à l'Institution Sainte-Marie, 24, rue de l'Oratoire, Caen (Calvados), présenté par M. Heurtevent.

M. l'abbé Georges Eschenlauer [959], aumônier de l'hospice de la Salpétrière, 11, rue Cassette, Paris (VIe), présenté par M. Fosseyeux.

Le Rév. Père A. Tréca [960], des Pères Blancs, à Faladiè, Négala (Soudan Français), présenté par M. François.

Bibliothèque du Conseil municipal de la Ville de Paris [961], Hôtel de Ville, Porte Nord, Paris (IVe).

M. M. Sergent [962], président de la Société archéologique de Sens, 11, rue des Orfèvres, Sens (Yonne), présenté par M. Lachat.

Archives départementales de l'Allier [963], rue Michel de l'Hospital, Moulins (Allier). — Archiviste : M. Paul Dupieu.

M. Fr. Deshoulières [964], ancien président de la Société nationale des antiquaires de France, 46, rue de La Tour, Paris (XVIe), présenté par M. Zeiller.

M. Pierre Noailles [965], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, 14, rue Guynemer, Paris (VIe), présenté par M. Le Bras.

M. Raymond Monier [966], professeur à l'Université de Lille, chargé de cours à la Faculté de droit de Paris, 5, rue Honoré-Chevalier, Paris (VIe), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Kerbiriou [967], docteur ès lettres, chapelain de Kerinou, Lambézellec (Finistère), présenté par M. Le Bras.

Mlle Folain [968], diplômée d'études supérieures d'histoire du droit, 48, rue Gounod, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), présenté par M. Le Bras.

Mlle Griselin [969], diplômée d'études supérieures d'histoire du droit, 9, avenue Constant-Coquelin, Paris (VIIe), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Victor Déjardins [790], rue Chabrière, Sidi-Bel-Abbès (Oran), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque de l'Université d'Alger [971], rue Michelet, Alger (Algérie). — Correspondant : librairie Le Soudier.

M. le chanoine Fossard [972], doyen du chapitre, 66, rue d'Anjou, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par M. Lassailly.

Nouveaux Membres fondateurs.

A la suite de l'appel que nous avons adressé à nos amis le 15 janvier dernier, à l'occasion du 25e anniversaire de la Société, nous avons eu la vive satisfaction de recevoir de plusieurs, outre les adhésions que nous venons de mentionner, celle de nouveaux membres fondateurs. Voici leurs noms :

S. Exc. Mgr Durieux, archevêque de Chambéry.
S. Exc. Mgr Audollent, évêque de Blois.
S. Exc. Mgr Jean Delay, évêque de Marseille.
S. Exc. Mgr Édouard Mesguen, évêque de Poitiers.
S. Exc. Mgr Gabriel Piguet, évêque de Clermont.

S. Exc. Mgr Félix Roeder, évêque de Beauvais.
S. Exc. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg.
Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (Suisse).
M. Claude de Bonnault, homme de lettres.
M. le chanoine Cristiani, doyen des Facultés catholiques de Lyon.
M. Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, doyen de la Faculté de droit de Rennes.
M. l'abbé Garin, curé de Saint-Bernard de la Chapelle.
Mgr Gry, recteur émérite de l'Université catholique de l'Ouest.
M. Jean Guiraud, rédacteur en chef à *la Croix*.
M. Ivan Lachat, chef de comptabilité à la Banque de France à Sens.
M. l'abbé Lacouture, docteur ès-lettres.
M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de Paris.
M. Louis Le Fur, professeur à la Faculté de droit de Paris.
M. le chanoine Magnin, curé de Saint-Séverin.
M. Ernest Maille, professeur au lycée Henri IV.
Mgr Victor Martin, doyen de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.
M. Pierre Piétresson de Saint-Aubin, archiviste du Nord.
M. le chanoine Sol, archiviste du diocèse de Cahors.
M. l'abbé Sorre, directeur au grand séminaire de Bayonne.

Dons gratuits.

En nous adressant leurs cotisations quelques sociétaires ont eu la délicate pensée d'y joindre un don, à titre de subside. Ce sont :
S. Exc. Mgr Henri-Édouard Dutoit, évêque d'Arras : 100 francs.
Mgr Joseph Roserot de Melin, vicaire général de Troyes : 500 francs.
M. l'abbé Sevrin, aumônier des Sœurs du Bon-Secours de Chartres : 100 francs.

*
**

Nous remercions vivement les amis dévoués qui se sont employés à faire connaître la *Revue* ou à lui venir en aide.
L'impulsion est donnée.

(*A suivre.*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 DÉCEMBRE 1938

Conformément à la tradition la Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu son assemblée générale à l'Institut catholique de Paris. La séance avait été fixée au jeudi 15 décembre, à 17 heures; elle fut, comme de coutume, présidée par S. Ém. le cardinal Baudrillart, aux côtés duquel on remarquait M. Jacques Zeiller, vice-président, MM. Auguste Audollent, Édouard Jordan et Olivier-Martin, membres de l'Institut; Léonce Celier, Jean Guiraud, Jean de La Monneraye, Gabriel Le Bras et le R. P. Lebreton, membres du Conseil d'administration ; l'abbé Victor Carrière, secrétaire général, Limouzin-Lamothe, du Comité de rédaction, Marcel Fosseyeux, trésorier, et Michel François, secrétaire-archiviste.

Autour du tapis vert avaient pris place les membres de la Société : Mgr Bressolles, MM. l'abbé Brongniart, Louis Fabre, l'abbé Guérard, Jacques Herissay, Henri Jouvin, l'abbé Lassailly, le chanoine Le Helloco, Mlle Françoise Lehoux, MM. G. Lepointe, le chanoine Levesque et le R. P. Rouziès.

S'étaient excusés : LL. EExc. Mgr Castel, Mgr Clément, Mgr Grente, Mgr Mesguen, Mgr Lesne, M. Marcel Aubert, Mgr Boulliau, MM. l'abbé Bricon, Victor Bucaille, l'abbé Calendini, le R. P. Chardavoine, l'abbé Collot, le chanoine Couget, Joseph Desmars, le R. P. Féret, Yvon Lachat, le chanoine Leman, le chanoine Leroquais, l'abbé Peltier, l'abbé Vielliard et Jean Yver.

S. Ém. le cardinal Baudrillart déclare la séance ouverte et donne aussitôt la parole à M. Gabriel Le Bras.

Allocution de M. Gabriel Le Bras.

Éminence,

Mesdames, Messieurs,

La commémoration traditionnelle de nos morts est échue, par délégations successives, à un simple membre du comité. S'il accepta ce trop honorable office, c'est par obéissance et pour ne point détourner de leurs tâches notre vénéré président, S. Ém. le cardinal Baudrillart, dont la convalescence nous est sujet de joie, et nos vice-présidents qui, à Lille et à Paris, sont absorbés par des devoirs urgents.

Depuis notre dernière assemblée, six confrères nous ont quittés. Dieu me garde de répéter les notices parfaites qu'ont rédigées MM. Aimond, Sauvage et de Vaux, ou même de déflorer les biographies sous presse. Permettez-moi tout simplement d'évoquer, tels qu'ils me sont apparus, les compagnons que nous ne verrons plus en ce monde.

Voici un quart de siècle que notre secrétaire général me fit rencontrer pour la première fois M. l'abbé Humbert. C'était un prêtre d'une dignité grave, et qui semblait porter le deuil d'un songe. La grande histoire qu'il avait entreprise de la théologie moderne venait d'être brusquement arrêtée, à peine offertes les prémices, et, sans interrompre ses études, il commençait d'exercer sur les élites de la jeunesse universitaire une influence qui grandit jusqu'au jour où il décida, en 1924, de rentrer dans sa province natale. De temps à autre, je lui rendais visite au lycée de Bar-le-Duc dont il était l'aumônier. Nous montions vers le collège Gilles-de-Trèves, l'esplanade et l'église Saint-Pierre, comme des hommes de quatre siècles, car il vivait dans la familiarité

de tous ceux qui ont honoré la ville, depuis les satiristes de la Renaissance jusqu'au délicat Theuriet. Ses concitoyens lui marquaient une amicale déférence que commandaient ses fonctions spirituelles, son activité scientifique, sa hauteur de vues, son esprit libéral, sa politesse sévère et cordiale. Voici sept ans, l'œuvre qu'il avait projetée, les directeurs d'une Histoire générale de l'Église lui demandaient de l'écrire pour leur collection. Celui qui lui porta la première annonce de cette sollicitation vit soudain sur ses traits une douceur inaccoutumée. Notre confrère est parti trop tôt pour combler son désir; il est parti récompensé par le juste hommage de ses pairs et comme illuminé par le dernier feu d'un espoir qui avait enchanté sa jeunesse.

Dans ce même printemps de 1938, le 14 juin, la Normandie perdait un de ses meilleurs érudits, M. Paul Le Cacheux, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut. Auteur d'inventaires précieux, éditeur de textes, historien concis et suggestif, il était l'un des chefs de cette brillante équipe qui anime sociétés, revues et congrès normands, avec une réussite exemplaire. Des titres éclatants le désignaient pour ce principat. Il les portait avec une modestie qui confinait à la timidité, avec la conviction que la science oblige plutôt qu'elle ne décore. Plus d'une fois, dans les journées charmantes de la Semaine de droit normand ou dans l'austère dépôt des archives de la Seine-Inférieure, je lui demandai des éclaircissements, des avis et une collaboration qui a porté ses menus fruits. L'un des plaisirs choisis des historiens errants est de prendre pour guides et maîtres les archivistes départementaux. M. Le Cacheux fut un de ceux qui remplissaient avec une grande autorité cet office de direction. Je lui disais un jour : « L'École de Rome dont vous fûtes membre, et l'École d'Athènes sont de glorieux relais. Pourquoi ne pas nommer aussi des Compagnons du tour de France qui, pendant deux ans, butineraient sous la conduite des archivistes aux liasses et registres de nos départements, puis dans les cathédrales et les musées » ? Que ce vœu devienne public sous le patronage de Paul Le Cacheux !

Parmi les fidèles de sa librairie, M. Charles Leroy était l'un des plus assidus. Le temps qu'il ne passait pas aux Archives publiques et privées, il le donnait aux congrès historiques des deux provinces d'Ile-de-France et de Normandie. De taille courte mais bien dressée, l'œil impatient derrière l'écran des lunettes, toujours portant jaquette pour honorer l'histoire, il parlait des paysans du XVIIIe siècle avec la précision d'un sage rustique et d'un notaire lettré. Il connaissait les champs, les minutes, et les principes. De cette riche expérience, il a fait le meilleur usage, et sa perte nous est sensible.

Parce qu'il fréquentait, lui aussi, les congrès, M. l'abbé Morelot découvrit notre société, et vint se joindre à nous. Sa fonction nous le fit accueillir avec un plaisir particulier : car c'était un curé de campagne. Un curé du diocèse de Dijon, très attaché à son église de Toutry, friand de psaumes et de psalmodie, qui donnait aux lettres et aux arts les loisirs que lui laissait le ministère pastoral. Sa culture était fine et son âme vibrante. Il avait une manière à lui d'exécuter d'un sourire pensif et d'un vigoureux coup de mâchoire les mauvais auteurs et aussi d'exulter devant les beaux ouvrages. Aux funérailles, M. le chanoine Contant a loué ses vertus sacerdotales, et notre commun ami, M. Toutain, a rappelé devant les membres de la Société des sciences de Semur sa participation aux travaux des sociétés savantes de Bourgogne, et l'extrême délicatesse de son esprit. Dans son modeste presbytère, il avait découvert une expressive tête de Christ du XIIIe ou du XIVe siècle,

qui fut admirée à l'Exposition des monuments historiques, l'an passé. Il composait un livre sur Bénigne Milletot, et il poursuivait de fructueuses fouilles archéologiques, quand la maladie est venue le surprendre. Il est mort le 5 août 1938, dans sa soixante-dixième année.

Voici quatre semaines aujourd'hui, le 18 novembre, s'éteignait à l'âge de 57 ans, Ernest Perrot, mon cher collègue de la Faculté de droit, qui enseigna à Montpellier, à Strasbourg, à Paris et aussi en un manoir princier. Il avait pris dans notre Comité la place laissée vacante par Émile Chénon. Ses thèses, ses articles et publications de textes, ses manuels lui avaient valu l'estime des érudits et la gratitude des étudiants. Il avait été pendant la guerre un officier de grand mérite, et dans la paix un citoyen courageux. Un article nécrologique sera consacré à ce savant d'une rigueur chartiste, à ce professeur d'une insurpassable clarté, à ce caractère inflexible, généreux et plein de charme.

Il nous faudra encore écrire la vie laborieuse et bienfaisante d'un autre professeur de la Faculté de droit, M. Paul Collinet, subitement frappé, le 9 décembre, dans sa soixante-dixième année, et qui fut un romaniste de grand renom, un maître dévoué (j'en suis témoin plein de reconnaissance), un homme profondément juste et bon. La bibliographie de ses travaux fera un opuscule. Son apport capital est une série d'*Études historiques sur le droit de Justinien*, dont le quatrième volume sera bientôt publié.

Tous ces disparus étaient archéologues, juristes ou curieux du passé local. Ils laisseront un nom dans leur science, dans leur corporation, dans leur province. Aucun ne s'est voué spécialement à l'histoire ecclésiastique de la France. Et pourtant, si nous rassemblons leurs ouvrages, c'est sur toute l'histoire de l'Église de France qu'ils nous instruisent.

Tandis que M. l'abbé Morelot explorait ses fondations profanes dans le sol de Bourgogne, Paul Collinet dégageait les fondements romains de son droit, Ernest Perrot marquait sa place parmi les institutions franques et capétiennes. Voici présentées par M. Le Cacheux les chartes d'un prieuré, les lettres secrètes d'Urbain V, la comptabilité d'un curé de campagne au xve siècle, la chronique de l'hôtel-Dieu de Coutances, assez de matériaux pour comprendre une paroisse, un établissement pieux ou charitable, les rapports entre la France et le Saint-Siège, au Moyen Age. Voici, dépeintes par M. l'abbé Humbert, les angoisses des âmes françaises au début des temps modernes, les froides constructions de théologiens trop juristes, les œuvres bienvenues d'un réformateur verdunois, Nicolas Psaulme. Enfin, dans le calme apparent de l'Ancien Régime, M. Leroy nous fait explorer la paroisse normande, avant de ranimer notre inquiétude, en éditant les mémoires d'un curé sous la Révolution.

Six d'entre nous que l'Église de France occupait subsidiairement nous offrent des lueurs sur toute son histoire. Et chacun d'entre eux a jeté quelque étincelle qui est devenue flamme : un article de M. Lecacheux a suscité le beau livre d'un de nos jeunes confrères sur les privilèges d'exemption des abbayes normandes, un cours d'Ernest Perrot a décidé la vocation d'un historien de monastère, et qui sait tout ce qu'ont inspiré les méditations sur le Christ de Toutry ? Chacun de nous est un artisan aux forces limitées. Voyez ce que nous sommes tous ensemble, quelle force au service de l'histoire de l'Église de France, au service de l'Esprit que notre pays a mission de sauver. »

S. Ém. le cardinal Baudrillart remercie M. Gabriel Le Bras d'avoir évoqué en des termes si heureux la figure de nos disparus de l'année et donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport pour l'année 1938.

Rapport de M. l'abbé Carrière.

Éminence,

Messieurs et chers Confrères,

« Dans les années où, comme celle qui s'achève, aucun fait de notre activité sociale ne revêt une importance majeure, c'est en feuilletant les fascicules de la *Revue* que l'on peut trouver matière à réflexion. Je n'abuserai pas de la situation, en faisant à ce propos étalage des trésors d'érudition que nos collaborateurs glanent chaque année dans la production historique des Deux Mondes, encore qu'il y aurait justice, et qu'il me serait agréable par surcroît, de rappeler céans les noms de M. de La Monneraye, de M. Limouzin-Lamothe et de M. Palanque qui, dans les divers cantons qu'ils administrent, ont réussi à maintenir à notre périodique cet air de haute maîtrise et de distinction qui, d'après les hommes du métier, lui a conquis une place de premier rang dans le monde savant. Mais je me reprocherais de ne pas signaler parmi nos articles de fond les quatre mémoires discutés lors de notre récent Congrès sur l'histoire de la paroisse à travers les âges. Revus et annotés par leurs auteurs, ces articles ont été minutieusement relus, et leur toilette faite avec soin pour l'impression par M. Palanque leur a conféré un judicieux équilibre et une présentation de haute tenue. L'ensemble de ces études distinguera ce tome XXIV de ceux qui l'ont précédé; il est déjà recherché; il deviendra rare. Beaucoup l'ont compris qui, ces temps derniers, n'ont pas hésité pour se le procurer à envoyer leur adhésion. A côté de membres de l'Université et de chartistes, nous avons ainsi enregistré les noms de nombreux travailleurs de province, d'ecclésiastiques pour la plupart, qui s'intéressent à l'histoire de leur région ou de leur petit pays.

« Je me suis fait l'écho l'an dernier de la faveur qu'avaient rencontrée dans quelques grands séminaires les vœux formulés, lors de nos dernières assises scientifiques, relatives à l'introduction dans le programme des études, d'un enseignement érudit sur les institutions paroissiales. Une initiative qui s'apparente à ce mouvement est due à notre confrère M. l'abbé Lassailly, de Versailles. Dans ce vaste diocèse, où les études d'histoire locale ont reçu tout récemment de l'évêque une impulsion nouvelle, M. Lassailly a su grouper une trentaine de prêtres qui s'intéressent au passé de leur paroisse et désireux de s'instruire des bonnes méthodes. Une première séance s'est tenue le 24 octobre, sous la présidence de Mgr Roland-Gosselin. Un centre d'entr'aide a été créé, qui est en même temps un centre diocésain d'activité historique, en vue de rechercher et d'amasser à pied-d'œuvre les matériaux d'une histoire diocésaine. Mais les ouvrages d'initiation et les instruments de travail font défaut à beaucoup d'entre eux. Comment connaître ce qu'il faut savoir et ne rien ignorer de ce qui paraît ? Comment ? Une suggestion de M. Lassailly mérite d'être retenue. En constituant dans chaque doyenné, ou entre plusieurs doyennés, une bibliothèque à l'usage du clergé par l'achat en commun de quelques ouvrages et périodiques spécialisés, comme l'*Introduction aux études d'histoire*

ecclésiastique locale, la *Revue d'histoire de l'Église de France*, l'*Inventaire sommaire des archives départementales*, quelques bonnes monographies paroissiales. Les livres pourraient être consultés sur place ou prêtés à domicile pour une courte période. Quant aux revues, elles circuleraient d'après un roulement établi.

« La création d'un centre diocésain de recherches et l'établissement par région de petites bibliothèques ecclésiastiques d'érudition à l'usage exclusif du clergé, voilà deux projets qui sont appelés à venir singulièrement en aide aux prêtres studieux dont les ressources font défaut. L'idée mérite d'être encouragée, répandue. Pas de doute, si le journal *la Croix* lui prêtait la puissance de sa propagande, qu'elle ne réussît à faire son chemin. Il ne s'agit pas d'ailleurs de provoquer la générosité de ses abonnés, mais seulement de faire connaître aux légions de clercs qui la lisent et qui ont des loisirs, une initiative qui leur permettrait de collaborer dans leur solitude à un travail apologétique et social, et de féconder par l'étude de l'histoire locale leur apostolat auprès des âmes. Qu'en pense M. Guiraud ? »

Interpellé, l'éminent rédacteur en chef de *la Croix* accueillit la requête avec bonne grâce. Un prochain article sorti de sa plume, ne tardera pas à paraître sur le sujet.

Et M. Carrière de continuer : « Puisque je me fais l'écho d'initiatives prises par nos confrères en faveur d'études qui nous sont chères, comment ne rien dire de l'encouragement que vient d'apporter à son clergé un des évêques qui s'est montré des plus assidus aux séances de notre dernier Congrès, Mgr Mesguen, de Poitiers. On nous signalait récemment que ce prélat, qui lui-même s'est intéressé à l'histoire diocésaine, avait nommé un chanoine et deux chapelains de sa cathédrale, pour les récompenser de leurs travaux d'histoire locale. De tels encouragements sont précieux à recueillir. En général, les prêtres érudits sont, la plupart du temps, considérés comme des inutiles, des originaux un peu hors cadre, amusants et dont on ne cherche nullement à assurer l'autorité. C'est seulement après leur mort, dans la mesure où ils ont réussi qu'on en fait un motif de crédibilité, un argument apologétique. Va, pour l'argument.... Mais combien stimulant serait le geste pour les jeunes, qu'on donnât de leur vivant aux clercs studieux et désintéressés un peu de la reconnaissance et des éloges qu'on leur décerne une fois qu'ils ne sont plus. »

Poursuivant son exposé, le rapporteur remarque que, cette année comme toujours, nos sociétaires ont émaillé de leurs noms les palmarès de l'Institut de France. Il évoque la participation prise par la Société au VIIIe Congrès international des sciences historiques à Zurich, dont nous avons parlé dans le précédent numéro; et il annonce la publication prochaine du troisième volume de l'*Introduction aux Études d'histoire ecclésiastique locale*. A l'heure actuelle, tout l'ouvrage est composé, et l'on travaille à la confection de la table.

Son Éminence remercie M. l'abbé Carrière du rapport si complet et si vivant dont il vient de donner lecture et félicite une fois de plus le secrétaire général de la Société dont l'activité et le dévouement assurent à notre groupement une vitalité toujours plus intense.

Compte rendu financier.

C'est ensuite au tour de M. Fosseyeux de dresser le bilan de l'année. Notre dévoué trésorier s'acquitte de sa tâche avec la meilleure grâce et l'esprit que chacun lui connaît.

ÉTAT DE LA CAISSE

Recettes

Membres fondateurs	800	»
Cotisations des sociétaires	24.010	»
Professeurs de l'enseignement libre	2.340	»
Abonnements expédiés à l'étranger	3.570	»
Recouvrement des cotisations arriérées	1.705	»
Publicité pour 1938	2.000	»
Numéros vendus	604	»
Intérêts du fonds de rachat	654	»
Total des recettes	35.683	»

Dépenses

Déficit au 31 décembre 1937	927	»
Impression de la *Revue*	26.795	»
Expéditions de et pour la *Revue*	1.525	»
Impressions diverses	2.245	»
Frais de direction et de secrétariat	540	»
Frais du comité de rédaction	603	»
Frais du trésorier	306	»
Étrennes et frais de société	140	»
Loyer (avenue de Breteuil)	400	»
Circulaires pour la propagande	490	»
Total des dépenses	33.971	»

Bilan

Recettes	35.683	»
Dépenses	33.971	»
Différence en plus	1.712	»

A ces chiffres, M. Marcel Fosseyeux ajoute quelques commentaires.

Des remerciements d'abord à Mgr Rozier et à M. Durieu de Lacarelle qui avaient jadis racheté leur cotisation et qui ont envoyé néanmoins 70 francs, estimant que la rente de leur rachat, dans les conditions actuelles, était insuffisante.

Le poste recouvrement des cotisations arriérées figure pour 1.705 francs au lieu de 320 francs en 1937, ce qui explique la différence en plus indiquée au bilan; mais cette recette ne se renouvellera pas en 1939 : car cette année, et nous en remercions nos confrères, la rentrée des cotisations a été régulière, à quelques exceptions près.

En dépit de cet équilibre, des motifs d'inquiétude existent pour l'avenir, même si nous maintenons pour 1939 les restrictions apportées l'an dernier à la *Revue* (560 pages au lieu de 600 en 1937, et de 640 en 1935). Les causes en sont notamment la nouvelle augmentation du prix du papier (20 francs la feuille), les frais de correspondance et des tarifs d'expédition à l'étranger, — sans compter la taxe de 9 % sur le chiffre d'affaires, instituée par les récents décrets-lois et que devra supporter la clientèle.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Election d'un membre du Conseil.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un membre du Conseil en remplacement de M. Ernest Perrot, le regretté professeur à la Faculté de droit de Paris. Sur la proposition du bureau, M. François Olivier-Martin, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et professeur de droit à l'Université de Paris, est élu à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 244 voix. Quelques instants après, comme M. Olivier-Martin entrait, l'Assemblée lui fit une chaleureuse ovation.

Propositions
en vue de la commémoration du 25e anniversaire de la Société.

M. l'abbé Carrière propose alors à l'assemblée d'envisager quels projets pourraient être retenus pour la célébration du 25e anniversaire de la Société qui coïncidera, en 1939, avec la 30e année de la *Revue*. Au cours de la discussion, l'idée ne tarde pas à s'imposer, que seul conviendrait un Congrès solennel et bien rempli. Le succès qui a marqué chacune de nos précédentes journées d'études venait d'ailleurs à l'appui de cette thèse. Restait à fixer la date de ce Congrès : il apparut à tous que le délai n'était plus suffisant pour l'organiser en 1939. De telles assises ne s'improvisent pas, en effet, et il fut décidé de reporter la date de cette manifestation au mois de mai 1940, où doit se tenir notre IIIe Congrès triennal. D'ici là, le premier tome de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, c'est-à-dire le dernier à paraître des trois volumes annoncés, aura vu le jour et rien autant que cette publication ne traduira mieux la noblesse de la tâche que s'est proposée la Société.

Notre Secrétaire général présente ensuite une formule ingénieuse qui permettrait d'associer les membres les plus actifs de la Société à la célébration de son 25e anniversaire en les faisant participer à un effort de propagande en vue d'assurer l'équilibre de son budget, mis à mal par les dépréciations successives du franc. Au moment où nous écrivons, tous nos sociétaires et collaborateurs auront reçu la circulaire rédigée à cet effet, et nous voulons espérer que chacun d'eux s'emploiera de son mieux auprès des érudits, dans les bibliothèques et les archives plus spécialement, pour recruter à notre Société une nouvelle adhésion. Parallèlement à ces démarches, un autre moyen secourable, que d'aucuns peut-être apprécieront davantage, consisterait à s'inscrire sur nos listes avec le titre de fondateur, moyennant une cotisation annuelle de cent francs.

Si le succès de cette propagande répondait à nos espérances, nous serions assurés, sans être obligés à recourir par la suite à une augmentation de cotisation, non seulement de pouvoir continuer la publication de notre périodique, mais, en outre, de couvrir les quelques dépenses qu'entraîneront dorénavant nos Congrès d'histoire, — congrès organisés tous les trois ans et, jusqu'ici, sans rien demander à personne.

Après quelques remarques relatives à la formation des bibliothèques décanales que prône M. l'abbé Laşsailly et auxquelles M. Guiraud promet de consacrer un article dans *la Croix*, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire archiviste,
Michel François.

LE DÉJEUNER DU 15 DÉCEMBRE 1939

Les temps difficiles que nous traversons n'auraient peut-être pas permis que nous continuions nos traditionnels déjeuners deux fois l'an. Il était apparu pourtant qu'un déjeuner permettait à tous nos amis de se retrouver pour leur plaisir et de se mieux connaître. Aussi bien des invitations furent-elles lancées aux membres de la Société qui habitent Paris ou la région parisienne, en leur fixant pour se réunir le matin du jour de l'Assemblée générale.

Le résultat ne devait pas décevoir notre attente et à midi et demie vingt et un de nos confrères et amis se retrouvaient autour d'une table chargée par les soins du restaurateur connu, M. Delpuech, de mets succulents. S. Ém. le cardinal Baudrillart s'était excusé, et S. Exc. Mgr Beaussart, que nous nous flattions d'avoir au milieu de nous, avait dû partir la veille pour Rome. Ce fut M. Jean Guiraud, doyen d'âge, qui présida, ayant à ses côtés Mgr Bressolles, vice-recteur de l'Institut catholique, et M. Gabriel Henriot, inspecteur des bibliothèques de Paris et du département de la Seine. Étaient aussi des nôtres Mlle Marie-Louise Arrivot, Mlle Coeytaux, MM. l'abbé Brochard, l'abbé Carrière, l'abbé Constant, Paul Deslandres, Louis Fabre, Marcel Fosseyeux, Michel François, l'abbé Garin, l'abbé Guérard, Jacques Herissay, Jean de La Monneraye, Gabriel Le Bras, Raymond Limouzin-Lamothe, Michel Reulos, le R. P. Rouziès, l'abbé Tarré.

Le repas fut empreint de la plus cordiale gaieté. Nos amis de la première heure se félicitaient que fût maintenue la tradition de ce déjeuner, où ils se retrouvaient comme aiment à le faire les membres d'une famille unie, et les nouveaux venus étaient heureux de prendre le contact en une circonstance si agréable.

M. F.

NÉCROLOGIE

M. ANDRÉ LANCIEN

Né à La Rochelle le 19 décembre 1885, André Lancien eut de bonne heure la hantise de la mer. Après d'excellentes études au lycée de sa ville natale, il entrait à Rochefort à l'École préparatoire du service de santé de la Marine. Doué d'une puissance de travail exceptionnelle, il passait sa licence ès sciences physiques et soutenait à Poitiers sa thèse de physicien supérieur; reçu hors concours à l'École de Bordeaux, il y entrait pour en sortir major de sa promotion. Là il poursuivait ses études sur les cyanures, les molybates, l'uranium et les métaux de la série du platine, suivait, souvent en cachette, les cours de la Faculté. Mais ses travaux, l'étude des cyanures en particulier, altérèrent sa santé. Sur le point d'être réformé, il chercha dans l'industrie une situation qui lui permît de vivre. Les colloïdes étaient à leur début, Lancien créait en 1909 un procédé d'obtention électrique des colloïdes à grains fins et infiniment stables. Une double communication à l'Académie des sciences et à la Société médicale des hôpitaux sanctionnait les résultats obtenus. Le laboratoire de bio-physique André Lancien était créé. Utilisés en thérapeutique, ses procédés sont à la base d'innombrables guérisons.

Profitant des loisirs de la convalescence que lui avait accordée la Marine, Lancien soutenait à Nancy les trois thèses nécessaires à l'agré-

gation Bouchard et devenait biologiste supérieur; puis, rendu à la vie civile, il étendait sa méthode de préparation des colloïdes aux autres métaux et métalloïdes et faisait, en 1912, une communication importante sur le traitement du cancer par le sélénium. Connaissant à fond la langue allemande, il avait été entre temps étudiant en Allemagne, où il avait fait un doctorat en philosophie.

Rappelé par la Marine pendant la guerre, Lancien arma des navires hôpitaux, y devint radiographe, et reçut de Clemenceau quelques missions délicates en Angleterre. Libéré, il professa les cours de combustibles au Polytechnicum de Zurich, et inventa un combustible synthétique. Après quoi, rendu à ses premières études, la thérapeutique, il s'attaquait à la tuberculose, et collaborait avec Kotzareff et le Dr Vernes aux recherches contre le cancer et la syphilis. Plus tard, intéressé à la lèpre par le Dr Féron, qui dirigeait la léproserie Saint-Antoine à Harrar en Éthiopie, il étudia cette maladie, et tous deux mirent au point un traitement qui laisse loin derrière lui la cure au chaulmoogra et qui fit en 1934 l'objet d'une communication retentissante. De passage à Rome, il eut un jour la joie d'intéresser le Saint-Père à ses travaux.

Cette vie déjà bien remplie n'avait pas accaparé toute son activité : il était à ses heures modeleur et sculpteur sur bois ; il s'était fait ouvrier pour apprendre aux Gobelins la tapisserie de haute lisse, et, dans son appartement de Paris, dont le décor gothique était l'œuvre de ses doigts, il charmait ses loisirs en jouant du Bach sur son orgue à tuyaux. Volonté tenace, d'une intelligence rare et lucide, André Lancien était d'un abord facile et la bonté même. Son laboratoire, doté par lui d'un appareillage ultramoderne, était libéralement ouvert aux savants et nombreux sont ceux qui y firent leurs premières expériences. Il aimait ceux qui travaillent, s'intéressait volontiers aux débutants, dirigeait leurs travaux, et souvent il aida de ses deniers l'étudiant sans ressources. Grand ami de l'histoire, il avait une prédilection pour notre Société dont il était membre fondateur; il s'intéressait à ses travaux, suivait ses réunions et, discrètement, chaque année, il acquittait les cotisations d'amis studieux.

A Enghien, sur les bords du lac, dans la jolie propriété qu'il habitait l'été, il avait récemment projeté d'installer son laboratoire; les travaux étaient déjà fort avancés, lorsque, le 1er décembre dernier, brusquement, il succomba à une crise cardio-rénale. Il disparaît ainsi, en pleine activité, victime de ses recherches, ayant toute sa vie négligé des intoxications qu'il considérait comme les inconvénients naturels d'un métier qu'il adorait.

Marcel Pivoteau.

LE IVe CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE A ROME

Depuis le congrès de Ravenne de 1932 (voir *Revue*, t. XVIII, p. 556-557), il était convenu qu'une quatrième réunion consacrée à l'archéologie chrétienne se tiendrait en France, et la ville d'Arles avait été envisagée comme siège du Congrès. Diverses circonstances ayant empêché la réalisation de ce projet, l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne assuma l'organisation de ces assises internationales, qui devaient se tenir à Rome du 2 au 8 octobre 1938. Au dernier moment, la situation

européenne obligea à renvoyer le Congrès, qui put finalement avoir lieu du 16 au 22 octobre. Sous l'égide d'un comité d'honneur présidé par S. Ém. le cardinal Pacelli, secrétaire d'État du Saint-Siège, et par S. Exc. Mgr Rufini, et composé d'éminentes personnalités italiennes, françaises, belges, suisses, suédoises, anglaises, américaines, tant laïques qu'ecclésiastiques, un comité d'organisation, ayant à sa tête Mgr Kirsch, et dont Mgr Belvederi fut la cheville ouvrière, s'employa à mettre sur pied un programme digne du Congrès de Ravenne, digne surtout de la Ville éternelle où devaient se rassembler les congressistes. Les résultats répondirent sans aucun doute à l'attente de tous. Le Congrès, solennellement inauguré dans la salle Sixtine au palais de Latran, tint ses séances de travail dans le bel amphithéâtre du nouvel Athénée pontifical du Latran. Des visites furent organisées aux fouilles du Latran, aux musées des catacombes de la Voie appienne, à la basilique cimitériale de Saint-Alexandre sur la Voie nomentane, au nouveau musée chrétien du Vatican sous la conduite d'archéologues aussi avertis qu'obligeants, M. Josi, Mgr Belvederi, Mgr Respighi, M. Volbach; et l'on ne saurait passer sous silence le magnifique concert offert aux congressistes par Mgr Perosi et les chœurs de la chapelle Sixtine dans une des salles d'apparat du Vatican, ni surtout l'audience pontificale pour laquelle le Congrès se transporta à Castel-Gandolfo, auprès de l'intrépide vieillard qui gouverne la barque de Pierre et qui se souvient volontiers d'avoir pratiqué lui-même les austères labeurs de l'érudition. De l'émouvant discours du pontife comme des merveilles d'art et des restitutions du passé offertes à leurs yeux ou à leurs oreilles, les congressistes garderont un impérissable souvenir. Mais il convient ici de faire surtout écho aux travaux du Congrès.

Le thème général en était: *les Origines et le développement des édifices religieux dans l'antiquité chrétienne;* quelques communications devaient traiter de sujets plus particuliers et relater les découvertes récentes dans le domaine de l'archéologie chrétienne. Parmi celles-ci, signalons celle de M. Fernand Benoît, sur des *Fragments de sarcophages inédits du musée d'art chrétien à Arles.* Le temps ayant manqué pour en entendre la lecture, elle sera du moins publiée dans les Actes du Congrès. Quant aux rapports concernant l'objet principal de ces assises, ils furent nombreux, substantiels, souvent remarquables; certains donnèrent lieu à des discussions animées. On ne peut indiquer ici que ceux qui intéressent la France et ses possessions : *Edifici a cupola in Occidente,* par M. G. Angelis d'Ossat; *Gli edifici sacri carolingi a cupola e le loro relazioni architettoniche con gli edifici simili dell' antichita cristiana,* par M. C. Cibulca; *Influence des anciens édifices du culte sur les églises du haut Moyen Age en France,* par M. l'abbé R. Vieillard (dont le travail fut, en son absence, lu par M. l'abbé Maranget). Les plus neufs furent peut-être les exposés consacrés à *la Basilique chrétienne en Algérie* (par M. L. Leschi), *en Tunisie* (par le R. P. Lapeyre), *en Syrie* (par M. E. Lassus). En dehors des noms que nous venons de citer, la France était représentée par une importante délégation, ayant à sa tête, en l'absence de M. Carcopino, M. Gabriel Millet, et par de savants religieux, comme le P. Abel, le P. de Jerphanion, etc. Signalons enfin que le Ve Congrès doit se tenir dans cinq ans en terre française, à Lyon.

Jean-Rémy Palanque.

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Vingt-et-une thèses ont été présentées cette année à l'École des chartes et soutenues le 30 janvier et les jours suivants. On en trouvera un aperçu dans le recueil intitulé *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1939 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* (Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1939, in-8° de 192 pages). Parmi les sujets traités, on relève deux monographies d'établissements religieux, *l'Abbaye Notre-Dame de Montivilliers au diocèse de Rouen, des origines au XVIe siècle*, par Mme Yvonne AUBERT (p. 7-12) et *la Commanderie et le prieuré de Saint-Jean de Jérusalem à Aix-en-Provence, de la fin du XIIe siècle à 1792*, par M. Ferréol de FERRY (p. 71-79). Les historiens de la Réforme et des guerres de religion s'intéresseront à la thèse de M. Jean RIGAULT, *la Ville de Mézières et les guerres de religion (1560-1598)* (p. 171-181), et indirectement à celle de M. Yves METMAN, *la Vie économique à Paris pendant le siège de 1590* (p. 147-153), dont les matériaux ont été empruntés aux archives notariales réunies au Minutier central de la rue Vieille-du-Temple. Grâce à ces mêmes archives, Mlle Alice DEMARTRES a pu écrire un mémoire intitulé *Histoire et organisation de la confrérie parisienne de la Passion (1402-1677)* (p. 43-52), où les historiens du théâtre trouveront leur compte, plus que ceux de l'Église de France. Les études d'archéologie sont représentées par les thèses de Mlle Anne-Marie LANFRY, *les Églises romanes dans les anciens archidiaconés du Grand et du Petit-Caux au diocèse de Rouen* (p. 121-129) et de Mlle Nicole PIEDANNA, *l'Architecture religieuse en Forez à l'époque romane* (p. 163-169). Les recherches de M. Émile LEFORT sur *l'Avouerie ecclésiastique en Luxembourg du Xe au XIIIe siècle* (p. 131-137) sont susceptibles de fournir quelques éclaircissements sur une institution qui a fonctionné dans toute la chrétienté occidentale.

Signalons enfin que les *Études critiques sur l'Alsace à l'époque mérovingienne*, par M. François HIMLY (p. 105-113), contiennent plusieurs chapitres sur l'histoire religieuse de la province et que M. Pierre GRAS a publié parmi les pièces justificatives de sa remarquable thèse, *la Vie rurale dans la région de Chalon-sur-Saône, du XIIIe au XVe siècle* (p. 97-103) un intéressant accord entre un curé rural et la communauté de ses paroissiens (Cf. Georges HUARD, *Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale, des origines à la fin du Moyen Age*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 21).

G. T.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Besson (Mgr M.). L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525. Tome II. — Genève, H. Trono, 1938. In-8°, 576 p., ill. et fac-sim.

Gaulejac (Bernard de). Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue. Préface de Marcel Aubert. — Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1938. In-8°, 141 p., 44 reproductions h. t.

Jusselin (Maurice). Chartres dans le passé, suivi d'une introduction à l'étude de l'Eure-et-Loir. — Chartres, impr. Lainé et Tantet, 1937. In-8°, 27 p.

Larrieu (Docteur J.-F.). Paradoxes archéologiques sur l'évolution de l'architecture religieuse du Moyen Age au xviiie siècle. — Paris, A. Picard et J. Schemit, 1938. In-8°, 190 p., planches h. t.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Aubenas (Roger). Recueil de lettres des officialités de Marseille et d'Aix (xive-xve s.). Fascicule II. — Paris, Aug. Picard, 1938. In-8°, 156 p.

Bar (Francis). Les épîtres latines de Raoul le Tourtier (1065 ?-1114 ?). Étude de sources. La légende d'Ami et d'Amile. — Paris, E. Droz, 1937. In-8°, iv-289 p.

Baudry (L.). Guillelmi de Occam *Breviloquium de potestate papae* (Études de philosophie médiévale, t. XXIV). — Paris, Vrin, 1937. In-8°, xx-180 p., 40 fr.

Bibliographie critique des principaux travaux parus sur l'histoire de 1600 à 1914 (travaux de langue française ou relatifs à l'histoire de France). Année 1935 et compléments des années antérieures. Publiée par le comité de direction de la « Revue d'histoire moderne ». — Paris, maison du Livre français, 1937. In-8°, xvi-185 p.

Blet (H.), Esmonin (E.) et Letonnelier (G.). Le Dauphiné. Recueil de textes historiques choisis et commentés. — Grenoble, Arthaud, 1938. In-8°, vii-453 p.

Boullier de Branche. Feuda Gabalorum, publiés sous les auspices du Conseil général [de la Lozère]. Tome I. — Nîmes, impr. Chastanier frères, 1938. In-8°, 194 p.

Canivez (D. Josephus.-M.). Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786.... Tome VI : 1491-1542 (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 14). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1938. In-8°, x-790 p.

Longnon (Jean). Mémoires de Louis XIV, publiés avec une introduction et des notes (Collection des *Meilleurs écrivains politiques*). — Paris, Plon, s. d. [1938]. In-4°, 307 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

Actes du IIIe congrès national des historiens français (Montpellier, 6-9 mai 1937), publiés par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1938. In-8°, 84 p.

Aigrain (René). Saint Pierre. — Paris, éditions Spes, 1938. In-8°, 255 p.

Andrieu-Guitrancourt (Pierre). Les principes sociaux du droit canonique contemporain. Préface du R. P. Lebreton. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1939. In-8°, 147 pages.

Aubry (Désiré). Un confesseur de la foi. Le Père Bazin, supérieur du grand séminaire de Séez, vicaire capitulaire, vicaire général, fondateur de l'Institut des Sœurs de la Miséricorde. — Coutances, imprimerie Notre-Dame, 1938. In-8°, ix-400 p., ill., 20 fr.

Aragonnès (Claude). Madame Louis XIV. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (*Idéalistes et animateurs*, 17). — Paris, la Bonne Presse, 1938. In-12, 203 p., 10 fr.

Barroux (R.) Dagobert, roi des Francs. — Paris, Payot, 1938. In-8°, 223 p., 30 fr.

Bonal (Antoine). Histoire des évêques de Rodez. Édition annotée par J.-L. Rigal. Introduction par L. Saltet. Tome II. — Rodez, éditions de la *Revue historique*, 1938. In-8°, xxxviii-691 p.

Bréhier (Louis) et Aigrain (René). Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe (590-757) (*Histoire de l'Église*, publiée sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. V). — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8°, 576 p., 2 cartes h. t.

Champion (Pierre). Charles IX. La France et le contrôle de l'Espagne avant la Saint-Barthélemy. — Paris, Grasset, 1938. In-8°, 422 pages, 50 fr.

Christian (Michel). Notre-Dame de France (Le vœu de Louis XIII à la Sainte Vierge). Lettre-préface de Mgr Harscouet. — Paris, Téqui, 1938. In-8°, xxv-145 p., 10 fr.

Clément (Mgr M.). Une paroisse berrichonne. Orsennes. Traces du passé. — Paris, de Gigord, 1938. In-12, 165 p., ill. h. t.

Courteault (Paul). Histoire de Gascogne et de Béarn (Les vieilles provinces de France). — Paris, Boivin [1939]. In-8°, x-364 p.

David (Pierre). Les Bénédictins et l'ordre de Cluny dans la Pologne médiévale. — Paris, les Belles Lettres, 1939. In-8°, xxv-113 p., carte et grav. h. t.

Drouot (Henri). Mayenne et la Bourgogne. Étude sur la Ligue (1587-1596). — Paris, Aug. Picard, 1938. 2 vol. in-8°, lxxix-454 et 525 p., 120 fr.

Dufour (P.). Le T. R. P. Louis Brisson, fondateur des Oblates et des Oblats de saint François de Sales. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1937]. In-8°, 400 p., ill. h. t.

Eygun (François). L'abbaye Notre-Dame de la Réau, O. S. A. Étude historique et archéologique. — Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1938. In-8°, 543 p., ill. et carte h. t.

Garin (Joseph). Tournon en Savoie. — Albertville, libr. M. Papet, 1938. In-8°, 400 p., ill. et pl. h. t.

Garin (Joseph). Conflans en Savoie. Notices historiques. Un Conflarain illustre, Oger Morizet. Le patron de Conflans, saint Grat. Conflans au xie siècle. — Albertville, libr. M. Papet, 1939. In-8°, 102 p., ill. et pl. h. t.

GIRARD (Joseph). Une pieuse mais turbulente association des vignerons d'Arbois sous l'Ancien Régime. La confrérie de Saint-Vernier. — Besançon, Jacques et Demontrond, 1937. In-8°, 104 p.

GIRARD (Joseph). Un prélat franc-comtois du XIVe siècle, Philippe d'Arbois, évêque de Tournai. — Besançon, éditions Sequania, 1935. In-8°, 200 p.

GOBILLOT (René). Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres (*Les grands Ordres monastiques et Instituts religieux*, XXVII). — Paris, Grasset, 1938. In-8°, 256 p., 18 fr.

GODEFROY (Jean). L'histoire du prieuré Saint-Ayoul de Provins et le récit des miracles du Saint (Extrait de la *Revue Mabillon*, 1938). In-8°, 62 p.

GODEFROY DE PARIS (R. P.). Les Frères-Mineurs Capucins en France. Histoire de la province de Paris. Tome I, fascicule 1 : Introduction des Capucins en France. — Paris, Bibliothèque franciscaine, 1937. In-8°, 176 p., 25 fr.

GRATIEN (R. P.). Les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII. — Paris, librairie Saint-François d'Assise, 1938. In-8°, 35 p., 4 grav. h. t.

HÉLÉNA (Ph.). Les origines de Narbonne. — Paris, H. Didier, 1937. In-8°, 491 p., fig. et cartes, 60 fr.

LABELLE (Abbé E.). Frédéric Ozanam (*Idéalistes et animateurs*). — Paris, la Bonne Presse, 1938. In-12, VIII-188 p., 10 fr.

LACOUTURE (Abbé Joseph). Histoire religieuse des Landes des origines au Concordat de 1801. — Chez l'auteur, Belhade (Landes), s. d. In-8°, 98 p.

LAFORGE (T. M. D.). Les origines de la foi en Périgord. — Brive-la-Gaillarde, impr. catholique, 1937. In-8°, 415 p. et pl., 35 fr.

LEFLON (Jean). Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806). — Paris, Plon, 1938. Deux vol. in-8° de II-320 et 410 p.

LEMAN (A.). Le Saint-Siège et l'élection impériale du 22 décembre 1636 (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXIV (1938), fasc. 3). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1938. In-8°, paginé 542-555.

LEMARIGNIER (Jean-François). Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes, depuis les origines jusqu'en 1140 (*Archives de la France monastique*, XLIV). — Paris, A. Picard, 1937. In-8°, XXXIII-331 p., pl. et fac-sim. h. t.

LESOURD (Paul). L'holocauste de Jeanne Bigard (1859-1934), fondatrice de l'œuvre pontificale de Saint-Pierre apôtre. — Paris, Plon, 1938. In-8°, 247 p., 2 grav. h. t., 18 fr.

LOTE (Georges). La vie et l'œuvre de François Rabelais (*Bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille*, série 1, Droit-Lettres 1). — Aix-en-Provence, impr. universitaire E. Fourcine; Paris, E. Droz, 1938. Gr. in-8°, 575 p., 16 pl. h. t.

MASSÉ (Alfred). Histoire du Nivernais (*Les vieilles provinces de France*). — Paris, Boivin, 1938. In-8°, 308 p., pl. h. t., 27 fr.

NOBLE (H.-D.), O. P. Le P. Lacordaire ressuscite en France l'ordre de saint Dominique. — Paris, Lethielleux, 1939. In-12, IX-134 pages.

OLIVIER-MARTIN (Fr.). L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1938. In-8°, XIII-565 pages.

OURLIAC (Paul). La Pragmatique Sanction et la légation en France du cardinal d'Estouteville (1451-1453) (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. LV). — Paris, 1938. In-8°, 32 p.

Petit (Abbé Camille). Perthes. La vente des biens nationaux de Perthes. La municipalité du canton de Perthes (1795-1799). — Nancy, impr. Wagner, 1938. In-8°, 72 p.

Poulet (Dom Charles). Histoire du christianisme. Temps modernes. Fascicules XVIII-XIX. — Paris, Beauchesne, 1938. In-4°, paginé 529-784, ill.

Renaudet (A.). Études érasmiennes (1521-1529). — Paris, E. Droz, 1939. In-8°, xxiv-376 pages.

Rigault (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Tome II : les Disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle dans la société du xviiie siècle. — Paris, Plon, 1938. In-8°, vi-653 p., frontispice, 70 fr.

Robert (Dom L.). Histoire de l'abbaye de Solesmes (conférence). — Sablé-sur-Sarthe, impr. E. Coconnier, 1937. In-8°, 30 p.

Rolin (Ch.). La grande pitié des églises de la Seille après les guerres du xviie siècle. — Nancy, impr. Wagner, 1937. In-8°, 80 p., ill.

Rolin (Ch.). Nomény, seigneurie messine et marquisat lorrain. Les anciennes institutions religieuses. — Nancy, impr. Wagner, 1937. In-8°, paginé 81-160, ill.

Rolin (Ch.). Nomény, seigneurie messine et marquisat lorrain. Les institutions civiles et la vie économique. — Nancy, impr. Wagner, 1938. In-8°, paginé 161-272, ill.

Roux (Marquis de). Louis XIV et les provinces conquises. — Paris, les Éditions de France, 1938. In-8°, v-321 p.

Sol (Chanoine Eugène). Études d'histoire économique et sociale. Les paysans. — Paris, Marcel Rivière, 1938. In-8°, 68 p., 10 fr.

Tavernier (Abbé P.). Le diocèse du Puy pendant la Révolution (1789-1801). Illustrations de l'abbé H. Richaud. — Le Puy, impr. Jeanne d'Arc, 1938. In-8°, 280 p., 25 fr.

Tournier (J.). Le clergé et la pharmacie. Essai sur le rôle du clergé et plus particulièrement des congrégations religieuses dans la préparation et la distribution des remèdes avant la Révolution. — Paris, Caffin, 1938. In-8°, 232 p., ill., 30 fr.

Trochu (le chanoine Francis). La vénérable Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur. 1666-1736. — — Lyon, Emm. Vitte, 1938. In-8°, xi-247 p.

Vasseur (G.). Un prêtre picard compagnon de saint Vincent de Paul [Firmin Get] (*En marge de l'histoire*, t. VI). — Abbeville, Pilote de la Somme, 1937. In-8°, 16 p.

Veuillot (François). La congrégation des Sœurs de Nevers. — Paris, Alsatia, 1939. In-8°, 235 pages, 18 francs.

Vidal (Mgr J.-M.). Jean Cerle et le schisme de la Régale au diocèse de Pamiers (1680-1691) (*Histoire des évêques de Pamiers*, VI). — Paris, A. Picard, 1938. In-8°, 223 p., 25 fr.

Villoslada (R. G.). La Universidad de Paris durante los estudios de Francisco de Vitoria, O. P. (1507-1522) (*Analecta gregoriana*, vol. XIV). — Rome, Université grégorienne, 1938. In-8°, xxvii-468 p.

Vismes (H. de). Camille de Soyecourt, carmélite au grand cœur (1757-1849). Préface de S. Ém. le card. Baudrillart. — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-12, 160 p., ill.

Wühr (Wilhelm). Die Emigranten der französischen Revolution im bayerischen und fränkischen Kreis (*Schriftenreihe zur bayerischen Landesgeschichte*, Band 27). — München, C. H. Beck, 1938. In-8°, xi-597 p.

VARIÉTÉS

Beslier (G.-G.). Le Père Brottier. Épilogue de Georges Goyau. — Paris, de Gigord, 1937. In-12, 192 p. et fig., 15 fr.

Combès (Gustave). Le retour offensif du paganisme. — Paris, Lethielleux, 1938. In-8°, 346 p., 30 fr.

Crespin (Abbé R.). Guide de l'église de Montargis. — Montargis, chez l'auteur, 1938. In-8°, 12 p., plan et 2 ill. h.-t., 3 fr. 50.

Durand-Lefebvre (Marie). Étude sur l'origine des Vierges noires. — Paris, H. Laurens, 1938. In-8°, 194 p. et 4 pl., 40 fr.

Gobillot (René). La cathédrale de Sées (*Petites monographies des grands édifices*, coll. publiée sous la direction de Marcel Aubert). — Paris, H. Laurens, 1937. In-8°, 104 p., fig.

Louisiane et Texas, par les membres de la mission « Cavelier de La Salle ». Préface de Gabriel Hanotaux (*Cahiers de politique étrangère*, dirigés par Gabriel-Louis Jaray, nos 68-77). — Paris, Institut des études américaines, et P. Hartmann, 1938. In-8°, 212 p., pl. h. t., 25 fr.

Morello (Abbé). L'église N.-D. des Pins. Notice historique et guide du visiteur. — Numéro spécial du *Carillon de N.-D. des Pins*, Cannes (Alpes-Maritimes), juillet-octobre 1938. In-8°, 80 p., ill., 7 fr.

Van der Lugt (J.). L'action religieuse de Ferdinand Brunetière (1895-1906). — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1938]. In-8°, 242 p., 3 pl. h. t., 20 fr.

Vignaux (P.). La pensée au Moyen Age (Collection Armand Colin, 207). — Paris, A. Colin, 1938. In-16, 208 p., 15 fr.

Wilbois (Joseph). L'action sociale en pays de missions. — Paris, Payot, 1938. In-8°, 151 p., 18 fr.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

PATRONAGES, CHAPELLES ET ORATOIRES DE LA HAUTE-MAURIENNE

ÉTUDE STATISTIQUE ET CRITIQUE

Introduction. — Villarodin-Bourget. — Avrieux. — Aussois. — Bramans. — Sollières-Sardières. — Termignon. — Lanslebourg. — Lanslevillard. — Bessans. — Bonneval. — Conclusions.

INTRODUCTION

En discutant les rapports des cultes populaires avec les cultes liturgiques, j'ai signalé à plusieurs reprises[1] l'insuffisance fréquente de notre documentation non pas seulement historique, mais directe. La plupart des hagiographes qui ont étudié une région délimitée, — comme l'abbé Burlet, la Savoie[2], — ou un saint spécial, — comme l'abbé Moret, saint Menoux[3], Eugène Thoison, saint Mathurin [4], même le P. Kleinschmidt, sainte Anne[5] et K. Meisen, saint Nicolas[6], — n'ont pas distingué nettement les quatre catégories de sanctuaires qui portent le nom du saint : 1° l'église ou la chapelle paroissiale; 2° la chapelle dans l'église, avec autel personnel, ou joint à un autre, ou au maître-autel; 3° la chapelle rurale,

1. *Cultes liturgiques et cultes populaires,* dans *le Folklore brabançon,* t. XIII (Bruxelles, 1934), p. 287-299 (avec carte du culte de saint Antoine en Savoie); — *Contribution à la méthodologie du folklore,* dans *Lares,* t. V (Rome, 1934), p. 20-34 (avec carte du rite du barrage en Savoie); — *Contribution à la théorie générale des patronages paroissiaux et corporatifs,* dans *Folklore de la Flandre et du Hainaut,* t. II (Paris, 1936), p. 494-559; *Over het teekenen van folkloristische kaarten,* dans *Mensch en Maatschappij* (Amsterdam, 1935), p. 337-351; — *Observations sur les cultes liturgiques et populaires de la Flandre française,* dans *le Folklore brabançon,* t. XIV (1935), p. 277-290.

2. Abbé J. Burlet, *le Culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution* (Chambéry, 1916).

3. Abbé J.-J. Moret, *Histoire de saint Menoux... Vie et culte de saint Menoux...* (Moulins, 1907).

4. Eugène Thoiron, *Saint Mathurin, étude historique et iconographique* (Paris, 1889).

5. Béda Kleinschmidt, O. F. M., *die Heilige Anna, ihre Verehrung in Geschichte, Kunst und Volkstum* (Düsseldorf, Schwann, 1930).

6. Karl Meisen, *Nikolauskult und Nikolausbrauch im Abendlande, eine kulturgeographisch-volkskundliche Untersuchung* (Düsseldorf, Schwann, 1931).

consacrée, où le prêtre a le droit de dire la messe; 4° le simple oratoire, devant lequel les fidèles prient sans qu'il y ait lieu à messe périodique ou occasionnelle. En Savoie l'abbé Burlet a réuni les trois dernières catégories en une seule, quoique des documents historiques, conservés le plus souvent dans les archives paroissiales, eussent pu lui donner de nombreuses dates de construction de chapelles rurales et d'oratoires avant la Révolution; souvent ces dates sont inscrites sur le petit monument lui-même.

Or, si l'église et la chapelle dans l'église sont un témoignage principal du culte liturgique, la chapelle rurale manifeste davantage l'intervention localisée de la dévotion populaire; enfin les oratoires, et j'ajoute pour tous les cas anciens, les croix de carrefours, de cols et de passages dangereux, ou commémoratives d'un accident, sont l'expression de la dévotion populaire, seules les croix de mission étant des témoins liturgiques. Autrement dit, si l'on veut évaluer le rapport des deux cultes dans un pays donné ou pour un saint donné, il faut tenir compte au même titre de tous les éléments du problème, non pas seulement des documents historiques officiels, mais aussi des faits réels et d'observation directe.

Dans mes démonstrations antérieures, j'ai surtout fondé l'essai de cette théorie générale sur des faits savoyards; je les ai contrôlés ensuite par une étude parallèle des faits flamands français. J'ai trouvé ainsi que, pour le culte de saint Antoine en Savoie, par exemple, il n'y a pas un seul toponyme de paroisse; des reliques dans six localités; sept patronages; une confrérie, et, selon Burlet, 182 chapelles sans distinction de catégorie. Le culte populaire (avec bénédiction de sel, de pain, des équidés, etc.) se constate dans 200 localités. En combinant les deux séries de données, on a pour 600 communes environ 367 lieux de culte consacrés à saint Antoine, et non pas 180 environ (à cause des doubles emplois), indiqués par Burlet.

On arrive à des conclusions semblables avec d'autres saints en Savoie; mais la démonstration fondée sur le culte de saint Antoine suffit à justifier la théorie générale.

Ici j'envisagerai le même problème sous un autre aspect, c'est-à-dire sur la base géographique. Je choisis comme terrain de démonstration les dix communes qui constituent une région savoyarde bien définie, la Haute-Maurienne, ou vallée supérieure de l'Arc. Quelques-unes de ces communes sont dans le fond de la vallée principale et sur la route des grands pèlerinages vers Rome par le Mont-Cenis ; d'autres sont en haute montagne, sur des chemins qui ont été plus

fréquentés au moyen âge que de nos jours. Il ne faut donc pas s'imaginer que, par suite de leur altitude, ces paroisses avec leurs hameaux aient vécu pendant de longs siècles en dehors du mouvement général des mœurs et des civilisations. De plus, beaucoup d'hommes émigraient en automne pour revenir au printemps, et rapportaient des nouvelles de France et d'Italie. L'une des conséquences de cette émigration périodique et du passage incessant d'étrangers a été un développement bien plus rapide de l'instruction dans ces hautes vallées. Les vieux enseignaient aux enfants à lire et à écrire pendant les veillées, et ceci dès les débuts du XVIIe siècle; car cette connaissance était indispensable aux jeunes gens et aux adultes. Parmi les émigrants, plusieurs se sont, de génération en génération, établis au Mexique ou en Argentine; j'ai rencontré aussi là-haut des descendants d'émigrés à Vienne en Autriche, à Dresde, à Amsterdam.

Ceci pour rappeler que ces dix communes ne constituent nullement, malgré leur situation dans les Alpes, une sorte de petite nation anormale, qui aurait suivi sa ligne de développement particulière depuis l'époque de Cottius, ou même les temps préhistoriques; et on ne doit pas lui appliquer la formule stéréotypée que les mœurs anciennes se conservent mieux dans les montagnes que dans les plaines. Le cas choisi est parfaitement normal; il peut servir de type pour l'édification de la théorie générale dans d'autres pays, même de plaine.

Que ce soit par tendance naturelle, ou à cause du passage des pélerins, ou encore par suite des dangers incessamment courus dans cet âpre pays, ou au cours des voyages professionnels, la religion et ses manifestations diverses sont fortement en honneur dans ces dix communes ; elles l'étaient comme de juste bien davantage dans les siècles qui ont précédé la Révolution. Comme le pays n'a pas souffert des guerres de religion, ni de grandes dévastations militaires, les monuments de la foi se sont mieux conservés dans la Haute-Maurienne que dans beaucoup d'autres régions des Alpes (Chablais, la majeure partie du Dauphiné, etc.). Les conditions d'étude y sont donc meilleures. D'ailleurs, en tous pays ce sont bien plus les églises qui ont souffert des guerres de toute sorte que les petites chapelles rurales et les modestes oratoires. Le pillage était dans les mœurs anciennes; mais on ne pillait que là où il y avait de quoi. Par suite, l'évaluation d'un culte d'après les statues et tableaux qui ont subsisté dans les églises ne repose que sur un minimum et le facteur fréquence ne se présente dans tous les pays dévastés pour

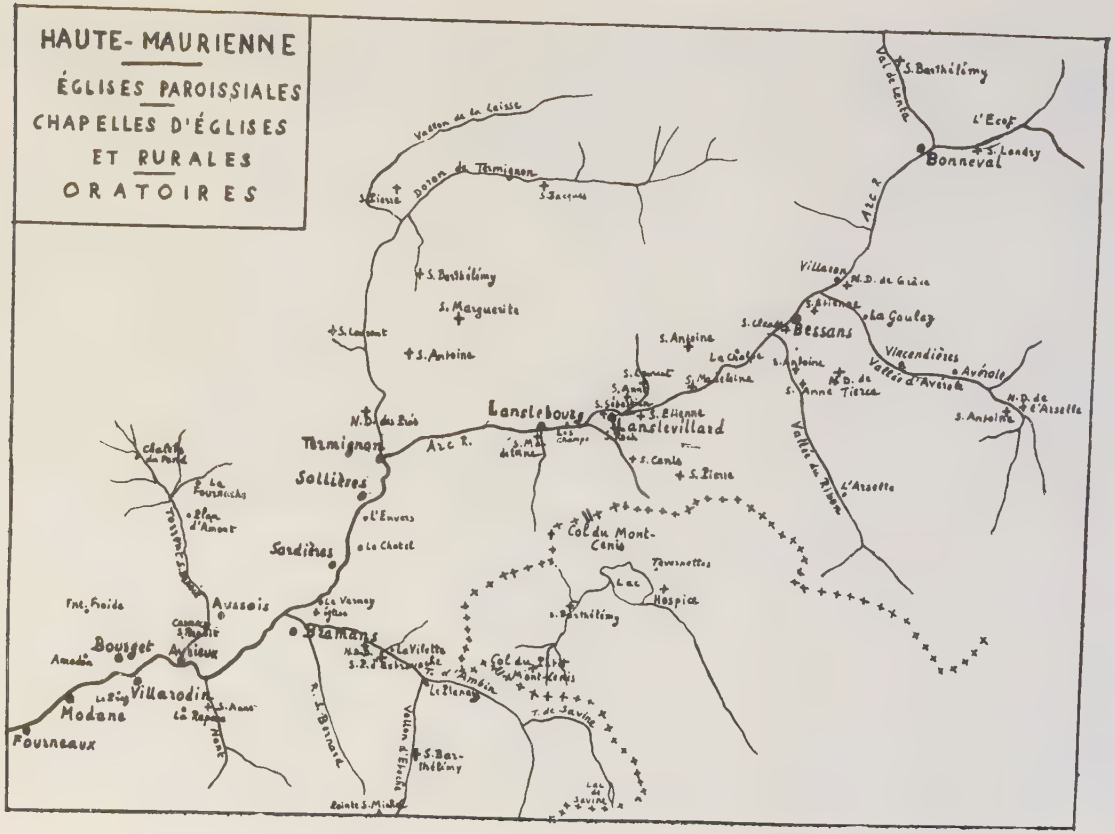
HAUTE-MAURIENNE
ÉGLISES PAROISSIALES
CHAPELLES D'ÉGLISES
ET RURALES
ORATOIRES
Vallon de la Caisse
Doron de Termignon
S. Pierre
S. Jacques
S. Barthélémy
S. Marguerite
S. Laurent
S. Antoine
N.D. des Prés
Termignon
Arc R.
Sollières
L'Envers
Le Chatel
Sardières
Le Varney
Aussois
Bramans
Bourget
Avrieux
Villarodin
Modane
Fourneaux
Fnt. Froide
Amodon
La Rapaz
S. Anne
R. I. Bernard
Vallon d'Etache
S. Barthélémy
Pointe S. Michel
La Vilette
Le Planay
Col du Petit Mont-Cenis
T. de Savine
Lac de Savine
Col du Mont-Cenis
Tavernettes
Lac
Hospice
S. Barthélémy
Lanslebourg
Lanslevillard
S. Etienne
S. Cenis
S. Pierre
Les Champs
S. Madeleine
S. Antoine
La Chalée
Bessans
S. Anne
N.D. de Tierce
Vallée du Ribon
L'Arsette
Villaron
N.D. de Grâce
La Goulaz
Vincendières
Avérole
Vallée d'Avérole
N.D. de l'Arsette
S. Antoine
Arc R.
Vallée de Lenta
S. Barthélémy
L'Ecot
S. Landry
Bonneval
Arc R.
Villaron
N.D. de Grâce
S. Etienne
S. Clément
S. Antoine
S. Anne
Vallée de Ribon
L'Arsette
Chalet du Pont
La Fourneche
Plan d'Amont
Torrent S. Michel

une cause ou une autre que sous son aspect relatif. En Haute-Maurienne, par contre, la fréquence a des chances d'être discernée avec sécurité.

L'exposé qui va suivre, et qui est nécessaire à la démonstration, sera forcément un peu aride. Il aurait été impossible sans la collaboration de mon ami Paul Dufournet, architecte et critique d'art, qui a systématiquement relevé en personne tous les lieux et objets de culte des dix communes et contrôlé ses observations par des recherches dans les archives paroissiales, soit personnellement, soit avec l'aide des curés de ces localités. Cette enquête a exigé trois années; elle complète non seulement les listes de l'abbé Burlet, mais aussi celles que j'avais dressées moi-même au cours de mes recherches directes sur le folklore savoyard. Il semble, dans ces conditions, que peu de données aient pu nous échapper et que le principe méthodologique soit aussi strictement appliqué que possible. De sorte qu'en l'appliquant ailleurs, on a des chances égales d'obtenir des résultats vraiment scientifiques.

La Haute-Maurienne commence à Modane et se limite par la frontière italienne. Les communes sont classées en remontant l'Arc vers cette frontière; je reproduis d'abord pour chacune d'elles les relevés de l'abbé Burlet.

VILLARODIN-BOURGET

PATRON : saint Julien de Brioude (signalé seulement au XVIIIe siècle).

CHAPELLES : Notre-Dame du Carmel, 1732.
— Sainte-Apollonie, 1732.
— Sainte-Barbe, 1732.

On voit que les dates d'émergence historique tant du patron que des trois sanctuaires sont relativement très récentes selon Burlet. Cet auteur ne dit pas de quelle sorte de chapelle il s'agit, pas plus que pour les autres communes; nous le disons ici une fois pour toutes. La date de 1732 qu'on rencontrera fréquemment est celle d'un cadastre conservé aux Archives départementales.

La commune actuelle de Villarodin-Bourget comprend deux agglomérations équivalentes, de part et d'autre de l'Arc, que je sépare pour la description des résultats de l'enquête :

Villarodin.

ÉGLISE : primitivement paroissiale sous le vocable de Saint-Julien de Brioude, érigée en filiale de l'église paroissiale du Bourget en 528, détachée du Bourget et érigée en paroissiale en 1613 ; maître-autel consacré en 1528; le tableau ne date que de 1861, le tabernacle de 1834. Messe une fois l'an.

CHAPELLES DANS L'ÉGLISE : Saint-Joseph à partir de 1677 ; antérieurement : Saint-Sébastien;
— Notre-Dame de Consolation, autel érigé en 1718;
— Sainte-Catherine; l'autel n'a été érigé qu'en 1838;
— Notre-Dame du Rosaire, ancienne. Dans l'église, statue ancienne, en bois, de saint Antoine ermite; tableaux anciens de l'Ange gardien et de saint Antoine de Padoue.

CHAPELLES RURALES : Saint-Sébastien, au chef-lieu, fondée en 1565 au lieudit « au Passour », démolie, puis rebâtie au lieudit « le Giet » en 1633; tombée en ruines, elle fut réparée en 1833 et bénite en 1834; tombée de nouveau en ruines, elle fut réparée en 1931 ; située vers l'extrémité du village, du côté d'Avrieux; avant la construction de la route Napoléon, elle était au bord de l'ancienne route d'Italie;
— Saint-Roch, vouée en 1565, fondée en 1567 par la communauté des paroissiens; réparée à la fin du XVIIe siècle; actuellement délabrée, culte interdit; située dans le village;
— Saint-Étienne, dans les prairies en bas du village, détruite ;
— Saint-Jacques, au lieudit « aux Tierces », rétablie et changée de place en 1661; on ignore la date de sa fondation;
— Saints-Félix et Lazare, au hameau de Praz à la Buffettaz, fondée en 1592; réparée en 1859; statues en bois des saints Félix, Lazare et Maxime; ouverte à tous les vents, a été déménagée;
— Notre-Dame des Neiges et Sainte-Anne, chapelle d'inalpage sur la montagne de la Repose, fondée et érigée en 1677; on dit aussi qu'elle avait été fondée en l'honneur de saint Antoine de Padoue; anciennemnt détruite par une avalanche.

Le Bourget.

ÉGLISE (aujourd'hui paroissiale) : statues anciennes, en bois, des saints Pierre, Paul, Agathe, Sébastien; — tableau de saint Antoine ermite.

CHAPELLES RURALES : Sainte-Apolline et Sainte-Agathe; mais l'inscription au-dessus de la porte ne mentionne que sainte Apolline; sur la route d'Avrieux;
— Saint-Bernard de Menthon, construite au XIXe siècle; à la sortie du village sur la route de Modane;
— Sainte-Marguerite, ancienne, au village d'été dit Modon ou Amodon; contient des statues anciennes de saint Antoine ermite, saint Roch et sainte Marguerite;
— Notre-Dame des Neiges, datée de 1675, en restauration, avec tableaux de sainte Marie-Madeleine, de saint Barthélemy et une peinture murale, sur la façade, de la Visitation; au lieudit « Fontaine-Froide », à 2.000 m., village d'été;
— Sainte-Barbe, détruite, autrefois au chef-lieu.

ORATOIRES : sur le chemin d'Amodon; on ignore le vocable.
— la Vierge, Sainte-Anne et Jésus, aux chalets d'été de Ronoula.

La disproportion numérique entre cette liste et celle de Burlet est frappante; les deux chapelles qu'il signale, toutes deux rurales, de Sainte-Apollonie et de Sainte-Barbe, étaient sur le territoire du Bourget. Plusieurs chapelles des deux sortes mentionnées par les archives paroissiales sont de beaucoup antérieures à 1732, fait sur lequel j'aurai encore l'occasion d'insister plusieurs fois.

De même, pour n'avoir pas à y revenir, j'attire l'attention sur un mécanisme de concentration qui a fait attribuer plusieurs vocables joints à une chapelle parce que d'autres antérieurement indépendantes étaient tombées en ruines; on voit par exemple sainte Agathe jointe à sainte Apolline dans sa chapelle, bien que la statue ait été transportée dans l'ancienne église paroissiale; c'est probablement ainsi que s'explique aussi la présence à Villarodin d'une chapelle de saint Sébastien d'abord rurale, puis d'église, enfin vouée à saint Joseph. Dans toute étude monographique d'un saint, il faut tenir sérieusement compte de ces remaniements cultuels.

AVRIEUX

Pour cette commune, Burlet semble avoir eu des documents plus complets que pour les autres car il donne des dates d'émergence historique qui coïncident pour la plupart avec les dates de fondation indiquées dans les archives paroissiales, notamment pour Notre-Dame des Neiges, Saint-Laurent, Saint-Roch et Saint-Sébastien; mais les autres indications chronologiques paraissent trop récentes par rapport à la réalité. Voici son relevé :

PATRON : saint Thomas de Cantorbéry, signalé au XVIIIe siècle, avec chapelle.

CHAPELLES : Sainte-Trinité, signalée en 1663;
— de la Passion et du Saint-Suaire, 1732;
— Sainte-Vierge, 1732;
— Notre-Dame des Neiges, 1606;
— Sainte-Anne, 1609;
— Saint-Benoît, 1435;
— Saint-Bernard de Menthon, 1732;
— Saint Laurent, 1661;
— Saint-Roch, 1630;
— Saint-Sébastien, 1609.

Il est visible que le culte de saint Thomas de Cantorbéry ne peut pas dater du XVIIIe siècle seulement, mais remonte à la fondation du patronage; de même, le culte à la fois populaire et liturgique du Saint-Suaire est sûrement antérieur à

1732. On peut supposer aussi que le culte populaire de saint Benoît, dont la chapelle est située près d'une cascade du même nom à laquelle on vient encore en pélerinage de nos jours, doit s'être localisé à cet endroit bien avant 1435.

Voici maintenant les résultats de l'enquête :

ÉGLISE PAROISSIALE. Beau rétable avec représentation de saint Thomas de Cantorbéry, par Laurent Porte, vers 1660; il contient les statues en bois de saint Thomas de Cantorbéry, de saint Antoine ermite ; — au fond de l'église, un ex-voto ancien, tableau de saint Blaise; — dans la chapelle de gauche, un saint peint sur cuir de Cordoue, saint Blaise ou saint Ours (XVIe siècle); — bannière en cuir de Cordoue avec représentation de saint Thomas de Cantorbéry, 1620; — statue de saint Ours; — porte sculptée : au milieu le Christ; à droite et à gauche saint Pierre et saint Paul; dans le tympan, l'Annonciation; — il y a des statues de bois grandeur nature dans la crypte : mise au tombeau.

CHAPELLES RURALES : Saint-Benoît, vers la cascade ; rétable avec saint Benoît au centre, à gauche saint Augustin, à droite sainte Scholastique; fondée bien avant 1435. Ex-votos en cire ou peints.

— Saint-Roch, avec tableau de 1630; au-dessous de la cure;

— Saint-Sébastien, avec peinture murale de l'Annonciation datée de 1683 et tableau de saint Sébastien; à l'extrémité du bourg, dans une combe;

— Notre-Dame des Neiges, à la sortie du bourg, dans la direction du Bourget, 1606;

— Sainte-Trinité, avec un tableau d'avant la Révolution, 1603;

— Sainte-Anne, en montant aux chalets vers l'Hortière; statue en bois de la sainte; tableau représentant la procession des gens d'Avrieux à la chapelle; tableaux représentant le mariage de la Vierge et la mort de sainte Anne; cette chapelle est construite sous un roc.

ORATOIRES : Saint-Laurent, vers le château; détruit;

— Saint-Laurent, vers le pont; n'existe plus.

La comparaison avec la liste de Burlet fait ressortir un culte local de saint Blaise qui ne peut guère être récent. Seule la chapelle de la Passion semble avoir été dans l'église, toutes les autres sont identifiables à ma liste des chapelles rurales; mais celle de Saint-Laurent était seulement un oratoire. Si l'on veut bien se rendre compte des distances quand il s'agit de ces communes en haute montagne, la distinction est importante. Mes enquêtes de folklore m'ont prouvé un culte populaire local à la fois étendu et tenace pour saint Benoît (avec offrandes en nature) et sainte Anne (avec processions

de paroisses jointes), enfin de saint Blaise contre les maux de gorge; mais ni culte populaire, ni invocations thérapeutiques spéciales au patron saint Thomas de Cantorbéry. La fixation de ce patronage dans cette petite paroisse s'explique difficilement; peut-être faut-il y voir, comme en Flandre, la conséquence du passage des pélerins; les nombreuses monographies consacrées à ce saint signalent le patronage d'Avrieux, mais ne donnent aucune raison de sa localisation à cet endroit.

La façade peinte de l'église, non classée, représente, comme celles de nombreuses églises du Piémont et des Hautes-Alpes le thème passe-partout des Vertus et des Vices; il ne nous intéresse pas ici, car il n'est pas l'objet d'un culte.

Comme de juste, la date de ces peintures murales, par exemple de la chapelle Saint-Sébastien, ne correspond ni à la date de construction de l'édifice, ni, et encore bien moins, à la date de la localisation du culte du saint dans la région.

AUSSOIS

PATRON : saint Jacques le Majeur, signalé seulement au XVIIIe siècle.

CHAPELLES : Saint-Esprit, 1732;
— Notre-Dame des Neiges, 1732;
— Saint-Colomban, 1732;
— Saint-Dominique, 1732;
— Saint-Jean-Baptiste, 1732;
— Sainte-Marguerite, 1732;
— Saint-Michel, 1732;
— Saint-Nicolas, 1732;
— Saint-Roch, 1732;

Ces documents ont été extraits par l'abbé Burlet du cadastre des Archives départementales de la Savoie, mais il est évident que le culte de tous ces saints, même celui de saint Dominique, date de bien plus haut que 1732. Saint Jean-Baptiste et saint Michel appartiennent à la strate la plus ancienne, contemporaine des fixations de *Beata Maria*, de saint Sauveur et de saint Pierre, c'est-à-dire, en Savoie, de l'occupation burgonde au moins. De même, le patronage apostolique de saint Jacques le Majeur est évidemment très ancien; mais faute de documents, je ne puis dire à quel moment il s'est fixé à Aussois. Voici maintenant le résultat de l'enquête.

Le curé actuel a constitué dans le vestibule de l'église un petit musée avec tout ce qu'il a pu trouver dans les combles et au presbytère.

ÉGLISE PAROISSIALE : on voit dans ce musée des statues en bois doré, art mauriennais, très belles, de saint André et de saint Roch; — comme tableaux : a) la décollation de saint Jean-Baptiste; b) le mariage de la Vierge, 1688; c) un saint dans une cuve d'eau bouillante regardé par un roi sur son trône, 1689 ; d) dans l'église même, à côté de la chaire, un tableau de la Vierge du Rosaire daté de 1717; — au chœur un tableau de saint Jean-Baptiste et un autre de saint Jean l'Évangéliste; — un tabernacle avec l'Assomption, mais datant seulement de 1848.

Dans la sacristie, une statue en bois doré de saint Antoine de Padoue du xve siècle; — des sculptures sur bois représentant saint François-Xavier et saint Joseph.

Dans la nef, un grand tableau représentant ensemble la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Bernard de Clairvaux et saint Claude; — en face, comme pendant, la Vierge au Rosaire, avec saint Dominique et sainte Christine tenant la palme; — parmi les gonfalons et emblèmes de procession, l'un représente la Sainte-Trinité; — à coté de la chaire, un tableau représentant « s. Jacques le Maieur et l'apostre s. Cristofle martir », offert en 1699.

CHAPELLES RURALES : Saint-Sébastien, autrefois à l'entrée du village, du côté de Sardières; détruite en 1875; le culte a été transporté dans l'église;

— Notre-Dame de la Salette, construite en 1877, dans le village;

— Saint-Roch, dans le village, mentionnée en 1700; statue moderne;

— Sainte-Marguerite, chapelle ancienne aux chalets du Plan d'Amont; elle contient une petite statue de sainte Marguerite debout avec un dragon faisant barque; les médaillons du rétable représentent les mystères du Rosaire; mentionnée en 1700;

— Notre-Dame des Anges, antérieure à 1700, aux chalets du Fond; aucun mobilier;

— Sainte-Anne, mentionnée en 1700, aux chalets de la Fournache; la statue est moderne;

— Saint-Michel, sur la route de Sardières; existait en 1700; aujourd'hui détruite;

— Saint-Bernard de Clairvaux, existait en 1700 au lieudit « Poulette », sur le chemin de Bramans; détruite; le tableau qu'elle contenait a été transporté à l'église;

— Saint-Colomban, au village détruit des Rossanches, existait en 1700;

— Sainte-Christine, détruite avant 1800 pour la construction des forts de l'Esseillon; le tableau qu'elle contenait est maintenant dans l'église (cf. ci-dessus);

— Notre-Dame des Neiges, au chemin de la Losaz, détruite; existait en 1700.

ORATOIRES : il y en avait un aux chalets du Plan d'Amont; vocable inconnu; la statue qu'il contenait, représentant le Père éternel avec la Vierge sur ses genoux, est conservée dans une maison du village; sculpture en bois très intéressante.

La comparaison avec la liste de Burlet prouve que dans la plupart des cas le relevé de 1732 concernait des chapelles rurales, sauf peut-être celle du Saint-Esprit. En 1700 les chapelles dans l'église étaient consacrées à Notre-Dame du Rosaire, à saint Jacques, à saint André, à saint Antoine; de nos jours elles sont à Notre-Dame du Rosaire, au Sacré-Cœur, à saint Antoine et à saint Joseph. On observera aussi que le sanctuaire principal de la paroisse était une chapelle rurale et que, si de nos jours ce culte semble essentiel dans l'église, ce n'est que par suite d'un transfert occasionnel dû à la construction des forts. Il s'agissait d'un pélerinage de très haute montagne, comme pour Notre-Dame des Neiges. On a là de nouveau un bon exemple de syncrétisme, au chef-lieu, de cultes primitivement éparpillés sur tout le territoire paroissial; j'en connais bien d'autres en Savoie, encore plus caractérisés.

BRAMANS

Cette vaste commune est l'une des plus riches de toute la Maurienne.

PATRON : Notre-Dame de l'Assomption, signalé au XVIIe siècle.

CHAPELLES : la Vierge, 1732;
— Saint-Sacrement, 1751;
— Saint-Antoine ermite, 1732;
— Saint-Barthélémy, 1732;
— Saint-Bernard de Menthon, 1732;
— Sainte-Catherine, 1732;
— Saint-Claude, 1732;
— Saint-Colomban, 1732;
— Saints-Cosme et Damien, 1732;
— Saint-Dominique, 1732;
— Saint-François d'Assise, 1732;
— Saint-Jean-Baptiste (Décollation), 1732;
— Saint-Jean-l'Évangéliste, 1732;
— Saint-Paul, 1732.

Ici encore on s'étonne de ne voir apparaître tous ces cultes, quelle que soit leur nature, qu'en 1732, alors que plusieurs d'entre eux sont visiblement anciens. Le fait est surtout frappant pour le patronage de Notre-Dame, avec son vocable particulier de l'Assomption, qui est pourtant plus récent que la simple titulature *Beata Maria*. Ce patronage est l'un de ceux qu'on a préférés, en Maurienne, même à celui de saint Jean-Baptiste, dont le patronage diocésain et les reliques célèbres dans la cathédrale qui porte son nom auraient dû, en théorie, déterminer de nombreux patronages

paroissiaux. Le patronage de Notre-Dame de l'Assomption est en usage à Bonneval, Lanslebourg, Termignon, Valmeinier, Valloires, Modane, les Fourneaux; puis il y a une lacune territoriale et on ne le retrouve plus dans les communes voisines qu'à l'extrémité de la Basse-Maurienne. Donc la haute vallée se singularise à ce point de vue dans le diocèse.

L'enquête directe a permis de constater l'existence de plusieurs sanctuaires anciens datés, de beaucoup antérieurs au XVIIIe siècle; la plupart d'entre eux subsistent encore de nos jours, sinon comme centres de cultes populaires, du moins comme constructions.

PATRONAGE : celui de Notre-Dame de l'Assomption est signalé en 1700 (Visites pastorales), mais est évidemment bien plus ancien.

CHAPELLES D'ÉGLISE, selon les mêmes Visites :
— Saint-Antoine ermite;
— Sainte-Catherine;
— Saint-Rosaire.
« Probablement, ces trois autels ne datent que de la construction de l'église en 1675 et 1677 »; — la chaire, sculptée par Morino Giovanni, représente sur ses trois panneaux l'Assomption, saint Pierre et saint Paul; elle semble dater de 1780, ainsi que le Baptême du Christ en bas-relief; le rétable, qui est du XVIIe siècle, représente aussi l'Assomption.
Dans la sacristie, ex-voto peint, naïf, rappelant un double miracle de 1733 (chute dans un puits proche le presbytère) opéré par l'intercession de Notre-Dame du Rosaire; — tableau peint par Esprit Amabert avant 1649, représentant sainte Anne et la Vierge à l'Enfant ; — tableau de saint Dominique, probablement du XVIIe siècle, provenant de la chapelle du même nom; il accompagne la sainte Vierge et saint Simon Stock; — tableau de sainte Élisabeth, aussi du XVIIe siècle.

CHAPELLES RURALES : Notre-Dame de Pitié, dans le cimetière, construite seulement en 1877; statues modernes de sainte Anne et de saint Joachim;
— Saint-Roch et Saint-Sébastien joints; construite en 1630 à côté du presbytère actuel, profanée sous la Révolution, réconciliée en 1830; saint Roch et saint Sébastien sont représentés (en fresque ?) sur les murs intérieurs; statues anciennes, en bois, de la Vierge et de saint Joseph; actuellement, chapelle de la Congrégation;
— Notre-Dame de Bon-Secours, mentionnée en 1700; dite anciennement « de la Consola » ou « de la Consolata »; délaissée, puis réparée en 1903; le rétable n'est que de 1841; située au lieudit « Bossat »; autrefois très fréquentée;
— Notre-Dame de la Paix, au chef-lieu, construite au XVIIe siècle; simple mention dans les archives, sans détail;

— Saint-Bernard de Menthon, au Petit-Mont-Cenis, construite en 1641 pour protéger des inondations du torrent de Saint-Bernard et du torrent d'Ambin; on y fait encore une procession protectrice aux Rogations; statues de saint Bernard de Menthon terrassant le diable sous forme de dragon enchaîné; de sainte Barbe et de saint Sébastien, en bois peint, anciennes;

— Notre-Dame de Délivrance, actuellement le plus populaire des sanctuaires de la paroisse, construite en 1857 sur la route du Petit-Mont-Cenis, avant Saint-Pierre-d'Extravache, « pour se délivrer d'un bouc ou waquet qui effrayait les gens passant par la forêt des Ravines; aussitôt le bouc disparut »; une procession de la paroisse s'y fait le 24 septembre, jour de Notre-Dame de la Merci;

— Saint-Clair, mentionnée dès 1500 dans les archives paroissiales; statues de saint Clair et de sainte Marguerite, très anciennes; reliques de saint Clair; procession du 1er janvier et messe solennelle le lendemain; on vient l'invoquer contre les conjonctivites et les autres maladies des yeux; au lieudit Le Verney;

— Notre-Dame des Grâces, construite avant 1630, réparée en 1866, tombée en ruines et rebâtie en 1900; statues anciennes de saint Antoine ermite et de saint Grat d'Aoste; chapelle de très haute montagne, à la Vilette, sur la route du Planay;

— Saint-Barthélémy, en haute montagne, aux chalets d'Étaches, fondée en 1600; statue ancienne de saint Barthélémy et une autre de saint Jean-Baptiste; la procession avec messe se fait le dimanche le plus rapproché du 24 août; à ce moment on met les deux statues sur le bord du toit pour les exposer à la vénération des fidèles répartis dans les prés; dévastée par des Italiens en 1920, elle a été remise en état en 1934; offrande de beurre au prêtre;

— Saint-Jean-Baptiste, au Petit-Mont-Cenis, déjà en mauvais état en 1700, rebâtie en 1748; deux vieilles statues de la Vierge et de saint Antoine ermite; la fête se célèbre non au 24 juin, mais à la Décollation du 29 août; comme à Saint-Barthélémy, le prêtre reçoit une offrande de beurre; cette chapelle dépendait du prieur de Saint-Pierre-d'Extravache;

— Saint-Paul, au hameau d'été du Planay, mentionnée en 1700, disparue sous la Révolution;

— Saint-Colomban, mentionnée en 1700 (Visites pastorales); disparue; sur son emplacement on a construit la mairie;

— Notre-Dame des Neiges, mentionnée en 1700, était située dans l'ancien cimetière autour de l'église; disparue;

— Saint-Valérien, mentionnée en 1700, également disparue; était située à l'entrée du hameau du Verney.

ORATOIRES : Saint-Esprit, existait avant 1760, à droite de la route de l'église au village, lieu de réunion de la Confrérie ; depuis 1880, vocable Notre-Dame de Bon-Secours; en ruines, puis réparée en 1932;

— Saint-Dominique, au Planay; existait avant 1760; situé près du

pont Saint-Dominique, non loin de la chapelle Saint-Bernard; avait été érigé pour protéger des dévastations des torrents de Saint-Bernard et d'Ambin; en ruines dès la Révolution; rétable, datant de 1834, transporté à la sacristie de l'église (cf. ci-dessus); réparé en 1930;

— Sainte-Anne, situé sur la route du Planay; érigé en 1892; probablement pour empêcher les dévastations du torrent de Sainte-Anne; la sainte est la patronne des mères de famille de la paroisse; statue moderne;

— Saint-Suaire, sur la route du Verney, existait en 1760, détruit;

— Saint-Michel, existait en 1760, proche la route vers l'église de Bramans; détruit; ces deux oratoires ont été remplacés par des croix de mission;

— Saint-Claude, au lieudit « le Coin », détruit;

— Sainte-Vierge ou oratoire de la Tapletaz, « érigé avant la Révolution par plusieurs familles ayant des biens dans cette région pour préserver les champs environnants des sauterelles qui coupaient les blés »;

— Saint-François d'Assise, sur la route du Planay, détruit;

— Saint-François de Sales, sur l'emplacement de la chapelle actuelle de Notre-Dame de Délivrance, détruit à la Révolution ; route du Petit-Mont-Cenis; nommé chapelle sur le cadastre de 1730.

Les coïncidences entre les deux listes sont suffisantes, mais la plupart des chapelles données sans indications par Burlet étaient rurales et non pas d'église; les documents paroissiaux en font remonter plusieurs bien plus haut que le cadastre de 1732.

La plupart de ces fondations ont eu un but prophylactique localisé, mais ne prouvent pas un culte général.

Il faut compléter mon mémoire sur saint Clair en Savoie[7] avec ces données nouvelles. De plus, si les curés actuels déclarent que Notre-Dame de Délivrance est le sanctuaire le plus populaire de nos jours, l'indication qu'il a été construit sur l'emplacement d'un oratoire plus ancien, consacré à un saint savoyard très important, et lui aussi très populaire, ne saurait être laissée de côté par la théorie générale. La concentration des dévotions était déjà un fait acquis quand on a construit la nouvelle chapelle; ou plutôt, si on l'a construite là et non pas ailleurs, c'est probablement sous la pression des habitudes traditionnelles; le changement de vocable n'est dans ces conditions qu'un fait accidentel, dont on connaît déjà de nombreux cas dans l'hagiographie européenne, musulmane, hindoue, etc.

7. *Le culte populaire de saint Clair et de saint Blaise en Savoie,* dans la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires,* t. V (1924), p. 136-148.

Disparu semble le culte des saints Cosme et Damien; celui de sainte Catherine subsiste dans l'église mais, à ce qu'il semble, purement liturgique. Celui de saint Jean l'Évangéliste, qui apparaît en 1732, n'a pu qu'être épisodique puisqu'on ne le voit pas encore lors des Visites pastorales de 1700, ni dans les archives paroissiales ultérieures. La chapelle de saint Valérien, mentionnée en 1700, n'apparaît déjà plus en 1732. Enfin on remarquera que les sanctuaires de Notre-Dame des Neiges ne sont pas nécessairement tous sur des sommets, ou en très haute montagne.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'EXTRAVACHE. La tradition locale prétend que c'est la plus ancienne de la Savoie et qu'elle fut fondée par les disciples de saint Pierre lui-même. Elle est restée paroissiale jusqu'en 1803. Quelques auteurs la nomment à tort chapelle. La plus ancienne mention historique ne date que du XIVe siècle.

On a voulu assigner une origine carolingienne à cette église; elle est du début du XIe; les fresques ne datent que de la fin du XVIe ou même du XVIIe siècle; elles représentent les saints Thomas, Barthélémy, Mathieu, André, Philippe, Jacques et Simon et deux groupes de personnages très effacés.

Le vocable était en fait Saints-Pierre-et-Paul (Visites de 1700); le desservant avait titre de prieur. Pour d'autres détails, je renvoie à l'excellent mémoire descriptif et critique de A. de Lavis-Trafford, qui a fait réparer la toiture afin de conserver les fresques[8].

SOLLIÈRES-SARDIÈRES

De nos jours les deux paroisses sont unies; l'abbé Burlet n'a pas jugé utile de les dissocier; je le ferai pourtant plus loin :

PATRONS : saint Étienne pour Sollières; saint Laurent pour Sardières, tous deux signalés au XVIIIe siècle seulement.

CHAPELLES : Saint-Esprit, chapelle de la confrérie, signalée en 1732;
— Sainte-Barbe, 1732;
— Sainte-Marguerite, 1732;
— Saint-Pierre apôtre, XVIIIe siècle;
— Saint-Sébastien, 1732.

Ici encore le caractère récent de la liste est remarquable; on sait du moins que le culte liturgique de saint Pierre appartient à la première strate et a été systématiquement

8. A. de Lavis-Trafford, *Église de Saint-Pierre d'Extravache; contribution à son histoire et étude de sa toponymie*, dans les *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et archéologie*, Chambéry. t. LXX (1933), p. 39-72.

diffusé dans toute la Gaule par les missionnaires envoyés de Rome ou soumis au contrôle direct du pape. La diffusion des cultes de sainte Barbe et de saint Sébastien se situe chronologiquement avec une exactitude suffisante; elle est de toutes manières de beaucoup antérieure à 1732. L'enquête directe prouve ici aussi des confusions de catégories :

Sardières.

ÉGLISE. A l'intérieur, au rétable, tableau de saint Laurent, patron; statues en bois de saint Pierre, saint Paul, la Vierge mère, XVIIe ou XVIIIe siècle; — tableaux fort bons de saint Étienne et saint Antoine ermite, XVIIe ou XVIIIe siècle ; — chapelle de droite : au rétable, la Vierge du Rosaire, avec saint François d'Assise et saint Dominique, daté de 1634 ; — dans la sacristie, tableau de saint François d'Assise, du XVIIIe siècle; — à gauche de la nef, autel de saint Jean-Baptiste, avec tableau. — L'église n'aurait été construite qu'en 1673.

CHAPELLES RURALES : à l'entrée du village, du côté d'Aussois, chapelle consacrée au XVIIe siècle à sainte Barbe, de nos jours à Notre-Dame de la Salette.

ORATOIRES : Saint-Laurent, ancien;
— Saint-Antoine ermite, ancien (lieuxdits à déterminer).

Sollières.

ÉGLISE. Aucun monument consacré spécialement au patron saint Étienne.

CHAPELLE et autel particulier à sainte Madeleine, avec beau rétable et tableau la représentant, daté de 1752; — autel principal, rétable avec représentations de saint Antoine ermite et de Notre-Dame du Mont-Carmel; — chapelle et autel à gauche de la nef, avec tableau de sainte Anne et la Vierge donné en 1648; le rétable contenant le tableau est daté de 1714.

CHAPELLES RURALES : Saint-Pierre, au lieudit « l'Envers »;
— Saint-Roch, au même lieu.
— Saint-Claude, avec un rétable représentant le saint, au même lieu;
— Saint-Sébastien, dans le village de « l'Église » dit à l'Adret; rien à l'intérieur;
— Notre-Dame des Sept-Douleurs, sur la route de Sardières; au rétable, représentation de deux saints qui restent à identifier;
— Saint-Bernard de Menthon, au lieudit « Rocher de l'église »; chapelle et culte abandonnés.
— Sainte-Marguerite, au Châtel, invoquée par les femmes enceintes.

ORATOIRES : Saint-Roch (identifié peut-être à la chapelle citée ci-dessus);

— Saint-Marc, construit en 1810; inscription : « Saint Marc, préservez-nous du torrent »; en amont du village, à proximité dudit torrent; à l'intérieur, tableau de saint Marc.
— Quinze stations du Rosaire de l'église à la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs; pèlerinage le 1er vendredi de mai; modernes.
— Notre-Dame de Lourdes, à la sortie du village, date de 1928.

TERMIGNON

L'église paroissiale de Termignon est célèbre par la richesse de sa décoration, due à des artistes du pays; c'est aussi celle qui contient le plus grand nombre de représentations de saints, la plupart anciennes; on y voit encore des bustes-reliquaires en bois, travail du pays, avec des reliques qui restent à identifier. Célèbres enfin sont les anges suspendus, sculptés par l'un des Clapier de Bessans en 1625. L'abbé Burlet ne donne que la liste suivante :

PATRON : Notre-Dame de l'Assomption.

CHAPELLES : Saint-Esprit (de confrérie), 1732;
— Saint-Colomban, XVIIIe siècle.

Ces trois indications feraient penser que les habitants de Termignon étaient moins pieux que ceux des autres paroisses de cette région, ou s'adressaient à moins de saints. Mais c'est là une illusion, due à l'insuffisance des documents consultés par l'abbé Burlet et qui est loin de correspondre à la réalité, même encore de nos jours. A elle seule déjà, la riche décoration de l'église, heureusement située à quelque distance des grandes routes du thalweg, contredirait cette supposition. Et les résultats de l'enquête directe la contredisent encore plus.

ÉGLISE : le vocable est toujours Notre-Dame de l'Assomption.

CHAPELLES : outre le maître-autel, il y a quatre autels latéraux, deux à droite et deux à gauche :
du côté de l'Évangile, Saint-Esprit, daté de 1680; — Saint-Antoine ermite; statue du XVe siècle; rétable de 1650; statues en bois anciennes de saint Pierre et de saint Paul;
du côté de l'Épitre, Notre-Dame du Rosaire; tableau du XVIIe siècle : la Vierge donnant le chapelet à saint Dominique et à saint François d'Assise; chemin de croix, peinture locale, intéressante; — Notre-Dame du Mont-Carmel, rétable et peintures de 1860.
Vers le chœur, petite tapisserie à la main, ancienne, représentant le Saint-Suaire; — au chœur, très beau rétable de 1670, art local, avec grandes statues de saint Jean-Baptiste et saint Jo-

seph, petites statues de saint Laurent, saint Paul, saint François de Sales, saint Benoît abbé, saint Pierre, saint Nicolas, saint Philibert, saint Étienne protomartyr, du Christ et de la Vierge (toutes identifiées par les inscriptions); — reliquaires en bois surmontés d'un buste, à droite, de saint Pierre et, à gauche, de saint Paul; — les statues ornant les six piliers de l'église sont modernes : elles représentent Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame des Sept-Douleurs, Notre-Dame des Suffrages, le Sacré-Cœur, sainte Philomène et l'Enfant Jésus; en plâtre.

A l'extérieur, au sommet de l'église, dans les arcatures aveugles, autrefois peintures murales anciennes représentant les quatre Évangélistes; trois ont cédé la place aux cadrans de l'horloge communale; il est vrai qu'elles étaient très effacées.

A signaler aussi l'admirable Christ, art local très délicat; un seul ange suspendu, travail d'un Clapier de Bessans, reçoit le sang des blessures; des anges recueillant le sang des blessures du Christ se trouvent aussi à Aussois, à Bramans et à Bessans (église paroissiale et chapelle de Notre-Dame des Grâces).

Peinture extérieure dégradée représentant saint Pierre et saint Paul.

CHAPELLES RURALES : Saint-Colomban, au chef-lieu, à côté du bureau de poste, fondée en 1500, aliénée en 1828; les peintures murales représentent la Vierge, saint Colomban, saint Bernard de Menthon;

— Notre-Dame du Poivre (ainsi nommée d'après le lieudit), ou Notre-Dame de la Visitation; les fresques extérieures ne datent que de 1842 et sont dues à un peintre italien; elles représentent d'un côté la Vierge et de l'autre sainte Élisabeth; à l'intérieur, autel et rétable sculptés de 1710 avec la Vierge du Rosaire et saint Dominique; à la voûte, médaillons peints en 1841 des quatre grands prophètes et des quatre grands Pères de l'Église; statue de sainte Barbe du VIIIe siècle; deux statues de la Vierge du XVIIe. Chapelle consacrée en 1630; agrandie et restaurée en 1841; le vocable de la Visitation est signalé en 1640;

— Saint-André, au lieudit du même nom, au bout du vieux pont sur l'Arc, en amont du bourg; construite au XVIIIe siècle, restaurée au XIXe; rétable sculpté d'un des Clapier, avec représentation du martyre de saint André; au-dessous du rétable, petits médaillons en relief de même date, Sacré-Cœur et Vierge;

— Saint-Roch, au lieudit du même nom, sur la colline dominant le village, construite au XVIIIe siècle dans le cimetière des pestiférés de 1630, en remplacement de la chapelle Saint-Sébastien qui était à l'ouest du village; rétable de 1875 seulement, représentant les deux saints;

— Saint-Sébastien, au lieudit « montée du Bario », disparue vers 1700, la voûte s'étant écroulée; non reconstruite, et remplacée par celle de Saint-Roch.

Cinq chapelles d'inalpage où le curé vient dire la messe en été pour la bénédiction des troupeaux :

— Sainte-Marguerite, aux chalets Chavière (2.000 m.), du XVIIe siècle environ; le tableau de la sainte est moderne;
— Saint-Pierre, aux chalets d'Entre-Deux-Eaux (2.300 m.), fondée en 1729; le tableau du saint est récent;
— Saint-Jacques, aux Pierres-Blanches (2.400 m.), fondée en 1650; tableau du saint au rétable, assez ancien;
— Saint-Barthélémy, aux chalets Saint-Barthélémy (2.400 m.), date au moins du XVe siècle; le tableau représentant le martyre du saint est récent;
— Saint-Laurent, aux chalets de l'Arpont (2.300 m.), construite au XVIIe siècle, tableau du saint au rétable et autres statues anciennes dites « sans art », mais intéressantes comme art populaire.

ORATOIRES : Notre-Dame des Prés, au même lieudit; au XVIe siècle, chapelle voûtée sous ce vocable; la voûte s'est effondrée au commencement du XIXe; le propriétaire a fait construire à la place un oratoire; statuettes en plâtre, modernes;
— Saint-Germain, évêque d'Aix, autrefois sur le pont en pierre du Reclus ou de Saint-Germain; remplacé par un pont de bois en 1925; l'oratoire a été détruit à ce moment et le tableau représentant le saint a été mis en lambeaux;
— Saint-Antoine ermite ou oratoire de la Roche, construit vers 1870 à la fourche du chemin des chalets de Chavière; statuette ancienne, réparée en 1930 et placée dans une anfractuosité du rocher;
— Saint Antoine ermite, construit en 1880, sur le chemin des chalets de la Dent Parrachée; statue moderne, sans intérêt;
— Notre-Dame des Grâces ou oratoire de la Vierge-Mère, mural; aux « Quatre-Granges »; date au moins du XVIIe siècle, contient des statuettes de saint Antoine et de la Vierge;
— Saint-Antoine ermite, mural, maison habitée à partir du printemps, aux Montagnes-Basses, au-dessus du pont du Villard; date inconnue;
— Sainte-Vierge, niche murale dans une clôture de jardin, au nord de la maison Tremey; statue en bois ancienne; niche refaite en 1932.

Enfin on peut signaler encore comme manifestations de la piété des habitants de Termignon une peinture à l'extérieur de la maison Félicien Roy, représentant la Vierge avec l'Enfant; et plusieurs petites niches dans le bourg, peu anciennes, contenant une statuette, aussi de la Vierge. Ces oratoires muraux, autant que les autres, sont des témoins qui n'avaient guère de chances d'être enregistrés soit par les décimateurs, soit lors des visites pastorales, non seulement parce que les fidèles n'y font d'offrandes que de fleurs et de cierges, mais aussi parce que leur entretien n'incombe qu'exceptionnellement à la collectivité des fabriciens, mais en règle générale

à la famille du fondateur, ou aux propriétaires successifs.

La disproportion numérique avec le relevé de Burlet, en ne tenant compte évidemment que des sanctuaires antérieurs à la Révolution, est frappante pour Termignon et fournit l'un des meilleurs arguments en faveur de la thèse générale que je tente de justifier de l'indépendance des cultes liturgiques et des cultes populaires.

LANSLEBOURG

Pour cette vaste commune l'abbé Burlet ne semble pas avoir été mieux renseigné que pour les précédentes. C'est peut-être l'importance de ce relai avant la montée au Cenis ou après la descente qui a déterminé la fondation d'un si grand nombre de chapelles.

PATRON : Notre-Dame de l'Assomption.

CHAPELLES : Notre-Dame des Neiges, 1730;
— Saint-Esprit (confrérie), 1730;
— Saint-Sacrement, 1732;
— Saint-André, 1732;
— Sainte-Anne, 1732;
— Saint-Antoine ermite, 1730;
— Saint-Barthélémy, 1732;
— Saints-Cosme et Damien, 1732;
— Saint-François d'Assise, 1732;
— Saint-Jacques-le-Majeur, 1732;
— Saint-Jean-Baptiste, 1732;
— Sainte-Marguerite, 1732;
— Sainte-Marie-Madeleine, 1732;
— Saint-Martin, 1732;
— Saint-Pierre, 1732.

La plupart de ces chapelles sont bien plus anciennes que le XVIIIe siècle; pour quelques-unes d'entre elles on possède des repères chronologiques précis. Il faut prendre garde de distinguer à Lanslebourg l'ancienne église, dont le chœur avait été bâti en 1613, le rétable doré en 1637, le clocher construit en 1651 et 1652; et la nouvelle, qui a été commencée en 1828 et consacrée en 1831; le vocable est resté le même. Antérieurement à l'église du XVIIe siècle, il y en avait eu une très ancienne, dont une partie du mobilier et des ornements se conserve dans la nouvelle église jusqu'à maintenant. Les archives ne renseignent que peu sur le contenu de l'ancienne église.

ANCIENNE ÉGLISE : le maître-autel était aussi celui de la confrérie du Saint-Sacrement; il était surmonté d'un tableau de

l'Assomption de date inconnue, qui est de nos jours suspendu derrière le maître-autel de la nouvelle.

CHAPELLES : du Rosaire, transportée avec le tableau de Notre-Dame du Rosaire; l'autel sculpté date de 1613, œuvre de Jean Clapier;

— Saint-Joseph, qui servait à la confrérie des Agonisants; autel conservé avec son rétable, daté de 1735, et le tableau de la mort de saint Joseph; statue très ancienne du saint, en bois doré;

— Saint-Antoine, autel sculpté en 1594, consacré de nouveau en 1677, transporté, ainsi que le tableau de la même époque (?) représentant le saint ermite;

— Chapelle des Pénitents, dont rien ne subsiste.

L'église moderne a de plus une chapelle du Sacré-Cœur, avec un autel en bois doré de 1830; l'ancien tableau de la Cène a brûlé pendant la guerre et a été remplacé par une copie de celle de Léonard de Vinci.

On voit de plus dans cette nouvelle église des tableaux de saint Pierre, de saint Paul, des quatre Pères de l'Église, de l'Annonciation, tous de date indéterminée; — on a aussi transporté la niche d'exposition en bois doré, œuvre de Jean Clapier, donc datant au moins de 1613; — la chaire, avec le Bon Pasteur et les quatre Évangélistes;

Il y a enfin plusieurs statues modernes en plâtre et en stuc dont je ne donne la liste que pour éviter des confusions : la Vierge, le Sacré-Cœur, Notre-Dame de Lourdes, l'Enfant-Jésus de Prague, saint Michel, saint Joseph, saint Louis de Gonzague, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, sainte Jeanne d'Arc, saint Antoine de Padoue et saint François d'Assise.

ÉGLISE DU MONT-CENIS. Elle était autrefois sur territoire de Lanslebourg, avait rang de paroissiale et a probablement remplacé en 1806-1808 la chapelle locale consacrée à saint Eldrade, abbé du monastère de la Novalaise; on y a conservé un tableau ancien le représentant; très beau tableau de la sainte Famille; cédée à l'Italie en 1861 par la Convention de Turin.

CHAPELLES RURALES : Saint-Jean-Baptiste, sûrement très ancienne, en ruines, puis rétablie en 1700 au chef-lieu; on ajouta le vocable de saint Bon en 1737; restaurée en 1811 et en 1925; au rétable, tableau du Baptême du Christ; statuettes en bois de saint Bon et de saint Benoît;

— Saints-Cosme et Damien, au chef-lieu ; fondée en 1530 ; bon tableau des deux saints au maître-autel, du XVIIe siècle; à droite et à gauche, deux bons tableaux de saint Sébastien et de saint Roch, auteurs inconnus; statuette de sainte Barbe provenant d'une autre chapelle; en ruines au XIXe siècle, restaurée en 1723, en 1821 et entre 1919 et 1926;

— Sainte-Madeleine, au sentier de la Ramasse, ancienne, abandonnée, puis rétablie en 1695, restaurée en 1923; tableau de la sainte au rétable, non daté;

— Saints-Philippe et Jacques, au hameau des Champs; des indulgences lui furent accordées en 1502; ensuite elle fut délaissée, puis réparée et dédiée au Sacré-Cœur en 1872-1874; les peintures anciennes représentant les deux saints ont disparu avec la vieille chapelle; elles avaient pour auteur Esprit Amabert; le rétable est de 1874; le Sacré-Cœur et les statues des saints Philippe et Jacques sont en stuc et datent aussi de 1874;
— Saint-Barthélémy, fondée en 1595, au Petit-Mont-Cenis, en territoire italien, mais inalpage de Lanslebourg; tableau daté de 1598, non signé, représentant le martyre du saint; restaurée en 1883, ornée de fresques par un peintre italien en 1930;
— Notre-Dame des Neiges, au lieudit « la Grand'Croix », fondée en 1626; tableau représentant la Vierge et divers saints;
— Chapelle des Transits, au Mont-Cenis, près de l'Hospice; mentionnée dans les patentes ducales du 18 juin 1477; pas de vocable; on y déposait les morts en hiver jusqu'au dégel; autrefois, tableau de Notre-Dame du Rosaire; actuellement en ruines;
— Saint-François d'Assise, pierre de fondation datée de 1675 retrouvée en 1927; la chapelle existait encore en 1814; elle a disparu lors de l'agrandissement du cimetière;
— Sainte-Anne au lieudit « du Mollaret », devant le Mont-Cenis, fondée par les habitants du village de Margerie en 1608, tombée en ruines sous la Révolution;
— Saints-Maurice et Lazare, dans la petite plaine Saint-Nicolas, presque sur la limite de la Savoie et du Piémont, fondée en 1694, tombée en ruines sous la Révolution;
— Saint-Colomban, au lieudit « Tavernettes », vers la poste du Mont-Cenis, fondée en 1533, avait sainte Barbe comme vocable secondaire; détruite par une avalanche dans l'hiver 1711-1712, unie en 1712 à la chapelle Saint-André;
— Saint-André, chapelle unissant aussi les vocables de saint Colomban et de sainte Barbe, bâtie en 1712, également aux « Tavernettes »; tombée en ruines au début du XIXe siècle;
— Saint-Martin, au chef-lieu, fondée en 1485 sur le plateau qui domine l'emplacement de la chapelle Saints-Cosme et Damien, au centre d'un cimetière où en enterrait les étrangers; disparue;
— Saint-Sébastien, au chef-lieu ,abandonnée, puis rétablie en 1771; disparue; le tableau du saint au-dessus de l'autel est maintenant dans la chapelle Saints-Cosme et Damien;
— Saint-Bon, en face du village des Champs, vers Lanslevillard, fondée en 1541, disparue vers 1730; la statuette de saint Bon a été transportée dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste;
— Saint-Roch, au chef-lieu, fondée en 1522, ruinée par les soldats français pendant la Révolution; tableau du saint transporté à la chapelle Saints-Cosme et Damien;
— Sainte-Barbe, au chef-lieu, à l'entrée du bourg, fondée le 30 mai 1578 par Gabriel Ayglet et Jean Damé; avait pour vocables secondaires saint Christophe et saint Nicolas; tombée en ruines, désaffectée en 1832, et vendue aux enchères; la statuette

de sainte Barbe a été transportée dans la chapelle Saints-Cosme et Damien.

— Sainte-Marguerite, au lieudit « les Crozats », vers le Mont-Cenis, inalpage; de date très ancienne; écrasée par une avalanche dans l'hiver 1595-1596, rebâtie par des habitants du pays en 1607; probablement détruite.

— Saint-Pierre, au Mont-Cenis, à 100 m. de la frontière actuelle, fondée en 1608, détruite entre 1820 et 1830.

ORATOIRES : Saint-Antoine ermite, à Rivers, avec statuette en bois de 1719; en Italie, rive droite du lac;

— Saint-Joseph, autrefois chapelle, fondée en 1730, à l'entrée du bourg; simple oratoire à partir de 1894; primitivement cette chapelle était annexée à l'hôpital détruit en 1921.

Il ressort de la comparaison que toutes les chapelles données par Burlet étaient rurales, sauf celle du Saint-Sacrement et celle de la confrérie du Saint-Esprit; que pour la plupart d'entre elles on connaît soit la date de fondation, soit plutôt la date de consécration officielle; seul l'examen des monuments par un expert pourrait faire discerner si, parmi ces chapelles, il en est qui remontent au Moyen-Age. Vu le passage incessant des pèlerins par la *ramasse* du Cenis, on peut supposer qu'il y en a de très anciennes, et que leur grand nombre est dû à des dévotions personnelles soit avant, soit après le passage, jadis si dangereux, du col. Un fait curieux est qu'aucune chapelle ni aucun oratoire n'aient été consacrés au grand protecteur des voyageurs, saint Julien. A cause de sa destination, la chapelle Saint-Martin a pu être une fondation de pélerin. Bien qu'une petite plaine de haute montagne porte le nom de Saint-Nicolas, aucun sanctuaire ne paraît avoir été consacré à ce saint en cet endroit; on ne le voit indiqué avec saint Christophe qu'au chef-lieu, dans la chapelle Sainte-Barbe.

Ces documents nous reportent assez loin en arrière de 1732; pourtant ils ne donnent que des jalons chronologiques relativement modernes.

LANSLEVILLARD

Lanslebourg avait des chances d'être un centre de dévotions non pas seulement locales, mais aussi étrangères, car c'était l'étape importante des « romieux » avant leur entrée en Italie. L'itinéraire d'Albert de Stade, mort après 1256, qui suppose un voyageur peu pressé, ou faisant son pélerinage à pied, donne comme étapes en Maurienne : Epierre, La Chambre, Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-

Maurienne, les Fourneaux, Termignon, Lanslebourg, le Mont-Cenis, puis Suse. Celui de Mathieu Paris, mort en 1259, destiné sans doute à un cavalier, indique Saint-Michel-de-Maurienne, Termignon, l'hôpital au pied du Mont (Lanslebourg), le Mont-Cenis et Suse[9].

Fort peu d'entre ces pélerins se sont risqués à remonter par Lanslevillard jusqu'à Bessans, d'où on pouvait passer aussi en Italie, au Moyen Age, par un chemin aujourd'hui délaissé; moins encore sont allés jusqu'au bout de la vallée, à Bonneval. Pour ces trois paroisses, on peut donc admettre que l'abondance des sanctuaires est uniquement due aux indigènes, non pas à des étrangers.

Le relevé de l'abbé Burlet donne la liste que voici :

PATRON : saint Michel, signalé au XVIIIe siècle.

CHAPELLES : Saint-Esprit, 1732;
— Notre-Dame de Pitié, 1732;
— Sainte-Anne, 1732;
— Saint-Antoine, 1732;
— Saint-Étienne, 1732;
— Saint-Jean-Baptiste, 1732;
— Saint-Landry, 1732;
— Saint-Laurent, 1732;
— Sainte-Marie-Madeleine, 1732;
— Saint-Roch, 1732;
— Saint-Sébastien, 1732.

Il est étonnant que l'abbé Burlet n'ait pas rectifié la date officielle au moins pour la célèbre chapelle Saint-Sébastien classée monument historique pour ses fresques si curieuses, qui avaient déjà donné lieu à maints débats devant les sociétés savantes de la Savoie. Sur une pierre de la muraille on lit en caractères gothiques la date de 1446 et ailleurs la date de 1518. La tradition locale affirme que la chapelle, qui a plutôt l'air d'un hangar, a été construite par un nommé Sébastien Turbil pour remercier le saint d'avoir préservé ses troupeaux de la peste. Même en admettant que l'inscription et la tradition se trompent de quelques décades, l'abbé Burlet aurait pu tout au moins faire mention de cette date, au lieu de ne donner que celle de 1732.

L'enquête locale fournit les données suivantes :

ÉGLISE. On y voit une statue en pierre dure de style roman de la Vierge à l'Enfant que selon la légende on aurait trouvée dans l'Arc; — un diptyque sculpté, signé d'un des Clapier (de Bessans) et daté de 1629 représente les Mystères du Rosaire; sur

9. BÉDIER, *Légendes épiques*, t. II, p. 154.

un panneau, saint Charles Borromée; — une chapelle latérale est consacrée à saint Landry; on y conserve de ses reliques. Au rétable de l'autel, tableau représentant saint Sébastien, le Christ et la Vierge au centre; saint Pierre à gauche et saint Paul à droite.

CHAPELLES RURALES : Saint-Sébastien, avec les célèbres peintures murales décrites par Lucien Bégule[10], représentant la vie du saint; il se peut que ces peintures ne datent que de 1518. Une autre série de tableaux représente la vie du Christ ; leur étude et celle des grandes représentations de saint Sébastien et de saint Grégoire le Grand a fait supposer à Bégule que la date de 1518 est celle d'une retouche et que l'œuvre primitive doit se situer peu après la construction, en 1446[11]. Cette chapelle est située au chef-lieu, sur la rive gauche de l'Arc;
— Saint-Jean-Baptiste, ancienne, sur la route de Lanslebourg, rive droite; peintures murales assez belles, vie du Christ;
— Notre-Dame de la Salette, moderne, personnages en bronze, à la sortie du bourg, rive droite;
— Sainte-Anne, un peu en amont, chapelle ancienne;
— Saint-Pierre, au-dessus du village, aux Granges du même nom;
— Sainte-Agathe, non localisée;
— Saint-Roch, au sud du village;
— Saint-Laurent, près d'un torrent dangereux, rive droite;
— Saint-Cenis, à gauche du chemin montant au Petit-Mont-Cenis, moderne;
— Saint-Antoine, sur la rive droite, aux chalets de Pelaou Rous;
— Sainte-Madeleine, au hameau de la Madeleine; fresque extérieure représentant la sainte, moderne.

ORATOIRES : Saint-Antoine, à l'extrémité du bourg, rive droite, sur la route de Bessans; cet oratoire est pris dans un mur de clôture et date du XVIIe siècle; grande statue, en bois, du saint;
— Saint-Érasme, prononcé localement Urasme, à l'extrémité du bourg, rive gauche; un tableau du XVIIe siècle représente le martyr dont on enroule les entrailles sur un treuil;
— Notre-Dame des Neiges, au bout du pont, rive gauche;
— Autre du même vocable, parapet aval, vide en 1932, a été détruit en 1934 pour l'agrandissement du pont.

On voit que plusieurs oratoires avaient été identifiés à des chapelles dans le cadastre de 1732 et que la plupart des autres étaient rurales, sinon celle de Saint-Landry, qui était d'église, et celle du Saint-Esprit, qui était de confrérie, enfin celle de Notre-Dame de Pitié qui renfermait, dit-on, la vieille statue de pierre.

10. Lucien Bégule, *les Peintures murales des chapelles Saint-Sébastien et Saint-Antoine à Lanslevillard et Bessans* (publication de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 1918).
11. Lucien Bégule, *les Peintures murales...*, p. 25.

Sauf pour la chapelle Saint-Sébastien, on ne paraît pas avoir de documents aussi précis qu'à Lanslebourg sur les dates de fondation ou de consécration de ces chapelles. Il me semble que c'est un argument de plus pour regarder celles de Lanslevillard comme dues au paroissiens, mais celles de Lanslebourg comme dues à des étrangers; car en règle générale, un paroissien ou sa famille ou la fabrique qui fondent une chapelle, supposent que leur génération et les suivantes se rappelleront par qui et à quel moment l'acte de dévotion a été matérialisé par une construction ou un don.

On peut ajouter pour cette commune quelques peintures murales sur des maisons particulières, certainement exécutées avec une pieuse intention, sinon exactement comme un d'assurer la protection de la demeure :

Rive gauche, sur la place, maison du XVIe siècle, peinture sur enduit de l'Annonciation, avec au-dessous les armes d'un évêque et la date de 1613; sur la même place, peinture sur enduit, la Résurrection du Christ et la date 1629;

Rive droite, sur le pignon d'une maison, en face du pont, belle peinture sur enduit avec inscription « A l'auberge de Saint-Maurice », avec le saint à cheval, probablement des débuts du XVIIIe siècle.

BESSANS

C'est l'une des communes les plus étendues de la Haute-Maurienne; malgré l'altitude, la vie y est très active; dès le printemps la majeure partie de la population se rend dans les chalets d'inalpage qui constituent un certain nombre d'agglomérations dont chacune, ou presque, possède son sanctuaire; ainsi s'explique l'abondance des chapelles rurales dans les deux relevés. Voici d'abord celui de Burlet :

PATRON : saint Jean-Baptiste.

CHAPELLES : Saint-Esprit (chapelle de confrérie), 1732;
— Saint-Sacrement, 1732;
— Notre-Dame de Grâce ou de Consolation, 1732;
— Notre-Dame du Rosaire, 1732;
— Sainte-Anne, 1732;
— Saint-Antoine ermite, 1732;
— Saint-Antoine de Padoue, 1732;
— Saint-Barthélémy, 1732;
— Saint-Bernard de Menthon, 1734;
— Saint-Clair, 1732;
— Saint-Colomban, 1732;
— Saint-Dominique, 1768;
— Saint-Étienne, 1738;

— Saint-Jean-l'Évangéliste, 1732;
— Saint-Joseph, 1732;
— Saint-Joseph, 1732;
— Saint-Joseph, 1732;
— Saint-Landry, 1732;
— Saint-Laurent, 1732;
— Sainte-Lucie, 1732;
— Sainte-Marguerite, 1732;
— Sainte-Marie-Madeleine, 1732;
— Saint-Maurice, 1732;
— Saint-Pierre, 1732;
— Saint-Roch, 1732;
— Saint-Sébastien, 1732.

Pour Bessans aussi, les seuls documents consultés par l'abbé Burlet sont ceux de la liasse C des Archives départementales; le lecteur non averti serait donc disposé à attribuer une date récente à tous ces cultes. Le relevé direct n'a pas toujours fourni des dates de construction précises; mais dans certains cas, les peintures murales assignent au sanctuaire une époque d'usage, sinon de fondation, assez reculée. Le fait est surtout frappant pour la chapelle Saint-Antoine, elle aussi célèbre par ses fresques, qui avait été l'objet de diverses études antérieurement à la rédaction du livre de l'abbé Burlet. On obtient le tableau suivant :

ÉGLISE. Le maître-autel est dédié à saint Jean-Baptiste.

CHAPELLES RURALES : Saint-Claude; on y a ajouté plus tard Notre-Dame Auxiliatrice ; située au chef-lieu, dans le bas ; on venait y prier pour les morts; antérieure à 1676; rétable des Clapier : Notre-Dame Auxiliatrice; aux alentours, statues de saint Jean, saint Mathieu, saint Grat, sainte Catherine, sainte Agathe, saint Claude; aux murs, tableaux signés Jean-Baptiste Clapier : la Vierge, saint Joseph, saint Antoine de Padoue, saint Pancrace, saint Infirmin, saint Valérien, saint Benoît, Ames du Purgatoire;

— Saint-Jean-Baptiste, vers le pont; chapelle à l'usage de la société de Saint-Jean-Baptiste qui « lui rend honneur à sa fête avec chants et procession »;

— Saint-Esprit, au chef-lieu; siège de l'ancienne confrérie, qui a pris le nom de « Confrérie de l'Huile », parce que le revenu de cette chapelle est distribué en huile à toutes les familles membres de la société; elle contient un rétable de 1683, de travail local;

— Saint-Sébastien; on lui a adjoint saint Roch; la fresque extérieure les représente ensemble; mais à l'intérieur, il n'y a qu'un tableau de saint Sébastien; elle est dite « chapelle des morts »; statues anciennes de saint Roch, saint Sébastien percé de flèches, saint Jacques (1702);

— Saint-Antoine, à proximité de l'église, dans le cimetière, sur un monticule; célèbre par ses peintures murales représentant à l'extérieur les Vices et les Vertus, à l'intérieur la vie de Jésus, en panneaux qui datent probablement du commencement du XVIe siècle, comme ceux de Lanslevillard; mais ils sont d'une autre main[12]; statue de sainte Agathe d'un Clapier, datée 1692; c'est dans cette chapelle que se célèbre la fête de la sainte; la veille, sonnerie de cloches pour demander la protection des récoltes contre la gelée;
— Saint-Roch, aussi dans le cimetière; ancienne; détruite depuis vingt-cinq ans; la fresque de la chapelle Saint-Sébastien empêche d'admettre un remplacement de l'une par l'autre;
— Saint-Maurice, au lieudit « la Chalpe »;
— Sainte-Anne, au village d'inalpage dit « le Ribon »; détruite;
— Saint-Laurent, au Ribon; presque détruite;
— Saint-Joseph, au village de La Chapletaz; statues de saint Cosme et de saint Damien;
— Saint-Étienne; ensuite on lui a annexé saint Laurent et de nos jours les deux anciens vocables ont été remplacés par celui de Notre-Dame de la Salette; vers Bessans; triptyque de 1652, tableaux de 1710 et de 1665;
— Notre-Dame de Pitié, dite aussi dans le pays Notre-Dame des Neiges; au haut de l'Esseillon; de nos jours détruite; il y avait une légende de statue transportée mais revenue, du type passe-partout;
— Notre-Dame des Grâces, sur la route du Villaron ; pèlerinage toujours fréquenté; très belle statue en bois doré de la Vierge; de chaque côté, statuettes de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre; sur les gradins de l'autel, de saint Bernard de Menthon et de saint Pierre d'Alcantara; de part et d'autre, de saint Nicolas et de saint Claude; toutes dues aux Clapier, ainsi que plusieurs ex-votos peints sur toile (vers 1600);
— Saint-Bernard de Menthon, au Villaron; statues de saint Bernard de Menthon tenant le diable enchaîné, de saint Grat, de sainte Barbe et de sainte Agathe, toutes travail du pays;
— Saint-Colomban, au Villaron; la tradition locale dit qu'on construisit successivement au saint deux chapelles, chacune détruite par les avalanches; actuellement disparue;
— Sainte-Anne, au village d'été de la Goulle ou Goulaz; elle contient les statues de saint Jean-l'Évangéliste, de sainte Barbe, de sainte Agathe, de saint Jean-Baptiste, de saint Grat, de saint Blaise, de saint Antoine ermite, de saint Claude, de saint Marin et un groupe en bois Jesu-Maria-Anna, 1642; la plupart proviennent des chapelles de même vocable désaffectées; elles ont été faites au pays et sont toutes signées des Clapier, entre 1650 et 1710;

12. Lucien Bégule, *les Peintures murales...*, p. 41-42.

— Saint-Jean-l'Évangéliste, aussi à la Goulle ; dénommée aussi du Saint-Esprit; actuellement détruite;
— Sainte-Marie-Madeleine, au hameau des Vincendières, très ancienne;
— Sainte-Anne, aux Vincendières, au lieudit « le Crêt », en ruines;
— Saint-Pierre, au hameau d'Avérolle; au centre saint Pierre, patron du village; au maître-autel, triptyque de 1642 (Jesu-Maria-Anna) et sur l'autel, statue de saint Roch; à droite, de saint Benoît et de saint Bernard de Menthon; autel latéral : rétable avec Descente de Croix (par un des Clapier), à droite, saint Jean et au-dessous saint Michel; à gauche, Mater dolorosa et au-dessous Notre-Dame des Grâces. La statue du maître-autel de saint Benoît est accompagnée de deux figurines en bois, saint Étienne et saint Laurent, signées *Clapier fecit 1710.* En outre, dans la nef, statues (anciennes) de saint Vincent-Ferrier et de saint Pancrace. Tableaux mariaux;
— Saint-Antoine, de nos jours détruite; elle était située sur la route de Lanslevillard, au pied du col de la Madeleine, et possédait des fresques du même type que celles de la chapelle Saint-Antoine du cimetière de Bessans;
— Sainte-Luce (et non pas Lucie), au hameau des Mollarettes;
— Saint-Dominique, au lieudit « Pré Potasse »;
— Notre-Dame de Tierce ou des Neiges, au village d'été de Tierce, à 3.000 m. d'altitude.

ORATOIRES : Sainte-Barbe, autrefois sur le pont de l'Arc, de nos jours détruit; la statue de la sainte a été transportée dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste près du pont; le jour de sa fête on venait la prier à l'aurore (pas plus tard) sur le pont;
— Saint-Jean-l'Évangéliste, au chef-lieu, sur la route de Bonneval, avec une statuette en bois ancienne;
— Sainte-Anne, face au presbytère; statues en bois représentant sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus assis;
— Notre-Dame Immaculée; ancien; au chef-lieu;
— Sainte-Trinité, dans le village; de nos jours détruit;
— Sainte-Catherine, au hameau de la Fossaz;
— Saint-Antoine, oratoire dans un mur au hameau du Villaron;
— Saint-Joseph, au hameau de la Goulle, vers le pont;
— Sainte-Anne, aussi à la Goulle, à l'entrée du village;
— Sainte-Catherine, au Pré Potasse;
— Notre-Dame des Neiges, aux Vincendières;
— Saint-Antoine, oratoire sous un rocher qui avance, d'où le lieudit « Le Bec »;
— Saint-Grat, au hameau d'Avérolle;
— Saint-Ignace, au même hameau;
— Notre-Dame de l'Arcelle, au chalet-refuge;
— Saint-Antoine, dans la vallée de la Lombarde;
— Sainte-Anne, dans la vallée du Ribon;

— Saint-Antoine, aussi dans la vallée du Ribon;
— Notre-Dame des Grâces, vers le hameau des Vincendières;
— la Sainte-Famille, sur la route de Bonneval.
— Notre-Dame (Vierge mère), à la Fossaz.

Récents sont quelques oratoires muraux au chef-lieu, consacrés à la Vierge et à l'Immaculée Conception. Plusieurs maisons dans le bourg ont des peintures murales extérieures en très mauvais état; sur l'une d'elles on reconnaît à gauche du porche saint Charles Borromée en prière et à droite le Saint-Suaire.

La comparaison des deux listes prouve que la chapelle Saint-Landry était d'église; elle l'est toujours et on vient encore prier le saint collectivement pour obtenir la pluie. Les trois confréries du Saint-Esprit, de saint Antoine et de saint Jean-Baptiste avaient leurs chapelles hors l'église. Un fait curieux est que sainte Agathe, qui possède à Bessans une confrérie ancienne de femmes, n'a pas de chapelle personnelle, mais est seulement invoquée dans l'église. Disparu semble le culte de saint Clair; mais peut-être y a-t-il eu confusion avec saint Claude, ou mauvaise lecture du document des Archives départementales.

Toutes ces chapelles sont bien antérieures au XVIIIe siecle, surtout celles qui ont des fresques. Certes, l'enquête à Bessans n'est pas absolument satisfaisante; ici aussi, un examen des constructions par un expert, peut-être des fouilles aux endroits où existaient des chapelles disparues, renseigneraient sur les dates approximatives de construction.

Avec le procédé d'exposition de l'abbé Burlet, on s'imaginerait aisément que toutes les chapelles qu'il énumère d'après le document de 1732 sont concentrées sinon dans l'église elle-même, du moins dans le bourg ou chef-lieu. Un coup d'œil sur une carte au 100.000[e] montre l'étonnante dispersion de tous ces cultes spécialisés et suggère qu'ils ont été localisés à certains endroits non pas pour des raisons liturgiques et officielles, mais par les paroissiens collectivement, ou par les propriétaires d'inalpages, aux endroits dangereux des chemins et sentiers, ou à proximité des chalets, soit encore non loin de torrents dévastateurs ou de coulées d'avalanches, afin de se protéger immédiatement. Les chapelles et oratoires à saint Antoine ermite ont pour but normal la protection des bestiaux : l'oratoire à saint Grat, l'élimination des chenilles, insectes, rats, mulots nuisibles à l'agriculture; sainte Anne est dans ces régions moins la protectrice attitrée des femmes (elles s'adressent à sainte Agathe et à sainte Marguerite) que

celle des villages et des chalets contre les avalanches; sainte Barbe paraît avoir été invoquée à Bessans sur le pont de pierre contre les irruptions soudaines du torrent, ou peut-être contre le risque d'une mort subite par suite d'une crue, d'une avalanche ou d'un éboulement; en tout cas l'emplacement d'une chapelle ou d'un oratoire sur un pont est assez rare en Savoie.

BONNEVAL

C'est le dernier village de la vallée de l'Arc; géographiquement, il se place donc dans la Haute-Maurienne. Mais les résultats de mon enquête folklorique prouvent que pour tous les faits typiques (distinction du sexe de l'enfant lors du baptême, barrière opposée au cortège de noces, cérémonies funéraires, etc.), Bonneval se rattache bien plus aux villages de Tignes et de Val d'Isère en Haute-Tarentaise, qu'à Bessans et à Lanslevillard. Dans la pratique, les communications par l'Iseran (2.700 m.), le val de Lenta et le val de Tignes sont plus commodes que vers les thalwegs d'aval, et ceci même en plein hiver, relativement bien entendu.

Le relevé de l'abbé Burlet ne comprend que deux dénominations, parce qu'en 1732 Bonneval dépendait de Bessans.

PATRON : Notre-Dame de l'Assomption.

CHAPELLE : Saint-Antoine ermite, 1768.

Mais l'enquête directe en accuse un bien plus grand nombre.

CHAPELLES RURALES : Saint-Sébastien, au milieu du village, construite en 1660 (épidémie de peste); de nos jours vide, ne sert plus que de reposoir à la Fête-Dieu;

— Notre-Dame des Grâces, dans le village, au bord de la route nationale; construite par Jean Lenta, notaire à Bonneval, mort en 1678; rétable de 1715; statue de Notre-Dame de 1645; de chaque côté, statues anciennes de saint Laurent et de saint Landry; tableaux de saint Colomban de 1699, du Christ mourant, de l'Annonciation et de saint Roch non datés (XVIIe ou XVIIIe siècle);

— Saint-Étienne, très ancienne, désaffectée en 1700; de nos jours grenier à foin;

— Sainte-Marguerite, au hameau de l'Écot (2.040 m.), abside antérieure au XVIe siècle; en 1700, il y avait deux autels; celui qui a disparu était consacré à sainte Catherine;

— Saint-Clair, au même hameau; remonterait au moins à 1650,

mentionnée par la Visite pastorale de 1700; statue de saint Clair, faite à Moutiers en 1703;

— Saint-Barthélémy, dans la vallée de Lenta, sur le bord du vieux chemin conduisant au col de l'Iseran, construite en 1767 sur l'emplacement d'une chapelle très ancienne; statue du saint ancienne;

— Saint-Antoine, dans le cimetière, désaffectée; pas de renseignements dans les archives.

ORATOIRES : Sainte-Trinité, vers le chalet du Club Alpin; statue en bois, représentant les Trois personnes.

— Saint-Landry, sur la route de l'Écot, en face de l'endroit de sa mort; très ancien, restauré en 1897; statue en bois, ancienne ;

— Notre-Dame des Sept-Douleurs; statue en bois, Vierge au cœur transpercé de sept glaives, dont seule la garde émerge de la poitrine; appelée « la Donettaz » (Donette) dans le pays;

— Saint-Grat, primitivement au-dessous du mur du cimetière, reconstruit en face du pont neuf en 1897 ; peintures modernes; statue ancienne.

On voit que la seule chapelle mentionnée en 1768 est précisément celle qui a été désaffectée sans laisser de souvenirs dans la tradition ni dans les archives, alors que les autres sont plus anciennes; elles sont même de nos jours l'objet d'un culte organisé, surtout celle de saint Clair qu'on y invoque contre les maladies des yeux; on y vient « offrir » de Bonneval et même de Bessans, les archives paroissiales conservent le récit d'un miracle de 1894; il ne semble pas qu'une source sacrée se trouve à proximité. Saint Landry est un saint local, inconnu en dehors de la Haute-Maurienne; mais les gens de la Haute-Tarentaise passent l'Iseran pour venir l'invoquer, surtout au printemps contre les avalanches et en été pour obtenir la pluie.

CONCLUSIONS

On constate donc pour chacune des dix communes, ou des douze localités, une grande disproportion entre les chiffres fournis par l'abbé Burlet et ceux que donnent d'une part les archives paroissiales, d'autre part l'enquête sur place. Comme l'abbé Burlet s'est fixé pour limite chronologique la Révolution, et a supposé peut-être beaucoup plus de dévastations et de destructions de sanctuaires qu'il n'y en a eu réellement, j'arrête aussi à cette date la totalisation de mes données nouvelles, mais en ajoutant les oratoires anciens dont certains sont des chapelles désaffectées, et d'autres, quoique modernes, des remplaçants d'oratoires antérieurs tombés en ruines. On

obtient ainsi le tableau suivant où, pas plus que Burlet, je ne distingue cette fois les chapelles d'église des chapelles rurales :

PAROISSES	CHAPELLES		ORATOIRES	TOTAL des lieux de culte
	Burlet	Enquête		
Villarodin-Bourget.	3	16	2	18
Avrieux	10	6	2	8
Aussois	9	10	1	11
Bramans	14	15	9	24
Sollières-Sardières.	5	12	3	15
Termignon	2	14	5	19
Lanslebourg	15	25	2	27
Lanslevillard	11	8	4	12
Bessans	24	24	21	45
Bonneval	1	7	4	11

Ces chiffres n'ont évidemment pas une valeur absolue; il peut y avoir des omissions; et dans beaucoup de cas le mot « ancien » appliqué à une chapelle ou à un oratoire reste très vague; un oratoire construit en 1820 par exemple serait donné de nos jours comme « ancien ».

Mais la possibilité de ces flottements ne diminue pas l'impression générale suggérée par l'abondance des monuments de la piété populaire dans ces hautes régions, impression que renforcerait encore une mise en tableau semblable des œuvres d'art. Cette fois les chiffres seraient de beaucoup inférieurs à la vérité, non seulement à cause des destructions au cours des quatre derniers siècles, mais aussi par suite de l'aliénation de statues et même de tableaux qui avaient cessé d'être au goût du jour. Dans la collection Vuillermet, à Saint-Jean-de-Maurienne, que mes parents ont eu un moment l'intention d'acheter, j'ai vu il y a quarante ans toute une série de saints en pierre ou en bois et de tableaux pieux sur bois, sur cuivre et sur toile provenant de la Maurienne et de la Tarentaise. Ils ont été dispersés en France et en Italie, sans autre souci que de leur valeur d'art, non pas de leur valeur documentaire locale, lors de la vente de cette collection par l'horloger Cariffa, à Chambéry. Les indications sur ce point obtenues par l'enquête ont seulement pour but d'aider à dater les monuments où ils se trouvent, étant entendu que la date d'une statue, d'une sculpture sur bois ou d'un tableau ne coïncide pas nécessairement avec la date de fondation de la chapelle rurale ou de l'oratoire.

J'ai d'ailleurs eu soin de relever dans les documents communiqués les transferts de ces œuvres d'une chapelle à une

autre, en cas de ruine ou de désaffectation, ou encore d'une chapelle à l'église paroissiale.

Quelles qu'aient pu être isolément ces vicissitudes, l'abondance des œuvres d'art catholique dans ce petit pays est un symptôme important de l'état psychologique de ses habitants aux siècles passés : il s'agit de petits villages, de 150 à 900 habitants au plus; chacun d'eux renfermait des trésors artistiques qui auraient pu faire envie à de grandes villes. Il en subsiste encore assez pour assurer à la Haute-Maurienne une place à part dans les Alpes, sinon même en France.

Cette enquête permet aussi d'évaluer la fréquence du culte rendu à tel où tel saint en particulier. Les chiffres qui suivent ne manifestent comme de juste qu'un minimum : chacun de ces saints a pu avoir au Moyen Age des sanctuaires plus nombreux, ou avoir été l'objet de représentations plus nombreuses. On pourrait distinguer plusieurs catégories.

A la première, celle des saints les plus vénérés en Haute-Maurienne, appartiennent :

Sainte Anne, avec 12 lieux de culte et 6 représentations;

Saint Antoine ermite avec 14 lieux de culte et 13 représentations;

Saint Roch, avec 11 lieux de culte et 8 représentations;

Saint Sébastien, avec 11 lieux de culte et 8 représentations, dont des fresques importantes;

Notre-Dame des Neiges, avec 14 lieux de culte; les représentations de la Vierge sous ce vocable sont rarement singularisées ; mais Notre-Dame du Rosaire en possède 9 à son nom.

A une deuxième série appartiennent les saints et saintes qui ont un nombre bien moins élevé de lieux de culte :

Sainte Barbe (4 lieux de culte et 5 représentations); saint Barthélémy (4 et 3); saint Colomban (5 et 2); saint Étienne (4 et 4); saint Jean-Baptiste (5 et 9); saint Joseph (5 et 5); sainte Madeleine (4 et 4); sainte Marguerite (6 et 3); saint Pierre (5 et 12).

Les autres saints n'ont qu'un ou deux sanctuaires et deux ou trois représentations plastiques ou peintes. Remarquable est le fait que saint Paul n'a qu'une chapelle, pas d'oratoire, mais dix représentations, toujours en association avec saint Pierre. J'ai laissé de côté les saints patrons qui, fait remarquable, n'ont que rarement un culte étendu de caractère populaire dans leur propre paroisse; mais leur culte existe dans les paroisses qui ont pour patronne l'Assomption.

Ainsi se trouve déterminée la fréquence monumentale et artistique de ces cultes. Elle ne correspond pas nécessairement à la fréquence populaire : pour certains saints, comme

de nos jours encore saint Antoine, sainte Agathe, saint Blaise, saint Clair, la seconde est plus grande; pour d'autres, comme saint Sébastien et saint Roch dont l'intercession est devenue moins nécessaire par la disparition ou la moindre virulence des pestes et épidémies de toute sorte, la fréquence monumentale et artistique est supérieure à la fréquence des cultes populaires. Ici, chaque cas doit être analysé séparément. Par exemple la bénédiction des chevaux, ânes et mulets devant l'église le 17 janvier est un élément important du culte de saint Antoine en Savoie; elle est en usage dans toutes les communes de la Haute-Maurienne, sauf précisément à Bessans où le culte monumental et iconographique du saint est très developpé. De plus, dans aucune de ces communes, sauf à Aussois et à Bramans, on ne bénit du sel et du pain de saint Antoine le 17 janvier, coutume qui existe en Maurienne dans les vallées des Arves et des Villards sans la bénédiction des équidés. En Picardie et en Artois, on bénit et on distribue des pains de saint Roch, mais cette coutume est inconnue en Maurienne. Bref, d'un culte liturgique ou monumental on ne peut pas conclure à un culte populaire, ni réciproquement.

Les relevés de l'abbé Burlet donnaient l'impression générale d'une floraison de tous ces cultes surtout au XVIIIe siècle. Mais les données des archives paroissiales montrent que la principale période des fondations de chapelles se situe au XVIIe; quelques-unes sont affirmées pour le XVIe, très peu (saint Benoît, saint Sébastien, saint Antoine) pour le XVe. Au delà, nous sommes sans point d'appui pour appliquer la théorie de la survivance païenne.

On admet en général que les fixations les plus anciennes sont celles des paroisses ; ceci est vrai pour *Beata Maria,* ensuite singularisée par le vocable de l'Assomption; pour saint Pierre, saint Sauveur, saint Jean-Baptiste. A la deuxième strate appartiennent généralement en France les saints orientaux; puis arrivent les saints mérovingiens. Mais cette division ne peut pas, je crois, s'appliquer aux chapelles. Le culte local de saint Antoine ne saurait remonter au delà de 1070, date de l'apport de ses reliques en Viennois; le culte de saint Roch, mort vers 1327, n'a pu se diffuser en Maurienne que vers la fin du XIVe siècle; celui de saint Charles Borromée seulement vers la fin du XVIe; au contraire, saint Claude de Besançon et saint Colomban d'Irlande, qui vécurent au VIIe siècle, ont pu obtenir chez nous des sanctuaires dès le VIIIe.

Ces données chronologiques n'expliquent pourtant pas pourquoi tel ou tel saint est venu se fixer dans la Haute-Mau-

rienne, par exemple saint Laurent, ou Saint Barthélémy, saint Bernard de Clairvaux ou saint Germain. Pour saint Landry on a des explications légendaires locales. Ce saint, honoré en Haute-Maurienne, et un peu aussi en Haute-Tarentaise, ne doit pas être confondu avec d'autres du même nom. Malgré les recherches des hagiographes locaux, notamment du chanoine Truchet, il n'a pas été possible de découvrir de documents historiques probants sur ce personnage, dont la légende ne contient pas de thèmes autres qu'universels.

La liste des saints vénérés suggère aussi une observation critique à propos des saints non vénérés dans cette région[13]. Le passage des pèlerins y a été incessant pendant des siècles; pourtant aucun des grands patrons des voyageurs, saint Julien l'Hospitalier, saint Christophe, saint Martin, saint Maurice, ne s'est localisé dans beaucoup de sanctuaires soit dans les villages, soit le long des chemins, ni même aux cols. Si déjà le choix positif était étrange, plus étrange encore est cette élimination.

On se serait attendu à rencontrer aussi beaucoup de sanctuaires à sainte Barbe dans ces lieux où éclatent souvent des orages violents et où tout au moins la mort subite menace toute l'année. Deux autres saints protecteurs manquent également, saint Donat et saint Théodule du Valais qui ailleurs en Savoie protègent les sommets et les hauts alpages. Les cîmes dangereuses ne manquent pas : pourtant saint Michel n'est signalé que comme toponyme d'un pic situé juste sur la frontière, à l'ouest du fond du vallon d'Étache; mais, ni près de la cîme, ni au fond du vallon l'archange ne possède de sanctuaire; de sorte que ce nom de lieu est probablement savant, non pas populaire; d'ailleurs le glacier qu'il surplombe de ses 3.260 mètres se nomme « Glacier de Pierre Minie ». Aucun sanctuaire non plus à saint Michel sur le versant de nos jours italien. Il n'est représenté en Haute-Maurienne que par quelques statuettes et ex-votos.

Dans ces choix sont évidemment intervenues deux séries de facteurs, l'une collective, l'autre individuelle. La plupart de ces chapelles et oratoires ont été fondés par des particuliers pour des raisons précises, parfois notées dans les archives

13. Il est entendu que cette observation n'est que relative et que certains saints ont pu être représentés autrefois dans la région. Un curé de Bessans nous avertit que « l'église devait posséder de nombreuses statuettes en bois ; mais un évêque, peu connaisseur de ces petits chefs-d'œuvre, ordonna impitoyablement, au cours d'une tournée de confirmation, de les brûler ».

de la paroisse : pour arrêter une épidémie, ou les dévastations d'un torrent, ou les ravages des sauterelles; d'autres sont des ex-votos et des témoignages de gratitude personnels. Bien plus rares sont les fondations collectives faites par les paroissiens en tant que communauté.

Dans le premier cas, le culte peut ne rester qu'individuel ou tout au plus familial. Il ne se collectivise que lorsque la fondation privée correspond à une tendance populaire déjà constituée. Le grand danger du Moyen Age étant la peste sous ses diverses formes, il est naturel qu'à saint Sébastien ait été adjoint saint Roch, et à tous deux plus tard saint Charles Borromée; le culte s'est alors déplacé du saint le plus ancien vers le saint le plus récent dans la même spécialité prophylactique.

Ces conditions de milieu psychique et social sont essentielles et nécessaires pour la conjonction des deux plans liturgique et populaire. On peut s'en rendre compte en étudiant de près dans nos diverses provinces l'oscillation des cultes de saint Martin, de saint Eloi, de saint Mathurin, de saint Gilles et même (mais ici l'évaluation est plus difficile) de sainte Anne ou de sainte Catherine, qu'on ne saurait, du point de vue populaire, séparer de saint Nicolas.

Autrement dit, les constantes et les variantes ne sont, pas plus dans le domaine hagiographique que dans le domaine économique, le jouet du hasard et de l'imprévu; elles peuvent sembler telles si on ne prend qu'un petit domaine géographique, ou un saint isolément; ou si, dans le vaste domaine hagiographique, on n'étudie, comme le font les Bollandistes, que l'aspect littéraire (légendes) sans tenir compte de leur lien intime avec l'élément rituel orthodoxe, et plus encore avec l'élément rituel populaire; ou si on ne considère que l'élément esthétique (sculpture et peinture) dans ses résultantes sensorielles et séparément des milieux de conception et des techniques d'exécution.

Le folklore ne peut pas admettre de cloisons étanches. Il n'y a pas pour lui un seul plan, exclusif de tous les autres. Et les classifications verbales ne peuvent être pour lui que des cadres; des cadres mobiles, mais non pas fixes à jamais.

En ce qui concerne la Haute-Maurienne, nous aboutissons à des conclusions assez complexes : des tendances individuelles et des tendances collectives, un désir de s'exprimer par des gestes, et un autre désir de s'expliquer plastiquement par des peintures et des sculptures, enfin l'imposition de certaines normes, les unes littéraires, les autres liturgiques, ont

contribué également à constituer une image pieuse composite, qui a sans cesse changé d'apparence au cours des dix derniers siècles pour s'adapter dans toutes les directions aux besoins locaux maladroitement formulés, mais puissants. Tantôt les curés ont dirigé le peuple, tantôt le peuple a fait pression sur les curés; tout comme, de nos jours, dans les groupements politiques et professionnels les chefs agissent sur les foules, et les foules sur les chefs, alternativement.

Arnold van GENNEP,

docteur ès lettres.

LA RENONCIATION DE CÉLESTIN V ET L'OPINION THÉOLOGIQUE EN FRANCE DU VIVANT DE BONIFACE VIII

I. — La renonciation et l'opinion publique. — Célestin V : son élection et sa renonciation ; réaction de l'opinion publique en Italie et en France.

II. — La controverse théologique. — Pierre-Jean d'Olieu (14 septembre 1295). Godefroid de Fontaines (1295). Pierre d'Auvergne (Avent 1296) : analyse de sa doctrine. Encore P.-J. d'Olieu (1297). Gilles de Rome (1297). Jean de Paris (1302-1303).

Conclusion.

La renonciation de Célestin V au souverain pontificat fut lourde de conséquences pour l'Église de France. Les controverses doctrinales qu'elle souleva eurent des répercussions directes sur les relations de Philippe le Bel et du clergé français avec Boniface VIII, puis avec Clément V. Elle suscita de la part de plusieurs maîtres en théologie de l'Université de Paris des écrits de formes diverses. Ceux-ci ont été publiés, à l'exception de la « Question » que consacra Pierre d'Auvergne à la renonciation dans son premier *Quodlibet*. Ce sera combler une lacune que d'analyser pour la première fois ce texte inédit. Avant de le replacer dans l'évolution doctrinale dans laquelle il s'insère, nous évoquerons brièvement les événements qui en furent l'occasion.

I. — LA RENONCIATION ET L'OPINION PUBLIQUE.

A la mort de Nicolas IV, le 4 avril 1292, l'impuissance des cardinaux à se mettre d'accord pour l'élection d'un nouveau pape entraîna pour le Saint-Siège une vacance de deux ans. Le 5 juillet 1294, les onze cardinaux réunis en conclave à Pérouse élurent à l'unanimité Pierre de Morrone, qui prit le nom de Célestin V. Ermite d'une grande pureté de vie, il avait excellé à communiquer son zèle pour la vie austère aux disciples qu'il avait réunis, organisés en ordre religieux et qui devaient prendre plus tard le nom de Célestins. Il s'en-

tendait moins bien au gouvernement de l'Église, en un temps surtout où les « Spirituels » révoltés entretenaient dans les esprits une effervescence périlleuse, que les politiciens s'efforçaient d'exploiter au service de leurs intérêts divers.

Les cardinaux s'aperçurent bientôt de l'erreur qu'ils avaient commise, et la question commença à se poser, dans le Sacré-Collège, de la possibilité pour Célestin V de renoncer au trône pontifical. On chercha des précédents dans la tradition canonique. Ceux qu'on y trouva sont d'origine légendaire[1]; du moins les crut-on authentiques, et ils suffirent à faire envisager comme possible la renonciation. Le cardinal Benoît Gaetani s'était acquis une influence grandissante sur l'esprit de Célestin : il se chargea de le préparer à ce dénouement. Après quelques hésitations, Célestin V renonça au souverain pontificat le 13 décembre 1294. Le 24 décembre, le cardinal Benoît Gaetani était élu pour lui succéder sous le nom de Boniface VIII[2].

Cet événement extraordinaire revêtait toutes les formes du droit. Célestin V avait exposé « les causes légitimes » qui le déterminaient : l'humilité, le désir d'une vie plus parfaite, l'insuffisance de son corps et de son esprit à assurer plus longtemps le gouvernement de l'Église en des circonstances aussi difficiles[3]. Les cardinaux avaient approuvé sa décision. Dès sa première bulle, Boniface VIII justifia son accession au trône pontifical en rappelant les normes juridiques selon lesquelles venait de s'accomplir la renonciation de Célestin V; il évoqua en outre les exemples de renonciation fournis par la tradition[4]. Les autorités ecclésiastiques n'hésitèrent pas à le reconnaître dès lors, et ne devaient jamais douter qu'il fût le pape légitime.

Il s'en fallait de beaucoup que l'opinion populaire fût aussi sereine. Habilement exploité par les Spirituels et les deux cardinaux Colonna, le prestige moral qui s'attachait à la personne de Célestin V après son « grand refus » lui attirait toutes les sympathies. Ses allées et venues à travers l'Italie, alors qu'il fuyait sans cesse vers une solitude plus profonde, les miracles qui, disait-on, signalaient partout son

1. Sur l'origine de ces légendes et leur évolution au cours du Moyen Age, voir J. Dœllinger, *die Papst-Fabeln des Mittelalters* (1864), p. 45-48 et p. 106-124.

2. Pour le récit détaillé de ces événements, voir G. Digard, *Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304* (1936), t. I, p. 166-207.

3. Texte dans Baronius-Theiner, *Annales ecclesiastici* (1871), t. XXII, p. 145, n. 20.

4. *Registres de Boniface VIII*, édit. G. Digard (1884), t. I, n. 1, col. 2

passage, la garde sévère que dut lui imposer Boniface VIII, le posaient aux yeux des fidèles en thaumaturge et en martyr Boniface VIII craignait un schisme, et cette appréhension le poursuivit jusqu'à la mort de Célestin (19 mai 1296)[5].

En France, le cardinal Simon de Beaulieu avait émis des doutes sur la légitimité de Boniface VIII dès le début de 1295. Flattant la malveillance de Philippe le Bel à l'égard de Boniface VIII, dont il avait accepté d'être le légat en France, il lançait cet argument nouveau dans la mêlée des intérêts et des passions en conflit. Les Spirituels du Midi de la France regrettaient Célestin V qui les avait favorisés. Ils ne tardaient pas à exploiter, eux aussi, sa renonciation pour attiser le mécontentement contre Boniface VIII. Les légistes de Philippe le Bel et les Spirituels allaient se heurter en France à un obstacle infranchissable : l'accord des théologiens pour justifier la renonciation.

II. — LA CONTROVERSE THÉOLOGIQUE.

Le premier écrit théologique que nous possédions au sujet de la renonciation est une lettre du maître franciscain Pierre-Jean d'Olieu, datée de Narbonne le 14 septembre 1295[6]. Le franciscain Conrad d'Offida était l'un des Spirituels qui avaient demandé et obtenu de Célestin V qu'il les rendît indépendants de l'Ordre des Frères Mineurs : on s'explique qu'il ne fût pas satisfait de voir s'éloigner du pouvoir un pape auquel il devait tant. P.-J. d'Olieu réfute à son intention des objections soulevées contre cette renonciation. Il invoque d'abord un argument de fait : selon la tradition un pape qui tomberait dans l'hérésie manifeste pourrait être déposé; le pouvoir pontifical n'est donc pas inamissible. Une distinction théologique confirme cet argument : le pouvoir d'ordre et la juridiction sont séparables, le pape peut renoncer à la seconde sans cesser de posséder le premier, il peut cesser d'être pape sans cesser d'être évêque. Sans doute n'a-t-il pas de supérieur pour accepter sa renonciation; mais il n'en avait pas davantage pour ratifier son élection. On objecte que le mariage contracté par l'évêque de Rome avec l'Église universelle est indissoluble : P.-J. d'Olieu résout cet argument spécieux en insistant sur les différences qui existent entre ce mariage spirituel et le sacrement de mariage.

5. Sur les relations de Boniface VIII avec Célestin après sa renonciation, voir D. Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, trad. Marie-Duclos (1854), p. 170 et suiv.

6. Éditée par P. L. Oliger, O. F. M., dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. XI (1918), p. 366-373.

Dès la même année 1295, la question de la renonciation se pose à l'Université de Paris. Le premier témoignage des discussions qu'elle suscite est la Question IV du *Quodlibet* XII de Godefroid de Fontaines[7]. Celui-ci invoque en les développant les arguments déjà suggérés par P.-J. d'Olieu : ils ne sont qu'une adaptation au cas du Souverain Pontife des données traditionnelles concernant la renonciation des prélats inférieurs. Mais Godefroid de Fontaines y ajoute un argument nouveau, celui qu'il tire de la « cause finale » : la fin du souverain pontificat étant l'utilité de l'Église, le pape qui s'avère incapable de l'assurer est non seulement autorisé, mais obligé en conscience de renoncer à cette charge. Ce n'est là d'ailleurs que l'application d'un principe général : aucune obligation librement acceptée ne peut porter préjudice à la charité; de même qu'un religieux garde toujours le droit, s'il le juge nécessaire à son salut, de passer sous une règle plus sévère, le pape peut renoncer à un état de vie qu'il juge préjudiciable au salut de son âme.

L'année suivante, en 1296, la question est reprise à l'Université de Paris par Pierre d'Auvergne. On verra les progrès qu'il fait réaliser à la solution : l'argument tiré de la cause finale est confirmé par de nouvelles autorités, la liste des exemples de renonciation est enrichie et expliquée par une analogie empruntée à l'Ancien Testament, les objections sont résolues avec plus de précision : tel est l'objet de la Question XV du premier *Quodlibet* de Pierre d'Auvergne. Nous en donnons l'analyse d'après le texte conservé par le manuscrit latin 1581 de la Bibliothèque nationale de Paris, fol. 7, C. D., vérifié sur le manuscrit 3512 de la Bibliothèque Mazarine, fol. 56, C. D.[8].

Pierre d'Auvergne énonce sa thèse sous forme d'un syllogisme : ce qui est permis par l'Église universelle peut être fait, car celle-ci n'autorise rien qu'elle sache être injuste; or l'Église universelle permet la renonciation, ainsi qu'il est apparu dans le cas du pape Célestin ; donc la renonciation peut avoir lieu légitimement.

Pour le comprendre, il importe de se rappeler la doctrine

7. Éditée par J. Hoffmans, *les Quodlibets XI et XII de Godefroid de Fontaines*, dans la collection *les Philosophes belges*, t. V (1932), p. 95-99.

8. Les mss. lat. 15851, fol. 13, A-C et 14562, fol. 9, B-C de la Bibliothèque nationale, présentent le même texte sans variantes notables. — Ce *Quodlibet* fut disputé pendant l'Avent 1296, d'après P. Glorieux, *la Littérature quodlibétique de 1260 à 1320* (1925), p. 258.

de saint Augustin sur l'ordre de la charité[9] : l'homme doit aimer Dieu par dessus tout et avant tout, ensuite il doit s'aimer lui-même, et en troisième lieu seulement son prochain. Il est tenu d'éviter tout ce qui pourrait être au détriment de son âme, avant d'éviter ce qui pourrait être au détriment de son prochain. Si donc il arrive que le Souverain Pontife ne puisse assurer le gouvernement de l'Église sans péril pour son salut, il est expédient qu'il renonce à son office : car, selon saint Bernard, ce qui a été institué en vue de la charité ne doit pas se retourner contre la charité[10].

La même conclusion s'impose si l'on considère le but du souverain pontificat. D'après Aristote, tout être est ordonné à une opération déterminée[11]. C'est le cas du souverain pontificat. L'opération qui le spécifie est le soin des fidèles et leur perfectionnement religieux. En ce sens, le pape plus que tout autre évêque, est le « surintendant » du peuple de Dieu : tel est en effet, d'après saint Augustin, le sens étymologique du nom latin d'évêque[12]. Si donc le Souverain Pontife se voyait impuissant à assurer selon Dieu le soin des fidèles et à leur être utile, il devrait céder la place à un successeur qui en soit capable. Les causes de son inaptitude pourraient résider en lui-même : manque de science, infirmité du corps entraînant la faiblesse de l'esprit. Elles pourraient également consister dans les mauvaises dispositions du peuple.

Cette solution est conforme aux textes du droit et à la tradition canonique. Selon les Décrétales, les prélats inférieurs peuvent demander l'autorisation de renoncer à leur office s'ils ont la conscience chargée d'un crime, s'ils sont faibles de corps, ignorants, s'ils ont encouru quelque irrégularité, s'ils sont occasion de scandale[13]. Huguccio a appliqué depuis longtemps ces principes au pape; il lui a reconnu le droit de renoncer à son office s'il ne peut le conserver sans péché ou s'il désire entrer dans un monastère. Il a apporté à l'appui de cette affirmation plusieurs exemples : selon le Décret de Gratien, en effet, le pape Marcellin aurait renoncé

9. Saint Augustin, *De doctrina christiana*, liv. I, chap. 23 (*Patr. lat.*, t. XXXIX, col. 27).

10. Pierre d'Auvergne fait ici allusion au *Sermon sur le Cantique des Cantiques* (*Patr. lat.*, t. CLXXXIII, col. 1019, n. 6).

11. Allusion à Aristote, *Météores*, liv. II, chap. 2, et *Politique*, liv. I, chap. 2.

12. Saint Augustin, *De civitate Dei*, liv. XIX, chap. 19 (*Patr. lat.*, t. XLI, col. 647).

13. *Decretales Gregorii IX*, liv. I, tit. IX, chap. 10 (édit. Friedberg, col. 107).

au souverain pontificat; de même saint Clément, ainsi qu'en témoignerait la liste des papes[14].

La renonciation semble avoir été préfigurée dans l'Ancien Testament en un exemple rapporté par le livre des Nombres : du vivant d'Aaron, qui était la figure du Souverain Pontife parmi nous, Moïse institua à sa place son fils Éléazar[15]. Or Moïse n'avait aucune autorité sur Aaron pour le déposer : Aaron avait donc, au préalable, renoncé volontairement à sa charge. En outre c'est sur un ordre exprès de Dieu que Moïse lui substitua Éléazar. De même, si le pape ne peut assurer le bien des fidèles pour l'une des raisons susdites, il est raisonnable de croire que Dieu lui prescrit de se retirer. Dieu prescrit en effet ce qui, de toute évidence, est nécessaire au salut, et interdit ce qui y est contraire.

On a coutume d'objecter que l'union du Souverain Pontife et de l'Église est plus grande que celle des époux entre eux, et que celle-ci est indissoluble. Cette objection repose sur une équivoque : l'union du pape et de l'Église est plus grande en ce sens qu'elle est plus spirituelle, non en ce sens qu'elle est plus solide. Il est expressément interdit par l'Écriture sainte de rompre le lien qui unit les époux : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni »[16]. Aucun précepte analogue n'est conservé par l'Écriture sainte au sujet de l'union du pape et de l'Église. D'ailleurs il est des cas où les époux peuvent être séparés partiellement ou totalement; les époux peuvent également entrer tous deux en religion, de leur commun consentement.

Le fait que le pape n'a pas de supérieur pour accepter sa renonciation ne diminue en rien son droit. L'acceptation par le supérieur n'est requise que dans les cas où ce supérieur existe. Le pape renonce donc de sa propre autorité. S'il le fait après avoir pris conseil des cardinaux, il renonce en sa propre main, non en la leur. La renonciation a lieu en présence des cardinaux ou du concile général, non en vertu de leur autorité.

Ainsi se trouve justifié spéculativement le droit du pape à renoncer à son siège. Ce droit a été affirmé par Célestin V avant sa renonciation : il faut donc absolument l'admettre : « Et ideo hoc simpliciter est tenendum. »

14. Pierre d'Auvergne résume ici le commentaire, encore inédit, de Huguccio (1178-1210) sur le *Décret de Gratien*, dist. XXI, chap. VII et caus. VII, quest. 11, chap. XII. Le dernier texte d'Huguccio est cité par Pierre d'Auvergne d'après la glose ordinaire sur ce chapitre, *Corpus Juris Canonici* (édit. Lyon, 1518), t. I, col. 823.

15. *Nombres*, ch. XX, ℣. 24-28.

16. MATTH., ch. XIX, ℣. 5, et MARC, ch. X, ℣. 7.

Godefroid de Fontaines et Pierre d'Auvergne résolvent le problème de la renonciation avec une sérénité de professeurs. Leurs exposés sont exempts de toute ardeur polémique. Et s'il y est fait clairement allusion à l'événement concret qui occasionne la dispute, rien ne laisse soupçonner l'agitation violente que les Colonna s'efforcent de propager dans l'opinion française au nom de la renonciation. Dès le début de 1297, ils demandent sur ce point à l'Université de Paris une consultation dont le texte ne nous a pas été conservé; seuls quelques bacheliers appartenant à divers ordres religieux se prononcent pour l'illégitimité de Boniface VIII[17]. Puis en trois manifestes des 10 et 11 mai et du 12 juin, les Colonna exposent douze arguments qui tendent à prouver que, le pape n'ayant pas le droit de renoncer à son siège, l'élection de Boniface VIII durant la vie de Célestin V fut invalide[18]. Le cardinal Nicolas de Nonancour, au nom du Sacré-Collège, rappelle, en juillet 1297, les caractères juridiques de la renonciation de Célestin V[19]. Bientôt Boniface VIII insérera dans le Sexte, promulgué en 1298, un témoignage analogue[20]. Mais les déclarations officielles ne suffisent plus. Les Colonna ont eu l'habileté de porter le débat dans le domaine de la théologie : c'est là que la controverse va se poursuivre, et l'on verra que les réfutations nouvelles n'ajoutent rien aux solutions essentielles déjà proposées.

En 1297, P.-J. d'Olieu aborde à nouveau le problème de la renonciation[21] : pour lui comme pour Pierre d'Auvergne, la question est résolue en fait par la déclaration authentique de Célestin. Quant à sa justification doctrinale, il la demande d'abord au pouvoir que possède exclusivement le pape de « dirimer lui-même tous les doutes sur la foi et de terminer toutes les causes importantes qui peuvent surgir dans l'Église »[22]. Après avoir rappelé longuement les fondements scripturaires et traditionnels de cette juridiction universelle

17. *Chartularium Universitatis Parisiensis* (édit. DENIFLE-CHATELAIN), t. II (1881), p. 77, n. 604.

18. La meilleure édition des manifestes des Colonna est donnée par L. MŒHLER, *die Kardinale Jakob und Petrus Colonna* (1914), p. 251-277.

19. Texte dans DENIFLE-EHRLE, *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V (1889), p. 524-529.

20. *Sextus liber Decretalium*, lib. I, tit. VII, cap. 1 « Quoniam » (édit. FRIEDBERG, col. 971). Le cardinal Jean Lemoine, dans son *Apparatus in Sexto*, connu à Paris dès 1301, justifie le droit du pape à la renonciation par des affirmations juridiques et des analogies avec le droit romain (édit. de Venise, 1585, fol. 114 v°).

21. Texte édité par P. L. OLIGER, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. XI (1918), p. 340-366.

22. *Archivum franciscanum historicum*, t. XI (1918), p. 347.

du pape, P.-J. d'Olieu en fait l'application au droit que le pape possède de renoncer à son pouvoir même. Le reste de son exposé ne fait que reproduire en les développant les arguments qu'il avait insinués dans sa lettre de 1295.

La même année 1297, et avec sa prolixité habituelle, Gilles de Rome compose son traité *De renunciatione papae*[23]. Il oppose aux douze arguments des Colonna autant de réponses dont l'essentiel se ramène à la séparabilité du pouvoir d'ordre et du pouvoir de juridiction; puis il fait un véritable traité sur l'origine du pouvoir en général et dans l'Église, sur le caractère universel et monarchique du pouvoir du pape, et sur l'assistance que la Providence divine apporte au gouvernement de l'Église. Après quoi il énumère les exemples de renonciation déjà invoqués par d'autres sur l'autorité d'Huguccio, et les justifie par des arguments philosophiques empruntés non plus seulement à la cause finale, mais aux quatre causes. En même temps qu'une justification de la conduite de Célestin V, ce traité est une apologie pour Boniface VIII. On invoque la renonciation du premier pour mettre en doute la légitimité du second et lui substituer un pape légitime ; Gilles de Rome démontre que cet argument n'est pas concluant : jamais, au cours d'un exposé aussi long, il n'envisage d'autre hypothèse pour un pape légitime que celle de la renonciation volontaire. Dans le seul cas d'hérésie manifeste le pape pourrait être déposé malgré lui : mais alors il aurait déjà cessé d'être pape en perdant la foi[24].

Pendant l'hiver 1302-1303, Jean de Paris consacre à la question de la renonciation le dernier chapitre de son traité *De potestate regia et papali*[25]. Au cours de ce traité, Jean de Paris s'est révélé théologien profond, modéré et original. Ces qualités semblent l'abandonner dès qu'il aborde le problème de la renonciation. Il se contente d'emprunter son exposé à deux de ceux qui l'ont précédé, en y ajoutant quelques suggestions de son goût qui suffisent à orienter la solution dans une

23. Édit. Roccaberti, dans la *Bibliotheca maxima pontificia* (Rome, 1695), t. II, p. 1-64.

24. Gilles de Rome, *de Renunciatione Papae*, cap. 23 (édit. citée p. 56). La possibilité de déposer le pape en cas d'hérésie manifeste était admise par toute la tradition canonique : cf. V. Martin, *Comment s'est formée la doctrine de la supériorité du concile sur le pape*, dans la *Revue des sciences religieuses*, t. XVII (1937), p. 121-144 et H.-X. Arquillière, *l'Appel au concile sous Philippe le Bel et la genèse des théories conciliaires*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XLV (1911), p. 29-53.

25. Édité dans M. Goldast, *Monarchia sancti romani Imperii* (Francfort, 1614), t. II, p. 143-147.

voie nouvelle. Il résume fidèlement Gilles de Rome, qu'il cite parfois textuellement, en y intercalant quelques compléments empruntés sans scrupule à Godefroid de Fontaines[26]. Mais l'apport personnel de Jean de Paris consiste à prolonger dangereusement la doctrine de ses prédécesseurs en appliquant à la déposition du pape les principes qu'ils avaient invoqués pour justifier sa renonciation volontaire : puisque le pouvoir pontifical n'est pas inamissible, puisqu'il est permis au pape de renoncer à sa charge s'il se juge incapable de la remplir, n'est-il pas logique qu'il puisse être déposé malgré lui, même en dehors du cas d'hérésie, par ceux qui veillent aux intérêts de l'Église et l'estiment impuissant à les sauvegarder ? On devine les voies dangereuses que pouvaient ouvrir de telles suggestions. Pour imprécises et réservées qu'elles soient dans le traité de Jean de Paris, elles laissent pressentir la politique nouvelle de Philippe le Bel.

La fermeté des théologiens, et de Jean de Paris lui-même, à légitimer la renonciation, forçait Philippe le Bel et ses légistes à invoquer contre Boniface VIII d'autres chefs d'accusation. C'est dans ce sens nouveau que les légistes travaillent maintenant l'opinion, et Jean de Paris trahit cette préoccupation nouvelle. Plus tard, quand, dans le procès de Boniface VIII sous Clément V, on invoquera la renonciation de Célestin V, ce ne sera plus pour en nier la légitimité, mais pour reprocher à Boniface VIII les motifs égoïstes qui l'ont incité à y décider Célestin : on mettra en avant des questions de fait, n'osant plus soulever la question de droit[27].

CONCLUSION.

Les Colonna avaient exploité en Italie l'agitation du peuple. En France, Philippe le Bel et ses légistes s'étaient heurtés à l'opposition de l'Université, où les déclarations officielles et les affirmations juridiques se renforçaient de justifications doctrinales. Mis en présence de la renonciation, cinq maîtres en théologie de l'Université de Paris en avaient successive-

26. Jean de Paris a déjà utilisé Godefroid de Fontaines pour d'autres parties de son traité. Nous espérons montrer quelles sont les sources du *De potestate regia et papali* dans l'étude que nous préparons sur les théories politico-religieuses de Jean de Paris.

27. « *Tum etiam quia esto sine prejudicio quod renunciare potuisset, renunciatio eiusdem non tenuit, quia dolo et fraude ab ipso Bonifacio fuit ad renunciandum inductus, quinimo seductus.* » Libelle de Guillaume de Nogaret et Guillaume de Paisians contre la mémoire de Boniface VIII en 1310, édité dans P. Dupuy, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippes le Bel, roy de France* (Paris, 1655), Preuves, p. 380.

ment reconnu la licéité : Godefroid de Fontaines, Pierre d'Auvergne, P.-J. d'Olieu, Gilles de Rome et Jean de Paris s'étaient montrés unanimes sur ce point, malgré la divergence des sympathies qu'ils nourrissaient à l'endroit des personnes en conflit et malgré leurs dissentiments sur plusieurs points des théories politiques.

La politique française devait modifier ses procédés; l'appel au concile contre Boniface VIII persista, mais le motif d'illégitimité pour vice d'élection fit place au motif d'illégitimité pour cause d'hérésie et d'autres crimes[28]. Les attaques contre Boniface VIII devenaient d'autant plus pernicieuses que sa personne même était maintenant en jeu. Du moins les principes qui justifiaient la renonciation étaient-ils saufs. La controverse avait donné l'occasion de les affirmer et d'exposer avec précision les rapports du pouvoir d'ordre avec la juridiction : enrichissements que la théologie a coutume de tirer des conflits de la politique. Mais la théologie à son tour avait modifié la politique : exemple entre bien d'autres de l'influence des idées sur le cours des événements. La contribution qu'y avait apportée Pierre d'Auvergne méritait d'être signalée[29].

Dom Jean LECLERCQ, O. S. B.

Abbaye de Clervaux.

28. Sur cette évolution de l'appel au Concile, cf. H.-X. ARQUILLIÈRE, article *Boniface VIII* dans le *Dictionnaire de droit canonique*, t. II, col. 946-947, et l'*Origine des théories conciliaires* dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CLXXV (1911), p. 577-585.

29. Après la mort de Boniface VIII (1303), la question de la renonciation prend place dans les traités sur l'Église et le pouvoir du pape dont le XIVe siècle a vu paraître un si grand nombre. Citons par exemple Alexandre de SAINT-ELPIDE (*De Ecclesiastica potestate* (vers 1324), traité II, chap. VI, édité par ROCCABERTI, *Bibliotheca maxima pontificia*, t. II, p. 36-37), qui allègue l'exemple d'Éléazar introduit dans le débat par Pierre d'Auvergne; — Augustin TRIOMPHE, *Summa de potestate ecclesiastica* (1325), quest. IV (Rome, 1584), p. 40-49. Les auteurs n'ajoutent aucun élément important aux solutions proposées par les théologiens contemporains de Boniface VIII. Ce chapitre de théologie ecclésiologique s'est élaboré définitivement du vivant même de Boniface VIII.

A PROPOS
DES ORIGINES CHRÉTIENNES D'ORLÉANS

L'article que M. de La Martinière a écrit sur ce sujet (ci-dessus, p. 5-32) a suscité une réponse de M. le chanoine Chenesseau, que nous publions ci-dessous, en la faisant suivre de la réplique que nous a adressée l'auteur de l'article incriminé. Après la publication de cette courtoise discussion, la Revue considère qu'en ce qui la concerne le débat est clos (N. D. L. R.).

RÉPONSE DE M. CHENESSEAU

Les bases de l'accusation de M. de La Martinière. — Le système historique proposé. — Des cathédrales-fantômes. — Un « castellum » imaginaire. — Le témoignage des fouilles. — Le témoignage des textes.

L'article publié sur ce sujet par la *Revue d'histoire de l'Église de France*, dans son fascicule de janvier-mars 1939, me met trop directement en cause pour que je puisse me dispenser d'y répondre, au moins par quelques observations.

L'accusé — car telle est ma triste situation — est cité en justice non seulement pour des délits déjà perpétrés, mais encore pour d'autres qui ne sont que prévus. Ses écrits passés et futurs sont mis à l'index et l'on interdit à quiconque de soutenir que ses « affirmations reposent ou pourront reposer sur quelque donnée historique ou archéologique acceptable ».

Les bases de l'accusation de M. de La Martinière.

Mais quelles sont ces « affirmations » pleines « d'erreurs évidentes » et dons le cas s'aggrave du fait qu'elles ont été « répétées » ?

La plupart concernent les circonstances dans lesquelles a été fondée la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans et la nature des vestiges que j'ai moi-même mis au jour en 1937 et 1938[1].

1. Je néglige ici la question de l'ancienneté du culte de saint Mamert, qui est accessoire et sur laquelle il me sera bien facile de produire un dossier justificatif. M. de La Martinière ne touche à cette question qu'incidemment, au début de son article et dans la dernière de ses notes : c'est pourquoi je n'y insiste pas davantage pour le moment.

Pour démontrer le nombre et la persistance de mes torts, on étale une bibliographie copieuse, mais dont les éléments sont fort disparates : un gros ouvrage et une petite monographie, édités l'un voilà dix-huit ans et l'autre quatorze, dans lesquels j'ai simplement relaté les traditions orléanaises sans les prendre à mon compte; des articles publicitaires, rédigés au cours des fouilles de 1937 et qui exprimaient seulement, au jour le jour, les impressions suggérées par les trouvailles; des conférences qui n'ont pas été publiées et desquelles, cependant, on croit pouvoir faire état sur la foi de tel compte rendu de presse dont je n'ai même pas eu connaissance.... Voilà, pour la constitution d'un dossier criminel, des références bien fantaisistes !

Il reste un mémoire présenté en décembre 1937 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2] et aussitôt publié dans le *Bulletin monumental*. C'est, en effet, le premier écrit où j'aie commencé de prendre position, à titre vraiment personnel, sur les questions que les fouilles venaient de mettre à l'ordre du jour. J'annonçais d'ailleurs la publication d'une étude plus précise et plus développée[3].

Sur les circonstances historiques de la fondation de la cathédrale, le mémoire n'émettait, en quatre lignes, qu'un avis fort prudent, conforme à ce qu'ont affirmé MM. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry dans le plus récent ouvrage touchant à la question[4]. Au sujet des fondements de la basilique du IVe siècle, que l'on avait reconnus en partie dans le sol de l'ancienne église romane, les données fournies par le mémoire étaient encore incomplètes, certains points demeurant hypothétiques. En effet, au cours des fouilles de 1937, des difficultés d'ordre matériel avaient empêché d'effectuer, en différents lieux, tous les sondages nécessaires. Mais ces recherches devinrent possibles plus tard, grâce à la consolidation des maçonneries précédemment dégagées : on eut ainsi la chance, en septembre et octobre 1938, d'obtenir les compléments et les recoupements les plus précieux. Ces nouveaux résultats ont fait l'objet, à l'automne de 1938, d'une communication

2. Avant une communication, en tout semblable, qui fut faite à la Société nationale des antiquaires de France.

3. *Les fouilles de la cathédrale d'Orléans (septembre à décembre 1937)*, dans le *Bulletin monumental*, 1938, n° 1, note de la page 1. — La publication plus complète, qui était annoncée dans cette note, est devenue d'autant plus nécessaire, que les fouilles elles-mêmes ne sont décrites par le mémoire que d'une manière très succincte et dans un état antérieur à celui qu'elles présentent maintenant, après achèvement.

4. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890* (Orléans, 1904), p. 3-5.

présentée à la Société archéologique et historique de l'Orléanais et d'une autre à la Société nationale des antiquaires de France. Il est regrettable que l'auteur de l'article auquel je réponds, M. de La Martinière, paraisse les ignorer complètement.

D'ailleurs, après avoir accueilli, au cours des travaux, tous les érudits qui désiraient les suivre, puis après avoir pris soin d'aménager le champ de fouilles de telle sorte qu'il fût toujours possible, dans l'avenir, de le visiter et de l'examiner aussi bien et même mieux qu'au cours du déblaiement, j'ai sujet de m'étonner que le travail de M. de La Martinière ne révèle qu'une connaissance très superficielle des vestiges découverts. Les traits les plus caractéristiques ne paraissent pas avoir été remarqués.

Ainsi l'accusé est-il tout à fait en droit de repousser le réquisitoire, en ce qui concerne les faits archéologiques, pour insuffisance notoire d'information.

Mais, par contre, en ce qui concerne les faits historiques, ne devra-t-il pas s'avouer surpris, impressionné par l'appareil documentaire que l'on oppose à ses allégations passées, présentes ou futures ? Tant d'armes tirées de l'arsenal des textes ne barrent-elles pas la route à toutes les tentatives qu'il pourrait faire pour avancer dans un certain sens, quand il prétend ajouter des précisions de temps, de circonstances et de personnes aux données de l'archéologie pure ?

Le système historique proposé.

L'argumentation de M. de La Martinière, au sujet des premiers évêques d'Orléans, n'est pas tellement nouvelle qu'on ne puisse espérer voir la connaissance de cette difficile matière faire encore, après lui, d'utiles progrès.

Les textes qu'il met en œuvre sont depuis longtemps connus et discutés. Des débats auxquels ils ont donné lieu on peut dire que, loin de suggérer des certitudes en un sens ou en l'autre, ils ont au contraire créé un imbroglio inextricable. Et c'est même ce qui laissait chacun libre de s'en tenir, provisoirement, aux traditions, ou du moins aux interprétations les plus sensées que de bons érudits, soucieux de ne rien laisser démolir trop vite, en avaient données. Il est bien regrettable que Mgr Duchesne, ayant constaté cette situation[5], ne se soit pas appliqué à débrouiller l'écheveau, comme il l'a

5. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (2e éd.), t. II, p. 459.

fait pour les origines de l'église de Sens, métropole de celle d'Orléans[6]. La vérité et la fable demeurent mêlées.

Mais il y a mieux à faire que de prendre prétexte de cette confusion pour rejeter sans appel, comme « entièrement légendaire », tout écrit discutable. Les attestations anciennes ne peuvent être tenues pour définitivement condamnées que lorsqu'on a réussi à discerner, ainsi que Mgr Duchesne a su le faire en bien des cas, quand et comment l'invention fabuleuse s'est introduite, et à la condition, encore, qu'aucun passage de ces récits ne paraisse plus conserver quelque chance d'historicité. L'industrie moderne a trouvé le moyen de récupérer du bon métal en traitant les déchets des forges antiques. De même il existe des procédés qui, appliqués aux textes, tirent des scories de la légende bien des éléments utiles à l'histoire.

L'effort que M. de La Martinière a fait pour recueillir quelques données ne saurait être considéré comme exhaustif. Dans son triage des choses à retenir ou à écarter on aperçoit trop l'influence de l'idée préconçue. Des documents aussi complexes, aussi remaniés d'ailleurs au cours des âges, que les vies de saint Euverte et de saint Aignan, exigent que le travail de discrimination se fasse avec une sérénité d'esprit parfaite. Il est dangereux de baser un système sur les intentions, les sympathies ou les aversions que l'on soupçonne chez les écrivains. Les impressions tirées de « l'histoire locale » peuvent guider parfois, mais elles exposent à confondre les temps et à donner aux choses des couleurs arbitraires. D'ailleurs, avant d'attribuer aux textes discutés certaines dates, avant de leur supposer certaines tendances, avant d'imaginer entre eux certaines relations, il serait nécessaire de les étudier chacun en lui-même à nouveau, indépendamment de toute interprétation prévue, en demandant à la philologie et aux autres sciences auxiliaires de l'histoire tous les moyens d'appréciation qu'elles peuvent fournir.

Des écrits qui enchantèrent nos ancêtres et alimentèrent longtemps leur besoin de poésie sont maintenant en disgrâce. Ils paient cher leur succès passé : on a toujours une raison péremptoire de les récuser dès qu'ils contredisent nos thèses. Pourquoi faut-il qu'on en invoque si facilement quantité d'autres, comme nous allons le voir, et qu'on leur attribue la valeur de témoins impressionnants, au moins par leur nombre... alors même qu'ils ne disent rien du tout ?

6. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux ...*, t. II, p. 400-414.

Des cathédrales-fantômes.

Dans le travail de M. de La Martinière, huit pages bourrées de notes sont consacrées à justifier des allégations surprenantes, tout à fait nouvelles, à l'aide d'une foule de références colligées de toutes parts. Mais le principal sujet d'étonnement devant ce grand effort, c'est le fait, trop facile à constater, qu'aucun de ces textes n'affirme, n'indique, n'insinue rien qui soit de nature à donner consistance aux choses alléguées !

On voit, dans ces pages, germer et s'épanouir une floraison d'édifices épiscopaux dont il n'avait jamais été question jusqu'à ce jour : une cathédrale Saint-Aignan, une cathédrale Notre-Dame, deux baptistères Saint-Jean[7]. Il y a bien un essai, et très laborieux, pour constituer un état civil à ces générations spontanées. A l'aide de tous les textes ramassés, mais qui concernent d'autres objets, voici que des possibilités et des vraisemblances sont imaginées, où miroitent des aspects, des nuances, des subtilités inattendues... Ce sont les effets curieux d'une sorte d'intuition avec laquelle la méthode historique n'a vraiment aucun rapport.

Des cathédrales surgissent dans le recul des temps... On voit trop que leur apparition ne sert qu'à éliminer, pendant le plus grand nombre possible de siècles, la seule église qui ait des titres à présenter, la cathédrale Sainte-Croix. Mais comme il se trouve qu'à ses parchemins si discutés s'ajoutent des indices matériels, des ruines incrustées au sol, il faut un moyen nouveau qui la déboute définitivement de ses prétentions : ce sera une fin de non-recevoir. Les maçonneries qui ont été prises pour les fondements d'une basilique ne sont, à ce qu'on affirme, que les restes d'un *castellum* romain bien connu...

Un « castellum » imaginaire.

La notoriété du *castellum* est malheureusement de date bien fraîche. On n'en parlait pas avant le XVIIe siècle. Aucun texte n'en portait mention. Il a fallu la nécessité d'expliquer une trouvaille faite dans une fouille, d'ailleurs en dehors de l'aire de la cathédrale, pour donner naissance à l'hypothèse.

Les gens d'alors n'avaient que des idées assez vagues sur la topographie et le système défensif de l'ancienne ville gallo-romaine. Ce qu'ils prirent pour une entrée de « château », avec deux demi-tours, devant le portail nord de l'église ac-

7. Je réserve à dessein la question de la cathédrale Saint-Étienne, dont M. de La Martinière n'est d'ailleurs pas le premier à parler.

tuelle, n'était vraisemblablement qu'un élément de l'enceinte élevée à la fin du IIIe siècle, ou même de fortifications plus anciennes. L'emplacement indiqué par la chronique de 1628 était bien proche de la muraille du Moyen Age[8] dont il fallut précisément abattre alors un pan pour faciliter la construction du portail nord de l'église. Au lieu d'un simple mur il avait existé là, dans l'antiquité, une porte accompagnée de tours, et c'est le développement de la cathédrale qui dut la rendre inutile. Au cours des fouilles de 1937 on a retrouvé sous la cathédrale, près du transept, les restes d'une chaussée qui pouvait conduire à cette porte[9].

Quand on reconstruisit l'évêché, au milieu du XVIIe siècle, on découvrit encore d'autres vestiges antiques qu'on ne manqua pas d'attribuer au fameux « château ». Mais ces maçonneries ont été revues il y a quelques années, grâce à l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'une canalisation : ce sont des restes analogues à ceux qui ont été reconnus, à bien des reprises et en maints endroits, comme provenant de la grande enceinte gallo-romaine.

Il n'est donc pas possible de faire fond sur l'hypothèse, très en l'air, d'un *castellum* qui aurait occupé l'emplacement de la cathédrale et de l'évêché.

Délibérément je me contente de souligner l'extrême fragilité des positions prises par l'adversaire que je n'ai certes pas cherché ! Pourquoi faut-il que, volant au secours de l'ortho-

8. Contrairement à ce qu'affirme M. de La Martinière (p. 30, n. 13), le transept de l'église romane avançait aussi loin que celui de l'église actuelle. Il comportait une travée de plus que sur le plan proposé par MM. Lefèvre-Pontalis et Jarry. Mais, comme M. de La Martinière, je crois que l' « ouvrage » romain découvert en 1628, n'est autre que la tour, avec porte attenante, qui, en 1179, fut concédée par l'évêque à un chanoine pour agrandir son habitation (*Cartulaire de Sainte-Croix*, n° XCVIII, p. 179). Le texte dit que cette tour est située devant le portail septentrional de l'église. Comme, entre ce portail et le mur d'enceinte, l'espace était très restreint, le vieil ouvrage romain devait presque toucher, s'il ne touchait pas effectivement, tant au portail qu'à la muraille. On peut supposer qu'il avait été conservé lors de la construction du transept afin de couvrir celui-ci en cas de siège. D'ailleurs, à la place qu'elle occupait, l'église était nécessairement incorporée au système défensif. Si un nouveau mur avait été dressé un peu plus à l'écart, n'était-ce pas pour renforcer la défense ? Quant à la maison du chanoine de 1179, ce doit être l'une de celles que l'on voit précisément appuyées au mur d'enceinte, dans un diplôme de 1112 (*Cartulaire*, n° XLIII, p. 90).

9. On voit ces restes à 3 m. 50 environ sous le sol actuel, dans l'excavation que recouvre un grand arc de soutènement, à l'ouest du champ de fouilles. La coupe du terrain est fort curieuse avec ses couches de matériaux tassés et agglutinés. De l'avis des gens de métier, cette compression ne peut résulter que de la circulation de lourds charrois et de l'effet des intempéries durant une longue période.

doxie menacée, il aboutisse à créer ou à entretenir plus de légendes qu'il ne dégage de vérités ? Mais voudrait-on qu'à sa thèse j'en oppose une autre ? Ce débat ne serait tentant que s'il avait été engagé autrement que sous forme de réquisitoire. Et j'estime qu'il ne pourrait être fructueux que s'il me mettait en présence d'une documentation et d'une argumentation qui parussent offrir, pour la solution des questions posées, un commencement de progrès... C'est le moins que puisse réclamer celui des deux opinants qui, pour avoir lui-même cru apercevoir une possibilité de progrès, s'est vu si hâtivement dénoncer comme dangereux !

Je ne crois donc pas devoir m'écarter d'un autre dessein, précédemment adopté, et qui, temporairement, me fait réserver la plus grande partie de ce que j'ai à dire. J'ai indiqué ce dessein en commençant et j'en reparlerai plus loin. Il me suffira pour aujourd'hui de montrer que, à l'égard du principal objet en litige, et qui me touche plus personnellement que tout autre, à savoir l'interprétation du résultat des fouilles, ma position connue a toute la solidité souhaitable.

Le témoignage des fouilles.

Ce n'est pas à la légère que la découverte d'une basilique gallo-romaine fut annoncée.

Dès le début des fouilles il apparut qu'outre ce qu'elles révélaient des époques romane et préromane, l'antiquité elle-même était intéressée. Mais les premiers témoins de cet âge parurent d'abord déconcertants. C'est ensuite, et progressivement, qu'on fut amené à reconnaître les fondements, partiellement conservés, d'une basilique chrétienne, et qu'on en put préciser le plan dans toutes ses parties.

Des indices significatifs ont permis de distinguer d'une part la façade et de l'autre l'abside semi-circulaire, flanquée de *secretaria*. Dans l'intervalle, un transept qui ne devait pas être débordant (seul point non contrôlé) et une nef à bas-côtés, ceux-ci ayant chacun la moitié de la largeur du vaisseau central. Quelques traits de ce plan, qui n'étaient encore qu'hypothétiques après les recherches de 1937, sont devenus certains au cours de celles de 1938. Les vestiges qui permettent de vérifier chaque point ont été soigneusement dégagés et mis en évidence.

Petite basilique : 18 mètres de longueur dans œuvre sur 12 mètres de largeur. C'est le foyer d'une chrétienté naissante. Les explorations archéologiques faites en Afrique, en Syrie, en Asie-Mineure, en Illyrie, en France même, en ont révélé beaucoup d'autres de dimensions analogues.

En contact avec les fondements ont été trouvées des poteries caractéristiques de l'époque chrétienne, au jugement des spécialistes les plus qualifiés. L'examen attentif des maçonneries a démontré qu'elles étaient toutes de même nature et d'âge identique. Quelques différences dans le volume ou la contexture s'expliquent par les fonctions que chacune des parties remplissait dans le bâtiment. On peut d'ailleurs constater, partout où l'état de conservation est suffisant, une liaison parfaite entre les divers éléments de l'ensemble[10].

L'axe de l'espace rectangulaire que les fondements enclavent coïncide, et c'est un fait de grande importance, avec l'axe des cathédrales qui se succédèrent ensuite sur le même sol, mais qui furent plus vastes, et de beaucoup. Les nouveaux édifices emboîtèrent, en quelque sorte, l'ancien. S'ils n'en conservèrent pas les murailles, ils en enchâssèrent le sol et le maintinrent en évidence, en s'établissant eux-mêmes à un niveau plus bas. Dans ces édifices, le pavement accusait une forte surélévation à la place qu'avait occupée la basilique primitive. C'était comme une plate-forme soutenue par les vieilles substructions : elle dépassait de 0 m. 60, 0 m. 40, 0 m. 25 le niveau voisin, qui varia suivant les époques. La délimitation était nettement accusée, du côté de l'ouest, par plusieurs marches accolées à l'ancien mur de la façade[11].

Ainsi les vénérables fondements, qu'il aurait été si facile d'araser, continuèrent, en manifestant leur présence, d'attester l'antiquité du culte en ce lieu. Tant que dura la cathédrale romane, c'est-à-dire jusqu'au second quart du XIVe siècle, l'emplacement de la modeste basilique du IVe y demeura marqué, au beau milieu du chœur, par une sensible différence de niveau et même par un décalage consécutif dans certaines lignes de l'architecture. Il n'est pas surprenant que les gens du Xe siècle, quand ils firent une fouille dans ces parages et qu'ils découvrirent des monnaies d'or, aient pensé que c'était une surprise que saint Euverte leur avait préparée... Le souvenir de l'antique bâtisseur, inscrit sur le sol même, s'imposait nécessairement à eux.

Faut-il encore noter que, sous les diverses parties de cette basilique, les fondations descendaient à des profondeurs variables selon l'importance des charges à supporter ? Par les

10. Il serait superflu d'insister ici sur nombre de caractères techniques qui ne pourraient être rendus sensibles qu'à l'aide de photographies ou de relevés. Mais toute cette documentation de détail sera publiée.

11. Tous les témoins des anciens pavements ont été soigneusement maintenus dans l'aménagement définitif du terrain des fouilles.

différences que présentent entre elles les substructions retrouvées, on peut conjecturer le poids, la masse, l'élévation de chaque pièce du bâtiment disparu et apercevoir la conformation, d'ailleurs toute classique, de ses lignes. Et son caractère d'église épiscopale n'est-il pas souligné par l'un des derniers faits qui aient été mis en lumière : la présence, dans le voisinage immédiat de sa façade, des restes d'une cuve cimentée qui a toutes les apparences d'une piscine baptismale ?[12]

Voilà les données qui ont été établies par le travail archéologique, j'entends par l'application patiente de ceux qui ne se sont pas contentés de regarder les fouilles de loin et à la hâte.

Le témoignage des textes.

A cette tâche, une autre devait nécessairement s'ajouter. A moins d'estimer que toute nouvelle curiosité, touchant les origines du culte chrétien dans notre pays, est désormais superflue, et que les attestations, négations ou suppositions de la science d'hier ont marqué la limite de la connaissance possible... il était logique d'essayer de mettre les faits révélés par les fouilles en parallèle avec tout ce que la critique pourrait encore tirer des textes : des textes utilisés déjà depuis longtemps et d'autres, si possible.

Je n'ai pas cru que ce terrain fût réservé. J'ai entrepris de l'explorer avec la pensée que les trouvailles archéologiques pourraient faciliter le déchiffrement de certaines énigmes, avec le sentiment qu'on ne devait pas négliger l'occasion de pénétrer un peu plus avant dans le passé d'une vénérable église, avec la pleine conscience, aussi, de la difficulté particulière de l'entreprise et de la prudence qu'elle requérait. Encouragé, dès le début de l'enquête, par quelques heureux jets de lumière, j'ai poursuivi dans le dessein d'aboutir, aussi tôt que possible, à cette publication d'ensemble qui fut annoncée dès l'automne de 1937 et qui fera un gros ouvrage. On m'excusera de ne vouloir pas le déflorer.

G. CHENESSEAU,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

12. Le plan des fouilles auquel se réfère M. de La Martinière est incomplet : il a été dressé avant la seconde campagne des recherches, avant même l'achèvement de la première.

Un « muret » dont M. de La Martinière fait grand état (p. 31, n. 18), ne se compose que de quatre rangées de tuiles imparfaitement liées

REPLIQUE DE M. DE LA MARTINIÈRE

De quoi s'agit-il ? — La *Vita Evurtii*. — Le témoignage des fouilles. — Le « castellum ». — L'église épiscopale *extra muros*. — Les églises épiscopales multiples *intra muros*. — Un « gros ouvrage ». — Le culte de saint Mamert à Sainte-Croix. — Un vœu.

De quoi s'agit-il ?

De quoi s'agit-il ? M. le chanoine Chenesseau a répété isolément ou simultanément, en 1937 et 1938, une certain nombre d'affirmations. Des recherches antérieures sur les origines chrétiennes d'Orléans me permettaient de les croire fautives. Je n'ai pas ménagé mes faibles efforts pour empêcher qu'il les produisît et n'avoir pas à y répondre dans l'intérêt de la vérité historique. Elles me paraissaient devoir nuire par leur fréquence et leur aspect « publicitaire » au très beau résultat scientifique que, dès le début, annonçaient les fouilles qu'il poursuivait. Je ne l'accusais pas; je le plaignais.

Ces affirmations se trouvent résumées dans les deux phrases suivantes imprimées fin 1937 et début 1938. « Ce qui nous reste ainsi [les « fondements » antiques] peut, sans témérité aucune, être imputé à la plus ancienne construction dont les documents fassent mention : celle que l'évêque saint Euverte réalisa, au milieu du IVe siècle, avec l'aide de l'empereur Constance, et qu'il plaça sous le titre, cher à la maison impériale, de Sainte-Croix. »[1] — « Un ensemble de murs de fondations qui ont toutes les chances d'avoir appartenu à la basilique primitive élevée par l'évêque Euverte au milieu du IVe siècle. »[2] Aujourd'hui M. Chenesseau affirme avoir retrouvé les « fondements » d'une basilique chrétienne du IVe siècle.

Ce qui doit, raisonnablement, se traduire ainsi. Une basilique Sainte-Croix a été construite par saint Euverte au IVe siècle; j'ai découvert une basilique du IVe siècle sous la cathé-

par du mortier. Il faut y voir un simple barrage, établi contre le glissement des terres très meubles, lorsqu'on posa, au fond d'une tranchée, les pierres d'assise du gros mur voisin.

Ce gros mur, d'après M. de La Martinière, a pu s'étendre bien au delà de la longueur d'une façade de basilique. Or deux sondages, qui ont été effectués en octobre 1937 du côté sud, à 2 m. 50 et à 7 m. de distance du point où le mur disparaît sous d'autres maçonneries, auraient dû permettre de vérifier l'hypothèse. Mais ils n'ont donné qu'un résultat négatif.

1. Georges Chenesseau, *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans (septembre à décembre 1937)*, extrait du *Bulletin monumental*, ann. 1938, n° 1, p. 8-9.

2. G. Chenesseau, *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans* dans *les Monuments historiques de la France*, ann. 1937, fasc. 6.

drale Sainte-Croix; donc j'ai découvert la basilique construite par saint Euverte. Belle simplicité scolastique, historique, archéologique.

« La Vita Evurtii ».

A quoi bon s'étendre sur le manque absolu d'authenticité de la *Vita Evurtii* ? C'eût été inutile ou cruel pour les illusionnés assez ignorants de l'hagiographie pour y croire encore. Remplacer Constantin, dont parle la *Vita*, par Constance, dont parle M. Chenesseau, c'est adopter la thèse de Ch. Cuissard[3]. Après avoir lu et relu cet auteur il me semble impossible, honnêtement, de le citer. En outre, devoir le premier lustre de leur cathédrale à un souverain hérétique tel que Constance répugnerait à beaucoup d'Orléanais[4]. Quant à faire partager ma conviction que la *Vita Evurtii* a pour but de vieillir la cathédrale, je ne l'essaierai pas vis-à-vis de ceux pour qui paraît pénible la lecture de quelques pages des *Analecta Bollandiana*.

« Dans le triage des choses à retenir ou à écarter, on aperçoit trop l'influence de l'idée préconçue.... On a toujours une raison péremptoire de récuser les documents dès qu'ils contredisent vos thèses. » Qu'est-ce à dire ? On trouvera sous ma plume des vivacités, sans doute, mais jamais une insinuation visant à laisser croire au manque de probité scientifique.

Mgr Duchesne, quoiqu'on en dise, a parfaitement débrouillé l' « imbroglio » de la série des premiers évêques d'Orléans : d'abord dans son chapitre sur *les Traditions de Saint-Pierre le Vif*, à Sens; ensuite par deux mentions très courtes[5]: « Sa vie [d'Euverte]... n'est qu'un tissu de fables »; et : « Les auteurs modernes [Ch. Cuissard en dernier lieu] qui ont cru pouvoir ajouter créance aux assertions du biographe [d'Euverte] se sont trouvés... dans un embarras inextricable. »

Le témoignage des fouilles.

J'ai étudié les fouilles de 1937 à plusieurs reprises. M. Chenesseau connaît les raisons physiques qui m'ont empêché de voir celles de 1938 et sait comment les rapports présentés aux

3. Ch. Cuissard, *les Premiers évêques d'Orléans : examen des difficultés que présentent leurs actes*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXI (1886), p. 1 et suiv.

4. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VII, en particulier les p. 158-159.

5. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 456, n. 1 et 454.

Antiquaires de France ne parviennent aux membres associés que fort longtemps après leur lecture. Mais j'ai eu néanmoins connaissance des dernières fouilles, en particulier par un plan qui, sauf erreur, était prévu depuis longtemps avant d'être vérifié. Cette phrase d'un compte rendu de la Société archéologique de l'Orléanais donné aux journaux par M. l'abbé Brun, intime collaborateur de M. Chenesseau, retint spécialement mon attention : « On ne peut guère douter, *maintenant*, que cette basilique soit du IVe siècle. »[6] Certains en avaient donc douté auparavant qui méritaient considération ?

Pour mon compte, après avoir vu les fouilles, je n'ai jamais cru à la basilique du IVe siècle et je maintiens mon premier dire : « les fondations sont sans aucune homogénéité. » Ni les *secretaria* hypothétiques, ni « les apparences d'une piscine baptismale », ni le plan basilical, s'il est vraiment vérifié, ne changeront rien à ce fait essentiel. L'orientation ne présente aucune signification, puisque le bâtiment voisine les fortifications sud-ouest; l'axe non plus, car des basiliques chrétiennes ont été construites sur des fondations païennes dont les dimensions pouvaient concorder avec celles des monuments chrétiens cités par M. Chenesseau. Les poteries reconnues du IIIe ou du IVe siècle par certains membres des Antiquaires de France, fussent-elles chrétiennes, ne fournissent pas davantage la preuve d'une basilique chrétienne du IVe siècle eu égard à cette évidence des fondations non homogènes. Mais j'y consens volontiers : les plans ne peuvent suffire à renseigner; il faut voir les fondations.

Le reproche de n'avoir pas étudié les fouilles me paraît plaisant; voici pourquoi. Les membres d'une société savante furent invités à les visiter. Avant de pénétrer dans la crypte, le guide prit à part M. X... et lui dit sèchement et textuellement : « Vous n'allez pas m'entreprendre. » Il parut ensuite aux assistants que les démonstrations du guide se faisaient à l'adresse de M. X..., qui se garda de critiquer, comme le commandait la simple bienséance : j'étais présent. A quelques jours de là, paraissait dans un journal local le compte rendu de la visite rédigé par le guide. Il affirmait : « Les membres de la Société ont pu présenter à loisir éloges, observations, suggestions, critiques. » On voit comment il était facile d'exposer ses raisons de douter et de quelle façon un silence de convenance, sinon même imposé, pouvait se trouver interprété.

Combien de savants ne sont-ils pas arrivés à de grandes

6. Note fournie aux journaux à la suite de la réunion de la Société du 14 octobre 1938.

découvertes, poussés par leur vision intérieure ! Au rayonnement de la sienne M. Chenesseau ajoute l'autorité d'une parole étonamment facile et naturellement distinguée, comme sa personne; de promptes et décisives répliques. De tels dons offrent une ressource sans pareille à l'archéologue. A la condition, toutefois, de n'être pas orientés dans le sens d'une erreur toujours possible, hélas ! et à laquelle il est attaché publiquement depuis dix-huit ans. On ne saurait alors assez plaindre celui qui les possède. Les disciples qui l'environnent et l'admirent admettront difficilement l'erreur, et, même s'ils l'admettent, tarderont à la lui signaler, sachant qu'ils l'étonneront, le peineront, et qu'il l'admettra plus difficilement encore. Il ne comprendra pas le vrai sens de la réserve des autres.

M. Chenesseau serait certainement surpris des approbations sans réserve données à mon point de vue sur la soi-disante basilique du IVe siècle par des personnalités qualifiées.

Le « castellum ».

« La notoriété du *castellum* est malheureusement bien fraîche... Aucun texte n'en portait mention. » Evidemment il est regrettable qu'un hagiographe du IXe siècle n'ait pas songé à en parler !

« C'était vraisemblablement un élément de l'enceinte. » Peut-il cependant y avoir précision plus grande : « A l'endroit où est le perron [actuel], à dix pieds de profondeur au-dessous du pavé du cloître » ? Cela exclut l'enceinte romaine encore subsistante à ce moment[7].

Au XVIIe siècle « les gens n'avaient que des idées assez vagues sur ... l'ancienne ville gallo-romaine ». Faut-il rappeler les hommes du XVIIe siècle qui ont fourni des renseignements précis sur le romain ?[8] Théodore Lefebvre, cet architecte « très intelligent », avait séjourné à Vienne où subsistent encore de nombreux vestiges romains, et il voyait, à quelque distance de sa découverte, des restes importants de l'enceinte romaine.

« Trouvaille faite dans une fouille en dehors de l'aire de la cathédrale, » dit M. Chenesseau. « Sainte-Croix fût bâtie sur les fondements d'un *castellum* qui contenait autant de

7. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry, *la Cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890*, p. 13. — Je reconnais volontiers l'erreur que j'ai commise (p. 30, n. 13) sur les dimensions du transept roman.

8. Deux me reviennent à la mémoire que j'ai fréquentés : Peiresc et Dubuisson-Aubenay.

terrain que toute l'église et une grande partie du palais épiscopal », assure le « rapport des architectes aux commissaires royaux de la cathédrale ».

Et voilà les témoignages qu'on traite d' « hypothèse très en l'air », qui créent des « légendes » ! Que penser de cette aversion insoupçonnée pour des architectes du XVIIe siècle ? En somme l'idée d'un « *castellum* imaginaire » ne se comprend pas mieux que celle de « l'orthodoxie menacée ».

L'église épiscopale « extra muros ».

L'Église catholique a suivi à travers le monde des usages qui furent semblables, en règle générale, au moins dans une même région. Voilà sur quoi peut et doit se baser l'historien[9]. Sont-ce là « les effets curieux d'une sorte d'intuition avec laquelle la méthode historique n'a vraiment aucun rapport » ? Je laisse à mes pairs le soin de décider sur la question de méthode historique.

Que la première église épiscopale ait été située *extra muros*, sur l'emplacement de Saint-Aignan, bien des raisons permettent de le supposer, outre celles déjà données.

A Carthage, le P. Lapeyre a constaté que cinq des basiliques connues de lui se trouvaient *extra muros*[10].

En Gaule, Grégoire de Tours nous a signalé des *vici christianarum*. Nombreux sont les érudits qui ont reconnu ou cru reconnaître des centres chrétiens primitifs *extra muros*, d'après des textes et d'après la tradition, comme ayant dû être le siège épiscopal primitif. Le savant Mgr Lesne admet que ce fut là une règle presque générale. Deux textes, d'inégale valeur, indiquent la date à laquelle l'église épiscopale passa du dehors à l'intérieur des murs : à Lyon, vers 375; à Auxerre, entre 385 et 418[11].

Il était indiqué, dès lors, de rechercher si Orléans faisait exception à ce qui tend à apparaître comme une règle ou, si l'on veut, comme un usage partout suivi. J'ai essayé d'abord de rechercher quelles pouvaient être les conditions générales de l'usage. Un archéologue très connu a bien voulu m'écrire que j'avais, le premier, « abordé sérieusement » la question

9. Lire à ce propos DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, début du t. I.

10. Communication au congrès d'archéologie chrétienne de Rome, octobre 1938, non encore publiée.

11. Je dois ces dates à MM. Léon Levillain et Jean Hubert que je remercie très vivement. La première est donnée par une liste épiscopale connue seulement par une copie du XVIIe siècle; la seconde par une tradition rapportée au IXe siècle.

qu'il comptait reprendre, et m'assurer que ma bibliographie, si raillée par M. Chenesseau, lui serait fort utile. Sans le chercher je suis arrivé, après une enquête très incomplète, à des constatations qui m'ont moi-même surpris, tout le premier. Le plus ancien des *tituli*, semble-t-il, celui des Saints-Apôtres, a été fréquemment donné, par exemple, à un sanctuaire considéré comme le premier sanctuaire *extra muros* de la cité[12].

Ne devait-on pas examiner ensuite si Orléans n'avait pas possédé une église épiscopale *extra muros*? J'ai cru pouvoir présenter sur ce point une hypothèse que je maintiens comme vraisemblable parce que, dans la IVe Lyonnaise, existent au moins les cas du *vicus christianorum* de Paris, de Sens, d'Auxerre, sans parler de celui de Chartres[13]. En outre la constitution de la cité d'Orléans et donc celle de son premier évêché est très antérieure aux deux dates de transfert *intra muros* de l'église épiscopale citées plus haut, ce qui cadre bien avec la thèse de lent développement de christianisme dans l'aristocratie, soutenue par d'excellents historiens de l'Église des Gaules.

Les églises épiscopales multiples « intra-muros ».

« Cathédrales-fantômes », affirme M. Chenesseau. Cependant les églises épiscopales[14] multiples constituant l'*Ecclesia* dans une même cité sont admises depuis bien des années par M. Léon Levillain, et décrites dans l'enseignement archéologique de l'École des chartes; leur statut, si l'on peut dire, vient d'être établi avec des précisions nouvelles dans le livre de M. Jean Hubert, *l'Art pré-roman*, et le chapitre qu'il leur consacre n'est pas le moins remarquable de cet ouvrage de grande valeur. Fallait-il se refuser à suivre les voies ouvertes par le savant spécialiste de l'histoire mérovingienne, le distingué directeur de la Société française d'archéologie, M. Marcel Aubert, l'archéologue qui vient de consacrer sa réputation de maîtrise ? Je ne l'ai pas pensé.

Des vers de Paulin de Nole composés en 403 nous décrivent

12. Je dois rectifier ce que j'ai dit au sujet de Saint-Pierre de Vienne: l'église des Saints-Apôtres, distincte de celle de Saint-Pierre, s'élevait près d'elle. Je puis aussi ajouter deux autres églises des Saints-Apôtres aux cinq déjà cités (p. 9, n. 15): à Marseille, là où s'éleva l'antique abbaye de Saint-Victor; à Arles, titre précédant celui de Sainte-Croix.

13. Maurice Jusselin, *Chartres dans le passé* (Chartres, 1937), p. 6.

14. Le terme d'*églises épiscopales* utilisé par M. Jean Hubert est assurément plus exact que celui de cathédrale que j'avais utilisé, si par cathédrale on entend la seule église possédant la chaire épiscopale.

la construction de trois églises épiscopales voisines dans une même cité d'Aquitaine. M. Jean Hubert prouve, avec plans à l'appui, que cet usage fut suivi à travers toute la chrétienté. En outre il y a des raisons spéciales d'en chercher l'application à Orléans, alors que le groupe Saint-Étienne, Notre-Dame, Saint-Jean, est prouvé à Sens, à Auxerre, à Paris par des textes[15] comme par des fouilles, et se trouve aussi fort possible à Chartres[16], toutes cités de la métropole de Sens. J'ai fourni enfin des données précises.

Saint-Étienne. — J'avais pensé que ce pouvait être originairement la seule église épiscopale ancienne d'Orléans. Mais où placer son baptistère ? A Sainte-Colombe ? Hypothèse gratuite et dangereuse, me semblait-il. C'est alors que me furent révélées les églises épiscopales multiples. M. Chenesseau se réserve de faire un sort à Saint-Étienne dans son « gros ouvrage ». On imagine facilement quel il sera : dépendance de Sainte-Croix.

Notre-Dame. — J'ai déjà dit comment des textes permettaient de reconnaître le groupe des trois églises épiscopales Notre-Dame, Saint-Étienne, Saint-Jean, au moins dans trois ou quatre cités de la métropole de Sens. La très grande ancienneté des églises Notre-Dame à Sens[17], à Chartres[18], à Auxerre, à Paris ne peut faire de doute.

Saint-Jean. — Pourquoi railler la possibilité entrevue de deux baptistères antiques successifs ? Le baptistère proche d'une église épiscopale mais constituant un édifice particulier semble de règle absolue. Il existait un baptistère *extra muros* à Clermont.

Sainte-Croix. — Le nombre des églises épiscopales n'était pas constant. Et voici ce qu'aurait pu dire M. Chenesseau. Il n'est peut-être pas exclu de penser que Sainte-Croix posséda le titre d'église épiscopale à une époque ancienne, mais après Saint-Étienne. On pourrait même suggérer que Sainte-Croix se substitua à l'église Notre-Dame comme église épiscopale,

15. Pour Sens : Geoffroy de Courlon, *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif,* édit. G. Julliot (Sens, 1875), p. 450; *Vita sancti Lupi* († avant 627), des environs du VIIIe siècle (Duchesne, *Fastes épiscopaux,* t. II, p. 416), dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne,* t. I, p. 240-241. — Pour Auxerre : Héric, dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne,* t. I, p. 315; et *Gesta pontificum Autossiodorensium,* dans Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne,* t. I, p. 352, 359, 361. — Les éléments importants de cette note m'ont été fournis par M. Jean Hubert, que je remercie de nouveau.

16. Maurice Jusselin, *Chartres dans le passé,* p. 6.

17. Geoffroy de Courlon, *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le Vif,* p. 482.

18. Maurice Jusselin, *Chartres dans le passé,* p. 6.

alors que Saint-Étienne demeurait elle-même église épiscopale. Simple hypothèse. Mais, ce qui semble bien prouvé, jusqu'à preuve du contraire, par application de la loi d'analogie et les constatations faites à Orléans, c'est le groupe Saint-Étienne, Saint-Jean, Notre-Dame.

Il convient d'expliquer l'allusion désolée aux « parchemins si discutés de Sainte-Croix ». Plusieurs actes du cartulaire de cette église mentionnent la consécration, par la main du Christ, du calice de saint Euverte et, par extension, de l'autel de la cathédrale, par suite de la cathédrale elle-même. Je crois avoir démontré, dans une étude non encore publiée, qu'ils étaient tous apocryphes ou faux.

Un « gros ouvrage ».

Un gros ouvrage nous est annoncé que l'auteur n'a pas voulu « déflorer ». Les grandes lignes qu'il indique apparaissent des plus suggestives. Il s'agit, en somme, moins d'expliquer les trouvailles archéologiques par des textes authentiques que d'authentifier des textes signalés fautifs dans leur ensemble par « le témoignage archéologique », « de récupérer ainsi le bon métal en traitant les déchets des forges antiques » (si je comprends bien un texte quelque peu sibyllin). C'est là une grande œuvre dont l'auteur signale « la difficulté particulière » et la prudence qu'elle requiert. M. Chenesseau m'avait laissé entendre, dès le début de ses fouilles, qu'il l'entreprendrait.

Il lui faudra, pour la mener à bien, beaucoup apprendre dans tous les ordres des connaissances historiques. Qu'il veuille bien permettre de lui signaler spécialement la difficile hagiographie. Elle seule suppose tout un ordre de connaissances : philologiques, comme il l'indique lui-même, conciliaires, liturgiques, paléographiques, diplomatiques, et, par dessus tout, l'esprit critique.

On peut tout attendre de la puissance de travail d'un archéologue comme lui, et son dessein ne serait pas pour surprendre s'il ne semblait « lever l'étendard de la révolte » contre l'esprit critique qui s'efforce de déceler la valeur du témoignage. Et pourtant il ne s'acquiert que lentement et il faut, en général, s'y appliquer dès sa jeunesse afin d'en acquérir le goût. Dépouiller des illusions entretenues parfois publiquement, avec ténacité, depuis dix-huit ans et plus, demande un âpre renoncement. Il paraît surprenant de n'accorder aucune valeur aux racontars du grand enfant crédule qu'est Raoul Glaber (xe siècle), quand il raconte, avec forces détails,

la découverte de monnaies d'or dans les fondations d'une cathédrale et la sonnerie de ses cloches par un loup; on n'abandonne pas sans peine l'idée d'un corps saint envoyé par l'empereur Constance à Euverte, même quand on ne le découvre pas où on l'espérait... Aussi M. Chenesseau, s'il veut s'aventurer dans une voie qui, plus que toute autre, demande de l'esprit critique, devra bien prendre garde. Ses vrais amis se ligueront certainement pour le lui crier.

Ce m'est l'occasion d'affirmer de nouveau avec force que je n'ai voulu, à aucun moment, diminuer l'importance des résultats très remarquables obtenus par M. Chenesseau, sauf sur un petit nombre de points, mais au contraire l'accroître en lui indiquant certaines voies dangereuses à suivre. Qu'il veuille bien cesser, je l'en prie, de voir en moi un « adversaire ».

Le culte de saint Mamert à Sainte-Croix.

Parmi les voies dangereuses que j'ai publiquement signalées[19], se trouve celle du culte de saint Mamert, dont le corps aurait été apporté à Orléans au VIIe siècle : « ... Une fosse rectangulaire, peu profonde, ... a dû contenir le sarcophage [de] saint Mamert » derrière l'autel roman[20]. « L'autel [du XIe siècle] destiné aux reliques de saint Mamert présente encore le dispositif qui le rendait accessible aux pèlerins par le déambulatoire. »[21] Hélas ! sur ce point, à tout le moins, « le témoignage archéologique » ne peut rien contre le témoignage historique. On me permettra de ne pas « déflorer » celui-ci en indiquant plus précisément mes sources[22].

Avant le XIVe siècle, pas une des fondations du chapitre ne contient une invocation à Mamert. Au début du XIVe siècle fut fabriqué un reliquaire en forme de chef pour renfermer des reliques du saint, provenant vraisemblablement de Saint-Aignan, et les premières qui soient entrées, semble-t-il, à Sainte-Croix. Le reliquaire ornait un autel de la chapelle de tous les saints. Plus tard une partie de ces reliques passa dans une châsse où furent placées aussi de nombreuses autres

19. Communication à la Société archéologique de l'Orléanais en mai et juin 1938.

20. Georges CHENESSEAU, *les Fouilles de la cathédrale*, dans le *Bulletin monumental*, ann. 1938, p. 14.

21. Georges CHENESSEAU, *les Fouilles de la cathédrale*, dans *les Monuments historiques*, ann. 1937, p. 220.

22. La seule charte du cartulaire de Sainte-Croix qui mentionne saint Mamert est un apocryphe ou un faux. Ch. Cuissard, dans *les Premiers évêques d'Orléans*, parle fréquemment de saint Mamert : chacune de ses assertions doit être contrôlée.

reliques, mais qui prit le nom de châsse saint Mamert. Ce fut l'origine d'une fête solennelle de translation. Le XVIe siècle précisa : *translatio capitis sancti Mamerti.* On s'imaginait posséder la tête de saint Mamert à cause du reliquaire chef. Et, possédant la tête et une châsse, on s'imagina posséder le corps du saint dans la châsse. L'autel de Saint-Mamert n'apparaît qu'en 1355.

Une série curieuse de quiproquos peut seule expliquer comment Mamert, évêque de Vienne, en vint à être considéré comme saint de la Croix. L'hymne *Pange lingua* fut attribuée, à tort, à son frère le prêtre hymnologue Claude Mamert; puis, en raison seulement de ce qu'ils portaient le même nom, à l'évêque lui-même. Aussi put-on voir, dans la cathédrale Sainte-Croix, sur l'autel de Saint-Mamert, au XVIIe siècle, un tableau de Claude Vignon représentant « la figure de Jésus-Christ en croix, devant saint Mamert à genoux »[23].

Des faits semblables ou analogues peuvent se constater un peu partout. Mais il faut, pour les connaître, lire les Bollandistes et y ajouter foi.

Un vœu.

Au terme de leurs polémiques, archéologues et historiens ne devraient-ils pas s'efforcer d'accéder au « réalisme fondamental », à la « sincérité intégrale » de « l'humilité »[24]? Ce faisant, ils méditeraient la réflexion du bénin saint François de Sales qui fut un fin psychologue parce qu'il savait interroger et écouter: « Il advient souvent que l'office de distribuer sert de mérite pour recevoir, et l'office d'enseigner de fondement pour apprendre. »[25]

Et la nature humaine est ainsi faite que chacun croirait avoir plus distribué que reçu, plus enseigné qu'appris.

J. de LA MARTINIÈRE,
archiviste paléographe.

23. Georges CHENESSEAU, *Sainte-Croix d'Orléans* (Paris, 1921, 2 vol. in-4°), t. I, p. 177.

24. Mgr RICHAUD, *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé à Orléans le 8 mai 1939 devant M. le président de la République.

25. Saint FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, Avertissement.

BULLETIN CRITIQUE

Jean-François LEMARIGNIER. — *Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140* (Archives de la France monastique, vol. XLIV). — Paris, A. Picard, 1937. In-8° de XXXIII-331 pages, 2 planches et 2 cartes.

Reprenant, en les approfondissant, les recherches qui avaient été amorcées par Robert Génestal et par Paul Le Cacheux, M. Lemarignier vient de nous donner une étude, qu'on peut considérer comme définitive, sur les privilèges normands d'exemption et de juridiction. Ces deux sortes de privilèges envisagent respectivement les rapports du monastère avec l'évêque diocésain et avec les églises situées sur les domaines monastiques : le premier « soustrait le monastère et les moines à la juridiction épiscopale, et, en principe du moins, les rattache directement à Rome »; le second « attribue au monastère une part de la juridiction épiscopale sur certaines églises et certains territoires ».

M. Lemarignier s'est proposé d'étudier ces privilèges dans une région bien déterminée, la Normandie, qui, à cette époque, forme un tout, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, le duché de Normandie correspondant à peu de choses près à la province ecclésiastique de Rouen. Mais il a été amené naturellement à étendre ses recherches aux monastères voisins, de l'Angleterre et de la France de l'Ouest, et il s'est vu contraint de restreindre dans le temps un sujet qui prenait dans l'espace une ampleur inquiétante. Il s'arrête donc en 1140, se réservant ainsi la période la plus mal connue et la plus complexe, celle des origines.

Le seul moyen de déblayer un terrain jusqu'alors à peu près inexploré, c'était de se livrer à des enquêtes successives dans les diverses abbayes de la région envisagée. C'est ce qu'a fait M. Lemarignier qui nous donne une série d'études très complètes, mais plus ou moins fouillées selon le nombre et la valeur des documents dont il disposait, sur Cerisy et Montivilliers, Fécamp, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Étienne et la Trinité de Caen, Saint-Ouen de Rouen, l'abbaye du Bec, Bellême, Marmoutier, le Mont-Saint-Michel, etc., et sur quelques monastères anglais parmi lesquels Bury-Saint-Edmunds et Saint-Augustin de Canterbury.

Le sujet était plein d'embûches; les actes faux sont abondants à cette époque, les interpolations difficiles à dépister. M. Lemarignier aborde tous les actes qu'il rencontre avec un esprit critique exercé et fort habile; ses démonstrations sont conduites

avec méthode et clarté. De ce travail ardu, il a été largement récompensé : si jusqu'ici on avait laissé planer une certaine obscurité sur la question — en particulier sur la question de la juridiction — c'était bien faute d'avoir suffisamment critiqué les textes avant de les utiliser. C'est après avoir démasqué l'acte interpolé de Fécamp « qui avait contribué à fausser tout le problème » que M. Lemarignier aboutit à des conclusions nouvelles. Il dégage les caractères du privilège de juridiction et démontre l'indépendance réciproque des deux privilèges d'exemption et de juridiction.

1° « La franchise des coutumes épiscopales est l'origine de la juridiction, mais ne confère aucun privilège d'exemption. »

2° « Elle ne comporte pas la confirmation du pape. » Au XIe siècle, elle est due dans la plupart des cas à une usurpation des moines ou à une concession faite plus ou moins librement par l'évêque, et elle est transformée en privilège, vers 1030, par les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre.

3° « Une abbaye telle Montivilliers peut avoir juridiction sur des églises sans jouir de l'exemption. » Inversement, l'abbaye de Fécamp jouissait depuis 1006 de l'exemption, alors qu'elle n'avait pas encore reçu le diplôme de franchise des coutumes épiscopales.

4° Enfin l'auteur a noté des variations dans les modalités d'octroi des privilèges et il explique ces variations par l'histoire locale du duché et l'histoire générale de l'Église. Dans la première moitié du XIe siècle, les privilèges sont accordés par les ducs qui ne font que mentionner la concession épiscopale. L'exemption de Fécamp émane de Richard II (1006); elle n'est confirmée par le pape qu'en 1016; et c'est Robert le Magnifique qui, en 1032 et 1035, octroie la franchise des coutumes épiscopales à Cerisy et à Montivilliers.

De 1060 environ à 1140, la réforme grégorienne pénètre en Normandie sous l'influence de Guillaume le Conquérant et de Lanfranc. C'est du pape Alexandre II que Saint-Étienne de Caen reçoit une bulle d'exemption en 1068 : le monastère n'est pas encore rattaché directement à Rome, mais il tombe dans bien des cas sous l'autorité du métropolitain et du synode provincial. Les privilèges de juridiction sont désormais accordés par les évêques eux-mêmes qui en précisent et en limitent la portée et qui tournent souvent la difficulté en confiant à l'abbé les pouvoirs de l'archidiacre : c'est ce qui fut fait au Mont-Saint-Michel.

Après 1140, les luttes dynastiques favorisent l'action des papes qui réglementent l'octroi des privilèges. Une double tendance se manifeste : la juridiction est protégée et accrue dans les cas où l'abbaye bénéficiaire est exempte; elle est limitée dans le cas contraire.

L'enquête de M. Lemarignier jette, on le voit, un jour nouveau sur la question des privilèges monastiques et aboutit à des résultats fort intéressants. L'auteur, qui n'a négligé aucune des sour-

ces d'information qui s'offraient à lui, a mené cette enquête avec une conscience et une perspicacité qui lui font grand honneur. En lui attribuant la 1re médaille du Concours des antiquités nationales, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a très justement reconnu le mérite de son œuvre.

Françoise Lehoux.

Georges Gaillard. — *Premiers essais de sculpture monumentale en Catalogne aux Xe et XIe siècles.* — Paris, Paul Hartmann, 1938. In-4° de 112 pages, 16 planches hors texte.

— *Les débuts de la sculpture romane espagnole. Léon, Jaca, Compostelle.* — Paris, Paul Hartmann, 1938. In-4° de xxxv-270 pages, 128 planches hors texte.

Les rapports entre la sculpture romane du nord de l'Espagne et notre sculpture languedocienne sont suffisamment connus pour justifier un compte rendu dans la *Revue* de ces deux importantes thèses de doctorat.

M. Georges Gaillard, ancien membre de l'École des hautes-études hispaniques de Madrid et professeur à l'Institut français de Barcelone, s'intéresse depuis plus d'une dizaine d'années à la sculpture romane espagnole, à l'égard de laquelle les archéologues avaient pris jusqu'à présent des positions diverses. Entre l'affirmation de la suprématie de l'art français soutenue par l'école française et l'opinion contraire professée par Kingsley Porter, suivant laquelle l'Espagne avait devancé la France dans la création romane, où était la vérité ? C'est à rechercher cette vérité que s'efforce M. Gaillard dans les deux volumes que nous analysons et qui sont consacrés, l'un à la formation, l'autre à la jeunesse de la sculpture romane espagnole.

Le premier de ces volumes montre que, dans l'histoire de la sculpture romane, la Catalogne occupe une place privilégiée, d'abord en raison de sa pauvreté, ce pays ayant conservé des monuments fort anciens, et surtout par son rôle d'intermédiaire entre la civilisation musulmane andalouse et la civilisation chrétienne d'Occident.

Les deux principaux centres de la sculpture catalane à ses débuts furent ceux de Ripoll et des ateliers des marbriers pyrénéens. Le premier, sous la dépendance directe de l'art cordouan, copie des modèles importés, puis, cessant de copier, conserve dans les chapiteaux décoratifs les mêmes formes, les mêmes motifs, les mêmes principes qui lui ont été enseignés par les artistes andalous. Les chapiteaux omeiyades de Ripoll, œuvres d'un artiste cordouan qui travaillait pendant le troisième quart du xe siècle, les chapiteaux contemporains du cloître de Sant Benet de Bages, ceux de Cornella, telles sont les principales productions parvenues jusqu'à nous de ce centre artistique. Par leur nouveauté,

leur perfection et leur simplicité, les chapiteaux omeiyades « devaient être les plus sûrs modèles des sculpteurs romans ».

Les ateliers des marbriers pyrénéens auxquels sont dûs les linteaux de Saint-Genis-des-Fontaines et de Sorède, le tympan d'Arles-sur-Tech, etc., empruntent des motifs au répertoire hispano-mauresque par l'intermédiaire des manuscrits mozarabes, mais par la façon dont leur décor et leurs figures se plient aux exigences de la loi du cadre, ils sont déjà des ateliers romans. « Les expériences précoces des marbriers pyrénéens ont peut-être servi à préparer la renaissance de la grande sculpture monumentale qui allait se produire à Toulouse à la fin du XIe siècle. »

En même temps, et pendant tout le cours du XIe siècle, des sculpteurs isolés ont laissé en Catalogne des traces de leur activité. Sans ignorer les œuvres des ateliers de Ripoll et des Pyrénées orientales, ils n'en dépendent pas directement. Leurs productions sont intéressantes en tant que recherches, mais d'un sentiment artistique souvent médiocre. A titre d'exemples, l'auteur étudie les chapiteaux du Canigou, d'Eus, de Sant Bartolomeu de la Cuadra, de Sant Miquel de Fluvia, de la cathédrale d'Elne. Toute cette sculpture est très pauvre. Le grand siècle catalan, conclut M. Gaillard, semble donc être le Xe, encore mal connu, le siècle des influences andalouses.

Le second volume débute par une introduction qui pose de façon très précise le problème à résoudre et esquisse le plan de l'ouvrage. Les conditions sociales et économiques prévalant au XIe siècle dans une Espagne en perpétuel état de guerre contre les Arabes, ne favorisaient guère la création artistique. Les œuvres d'art sont peu nombreuses et, en outre, isolées les unes des autres en raison du morcellement géographique. Le lien qui les unit entre elles fut le pèlerinage de Compostelle. Au début de l'art roman, l'Espagne, grâce à la Reconquête, s'ouvre au monde occidental. Les pèlerins de Compostelle, les moines clunisiens si nombreux en Espagne, les colons francs, les seigneurs français qui épousent les princesses espagnoles ont-ils contribué à doter l'Espagne d'un art étranger, d'un art importé ? L'auteur ne le croit pas. Les étrangers, les Français venus en Espagne à cette époque ont contribué à l'éclosion de l'art roman espagnol. Ils ne l'ont pas créé, car les conditions de cette création existaient en Espagne même.

L'art mozarabe, reflet de l'art andalou, né de l'émigration des chrétiens andalous vers la région du Duero aux IXe et Xe siècles, va donner à la sculpture romane espagnole une orientation particulière. Le centre de cet art avait été Léon. Les ateliers des artisans du métal et de l'ivoire, qui florissaient dans la même ville au XIe siècle, constituaient naturellement un milieu favorable à la naissance d'un grand art. Mais on ne peut trouver une relation bien précise entre ces sculptures d'ivoire ou de métal et les sculptures de marbre et de pierre. Primordial au contraire fut le rôle des miniaturistes. On sait comment les « Commentaires de Beatus

sur l'Apocalypse » composés en 784 par l'abbé de Liébana, furent illustrés au xe siècle par les miniaturistes mozarabes, et maintes fois reproduits au cours des siècles suivants. « La sculpture languedocienne allait naître de l'Apocalypse de Beatus, c'est-à-dire de la miniature mozarabe. »

De ces prémisses on peut déjà conclure que l'auteur n'accordera pas aux influences une importance excessive. Entre les théories contradictoires dont les unes soutenaient que, pour la sculpture romane il n'y a pas de Pyrénées, et dont les autres tendaient à faire de notre sculpture languedocienne une vassale de l'école espagnole, il adoptera une solution moyenne. Partant du principe que l'œuvre d'art n'est pas essentiellement le résultat d'influences, mais qu'elle est avant tout création, M. Gaillard étudie l'art roman espagnol en face des monuments eux-mêmes, plutôt qu'en fonction des influences diverses ou des antécédents. C'est ainsi qu'il passe en revue successivement, en les examinant à fond du double point de vue de la chronologie et du style, les grands ensembles de Saint-Isidore de Léon, de la cathédrale de Jaca et de Saint-Jacques de Compostelle, ainsi que certaines œuvres secondaires de Sainte-Marie d'Iguacel, de Santa Cruz de la Seros, de Loane, etc.

Cette sculpture romane espagnole de haute époque trahit, dans le domaine ornemental, la persistance non seulement des motifs dérivés de la feuille d'acanthe, mais encore de la forme générale de l'épannelage corinthien. Elle atteint une grande perfection. Dans la statuaire, la plénitude des formes procède d'un sentiment extraordinairement puissant des volumes. Le goût des reliefs énormes est poussé parfois jusqu'à des exagérations déconcertantes, mais l'aptitude à créer de purs chefs-d'œuvre est certaine, ainsi qu'en témoigne par exemple la statue de saint Jacques du portail des Orfèvres.

A cette sculpture remplie de qualités aussi éminentes fait malheureusement défaut, et d'une façon absolue, le sens de la composition. Les sculptures des tympans et des parties hautes du portail des Orfèvres « sont suspendues à la paroi comme dans un musée lapidaire de province » suivant la remarque de M. Focillon.

Revenant dans sa conclusion sur l'irritante question : « Toulouse ou Espagne ? » M. Gaillard y répond de la façon suivante : « La renaissance de la sculpture à la fin du xie siècle ne s'est pas produite, comme on paraît l'avoir supposé souvent, en un seul endroit déterminé, le Languedoc, Léon ou la Bourgogne, mais au contraire en divers points à la fois. C'est en même temps que, sous l'impulsion d'un courant artistique général, dans des conditions analogues et avec l'aide de modèles communs, les sculpteurs se sont mis à la tâche dans tous les pays de France, d'Espagne et d'Italie, où, tout au cours du xie siècle, l'art roman était en train de naître ».

En dépit des contacts reconnus entre la sculpture languedocienne et la sculpture espagnole, les influences n'ont joué qu'un rôle secondaire et, pour ainsi dire, exceptionnel, alors qu'entre les diverses églises romanes du Nord de l'Espagne, des échanges

continuels et des contacts constants semblent s'être produits. « Il y a donc, s'étendant des Pyrénées à la Galice, une véritable école espagnole de la sculpture romane. »

Telles sont les conclusions d'un archéologue qui, connaissant admirablement bien son sujet, l'a exposé de la manière la plus claire et la plus savante, en fondant son argumentation sur une prudente interprétation des textes et une étude détaillée du style, qui trahit la profonde empreinte de l'enseignement de M. Focillon et des méthodes stylistiques inaugurées par M. Baltrusaitis. Une magnifique collection de photographies permet de suivre dans ses moindres détails l'exposé de l'auteur.

En face de conclusions aussi sérieusement pesées, on éprouve quelque embarras à formuler même une simple remarque. Nous nous hasardons cependant à présenter l'observation suivante.

Il est notoire que, dans le domaine de l'architecture, les belles églises qu'on nous présente, Saint-Isidore de Léon, le cathédrale de Jaca, Saint-Martin de Fromista, Saint-Jacques de Compostelle enfin, dérivent, non pas de traditions indigènes, mais de modèles français. Les églises immédiatement antérieures étaient en effet de dimensions très réduites et d'un tout autre style. L'un des plus anciens exemples, dans l'histoire de l'architecture espagnole, de cette substitution du style français aux traditions indigènes est la Chapelle des Rois de Saint-Isidore de Léon, qui possède également la plus ancienne des collections de chapiteaux romans étudiées par M. Gaillard. Elle est, précise ce dernier, d'une construction tout à fait nouvelle à cette date dans la région: les origines doivent en être recherchées en France. L'église, consacrée en 1063 et terminée en 1067, pour laquelle avait été construit ce narthex, a été remplacée par l'édifice actuel, dont la plus grande partie n'est pas antérieure au deuxième quart du XIIe siècle, et dont le gros œuvre ne devait être terminé qu'en 1149, date de sa consécration. Avec sa nef éclairée directement, ses piles montées sur de massifs socles circulaires, c'est un édifice qui a des équivalents en France.

La cathédrale de Jaca, fondée en 1063, n'était pas encore terminée en 1094. Son abside et ses absidioles épaulées par des contreforts-colonnes, dont les chapiteaux se mêlent aux modillons de la corniche, présentent des analogies avec plus d'un chevet de nos églises romanes languedociennes. Le détail des soffites de la corniche décorés de marguerites inscrites dans des cercles se retrouve au portail Miègeville à Toulouse, à Lescure (Tarn), à Conques, dans les portails des croisillons. Les colonnes géminées engagées dans les pilastres plantés à la naissance du chevet, ne sont autres que des supports typiquement languedociens, dont il existe des spécimens dans mainte église rouergate et notamment dans celle de Saint-Michel de Castelnau-Pégayrolles, bien antérieure aux églises cisterciennes de Fontfroide et de Flaran, qui transmirent ultérieurement ce type de support à leurs filiales espagnoles de Fiteros et de Poblet.

L'église Saint-Martin de Fromista ne serait pas antérieure au XIIe siècle. Avec sa nef à éclairage indirect, dont le berceau est contrebuté par les berceaux des bas-côtés, avec sa tour-lanterne montée à la croisée du transept, elle relève d'une architecture qui « semble bien avoir eu pour modèle celle de l'Ouest de la France », ainsi que le note M. Gaillard.

Il est inutile d'insister beaucoup sur Saint-Jacques de Compostelle. On sait que cette église, commencée en 1078, reproduit en plan et en élévation les principales dispositions de Sainte-Foy de Conques et de Saint-Sernin de Toulouse, commencées respectivement, l'une entre 1041 et 1052 et l'autre vers 1060, et qui sont par conséquent ses aînées et ses modèles. Le système d'équilibre est aussi le même.

La construction de pareils édifices inspirés de programmes français ne put être vraisemblablement exécutée que sous la direction de maîtres d'œuvre français. Le *Calixtinus* nous fait connaître le nom des architectes Bernard le Vieux et Robert, qui ont commencé la construction de Saint-Jacques de Compostelle avec un atelier de cinquante tailleurs de pierre. M. Gaillard souligne que les noms de ces maîtres d'œuvre sont un indice de leur origine étrangère et probablement française.

Suivant la thèse de M. Gaillard, il faudrait donc admettre que des églises d'inspiration purement française auraient été décorées presqu'exclusivement par des artistes espagnols. Cette conclusion, qui n'est pas impossible à admettre, prête cependant matière à réflexion, surtout en ce qui concerne la sculpture décorative.

Lorsque le décor roman espagnol et le décor roman languedocien présentent entre eux des analogies surprenantes, par exemple dans le choix des motifs d'une corniche, dans le traitement des palmettes des tailloirs ou encore dans l'interprétation du chapiteau corinthien, peut-on seulement les expliquer par une création parallèle ? L'hypothèse d'une source d'inspiration commune suffit-elle à rendre compte de toutes ces ressemblances ?

Ce sont des questions qu'il convient de se poser, car si la communauté des sources d'inspiration, en l'espèce l'inspiration antique, permettent d'expliquer purement et simplement certaines analogies du décor roman toulousain et du décor roman espagnol, on devrait s'attendre à retrouver les mêmes analogies dans d'autres provinces de l'art roman. Or, cela n'est pas. Nous cessons en effet de suivre M. Gaillard lorsqu'il écrit : « Les sculpteurs de Saint-Benoît-sur-Loire ou les sculpteurs auvergnats traduisent de même dans leur style roman les chapiteaux corinthiens antiques, et si les ressemblances ne sont pas tout à fait aussi précises, leurs productions ne diffèrent pas radicalement de celles que nous avons analysées en Espagne. »

Si les différences ne sont pas en effet radicales, elles s'expriment du moins par des nuances très perceptibles. Et c'est par ces nuances qu'un chapiteau dérivé du corinthien de Saint-Sernin de Toulouse ou du cloître de Moissac se rapproche infiniment plus

d'un chapiteau espagnol que d'un chapiteau auvergnat ou bourguignon.

Je ne connais pas de chapiteaux auvergnats ou bourguignons qui soient surmontés d'un tailloir orné du décor de palmettes si cher aux sculpteurs languedociens et espagnols. Les soffites de certaines corniches auvergnates sont creusés de cupules empruntés à l'art arabe; mais l'on n'y voit point, et pas davantage non plus dans les corniches bourguignonnes, les marguerites, inscrites dans des cercles, des corniches de Jaca et du portail Miègeville.

La transcription en style auvergnat ou bourguignon de motifs décoratifs antiques diffère donc par quelques nuances de l'interprétation languedocienne des mêmes motifs, alors que, d'autre part, sculpteurs languedociens et espagnols se rencontrent bien souvent pour les traduire de façon identique. Si l'on joint à cette constatation le fait que les églises espagnoles étudiées par M. Gaillard sont de pure inspiration française, on sera peut-être amené à conclure que les contacts entre sculpture espagnole et sculpture languedocienne, tout au moins dans le domaine décoratif, ont peut-être été plus importants qu'on ne nous le laisse entendre.

Jean VALLERY-RADOT.

Henri FOCILLON. — *Art d'Occident. Le Moyen Age roman et gothique.* — Paris, A. Colin, 1938. In-4° de 361 pages, illustrations, 63 planches hors texte.

Une large étude d'ensemble consacrée à l'art du Moyen Age était-elle actuellement nécessaire après tant d'autres, dont certaines fort bien faites, qui traitent du même sujet sous des titres plus ou moins divers ? Au lecteur qui serait tenté de se le demander la préface de M. Focillon fournira des explications qui le rassureront sans nul doute. Du reste, ce qui importe le plus en ce genre, c'est la science et le talent de mise en œuvre, qualités qui, dans le cas présent, bien loin de faire défaut, surabondent. Ajoutons qu'il ne s'agit pas d'archéologie pure; il s'agit d'histoire; le but poursuivi n'est rien moins que la connaissance de l'homme du Moyen Age, « encore présent et debout parmi nous dans les pierres des monuments ». L'état moral et intellectuel d'une société influe sur les formes de son art; ces formes, en retour, influent sur la société. Ainsi, du XIe au XVe siècles, se créa et se propagea en Occident un « humanisme large et ferme », moins parfait à certains égards que celui de la culture antique, mais plus compréhensif et plus complet, débordant de vie, aspirant à l'universel. Cette idée générale, justifiée à chaque instant par l'examen des œuvres, est pour ainsi dire l'âme qui anime le développement de tous les chapitres de ce gros volume.

M. Focillon, qui sait énormément de choses, les sait comme il faut, sans s'en laisser accabler, les mettant chacune à sa place, discernant et montrant les rapports qui les unissent. L'exposé se déroule d'un mouvement régulier, soutenu. C'est fortement pensé. Que n'est-ce parfois mieux écrit, non pas, certes, avec plus d'éclat ou de richesse verbale, mais avec plus de simplicité, de clarté, moins d'abstractions, moins de néologismes bizarres ? Il y a des passages difficiles à lire, obscurs. Puisque nous voici engagés sur le terrain des critiques, disons aussi, pour n'y plus revenir, que l'illustration ne répond pas toujours aux exigences du texte. A supposer qu'il fût impossible de multiplier les planches, il ne l'était pas de les choisir avec plus d'opportunité. Qui ne préférerait sacrifier la façade de Saint-Étienne de Caen ou l'intérieur de Chartres, que tout le monde connaît, à des représentations de peintures murales et de miniatures de manuscrits ?

En effet, si M. Focillon s'attache tout particulièrement à l'architecture, ainsi qu'il le devait, parlant d'une époque où l'architecture règne en maîtresse, il ne néglige aucune des autres manifestations de l'art. Le champ géographique de ses explorations est aussi très vaste : l'Europe entière, excepté la Russie et le monde byzantin. Il n'insiste sur la France qu'autant que le requiert la vérité de l'histoire. Pas la moindre trace en lui de nationalisme intellectuel; laissant aux maîtres d'œuvre du Valois et du Soissonnais l'honneur d'avoir fait de l'ogive le principe fécond d'un style aux possibilités multiples, il reconnaît aux Anglo-Normands le mérite d'avoir inventé l'ogive elle-même.

Les parties les plus originales ou les plus brillantes de son étude sont celles qui ont trait à la période préromane, au passage du roman au gothique et à l'iconographie des cathédrales.

Le legs des architectes carolingiens était plus riche qu'on ne l'a longtemps admis. M. Focillon relève comme en constituant les éléments essentiels : le parti des grandes églises bénédictines, les clochers incorporés à l'église, le déambulatoire à chapelles rayonnantes, la pile composée remplaçant le support cylindrique ou quadrangulaire, même, jusqu'à un certain point, les églises voûtées. Mais, après eux, il restait à résoudre définitivement le problème complexe du voûtement et de l'éclairage et à incorporer à la pierre la décoration monumentale, jusqu'alors indépendante, faite de mosaïque, de stucs, de peinture, bref de procédés d'applique. Le XIe siècle voit apparaître une construction réellement organique, dont tous les éléments se subordonnent à une pensée dominante. Il « s'exprime avec plénitude dans la pierre et reste constructeur jusque dans la plastique et la peinture ». La sculpture romane, dont M. Focillon analyse de façon très intéressante les caractères techniques, est soumise aux conditions d'un cadre défini; elle modèle l'image de la vie sur des combinaisons ornementales. L'essor gothique s'affranchira de cette servitude sans ruiner à tout jamais, du moins en France, la tradition qu'elle a engendrée. Il est curieux de constater qu'une œuvre d'un peintre

du XVe siècle comme le Couronnement de la Vierge d'Enguerrand Charonton se compose à la manière d'un tympan du XIIe.

L'opposition entre l'art roman et l'art gothique est-elle aussi absolue que M. Focillon le croit et s'efforce de le démontrer ? Il va jusqu'à refuser de voir entre eux aucun lien de filiation. Le second constituerait, selon lui, une innovation d'une portée sans exemple. Il se pourrait qu'il y eût là matière à longue controverse. Aussi bien M. Focillon confesse-t-il que la sculpture accuse plus que l'architecture cette nouveauté tout à fait insolite. La seule iconographie dont il estime qu'elle supporte un rapprochement avec celle du XIIIe siècle occidental serait l'iconographie boudhique, à cause de ce que la pensée religieuse qu'elle traduit contient de sympathie profonde pour toutes les productions de la nature. Et encore, que de différences ! Quelques objections qu'on doive lui faire, nous aurons toujours gagné à ses exagérations — si exagérations il y a — une trentaine de pages des plus remarquables sur « l'humanisme gothique », manifesté, en France surtout — cela va sans dire —, mais aussi en Espagne, en Allemagne et un peu dans les Pays-Bas, par cette prodigieuse sculpture des cathédrales, une des plus nobles choses que nous tenions du passé, cette sculpture qui « semble échapper à la loi du temps, appartenir à l'humanité de toujours ».

Il se trouvera nécessairement des lecteurs pour signaler des lacunes et des développements insuffisants dans un livre d'une pareille ampleur de programme. Certains regretteront, par exemple, qu'il fasse une part trop petite aux écoles gothiques, très individualisées cependant, de l'Anjou et du Poitou. Au total, il remplit sans la moindre défaillance l'attente que la préface et l'introduction font naître. L'érudition technique y égale le sentiment de la vie et de la beauté. Après l'avoir lu, on comprend mieux l'art du Moyen Age. Puisque telle était son ambition et qu'il la réalise, on est fondé, usant d'un qualificatif en général trop prodigué, mais cette fois très juste, à le déclarer excellent.

H. WAQUET.

Jean GUIRAUD. — *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age.* Tome II : *l'Inquisition au XIIIe siècle en France, en Espagne et en Italie.* — Paris, Aug. Picard, 1938. In-8° de VIII-602 pages, 15 planches hors texte, 95 francs.

Ce deuxième volume de l'*Histoire de l'Inquisition* de M. Guiraud est une œuvre de grande importance et de très haut intérêt. L'importance résulte de la masse considérable de documents que sa vaste érudition a réunis. L'intérêt vient de la manière vivante et pittoresque dont il a décrit la situation des hérétiques, leurs ruses, leur tactique violente ou habile, leur existence de plus en plus difficile. Là est en effet le véritable sujet du volume : une étude des hérétiques plutôt que, malgré le titre, de l'Inquisition : le

développement de l'institution inquisitoriale : législation, procédure, pénalités, sera exposé dans un volume ultérieur. Dans l'espace, M. Guiraud s'est renfermé dans la France, l'Espagne et l'Italie, dans le temps, au XIIIe siècle. Les autres pays, et le XIVe siècle, seront étudiés plus tard.

M. Guiraud, montre fort bien, en ce qui concerne le Midi de la France, qui bien entendu le retient tout particulièrement, qu'il y a lieu, au XIIIe siècle, de distinguer deux périodes. Dans la première, et malgré le succès de la guerre des Albigeois, l'hérésie résiste encore ; elle n'a pas pris son parti de la défaite et refuse de la croire définitive; elle ne se cache guère, elle résiste à la force par la force. Dans la seconde moitié du siècle, au contraire, elle devient une société secrète; plus de révoltes, mais une vie de dissimulation, de précautions et de ruse. Ce changement a eu pour cause déterminante un fait auquel M. Guiraud a consacré un chapitre particulier et qu'il a très bien mis en lumière : ce fut la soumission définitive, à saint Louis, de la noblesse du Midi, décidément résignée et désormais docile. Du coup, les cadres manquaient pour une révolte. Le découragement se manifesta par un autre symptôme, sur lequel également M. Guiraud a insisté. Le Nord de l'Italie devient un lieu de refuge, définitif ou provisoire, pour ceux qu'on traquait de trop près en Languedoc. Les hérétiques ne laissent pas de rester assez nombreux en France, mais ils se dissimulent de leur mieux. Désormais, ce qui s'agite contre l'Inquisition, ce sont plutôt des gens, ordinairement des bourgeois des villes, qui sans passer à l'hérésie, et en protestant au contraire de leur orthodoxie, s'irritent qu'elle soit à tout propos mise en doute par des inquisiteurs qu'ils accusent d'être soupçonneux et tracassiers. Ministres vaudois et Parfaits cathares existent encore, mais se cachent, dans une vie pénible, errante et précaire, en dépit de l'aide parfois très dévouée qui leur est donnée.

Telle est bien dans ses grandes lignes l'histoire de l'hérésie; mais bien des questions surgissent qu'il est utile de se poser, dussent-elles rester insolubles.

Peut-on se faire une idée du nombre des hérétiques ? Aucune statistique, bien entendu, qui soit possible. Étaient-ils même bien nombreux ? On a soutenu à ce sujet des thèses tout à fait opposées. Molinier ne l'a pas cru; Tanon et Luchaire croient au grand nombre. M. Guiraud semble bien se ranger à cette dernière opinion. Et il est bien certain qu'en présence de tous les faits qu'il raconte et de tous les noms qu'il cite, on est tout d'abord enclin à penser comme lui. Mais il ne faut pas oublier que noms et faits doivent être répartis sur bien des années et sur un vaste territoire. Quelle proportion représentent-ils ? Il est vrai que des documents qui les nommeraient beaucoup ont disparu. On ne peut en somme, croyons-nous, que faire des conjectures.

On tiendra compte d'une habitude courante chez les écrivains d'alors, et notamment les rédacteurs employés dans les chancelleries. Ils déclamaient, et donc exagéraient. Et d'ailleurs si on

voulait exciter l'opinion contre les hérétiques, il était indiqué d'exagérer. Il n'est pas, d'autre part, facile de définir l'hérétique. Un dégradé insensible, en somme, sépare, au moins au début, le Vaudois de l'orthodoxe. Les cathares, les Parfaits du moins, étaient mieux caractérisés. Leurs dogmes étaient plus précis; et la réception du *consolamentum*, puis un genre de vie très spécial, les singularisaient. Mais les Parfaits, on le sait, étaient peu nombreux. Les « croyants » ne se distinguaient guère des simples sympathisants, qui pouvaient ne pas très bien savoir eux-mêmes ce qu'ils étaient.

Un point est digne de remarque. Je me permettrai de poser une question à M. Guiraud. Il nous montre, fort bien, avec des preuves décisives, qu'il existait des familles où la « croyance », au moins, a été héréditaire pendant plusieurs générations. Mais lui est-il jamais arrivé, parmi tous les personnages qu'il cite, de rencontrer un non-baptisé ? Pour moi je n'ai jamais eu cette chance. Au cours de la guerre des Albigeois, il est question d'hérétiques que l'on massacre ou qu'on réconcilie ; jamais, semble-t-il, d'hérétiques que l'on baptise. Dans aucun des procès d'Inquisition qui nous restent, on ne trouve, à ma connaissance du moins, d'accusé qui déclare n'avoir jamais reçu le baptême. En bonne règle, on aurait pu à la rigueur le poursuivre, comme faisant du prosélytisme, mais non pour son hérésie personnelle; l'Inquisition ne comprenait pas les païens, comme tels, dans ses justiciables; ils profitaient de la règle : *Fides suadenda est, non imponenda.* Les auteurs de traités à l'usage des inquisiteurs, Bernard Gui, Eymeric, ne prévoient pas ce cas. Saint Thomas justifie la peine de mort contre l'hérétique par un argument qui le suppose baptisé : il faut le contraindre à tenir ce qu'il a promis. — Ne faut-il pas conclure que même dans les milieux cathares on ne rompait pas complètement avec l'ancienne religion ?

Autre point. Les apologistes modernes de l'Inquisition font souvent valoir que les hérésies d'alors étaient anti-sociales autant qu'anti-catholiques. L'albigéisme interdisait le serment, sur lequel on peut presque dire que la société du Moyen Age était construite. Le vassal vis-à-vis de son suzerain, le bourgeois dans sa commune, le plaideur devant la justice, tout le monde devait jurer, à tout propos; il s'est fait alors une prodigieuse consommation de serments. De même, l'albigéisme interdisait tout homicide, à une époque où les guerres étaient très fréquentes. Comment expliquer que les seigneurs féodaux du Languedoc, ou les autorités communales des villes d'Italie, au lieu de le considérer comme essentiellement subversif, l'aient au contraire si souvent favorisé ou toléré. Certaines communes italiennes ont eu des difficultés avec des objecteurs de conscience qui ne voulaient pas entendre parler de guerre ou de serment; mais, chose curieuse, il s'agissait du Tiers-Ordre franciscain.

L'explication se trouve peut-être dans ces quelques remarques. D'après la doctrine albigeoise, ici de morale assez relâchée, il

suffisait pour se sauver d'être « consolé » à son lit de mort. — Il en résultait que le Parfait pouvait tout permettre aux croyants: serment, guerre et le reste. Ceux-ci n'avaient nullement besoin de rompre en visière à la société au milieu de laquelle ils vivaient.

Il est possible que les Parfaits fussent prudents, surtout une fois la croisade déclenchée. Ils ne disaient peut-être pas tout à tout le monde et réservaient des points de leur doctrine pour un enseignement ésotérique. En tous cas, on ne comprenait pas tout ce qu'ils disaient. Bien des sondages nous révèlent que l'ignorance des catholiques et même du clergé était grande. Il devait en être de même des Cathares. Comprenaient-ils toujours bien la différence des doctrines ? Il est probable, étant donné la notion de la sainteté, si familière aux masses du Moyen Age, que, sans l'imiter, ils étaient avant tout séduits par l'austérité des Parfaits, qu'ils ne retrouvaient pas dans les prêtres catholiques : Innocent III l'a bien vu, et saint Dominique, et d'autres encore. Les premiers Franciscains venus en France ont été pris pour des hérétiques; plus d'un Parfait a pu passer pour un saint religieux d'espèce nouvelle. — Mais ils déblatéraient contre l'Église; on devait bien voir qu'ils n'en étaient plus les enfants. Sans doute; mais bien des gens, s'ils lisaient les sermonnaires du Moyen Age, seraient bien étonnés de la liberté avec laquelle on y parlait du clergé, y compris les évêques et le pape même. — Mais on devait bien s'apercevoir de l'opposition absolue entre le monothéisme chrétien et le dualisme manichéen. — Nous, aujourd'hui, oui; mais quand on connaît le rôle que Satan jouait dans les imaginations du Moyen Age, il faut convenir qu'on se le figurait presque comme un Dieu mauvais opposé au Dieu bon. — Les Parfaits condamnaient le mariage. — Ils le toléraient. Et les prédicateurs catholiques, en général très misogynes, très portés à exalter la virginité, pouvaient sembler dire à peu près la même chose.

Si dans les classes populaires, peu instruites, bien des gens ne savaient pas au juste où ils en étaient et ce qu'ils croyaient, on peut en dire presque autant pour les milieux plus élevés. Raymond VI de Toulouse, par exemple, qui favorisait simultanément les deux confessions, était sceptique et tolérant beaucoup plus que cathare ou catholique. Et il n'était sans doute pas le seul. Un fait est assez frappant : les seigneurs de toutes les petites cours féodales du Midi, qui sympathisaient avec les Albigeois, c'est-à-dire avec une religion austère, ascétique et sombre s'il en fut, étaient célèbres pour leur train de vie raffiné, pour leur culture et pour le désordre de leurs mœurs. Il faut croire que le catharisme agissait bien peu sur eux. Peut-être, après tout, appréciaient-ils la facilité du *consolamentum* réservé pour le lit de mort, comme les gens du peuple admiraient au contraire la sévérité de la vie des Parfaits.

Peut-on juger du nombre des hérétiques d'après les violences exercées contre les gens d'Église ? Ce serait peut-être imprudent. Des violences de ce genre, il y en a eu partout et à toutes les

époques du Moyen Age. Sans doute, on croira volontiers que les hérétiques n'étaient pas les derniers à y prendre part, mais ils n'étaient certainement pas les seuls. Pour piller un monastère, il n'était pas nécessaire de professer une théologie erronée : il suffisait d'être un brigand. Mais l'intérêt de l'Église était de tout mettre au compte de l'hérésie.

Nous ne voudrions pas allonger démesurément ce compte rendu, et sortir du programme de cette Revue, en suivant M. Guiraud en Italie. Nous nous bornerons à quatre remarques.

1° Il n'est peut-être pas une ville italienne qui n'ait eu, au cours du XIIIe siècle, des démêlés graves avec le clergé local ou le Saint-Siège. Il s'agissait de questions purement politiques, détruire les derniers restes de la puissance temporelle des évêques, contester au clergé le privilège du for, ou le privilège de l'exemption d'impôts. Ces intérêts passionnaient tout le monde, et pas particulièrement les hérétiques.

2° Ceux-ci se rencontraient, plus ou moins nombreux, dans presque toutes les villes. En général, on était porté à les tolérer. La papauté a eu beaucoup de peine, et a dû revenir à la charge, pour faire insérer dans les statuts communaux ses constitutions et celles de Frédéric II. De temps à autre, souvent sous l'influence d'un prédicateur entraînant — l'exemple le plus célèbre est celui de l'*Alleluia* de 1233 — une crise de persécution, d'ordinaire courte.

3° M. Guiraud nous montre l'Italie divisée en parti de l'Église et parti de l'Empire. Rien de plus légitime que l'emploi de ces expressions : les contemporains s'en servaient. Mais il faut bien en voir la portée. Elles constatent un fait; elles n'expriment pas une conviction, une doctrine. Les villes étaient toujours en guerre les unes avec les autres. A l'intérieur de chacune d'elles se querellaient des classes sociales ou des groupes de familles que divisaient d'éternelles *vendettas*. Tous ces belligérants d'ordre divers s'étaient groupés en deux grandes ligues. Au-dessus se heurtaient les intérêts opposés de la papauté et de l'Empire. Naturellement chacune des ligues s'attacha à l'une des « moitiés de Dieu ». Mais ce fut le hasard qui forma les deux camps. Le parti de l'Église n'était pas plus que l'autre dévoué à l'Église pour elle-même; et Milan, qui en était l'âme, a été, tout autant que les autres villes, un « nid d'hérétiques ».

4° M. Guiraud ne nous paraît pas avoir mis suffisamment en relief le rôle de Frédéric II. L'empereur désirait passionnément soumettre les villes lombardes à son autorité. Les papes ne se souciaient pas de voir sa puissance s'accroître ainsi. Pendant une grande partie de son règne, Frédéric s'efforça de gagner le Saint-Siège à ses idées, ou du moins d'obtenir sa neutralité, en lui offrant en échange l'extermination des hérétiques. Il n'y réussit pas. Au cours de sa deuxième et définitive rupture avec Grégoire IX, puis Innocent IV, on le voit, dans ses manifestes, développer des thèmes hérétiques, sur la pauvreté primitive à laquelle

il faudrait ramener l'Église. Mais après sa mort les papes utilisèrent les importantes constitutions qu'il avait promulguées contre l'hérésie, en un temps où il n'était ni excommunié ni déposé, et légiférait donc valablement; ils les invoquèrent, les firent insérer dans les statuts municipaux. Et Frédéric s'est ainsi trouvé être un des grands législateurs de l'Inquisition.

Éd. JORDAN.

F. de SESSEVALLE. — *Histoire générale de l'Ordre de saint François.* Première partie : *le Moyen Age (1209-1517).* Tome II. — Le Puy-en-Velay, éditions de la *Revue d'histoire franciscaine,* 1937. Gr. in-8° de 749 pages, 85 francs.

Cet épais volume, aussi bien présenté au point de vue typographique que le premier[1], termine le Moyen Age franciscain. D'une lecture aisée, il fournit une ample documentation qu'on sera heureux de trouver ainsi réunie. Il relate les trois activités principales de l'Ordre : la prédication, le service de l'Église et les missions à l'étranger.

La prédication a été, dans l'esprit de saint François, la fonction principale de l'Ordre qu'il a créé; lui-même a montré l'exemple et les routes de l'Ombrie l'ont vu, entre ses périodes de retraite, parcourant villes et campagne pour répandre la bonne parole; ses premiers disciples suivirent son exemple : saint Antoine de Padoue fut justement célèbre pour ses prédications, mais c'est surtout au XVe siècle avec saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran que la chaire franciscaine obtint en Italie un succès inégalé. L'auteur ne s'est pas borné à retracer le portrait de ces grands orateurs; dans un appendice aux quatre premiers chapitres, il a dressé une liste chronologique des plus étendues des prédicateurs italiens dont la renommée ou les œuvres nous sont parvenues. Les pages 88 à 167 sont consacrées aux Cordeliers français et pour beaucoup de lecteurs elles seront une révélation, car ils ne se seront pas attendus à trouver dans un seul Ordre une pareille armée d'orateurs. A côté de la grande figure d'Eudes Rigaud, nous voyons apparaître Hugues de Digne, dont la biographie devrait tenter quelque chartiste, Guibert de Tournai, Pierre Auriol, Bertrand de la Tour, Vidal du Four, François de Meyronnes; mais c'est au XVe siècle avec Olivier Maillard et Michel Menot, dont la verve populaire et le style imagé ont scandalisé maints de nos contemporains, que les Cordeliers obtinrent le plus de succès. En Allemagne nous relevons le nom de Berthold de Ratisbonne, en Hongrie de Pelbart de Temeswar, en Angleterre ceux de Robert Grosseteste, de Jean de Galles, de Nicole Bozon dont les œuvres furent si souvent copiées au Moyen Age.

La seconde partie énumère les Franciscains qui furent chargés

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXIII (1937), p. 531-532.

de hautes fonctions dans l'Église. Trois papes appartinrent à l'Ordre, Nicolas IV, Alexandre V et Sixte IV, c'est au dernier qu'est due la Chapelle Sixtine au Vatican. Parmi les évêques, il convient de citer Gautier de Bruges qui fut évêque de Poitiers, saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, Pierre de Foix, Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, confesseur et conseiller de Louis XI ; pour l'Espagne François Ximènes de Cisneros. Dans la troisième partie est passée en revue l'histoire des missions qui commence à être bien connue grâce aux travaux d'approche du P. Golubovich. Trois cents pages leur sont consacrées qui font passer du Maroc en Terre sainte, dans le Caucase, dans les Indes et en Chine pour terminer par l'Europe : Pologne, Lithuanie, Livonie, Albanie, Bosnie et Bulgarie; c'est la première fois qu'un travail d'ensemble sur ces missions est rédigé en français.

Il est à souhaiter que les autres volumes que nous a promis l'auteur, ne tardent pas à paraître et que nous y trouvions une table détaillée de tous les noms qui figurent au cours de ces pages.

Henri LEMAÎTRE.

Louis PASTOR. — *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age.* Tome XIX : *Grégoire XIII (1572-1585)*, première partie. Traduit de l'allemand par Alfred POIZAT et W. BERTEVAL. — Paris, Plon, 1938. In-8° de 516 pages. Prix : 54 fr.

Pastor a consacré au pontificat de Grégoire XIII le tome IX de son *Histoire des papes,* un gros volume de près de mille pages dont le tome XIX de la traduction représente à peu près la moitié. Dans cette première partie, l'auteur parle de la restauration religieuse dans les différents pays (réforme du Carmel par sainte Thérèse d'Avila, fondation de l'Oratoire par saint Philippe Néri, action des collèges pontificaux et des Jésuites, etc.), de la protection accordée par le pape aux efforts scientifiques (réforme du calendrier, fouilles des catacombes, etc.), enfin des luttes religieuses en Grande-Bretagne, en France (la Saint-Barthélemy, la Ligue, etc.), dans les Pays-Bas et en Allemagne.

Nous devons malheureusement déplorer, dans ce tome XIX, les mêmes graves défauts qui déparent les tomes précédents[1] : 1° le texte français ne donne pas la bibliographie à laquelle Pastor consacre plus de vingt pages; 2° les traducteurs reproduisent les renvois de Pastor aux volumes précédents, de sorte que les notes de la traduction renvoient aux pages et aux volumes de l'édition allemande; 3° ils reproduisent aussi les renvois aux documents inédits publiés par Pastor à la fin de son volume; or, jusqu'ici, la traduction française n'a pas encore reproduit un seul des textes inédits qui se trouvent dans chacun des volumes de Pastor. Le fera-t-elle pour le vingtième volume ? Si elle ne le fait pas, pour-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXIII (1937), p. 85.

quoi ces renvois absolument inutiles et inutilisables pour le lecteur français ?

Nous devons aussi continuer à signaler quelques-unes des traductions les plus fautives. P. 13, note 1, on nous renvoie à un « Archiv. pour une plus ancienne histoire allemande »; comment y reconnaître l'*Archiv für ältere deutsche Geschichte* ? P. 24, note 3 : « Galli possédait au Commersee de magnifiques résidences »; un lecteur français ne peut guère deviner que ce « Commersee » n'est autre chose que le lac de Côme. P. 28 : quand Giacomo « prétendit délivrer un de ses serviteurs qui était en prison, Grégoire le lui interdit très sévèrement » pour « quand Giacomo délivra de la prison un de ses serviteurs, le pape le lui reprocha très sérieusement ». P. 34, note 3 : « Un *Avviso di Roma* ... décrit le bâtiment de Grégoire XIII, mais ... est faux », pour « un *Avviso*... attribue la construction à Grégoire XIII, ce qui ... est faux ». P. 218: « la ville morte des chrétiens » pour la « nécropole des chrétiens », et « il attira l'attention de vastes cercles sur les catacombes » pour « il attira l'attention d'un bon nombre de personnes sur les catacombes ». P. 223 : « ils fouillèrent ... la catacombe de Sainte-Priscille, située à dix minutes du pont Salaro et en exécutèrent des dessins et des peintures » pour « ... située dix minutes plus loin, vers le pont Salaro, et y prirent copie de peintures ». P. 224 : « il recommanda Federigo Metio, originaire de Graz », pour « il recommanda l'helléniste Federigo Metio »; le mot allemand « Gräzist », pourtant assez facile à deviner avec le mot français « grécisant », ne se trouve guère dans un dictionnaire ordinaire, et nos bons traducteurs font de cet Italien un Autrichien « originaire de Graz ». P. 225, note 4 : « l'aride travail de Mafféi » pour « les maigres indications chez Mafféi ». P. 250 : « plusieurs fois courut le bruit d'abjurations secrètes et d'exécutions également secrètes dans des prisons et des couvents », pour « plusieurs fois on entendit parler d'abjurations et d'accomplissement de la pénitence imposée, faites secrètement dans des prisons ou des couvents ». P. 421 : « les Calvinistes outragent des Nonces sans défense », pour « violent des nonnes sans défense ». P. 469 : « sur 28 villes flamandes, 14 avaient adopté l'Évangile (c'est-à-dire le calvinisme) »; Pastor (p. 415) parle de vingt-quatre, et non de quatorze. P. 475, on lit qu'en 1581, les États généraux de Hollande « firent solennellement profession d'obéissance au roi d'Espagne »; Pastor dit exactement le contraire : « ils dénoncèrent solennellement l'obédience due au roi »; les traducteurs ont confondu l'allemand *aufkündigen* (dénoncer un contrat), avec le mot *ankünden* (annoncer). P. 476, il y a le même contre-sens : « après la profession d'obéissance à Philippe II » pour « après la dénonciation (*Aufkündigung*) de l'obéissance ». P. 487 : « aux répons » pour « à l'office canonial ». Il faut encore relever l'insouciance avec laquelle les traducteurs copient simplement les prénoms allemands, au lieu de leur donner la forme française : ainsi on parle de Christophorus Clavius, Petrus Canisius, Petrus Chacon (p. 231; p. 213 il s'appelle Pierre, et p. 210 Pedro), Stéphane

Bathory; Bosio est « le Columbus des Catacombes ». D'autres bévues sont signalées par la *Nouvelle Revue théologique*, mai 1938, p. 629.

Pour la consolation du lecteur, l'éditeur annonce à la première page de ce volume que M. le chanoine Arquillière, vice-doyen de la Faculté de théologie de Paris, et M. l'abbé Xardel, professeur au collège Saint-Clément à Metz, « ont bien voulu accepter de revoir les épreuves » du défunt M. A. Poizat pour les tomes XIX et XX et qu'ils assumeront la traduction des tomes suivants. Malheureusement M. l'abbé Xardel a été enlevé lui aussi par une mort prématurée au printemps de 1938. Nous souhaitons et nous espérons que M. Arquillière, s'il en est temps encore pour le tome XX, ne se contentera pas simplement « de revoir les épreuves » de M. Poizat, qui était assez bon poète, mais fort mauvais historien et traducteur. Il faut que cette malheureuse traduction soit révisée entièrement. Il faut surtout que l'éditeur se décide à donner le texte complet de Pastor, avec l'index bibliographique qui se trouve en tête de chacun des volumes, index absolument indispensable à l'intelligence des notes, avec les documents inédits qui sont imprimés à la fin de chaque volume, et avec la table alphabétique des noms propres cités. Sous ce rapport nous ne pouvons que recommander au traducteur et à l'éditeur de suivre l'exemple donné par le traducteur et l'éditeur de l'*Histoire des papes de l'époque contemporaine* de M. Schmidlin[1], qui a continué l'œuvre de Pastor.

G. Allemang.

J. Calvet. — *La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon* (Histoire de la littérature française, publiée sous la direction de J. Calvet, agrégé des lettres, doyen de la Faculté libre des lettres de Paris, t. V). — Paris, J. de Gigord, 1938. In-8° de 655 pages, 24 planches hors texte. Prix : 60 francs.

Dans ce V^e^ volume de la collection, comme dans les autres, M. G. Le Bidois s'est chargé de l'histoire de la langue : ici *de 1600 à 1660;* et M. E. Langevin de l'histoire de l'art : ici l'*Art religieux et les grandes écoles de la spiritualité en France au XVIIe siècle*. En outre, M. J. Calvet a eu deux collaborateurs : M. E. Rolland, pour la *Philosophie religieuse au XVIIe siècle;* M. L. Pichard, pour les *Écrivains de Port-Royal*.

Avec la netteté affable qu'on lui connaît, M. J. Calvet a justifié, en quelques pages d'Introduction, la présence dans cette *Histoire de la Littérature française* d'un volume spécialement consacré à la *Littérature religieuse du XVIIe siècle*. L'inspiration profonde, l'esprit de tel écrivain classique, dit-il, peut devoir quelque chose au christianisme. Cependant l'art d'écrire, comme les autres arts, depuis le XVIe siècle tient à vivre séparé du décor et des dogmes

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXV (1939), p. 79.

chrétiens. Les catholiques de France contribuent expressément, au XVIIe siècle du moins, et par respect pour l'objet de leur foi, à maintenir, à accentuer cette distinction du sacré et du profane. La littérature religieuse vit donc à part de l'autre.

De ces lettres chrétiennes au cours du XVIIe siècle, M. J. Calvet a établi, et peint de couleurs aussi nuancées que fortes, un vaste tableau : saint François de Sales, les Pères de l'Église de France, les disciples de saint François de Sales, Pascal et Port-Royal, Bossuet, la Prédication et le monde, la philosophie chrétienne, Fénelon et le Quiétisme, quelle suite magnifique, et pathétique, de grandeurs, d'efforts glorieux ou déçus, de vies contemplatives ou actives et fécondes ! La manière de M. J. Calvet, — son art et son accent — accroît encore pour le lecteur l'intérêt d'une telle étude. M. J. Calvet sait excellemment conter en soutenant l'attention ; il sait donner aux hommes et aux époques des noms définitifs, qui ne sont pas mots d'auteur, mais étiquettes justifiées, et qu'il a expliquées avant de les formuler : telle cette expression de « classicisme religieux », par laquelle il résume son jugement sur l'essentiel de l'esprit chrétien en notre XVIIe siècle. Il sait aimer la France chrétienne dans son originale vertu : activité plus que contemplation, en tout cas contemplation, élan vers Dieu qui tient peu à quitter le sol ou à l'oublier, mysticisme qui reconnaît Marthe pour sœur inséparable de Marie. Il sait, par ses études théologiques et par son expérience de directeur d'âmes, évaluer à leur juste prix, et à la valeur probable des intentions, les faits religieux du XVIIe siècle et les interprétations excessives qu'on en a pu donner au XVIIIe siècle et au XXe. De Voltaire malveillant aux querelles théologiques du grand siècle il parle peu; mais envers les outrances d'H. Bremond son sens ferme et averti ne cesse de protester. Non qu'il méconnaisse le talent de Bremond, ni même l'utilité possible de son grand ouvrage inachevé. Mais il estime nécessaire de marquer les limites de vérité historique et de sain jugement, que Bremond s'acharnait trop souvent, avec je ne sais quel contentement de polémiste virtuose, à dépasser.

Dans ce livre où l'on doit vraiment tout aimer, je crois qu'on préférera les notes si sûres concernant le christianisme de Montaigne, le rayonnement de Mme Acarie, saint Vincent de Paul, Bérulle, Pascal et l'attentat des *Provinciales*, l'exact degré de la soumission de Pascal à l'autorité du pape, saint François de Sales, Bossuet. Mais je crois bien que je vais tout nommer.

Je ne ferai donc guère de réserve sur ce que le livre contient : quoiqu'à vrai dire M. J. Calvet me paraisse bien courtois envers Fénelon, en l'estimant « nourri »du traité de *l'Amour de Dieu.* Fénelon, à ma connaissance, a lu saint François de Sales pour les besoins de sa cause guyonienne; il a fait chercher par ses secrétaires, dans *l'Amour de Dieu,* des « autorités » favorables aux thèses des *Maximes des saints.* Mais sur l'espérance notamment, il a interprété le saint auteur en un sens exactement opposé au sens véritable.

Sur ce que le livre aurait pu contenir, je me permettrai d'exprimer quelques regrets, d'autant plus vifs, que le livre tel qu'il est m'a donné plus de plaisir ! J'avoue qu'une mention — honorable — aurait pu être faite de cet ouvrage du cardinal de Richelieu qui a nom *la Perfection du chrétien;* que le classement nouveau des *Pensées,* tenté il y a quelque dix ans par le P. Dieux, de l'Oratoire, n'est pas négligeable, quoiqu'assez aventureux; que les *Réflexions* de J.-M. Carré *sur l'Anti-Pascal de Voltaire* (Alcan, 1935) sont fort importantes, et pour la connaissance de Voltaire, et pour l'étude même de Pascal; j'aurais voulu que fût évoquée la physionomie si attrayante de ce P. Mersenne, savant universel, dont MM. Cornelis de Waard et Pintard publient en ce moment, et depuis 1933, l'immense et curieuse correspondance (Beauchesne). Dans cette *Littérature religieuse* les libertins, — qui sont esprits plus hantés parfois que les fidèles par les problèmes de religion — auraient pu avoir leur place particulière. Enfin les écrivains protestants n'ont pas la leur : non seulement Jurieu, qui ne manque pas d'originalité, mais, au début du siècle, cet apocalyptique contemporain de saint François de Sales qu'est Agrippa d'Aubigné. Avec ce supplément, ou ce complément, le livre de M. J. Calvet aurait eu plus de diversité, sans rien perdre de sa force ni de son agrément.

A. Chérel.

Marquis de Roux. — *Louis XIV et les provinces conquises.* — Paris, éditions de France, s. d. [1938]. In-8° de 322 p.

Le marquis de Roux vient de publier un livre intéressant sur les conditions dans lesquelles Louis XIV, continuant l'œuvre de Louis XIII et de Richelieu, recula les frontières françaises, et sur la politique qu'il adopta à l'égard des provinces conquises. Je ne reprendrai pas ici le fameux débat sur la théorie des frontières naturelles qu'il croit avoir commandé plus qu'on ne l'a dit récemment, la politique française au XVIIe siècle; je me bornerai à observer que si un homme d'État comme Richelieu y avait été à ce point acquis, il n'aurait pas été si délibérément disposé à renoncer à l'Alsace pour arriver au rétablissement de la paix. Les souverains et ministres qui présidèrent alors aux destinées de la France, étaient d'un sens trop avisé pour obéir à ce qu'on appelle aujourd'hui, d'un mot barbare, une idéologie ; constatons simplement qu'ils ont entrepris des conquêtes là où elles étaient possibles, qu'ils se sont avancés jusqu'au Rhin à l'est, parce qu'ils ne s'y heurtèrent pas à des obstacles qui leur barraient ailleurs la route, par exemple du côté de la frontière des Pays-Bas.

Les conquêtes se fondèrent, dans la mesure où ce fut permis, sur les traditions historiques, ainsi que l'établit le marquis de Roux et il montre comment, une fois réalisées, l'autorité royale s'efforça lentement, et autant que cela dépendit d'elle, sans à coup,

d'introduire ces nouvelles provinces dans ce que j'appellerai la grande famille française. La loi de l'unification par une volonté centralisatrice ne s'impose pas à cette époque aussi rigoureusement qu'aujourd'hui; elle se tempère des franchises consenties aux villes dans les capitulations, des privilèges reconnus aux provinces, des coutumes juridiques qui se conservent tandis que s'opère le patient travail d'intégration dans la communauté française. M. de Roux nous fait suivre parfaitement l'œuvre de pénétration accomplie par la monarchie dans le domaine administratif, juridique, économique, judiciaire, comme aussi la transformation des mœurs publiques et privées.

Le chapitre qui est plus spécialement du ressort de nos études, est celui de la politique religieuse; il nous offre maints exemples de cette politique souple, insinuante, s'adaptant autant que faire se peut, au caractère et au tempérament des nouveaux sujets tout en préparant peu à peu l'assimilation complète. Les provinces du Nord, Flandre et Hainaut, qui sont foncièrement catholiques, très hostiles à la religion protestante, ne voient pas s'introduire chez elles l'édit de Nantes, lors qu'il est en vigueur dans le royaume; par contre, dans l'Alsace, qui compte un grand nombre de protestants, l'édit de révocation de l'édit de Nantes n'est pas appliqué: si les catholiques y recouvrent de nombreux avantages, les réformés continuent d'y subsister et d'y exercer leur culte contrairement à ce qui se passe dans le reste de la France. Les circonscriptions diocésaines demeurent dans les pays conquis ce qu'elles étaient auparavant; les frontières politiques chevauchant sur les frontières ecclésiastiques. Ce n'est que peu à peu, à la suite d'indults accordés par le Saint-Siège et non en vertu du Concordat de 1516, que le roi acquiert le droit de nomination aux évêchés; notons toutefois que si des chapitres tels que celui de Cambrai renoncent à leur droit d'élection, celui de Strasbourg ne l'abandonne pas et continue d'élire l'évêque. Longtemps après la conquête, les abbayes de la région du Nord élisent leurs abbés et se défendent contre l'abus de la commende que les souverains prétendent introduire. L'autorité royale est moins tolérante à l'égard des religieux dépendant d'un général étranger; si elle ne leur impose pas un général français, elle entend qu'ils constituent des provinces françaises et, suivant la jolie expression du marquis de Roux, elle veut « mettre la géographie des couvents d'accord avec ses exigences ». Dans le Roussillon, l'ancienne Inquisition espagnole est peu à peu éliminée. Les maximes de l'Église gallicane sont introduites après le fameux éclat de 1682; toutefois ce n'est pas sans difficultés : en Flandre, l'Université de Douai résiste, et l'intendant royal est heureux de découvrir un expédient pour mettre un terme au conflit. Les évêques nommés après la conquête sont d'excellents collaborateurs de la politique royale et contribuent puissamment à l'œuvre d'assimilation.

Telles sont quelques-unes des conclusions de cet ouvrage, composé surtout d'après des travaux de seconde main heureusement

choisis. De ces travaux beaucoup sont cités dans les notes qui ont été rejetées malencontreusement à la fin du volume; elles n'étaient pas cependant tellement nombreuses. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas indiqué ces travaux dans une bibliographie où ils auraient été groupés par régions avec les documents originaux qui ont été consultés ? Cela eût rendu grand service à ceux qui souhaiteraient approfondir l'enquête sur l'un ou l'autre point. Il faut encore regretter qu'un trop grand nombre de négligences de détail déparent un ouvrage aussi suggestif que celui-ci[1].

A. LEMAN.

Paul LESOURD. *La Butte sacrée. Montmartre, des origines au XXe siècle.* — Paris, éditions Spes, 1937. In-4° de 523 pages, illustrations.

C'est un véritable monument que M. Paul Lesourd a consacré à Montmartre. Abandonnant un instant ses habituelles études missionnaires, l'auteur a voulu, avec la conscience d'un ancien chartiste, évoquer, depuis ses origines jusqu'à nos jours, toute l'histoire de la « Butte sacrée », — histoire aussi bien religieuse que profane. Utilisant sources manuscrites, imprimées, orales, et aussi plans, gravures, photographies, il a réussi à tracer un tableau aussi complet qu'il est possible de cet ancien village, peu à peu encerclé et transformé par la grande cité qu'il domine.

Montmartre, comme le Mont-Valérien, fut, de tout temps, pour Paris, un lieu saint qui attira les foules. Si le culte druidique, qui vraisemblablement y fut célébré, ne peut être scientifiquement prouvé, le culte païen, aux temps gallo-romains, a du moins laissé subsister des vestiges de ses temples, dont maints fragments ont été retrouvés... Fut-ce de ce qu'on y vénérait Mars que la colline tire son nom, *mons Martis?* M. Paul Lesourd incline plutôt à donner à l'appellation une origine chrétienne, *mons Martyrum;* il en expose ses raisons, qui semblent décisives. Sans doute il n'est pas

1. M. le marquis de Roux me permettra de citer ici quelques-unes de ces négligences afin qu'elles disparaissent dans une prochaine édition: p. 29, il faut lire Marie de Bourgogne au lieu de Marguerite de Bourgogne; p. 46, le Père Charles, capucin, qui fut mêlé à la Conspiration des nobles belges sans en avoir été précisément l'un des promoteurs, était un cadet de la famille d'Arenberg et non de la famille de Croy : son père était Charles d'Arenberg qui avait épousé Anne de Croy; p. 128 et p. 219, l'édit d'union de la Bretagne à la France est de 1532 et non de 1552; p. 163, le Parlement de Metz fut créé en 1633 et non en 1636; p. 212, l'édit de révocation de l'édit de Nantes est du 18 et non du 15 octobre 1685; p. 216, ce n'est pas Charles-Quint mais Philippe II qui obtint l'érection de Cambrai en métropole quand furent créés de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas; p. 246, Douai était du diocèse d'Arras et non de celui de Tournai; p. 252, ne faut-il pas lire le marquis de Castel-Rodrigo, plutôt que le marquis de Ciudad-Rodrigo ?; p. 254, l'édit de Villers-Cotterets est de 1539 et non de 1529.

établi que, comme on l'a dit, saint Denis ait été massacré en ce lieu; on n'est pas davantage sûr que des chrétiens y versèrent leur sang; peut-être y eut-il simplement là une vaste nécropole. Il est certain, en tous cas, que, très anciennement, un sanctuaire, le *Martyrium*, y fut élevé et vénéré, et, dans les chansons de geste, dans la *Légende dorée* elle-même, le nom de Montmartre revient fréquemment, uni au souvenir du premier évêque de Paris et de ses compagnons.

En 1096, la Butte, avec ses abords, devint la propriété de l'abbaye clunisienne de Saint-Martin-des-Champs, mais son véritable essor monastique n'a commencé qu'en 1133, avec la fondation, par le roi Louis VI, de l'abbaye de femmes appelée à devenir si célèbre.

De la chronique de cette abbaye, M. Lesourd a examiné minutieusement chaque chapitre : le premier monastère, au sommet du coteau; le second, bâti au XVIIe siècle, autour du *Martyrium*, au bas des pentes, et qu'une longue galerie couverte unissait à celui d'en haut; les richesses de la communauté qui, malgré un certain appauvrissement, possédait encore, en 1790, un enclos de treize hectares; l'existence des religieuses, leur règle primitive, fort relâchée à la fin du XVIe siècle et vigoureusement rétablie au XVIIe, sous l'impulsion de l'étonnante abbesse que fut, de 1598 à 1657, Marie de Beauvilliers; l'intense foyer de vie spirituelle que fut alors Montmartre, un des premiers endroits où fut invoqué le Sacré-Cœur et instituée l'Adoration perpétuelle réparatrice; les pèlerinages qui, de tout Paris, venaient au *Martyrium*, — ce *Martyrium*, où la Compagnie de Jésus avait pris naissance, le 15 août 1534.

La Révolution devait amener la destruction totale de l'abbaye et conduire à l'échafaud sa dernière abbesse, Mme de Montmorency-Laval... Du monastère d'en bas rien n'a subsisté, et on ne sait même plus exactement où s'élevaient ses constructions; du couvent d'en haut, l'église seule a été relevée de ses ruines et est actuellement la paroisse Saint-Pierre. M. Lesourd en décrit la beauté architecturale, en indique les limites anciennes, peu à peu rétrécies, en rappelle les pasteurs successifs.

Laissons de côté ici les souvenirs profanes auxquels est consacrée la quatrième partie de l'ouvrage : parlant de Montmartre, on ne saurait être complet si on n'évoquait ses vignobles, ses plaisirs, ses artistes, et aussi les épisodes tragiques qui s'y sont déroulés en 1814, 1848, 1871... Ce même XIXe siècle a vu la grande transformation urbaine qui, de l'ancien village, a fait le quartier actuel où ne se voient plus que de rares aspects du passé.

Le principal fait de cette transformation a été l'érection, au sommet de la Butte, de la basilique du Sacré-Cœur, et c'est là une des belles pages de l'histoire religieuse de notre époque. Depuis le vœu national de 1871 et la loi du 24 juillet 1873 jusqu'à la consécration, le 6 octobre 1919, nous assistons à tous les dévelop-

pements de l'œuvre et le livre s'achève par la description détaillée du monument.

De nombreuses notes s'ajoutent au texte déjà considérable; il semble qu'après ce travail il ne puisse être rien apporté de plus à l'histoire de Montmartre. Tout au plus signalerai-je une légère lacune : l'auteur a omis de parler de la Société du Cœur de Jésus qui, fondée par le P. de Clorivière, le 2 février 1791, dans la chapelle du *Martyrium*, contribua puissamment à la persistance du culte sous la Terreur. Peut-être aussi eût-il été juste de nommer les membres du Comité de la Basilique qui furent, après la guerre de 1914, les animateurs de sa décoration, sous l'active impulsion de MM. Lacaille et Arthur Bonnet.

Jacques Hérissay.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES ET TEXTES

Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour. VII. — Mâcon, Protat, 1938. In-4° en feuilles de 500 pages environ[1].

Avec une belle régularité, les éditeurs des *Chartes du Forez* poursuivent l'importante publication dont on a déjà rendu compte ici. Ce septième volume contient les pièces 851 à 905, de 1225 environ à 1300, qui proviennent des Archives départementales de la Loire (notamment du registre des testaments et tutelles de la chancellerie du Forez déjà cité) et du Rhône, des Archives nationales, de la Bibliothèque de Saint-Étienne, et aussi de collections privées telles que celles de la Diana. Ce sont des documents d'importance très variée. On notera comme particulièrement dignes d'intérêt plusieurs accords entre le comte Jean de Forez et divers établissements religieux au sujet de l'exercice de leurs droits de justice réciproques (864, 875), le serment prêté tous les vingt ans, et notamment en 1294, par tous les hommes de plusieurs paroisses, de ne pas faire de confédération contre le comte de Forez, l'abbaye de l'Ile-Barbe et le prieur de Saint-Rambert (877, intéressante énumération de noms d'habitants souvent identifiés). La pièce 878 (donation d'une seigneurie à un damoiseau par le comte, 1294) contient de nombreux termes féodaux dont le sens précis est incertain. Avec le n° 901, nous avons la partie du pouillé du diocèse de Lyon relative au Forez, déjà publiée par Longnon, mais éditée de nouveau et avec une annotation fraîche d'après l'original du XIIIe siècle. Des listes de termes locaux seront utiles aux philologues dans les deux dernières pièces du recueil : acquisitions faites par l'abbaye de Bonlieu, et inventaire de mobilier après décès. Le plus gros morceau est une liste des vassaux du comte de Forez et de leurs fiefs, dressée vers 1316 d'après un rôle et un registre de 1260 environ (903); pièce capitale pour la géographie du Forez, elle n'occupe pas moins de 118 pages. L'annotation, toujours riche, comme nous l'avons déjà dit, y devient d'une exubérance presque effrayante, qui interrompt par endroits

1. Voir les comptes rendus des tomes I à VI, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XX (1934), p. 264-266, t. XXII (1936), p. 216, t. XXIII (1937), p. 258, 547.

le cours du texte pendant plusieurs pages, et qui s'attache à ne rien laisser dans l'ombre des gens et des lieux mentionnés.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Marius a Mercato Saraceno. *Relationes de origine ordinis Minorum Capuccinorum,* in lucem editae a P. Melchiore a Pobladura (*Monumenta historica ordinis Minorum Capuccinorum,* vol. I). — Assisi, Collegio S. Lorenzo da Brindisi, 1937. In-4° de LXXXIX-552 pages.

Le P. Mario de Mercato Saraceno, qui fut vicaire général de l'Ordre de 1567 à 1573 (le titre de ministre général ne date que de 1619) appartenait à la famille noble des Fabiani. Comme le P. Ange, comme le P. Joseph, comme le P. Charles d'Arenberg, il fut de ces esprits d'élite, qui, ayant renoncé à l'avenir que leur promettait leur naissance, acquirent à l'Ordre ascendant et prosélytes.

Côme Ier s'étant informé auprès de lui des origines de son Ordre, il s'enquit auprès d'Eusèbe d'Ancône, qui avait été son prédécesseur au généralat et qui était encore commissaire à Rome; il manda également auprès de lui le P. Joseph de Fabiano qui avait été un des premiers religieux qui suivirent la réforme capucine; lui-même, dans les premiers temps de sa profession, avait eu l'occasion de s'entretenir à maintes reprises avec Mathieu de Basci qui avait été l'initiateur du mouvement et qui lui avait confié nombre de ses souvenirs. Son information est donc de première main. La première Relation, qui est datée de 1569, rapporte les faits de 1525 à 1528. La seconde Relation fut rédigée vers 1578 et la troisième en 1580; l'une et l'autre développent les faits sommairement exposés dans la première, et la dernière poursuit l'histoire de l'Ordre jusqu'en 1568.

Ces Relations étaient restées inédites jusqu'ici. Les manuscrits ont cependant été utilisés par Horace Diola, pour compléter son édition italienne (1591) des Chroniques de Marc de Lisbonne, par le P. Rufin de Sienne († 1626) pour ses Chroniques qui s'arrêtent à l'année 1596 et qui n'ont été publiées qu'en 1926-1935 par le P. Sixte de Pise (dans l'*Italia francescana,* t. I-X), par le P. François de Coriolan, pour son *Breviarium chronologicum pontificum et conciliorum* (Lyon, 1623). Quoique des historiens de l'Ordre, le P. Frédégand d'Anvers (*la Vita dei primi Frati,* dans *Liber memorialis,* p. 135 et 136) et Giangrisostomo de Cittadella (*P. Paolo Barbieri da Chioggia,* p. 34 et 35), aient émis des doutes sur la véracité de certaines assertions du P. Mario de Mercato Saraceno, il n'en reste pas moins que ses relations fondées sur des récits de contemporains sont particulièrement précieuses. L'édition est faite avec soin d'après de nombreux manuscrits; elle est suivie des *Primordia Fratrum Minorum Capuccinorum* de Paul Morigia et de la *Narratio circa originem Ordinis Minorum Capuccinorum* de Joseph Zarlino. Une table des noms propres termine le volume.

Henri Lemaître.

Jean Longnon. *Mémoires de Louis XIV*, publiés avec une introduction et des notes (*Collection des meilleurs écrivains politiques*). — Paris, Plon, s. d. [1938]. In-8° carré de 305 pages.

Des mémoires de Louis XIV nous ne possédons que deux faibles parties, les seules d'ailleurs qui aient existé : les années 1661-1662, rédigées dix ans plus tard, et 1666-1668, écrites sur le moment même ou peu après. Le roi les destinait d'abord à rendre compte de ses actions à la postérité, comme il s'y estimait obligé; plus tard, à l'instruction du dauphin. Mais à partir de 1672, absorbé par des tâches plus urgentes, il en ajourne la rédaction, pour y renoncer plus tard définitivement et songer même à les détruire.

La puissante personnalité du souverain s'y révèle d'un bout à l'autre en pleine lumière, en des pages qui mériteraient souvent de devenir classiques et que l'excellente édition de M. Longnon met commodément à la portée de tous. Louis XIV ne se noie pas dans les détails qu'il estime superflus (quatre lignes en 1661 pour la répression du jansénisme et la dispersion des communautés suspectes), mais sous la sobriété du style, laisse paraître néanmoins son ambition justifiée d'obtenir la première place, tant par la disposition naturelle du caractère que par la conscience de sa charge. Ainsi, pour nous tenir au point de vue religieux, il combat avec succès la prétention de l'empereur à se dire chef du peuple chrétien; réussit à soustraire à l'obédience de l'internonce de Flandre les églises d'Artois et de Hainaut. Non sans ironie peut-être, il observe que les Espagnols qui se vantent d'être des « catholiques par excellence » ont subventionné les huguenots rebelles. Il pense encore (nous sommes en 1661, au début seulement du règne personnel) que ceux-ci pourront être réduits sans rigueurs nouvelles, en exécutant avec fermeté les mesures prescrites anciennement. Il insiste sur la nécessité trop méconnue de nommer aux bénéfices ecclésiastiques des sujets recommandables par leur piété, leur savoir et leur conduite, et qui devraient avoir fait leurs preuves dans la prédication, les missions et surtout le ministère paroissial. Plus tard il rappelle son intervention dans la réforme de l'ordre de Cîteaux, dans la réduction du nombre des fêtes chômées.

Sa manière de voir à l'égard du clergé est exposée nettement en 1666 : « les gens d'église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur profession et s'en veulent quelquefois servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes... Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes, c'est-à-dire selon les besoins de leur état. » Les franchises et libertés de l'Église n'exemptent personne de la sujétion des souverains. Ceux qui ont fondé les bénéfices n'ont pu les affranchir de la première des redevances, celle que perçoit le prince comme seigneur universel. Ce n'est pas un privilège particulier que la faculté laissée à l'Église de délibérer

sur la somme qu'elle doit fournir à l'État; enfin, « s'il y avait quelques-uns de ceux qui vivent sous notre empire plus tenus que les autres à nous servir de tous leurs biens, ce devrait être les bénéficiers, qui ne tiennent tout ce qu'ils ont que de notre choix ».

Dans le même sens, jugeant plus loin que beaucoup de religieux sont inutiles à l'Église et onéreux à l'État, il se justifie d'avoir interdit l'établissement de nouveaux monastères, fixé le nombre de leurs habitants, et supprimé les maisons constituées contre les formes régulières.

Ce souci de ne pas laisser l'Église empiéter sur ses droits s'accorde avec le sentiment que le souverain est soutenu par la grâce divine et qu'il doit tout rapporter à Dieu. « Tout ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes dans la place que nous tenons, écrit-il à l'intention du dauphin, sont sans doute autant de nouveaux titres de sujétion pour celui qui nous les a donnés. Mais à son égard, l'extérieur sans l'intérieur n'est rien du tout, et sert plutôt à l'offenser qu'à lui plaire. »

P. Piétresson de Saint-Aubin.

H. Blet, E. Esmonin et G. Letonnelier. *Le Dauphiné. Recueil de textes historiques choisis et commentés.* — Grenoble, B. Arthaud, 1938. In-8° de VII-453 pages.

D'Hannibal conduisant ses éléphants à travers les gorges et par delà les sommets des Alpes jusqu'à l'apparition de la houille blanche à l'exposition de 1889, c'est toute l'histoire du Dauphiné que les trois auteurs ont évoquée de façon singulièrement vivante, en choisissant les textes répartis dans leurs 133 chapitres. Il faut louer le souci qui les a inspirés de faire connaître le passé de leur province par des extraits appropriés, traduits s'il y a lieu et commentés à l'usage du grand public, mais que les érudits eux-mêmes seront heureux de trouver aussi commodément rassemblés. Tous les aspects de l'activité humaine y figurent. L'histoire religieuse, dont nous nous occuperons seulement ici, y est représentée par de nombreuses pièces, qui commencent dès 497, par la lettre de saint Avit félicitant Clovis de sa conversion (n° 8). Plusieurs siècles plus tard, un témoignage du grand rôle joué souvent par les prélats du Moyen Age nous est donné par les lettres de l'archevêque de Lyon Henri de Villars, rendant compte, en 1346, au dauphin Humbert II, parti pour la croisade, de l'administration de ses états que celui-ci lui avait confiée (20).

On ne s'étonnera pas de voir plusieurs articles consacrés aux Chartreux : débuts de l'Ordre, tels que les relatent les *Annales* de Dom Le Couteulx (11); ordonnance de l'évêque saint Hugues pour le respect de la solitude des religieux (12); récit bien connu de Guibert de Nogent sur la vie à la Grande Chartreuse au XIIe siècle (16); pillage de la maison par le baron des Adrets en 1562 (36); curieuses descriptions de voyageurs du XVIIIe siècle (85); enfin pièces relatives à la nationalisation de la Chartreuse à la Révolution (104, 105) avec une carte très ingénieuse et très expressive

de ses domaines d'après les dossiers des Archives de l'Isère (103).

Les troubles de la Réforme, particulièrement graves en Dauphiné, sont rappelés par maints documents : en 1524, le sermon du dominicain lyonnais Aimé Meigret, condamnant notamment le célibat ecclésiastique; une chronique locale relatant l'arrivée des réformés en Queyras en 1574, l'attaque du clocher de Molines et le martyre du curé et du vicaire (34); par contraste, l'humanité de Maugiron lors de la prise de Grenoble en 1562 (36), et, cinq ans après, la sévérité des instructions de Charles IX au gouverneur du Dauphiné (« tant plus de morts, moingz d'ennemys », 37); la détresse des campagnes après les guerres de religion, vue par le notaire Piémont, de Saint-Antoine (45). Ce sont plus tard les épisodes de la révocation de l'édit de Nantes, avec les tentatives d'émigration des religionnaires vers Genève, le mémoire du cardinal Le Camus qui réprouve les conversions forcées et propose de petites réformes, telles que la suppression dans les couvents des messes trop tardives qui donnent des occasions de scandale (56). Mais au siècle suivant, l'intendant Fontanieu, puis l'évêque de Gap, constatent l'échec relatif de la répression : les familles envoient leurs enfants à Genève où les réformés vont se faire marier par des pasteurs, des prédicants étrangers tiennent des assemblées clandestines qui exposent cependant les assistants à la peine de mort ou aux galères (arrêt du parlement de Dauphiné de 1747, 81).

La vie religieuse des campagnes est évoquée par les visites pastorales qui relatent l'état souvent précaire des églises : en 1488, un seul crucifix dans l'église de La Grave (28); en 1644, à Saint-Martin de Clelles, ni tabernacle, ni ciboire, ni chandeliers, et le curé se bat avec ses ouailles (49). Ces visites témoignent des efforts des évêques pour rétablir la discipline, comme la lettre du cardinal Le Camus à Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre, en 1705, sur ses tournées dans le diocèse (49). Les superstitions restent vivaces, comme dans d'autres provinces : deux cordeliers de Grenoble sont poursuivis pour sorcellerie et fabrication d' « or potable », en 1606 (45); en certaines paroisses, au XVIIIe siècle, on croit à un accord entre le curé et les loups-garous (48). Ne poussons pas le tableau trop au noir : à côté, nous trouverions dans les précieux registres de la Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble des aspirations à une vie spirituelle plus ardente et à une piété plus profonde (51).

L'époque moderne est représentée par une circulaire de l'évêque de Grenoble aux curés en faveur de l'hérédité impériale (107), un rapport de sous-préfet sur les agissements des prêtres réfractaires au Concordat (108), enfin, par un curieux jugement du tribunal civil de Grenoble, en 1855, relatif aux polémiques suscitées par les apparitions de la Salette et au procès intenté par Mlle de La Merlière aux abbés Déléon et Cartellier (130).

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

MOYEN AGE

R. Barroux. *Dagobert, roi des Francs* (Bibliothèque historique). — Paris, Payot, 1938. In-8° de 218 pages, 2 croquis dans le texte, 3 tableaux hors texte.

M. Robert Barroux s'est donné pour mission de réhabiliter un roi qui était devenu un personnage de légende et dont le nom, qui n'est, dit-il, « que trop connu, semblait tout au plus vérifier l'adage qu'en France tout finit par des chansons ». Il réussit à nous convaincre, en l'espace de quelque deux cents pages, que Dagobert fut, après Clovis, le plus grand souverain de la dynastie mérovingienne et que son règne, « pour ses résultats immenses, au prix de sa courte durée..., ne se peut comparer qu'à celui du grand Louis XI ».

Il est certain que la mémoire de Dagobert a été desservie à la fois par les chroniqueurs austrasiens, vexés que le roi ait abandonné les rives de la Moselle pour celles de la Seine, et par les historiographes de Saint-Denis, qui contribuèrent à transformer l'histoire du monarque en une légende sans grande valeur.

A cette légende, M. Barroux oppose la réalité des faits. Il nous trace un portrait exact et très vivant du royaume des Francs au VIIe siècle ; il nous peint la société mérovingienne, rude encore, mais dont les mœurs s'adoucissent et s'humanisent déjà grâce à l'influence prépondérante de l'Église; enfin, il nous expose l'histoire des institutions et des arts d'un siècle qui, pour être pauvre au point de vue artistique, n'en a pas moins laissé de beaux chefs-d'œuvre de bijouterie et d'orfèvrerie.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'œuvre personnelle du roi. Le grand mérite de Dagobert fut de bien choisir ses conseillers et d'élever aux plus hautes charges de l'État de futurs saints, comme saint Didier, saint Éloi, saint Ouen, formés à l'École du Palais. Le rayonnement de la Cour fut immense, tant dans le royaume franc que chez les peuples voisins dont le roi sut se faire respecter. Son règne marque une trêve, une ère de paix relative. Dagobert « préfère les traités aux guerres »; il « n'est pas un conquérant, mais un diplomate né »; il « use plus volontiers de ses ambassadeurs que de ses soldats » : voilà qui, en dépit de ses écarts de conduite, nous le rend sympathique.

L'œuvre religieuse du roi est à la hauteur de son œuvre politique : le rôle qu'il a joué dans la fondation de l'abbaye de Saint-Denis suffit à lui attribuer une place honorable dans l'histoire de l'Église de France.

A la fin de son ouvrage, M. Barroux revient à la légende dagobertine qui n'est pas sans saveur et que nous retrouvons, aux XIIe et XIIIe siècles, dans les épopées et les chansons de geste.

Rien n'est oublié, on le voit, dans cet ouvrage qui a le mérite de n'être « ni d'érudition, ni de fantaisie », c'est-à-dire de rester à la portée de tous bien qu'il soit fondé sur l'étude des textes. Je ne formulerai qu'un regret, c'est que l'auteur, faute de temps

peut-être, ait parfois négligé son style : phrases « invertébrées » ou hiatus assez désagréables gâtent un peu, par moments, le plaisir du lecteur. Il n'en reste pas moins que voilà un bon livre, dans lequel revit une époque fort intéressante et trop souvent méconnue.

Françoise Lehoux.

Joseph Girard. *Un prélat franc-comtois du XIVe siècle, Philippe d'Arbois, évêque de Tournai.* — Besançon, éditions Séquania, 1935. In-8° de 200 pages.

Philippe d'Arbois, qui était originaire de la ville dont il portait le nom, se mit assez naturellement au service du comte de Flandre, Louis de Nevers, marié en 1320 à la future héritière de la Comté. On l'y trouve depuis 1332, date où, comme clerc de ce comte, il fut chargé d'une mission auprès du pape Jean XXII. Dix ans plus tard, il ajoutait à cette qualité celle de conseiller du roi Philippe VI, puis devenait évêque de Noyon (1349) et finalement de Tournai en 1351, siège qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 25 juillet 1378. C'est lui qui bénit à Saint-Bavon de Gand le mariage historique de Marguerite de Flandre avec le duc de Bourgogne Philippe le Hardi. La part qu'il a prise à cette négociation comme à d'autres fut sans doute importante mais se réduit pour nous à un nom. Dom de Moreau, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (1923), a déjà utilisé les documents de la Curie qui permettent de retracer la carrière bénéficiale de ce personnage. Son nouvel historien, animé d'une légitime sympathie à l'égard d'un compatriote, apporte quelques nouveautés principalement sur les fondations et les constructions dont le prélat a doté sa ville natale et spécialement l'église Saint-Just.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Paul Ourliac. *La Pragmatique Sanction et la légation en France du cardinal d'Estouteville (1451-1453).* — Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome; 1938. In-8° de 32 pages.

M. Ourliac étudie l'une des étapes par lesquelles les rapports entre l'Église et la Royauté, troublés par la crise naissante des nationalités, devaient se stabiliser sous un régime concordataire.

Le pape Nicolas V, inquiet de la tournure que prenait la politique de Charles VII depuis la Pragmatique de 1438, voulut redresser la situation en envoyant au roi, en qualité de légat, le cardinal d'Estouteville.

L'auteur a retrouvé dans un manuscrit du Vatican le dossier du secrétaire du légat, Théodore de Leliis, avec le texte des discours prononcés à l'assemblée du clergé convoquée à Bourges en 1451 et diverses pièces justificatives. Le cardinal d'Estouteville apportait en contrepartie des revendications pontificales la promesse de la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Malgré cela les négociations

n'aboutirent qu'à quelques minimes avantages accordés à Nicolas V sa vie durant, en matière bénéficiale.

La légation n'en avait pas moins préparé l'avenir et le concordat de 1472 rappelle trait pour trait celui qui fut proposé par le légat en 1451.

J. Salvini.

SEIZIÈME SIÈCLE

Ricardo G. Villoslada, S. I. *La Universidad de París durante los estudios de Francisco de Vitoria, O. P. (1507-1522)* (Analecta Gregoriana, vol. XIV). — Rome, Université grégorienne, 1938. In-8° de xxvii-468 pages.

Vitoria arrive à Paris dans l'été de 1507, à l'âge de vingt-et-un ans. Il y reste jusqu'à 1522 ou 1523, occupé d'abord à étudier, puis à enseigner. C'est à Paris qu'il reçoit le sacerdoce, en 1509 ou 1510, c'est à Paris, en 1522, qu'il est proclamé licencié, puis docteur en théologie. Il y a donc là une quinzaine d'années qui sont décisives dans la formation du prêtre et du penseur. On comprend que le P. Villoslada ait été tenté de les étudier, d'examiner le milieu dans lequel vécut le jeune dominicain, les influences qu'il subit, les contacts qu'il put avoir, les leçons qu'il put retirer de ses travaux et de son séjour. Et il faut le féliciter de l'avoir fait. Car son exposé, fondé sur une riche information, est mené avec toute la méthode, toute la précision et toute la conscience désirables. Une critique que l'on pourrait être amené à présenter, c'est que le centre d'intérêt n'est pas très bien délimité. Comme le titre même suffit à l'indiquer, l'auteur traite deux sujets imbriqués, en quelque sorte, l'un dans l'autre : entre Vitoria d'un côté et l'Université de Paris de l'autre, il oscille perpétuellement. Et comme l'Université de Paris était un monde, tout cela donne quelque peu au lecteur une impression d'éparpillement et de papillotage. La note que le P. Villoslada a mise en tête de son étude prouve d'ailleurs que lui-même a eu conscience de ce léger défaut de composition. Hâtons-nous d'ajouter que l'ouvrage n'en demeure pas moins solide, instructif et utile. Les hispanistes apprécieront particulièrement l'important appendice sur les professeurs et les étudiants espagnols ou portugais à l'Université de Paris. Un détail me semble à rectifier : Antonio et Francisco Cordovil, originaires du diocèse de Tanger, que l'auteur range parmi les Andalous (p. 401), étaient plus probablement Portugais. Le nom, d'apparence et vraisemblablement d'origine castillane, ne doit pas tromper : à Arzila, place portugaise rattachée au diocèse de Tanger, il y avait un Antonio Cordovil qui mourut en 1511 (Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, éd. David Lopes, tome I, Lisbonne, 1915, p. 10 et p. 61-62), et qui peut très bien avoir été parent des deux étudiants parisiens.

Robert Ricard.

Charles L'Ebraly. *La doctrine sacramentaire de Ulrich Zwingli.* Préface de M. l'abbé Cristiani. — Paris, Beauchesne, 1939. In-8° de xvi-167 pages, 35 francs.

Ayant assisté, en quelque sorte, à l'éclosion de ce livre, je veux dire à sa mise en chantier, à sa préparation lointaine et prochaine, à sa composition et à sa publication, je suis tout à fait à l'aise pour dire tout le soin, toute l'application, toute la sûreté de méthode que lui a consacrés son auteur. L'ouvrage est une thèse de doctorat en théologie de l'Université grégorienne à Rome. C'est dire qu'il a subi l'épreuve des critiques d'un jury éminent et qu'il en est sorti victorieusement.

Il aura pour les chercheurs français ce très grand intérêt d'être l'un des rares instruments de travail dont on pourra disposer pour connaître exactement et scientifiquement la doctrine sacramentaire de Zwingli. Ce personnage, rival de Luther, après avoir été son émule, est en effet beaucoup moins connu que le Réformateur de Wittenberg. On sait, en gros, qu'ils ont eu, l'un contre l'autre, une longue querelle, connue en histoire sous le nom de Querelle sacramentaire. Mais s'il existe, en langue allemande, de vastes et savantes études sur cette querelle, notamment un grand ouvrage de Walther Köhler, intitulé *Zwingli und Luther* (Leipzig, 1924), il n'existe, en langue française, que bien peu de chose sur ce sujet d'importance. Ce n'est que tout récemment que le *Dictionnaire de Théologie catholique,* dirigé par M. Amann, a publié mon article sur le mot *Sacramentaires.* L'ouvrage de mon ami, M. l'abbé L'Ebraly, sera donc indispensable à tous ceux, — étudiants de théologie et d'histoire ecclésiastique, — qui voudront connaître les pièces du procès, les textes même où s'est exprimée, avec toutes ses nuances particulières, la pensée de Zwingli. Ces textes sont cités abondamment, au bas des pages, d'après la récente édition du *Corpus Reformatorum.* Ils suffiraient, à eux seuls, par leur choix et leur nombre, à donner du prix à ce travail, par ailleurs clair, exact, impartial, d'une solidité inébranlable. Notons que ce n'est pas seulement la doctrine eucharistique de Zwingli que l'on y trouvera, mais, comme le titre l'indique, toute sa théologie sacramentaire, précédée du reste d'une Introduction très dense sur sa vie, sa formation première, son action politique et sa mort, sur le champ de bataille de Cappel, le 11 octobre 1531.

L. Cristiani.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Émile Vaast. *Lacordaire et les conférences de Notre-Dame* (Collection *Les grands événements littéraires*). — Paris, Edgar Malfère, 1937. In-8° de 153 pages, 15 francs.

Courte étude sur une des œuvres les plus célèbres du xixe siècle, ... plus célèbre, peut-être, que connue. Les chapitres II et III étudient les thèmes traités et l'éloquence du prédicateur. Le premier chapitre qui situe « l'événement », et le dernier qui cherche

à retrouver « l'homme » à travers son œuvre, nous intéressent plus directement. Nous avons là une évocation de ce Paris bouillonnant, au temps de la monarchie bourgeoise, et nous comprenons comment ce souci de l'actualité qui hante Lacordaire, entre pour une part importante dans son prodigieux succès.

Indépendance farouche, non dénuée parfois d'une certaine habileté, orgueil mêlé d'audace, amour enthousiaste et profond pour Dieu et pour les âmes, accompagné d'une sévère retenue à l'égard des créatures, tels sont, d'après M. Vaast, les principaux traits de celui dont l'éloquence a bouleversé son siècle.

Édouard Bruley.

Octave Aubry. *Le Second Empire* (Les grandes études historiques). — Paris, Arthème Fayard, 1938. In-16 de 698 pages.

L'ouvrage de M. Aubry sur le Second Empire se lit avec le plus grand agrément et peut être tenu pour une bonne mise au point, à l'usage des honnêtes gens, des recherches faites sur cette période. Tous ceux qui aiment les aspects psychologiques de l'histoire sauront gré à l'auteur de ces portraits, tracés d'un crayon alerte et original, qui font revivre les hommes petits et grands (M. Aubry pense qu'il y en eut peu de réellement grands dans le personnel du Second Empire), et disent mieux que de longues démonstrations leur influence sur le cours des événements. Ils regretteront seulement que — conformément aux exigences de la collection — certains débats d'idées essentiels soient un peu sacrifiés aux questions purement politiques ou diplomatiques.

Ces caractères de l'ouvrage sont sensibles dans les passages qui touchent à l'histoire ecclésiastique. Des problèmes si importants qui se posent pour cette période vraiment critique, M. Aubry ne retient guère que celui des rapports des divers milieux catholiques avec le gouvernement impérial. Encore se tient-il bien à la surface des choses : ce qu'il dit à propos du *Syllabus*, qu'il analyse à peine et à propos duquel il n'évoque même pas l'intervention de Dupanloup, ne donne qu'une faible idée de l'angoisse que connurent certains esprits (« la société ne respirait plus », dit le duc de Broglie dans ses *Mémoires*). En ce qui concerne le rôle de l'Église dans la société et la nature du sentiment religieux, M. Aubry conclut bien vite que le clergé occupe une place de choix, « préférable même à celle qu'il tenait dans l'Ancien Régime », et exerce une influence profonde dans la plupart des milieux sociaux. Mais alors comment expliquer que de cette paix religieuse que le régime aurait assuré à la France, on ait passé aux difficultés qui ont suivi ? comment la génération élevée sous cette influence a-t-elle donné les anticléricaux de 1880 ? Rien ne nous le fait même entrevoir. Et cependant le tableau de la France entre 1850 et 1870 est-il complet sans une analyse poussée de la crise de la conscience religieuse qui constitue le fond du drame ?

André Latreille.

BIOGRAPHIES

La baronne de Barante, née Césarine d'Houdetot (1794-1877), par une de ses arrière-petites-filles. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, Spes, 1936. In-8° de 307 pages et 4 portraits hors texte, 15 francs.

Il est assez piquant que la petite-fille de la célèbre Mme d'Houdetot, l'amie de J.-J. Rousseau et des Encyclopédistes, puisse être qualifiée « une grande chrétienne dans le monde ». Et, de fait, cette grande dame, femme d'un préfet, d'un pair de France, d'un ambassadeur, sait, tout en s'acquittant à merveille de ses obligations mondaines, mener une vie intérieure intense, s'occuper généreusement des pauvres, regagner son mari aux pratiques religieuses et supporter avec courage et résignation les malheurs qui ne l'épargnent pas pendant sa longue existence.

Née à l'île de France en 1794, huitième enfant d'un foyer qui en comptera douze, elle revient en France en 1798. Elle sera élevée par sa grand'tante, Mme de La Briche, qui, dans son magnifique château du Marais, recevait toute la haute société de l'époque. C'est là qu'elle rencontre Prosper de Barante qui l'épouse en 1811, après sa rupture avec Mme de Staël.

Barante est, sous l'Empire, préfet de la Vendée, puis de la Loire-Inférieure; sous la Restauration, directeur des Droits réunis, pair de France et membre de l'Académie française; sous la Monarchie de Juillet, ambassadeur à Turin, puis à Saint-Pétersbourg. Dans toutes ces hautes fonctions, sa femme sait admirablement le seconder et leur union spirituelle deviendra encore plus intime après la rentrée en France en 1842, et après la retraite définitive de Barante, que la chute de Louis-Philippe écarte définitivement de la vie publique.

On trouvera dans cet intéressant ouvrage de nombreux fragments de lettres qui donnent quelque idée du monde politique et littéraire dans la première moitié du XIXe siècle.

Édouard Bruley.

P. Dufour. *Le Très Révérend Père Louis Brisson, fondateur des Oblates et des Oblats de saint François de Sales (1817-1908)*. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1937]. In-8° de 399 pages.

Parmi les lieux saints de la France, n'hésitons pas à mettre la Visitation de Troyes, où la vénérable Mère Marie de Sales Chappuis donna de si beaux exemples de vertu, reçut tant de faveurs surnaturelles, et exerça une action rayonnante et féconde. Or, en 1843, le monastère eut pour aumônier un jeune prêtre de vingt-six ans, l'abbé Louis Brisson, à qui, dès sa première visite, l'année précédente, la « Bonne Mère » avait déclaré qu'il fonderait une Société des prêtres de saint François de Sales, et que c'était la volonté de Dieu. L'abbé, nature d'élite, plein d'estime et de respect pour la Mère Marie de Sales, n'en était pas moins aussi

éloigné que possible de croire à ses révélations; et deux ou trois ans de suite, il subit avec une impatience mal dissimulée ce qu'elle lui disait des desseins de Dieu sur lui. Deux signes miraculeux, qu'il avait demandés lui-même, ne le convainquirent pas; enfin, il dut se rendre à une apparition du Sauveur. Dès lors, il fut le confident et l'appui de cette sainte âme, mais peut-être encore plus son disciple.

Quelques années se passèrent. En 1857, Mgr de Ségur fonda l'Association de saint François de Sales, pour rechristianiser la France par l'esprit salésien. L'abbé Brisson en fut nommé directeur diocésain; et tout de suite, sous son impulsion, l'œuvre fit un bien immense dans la ville industrielle de Troyes. Elle s'occupa surtout des jeunes ouvrières, moralement abandonnées. Mais la division entre les directrices amena M. Brisson à établir une congrégation religieuse, qui s'appela les Oblates de saint François de Sales (1866). A la même date, sur le conseil de Mgr Mermillod, il réalisa une pensée du saint docteur et, du même coup, la prédiction de Mère Chappuis, en fondant une Société de prêtres formés selon l'esprit salésien, dont les uns, liés par des vœux, vivraient en communauté, et les autres seraient agrégés comme tertiaires : ce furent les Oblats de saint François de Sales, qui se consacrèrent tout de suite à l'éducation des jeunes gens. Ce ne fut toutefois qu'en 1873 qu'ils commencèrent un noviciat régulier.

Mgr Cortet, qui fut évêque de Troyes de 1875 à 1898, avait d'abord donné toute sa confiance au P. Brisson, jusqu'à le prendre pour confesseur. Mais cette harmonie dura peu. Le diocèse était pauvre en vocations, l'évêque désirait se réserver les deux familles salésiennes, surtout les prêtres Oblats, dont il se déclarait le chef et le maître, quoiqu'ils eussent obtenu tout récemment le décret de louange, qui les faisait « de droit pontifical ». La résistance du supérieur fut le commencement de tels conflits, qu'en 1881, sur des conseils autorisés, le P. Brisson demanda et obtint le rattachement des Oblats à la Propagande : on lui assigna le territoire du Namaqualand, dans le Sud-Africain, où le premier missionnaire envoyé, le P. Simon, après un labeur surhumain de seize ans, devint, en 1898, vicaire apostolique du Fleuve-Orange. Quant aux Oblates, les mêmes difficultés décidèrent le fondateur, en 1883, du consentement de l'évêque, à les transférer à Paris, rue de Vaugirard, où elles avaient déjà un pensionnat. Le R. P. Brisson dut renoncer au titre de supérieur, mais continua de s'intéresser à ses Filles, et leur obtint le décret de louange en 1890; l'approbation définitive ne vint qu'en 1911, après sa mort.

Léon XIII, qui aimait les Oblats, et qui les approuva en 1887, regrettait leur peu de développement : « Qu'est-ce que Troyes ? Je vous avais envoyé à la France... ! » Mais l'écho des querelles avec l'évêque s'était répandu partout et nuisait au recrutement. Néanmoins, les deux congrégations réussirent à essaimer en France et au dehors. La persécution de Combes ferma brutalement tous leurs collèges français, et obligea de transférer la mai-

son-mère des Oblates à Pérouse, en Italie, celle des Oblats à Rome. Sa conséquence toute naturelle fut de refouler vers les Missions l'activité des uns et des autres. Quand le P. Brisson mourut nonagénaire, en 1908, la liquidation s'opérait; et peu s'en fallut que le marteau de l'adjudicateur ne vînt troubler l'agonie de cet homme de Dieu.

Le R. P. Dufour, assistant général des Oblats, nous a donné un bel ouvrage, documenté, vivant, richement illustré, qui se lit avec édification et sans ennui, malgré quelques longueurs. Il a concilié assez bien l'ordre chronologique et l'ordre logique, encore que le lecteur qui cherche la suite des événements, soit quelquefois un peu dérouté; il l'est aussi par la rareté relative des millésimes : on a souvent de la peine à dater les faits. Ce sont de légères critiques.

En risquerai-je une autre, plus grave, plus délicate, mais qu'une lecture attentive et sympathique me semble autoriser ? Le P. Brisson, dirai-je, est un homme remarquable et un saint homme, d'une activité prodigieuse et ordonnée, d'une vie intérieure profonde. Il n'a qu'un défaut, c'est de n'en avoir pas : du séminaire à la tombe, il est parfait. Quoi ? ni tendance à redresser, ni défaut à vaincre, ni fautes, ni erreurs, pas un excès de parole ou de plume, et jamais un faux pas ? Il faut bien croire que non, puisqu'on n'en trouve pas trace au long de quatre cents pages; puisque tous ceux qui ont critiqué ou combattu le Père, Mgr Cortet en tête, et dans telle occasion le clergé entier du diocèse, ont agi par prévention, malice ou erreur. Que le P. Dufour me pardonne ! mais il est bien rare, dans les conflits humains, que tous les torts soient d'un côté, toute la prudence, toute la justice et toute la charité de l'autre. Malgré un réel effort d'objectivité, on a l'impression que le récit des dix années de lutte avec l'évêque de Troyes n'éclaire pas d'une lumière égale tout le tableau. En somme, le R. P. Brisson a son histoire; Mgr Cortet attend la sienne.

On comprend à merveille qu'un religieux écrive la vie de son Fondateur d'une main précautionneuse et d'un cœur filial. Mais s'il appartient à un fils de retracer les vertus d'un père admiré et aimé, peut-être est-ce trop lui demander que de vouloir en même temps qu'il en aperçoive ou qu'il en avoue les faiblesses.

Ernest SEVRIN.

ORDRES ET INSTITUTS RELIGIEUX

André CHAGNY. *Cluny et son empire.* Nouvelle édition, entièrement refondue. Préface de Fernand MERCIER. — Lyon-Paris, Emmanuel Vitte, 1938. In-8° de 298 pages, illustrations. Prix: 20 francs.

M. Chagny vient de publier une nouvelle édition, remaniée et considérablement augmentée, de son petit livre sur *Cluny et son empire*, dont nous avons ici rendu compte[1]. Faisant son profit des travaux les plus récents, en particulier de la thèse de M. de

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 224-225.

Valous sur *le Monachisme clunisien*, il a développé le tableau des institutions de l'Ordre et ajouté, entre autres chapitres, une intéressante étude sur la vie matérielle du moine de Cluny. Il a, en outre, élargi la partie proprement historique de son livre en faisant une place moins restreinte, après l'époque des « grands abbés », aux « destinées » de l'Ordre et de l'abbaye, de la fin du XIIe siècle jusqu'à la Révolution et à la destruction de l'abbatiale au début du XIXe siècle.

Comme, d'autre part, son ouvrage contient une remarquable étude du rôle intellectuel et artistique de Cluny, nous avons désormais une vue d'ensemble, encore un peu brève, mais qui nous manquait tout à fait. Bien que tout appareil d'érudition en ait été banni (en dehors d'une bibliographie sommaire, heureusement ajoutée) on peut être assuré, connaissant l'auteur, que la synthèse de M. Chagny est aussi solide qu'elle est attrayante.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Gaëtan BERNOVILLE. *La Société des Auxiliatrices des âmes du Purgatoire* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XXV). — Paris, Grasset, 1938. In-8° de 247 pages, 18 fr.

Parmi les si nombreuses sociétés religieuses que le XIXe siècle a vu naître ou refleurir, celle des Auxiliatrices tient une place à part : par son but, tout d'abord, qui est de venir en aide aux âmes souffrant dans le Purgatoire en leur appliquant les mérites que peuvent acquérir les religieuses; par ses moyens : apostolat auprès des malades, des pauvres les plus rebutants et les plus abandonnés, mission chinoise qui sauve d'innombrables enfants; par leur costume enfin, moins archaïque que celui des autres religieuses (mais pourquoi la fondatrice, qui a donné à ses filles le costume des veuves de son époque, n'a-t-elle pas songé à leur prescrire de le réadapter tous les 40 ou 50 ans ?).

La fondatrice, Eugénie Smet, naît à Lille en 1825, dans une de ces familles de bourgeoisie patriarcale si nombreuses dans la région du Nord. Vouée aux œuvres dès sa jeunesse, décidée à se consacrer au soulagement des âmes du Purgatoire, c'est seulement en 1856 qu'elle quitte le foyer pour gagner Paris, à l'appel d'un prêtre qui a eu la même idée qu'elle. Les débuts pénibles de la nouvelle fondation, les déboires de celle qui est devenue la Mère Marie de la Providence, les appuis qu'elle trouve auprès du curé de Saint-Merry, de l'archevêque Mgr Sibour, de diverses personnes du monde et surtout auprès du P. Olivaint qui devient son directeur en 1866 et qu'elle ne précédera dans la tombe que de quelques semaines, nous sont contés avec beaucoup de charme et de talent par M. Bernoville. Une étude approfondie des Constitutions, puis des œuvres complète cet intéressant volume.

Édouard BRULEY.

HISTOIRE LOCALE

Maurice Jusselin. *Chartres dans le passé, suivi d'une introduction à l'étude de l'Eure-et-Loir.* — Chartres, imprimeries Lainé et Tantet, 1937. In-8° de 28 pages.

Archiviste d'Eure-et-Loir depuis trente ans, M. Maurice Jusselin a eu l'heureuse idée, tout en poursuivant les travaux d'érudition qui l'occupent ordinairement, de faire profiter le public cultivé de son expérience et de ses connaissances en matière d'histoire locale.

Conformément au titre qu'il porte, l'opuscule dont nous rendons compte comprend deux parties, dont l'une est consacrée à la ville de Chartres et l'autre au département d'Eure-et-Loir tout entier.

Après un aperçu historique, où l'histoire ecclésiastique tient une place très importante, l'auteur décrit sommairement la ville de Chartres, avec le souci constant de relever dans l'état actuel de cette ville — enceinte, monuments, noms de rues, etc. — les traces de son passé. Les points de vue archéologique et pittoresque ne sont pas négligés, mais la préoccupation historique est prépondérante. Ces pages ne s'adressent pas au touriste superficiel qui se contente de voir, mais elles seront fort utiles au visiteur désireux de comprendre.

La seconde partie est surtout bibliographique. Il ne s'agit pas d'une de ces bibliographies qui ont l'ambition d'être complètes, et qui présentent tout sur le même plan. Volontairement, l'auteur a écarté ce qui était négligeable, au moins pour le débutant, et s'est borné à une énumération, accompagnée de jugements très brefs, mais très sûrs, des ouvrages fondamentaux. Le lecteur trouvera ensuite facilement, s'il le désire, les livres d'un intérêt plus spécial. Cette seconde partie concerne non seulement Chartres, mais aussi les autres villes du département d'Eure-et-Loir : Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou. On constate que si la bibliographie de Chartres est assez copieuse, les autres villes sont moins bien partagées. Sur l'histoire de Châteaudun, il n'y a pas d'ouvrage d'ensemble. Et cependant les documents abondent.

En somme, le titre du travail de M. Jusselin donne parfaitement l'idée de son contenu : c'est une introduction, et une excellente introduction à l'étude de l'histoire de Chartres et des pays chartrains. Si un travail semblable était réalisé pour chacun de nos départements, les études d'histoire locale en seraient singulièrement facilitées.

Deux culs-de-lampe, qui resteront certainement énigmatiques pour la presque totalité des lecteurs, rappellent que l'auteur est un spécialiste réputé des notes tironiennes.

Y. Delaporte.

Joseph Girard. *Une pieuse mais turbulente association des vignerons d'Arbois sous l'Ancien Régime. La confrérie de Saint-Vernier.* — Besançon, Jacques et Demontrond, 1937. In-8° de 104 pages.

Le culte du vigneron saint Werner, martyrisé en 1287, fut introduit de Trèves à Besançon avec des reliques de ce bienheureux, en 1548. De là il se répandit dans la Franche-Comté, à Dôle, à Poligny, à Salins et à Arbois où fut érigée, l'an 1627, une confrérie en son honneur. Elle obtint du clergé de Saint-Just un autel adossé à l'un des piliers de la nef et remplit jusqu'à la Révolution sa pieuse et charitable mission. Ce qui la distingue de mainte autre association similaire, c'est que les nombreux confrères, plusieurs centaines de vignerons dans les temps prospères, ont formé l' « aile marchante » de l'opposition populaire contre la municipalité bourgeoise. M. J. Girard en cite certains témoignages depuis 1651. Cette hostilité éclata à de nombreuses reprises comme le prouvent les succinctes annales de la confrérie que l'auteur publie en annexe. Le sujet vaudrait la peine d'être repris d'une manière plus suivie et plus approfondie. Nous ne renonçons pas à l'espoir que M. Joseph Girard, l'estimable historien d'Arbois, s'attache à cet intéressant projet.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Abbé Camille Petit. *Perthes. La vente des biens nationaux de Perthes. La municipalité du canton de Perthes (1795-1799).* — Nancy, imprimerie Wagner, 1938. In-8° de 72 pages.

Études parues dans le *Bulletin paroissial de Perthes* et qui risquaient de rester ignorées des travailleurs si l'auteur n'avait pris la précaution de les réunir en tirage à part.

La première est consacrée à la vente des biens nationaux de Perthes : biens de première origine (ornements, argenterie, linge, cloches, livres d'offices et immeubles appartenant à la fabrique, à la cure et à divers établissements religieux) et biens de deuxième origine relativement peu importants par rapport aux premiers. Exposé méthodique de la législation en vigueur et de son application à Perthes; description minutieuse des biens mis en vente avec tableau récapitulatif d'où il ressort que la vente porta sur une superficie de 132 hectares — le finage en comprenait 1.308 — et produisit la somme totale de 60.134 livres.

La seconde étude, plus étendue que la première, se rapporte à la municipalité du canton de Perthes, petit canton à la vérité, puisqu'il ne comprenait que 10 ou 9 communes et ne comptait pas 3.000 habitants. L'auteur étudie successivement le fonctionnement de la municipalité : assemblées primaires, agents municipaux, commissaire du directoire exécutif, employés, lieux et dates des réunions, frais d'administration, et son œuvre dans les divers domaines de son activité : finances, affaires militaires, fêtes républicaines, police et instruction publique. Notons qu'en fait de

police, le rôle de la municipalité fut relativement restreint, soit parce qu'elle s'inspira d'un grand libéralisme, soit aussi parce que la population se montra calme et relativement indifférente à la politique. Il n'y avait d'ailleurs aucun réfractaire sur le territoire, tous les ecclésiastiques, non seulement du canton mais encore du district, ayant prêté le serment. L'indifférence de la population se marque nettement par son peu d'empressement à célébrer les fêtes républicaines dont le nombre était allé se multipliant. En résumé, excellente contribution à l'histoire locale de la Révolution en Haute-Marne qui en est encore à ses débuts.

L. DELESSARD.

Antoine et Jean JUBIN. *Sainte-Foy-lés-Lyon et ses environs. Notes historiques. Guide pittoresque.* — Trévoux, imprimerie G. Patissier, s. d. In-8° de 150 pages, illustrations et carte.

Cet ouvrage, d'un genre un peu spécial, ne manque pas de valeur ni d'intérêt et témoigne de recherches érudites. Ses auteurs y ont rassemblé une quantité de renseignements destinés à satisfaire la curiosité des promeneurs qui visitent le village de Sainte-Foy ou en parcourent les environs, donnant l'origine de tous les noms de lieux ainsi que des chemins, des rues et des monuments de toute sorte rencontrés sur leur passage. Un appendice complète l'historique de Sainte-Foy par des listes chronologiques de ses seigneurs, du XIIe siècle à la Révolution, de ses curés et administrateurs jusqu'à l'époque actuelle (signalons les détails concernant la confrérie du Saint-Esprit, qui remontait au XIVe siècle, p. 139-143).

Ph. POUZET.

ART CHRÉTIEN

Ph. POUZET. *Le problème des origines de la cathédrale de Lyon.* — Lyon, imprimerie des Missions africaines, 1937. In-8° de 24 pages.

S'appuyant sur les fouilles récemment entreprises en restaurant la cathédrale de Lyon, M. Pouzet a repris avec soin l'étude des édifices qui se succédèrent en ce point. Sa connaissance approfondie des textes et l'examen attentif des restes exhumés donnent toute vraisemblance à ses conclusions.

A l'origine existèrent, outre Sainte-Croix, deux églises : Saint-Étienne, vraisemblablement la première cathédrale fondée par l'évêque Alpinus, puis Saint-Jean qui en était sans doute le baptistère. Ce dernier édifice prit un développement important et supplanta, antérieurement au XIe siècle, la véritable cathédrale. Saint-Jean fut restauré au début du IXe siècle par l'évêque Leidrade qui le nomme pour la première fois, bien que l'édifice primitif remontât probablement au Ve siècle.

Église primatiale en 1079, la seconde cathédrale est alors res-

taurée, sinon reconstruite et les travaux dureront jusqu'au milieu du XIIe siècle, notamment sous l'évêque Gaucerand qui fit faire et orner le chœur dont les bases ont été récemment mises à jour. Il ne s'agit pas là d'une construction nouvelle, comme l'ont cru divers archéologues, mais de la continuation de l'œuvre.

C'est à Guichard, ancien abbé de Pontigny, puis archevêque de Lyon de 1165 à 1181, que revient l'honneur d'avoir commencé la cathédrale actuelle, à une époque où un accord avec le comte de Forez donnait aux évêques une prospérité inconnue de leurs prédécesseurs. Cet évêque était bien dans la tradition cistercienne de Pontigny lorsqu'il faisait à Lyon œuvre de prélat bâtisseur, appliquant les principes de l'architecture gothique à une époque où tant de détails dans la construction rappellent l'art roman.

A cet ami de Thomas Becket allait succéder sur le trône primatial un autre ami du martyr anglais, Jean Bellesmains, ancien évêque de Poitiers, dont M. Pouzet a précédemment étudié la vie. Ce prélat, puis son successeur Renaud II, continuèrent avec ardeur l'entreprise seulement achevée au XIVe siècle par la confrérie de « l'Œuvre de Saint-Jean ».

Telle est dans ses grandes lignes la thèse que soutient M. Pouzet et qui, exposée avec clarté, en s'appuyant sur des éléments précis et une interprétation parfaitement logique des éléments du problème, paraît bien avoir résolu celui-ci.

Fr. EYGUN.

Élie LAMBERT. *Les monuments de Caen. L'abbaye d'Ardenne.* — Caen, R. Bigot, 1938. In-8° de 78 pages, 13 planches hors texte.

Aux portes mêmes de Caen, non loin de la route de Bayeux, dans la plaine opulente mais monotone dont les villages se signalent au loin par la svelte pyramide de leur clocher, s'élèvent les restes considérables de l'ancienne abbaye d'Ardenne, que domine de toute sa fière élégance le haut vaisseau gothique de son église.

De nobles bâtiments de l'époque classique, encore debout ou en ruines, se mêlent, dans la familiarité d'une exploitation agricole, à la porterie gothique et à la vieille grange abbatiale vaste comme une église, où s'entassent aujourd'hui comme autrefois les gerbes de la moisson. Le vieux pressoir à cidre aux meules énormes roulant dans un étroit canal de pierre de forme circulaire semble encore prêt à fonctionner. Cadre évocateur dans lequel pendant si longtemps les travaux des champs alternèrent dans un heureux équilibre avec les exercices du cloître !

En interprétant savamment les documents, en interrogeant patiemment plans, gravures, dessins et devis, M. Lambert, qui était encore tout récemment professeur à la Faculté des lettres de Caen, fait revivre en ces pages le bel ensemble à moitié disparu, dont il évoque les aspects successifs en décrivant, après l'abbaye médiévale, celle de l'époque classique.

L'église actuelle réduite à la nef, aujourd'hui transformée en

grange, se terminait jadis, ainsi que le suppose l'auteur, par un transept et un chevet de type cistercien élevés entre 1180 et 1206 et qui se seraient écroulés en 1230. La construction de la nef déjà commencée à cette époque se serait donc poursuivie d'est en ouest dans le cours du XIIIe siècle. Son élévation à deux étages, du type de Saint-Pierre de Caen, avec galerie de circulation traversant les piédroits des baies, s'inspire franchement dans les travées voisines de la façade, mais du côté nord seulement, de la nef de la cathédrale de Bayeux, dont procèdent également les églises de Longues et de Bernières.

L'abbaye médiévale a conservé une belle porterie du XIIIe siècle avec porte charretière et porte pour piétons surmontées d'un corps de logis, et les bâtiments agricoles, notamment la grange abbatiale divisée en trois vaisseaux par deux files de colonnes, magnifique construction souvent réparée au cours des âges. Des bâtiments conventuels de l'abbaye gothique qui se groupaient au sud de l'église, il ne reste pour ainsi dire rien. Un précieux plan du XVIe ou du début du XVIIe siècle permet de les reconstituer, cloître, réfectoire, chauffoir, chapitre, etc.... Cette salle capitulaire, comme beaucoup de salles capitulaires normandes de l'époque gothique, était plus longue que large. Divisée en deux vaisseaux par une file de colonnes, elle était perpendiculaire à l'aile orientale du cloître.

La commende et les guerres de religion ruinèrent à ce point l'abbaye que l'église fut transformée en étable. Ce fut le P. Jean de la Croix, mort en 1654, qui la releva de ses ruines. De la seconde moitié du XVIIe siècle datent les fausses voûtes d'ogives de bois de l'église, jusqu'à présent attribuées par erreur au XVIe siècle, l'agrandissement du dortoir, la restauration du cloître, etc. Au cours de la reconstruction méthodique de l'abbaye entreprise depuis le début du XVIIIe siècle jusqu'à 1789, s'élevèrent successivement le nouveau logis abbatial, la porte Saint-Norbert et les nouveaux bâtiments conventuels, vaste ensemble dont on ne sait s'il était terminé à la veille de la Révolution et dont il ne reste plus guère d'intact que la porte Saint-Norbert, le reste ayant été détruit vers 1830.

On saura gré à M. Lambert d'avoir retracé avec autant d'érudition que de goût l'histoire monumentale de l'ancienne abbaye d'Ardenne qui fut le plus important établissement des Prémontrés en Normandie.

Jean VALLERY-RADOT.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 65e année, 1938. Paris, Champion.

Dupont-Ferrier : *les Parisiens sous Louis XIV. Leur vie matérielle*, p. 18-23. La rue; la mode; la maison; les transports, etc.

Alfred Coville : *Une vente d'immeubles de Philippe de Mézières à l'évêque de Chartres Jean Le Fèvre (11 décembre 1381)*, p. 26-30. Ces immeubles, sis près de l'hôtel Saint-Pol, avaient été donnés au chancelier du royaume de Chypre, conseiller de Charles V, en 1373 et 1374.

Victor de Clercq : *l'Incendie des barrières de Paris en juillet 1789 et le procès des incendiaires*, p. 31-48. Après des indications précises sur le mur d'enceinte des Fermiers généraux, l'auteur raconte les attaques que subirent du 11 au 14 juillet les différentes barrières, de la part de bandes d'incendiaires. Un an plus tard, l'Assemblée Constituante arrêta la procédure criminelle commencée contre les incendiaires.

Marius Barroux : *le Testament de Sauval et le poète Cassandre*, p. 48-55. Ce testament est du 20 mars 1676. Par cet acte, cet érudit léguait au poète Cassandre ses « mémoires, papiers, discours et livres concernant l'histoire de Paris ». Ce Cassandre est le Damon d'une satire de Boileau, intitulée « le Départ du poète ». C'est le type de l'homme de lettres pauvre.

Henri Stein : *l'Ancien nom d'une paroisse de l'Ile-de-France : le Mesnil-Madame-Rance (le Mesnil-Amelot) (Seine-et-Marne)*, p. 56-60. La première appellation remonte au XIIIe siècle et rappelle une « dame bienfaitrice ». Le nom d'Amelot vient de la famille Amelot et se substitua à celui de Madame-Rance sans doute en reconnaissance d'une donation faite à la paroisse au XVIIIe siècle.

Léon Mirot : *les Seigneurs de Bièvre-le-Châtel*, p. 61-79. Chevreuse, Le Coq, Dormans, de Pincé, Maugeais, Francine, Le Tessier de Montarsi, Mareschal.

Ernest Coyecque : *A propos d'épitaphes inédites (Paris et Épinay; famille Choart et Faucon)*, p. 80-87. A Paris dans l'église des Saints-Côme-et-Damien, à Épinay-sur-Seine et à Rueil. Elles ont été recueillies dans les archives notariales, principalement dans des « dossiers de clients ».

Marcel Brongniart : *les Hôtels des Patriarches à Saint-Marcel*, p. 87-92. Rue des Patriarches et rue de Lorraine.

Commission du Vieux-Paris. Procès-verbaux (1931).

M. Dumolin : *la Construction de Port-Royal de Paris*, p. 4-13, 1 pl. et 1 plan. Les religieux bénédictins de Port-Royal des Champs s'installèrent en janvier 1626 dans la maison de Clagny, au faubourg Saint-Jacques, laquelle avait appartenu au grand architecte Pierre Lescot. Quelques années plus tard, de 1643 à 1648, la vieille maison devenait

un couvent régulier. L'architecte de l'église fut Antoine Le Paultre. Le couvent, qui comportait plusieurs annexes, passa aux visitandines lors de la dispersion des bénédictines mêlées aux affaires jansénistes.

GRIMAULT : *Découverte de l'ancienne porte de l'enceinte de Charles V*, p. 20-27, 93-94, pl. A la suite de fouilles pratiquées rue Saint-Denis, à hauteur de la rue d'Aboukir.

M. DUMOLIN : *Histoire de l'hôtel de Guénégaud, rue des Archives, n°60, et rue des Quatre-Fils*, p. 57-63, pl. et 1 plan. Construit par François Mansard.

GRIMAULT : *Fouilles*, p. 63-68, 87-93, 119-120, 140-143. Place Jussieu (découverte de vestiges de l'abbaye de Saint-Victor); rue Courcelle-Seneuil (découverte de sépultures sur l'emplacement du prieuré des religieuses de la Présentation); place du Châtelet (ancien Châtelet); rue de l'Ave-Maria (enceinte de Philippe Auguste), etc.

A. LESORT : *Deux plans de la Muette, par Gabriel (1746)*, p. 115-118. Acquis par les Archives de la Seine. Recherches sur les travaux exécutés à la Muette au XVIIIe siècle.

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLXIX, 1er semestre.

R. P. GRATIEN, O.M.C. : *le « Vœu de Louis XIII » et le P. Joseph du Tremblay*, p. 278-281. Action du célèbre capucin pour faire adopter par Louis XIII un vœu conforme au Message du Christ à sœur Anne-Marie de Jésus-Crucifié.

Le Centre de Paris.

Bulletin de la Soc. hist. et arch. des 1er, 2e et 10e arr. de Paris. Tome IV. n°s 1 et 2. 1937-1939. Mairie du Louvre.

Jean LORENZI : *Centenaire de la réouverture au culte de Saint-Germain-l'Auxerrois (14 mai 1837)*, p. 5-7, fig. Fermé à la suite de l'émeute du 14 février 1831.

Dr Maurice VIMONT : *Projets de places au quartier des Halles pour élever un monument au roi Louis XV*, p. 8-11, plan. Le plus important est celui de Boffrand (1749).

Georges HARTMANN : *Notes sur l'iconographie de la place Vendôme*, p. 17-21, fig.

Abbé G. BOSCHMANS : *Aperçu historique et iconographique de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles*, p. 40-42, fig. Sur une belle madone en bois sculpté, de la fin du XVIIe siècle, dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Jean CHUZEVILLE : *la Première chapelle des orfèvres de Paris*, p. 45-59, fig. Il y eut, rue des Orfèvres, deux chapelles successives, une première, construite en 1400, subsista jusqu'en 1551; la seconde, bâtie en 1551, fut démolie en 1797. Histoire de la première chapelle installée dans l'hôtel des Trois Pas de Degrés acheté le 17 décembre 1399. Célébration des offices religieux au XVe siècle. Les chapelains. Le mobilier.

E. MALBOIS : *le Tombeau d'Henriette Sélincart à Saint-Germain-l'Auxerrois*, p. 60-63, portrait. Femme d'Israël Silvestre, morte en 1680 et dont le mausolée eut pour auteur l'architecte d'Orbay. On y lisait une curieuse inscription. Lebrun avait peint sur un médaillon de marbre un magnifique portrait d'H. Sélincart. En 1790 le tombeau fut transporté aux Petits-Augustins.

Jean LORENZI : *A propos de la création du groupe scolaire de la rue des Vinaigriers*, p. 64-69, fig. Les écoles mutuelles créées sous le patronage de la « Société pour l'instruction élémentaire » à Paris en 1829.

Celle de la rue des Vinaigriers et les Pompée, ses premiers directeurs.

Jean CHUZEVILLE : *Notes sur Germain Pilon, sculpteur du roi (1535-1590)*, p. 70-72. Enquête sur les mœurs, la réputation et la religion de G. Pilon (1573). Documents publiés.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arrondissements. 37e année, n°s 145-148 (janvier-octobre 1938). Paris, Champion.

Edmond BARRIÈS : *le Quai aux Fleurs*, p. 12-41, fig. et plans. Entre le pont au Change et le pont Notre-Dame. Ghetto au XIIe siècle, puis centre de la pelleterie et de la draperie. Quai de Breteuil en 1788, Desaix en 1806, de la Cité en 1873, et aujourd'hui « de Corse ».

Jean LORENZI : *le XIIe arrondissement, ancienne dépendance de la paroisse Saint-Paul*, p. 46-49, plan. Renseignements d'ordre topographique.

J. HUET DE PAISY : *la Dynastie des Couperin*, p. 65-109, fig. Cet article commente un certain nombre de pièces justificatives qui intéressent la famille des célèbres musiciens (XVIIIe siècle).

Jean LORENZI : *les Officiers-jurés de l'Hôtel de Ville et le commerce des cuirs, à Paris, au Moyen Age* (à suivre), p. 161-168. Notes sur l'organisation des métiers à Paris. La corporation des taverniers.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris. Tome XXXVII. Année 1937. Paris, Mairie du VIe arr.

Dr Robert CHANCEREL : *Au Luxembourg pendant la Révolution française* (suite et à suivre), p. 24-74. Les années de la Terreur. La prison du Luxembourg jusqu'au 9 Thermidor.

Léo MOUTON : *le Quai Malaquais : le numéro trois*, p. 75-117, pl. Son histoire depuis le XIVe siècle. Abrita de nombreux personnages connus ou illustres, comme le maréchal de Saxe.

Bulletin de la Société historique des VIIIe et XVIIe arrond. de Paris. Nouvelle série, n° 12, 1936-1938. Paris, Mairie du VIIIe arr.

E. BALIZE : *la Place Malesherbes et l'hôtel Gaillard*, p. 299-312. Rélique du château de Blois, construite par l'architecte Jules Ferrier en 1884 pour Émile Gaillard, collectionneur d'œuvres d'art de la Renaissance.

Professeur MAUCLAIRE : *la Vie et l'œuvre de l'architecte Edme Verniquet* (1re partie), p. 313-354, portrait. Sa carrière d'architecte à Châtillon-sur-Seine, puis à Dijon. Buffon l'entraîne à Paris (1773). Verniquet, commissaire général de la voirie, architecte du Jardin des Plantes. Il commence son Grand Plan de Paris en 1774, l'achève en 1792. Histoire de ce plan. Réclamations pécuniaires à propos de son élaboration.

X... : *le Cimetière Monceaux connu sous le nom de « Clos du Christ »*, p. 355-368, plan. Installé en mars 1794 rue des Errancis, près de la barrière Monceaux. On y transporta les corps des guillotinés jusqu'au mois d'août 1794.

René DUPUIS : *Comment la chapellenie du bas Roule devint cure*, p. 390-399. Le 28 février 1697 avec quelques difficultés.

Le Vieil Arcueil.

Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. d'Arcueil et de Cachan.
9e-11e années, nos 24-27 (février 1936-août 1938).
Cachan, 18, rue Nouvelle-du-Parc.

Le voyage d'Hercueil (suite), p. 210-213. Ronsard et ses amis en promenade à Arcueil. Poème de Ronsard publié.

L'aqueduc Médicis. Notes et documents (suite), p. 214-215, 217-218. XVIIe siècle.

André Desguine : *Arcueil et les écrivains du XVIe siècle*, p. 225-230. Ils en avaient fait Hercueil, la cité d'Hercule. Dorat, Ronsard, Belleau, Baïf, Ellain l'ont chanté.

Bulletin de la Société historique et artistique de Suresnes.

8e année. Tome II, nos 8 et 9, 1937-1938. Suresnes, 60, rue du Mont-Valérien.

Chef de bataillon Perrin : *Une église du Mont Valérien*, p. 105-106, plan. Crypte du Mont Valérien.

Jacques Hérissay : *Suresnes et le Mont Valérien sous la Révolution*, p. 107-111. Vol de cloches en 1792.

René Sordes : *Histoire des moyens de transport entre Suresnes et Paris*, p. 112-138, pl. XVIIe-XXe siècles.

E. Bourdier : *Cluseret (Gustave-Paul), 1823-1900*, p. 152-177, pl. Résumé de la vie agitée et contradictoire de ce « général » communard qui finit membre de la Ligue des Patriotes.

Jean de La Monnerayf

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

40e année, 1938. Versailles, 5, rue Gambetta.

M. Baltus : *Toponymie du pays de Cruye et du Val de Galie*, p. 1-98. Géographie physique, humaine et historique de cette région, sise à l'ouest de Versailles; étude topographique et philologique des noms de lieux. Hypothèse intéressante, appuyée sur la toponymie et l'aspect géographique du pays, en vue d'expliquer l'enchevêtrement des diocèses de Paris et de Chartres sur ce point et de reconstituer l'ordre chronologique de sa christianisation. Indications sur l'origine de certaines églises (Rennemoulin; église, depuis longtemps disparue, Saint-Martin à Chavenay). Énumération des établissements religieux, séculiers et réguliers, propriétaires dans cette région. Parmi les remarques d'ordre linguistique, plusieurs intéressent l'histoire religieuse : lieux dits « les Olivets » en souvenir des Croisades, « Carcassonne » en souvenir de la guerre des Albigeois; le « Saule Flageul » et le « Saule Gérard » devenus « Saint-Flageul » et « Saint-Gérard »; le « clos de Salibert », devenu le « clos de Saint-Libert »; la « croix de feu Philippe d'Orléans » devenue « la croix Saint-Philippe »; le « clos Hyacinthe » devenu le « clos à la Sainte ».

P. Deslandres : *Bibliographie de Seine-et-Oise. 1937*, p. 99-127. Énumération de 431 ouvrages ou articles de revues et de journaux.

G. B[rière] : *le Musée de Versailles en 1937*, p. 128-131. Travaux exceptionnels de restauration; aménagements nouveaux des collections.

M. G[atineau] : *le Musée céramique de Sèvres en 1937*, p. 132-134. Énumération des principaux accroissements.

Mémoires de la Société historique... de l'arrond. de Pontoise et du Vexin.
Tome XLVII, 1938. Pontoise, 43, rue de la Roche.

Abbé L. Lefèvre : *A travers les actes notariés de Pontoise au XVIe siècle*, p. 37-49. Marchés passés avec des peintres, sculpteurs, verriers, brodeurs de Pontoise pour des œuvres destinées à des églises de la région; avec des « joueurs d'instruments » à l'occasion des fêtes (1572-1590). Transaction au sujet du prêt d'une « ymaige de la Vierge Marie » à une femme « pendant sa gésine » (1569).

A. Gagneur : *Un manuscrit du XVIIe siècle de la Bibliothèque Mallet. Pharmacopée et recettes de beauté par Pierre Dufresnoy, apoticaire ordinaire du roi*, p. 51-56. Analyse de ce manuscrit, dédié à Jeanne Séguier, carmélite du couvent de Pontoise.

L. Fort : *les Statuettes du portail de l'église de l'Isle-Adam*, p. 59-64, 2 pl. Description de ce portail; distinction entre la partie ancienne (milieu du XVIe) et les restaurations effectuées en 1859; discussion de l'iconographie (les apôtres, les Vertus).

Mis F. de L'Église : *Sculptures romanes découvertes à Trie-Château*, p. 65-66, pl. Tympans paraissant figurer des scènes de bestiaires, provenant d'une habitation privée et acquis par le « Victoria and Albert Museum » de Londres.

M. Demeunynck : *le Vicariat de Pontoise ou l'officialité foraine de Rouen à Pontoise (1255-1789)* (suite et à suivre), p. 69-116. La cour ecclésiastique de Pontoise : conditions et attributions de ses officiers (vicaire ou official, vice-gérant, assesseurs, scelleurs, *registrator*, promoteur, avocats, notaires, procureurs, secrétaire, greffier, appariteur). Les locaux (hôtel du grand vicariat et ses dépendances; geôle). Fonctions administratives et juridiction gracieuse du vicaire : attributions de l'archidiacre du Vexin français et cumul intermittent des deux fonctions; synodes; administration des paroisses; droit de déport et ses abus; dimissoires; titres patrimoniaux; admission aux ordres; autorisations de confesser, de prêcher, de quêter; dispenses matrimoniales; collation des bénéfices (depuis la fin du XVIe siècle), etc.

Le Vieil Argenteuil.
Mémoires de la Société historique ... d'Argenteuil et du Parisis.
Année 1939.

Abbé J. Lassailly : *le Commerce de vin à Argenteuil en 1793 et 1794 pendant la période du maximum*, p. 6-15.

Dr Gosselin : *la Fille de Molière à Argenteuil*, p. 16-22. Madeleine Poquelin, femme de Cl.-R. de Montalant, achète en 1713 deux maisons à Argenteuil, où elle est morte le 23 mai 1723; son assistance aux offices religieux.

L. Janrot : *Argenteuil et la Réforme*, p. 27-29. Mariage Rohan-Barbançon, célébré par Théodore de Bèze « en la mode de Genève ».

Les Arts de l'Yveline.
Bulletin du groupe de Dourdan. Années 1936-1937.

R. Dage : *L.-R. Buffy, notaire à Dourdan, député aux États généraux*, p. 1-15. Réédition, plus développée, d'une étude publiée dans la *Conférence des Sociétés savantes ... de Seine-et-Oise* (cf. *Revue*, t. XXIV, 1938, p. 244).

G. Tessier : *les Monuments de Dourdan. L'église Saint-Germain*, p. 20-25. Édifice comprenant des parties des XIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

H. BRAME : *Notre-Dame de Ponthévrard*, p. 26-27, pl. Vierge de l'Annonciation, statue rustique du XVIe s.; notions sommaires sur le pèlerinage (8 septembre).

André LESORT.

SEINE-ET-MARNE

Rien à signaler.

H. STEIN.

OISE

Société arch. et hist. de Clermont-de-l'Oise. Bulletin et mémoires.
Années 1933-1937. Senlis, Impr. réunies, 1938. XLVII-120 p.

Dr René PARMENTIER : *Essai sur les fonts baptismaux dans la région du Beauvaisis*, p. 1-15. Étude archéologique des cuves baptismales du XIe au XVIIe siècle dans l'arrondissement de Clermont.

Dr DAUTHEUIL : *Où est né Guibert de Nogent ?* p. 28-35. Moine de Saint-Germer; serait né à Autreville, hameau de Breuil-le-Sec.

E. LAURAIN : *Épigraphie du canton de Clermont*, p. 36-108. Épitaphes, inscriptions campanaires et autres des églises d'Agnetz, Airion, Avrechy, Avrigny et Bailleul-le-Soc. Renseignements sur les curés et les familles.

Société historique de Compiègne.
Procès-verbaux, rapports et communications diverses.
Tome XXXVII. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1938, 295 p.

Carolus BARRÉ : *la Paroisse Saint-Antoine de Compiègne de 1554 à 1610 d'après les registres de catholicité*, p. 147-216. Statistiques des baptêmes, mariages et inhumations; particularités relevées dans les actes. Liste des obits et fondations. Notes biographiques sur les curés. État du clergé de Compiègne et des environs.

Cte de BERG DE BREDA : *les Huit barons ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne*, p. 217-241. Renseignements sur l'abbaye fondée en 876 et sur les huit barons chargés de la défendre et leurs fiefs respectifs. Résumé d'un volume de Louis de Gaya (Noyon, 1686).

Bulletin mensuel, année 1937. Compiègne, Hôtel de Ville.

Henri MULLER : *la Chapelle royale de Notre-Dame de la Salvation de la Porte de Pierrefonds*, p. 1-15. Ou chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, fondée en 1468 par Louis XI. Sa réunion au Collège de Compiègne en 1625 ne fut définitive qu'en 1670.

Maurice HARBULOT : *Procès d'autrefois. La ville de Compiègne contre la Ferme des Messageries*, p. 33-56. Procès engagé en 1766 pour assurer des places aux habitants de Compiègne dans les voitures allant et revenant de Paris à Saint-Quentin.

Société arch. et hist. de Noyon. Comptes rendus et mémoires.
Tome XXVIII, 1re partie. Chauny, 1938, CXXVI-70 p.

A. PONTHIEUX : *Notes historiques sur Noyon et le Noyonnais. La seigneurie de Magny (Guiscard) au XVe siècle*, p. 3-10. D'après le dénombrement fourni le 22 juin 1482 par Jean de Hangest à Guillaume Marafin, évêque de Noyon. — : *l'Acquisition du domaine de Magny par Claude Gouffier, sire de Boisy (28 avril 1561)*, p. 11-18. Notes biographiques sur Claude Gouffier et ses parents, Artus Gouffier et Hélène de

Hangest. — : *Noyon au temps de la Fronde*, p. 19-23. Délai accordé par le Conseil d'État (19 août 1650) à la ville pour payer ses dettes à la suite des guerres. — : *la Condamnation à mort de J.-B. Marie Hannonet (26 mai 1794)*, p. 24-37. Receveur du district de Noyon, condamné par le Tribunal révolutionnaire de Paris pour propos contre-révolutionnaires, et guillotiné. — : *le Bureau de bienfaisance cantonal de Guiscard (7 frimaire an X-août 1806)*, p. 42-51. Enquête préfectorale.

O. Boutanquoi : *le Registre personnel de Louis Duriez, procureur ès-sièges royaux de Noyon (1772-1820)*, p. 52-70. Renseignements économiques extraits d'un livre de raison.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. Année 1938. Beauvais.

Chanoine Beaudry : *Hommages beauvaisiens à la Croix*, p. 164-166. Sur l'*Exercice du Via Crucis*, impr. à Beauvais en 1817. — : *Une lettre autographe de l'avant-dernier évêque de Senlis*, p. 239-241. Lettre adressée par François-Firmin Trudaine à l'évêque de Soissons Mgr de Languet de Gergy, au sujet d'un factum de ce dernier contre les religieux de Saint-Corneille (22 novembre 1725). — : *le Culte de sainte Barbe dans le diocèse actuel de Beauvais*, p. 569-572. Reliques, confréries, images.

Jean Vinot Préfontaine : *Un régent du temps jadis*, p. 480-482, 492-494. Nicolas Dessuslefour, principal du collège de la ville de Beauvais au temps où Racine y fut élève.

Les objets d'art anciens de nos églises, passim. Nomenclature par paroisses de la lettre C à la lettre P comprise; description sommaire; quelques reproductions.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Société historique régionale de Villers-Cotterêts.
Compte rendu de l'année 1936. Soissons, 1937.

R. Lorthioy : *A propos d'une assemblée paroissiale à Dampleux en 1748*, p. 38-48. Quelques détails sur la manière dont étaient tenues les assemblées populaires dans le Valois.

Compte rendu de l'année 1937. Soissons, 1938.

R. Lorthioy : *le Clergé et les maîtres d'école à Dampleux depuis 1671*, p. 60-67. Contribution à la vie paroissiale au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Annales de la Société hist. et arch. de Château-Thierry.
1934, 1935 et 1936. Château-Thierry, impr. J. Cagnard, 1937.

Vaudescal : *Bézu-le-Guéry*, p. 49-62, fig. Contribution à l'histoire d'un village briard par l'architecte de la commune.

Th. Gautier : *Paracelse (1493-1541)*, p. 63-89, fig. Biographie du célèbre médecin suisse, Théophraste Bombast von Hohenheim, dit Paracelse.

Maurice Henriet : *A travers les archives du palais de justice de Château-Thierry*, p. 91-115. Le pain bénit; les attributions des magistrats des bailliages; la création d'une école dans la ville; l'ancienne organisation des pompes funèbres.

La Thiérache. Bulletin de la Société archéologique de Vervins.
Nouvelle série, tome I. Vervins, 1937.

Gabriel Hanotaux : *Poètes de la Thiérache*, p. 22-32. Rappel des attaches terriennes de Jean Richepin et d'Henri de Régnier.

Pierre Noailles : *Gabriel Hanotaux thiérachien*, p. 33-38. Souvenirs sur les premières années de l'auteur de *Mon temps*.

Charles Gannelon : *le Parler thiérachien*, p. 39-49. Contribution à la connaissance du dialecte picard.

Eugène Creveaux : *Nomination du premier suisse de l'église de Vervins* [en 1717], p. 50-55. — : *Quelques contrats de travail à Vervins au XVIIIe siècle*, p. 56-58. — : *Un prétendu projet d'évasion de Louis XVI par Guise en août 1791*, p. 96-107. — : *l'Application de la loi des suspects dans le district de Vervins*, p. 108-126.

Chanoine Gabriel Méra : *Une intervention en faveur de la ville de Verdun en 1871*, p. 83-87. Une contribution pécuniaire put être évitée grâce au souvenir d'un service rendu par un prêtre émigré.

Ernest Ledrus : *Un illustre Vervinois, Marc Lescarbot*, p. 127-147. Voyageur et écrivain du XVIIe siècle, auteur de l'*Histoire de la Nouvelle-France*.

Roland Derche : *les Origines vervinoises de l'évêque d'Adran*, p. 158-186. Concerne la famille de Mgr Pigneau de Béhaine, qui posa les premiers jalons de l'influence française en Annam sous le règne de Louis XVI.

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome XVI. Laon, 1938.

Eugène Creveaux : *la Manufacture des glaces de Saint-Gobain pendant la Révolution* (suite), p. 9-52. Participation industrielle de l'État.

André L'Eleu : *Une lettre de jeunesse de Camille Desmoulins*, p. 53-63. Piquantes impressions du futur conventionnel lors de son premier contact avec Paris en 1782.

Comte Maxime de Sars : *l'Étrange descendance d'un gentilhomme picard*, p. 73-86, fig. La liaison de Liszt avec Mme d'Agoult a donné à la famille de Flavigny une postérité inattendue, leurs filles ayant épousé Émile Ollivier et Richard Wagner.

Jacques de Visme : *Jacques-François-Laurent de Visme*, p. 97-98, fig. Député du bailliage de Vermandois aux États généraux de 1789.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXIII, n° 236, années 1937. Orléans, rue Pothier.

Rien d'autre à signaler qu'un vœu, émis par la Société le 14 mai 1937, pour réclamer « qu'une loi soit votée qui permette le classement des vieux noms de rues à caractère historique ou pittoresque » (p. 231).

Annales religieuses du diocèse d'Orléans. LXXXe volume, 1938.

G. C. : *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans. Note sur les réinhumations qui seront faites le dimanche des Rameaux*, p. 159-162. — : *les Réinhumations du dimanche des Rameaux*, p. 202-204. Il s'agit principalement des restes du cardinal de Coislin, Grand Aumônier de France, évêque d'Orléans de 1666 à 1706.

Mgr Courcoux : *Discours prononcé à l'inauguration des boiseries du chœur et de la nouvelle crypte de la cathédrale d'Orléans*, p. 251-255. Ces pages mettent en relief l'intérêt historique et artistique des vestiges que les fouilles ont révélés et du mobilier que la cathédrale a recouvré.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres 83e année, Chartres, 1938.

J. B[ouard] : *le Sacre de Henri IV, par Nicolas de Thou, en la cathédrale de Chartres (27 février 1594)* (fin), p. 9-14, 38-42.

Y. D[elaporte] : *Deux statues chartraines de Notre-Dame*, p. 63-67, 93-100. Toutes deux sont conservées dans la chapelle Notre-Dame de la Brèche. La première, provenant de la Porte-Drouaise, date des premières années du xvie siècle; la seconde est une réplique de la Vierge du Vœu, sculptée par Lecomte (1775) pour la cathédrale de Rouen.

M. Jusselin : *Topographie des restes de la clôture du chœur du XVIIIe siècle à la cathédrale de Chartres*, p. 68-70. « L'œuvre du xviiie siècle, démolie en 1866, a été dispersée, mais non détruite. »

J. B[ouard] : *le Temps du Carême à Chartres sous l'épiscopat de Nicolas de Thou (1573-1578)*, suppléments (à suivre), p. 141-143.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires. Tome XVII, feuilles 5-10, 1938. Chartres, Hôtel de la Société.

M. Jusselin : *De quelques offices privilégiés auprès du chapitre de Chartres* (fin), p. 65-77. Étude très documentée sur le « dragonnier » et les « sergents du tour du chœur ».

Y. Delaporte : *Souvenirs du siège de Chartres en 1568. La « brèche » et le mémorial de la défense de la ville*, p. 93-115, fig. Il s'agit particulièrement d'une inscription latine posée sur le mur de ville entre 1568 et 1576.

Procès-verbaux. Tome XV, feuilles 7 et 8, 1938.

Y. Delaporte : *Note sur la nef de l'église Saint-André*, p. 104-107. Cet édifice du xiie siècle, actuellement désaffecté, paraît avoir été bâti en deux fois.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.

Tome XVII, flles 16-19, 1938. Châteaudun, Musée de la Soc. dunoise.

C. Maugars : *le Père d'Alès, doyen honoraire de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris*, p. 251. « Les d'Alès sont une famille dunoise installée dans le terroir au début du xviie siècle. »

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique... du Vendômois.

Nouvelle série, tome II. Années 1936-1939. Vendôme, impr. Launay.

Abbé Plat : *la Plaque de harnachement mérovingienne de Mazangé*, p. 95-102. Description d'une rondelle sur laquelle est gravée l'image d'un guépard portant sur la cuisse le monogramme crucîforme des écuries impériales. « Influence évidente des étoffes orientales sur un objet façonné en Gaule. »

R. Gérard : *Sur des types différents de peinture romane du val de*

Loir, p. 141-146. A propos des fresques de l'église d'Areines et de celles de Saint-Gilles de Montoire, étude sur les ateliers de peinture et les artistes du XIIe siècle.

Semaine religieuse du diocèse de Blois. 67e année. Blois, 1938.

Mgr Boulliau : *Notre-Dame de la Providence* (suite), p. 150-151, 404-408, 511-515. Relation des événements marquants de 1854 à 1856. — : *la Sainte Vierge et le diocèse de Blois*, p. 261-263, 274-275. A l'occasion de l'année mariale est signalé « tout ce qui, dans le diocèse, accuse la piété de nos ancêtres à l'égard de la Sainte Vierge », églises qui lui sont dédiées, pèlerinages, sanctuaires, confréries.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe. IIIe série, tome VII (LVIe de la collection). Années 1937-1938 [2 fascicules]. Le Mans, impr. Monnoyer, 1937-1938.

Déan-Laporte : *la Lande de Rhonne à Saint-Mars-d'Outillé et la légende des portes de l'enfer*, p. 46-47. Imaginée par un curé pour ramener ses ouailles au bien.

H. de Berranger : *les Cent Jours dans la Sarthe et la Chouannerie de 1815 dans le Maine*, p. 49-96, 204-224. Lagarde remplace le baron Pasquier à la préfecture; épuration de l'administration du département; malgré cela les électeurs s'abstiennent en masse, clergé et noblesse les premiers. Préparation du soulèvement venu d'Anjou et du Bas-Maine, avec Tranquille, La Frégeollière, d'Ambrugeac et d'autres; mésentente entre militaires et fonctionnaires sarthois. Un peu partout, les chouans s'enhardissent, prennent le Lude, Sablé, etc. Bien que l'accord ne règne pas toujours entre les chefs, l'insurrection s'accroît après Waterloo, mais s'arrête devant l'invasion des Prussiens. Pour les chasser, les ennemis d'hier se réconcilièrent.

Abbé Baret : *Un vicaire général du Mans : Nicolas-Joseph d'Olivet (1778-1780)*, p. 97-102. Né à Besançon en 1721, d'une vieille famille franc-comtoise, il était chanoine de sa ville natale en 1746, vicaire général de Mgr de Jouffroy-Gonsans en 1778 et mourait au château épiscopal d'Yvré en 1780.

H. Roquet : *la Forêt de Douvre*, p. 225-262. En partie située dans le Belinois, et possédée tout d'abord par les seigneurs de Château-du-Loir, elle fut de bonne heure le refuge d'ermites nombreux. Y furent fondés et y demeurèrent jusqu'au XVIIIe siècle les ermitages de Saint-Thibault et de Château. Ce dernier, appelé Château-l'Hermitage, origine d'une paroisse, prit une plus grande extension, et obtint de nombreux droits. L'aliénation au profit du roi, en 1654, divisa la forêt en plusieurs lotissements qu'achevèrent, en dispersant les religieux, les ventes révolutionnaires.

Delaunay et autres : *Folklore de la Sarthe. Sobriquets satiriques locaux*, p. 103-112, 266-265. Quelques-uns sont d'origine religieuse.

Revue historique et archéologique du Maine. 2e série, tome XVIII. Le Mans, Monnoyer, 1938.

P. Cordonnier-Détrie : *les Chefs-d'œuvre manceaux à Paris*, p. 31-46. Œuvres mancelles envoyées en 1937 à l'Exposition des chefs-d'œuvre

de l'art français : sainte Anne et la Vierge, terre cuite du XVIe s.; la Vierge de Germain Pilon de l'église de La Couture, 1571; quatre tapisseries de la cathédrale : la Vie des saints Gervais et Protais, 1510; les Miracles de saint Julien, XVIe s.

P. CORDONNIER-DÉTRIE : *l'Art dans le Maine aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 61-84. La chapelle du Prytanée militaire de La Flèche (1607-1638) — autrefois de l'Anjou et non du Maine, — due au jésuite Martellange, l'église de la Visitation du Mans que dessina une religieuse, sœur Anne-Victoire Pilon, sont les seuls monuments religieux du XVIIe siècle, alors que plus nombreux sont les monuments civils : anciennes abbayes de Saint-Vincent et de la Couture, collège de l'Oratoire, du Mans, etc. Les sculpteurs Biardeau, Hoyau, de La Barre ont laissé des œuvres d'une grande richesse d'inspiration; les terres cuites de la contrée attestent la fécondité de nombreux disciples de ces maîtres. Pas d'œuvres picturales saillantes.

Dom B. HEURTEBIZE, O. S. B. : *Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, originaires du Maine*, p. 184-185.

La Province du Maine.

2e série, tome XVIII. Le Mans, 26, rue des Chanoines, 1938.

Abbé R. BARET : *l'Abbé Louis-Jean Denis, prêtre et érudit manceau, 1868-1934*, p. 32-38, 67-74, 134-139, 197-205. Issu d'une famille d'instituteurs, l'abbé Denis demeure longtemps curé de campagne et meurt au Mans. Travailleur infatigable, il voilait une âme délicate, ardente et serviable; on lui doit, outre le *Cartulaire de Vivoin*, de multiples et érudites notices d'histoire locale.

F. MARTIN : *Thomas Le Gaufre et les Messieurs de Montréal*, p. 49-51. Né au Grand-Lucé (Sarthe) en 1604, directeur du « Séminaire des trente-trois », à Paris, mort en 1646, laissant dix mille livres à l'église naissante de Montréal, au Canada.

J. VAVASSEUR : *la Prestimonie de « Madame Saincte Anne » à Fercé*, p. 52-58, 126-133. Fondée au XVIIIe s. par Mathieu Martin, prêtre du lieu, en un fort curieux testament; attachée à une confrérie du même nom, elle eut, jusqu'en 1790, une dizaine de titulaires.

A. LEPROUST : *René Abot, lazariste, 1678-1730*, p. 59-61. Missionnaire, né à Mamers, évangélisa l'île Bourbon, et y mourut.

A. LEPROUST : *Monseigneur Jean Davoust (1728-1789)*, p. 97-107. Né à Mayenne, entré aux Missions étrangères de Paris, il partit pour le Tonkin méridional et travailla beaucoup, aidé par Rome, à unifier la juridiction que se disputaient les diverses congrégations missionnaires. Sacré évêque de Cesanne et coadjuteur du Tonkin en 1771, il consolida sa Société en y mettant plus de cohésion et mourut à Kesui.

H. ROQUET : *le Prieuré conventuel de Château-l'Hermitage au Maine* (à suivre), p. 62-66, 121-125, 239-246.

Ch. BRUNEAU : *Une basse époque (X[e] et XIe siècles). Gervais de Château-du-Loir*, p. 145-156, 108-120, 177-183, 213-224. Enchevêtrement d'études sur trois évêques du Mans de la puissante famille de Bellême : Sigefroy, Avesgaud et Gervais de Château-du-Loir. Ce dernier, évêque du Mans en 1048, transféré à Reims (1075) où l'on a découvert son tombeau en 1919, y mourut en 1067.

La Semaine du Fidèle.

Tome LXXVI, ann. 1937-1938. Le Mans, Chaudourne.

M. FOIN : *le R. P. Moreau fondateur de la Congrégation de Notre-Dame de Sainte-Croix*, p. 20-24. Discours prononcé à l'occasion de la

consécration de l'église Notre-Dame de Sainte-Croix et qui magnifie l'œuvre de ce prêtre manceau, mort en 1873, après avoir fondé trois congrégations et passé sa vie dans de multiples tribulations.

A. Margotta : *Au diocèse du Mans, il y a cinquante ans*, p. 58-60, 502-504. Évocation d'une page de l'épiscopat de Mgr Labouré.

L. Calendini : *les Débuts de l'épiscopat de Mgr Bouvier, passim.* Sollicitude du nouvel évêque pour les très nombreuses congrégations religieuses sarthoises.

X... : *les Églises du Mans et de Paderborn et le culte de saint Liboire*, p. 105-108, 112-117. Les clercs de Paderborn, au temps de saint Aldric (IXe s.) étant venus chercher au Mans le corps du saint évêque Liboire, il en résulta entre les deux églises une fraternité qui s'affermit à la Révolution quand l'évêque manceau, Mgr de Jouffroy-Gonsans, vint se réfugier à Paderborn où il mourut, et qui se continue de nos jours.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome LIII, fasc. 194, 195, 196, 1937. Laval, impr.-libr. Goupil.

J. Boussard : *le Comté d'Anjou d'Henri Plantegenêt à la conquête de Philippe Auguste* (fin), p. 81-104. Pièces justificatives, au nombre de treize, relatives aux abbayes de Marmoutier-lés-Tours (1104-1124), de Saint-Florent de Saumur (1105-1118), de Saint-Serge d'Angers (1150-1151), de La Roë (1155-1162), de Saint-Nicolas d'Angers (*circa* 1165), d'Évron (1189-1190), de Fontevrault (1192), du Ronceray (1200), etc.; liste des prévôts du comte d'Anjou.

Sauzé de Lhoumeau : *le Fleuriste des* Caractères *de La Bruyère : René Pignon des Coteaux*, p. 105-129. Étude sur deux musiciens de la chambre de Louis XIV, originaires de Laval, dont l'un fut portraituré par La Bruyère comme amateur passionné de tulipes.

E. Laurain : *Marchand briffon*, p. 130-132. Signification d'un mot mayennais maintenant disparu : marchand de bestiaux.

R. Gauchet : *Une ville d'Anjou à la fin de la Convention* (fin), p. 133-153. Situation du pays de Château-Gontier en 1795 : réorganisation de la garde nationale et de la troupe civique indépendante; pression des Chouans, malgré la pacification offerte; déchéance de l'enseignement public; état des églises, servant de magasins ou de campements; poursuites contre la religieuse Nicole Bourjuge; fermeture du club révolutionnaire.

E. Laurain : *l'École de Longuefuye (1646-1651)*, p. 154-156. Fondation, non suivie d'effet immédiat, des habitués s'étant emparés de l'immeuble destiné à servir d'école, pour leur usage personnel.

René Gauchet : *la Fin tragique du président Marthebize*, p. 161-171. Récit de la mort accidentelle ou criminelle de Guy Chevraye, seigneur de Marthebize, président au présidial de Château-Gontier (1756).

E. Laurain : *Aux premiers temps des milices provinciales dans le Bas-Maine* (fin), p. 172-202, 268-285. Textes relatifs au tirage, remplacement, habillement des miliciens.

Yves de Raulin : *les Peintres de René d'Anjou*, p. 203-221, 305-326. Attribution probable au peintre Coppin Delf d'un triptyque sur bois conservé dans l'église d'Avénières.

E. Laurain : *le Livre de raison de Pierre Duchemin du Tertre (1712-1738)*, p. 222-234, 286-304. Renseignements nombreux sur des cérémonies religieuses à Laval.

E. Laurain : *Un fauteuil roulant (1649)*, p. 235-236. Fauteuil mécanique exécuté par un menuisier de Château-Gontier pour permettre au curé impotent de Saint-Michel-de-Feins de circuler dans sa paroisse et même de monter à l'autel.

Roger Rodière : *le Château de Mortiercrolles (commune de Saint-Quentin)*, p. 241-267. Description et étude archéologique d'une œuvre du maréchal de Gié.

Tome LIV, fasc. 197. 1938-1939. Laval, impr.-libr. Goupil.

E. Laurain : *le Département de la Mayenne à la fin de l'an VIII*, p. 18-34. Publication d'un rapport adressé par le préfet Nicolas-François Harmand au conseiller d'État Duchâtel sur la situation morale et économique du département (instruction extrêmement rare dans les campagnes où certaines communes n'ont que deux ou trois habitants qui sachent écrire).

E. Moreau : *Mes souvenirs de guerre*, p. 35-56. Débuts de la guerre de 1870; mesures prises à Laval.

Augustin Ceuneau : *la Réforme de Saint-Maur à l'abbaye Notre-Dame d'Évron (1741-1819)*, p. 57-71. Premiers essais de réforme après le concile de Trente : Exempts de France, Saint-Vanne, Saint-Maur.

Semaine religieuse du diocèse de Laval.

70e année, 1938.

A. Chantepie : *la Dévotion à saint Mathieu dans la Haute-Mayenne. Son rituel*, p. 155-156.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXVI, année 1937. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

E. Roque : *Notices nécrologiques : Georges Delpérier*, statuaire-restaurateur, p. 319-320; *M. l'abbé Jules Lay*, archiprêtre d'Amboise, p. 327-328; *M. Liran*, directeur du collège Saint-Grégoire de Tours, p. 471-472. — : *Restauration des églises d'Antogny-le-Tillac, Saint-Étienne de Chigny et Langeais*, p. 334-336.

J.-E. Weelen : *les Fresques de l'église d'Areines en Vendômois*, p. 322-325. Compte rendu des travaux de Mlle Trocmé.

Chanoine E. Audard : *le Prieuré de Sainte-Madeleine du Croulay*, p. 329-330. Reprise le 26 juillet 1936 d'un pèlerinage interrompu depuis 1791. — : *Une grotte antique au Croulay*, p. 355-356. Abri préhistorique au sol curieusement découpé, devenu baptistère.

Chanoine Fr. Bossebœuf : *l'Abbaye bénédictine de Turpenay*, p. 331-332. Histoire de 1108 à 1791. — : *Sébastien Chotard, poète tourangeau*, p. 337-338. Son « Poème salutaire ou Instruction familière aux hérétiques... » (Tours, Poinsot, ou Paris, Bessin, 1648) reste introuvable. — : *la Paroisse de Sainte-Radegonde* près Tours, p. 351-352. Dénommée Saint-Ouen de Marmoutier du xe siècle au milieu du xviie. — : *la Paroisse de Rigny-Ussé*, p. 352. Testament de Nicolas Binet (1658). — : *le Monastère des Annonciades Célestes de Tours*, p. 356-357. Fondé en 1643, supprimé faute de revenus en 1774. — : *la Paroisse de Saint-Christophe sur-le-Nais*, p. 451-453. Histoire de 1576 à 1782. — : *l'Édu-*

cation populaire à Tours en 1776, p. 457-459. Enquête du Bureau des Aumônes générales en vue de l'établissement à Tours des Frères de la Doctrine chrétienne. — : *Cinq testaments inédits*, p. 475-477. Comportant des fondations pieuses. Jean Laumosnier (1344), J. Gervaise (1384), Antoine Rabelais (1559), J. Bretonneau (1663), Guillaume Desnous (1688).

Baron H. Auvray : *Fouilles de la salle capitulaire de Saint-Julien de Tours*, p. 336-337. Colonnes, bancs de pierre, substructions d'un édifice antérieur, une sépulture, fragments de dallages. — : *Fouilles dans le sous-sol de Caesarodunum*, p. 495-506. Dans l'ancien archevêché : la tour gallo-romaine, la chapelle dite de Saint-Gervais et de Saint-Protais (une coupe).

Georges Collon : *Identification d'un fragment d'inscription*, p. 344-346. Composé par l'oratorien Ysabeau, régent du collège de Tours, pour la fontaine Du Cluzel à Tours.

R. Ranjard : *l'Église abbatiale de Beaugerais*, p. 359-362. Commune de Loché-sur-Indrois. Description (avec 2 phot.) de la seule église cistercienne ayant subsisté en Touraine : vestiges de deux édifices (1184 et 1204), remaniements des XVIe et XVIIIe siècles.

R.-Édouard André : *l'Entrée officielle à Rome du duc de Choiseul, ambassadeur de Louis XV auprès du Saint-Siège*, p. 459-461. Description et iconographie de la cérémonie fastueuse du 4 avril 1756 (tableaux de Pannini et de Van Blarenberghe).

Chanoine de Laugardière : *Inventaire des vitraux d'Indre-et-Loire*, p. 473-475. Remarques spéciales sur des vitraux de Ballan, Charentilly, Chemillé-sur-Indrois, Civray-sur-Cher, les Essards, Saint-Ours de Loches, Mettray, Noizay, Semblançay et Sonzay.

Ct Roland Engerand : *la Vierge de l'église de La Ville-aux-Dames*, p. 477-478. Marie de Médicis ou Jeanne de Valois ? Discussion.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

La Province d'Anjou. 13e année, 1938.
Angers, Société anonyme des Éditions de l'Ouest.

Marc Saché : *l'Abbaye de Fontevrault et Mme de Montespan*, p. 49-62. Détails sur les séjours que fit, surtout après sa disgrâce, Mme de Montespan à Fontevraud, dont sa sœur, Gabrielle de Rochechouart, était abbesse.

L'Anjou historique. 38e année, 1938. Angers, Siraudeau.

Cette année encore, le chanoine Uzureau a été le seul rédacteur de sa revue; il y a publié de nombreux articles concernant l'histoire religieuse de l'Anjou; les voici : *les Carmes de Challain (1617-1791)*, p. 3-8. Fondé en 1618 pour neuf religieux, le couvent de Challain-la-Potherie était l'une des trois maisons que les Grands Carmes avaient en Anjou. En 1791, il ne comprenait plus que trois religieux, dont deux refusèrent de prêter serment à la Constitution civile. — *La journée du 27 août 1792 à Beaufort-en-Vallée*, p. 12-15. Émeute qui voulut forcer les religieuses hospitalières de Saint-Joseph à prêter le serment de Liberté et d'Égalité. — *A l'abbaye Saint-Serge d'Angers*, p. 65-76. Extraits inédits de l'histoire de son monastère, restée manuscrite, composée par Dom Michel Fournereau, religieux à Saint-Serge dans la seconde moitié

du XVIIe siècle. — *Le curé de Craon guillotiné à Angers (26 janvier 1794)*, p. 81-87. Il avait refusé, ainsi que ses deux vicaires, de prêter serment à la Constitution civile. — *Cathelineau est-il mort à Saint-Florent-le-Vieil, le 14 juillet 1793?* p. 87-93. Oui, et non pas le 4 juillet, comme le dit M. Cél. Port dans sa *Légende de Cathelineau*. — *Les anciennes religieuses Fontevristes en 1816*, p. 102-108. Elles n'étaient plus que trente-quatre, auxquelles on refusa de rendre leur ancien couvent devenu depuis plus de dix ans déjà maison centrale de détention. — *L'assemblée de La Baumette-lés-Angers* (22 juillet), p. 129-130. Fête populaire fondée par le roi René d'Anjou en 1456, en même temps que le couvent. — *Pourquoi on voulait transférer à Lesvière l'Hôpital général d'Angers*, p. 130-134. Récit d'un procès entre les Bénédictins de Lesvière qu'on voulait chasser de chez eux, après entente avec leur prieur commendataire, et Claude Pocquet de Livonnière, l'un des administrateurs de l'Hôpital général d'Angers. — *Montigné-sur-Moine, Roussay, La Tessoualle et Torfou en 1689*, p. 135-143. Procès-verbal d'une visite décanale dans ces quatre paroisses angevines faisant alors partie du diocèse de La Rochelle. — *Un Trappiste angevin guillotiné à Angers (1734-1794)*, p. 143-148. Convers de l'abbaye de la Trappe dans le Perche et revenu dans son pays en 1792, le frère Antoine, en habit de religieux, portant sabre et fusil, se battit dans l'armée vendéenne. — *Le clergé de Soucelles et de La Roche-Foulques pendant la Révolution*, p. 158-163. Il se composait de trois prêtres qui refusèrent le serment à la Constitution civile. — *Les trois paroisses de Saumur avant la Révolution*, p. 195-200. Nantilly était l'église paroissiale et « matrice »; Saint-Pierre et Saint-Nicolas n'étaient que des succursales. Il n'y avait qu'un seul curé pour les trois paroisses dans chacune desquelles il était secondé par des vicaires.

Nota. — Rien à signaler dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts* (8e série, tome XII, 1937).

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1937. Rouen, impr. A. Lainé.

Georges de Beaurepaire : *Procès entre Monseigneur de Belbeuf, évêque d'Avranches, et les religieux du Mont-Saint-Michel*, p. 189-208. Récit, d'après le chartrier de Belbeuf, conservé aux Archives de la Seine-Inférieure, d'un procès à la suite de la présentation, en 1775, par l'évêque d'Avranches, du sieur Germain Adelée au bénéfice-cure de Saint-Paterne de Sartilly, dont il prétendait avoir la nomination durant la vacance du siège abbatial, et alors que les religieux du Mont-Saint-Michel présentent Charles Langlois au même bénéfice. Après quatre ans de procès, les religieux ont gain de cause. Résumé de nombreuses contestations relatives à la cure de Sartilly depuis le XIIe siècle.

*

Société libre d'émulation... de la Seine-Inférieure. Bulletin, 1937. Rouen, impr. A. Lainé.

Georges Dubois : *la Réglementation de l'imprimerie, de la librairie et de la presse à Rouen sous le Consulat et l'Empire*, p. 39-120. Sévérité de cette réglementation. Correspondance entre le préfet et le directeur général de la librairie au sujet de certains imprimés religieux; interdiction d'imprimer l'ancien catéchisme de Rouen.

Henri Labrosse : *le Livre de raison de la famille Le Court, de Rouen (XVIe-XVIIe s.)*, p. 121-154. Publication, avec introduction et notes, du livre de raison d'une famille protestante. Renseignements donnés par Jean Le Court sur son grand-père Robert Le Court, auteur de vitraux d'églises de Rouen, et sur le céramiste Abaquesne.

René Rouault de La Vigne : *la Mère de Lamartine*, p. 261-277. Mlles des Roys au chapitre royal de Saint-Martin de Salles en Beaujolais. Éducation de Lamartine.

Normandie protestante, journal mensuel, 1938. Le Havre.

B. Robert : *Jacques Lucas. Héroïque fermeté d'un paysan normand* (mai). Le jeune Jacques Lucas, de Soulangy, près Falaise, ayant été enfermé dans la maison des Nouveaux Catholiques d'Alençon, s'en échappe; son père est emprisonné tant que dure la disparition du jeune homme.

B. Robert : *Chronique protestante de jadis. Vexations* (juillet-août). Condamnation à amende de six livres, en 1660, d'un drapier d'Alençon pour avoir été entendu travaillant à son métier durant la procession de la Fête-Dieu.

B. Robert : *Une abjuration retentissante au XVIIIe siècle. Pierre Méherenc La Conseillère, fils du pasteur d'Alençon* (novembre). Fils d'émigrés protestants né à Hambourg, élevé en Hollande, Pierre La Conseillère vient s'établir comme médecin à Alençon où son père avait été pasteur; il se convertit au catholicisme durant sa dernière maladie, 1731.

F. de Vaux de Foletier.

EURE

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure.

VIIIe série, tome VII, années 1933-1936. Évreux, 1937. 321 p. In-8°.

Abbé Desdouits : *Pont de l'Arche et ses poètes*, p. 17-25. Jean Hays, Pierre de Marbeuf, Philippe Desportes, abbé de Bonport, abbé Laignel.

Marcel Baudot : *Communication sur le legs des manuscrits de M. Léo Bertin*, p. 33-38. Manuscrits relatifs à la guerre de 1870, aux hommes célèbres nés ou ayant vécu dans le département de l'Eure, rédigés par M. Léo Bertin et légués à la Société libre de l'Eure.

Michel Saint-Girons : *Jacques III Stuart et Madame Pierre L'Hôpital*, p. 90-101. Comment la maîtresse de postes L'Hôpital sauva en 1715, à Nonancourt, le prétendant au trône d'Écosse Jacques III Stuart, protégé de la France.

Abbé Lenfant : *Notice biographique sur M. le chanoine Guéry*, p. 212-244. Aumônier du lycée d'Évreux, fondateur de la *Revue catholique de Normandie*.

Henri Lamiray : *la Maison de Robert de Flocques et la prise d'Évreux en 1441*, p. 245-254.

Abbé Desdouits : *Sur les pas de Victor Hugo en Normandie*, p. 281-291. Réflexions du poète à propos des églises normandes.

M. Baudot.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie.
Bulletin, tome XLV, année 1937. Caen, R. Bigot.

Abbé Léon Tolmer : *l'Abbé Gervais De la Rue, historien normand*, p. 5-40. Biographie *religieuse* de l'historien de Caen et de la littérature française du Moyen Age.

H. Navel : *les Vavassories* [*de l'abbaye*] *du Mont-Saint-Michel à Bretteville-sur-Odon et Verson* (*Calvados*), p. 136-165. Monographie excellente, dont les conclusions dépassent singulièrement l'objet, par la lumière qu'elle jette sur l'origine des vavassories normandes rattachées aux manses carolingiens.

Abbé Frédéric Alix : *Recherches sur l'ancienne paroisse du Mesnil-Touffreg* (*Calvados*), p. 166-191. Origines féodales; l'église; l'abbé René-Nicolas Poret, martyr de septembre.

Élie Lambert : *l'Abbaye d'Ardenne près Caen*, p. 193-264, 13 pl. « Résumé sommaire », mais définitif, de l'histoire architecturale de cette abbaye de Prémontré, du XIIIe au XVIIIe siècle, étudiée conjointement dans les textes et les bâtiments, ou parties de bâtiments, subsistants.

Abbé F. Alix : *le Collège de l'abbaye de Barbery à Caen*, p. 321-324. Rue Saint-Jean, n° 214. — : *l'Oratoire de saint Clair à Hérouville-Saint-Clair* (*Calvados*), p. 332-334; — : *les Fonts baptismaux de Saint-Vigor près Bayeux*, p. 350-354. — : *l'Ampoule de Saint-Évroul* (*Orne*), *au Musée des Antiquaires*, p. 387-389.

E.-G. Léonard : *les Protestants caennais et la Révolution*, p. 324-325. Bourgeois, Girondins.

A. Bigot : *l'Origine des colonnettes du cloître du Mont-Saint-Michel*, p. 341-344. Anglaise, des carrières de Purbeck ou du Sussex.

R. N. Sauvage : *Une présentation à la cure de Bretteville-sur-Bordel* (*Calvados*) *en 1801*, p. 390-392. Montre, à la veille du Concordat, la persistance de l'ancien droit canon.

Annuaire des cinq départements de la Normandie,
publié par l'Association normande. 105e année. Caen, R. Bigot, 1938.

Le Menuet de La Jugannière : *la Chouannerie d'outre-Seine*, p. 66-86. Dirigée par le Suisse Malet, elle s'organisa sur le papier, mais n'agit pas.

Normannia. Revue bibliographique et critique d'histoire de Normandie. 11e année, 1938. Caen, R. Bigot.

Cl. I. Wilson : *l'Abbé De la Rue et Claude Fauriel*, p. 59-62. De La Rue hostile à Fauriel comme à Raynouard.

R. N. Sauvage : *M. Paul Le Cacheux*, p. 91-92. Nécrologie.

Ch. Bellier-Dumaine : *Thomas Le Coq et sa tragédie de Caïn* (1580), p. 181-230. Étude de cette tragédie biblique d'un curé de Falaise.

Bulletin bibliographique d'histoire de Normandie, p. 63-74, 140-160, 274-286.

Comptes rendus critiques de : Lemarignier : *Étude sur les privilèges d'exemption ... des abbayes normandes* (p. 75-76), bon; — Canivez : *Statuta Capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis*, t. V (p. 76-77), bon; — E. Lambert : *l'Abbaye d'Ardenne* (p. 168-171), excellent; — Heurtevent : *l'Œuvre spirituelle de Jean de Bernières* (p. 173), nouveau et excellent.

Bulletin de la Société d'études historiques d'Orbec.
Tome I, n° 6, 1936. [1938], Orbec.

Colonel Mesnil : *Notes pour servir à l'histoire de Drucourt (Eure)*, p. 57-133. Monographie instructive, mais sans indication des sources utilisées.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche, 110e année, 1938, Saint-Lô.

R. Asselin : *Inscriptions d'églises et de cimetières du Cotentin* (suite), p. v-xxviii. *Corpus* utile pour le canton des Pieux, mais fautes de lecture ou d'impression.

Notices, mémoires et documents,
publiés par la Société d'archéologie du département de la Manche.
49e volume, 1937. Saint-Lô, impr. Jacqueline.

A. Legoy : *les Causes et les débuts de la Chouannerie dans le district de Mortain, du 1er janvier 1793 au 9 thermidor an II*, p. 1-99. Coordination de diverses monographies et utilisation de la série L des Archives de la Manche.

B. Jacqueline : *Description de la ville de Saint-Lô par l'abbé de Saint-Martin*, p. 169-214. Édition attentive de ce texte, rare et utile, de 1676.

O. Potier : *le Logis abbatial de Notre-Dame de Thorigny*, p. 215-224. Au xviiie siècle. Détruit, avec le château, par Havin, au xixe siècle.

Revue de l'Avranchin.
Tome XXX, fasc. 166 et 167, 1938. Avranches, 2, rue du Collège.

Abbés Masselin et Hulmel : *Milly*, p. 388-398; *Tanis*, p. 420-427; *Isigny*, p. 513-528. Monographies paroissiales trop brèves, sans références.

Yves Delaporte : *les Cloches de l'horloge de Mortain et leurs donateurs*, p. 428-439. La duchesse de Montpensier (1606) et le Chapitre de Mortain (1730).

J. Seguin et P. Chesnel : *Dictionnaire topographique du département de la Manche*, p. 491-512, 538-548. Inutilisable, faute de références.

J. Le Foyer : *Journal des événements ... arrivés dans Coutances*, p. 552-630. De 1796 à 1804. Chronique intéressante.

Mémoires de la Société archéologique... de l'arrondissement de Valognes.
Tome XII, 1934-1938. Valognes, 1938.

A. Le Cannelier : *Un monitoire ecclésiastique dans la paroisse de Saint-Paul-des-Sablons (Baubigny) en 1628*, p. 5-16. Pour des pillages.

A. Le Maresquier : *l'Hôpital-hospice de Bricquebec, 1702-1846*, p. 59-92. Fondé par Guillaumé Rouxelin, sieur de La Prairie, doté en 1763 par le marquis de Matignon.

A. Le Cannellier : *Séjour de Charles X à Valognes (août 1830)*, p. 93-110. Curieuse lettre de Marmont.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome LVI, 1937. Alençon, Impr. alençonnaise.

B. Robert : *Une liste de protestants alençonnais, au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes*, p. 156-223. Édition critique. En 1687, il ne restait plus à Alençon et aux environs qu'un millier de protestants.

Le Pays Bas-Normand.
Tome XXXI (3 fasc.), 1938. Flers-de-l'Orne, Hôtel de Ville.

G. Porchet : *les Doléances du Bocage en 1789* (fasc. 1), p. 26-34; (fasc 2), p. 1-5. Cahiers de doléances de La Coulonche, La Sauvagère, Antoigny, Couterne.

G. Lasseur : *Histoire de Domfront* (fasc. 1), p. 7-28; (fasc. 3), p. 19-53. Introduction géographique.

Le Pays d'Argentan.
Tome X, 1938. Argentan, impr.-édit. Langlois, 224 p. in-8°, pl.

X. Rousseau : *les De Corday au pays d'Argentan*. Étude consciencieuse sur le pays, la famille, l'entourage de Marie-Anne-Charlotte de Corday. L'auteur a utilisé les dossiers de Vatel, conservés à la Bibliothèque de Versailles, et y a ajouté. Il sait beaucoup, mais ne précise pas assez ses références, dont la valeur est, du reste, très variable.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.
Tome XLIV, fasc. 3-4. Rennes, Plihon.

H.-F. Buffet : *Lorient sous Louis XIV* (fin), p. 305-341. Histoire de la fondation de la ville et de son organisation, de la création de la paroisse, de la construction de l'église, etc.

Daniel Bernard : *Recherches sur la chouannerie dans le Finistère* (fin), p. 342-373. Dernières opérations, jusqu'en 1798, de quelques bandes royalistes sous le commandement de Le Paige de Bar.

Lettres de R.-F. Le Men à F.-M. Luzel, p. 374-407. Correspondance entre deux celtisants du Finistère, en 1867 et 1868, concernant surtout les textes bretons de la « collection Penguern » (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale) et la critique du *Barzaz Breiz* de La Villemarqué.

Xavier d'Haucourt : *Une dynastie de « Non originaires » au Parlement de Bretagne, la famille Descartes, 1585-1736* (à suivre), p. 408-432. Acquisition d'une charge de conseiller au parlement par le poitevin Joachim Descartes; séjours de son fils René en Bretagne, en 1616, 1622, 1641, 1647.

J. Baudry : *la Jeunesse de Paul Féval* (à suivre), p. 433-449. Description de Rennes et des usages rennais de 1816 à 1840 d'après des passages des romans de P. Féval, né à Rennes le 30 septembre 1816.

A. Rebillon : *A propos du livre de M. Le Mercier d'Erm : L'étrange aventure de l'armée de Bretagne*, p. 450-462. Critique d'un livre qui attribue à la crainte de prétendus sentiments séparatistes l'abandon où

fut laissée l'armée de Bretagne au camp de Conlie et les accusations calomnieuses lancées par Gambetta et Chanzy contre quelques-uns de ses bataillons après la bataille du Mans.

Tome XLV, fasc. 1 et 2. Rennes, Plihon.

Xavier d'Haucourt : *Une dynastie de « Non originaires » au Parlement de Bretagne* (fin), p. 3-24. Histoire des six conseillers produits par la famille Descartes.

J. Baudry : *la Jeunesse de Paul Féval* (fin), p. 25-39.

Henri Pérennès : *Chansons populaires de Basse-Bretagne*, p. 40-71. Texte breton et traduction de six chansons développant avec une curieuse fantaisie des récits de l'Évangile.

Marcel Gautier : *la Forêt de Loudéac et ses abords depuis le milieu du XVIIe siècle (contribution à l'étude des défrichements récents dans l'intérieur de la Bretagne)*, p. 72-88.

J. Mouchet : *l'Esprit public dans le Morbihan sous la Restauration*, p. 89-182. La population de ce département, presqu'entièrement royaliste, se laissa facilement gouverner et administrer. Le préfet et les policiers ne purent manifester leur zèle qu'en surveillant un petit groupe de libéraux de Lorient, quelques officiers en demie solde et quatre ou cinq prêtres de la Petite Église. Étude minutieuse et impartiale.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XIX, 1938. Rennes, Plihon.

Émile Clouard : *le Protestantisme en Bretagne au XVIe siècle. Étude historique et critique* (fin), p. 1-64. Dans ces derniers chapitres, conclusion d'un important travail, l'auteur étudie la Marine en Bretagne pendant les guerres de religion, l'état d'esprit, les mœurs des Bretons et la situation économique de la province pendant et après les troubles.

René Couffon : *Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XVe siècle; son influence en Bretagne*, p. 65-89. L'auteur, ingénieur en même temps qu'archéologue, a su reconnaître les dispositions particulières imaginées par des architectes de la région de Morlaix, peut-être Philippe Beaumanoir et ses fils, pour élever dans de nombreuses paroisses rurales des clochers très élancés et pour donner aux absides polygonales un caractère très spécial; d'excellentes illustrations permettent de suivre le développement de l'influence exercée dans l'ouest de la Bretagne par ces architectes novateurs.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome LXIII. Rennes, Imprimerie centrale, 1937.

Abbé Raison : *la Psallette de la cathédrale Saint-Pierre de Rennes*, p. 1-105. Histoire documentée de cette institution depuis sa fondation en 1443; actes concernant les encouragements donnés par le chapitre aux musiciens et aux chantres.

H. Bourde de la Rogerie : *Hélène Boullé, femme de Samuel de Champlain*, p. 107-121. Hélène Boullé appartenait à une famille d'origine bretonne qui professa pendant plus ou moins longtemps la religion réformée.

Cte de Chateaubourg : *Séjours de Chateaubriand au Plessis-Pillet*, p. 123-126. Tous les biographes de Châteaubriand ont placé au château de la Sécardais (cne de Mézières) les séjours qu'il fit pendant sa jeunesse chez sa sœur, Mme de Châteaubourg : ces séjours eurent lieu au château de Plessis-Pillet (comm. de Dourdain).

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Année 1937. Saint-Servan, impr. Hénon.

V. Bellanger : *Coetquen et la Chesnais*, p. 9-12. Énumération dressée à l'aide d'ouvrages de médiocre valeur de quelques personnages qui possédèrent le château de Coetquen situé dans les environs de la Chesnais, résidence de Lamennais.

Chanoine Joseph Mathurin : *Trois héros d'une curieuse époque de l'histoire malouine*, p. 13-35. Résumé des biographies de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo (1610-1630), de Jacques Doremet, chanoine (1605) et écrivain, d'Esther Leggues, jeune protestante convertie, dont l'enterrement en 1620 donna lieu à un conflit entre les fidèles des deux religions.

[Capitaine Gibault] : *Mémoire sur l'arrondissement d'artillerie de Saint-Malo... en 1857*, p. 36-51.

A. Souques : *les Sarrazins d'Aleth*, p. 52-59. Le « Roman d'Aquin », chanson de geste composée en Haute-Bretagne au XIIe siècle, raconte la victoire remportée par Charlemagne sur des Sarrazins établis à Aleth (Saint-Servan). M. Souques croit trouver dans ce récit quelques analogies avec l'histoire de la ville d'Alet-sur-Aude.

E. Herpin : *Un départ pour l'Amérique*, p. 60-65. Récit romancé du départ de Chateaubriand pour l'Amérique le 8 avril 1791.

H. Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LXIX, 1937. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1938.

Vte Frotier de La Messelière : *Géographie historique des Côtes-du-Nord*, p. 1-29. L'ancien diocèse de Saint-Brieuc est presque tout entier compris dans les Côtes-du-Nord qui renferment aussi des parties de ceux de Saint-Malo, Tréguier et Cornouaille et quelques enclaves de Dol.

Y.-L. Bécot : *Poésie lyrique des Bretons d'Outre-Mer (pays de Galles)*, p. 31-39. — : *L'Irlande et sa littérature gaélique*, p. 41-54.

Chanoine Auguste Lemasson : *Documents pour servir à l'histoire des prêtres bretons déportés à Jersey et en Angleterre avec l'indication détaillée des pièces les concernant conservées au « Record Office »*, p. 55-88. Publie des extraits traduits de la correspondance du lieutenant gouverneur de Jersey avec le ministre lord Grenville en 1791-1792 et des lettres d'un prêtre trégorrois exilé à Jersey en novembre et décembre 1792. Une seconde partie, plus importante, donne le nécrologe du clergé breton décédé en Angleterre, une liste de prêtres bretons vivant encore en Angleterre en 1814 et diverses indications archivistiques.

G.-H. Doble : *Saint Budoc*, p. 89-107. Traduit de l'anglais par Dom Malgorn. Rapporte tout ce que les traditions, la toponymie et la liturgie fournissent sur ce saint panceltique considéré jadis comme un des premiers évêques de Dol.

R. Couffon : *Louis Turquet, sectateur de Du Paz et chapelain du Perrier*, p. 109-123. Agent des Rohan, Turquet a collaboré au premier essai d'histoire de leur maison.

H. Corbes : *les Vieux instruments de musique celtique*, p. 125-133. — : *Une œuvre de Liszt éditée en Bretagne*, p. 135-141. Hymne des marins, *Crux*, imprimé pour la première fois à Brest en 1865.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LXV. Quimper, 1938.

Daniel BERNARD : *le Clergé régulier dans le Finistère en 1790* (fin), p. 3-57. Deuxième partie : les Convents. Aperçu historique sommaire; description des bâtiments en 1790 ; renseignements sur les revenus et le personnel.

Dr L. DUJARDIN : *Un petit hôpital de Basse-Bretagne du XIVe siècle à nos jours. L'hôpital de Monsieur saint Yves à Saint-Renan*, p. 58-118. Il existait déjà en 1388. Beaucoup de détails.

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon.
Quimper, Impr. cornouaillaise, 1938.

H. PÉRENNÈS : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 1-65, 97-179, 193-265. Motreff, Mur, Neuillac, Nevez, Nizon, Paule, Pencran, Penhars, Penmarc'h, Pestivien, Peumerit-Cap-Caval, Peumerit-Quintin, Plabennec, Plenven, Plévin, Pleyben.

Dom MÉNAGER : *Saint Thuriave mourut-il évêque de Dol ?* p. 66-88, 180-188, 265-274. Ses reliques à Saint-Germain-des-Prés, son office.

Daniel BERNARD : *Relevé d'actes concernant les mutations de recteurs dans les paroisses de Cornouaille au XVIIIe siècle*, p. 275-286. D'après les registres de contrôle des actes de notaires des bureaux de Quimper et de Pont-Croix.

H. WAQUET.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.
Année 1938. Vannes, Château-Gaillard.

L. ROSENZWEIG : *Cartulaire général du Morbihan* (suite), t. II, p. 113-144 (pagination spéciale au cartulaire). Analyse ou publication intégrale d'actes concernant la période comprise entre 1418 et 1462. Nombreux actes relatifs à l'Hôtel-Dieu de Vannes, aux abbayes de Bon-Repos, Lanvaux, Prières, aux Carmes de Ploërmel. Lettres de Pierre II, duc de Bretagne, portant l'engagement pris par le Chapitre de Vannes, de ne jamais consentir à la translation du corps de saint Vincent Ferrier. Bulle de Pie II prorogeant les indulgences accordées à ceux qui contribuent par leurs aumônes à la reconstruction de la cathédrale de Vannes (Sienne, 6 mars 1460). Litige entre le duc de Bretagne et l'Officialité de Vannes au sujet des poursuites intentées par les officiers du duc contre un clerc marié, coupable de violences à main armée (1461).

L. MARSILLE : *les Quatre-évangélistes en Pleucadeuc*, p. 18-33. Description d'une croix du XVe siècle avec base, fût et médaillon sculpté. Le médaillon, en forme de quatrefeuille, porte le Christ glorieux encadré des symboles des quatre évangélistes. La chapelle près de laquelle est élevée cette croix est le but de nombreuses processions et le lieu d'une assemblée qui se tient le lendemain de la Saint-Marc. Un noël morbihannais du XVIIe siècle atteste l'antiquité de ce pèlerinage.

A signaler, dans les *Procès-verbaux : Un missionnaire lazariste originaire de Theix, Joseph-Jean-Charles Le Pavec (1806-1875)*, par l'abbé BEUVE-MÉRY. La figure de ce missionnaire méritait d'être évoquée. Son apostolat s'exerça d'abord à Constantinople, puis à Smyrne, où l'archevêque prit ombrage de l'activité indépendante du jeune prêtre. Après

un repos de quelques mois en France, le missionnaire fut envoyé en Grèce, où il se dévoua avec héroïsme pendant les épidémies qui décimaient l'armée française de Crimée; fondateur d'un nouvel établissement à Monastir, le lazariste y acheva sa carrière religieuse, à peine interrompue par un séjour en France où il dirigea la maison du Valfleury, près de Lyon (p. 7). — *Croix jumelées* [*du Morbihan*], par L. Marsille. La signification de ces croix reste mystérieuse, quoique leur date d'érection soit relativement moderne (pas antérieure au XVIe siècle) (p. 12). — *L'ancienne propriété des dames de la Retraite de Vannes*, par le P. Guillemot (p. 17).

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société arch. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Tome LXXVII, année 1937. Bureaux de la Société, place Jean V, Nantes.

Commandant Mollat : *Nantes à l'époque gallo-romaine*, p. 35-46. Origine et description sommaire des premières fortifications de Nantes.

G. Halgan : *Souvenirs de la vie nantaise sous le Premier Empire*, p. 63-73. D'après le journal de Sophie Diboisne. Quelques notes sur la vie religieuse à Nantes et description de l'entrée à Nantes de Napoléon Ier en 1808.

P. Monfort : *Notes sur les origines de la céramique et de la verrerie dans la région nantaise*, p. 80-90. Au Croisic en particulier.

J. Senot de La Londe : *la Tragique aventure d'un curé intrus au diocèse de Nantes*, p. 91-108. Mai 1791-mars 1793.

Marquis de Goué : *Maubreuil*, p. 109-129. Aventurier célèbre par ses démêlés en 1815 avec Talleyrand.

Aveneau de La Grancière : *les Anciennes croix de la presqu'île guérandaise*, p. 130-144. Statistique et description de la plupart de ces croix. Elles ne remontaient pas au delà du XVIe siècle.

Joseph-Stany Gauthier : *les Menhirs et les pierres christianisées*, p. 145-158. En Basse-Bretagne et surtout dans le Finistère.

Colonel Balagny : *Kléber et les Mayençais en Vendée*, p. 172-224. Apologie du caractère et des talents militaires de Kléber. Rôle capital de l'armée de Mayence dans la réduction de la Vendée.

A. Bourdeaut.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série, tome XI, 1937-1938. Poitiers, passage de l'Échevinage.

G. Debien : *les Députés poitevins et le serment du Jeu de paume*, p. 530-543. D'une lettre de Thibaudeau fils écrite le soir même du 20 juin 1789, journée du Jeu de paume, il ressort que les députés poitevins ne signèrent le serment qu'avec bien des hésitations, même Dillon, Lecesve et Jallet, ces fameux trois curés du Poitou qui, entraînant le clergé après eux, s'étaient ralliés au Tiers dès le 7 juin.

René Aigrain : *Où en est l'étude des œuvres de saint Hilaire?* p. 691-710. Amorce de l'étude critique de ces œuvres, que nous connaissons encore uniquement d'après l'édition de 1693 par Dom Constant, sauf quelques-unes déjà parues dans le *Corpus* des écrivains ecclésiastiques de langue latine par les soins de l'Académie de Vienne.

L. Bernard et J. Salvini : *Notes sur la démolition du porche de l'Hôpital à Charroux (juillet-août 1937)*, p. 715-721. La démolition d'une partie de l'ancienne aumônerie, à l'entrée de la ville, a fait ressortir l'existence d'une chapelle du XIe siècle qui précéda, et sur un emplacement différent, celle du XIIe encore partiellement debout.

René Crozet : *Notes et documents sur les monuments religieux de Nouaillé du XVIe au XVIIIe siècle*, p. 722-733. L'abbaye de Nouaillé, surtout connue par son église romane, montra aussi dans les temps modernes une activité artistique intéressante. Il faut citer en particulier : les stalles (1661-1689), auxquelles travailla le plus renommé des sculpteurs poitevins, Jean Girouard; et une série de jolies statues de terre cuite, œuvres du frère convers Faron Croulière, mort à Nouaillé en 1654, qui importa peut-être de son diocèse d'origine, celui de Sées, une technique peu commune en Poitou.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Année 1938.

François Eygun : *l'Abbaye Notre-Dame de la Réau, O. S. A., étude historique et archéologique*, 543 p. Remarquable étude d'une abbaye augustine fondée dans le troisième quart du XIIe siècle sur le plateau de brandes qui sépare la Vienne de la Haute-Charente. Le cloître et les ruines de l'église restent les seuls témoins de l'époque de la fondation. Mais les lieux monastiques du XVIIe siècle, transformés en château, n'ont subi aucune retouche.

Revue générale du Centre-Ouest de la France.
Poitiers, 1937-1938.

Étienne Patte : *Georges Vacher de Lapouge (1854-1935)*, p. 769-789. Monographie de ce Poitevin et en particulier étude de ses théories anthroposociologiques, qui ont inspiré, comme l'on sait, les systèmes racistes contemporains.

J. Salvini : *Poitiers vu en 1849 par Joseph Bard*, p. 791-799. Témoignage curieux d'un archéologue bourguignon sur Poitiers, ses aspects et ses églises.

Le Glaneur châtelleraudais. Châtellerault, 1938.

Dr Orrillard : *Quelques usages d'ailleurs et d'autrefois*, mai-juin, p. 9-11. Étude sur les ceintures ayant appartenu à des saintes et sur le culte dont elles sont entourées : en particulier les ceintures de la Vierge conservées au Puy-Notre-Dame et à Loches.

J. Salvini : *l'Église de Saint-Sauveur de La Foucaudière*, mai-juin, p. 11-12. Hospice de l'ordre des Antonins fondé en 1349, érigé en commanderie en 1366. Il en reste une fort belle église construite dans le dernier quart du XIVe siècle.

Léon Petit : *Un théologien protestant châtelleraudais, Jean Daillé (1594-1670)*, octobre, p. 4-5, décembre, p. 4-5. Né à Châtellerault, mort ministre à Charenton près Paris, poste qu'il occupa depuis 1626. Ami et biographe de Duplessis-Mornay.

J. Salvini : *l'Église de Targé*, octobre, p. 5. Nef du XIIe siècle, chœur du XVe avec chapelle des seigneurs de Targé desservie par des chanoines (trois magnifiques clés de voûtes armoriées).

J. Salvini : *l'Église de Senillé*, décembre, p. 8. On y remarque surtout la chapelle des seigneurs du Bornais, XVe siècle, avec la statue gisante d'un seigneur de la famille d'Aux, et un retable curieux fait en 1766 par le sculpteur châtelleraudais Buisson.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers.

Année 1938.

Paul Le Guichaoua : *le Chanoine de La Broue de Vareilles-Sommières*, p. 207-208, 221-224, 268-272. Né à Poitiers en 1849, vicaire général du diocèse de 1886 à 1919, mort en son château de Sommières près Poitiers en 1937. — G. C. : *Quelques poitevins de marque à Notre-Dame de Boulogne*, p. 429-432. Depuis Aliénor d'Aquitaine en 1154 jusqu'à Louis de La Trémouille en 1550. — *A propos du vœu de Louis XIII*, p. 556-560, 575-576, 623-624, 639-640. Historique de la célébration du vœu dans le diocèse en 1638. — [Abbé Longer] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault : Saint-Jacques* (suite), p. 719-720, 735-736, 795-797; *Saint-Jean-Baptiste*, p. 797-800, 814-816, 829-832. Analyse sommaire.

Année 1939.

[Abbé Longer] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault : Saint-Jean-Baptiste* (suite), p. 15-16, 31-32, 47-48. — : *la Chapelle de la Pelleterie dédiée en l'honneur de sainte Néomaye*, p. 46-47. Édifiée au XVIIe siècle sur l'actuelle commune de Thuré.

J. Salvini.

DEUX-SÈVRES

Recension ajournée.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 51e année, 1938. Fontenay-le-Comte.

Dr Guery : *les Vieux couvents fontenaisiens*, p. 5-16, 90-105. Jacobins (1232); Cordeliers (1321. Rabelais y vécut plusieurs années); Capucins (1620); Jésuites (1635); Lazaristes (1699); Tiercelettes (1326); Filles de Notre-Dame (1639); Union chrétienne (1681), etc.

Vte de Grimouard : *Aristide du Petit-Thouars, héros d'Aboukir (1760-1798)*. Publie quelques extraits d'une correspondance familiale.

L. Troussier : *Reprise de Noirmoutier par les républicains, en janvier 1794*, p. 33-55. Exécutions et tueries qui déshonorèrent cette victoire.

R. Valette : *Inventaire historique et archéologique de la Vendée* (suite), p. 131-134, 195-199. L'Herbergement (vieux château de Bois-Cholet); les Herbiers (église XIIe-XVe s.); l'Hermenault (ancien château des évêques); Jard (église Sainte-Radegonde et abbaye de Lieu-Dieu).

G. Gautherot : *D'Elbée et la croisade vendéenne*, p. 161-182.

Dr Guery : *la Mort du cardinal Charles de Bourbon (le « roi de la Ligue »), en 1590, à Fontenay*, p. 241-247.

A. de La Gilette : *Péault et son prieuré*, p. 268-276. Le dernier prieur-curé fut Cavoleau, assermenté et « déprêtrisé », qui devint, après la Révolution, secrétaire général de la préfecture.

Archives du diocèse de Luçon.

1938. Nouvelle série (14e année), n°s 59-62.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de Pissotte* (suite), p. 341-404. Chapitre IV. Le *Pinier* et les François du Temps; les *Gourfailles* et le monastère Saint-André, fondé par Richard Cœur de Lion, en 1190.

P. Boutin : *Biographies*, p. 365-428. Celles de Charles Servant, curé de Belleville, et de Pierre-Marie Jagueneau, vicaire du Bourg-sous-la-Roche, massacrés pendant la Révolution.

G. Richard : *la Confrérie de la Charité de Notre-Dame de la Couture*, p. 467-480. Étudie, d'après un registre du XVIIIe siècle, les origines, le règlement, les ressources et le fonctionnement de cette confrérie paroissiale.

L. Hillériteau : *la Renaissance religieuse en Vendée au début du XIXe siècle* (à suivre), p. 481-527. État du clergé vendéen durant les premières années de l'Empire.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.
Année 1937. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1938.

M. George : *les Corporations en Angoumois*, p. 1-112. Étude détaillée des sources de la réglementation, des statuts, des groupes de travailleurs (apprentissage, compagnonnage, maîtrise, syndicat), de la législation nouvelle, et des métiers jurés, distribués en dix-sept corps. Contribution intéressante à l'étude du corporatisme sous l'Ancien Régime.

M. Martin-Civat : *Madame de Maintenon à Cognac et sa parenté cognaçaise*, p. LXVII-LXIX.

M. de La Bastide : *Combat de Saint-André-de-Cubzac et prise des châteaux d'Ambleville et de Barbezieux par le prince de Condé le 16 janvier 1652*, p. LXXI-LXXIV. Un épisode de la Fronde et de la révolte du prince de Condé.

M. Martin-Civat : *la Maladrerie et la chapelle Saint-Lazare de Cognac*, p. LXXV-LXXVII. Quelques notes sur des établissements remontant au XIIIe siècle.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLVIe vol., livr. 4 et 5. Saintes, Laborde, 1938.

Tony Sauvel : *De l'influence exercée par les ateliers languedociens sur la sculpture romane du Sud-Ouest*, p. 180-190. Cette influence se manifeste dans le choix des thèmes iconographiques mais surtout dans les formes; elle confirme la théorie qui place au temps d'Éléonore d'Aquitaine l'épanouissement de l'art du Sud-Ouest.

Alice Drouin : *les Marais salants d'Aunis et de Saintonge* (suite), p. 224-234. Condition juridique des marais salants : les tenures roturières.

M. Delafosse.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue historique.

63e année, tomes CLXXXII-CLXXXIV, 1938. Paris, Alcan.

E. Préclin : *l'Influence du Jansénisme français à l'étranger*, tome CLXXXII, p. 24-71. Article qui tend à montrer comment la résistance à la bulle *Unigenitus* s'étendit à toute l'Europe, et comment en France comme dans le reste de l'Europe le jansénisme fut associé à l'évolution du régime religieux des États, en même temps qu'au mouvement des idées politiques. L'étude du Jansénisme aux Iles Britanniques, en Allemagne et dans la Péninsule ibérique est fort peu avancée. En Autriche, le joséphisme du XVIIIe siècle fut influencé non par les jansénistes français mais par voie d'ouvrages doctrinaux, ouvrages de morale pédagogique et d'histoire plus que de théologie. En Italie, le jansénisme français eut une influence inégale. En Piémont-Savoie, cette influence s'exerça sur le plan des idées politiques et sociales. De même à Gênes où la pensée de Manzoni et de Mazzini se ressent de celle des jansénistes démocrates français. De son côté Mgr Ricci à Florence fut un protagoniste du jansénisme italien; il eut même assez d'influence pour faire accepter la Constitution civile à des ecclésiastiques hésitants. Il résulte de cette étude que le jansénisme français a influencé le jansénisme européen par ses ouvrages et non par action directe.

Cécile Roudil.

Revue des Questions historiques.

66e année, 1938. Paris, 32, avenue Marceau.

J. Toutain : *la Vie à Alésia dans l'antiquité* (conférence), n° de janvier, p. 3-14. Apporte quelques précisions sur l'Alésia chrétienne (Ve-VIIIe siècles), en particulier sur la basilique de sainte Reine et le monastère bénédictin qui étaient tous deux le but de pèlerinages très fréquentés.

Pierre de Vaissière : *Marguerite de Valois et la Ligue en Auvergne. Carlat-Usson*, n° de janvier, p. 15-35, n° de mars, p. 3-26. Ces deux articles, appuyés sur des documents inédits, retracent les vingt années que Marguerite de Valois passa en Auvergne, de 1585 à 1605. Après s'être réfugiée quelque temps au château de Carlat, elle fut arrêtée sur l'ordre de son frère Henri III et retenue prisonnière à Usson pendant dix-huit ans. M. de Vaissière étudie à la fois la vie publique ou politique et la vie privée, intellectuelle et morale de Marguerite de Valois. Son étude impartiale l'amène à réhabiliter celle que l'on connaissait surtout à travers des pamphlets, et qui n'a pas mérité la réputation qu'on lui a faite.

Maurice Toussaint : *Essai sur la question franque en Lorraine. 2e partie. Répertoire des nécropoles et sépultures isolées de l'époque franque découvertes en Lorraine*, n° de mars, p. 27-57, n° de mai-sept., p. 26-74, n° de nov., p. 3-33. Relevé méthodique par départements, arrondissements et cantons, accompagné de cartes; renvois aux ouvrages et périodiques dépouillés.

Paul Dudon : *De la suppression de la Compagnie de Jésus (1758-1773)*, n° de mai-sept., p. 75-107. Article très documenté sur la suppression des Jésuites, au milieu du XVIIIe siècle, en Portugal, en France, en Espagne, à Naples et à Parme. L'auteur met en lumière le rôle primordial joué, auprès de souverains faibles, par des ministres tels que Carvalho, Aranda, Tanucci et Guillaume du Tillot. Il examine enfin les circonstances qui ont accompagné la dissolution de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV, en 1773.

Françoise Lehoux.

Revue des études anciennes.

Tome XL. 1938. Bordeaux-Paris.

Albert Dauzat et Henri Lemoine : *Chronique de toponymie;* XXXI : *l'Ile-de-France,* p. 149-154. Indications bibliographiques : Généralités; Oise; Seine-et-Oise; Seine-et-Marne.

Jean-Rémy Palanque : *Chronologie constantinienne,* p. 241-250. Examen des données concernant la date de naissance de Constantin et de ses fils et conclusions : vers 282, naissance de Constantin; vers 299, son mariage avec Minervina; vers 303, naissance de Crispus; été 316, de Constantin II; 7 août 317, de Constance; 320, de Constant.

C. E. Stevens : *Existait-il à Évreux une enceinte du Haut-Empire ?* p. 399-403. L'auteur répond par l'affirmative et retrouve le tracé de l'enceinte, en localisant les édifices lézardés dont l'état s'expliquerait par l'emplacement du fossé hâtivement comblé (plan et liste de ces constructions).

Alexandre Nicolaï : *Chronique de toponymie ;* XXVIII : *Gironde,* p. 404-410. Sources et bibliographie pour l'époque gallo-romaine et le Moyen Age.

J.-R. Palanque.

Revue d'histoire moderne.

Tome XIII, 1938. Paris, Alcan.

E. Préclin : *Introduction à l'étude des rapports religieux entre la France et la Grande-Bretagne (1763-1848)*, p. 126-196. « Simple introduction à l'étude d'un grand sujet, simple fil conducteur à travers une documentation confuse et dispersée, le présent article apporte moins de solutions qu'il ne pose de problèmes. » En réalité, et en dépit de la modestie de cette conclusion, voici un remarquable tableau d'ensemble qui amorcera des études de détail dont l'intérêt est multiple et de tout premier ordre. Ces pages, lucides et vigoureuses, précisent la « curieuse » évolution des rapports religieux franco-anglais de 1763 à 1848. D'abord livresques, précaires et rares, ils contribuent, surtout dans la période antérieure à la Révolution française, à enrichir la spiritualité anglaise d'éléments quiétistes et jansénistes (rôle du P. Le Courayer, qui vécut en Angleterre de 1728 à 1776 où il travailla pour l'union des Églises gallicane et anglicane et qui devait mourir socinien de cœur tout en restant catholique d'étiquette; influence des quiétistes français sur le méthodisme de J. Wesley). De 1792 à 1815, le contact personnel et affectueux des prêtres émigrés (abbé Blanchard, abbé Premord) avec les Anglicans et les catholiques anglais, propage des sentiments nouveaux qui semblent avoir marqué sur Chateaubriand et qui entraînent une véritable rénovation du protestantisme français. Après 1815, les rapports devenant de plus en plus étroits, beaucoup d'ouvrages de piété protestante pénètrent en France, où, sous les auspices des enfants de Mme de Staël (et surtout de la duchesse de Broglie), des groupements

protestants se fondent (Société biblique, Société de morale chrétienne) et l'on reparle de l'Union des Églises. Enfin, sous la Monarchie de Juillet, la collaboration (qui toujours se réserve en matière de doctrine) s'accentue sur le plan moral : le mouvement d'Oxford imprègne le catholicisme libéral d'un Montalembert et d'un abbé Bonnetty, et quelques voyageurs anglais (C. Wordsworth, Th. Allies) inclinent « les cœurs généreux » vers l'union des prières où se reconnaîtront au XXe siècle les pèlerins de Malines.

F. B. Artz : *l'Éducation technique en France au XVIIIe siècle (1700-1789)*, p. 361-407. Suite de l'article publié en 1937 sur les débuts de l'éducation technique de 1500 à 1700 (cf. *Revue*, t. XXIV, p. 266). Sous l'influence de Locke et de l'abbé de Saint-Pierre, des idées nouvelles popularisées par l'*Émile*, orientent la pédagogie, libérée des méthodes traditionnelles (expulsion des Jésuites), vers des soucis plus pratiques (cf. plans de La Chalotais, du président Rolland, etc.) et, sur le modèle des écoles allemandes, apparaissent (mais d'une façon extrêmement dispersée) quelques écoles de dessin, quelques expériences d'enseignement agricole, quelques écoles de commerce. Mais le véritable commencement de l'instruction technique — en France comme dans toute l'Europe — doit être attribué « non aux théoriciens de la pédagogie, mais aux savants et mathématiciens formés dans les collèges ecclésiastiques de l'Ancien Régime » : ce sont eux qui, s'adaptant aux besoins nouveaux de l'armée et de la marine, ont formé le personnel du corps des Ponts et Chaussées et de l'École des mines, cependant que le terme d'ingénieur commence à être appliqué aux constructeurs de routes, canaux, ponts et constructions « civiles ». Louis Villat.

Revue historique de droit français et étranger.
4e série, 16e année, 1937. Paris, Recueil Sirey.

Paul Ourliac : *Manuscrits juridiques français en Italie*, p. 692-697. Fonds de la reine Christine n° 1902 : 170 arrêts concernant la régale, rendus de 1344 à la fin du XVe siècle par le Parlement de Paris.

Compte rendu de la semaine d'histoire du droit normand tenue à Rouen du 14 au 18 juin 1937 :

Chanoine Le Picard : *le « Compte et estat de la recepte, mise et despense » d'un trésorier de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen, Pierre Corneille*, p. 767-768. De Pâques 1651 à Pâques 1652, Pierre Corneille fut marguillier comptable, après avoir été deux ans simple trésorier. M. Le Picard étudie le gros registre de ses comptes. — E. Léonard : *le Mariage des protestants en Normandie au XVIIIe siècle*, p. 768-769. Dans les campagnes, mariages au Désert; dans les villes, la bourgeoisie tâche de transformer le prêtre en officier de l'état-civil, ce qui sera accordé par l'édit de 1787. — G. de Beaurepaire : *l'Abbé Terrisse et les religieux de Saint-Ouen. Conflit relatif à la prééminence de l'abbaye de Saint-Ouen sur l'abbaye de Saint-Victor*, p. 769-770. — E. Hildesheimer : *Un procès de sorcellerie au Parlement de Normandie (XVIIe siècle) : les possédées de Louviers*, p. 773-774. Étude publiée dans cette Revue. — J. F. Lemarignier : *les Privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique accordés aux abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140. Vue d'ensemble et conclusions*, p. 779-780. Résumé de la thèse soutenue par M. L. devant la Faculté de droit de Paris. — M. Reulos : *l'Amortissement des biens ecclésiastiques en Normandie*, p. 782. La préoccupation de protéger intérêts familiaux et seigneuriaux se manifeste en Normandie plus tôt qu'en France.

Gabriel Le Bras.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Études franciscaines.

Année 1938. Tome L. Paris, 26, rue Boissonade.

Chanoine E. Martin : *la Maison de Lorraine et l'Ordre de Saint-François*, p. 5-34. Les maisons princières se montrèrent généralement très attachées aux Frères Mineurs. Celle de Lorraine se distingue entre toutes par le nombre de ses fondations en faveur des Franciscains, Capucins, Tiercelins, Clarisses et Sœurs grises dont le chanoine E. Martin fait un tableau animé et documenté.

L. J. Husson : *le P. Norbert de Bar-le-Duc, capucin*, p. 63-77, 220-239. Suite de l'étude très objective commencée l'année précédente sur les controverses au sujet des rites malabares dont le P. Norbert ne fut pas l'initiateur, mais qu'il porta à un degré de vivacité outrée. Benoît XIV, après lui avoir été favorable, dut se résoudre à condamner les *Mémoires historiques* du capucin (1745) qui mena dès lors une vie errante.

P. Godefroy, O. M. Cap. : *le Cardinal Charles de Lorraine et l'introduction en France des premiers Frères Mineurs Capucins* (fin), p. 129-145. Il résulte des recherches nombreuses du P. Godefroy que le cardinal de Lorraine, rentré en grâce auprès de la Cour en 1566, reçut la même année dans son château de Meudon deux capucins italiens, qu'ils y séjournèrent deux ans et regagnèrent l'Italie. Le véritable établissement des Capucins en France se fit quelques années après, en 1573-1574, à la veille de la mort du cardinal leur bienfaiteur qui, en les appelant, avait compris que les armes spirituelles étaient préférables à toutes les autres dans la lutte contre l'hérésie.

P. Hildebrand, O. M. Cap. : *les Capucins au Portugal*, p. 146-171. Depuis quelques années seulement les Capucins ont fait leur rentrée au Portugal où, depuis 1834, leur existence comme celle de tous les autres religieux, était devenue illégale. Ils y étaient établis depuis le XVIIe siècle, bien qu'il n'y eut jamais de Province capucine portugaise, mais seulement une résidence à Lisbonne (1647) dépendant de la Province de Bretagne et fondée par le P. Cyrille de Mayenne pour servir de pied-à-terre à tous les missionnaires d'Afrique et du Brésil. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les Capucins établirent une autre résidence à Funchal (Madère) et une autre à Lisbonne en 1689. Le P. Hildebrand fait suivre son historique des listes des supérieurs connus des deux couvents, bretons et italiens, de Lisbonne.

Abbé P. Lefèvre : *l'Œuvre du P. Louis d'Argentan, capucin*, p. 194-219. L'auteur a précédemment fait l'historique de la vie et des œuvres du célèbre auteur spirituel. Ici, il fait l'exposé de sa doctrine : le Christ centre de la vie chrétienne, et de sa méthode particulièrement concrète. Après quoi il la montre exempte de tout quiétisme.

P. Gratien, O. M. Cap. : *les Bénédictines du Calvaire, le P. Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII*, p. 240-266. Le vœu de Louis XIII eut exclusivement pour objet, non la naissance d'un dauphin, mais la consécration de la France à Marie pour obtenir une « bonne paix ». Ce vœu fut inspiré à Richelieu et à Louis XIII, par l'Éminence grise, qui en avait reçu l'idée d'une bénédictine du Calvaire, Anne-Marie de Goulaine, dite: de Jésus Crucifié (cf. *Revue*, t. XXIV (1938), p. 546 et suiv.)

P. J. F. Bonnefoy, O. F. M. : *les Couvents capucins de la Haute-Loire* (fin), p. 267-305, 466-491. C'est l'histoire très attachante du couvent de Monistrol-sur-Loire fondé en 1626, puis celles des couvents de Brioude (1619) et de Langeac (1631). Le P. Bonnefoy fait suivre cette étude inté-

ressante de la liste, par noms de famille, des capucins qui ont séjourné dans la Haute-Loire pendant la Révolution, et des sources biographiques du P. Théodose de Bergame.

J. Depeyre : *François de Cardaillac-Varaire, O. F. M. (1330 ?-1404)*, p. 533-550. Notice rédigée par le curé de Varaire (Lot) sur un franciscain presque inconnu, né de la riche famille des Cardaillac-Varaire. Il prit l'habit au couvent de Cahors, étudia à l'Université de Paris, reçut la maîtrise en théologie (1358) par faveur d'Innocent VI qui l'appela en Avignon (1363). Évêque de Cavaillon en 1366, puis de Cahors en 1388, il se distingua par son zèle dans la visite des paroisses de son diocèse qui souffrait déjà de la pénurie de desservants, et dans la défense des terres de son église (guerre de Cent ans). Il mourut en odeur de sainteté.

P. Julien-Eymard, O. M. Cap. : *le Fidéisme de Boucher, cordelier (1628)*, p. 579-593. Sans donner aucun détail biographique sur ce prédicateur et auteur spirituel franciscain du commencement du xviie siècle, l'auteur établit, en se basant sur la terminologie particulière du cordelier et sur la distinction qu'il fait entre la philosophie naturelle et la philosophie des philosophes, qu'il est difficile de le considérer comme fidéiste. J. Boucher fut simplement augustinien.

La France franciscaine.

Année 1938, IIIe série. Tome XXI. Paris, 9, rue Marie-Rose.

Léon Seiller, O. F. M. : *Un théologien scotiste. Le R. P. Déodat de Basly (1862-1937)*, p. 95-112, 167-192. Juste hommage rendu à la mémoire et aux œuvres de ce religieux, travailleur acharné, polémiste vigoureux, doué d'une intelligence remarquable en qui l'école scotiste contemporaine vient de perdre un de ses chefs et défenseurs les plus représentatifs. Il s'était consacré à la restauration de cette école. Par des ouvrages de grande envergure ou des articles de revue d'une large érudition, il travailla, dans la mesure où la critique textuelle le lui permettait, à faire la synthèse des théories du Docteur subtil. Son dernier ouvrage, *Scotus docens ou Duns Scot enseignant la Philosophie, la Théologie, la Mystique* (1934), a été écrit, dit l'abbé Bardy, « avec un enthousiasme ardent tout autant qu'avec une érudition incomparable » et résume les conclusions des études, des lectures et des réflexions de toute sa vie sur l'œuvre du maître franciscain. Le P. Seiller termine cette belle notice par la bibliographie du P. Déodat où manque son importante étude sur le *Jésus-Christ du Magistère papal*, publié dans les *Études franciscaines* de 1930, p. 641-666 et de 1931, p. 5-25.

Archivum franciscanum historicum.

Année 1938. Tome XXX. Firenze, Quaracchi.

P. Hugolinus Lippens, O. F. M. : *Provinciae Franciae O. F. M. chartularium aliaque documenta Soec. XIII*, p. 31-68, 282-308. Ce cartulaire de la Province franciscaine de France figure dans les Archives départementales de la Seine-Inférieure. C'est un registre qui appartint primitivement au Grand Couvent de Paris. Il fut transporté à Rouen pour y être copié et y resta. Une première série de documents, presque tous déjà connus, va de 1219 à 1288 et comprend des privilèges généraux aux F. M. ou particuliers au monastère de Paris. Une autre série va de 1232 à 1294 et concerne le couvent de Rouen.

P. Michael Bilh, O. F. M. : *Constitutiones generales editae in Capitulis generalibus Caturci an. 1337 et Lugduni an. 1351 celebratis*, p. 69-

169. Pendant le cours des XIIIe et XIVe siècles, les F. M. tinrent sur le territoire actuel de la France plus de vingt Chapitres généraux à Paris, Lyon, Montpellier, Strasbourg, etc. Les Chapitres généraux de Cahors (1337) et de Lyon (1351) rédigèrent des Constitutions dont l'intérêt réside en ce qu'elles furent des ébauches des Constitutions publiées à Assise en 1354. Le P. M. Bilh donne ici les textes élaborés à Cahors et à Lyon en les comparant au texte d'Assise.

Collectanea francescana.

Année 1938. Tome VIII.

Collège Saint-Laurent de Brindes dei Minori Cappuccini. Assisi.

P. SIXTUS A PISIS, O. M. Cap. : *Breve regestum documentorum ad ordinem spectantium*, p. 225-235. Ce registre est un extrait de l'*Archivo di Stato de Florence;* il comprend quelques pièces relatives à des capucins français : le P. Yves de Paris, le P. Norbert de Bar-le-Duc (celui dont il est question plus haut) en relations épistolaires avec l'érudit Jean Lami (1745), le P. L. François de Paris, missionnaire à Constantinople qui prie le Grand Duc de Toscane de procurer la libération de ses sujets esclaves des Turcs (1700), le P. Brice de Rennes, missionnaire en Palestine (1650). On y trouve aussi la relation du P. Félix de Bertinore, commissaire général des Capucins en France, sur la tragédie de Blois (1588).

P. GRATIEN, O. M. Cap.

PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Revue d'ascétique et de mystique.

Tome XIX, 1938. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

V. LITHARD : *le Vénérable Libermann, auteur spirituel*, p. 141-170. Initiateur du mouvement apostolique parmi les noirs et restaurateur de la Congrégation du Saint-Esprit, le P. Libermann est moins connu comme auteur spirituel. L'esquisse du P. Lithard nous montre chez ce grand missionnaire un vrai directeur d'âmes, à la psychologie fine et avertie, un écrivain ascétique d'une doctrine sûre et d'une élévation remarquable.

Augustin KLAAS : *Quelques lettres de direction du R. P. François Guilloré, S. J.*, p. 171-184, 295-309. Ces vingt-quatre lettres inédites du P. Guilloré (1615-1684) sont des lettres spirituelles adressées à diverses personnes religieuses ou laïques. Elles ont été copiées, sans indication de dates ni de destinataires, par l'auteur d'une Vie inédite du P. Guilloré que conservent les archives de la Compagnie de Jésus (province de Paris). Le style de ces lettres, observe le P. Klaas, nous laisse entrevoir un religieux fort éloigné de ce type « paysan du Danube », auquel H. Bremond avait cru devoir l'assimiler.

M. M. DAVY : *Ascèse et vertu, d'après Guillaume de Saint-Thierry*, p. 225-244. Esquisse de la théorie du progrès dans la vie spirituelle, tirée principalement de la lettre de Guillaume aux frères de Mont-Dieu dont Mlle Davy prépare une édition nouvelle.

M. OLPHE-GALLIARD : *le Père J. P. de Caussade, directeur d'âmes* (à suivre), p. 314-417. A l'aide d'une documentation inédite, l'auteur discute le bien fondé d'une critique qui a été souvent adressée à l'auteur de *l'Abandon à la Providence divine* : à savoir, le peu d'estime qu'aurait professé le P. Caussade pour la direction spirituelle en général.

Études.

Tomes CCXXXIV-CCXXXVII, année 1938. Paris, 15, rue Monsieur.

Lettres de Charles de Foucauld à Henry de Castries, 20 mars, p. 721-737; 5 avril, p. 15-24. Onze lettres échelonnées entre 1901 et 1911. Extrait d'une correspondance qui a été publiée intégralement quelques mois plus tard, par les soins de M. de Dampierre (Paris, Grasset).

Pierre Lhande : *la Banlieue verte. Enquête sur la vie religieuse dans quelques paroisses d'Ile-de-France,* 5 juin, p. 577-587. *En banlieue verte. Des bâtons de Saint-Martin aux perdreaux de Perdreauville,* 5-20 août, p. 299-316. Ces deux articles amorcent une nouvelle enquête du P. Lhande sur les conditions de l'apostolat dans quelques centres ruraux de la grande banlieue parisienne : Achères, Igny, Saint-Martin-des-Champs, Montchauvet et Perdreauville.

Gabriel Le Bras : *la Pratique religieuse des paysans français,* 20 avril, p. 145-163. Sous la forme enjouée d'une conversation entre plusieurs notables d'une ville de province, M. Le Bras expose les résultats essentiels de sa grande enquête sur la pratique religieuse dans les campagnes françaises. On ne peut qu'admirer l'habileté du savant professeur, qui a su présenter de façon si vivante et originale un travail austère, où abondent nécessairement les énumérations et les statistiques.

Yves de la Brière : *Ce que fut l'abbaye de la rue Monsieur,* 20 juillet, p. 231-242. Fondées en 1815 par Mère Marie-Joseph de la Miséricorde (princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé), les bénédictines de Saint-Louis-du-Temple habitèrent d'abord, comme leur nom l'indique, les anciens bâtiments du Temple. Expropriées par le gouvernement de la Seconde République, elles s'établirent, en 1850, au numéro 20 de la rue Monsieur, dans l'ancien hôtel de Montesquiou-Fézensac. Elles devaient y demeurer jusqu'en 1938. On sait le renom que s'est acquis leur communauté comme foyer de piété liturgique et d'art chrétien. Si invraisemblable que cela paraisse, elles ont été expulsées et obligées de se réfugier à Meudon, l'an de grâce 1938, en application de la loi Combes de 1904 sur les Congrégations enseignantes. On verra, dans l'article si documenté du P. de la Brière, comment le procès engagé, en 1904, par le duc de Chartres, afin de conserver aux religieuses la jouissance de leur monastère, a fait surgir d'autres revendications beaucoup moins pures de la part de certains collatéraux de Louise-Adélaïde de Bourbon. Résultat : un partage de propriété, dont les Bénédictines ont été les victimes, plus de trente ans après la loi sur les Congrégations !

Joseph Lecler : *les Rois d'Espagne et l'Église d'Amérique au XVIe siècle. Patronat ou vicariat royal ?* 20 mai, p. 466-484. *Autour de la « donation » d'Alexandre VI (1493),* 5 et 20 octobre, p. 5-16, 195-208. Ces trois articles intéressent l'histoire religieuse de la France en ce sens qu'ils opposent à la politique « cléricale » de l'Espagne, fondée sur l'exploitation des bulles pontificales, une politique française plus « laïque », hostile aux doctrines théocratiques, et s'appuyant résolument sur les principes du droit naturel et du droit des gens. Les discussions qui surgirent au XVIe siècle autour de l'interprétation de la bulle d'Alexandre VI mettent admirablement en relief le contraste de ces deux politiques.

Joseph Leclerc.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Louis Toillon [973], curé de Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise), présenté par M. Lassailly.

M. l'abbé Fauchery [974], 24, rue du Maréchal-Joffre, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par M. Lassailly.

Réception-Journaux [975], Maison du Livre Français, 2, rue Félibien, Paris (VIe).

M. Paul Deschamps [976], conservateur du Musée des Monuments français (Trocadéro), 37, rue Vaneau, Paris (VIIe), présenté par M. Zeiller.

M. Jean Roussot [977], avocat, 29, rue de Flacé, Mâcon (Saône-et-Loire), présenté par M. Morgand.

S. Exc. Mgr Feltin [978], archevêque de Bordeaux (Gironde), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart et Dom Biron.

M. l'abbé F. Cuny [979], Petit Séminaire, Montigny-lés-Metz (Moselle), présenté par M. Carrière.

M. Charles Perrat [980], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École des chartes, 13, boulevard Raspail, Paris (VIIe), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Dupuis [981], aumônier du pensionnat Saint-Euverte, 28, rue de l'Etelon, Orléans (Loiret), présenté par M. Le Bras.

Nouveaux Membres fondateurs.

Nous continuons à enregistrer avec gratitude les adhésions de sociétaires au titre de fondateur. Voici une nouvelle liste :

S. Exc. Mgr Petit de Julleville, archevêque de Rouen.

M. Henri Ardant, directeur général de la Société Générale.

M. l'abbé Bachelier, professeur aux Facultés catholiques d'Angers.

Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique de Lille.

M. Léon Levillain, professeur honoraire à l'École des chartes.

M. Jean Marchal, à Orléans.

M. l'abbé Marie, professeur au grand séminaire de Bayeux.

M. Pierre Tisset, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

Dons gratuits.

Ont bien voulu ajouter à leurs cotisations :

M. le chanoine Chartier, professeur au collège Notre-Dame à Cambrai : 50 francs.

M. le comte Étienne Durieu de Lacarelle : 50 francs.

NÉCROLOGIE

PAUL COLLINET

(1869-1938)

Depuis près de vingt ans, Paul Collinet appartenait à notre Société, participait à nos réunions, suivait attentivement nos travaux. Il nous a quittés, subitement, le 9 décembre.

Dès sa jeunesse, les églises l'avaient attiré. Il recueillait au cours de ses promenades en Argonne et dans son pays natal d'Ardennes les inscriptions des cloches et des tombeaux; la plupart sont restées dans ses cartons : elles seront publiées, en mémoire du pèlerin et des monuments détruits.

Professeur aux Facultés de droit de Lille (1895-1919) puis de Paris (1919-1938), il a scruté les institutions romaines et celles de l'ancienne France, la papyrologie, la bibliographie, l'histoire locale; il s'est principalement appliqué à l'étude du droit celtique et du droit byzantin. Une liste de ses nombreux travaux sera publiée en tête du volume où nous réunirons une vingtaine de ses articles, dispersés dans les revues savantes ou inédits. Son œuvre maîtresse est une série d'*Études historiques sur le droit de Justinien*. Trois volumes ont paru, deux autres, les volumes III et V, dont nous avons les feuillets sous les yeux, paraîtront bientôt : dans le troisième, il démontre l'existence d'interpolations préjustiniennes et l'influence de l'École de Beyrouth sur chacune des parties du *Corpus juris;* l'Introduction s'ouvre par l'analyse du caractère chrétien de la codification; le cinquième volume, d'une haute valeur technique, a pour sujet la nature des voies de droit dans l'œuvre de Justinien.

L'apport capital de Paul Collinet à la science est la preuve de l'inflexion progressive du droit romain, entre le IVe et le VIe siècle, dans la pratique et surtout dans la doctrine de l'Orient. Ses conclusions ont obtenu de nombreux suffrages et aussi, comme il est naturel, suscitent la controverse, beaucoup de romanistes professant la prédominance des facteurs occidentaux et des forces internes dans les vicissitudes des règles classiques. Sa méthode, en revanche, soulève peu de contestations : elle se caractérise non seulement par une soumission rigoureuse au texte, mais encore par un souci (que l'on admirera davantage au cinquième volume) de démonter les mécanismes juridiques et de se rendre compte des possibilités de leur jeu ou des illusions de leurs constructeurs.

En France et au dehors, Paul Collinet jouissait d'un grand crédit. Il a été l'un de nos agents de liaison avec les Universités étrangères, qu'il visitait en tournées de conférences et dont il recevait les maîtres itinérants dans son accueillant logis de la rue Vavin. Optimiste, pacifique, d'une charité parfaite jusqu'en ses propos, plein de sollicitude pour ses disciples, de prévenance pour ses familiers, il éveillait l'affection autant que l'estime. Il pratiquait l'art qu'il enseignait, *artem boni et aequi,* et il le pratiquait avec allégresse, comme le dernier des Beyrouthins, dont il a écrit l'histoire, Leontius, qui savait éclairer sa science d'un sourire.

Gabriel Le Bras.

ERNEST PERROT
(1881-1938)

Ernest Perrot adhéra en 1924 à notre Société; en 1927, il remplaçait au comité son parrain, Émile Chénon. Cette rapide promotion était justifiée par une carrière brillante. Reçu premier au concours d'agrégation, en 1912, il avait enseigné à Montpellier jusqu'en 1914. Officier d'infanterie, blessé, cité pour ses qualités de chef, il ne reprit qu'en 1919 les occupations civiles. Ses titres scientifiques et militaires lui firent attribuer une chaire à l'Université de Strasbourg : il y servit quatre ans, gagnant par son prestige, sa haute conscience, sa bonhomie, la confiance et l'attachement des jeunes juristes d'Alsace et des clercs français ou étrangers qui suivaient son cours à l'Institut de droit canonique; par son hospitalité gracieuse, l'amitié des notables; et par son talent d'orateur, dans une compagnie fondée pour la diffusion de notre langue, la sympathie du peuple. La Faculté de droit de Paris, où il fut appelé vers la fin de 1923, le chargea successivement d'un cours de droit romain, puis d'histoire du droit public. Comme il avait le génie de la clarté, une science drue, une autorité vigoureuse et douce, il régna sans effort sur son vaste auditoire. Dès 1930, la maladie l'éloignait du monde. Il nous a quittés le 17 novembre 1938.

Outre ses deux thèses, il a publié ses notes de cours, des textes, des comptes rendus. L'historien de l'Eglise de France lira avec profit son lumineux *Précis élémentaire d'histoire du droit français public et privé* (Sirey, 1930); *les Cas royaux* (Rousseau, 1910) lui feront entrevoir une des brèches au *Privilegium fori;* et dans les *Arresta communia Scacarii* (Caen, 1910), il pourra relever une trentaine de décisions qui intéressent le droit canon ou les établissements ecclésiastiques : compétence des officialités, amortissement, asile, patronage. Scrupuleux dans l'analyse, Ernest Perrot ne craignait point les nouveautés de la forme et il aimait les idées générales, voire les leçons de l'expérience historique.

Son caractère était, comme son esprit, sévère, libéral, épanoui, selon que l'exigeait la sagesse : inflexible en sa conscience, il ne s'étonnait point de la variété des opinions et traitait avec bonté tous les hommes. C'était un compagnon affable, curieux, enjoué, un conseiller ferme et discret. Les épreuves de la guerre et de la maladie ont empêché le savant de donner toute sa mesure; elles ont mieux fait paraître les mérites d'un homme de cœur, qui restera grand dans notre mémoire.

Gabriel Le Bras.

LE 72e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

La séance inaugurale du 72e congrès des sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenue le mardi 11 avril 1939, à 14 heures, dans l'amphithéâtre Camille Jullian de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, sous la présidence de M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut.

Comme d'habitude, plusieurs de nos confrères et collaborateurs ont apporté leur contribution aux travaux de ce congrès et nous avons tenu à relever les communications par eux présentées, à cette occasion, ainsi que celles qui ont trait à l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'à 1715).

Séance du 11 avril 1939 (*Journal officiel* du 13 avril, p. 4789).

M. Géraud Lavergne, archiviste départemental du Loiret, présente une liste de 166 écoliers, étudiants et gradués de l'université de lois d'Orléans, du 24 juin 1412 au 24 juin 1414, université si renommée alors que de nombreux étudiants en décret de l'université de Paris allaient étudier le droit civil à Orléans.

Séance du 12 avril 1939 (*Journal officiel* du 14 avril, p. 4836).

M. Émile Appolis, professeur au lycée de Montpellier, lit une communication sur la ferveur catholique dans le diocèse de Lodève, sous l'épiscopat de Charles-Antoine de Chambonas (1672-1690). Ce prélat, nommé évêque en 1671, à trente-cinq ans, consacre tous ses soins à son clergé, procède à de nombreuses ordinations et n'hésite pas à sévir contre les prêtres ignorants ou peu zélés. En 1675, il organise des conférences mensuelles, afin de permettre à chaque curé d'y participer commodément, divise le Lodévois en quatre cantons ou bureaux (Lodève, Clermont, Saint-André, Le Cros) dont les chefs-lieux serviront de centre de réunion pour les prêtres du voisinage. Au jour fixé, après la messe du Saint-Esprit et un repas frugal pris en commun, l'assemblée devait se tenir sous la présidence d'un modérateur et chaque assistant remettait son opinion écrite sur les questions posées. Le nouvel évêque ne s'occupe d'ailleurs pas moins des fidèles, de leur zèle religieux et de leur instruction. Les signes de cette ferveur du peuple apparaissent alors dans les constructions d'églises et de chapelles, les nombreux *exeats* donnés pour de lointains pèlerinages et les conversions de protestants.

M. Fernand Créteur rapporte dans quelles circonstances fut signée à Cambrai le traité du 5 août 1529 dit paix des Dames proclamé dans l'église Notre-Dame, sous l'épiscopat du soixante-dixième évêque de Cambrai, Robert III de Croy.

M. G. Letonnelier présente et commente des documents inédits sur le transport du corps de Bayard d'Italie à Grenoble et sur ses funérailles en 1524 ; les comptes de l'évêché de Grenoble permettent en effet de préciser que le corps du capitaine blessé mortellement le 30 avril 1524, arriva à Grenoble le 20 mai, que l'enterrement n'eut lieu que le 24 août suivant. L'année suivante le corps du maréchal de La Palisse fut « reposé » dans l'église des Minimes de la Plaine et l'évêque de Grenoble fit exécuter une splendide broderie de velours figurent la Résurrection.

Notre confrère M. A. Biver, archiviste de la Nièvre, étudie les contrats d'apprentissages du XVIIe siècle dont il a retrouvé les minutes dans plusieurs études de notaires nivernais, notamment de Nevers et de Decize.

Séance du 14 avril 1939 (*Journal officiel* du 16 avril, p. 4917).

Notre confrère M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, fait part des conclusions auxquelles il est arrivé sur l'organisation de la chancellerie carolingienne principalement sous Charles le Chauve et montre le fonctionnement des différents bureaux ou *scrinia* qui la composaient et le rôle des notaires dans la *recognitio*.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine.

Séance du 11 avril 1939 (*Journal officiel* du 13 avril, p. 4792).

M. E. Poupé, membre non résidant du comité des travaux historiques à Draguignan, rapporte les poursuites intentées par le préfet du Var Fauchet, en l'an XII, contre la secte des « Illuminés de Saint-Maximin ». Son chef, un ancien dominicain de Bordeaux, Joseph Concordan, devenu en 1791 vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel du Lot-et-Garonne, adressait, avec le concours d'un autre ex-dominicain et de deux religieuses, des prédications mystiques à ses adeptes « attentatoires à l'autorité du gouvernement et contraires au Concordat », tandis que ses collaboratrices entraient en convulsions plus ou moins prolongées. Poursuivies par la police à Lyon et à Marseille, ils réussirent à échapper à une arrestation et leurs sectateurs cessèrent de se réunir.

Séance du 12 avril 1939 (*Journal officiel* du 14 avril, p. 4846).

A propos du *Glorieux passé de l'hôpital général Saint-Charles à Amiens*, le docteur H. Legrand montre comment saint Vincent de Paul a été le précurseur des réalisations de l'hôpital général d'Amiens, fondé le 26 mai 1640 par Antoine Louvel, curé de Saint-Remi, et autorisé en décembre 1644 par Louis XIV; il retrace ensuite l'histoire de cet établissement qui passait pour une institution modèle pour les enfants trouvés ou abandonnés.

M. Bérenguier, membre de l'Institut historique de Provence, lit une communication sur « la disparition de l'abbaye de Thoronet en 1790 ». Depuis que cette riche abbaye avait été donnée en commende, les religieux vivaient dans un état voisin de la misère : aussi lorsque la Révolution éclata et que le district de Draguignan donna l'ordre aux sept moines qui y habitaient encore de quitter la maison, ils se soumirent sans résistance. Le district leur alloua même une pension viagère. Les bâtiments qui tombaient en ruines et les terres en dépendant furent vendus aux enchères, mais ne rapportèrent que 132 000 francs. M. Bérenguier a fait suivre son exposé d'une liste établie très minutieusement des abbés qui depuis l'origine jusqu'à la Révolution se sont succédés à la tête de l'abbaye.

Examinant les délibérations de la municipalité d'Arbeuf du 13 novembre 1791 au 20 pluviôse an II, notre confrère M. Biver fait remarquer que l'activité du curé constitutionnel J.-B. Barillot donne une grande importance aux délibérations concernant les affaires religieuses; il note d'ailleurs que le 2 nivôse an II, quatre-vingts habitants d'Arbeuf, après le départ de Barillot qui veut apprendre la chirurgie, réclament la réouverture de l'église et la nomination d'un nouveau curé.

M. l'abbé Lacouture présente ensuite deux communications : *la Déchristianisation et la liberté des cultes dans les Landes et le Gers en 1793-1794, et Résistances à la laïcisation à Bordeaux en 1798*, où il examine les progrès de la déchristianisation dans le Sud-Ouest, comme d'ailleurs dans toute la France, à partir de septembre 1793, et les répercussions du décret du 16-18 frimaire an II sur la liberté des cultes que Robespierre fait proclamer par la Convention, décret qui ne fut pas inefficace du moins dans la région landaise, puisque les personnes amies des pratiques et des souvenirs chrétiens y trouvèrent un encouragement. M. l'abbé Lacouture montre enfin les difficultés éprouvées par le Directoire et son échec final dans ses tentatives pour imposer le décadi et faire disparaître du pays tout vestige de christianisme.

Passant en revue les victimes de la loi des suspects à Saint-Valéry-sur-Somme (devenue Montagne-sur-Somme), le Dr Lomier note, entre autres, que Philippe Macquet, prêtre insermenté qui avait ouvert pour subsister une petite école, fut malgré son grand âge incarcéré, et que Jacques-Antoine Larcher, prêtre assermenté, mais qui avait célébré la fête de saint Valéry en chantant messe, vêpres et salut et qui assistait encore aux inhumations en habits sacerdotaux, subit le même sort.

Section d'Archéologie.

Séance du 11 avril 1939 (*Journal officiel* du 13 avril, p. 4791).

Notre confrère M. le chanoine Drioux et M. l'abbé Clanché font connaître *les substructions gallo-romaines de Bercey, territoire de Voisines* (*Haute-Marne*). Les fouilles exécutées en 1938 ont mis à jour deux salles et une cave autrefois richement décorées, si l'on en juge d'après les nombreux débris de marbre, pâte vitrifiée, verre-mosaïque qui y ont été découverts.

Séance du 12 avril 1939 (*Journal officiel* du 14 avril, p. 4838).

M. Louis Martin fournit une relation des fouilles entreprises dans la crypte de l'ancienne église Saint-Ours à Loches, vendue jadis comme bien national, puis démolie, et qui ont permis de découvrir des peintures murales du XIVe siècle (Christ) et du XVe (Vierge assise, archevêque debout et cavalier, probablement saint Martin).

Séance du 14 avril 1939 (*Journal officiel* du 16 avril, p. 4918).

M. l'abbé Corraze étudie la chapelle construite à la demande de Pierre de Suberne, riche marchand du Lauraguais, à l'église des Jacobins de Toulouse. Par contrat du 18 juin 1527, Pierre de Suberne confia au maître d'œuvres Pierre Colin le soin de reconstruire la chapelle sainte Marie-Madeleine pour en faire le lieu de sa sépulture.

Notre confrère M. le chanoine E. Sol étudie les répercussions de la loi du maximum dans le Lot et l'opposition que lui firent les cultivateurs.

Section de Géographie.

Séance du 11 avril 1939 (*Journal officiel* du 13 avril, p. 4794).

M. Buffault, conservateur des eaux et forêts, lit un mémoire sur *les Anciennes forêts et les églises à coupoles de la région périgourdine-charentaise*, où il s'inscrit en faux contre l'opinion suivant laquelle les architectes du XIIe siècle auraient été amenés à adopter ce mode de construction pour les églises à coupoles localisées dans la zone qui va de Cahors à Saintes, en raison du manque de ressource en bois d'œuvre de cette zone. M. Buffault montre que les bois et forêts qui subsistent dans la région périgourdine et charentaise étaient beaucoup plus considérables au XIIe siècle, les reboisements que l'on constate actuellement datant surtout du XVIIIe siècle.

Séance du 14 avril 1939 (*Journal officiel* du 16 avril, p. 4922).

Notre confrère M. E. Appolis fait une communication sur *la voie gallo-romaine de « Cessero » à « Segodunum »* (Saint-Thibéry à Rodez). Il étudie plus particulièrement le tracé entre *Luteva* (Lodève) et la limite de la province.

Dans une seconde communication, M. Appolis étudie *les limites du diocèse de Saint-Pons à la fin de l'Ancien Régime*, créé en 1318 par Jean XXII : ces limites ont été respectées à la Révolution et ont servi à séparer l'Hérault et le Tarn et l'Hérault et l'Aude.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Deschamps (Dom). Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale, publié sous le patronage de la *Société des textes français modernes* par Jean Thomas et Franco Venturi. — Paris, Droz, 1939. In-8°, 220 p.

Inventio et miracula sancti Vulfranni. Édition critique par Dom J. Laporte. — Rouen, impr. Lainé, 1938. In-8°, 81 p.

Mirot (L.), Jassemin (H.) et Vielliard (J.). Grégoire XI. Lettres secrètes et curiales (1370-1378) relatives à la France, extraites des registres du Vatican. Fasc. 2. — Paris, de Boccard, 1937. In-4°, col. 343-656.

Retz (Cardinal de). Mémoires. Introduction, notes, index, bibliographie établis par Maurice Allem (*Bibliothèque de la Pléiade*). — Paris, Nouvelle Revue française, 1939. In-8°, 1.050 p., 95 fr.

Steiner (Arpad). Vincent of Beauvais, *de eruditione filiorum nobilium* (The mediaeval Academy of America, publication n° 32). — Cambridge, Massachusetts, 1938. In-8°, xxxii-236 p.

Vielliard (R.). Translation de reliques des Catacombes à Rouen au xviie siècle. — Extrait de la *Rivista di archeologia cristiana*, anno XIV (1939), n. 1-2, p. 135-140.

ÉTUDES HISTORIQUES

Audollent (Auguste). La cité des Arvernes au temps de Grégoire de Tours. — Clermont-Ferrand, Impr. générale, 1939. In-8°, 16 p.

Batiffol (Pierre). Cathedra Petri. Études d'histoire ancienne de l'Église (Coll. *Unam sanctam*, 4). — Paris, éditions du Cerf, 1938. In-8°, viii-336 p., 40 fr

Besnier (Élisabeth). Les agents généraux du clergé de France, spécialement de 1780 à 1785. — Paris, Bernard frères, 1939. In-8°, 225 p.

Bonnard (Mgr Fourier). Le Père Charles Bretenière, deuxième supérieur de la Retraite chrétienne (1770-1845). — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1939. In-8°, xii-305 p.

Bonnefoy (J.-Fr.), O. F. M. Les couvents capucins de la Haute-Loire (Extrait des *Études franciscaines*, 1937 et 1938). — Paris, libr. Saint-François, 1939. In-8°, 120 p., 15 fr.

Brion (Marcel). Blanche de Castille, femme de Louis VIII, mère de saint Louis (*Les reines de France*). — Paris, éditions de France, 1938. In-8°, 361 p., pl. h. t., 25 fr.

Cadel (Abbé G.). Essai sur l'activité missionnaire du diocèse de Coutances et Avranches au xixe siècle (1800-1914). — Supplément à l'*Union missionnaire du clergé*, t. III, n°s 8 et 10 (1936-37). In-4°, 64 p.

Calmette (J.) et Déprez (E.). L'Europe occidentale de la fin du xive siècle aux guerres d'Italie. 2e partie : les premières grandes puissances

(*Histoire générale* publiée sous la direction de Gustave Glotz, *Histoire du Moyen Age*, t. VII). — Paris, les Presses universitaires de France, 1939. In-8°, 648 p.

Cordonnier (Chanoine). Le Révérend Père Nicolas Barré, de l'Ordre des Minimes, fondateur des Maîtresses charitables du Saint-Enfant Jésus, dites de Saint-Maur. — Paris, librairie Saint-Paul, 1938. In-8°, xiv-346 p., fig.

Déjardins (Victor). Le Père Abram (1812-1892), fondateur de l'orphelinat de Misserghin (Oran). — Oran, impr. Heintz, 1935. In-8°, 202 p.

Dissard (F.). La réforme des hôpitaux et maladreries au xviie siècle. — Paris, les éditions internationales, 1938. In-8°, 147 p., 30 fr.

Drouot (Henri). La première ligue en Bourgogne et les débuts de Mayenne (1574-1579). Notes (Études bourguignonnes sur le xvie siècle, 2). — Dijon, Bernigaud et Privat, 1937. In-8°, 194 p.

Dupuis (José). Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, prieur des rois (1609-1684). — Paris, les Presses modernes, 1939. In-8°, 138 p., ill. h. t.

Durbec (J.-A.). Les Templiers dans les Alpes-Maritimes. Notice historique sur les maisons et possessions du Temple dans les diocèses de Antibes-Grasse, Nice, Vence et Glandèves (Extrait de la Revue *Nice historique*, années 1937-1938). — Nice, 1938. In-8°, 55 p., 1 carte.

Entraygues (L.). Une nièce de Montaigne, la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrant-Landiras, fondatrice de l'Ordre des Filles de Notre-Dame (1556-1640). — Angoulême, impr. Coquemard, 1938. In-8°, xv-280 p., pl., 30 fr.

Fabre (M.-A.). Les martyrs d'Arcueil, 25 mai 1871. — Paris, éditions du Cerf, 1938. In-16, 141 p., 10 fr.

Favone (Maurice). Histoire de la Marche. — Paris, Dorbon aîné, 1938. In-8°, 356 p., 60 fr.

Feugère (A.). Le mouvement religieux dans la littérature du xviie siècle. — Paris, Boivin, 1938. In-8°, 176 p., 18 fr.

Gellon (Chanoine V.). Le P. Lacordaire dans l'intimité du monastère. Notice historique d'après sa correspondance. — Paris, Lethielleux, 1939. In-12, xii-104 p., 12 fr.

Godard (Ph.). La querelle des refus de sacrements (1730-1765). — Paris, F. Loviton, 1937. In-8°, 295 p.

Hefele (Charles-Joseph). Histoire des conciles, d'après les documents originaux, traduite en français avec des notes critiques et bibliographiques par Dom H. Leclercq, et continuée jusqu'à nos jours. Tome X. Première partie : les Décrets du concile de Trente, par A. Michel. — Paris, Letouzey et Ané, 1938. In-8°, lviii-641 p.

Herriot (Édouard). Lyon n'est plus. Tome III : la Répression. — Paris, Hachette, 1939. In-8°, 512 p., 1 plan et 1 pl. h. t., 28 fr.

Heurtevent (Abbé R.). L'œuvre spirituelle de Jean de Bernières. — Paris, Beauchesne, 1938. In-8°, xvi-187 p., 24 fr.

Hoffer (P.). La dévotion à Marie au déclin du xviie siècle. Autour du Jansénisme et des *Avis salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets*. — Paris, éd. du Cerf, 1938. In-16, 415 p., 45 fr.

Joppin (G.). Fénelon et la mystique du pur amour. — Paris, Beauchesne, 1938. In-8°, 304 p.

Joppin (G.). Une querelle autour de l'amour pur. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. — Paris, Beauchesne, 1938. In-8°, 132 p.

Kerbiriou (Chanoine L.). Notre-Dame du Folgoët. Un grand sanctuaire marial en Bretagne. Notice descriptive, historique et archéologique. — Brest, impr. L. Le Grand, 1938. In-8°, 96 p., grav.

L'Ebraly (Charles). La doctrine sacramentaire de Ulrich Zwingli. Préface de M. l'abbé Cristani. — Clermont-Ferrand, imprimerie moderne, et Paris, Beauchesne, 1939. In-8°, xvi-167 pages.

Leman (Auguste). Richelieu et Olivarès. Leurs négociations secrètes de 1636 à 1642 pour le rétablissement de la paix (*Mémoires et travaux* publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille, fascicule XLIX). — Lille, Facultés catholiques, 1938. In-8°, xv-178 p.

Lestrade (Jean). Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse (*Revue historique de Toulouse*, t. XXV, année 1938, n°s 83-84). — Toulouse, impr. Berthoumieu, 1939. In-8°, xii-395 p.

Martin (Victor). Les origines du Gallicanisme. — Paris, Bloud et Gay, 1939. 2 vol. in-8°, 366 et 382 p.

Mélia (Jean). En Tunisie. Carthage chrétienne d'aujourd'hui. — Paris, Fasquelle, 1939. In-12, 189 p., 18 fr.

Pagès (G.). Études sur l'histoire administrative et sociale de l'Ancien Régime. — Paris, Alcan, 1938. In-8°, 224 p.

Pasquier (Abbé Émile). Notes angevines. Denis Papin, Wilhelm ten Rhyne, François Bernier. — Angers, édit. de l'Ouest, 1939. In-8°, 47 p.

Pastor (Louis). Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age. Tome XX : Grégoire XIII (1572-1585) (suite). Traduction française d'Alfred Poizat et W. Berteval. — Paris, Plon, 1938. In-8°, 575 p.

Perbal (R. P.). Les missionnaires français et le nationalisme. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, librairie de l'Arc, 1939. Gr. in-8°, 267 p., 48 fr.

Pinel (Robert). La paroisse d'Yébleron et son pèlerinage à Saint-Marcou et à Saint-Louis. — Rouen, impr. du *Journal de Rouen*, 1939. In-12, 30 pages.

Rambaud (R. P.), O. P. Saint Dominique (1170-1221). Sa vie, son âme, son Ordre. — Lyon-Paris, Vitte, 1938. In-8°, xv-300 p., 6 pl. h. t., 24 fr.

Simon (Abbé G.-A.). Réponse à l'Abbé Tempête ou l'Abbé de Rancé et son nouvel historien (A propos du livre de M. H. Bremond). — La Chapelle-Montligeon, impr. de Montligeon, 1938. In-8°, 12 p.

Sol (Chanoine E.). L'église de Cahors. Évêques des premiers siècles. — Paris, Beauchesne, 1938. In-8°, 147 p., 15 fr.

Sol (Abbé E.). La lutte à Cahors contre la famine durant l'hiver 1793-1794 et les mois qui suivirent (Extrait des *Annales du Midi*, t. L, 1938). — Toulouse, Privat, 1938. In-8°, paginé 268-311.

Souplet (Chanoine). Notre bienheureux Père saint Saintin. Sa vie, ses reliques, son culte. — Verdun, impr. Martin-Colardelle, 1939. In-8°, 56 p., ill., 4 pl. h. t., 5 fr.

Tournier (Mgr Clément). Toulouse dans le rayonnement de François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers (Extrait du *Bull. hist. du dioc. de Pamiers*, 1935-1938). — Thouars, Impr. nouvelle, 1939. In-8°, 88 p.

Vasseur (Gaston). L'abbé Charles Ozenne, compagnon de saint Vincent de Paul. — Abbeville, impr. du *Pilote de la Somme*, 1938. In-8°, 30 p.

Villiger (Dr J. B.). Das Bistum Basel zur Zeit Johanns XXII, Benedikts XII und Klemens VI (1316-1352) (*Analecta gregoriana*, vol. XV, series fac. historiae ecclesiasticae, sectio B, n. 3). — Rome, Université grégorienne, 1939. Gr. in-8°, xxviii-370 p.

Le Directeur : V. CARRIERE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

LE P. YVES DE PARIS ET LE COURANT LIBERTIN

Une découverte de l'abbé H. Bremond. — L'œuvre apologétique du P. Yves de Paris. — Le problème des libertins.

I. *Pomponazzi.* — Sa philosophie. — Le P. Yves dénonce son influence néfaste. — Le *De anima,* le livre des « Enchantements », le *De Fato.* — Position du P. Yves.

II. *Averroïstes et Platoniciens. Vanini.* — L'âme du monde : Campanella, H. G. Bruno, Cardan. L'éternité de l'univers, objections épicuriennes contre la Providence. L'impiété de Vanini.

III. *Les sceptiques. Montaigne et Charron.* — Montaigne : la dignité de l'homme, l'instinct des animaux. — Les pyrrhoniens : Charron : son rationalisme, religion et prudhommie. Le débat des religions. L'hérétique du P. Yves.

IV. *Apologistes et libertins.* — Le P. Yves ne combat pas des fantômes, il est pourtant en retard sur son temps. — L'exemple de la création. — Les *Quatrains du déiste.* — Le P. Yves et Cyrano de Bergerac. — Les « libertins sérieux ».

Conclusion : Le P. Yves n'a pas remarqué l'évolution du libertinage. Peut-on le lui reprocher ?

Lorsque l'abbé H. Bremond commença son immense *Histoire littéraire du sentiment religieux,* il ignorait tout du P. Yves et jusqu'à son nom. Ou plutôt, il l'entrevoyait comme un de ces êtres fictifs que nous nous créons à nous-mêmes et qui incarne pour nous la perfection souveraine, l'idée enfin d'une époque ou d'un mouvement. C'est à Rome qu'il le rencontra sans le chercher et dès qu'il l'eut découvert, quelle surprise, quel éblouissement, quelle joie parfaite à la vue de ce bel esprit lumineux ! Pogge ne fut pas plus ému lorsqu'il découvrit le *De institutione* de Quintilien dans les oubliettes de Saint-Gall. Aussi bien, faisant sienne une citation du P. Mathoud[1], il parlait avec amertume du silence criminel des capucins (*de Yvone nostro silentibus perperam capucinis*) et il reprochait à ces religieux de n'avoir presque rien fait jus-

1. Le R. P. Mathoud, religieux bénédictin (1639-1705), auteur de nombreux ouvrages historiques, écrivit sur le P. Yves de Paris un éloge funèbre qui se trouve à la Bibliothèque d'Auxerre (*Bibliothèque d'un Sénonais,* t. IX, p. 421 et suiv.).

qu'à nos jours pour sauver la mémoire d'un de leurs plus grands hommes[2].

C'est pour répondre à ce reproche que je prends aujourd'hui la plume. L'abbé H. Bremond a présenté le P. Yves comme un précurseur des *Pensées*[3]. Le principal ouvrage du capucin, *la Théologie naturelle*, fut en effet composé de 1633 à 1637 contre les esprits forts de ce temps[4]. Les libertins qui doutent de Dieu et se gaussent des divines autorités sont pris coutoisement à partie; toutes leurs objections sont passées au crible et les raisons qui prouvent « la vérité de notre religion très sainte », exposées longuement dans toute leur force. Les « adversaires de la vérité » doivent « rendre les armes » et « s'enrôler dans les troupes victorieuses du Seigneur Jésus ».

Mais ces adversaires, quels sont-ils ? ou plutôt quelle est leur pensée ? Je voudrais pour ma part contribuer à éclaircir ce problème. Je n'interrogerai qu'un seul témoin, le P. Yves de Paris : je lui demanderai le nom de ceux qu'il combat, je le questionnerai sur leur doctrine et je confronterai ses réponses avec celles de ses contemporains.

I. — POMPONAZZI[5].

Le principal adversaire du P. Yves, celui qu'il pourchasse en toute occasion, c'est sans aucun doute Pomponazzi. L'on s'étonnera peut-être que ce philosophe, mort vers 1525, soit encore attaqué vers 1633. Mais au cours du XVIe siècle, les éditions de ses ouvrages se sont multipliées, et même en 1635 Ant. Sirmond nous signale qu'un impie vient de rééditer le traité du Padouan sur l'immortalité de l'âme[6]. De 1600 à 1650, la plupart des apologistes le prennent à partie[7] et pres-

2. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. I, p. 421, 424, 425.

3. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, t. I, p. 487.

4. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I : *De l'existence de Dieu et de la création* (1633); t. II : *De l'immortalité de l'âme, des anges et des démons* (1635); t. III : *Des perfections de Dieu, de sa Providence, de sa justice* (1636); t. IV : *De la religion chrétienne* (1637).

5. Pomponazzi, né à Mantoue vers 1462, enseigne à Padoue, puis à Bologne; meurt vers 1522. Il écrivit en particulier : *De immortalitate animae* (1518), *De naturalium effectum admirandorum causis sive de incantationibus* (publié en 1556), *De fato* (1520). Voir : F. Fiorentino, *P. Pomponazzi. Studi storichi sulla schola bolognese e padovana del secolo XVI* (Florence, 1869); L. Ferri, *Intorno alle doctrine psichologiche di Pomponazzi* (Rome, 1875).

6. Ant. Sirmond, *De immortalitate animae demonstratio physica et aristotelica adversus Pomponatium et asseclas* (Paris, 1635).

7. H. Busson, *la Pensée religieuse française de Charron à Pascal* (Paris, 1933), p. 124-126.

que tous les libertins font plus d'une fois son éloge[8]. Vanini, qui est en 1615 l'âme du rationalisme, vulgarise sa pensée et nombreux sont les jeunes gens qui ont écouté à Padoue les leçons de Cremonini, le plus célèbre de ses disciples.

Aussi bien, jamais peut-être l'erreur ne s'est présentée plus perfide. Pomponazzi se garde bien, à ce qu'il prétend, d'attaquer les croyances de ses pères : excellent catholique, il confesse de toutes ses forces l'immortalité de l'âme et la divinité du Christ. Malheureusement il est aussi philosophe, et vraiment ce n'est pas sa faute si les conclusions de ses raisonnements ne sont pas conformes aux articles de sa foi. Sans doute il croit fermement à la vie future, bien qu'il ne la puisse démontrer; au contraire, s'il étudie cette question avec Aristote pour guide, il conclut volontiers que l'âme humaine, immortelle *secundum quid*, est mortelle *per se*. Les miracles du Christ sont de vrais miracles, car l'Église l'affirme; mais la raison ne peut les distinguer des prodiges païens ou des effets merveilleux des astres et de l'imagination. La Providence, sans doute, gouverne le monde, mais si l'on se fiait aux seules lumières naturelles, il faudrait admettre le *fatum* des stoïciens.

Et c'est bien là ce que dénonce le P. Yves. Il rappelle que selon le concile de Vienne, l'immortalité de l'âme peut se prouver par démonstration de philosophie, même selon les principes d'Aristote; puis il ajoute : « Cela condamne l'opinion de Pomponace qui a entrepris le contraire. Je le combats aux occasions et je ne crois pas avoir laissé aucun de ses arguments sans réponse. »[9] Et de fait, si Pomponazzi proclame que l'homme, milieu du monde, se rattache aux purs esprits *per accidens* et *per essentiam* aux animaux[10], le P. Yves répond que, suivant la loi générale, les natures mitoyennes tiennent davantage du principe supérieur[11]. Si Pomponazzi objecte que l'âme est vraiment forme du corps et par suite *simpliciter mortalis*, puisqu'elle est *actus materiae*[12], le P. Yves déclare que notre âme est seulement l'acte du corps en ce sens qu'elle lui donne la force de se nourrir et de se mouvoir[13]. Contre les preuves morales, le philosophe padouan

8. R. Charbonnel, *la Pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin* (Paris, 1919), p. 55-57, 62-63, 70-71.
9. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 13.
10. Pomponazzi, *De immortalitate animae* (Tubingue, 1791), p. 51, 52, 53.
11. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 195, 196, 197.
12. Pomponazzi, *De immortalitate* ..., p. 26, 31, 37.
13. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 446, 447.

écrit que la vertu se suffit à elle-même et que le vice est puni dès cette vie terrestre[14]: l'apologiste capucin consacre de longs chapitres à la réfutation de cet orgueilleux stoïcien[15].

Il n'ignore pas davantage les explications rationalistes que Pomponazzi nous donne du miracle. Pour ce dernier, le thaumaturge n'est qu'un homme, un microcosme perfectionné qui possède au plus haut degré toutes les propriétés des astres et des éléments[16]; doué d'une imagination puissante il est capable, par là même, d'agir sur l'univers et de réaliser d'innombrables prodiges[17]. Aussi bien les faiseurs de miracles ne sont pas l'apanage d'une seule religion; toutes les sectes peuvent en produire, et Vespasien guérissait des boiteux plus aisément que Jésus-Christ[18]. Le P. Yves réfute toutes ces thèses; il met au point la théorie du microcosme qu'il ne rejette pas entièrement[19]; il montre que l'humaine imagination a des limites[20], et surtout il s'indigne contre ceux qui n'hésitent pas à mettre le Christ au même rang que les païens[21].

Il est possible que le P. Yves ait moins connu le traité du Padouan sur la Providence; néanmoins il ne l'ignore pas. Le *fatum* stoïcien, tel que l'admet Pomponazzi, est discuté dans un long chapitre[22]; surtout notre apologiste s'applique à prouver contre son adversaire que Dieu n'est pas et ne peut être l'auteur du mal. Dieu, dit le philosophe padouan, a donné à l'homme la puissance de pécher et cette puissance doit passer à l'acte[23]. Le capucin répond que parler ainsi, c'est abuser du mot de puissance, car c'est une lâcheté de s'assujettir aux vices[24]. Pomponazzi assure que Dieu veut des vertus qui sont conditionnées par des fautes. La mort des martyrs est précieuse aux yeux du Seigneur, mais elle exige des tyrans et des crimes[25]. Au dire des libertins, écrit le P. Yves, il faut qu'il y ait des tyrans sous qui les martyrs déploient leur force. Mais, ajoute-t-il, c'est confondre merveilleusement les

14. Pomponazzi, *De immortalitate* ..., p. 100.
15. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 433-444.
16. Pomponazzi, *les Enchantements*, trad. H. Busson (Paris, 1930), p. 134-135.
17. Pomponazzi, *les Enchantements*, p. 75 et suiv.
18. Pomponazzi, *les Enchantements*, p. 246-252.
19. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 395; t. II, p. 26.
20. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 418, 585, 599, 483.
21. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 246, 247, 252.
22. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 312-325.
23. Pomponazzi, *De fato* dans *Opera omnia* (Bâle, 1567), p. 620-626.
24. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 434.
25. Pomponazzi, *Opera omnia*, p. 620.

choses d'accuser la Bonté divine comme si elle était la cause du mal, alors que seulement elle le permet[26].

On peut voir, par cette citation, que le P. Yves a dû lire son adversaire dans le texte même. D'autres rapprochements confirment cette impression. A propos de la Providence, Pomponazzi nous invite à considérer que les vertus sont très rares, les justes très peu nombreux, tandis que les méchants *perfluunt undique*[27]. Mais, écrit de son côté le P. Yves, si ce qui est conforme aux lois de la nature excède en nombre ce qui lui est contraire, il s'ensuit que les péchés suivent cette loi et par conséquent la volonté de Dieu[28]. Le philosophe rationaliste rappelle que Dieu nous a donné une volonté malade, une intelligence ténébreuse, qu'il a enveloppé les vices de joie et les vertus de tristesse[29]. L'apologiste intitule de la sorte un de ses chapitres : Dieu n'est pas cause de nos péchés quoique les occasions du mal paraissent faciles, la vertu et ses commandements difficiles[30]. Le P. Yves voulant prouver, par le désir du vrai, l'immortalité de l'âme, rencontre l'objection suivante : Les hommes ne sont tous qu'un seul corps; comme membres, ils ont diverses aptitudes; il n'est donc pas nécessaire que tous réussissent également : un seul suffit pour toute l'espèce; d'ailleurs, ajoute-t-il, c'est une prétention trop ambitieuse et qui passe les termes de notre nature de se promettre une nette connaissance de la vérité[31]. Cette objection se trouve dans Pomponazzi presque mot pour mot[32]. Le padouan examine les opérations de l'âme. Il en trouve qui *dant animam esse mortalem,* d'autres qui *dant ipsam esse immortalem.* Mais *cum plura promoveant ad mortalitatem quam ad immortalitatem,* et comme *a superabondanti fit denominatio,* il conclut que l'âme *magis pronuntianda est mortalis*[33]. On dit, prononce à son tour le P. Yves, que l'âme fait

26. Yves de Paris, *la Théologie naturelle,* t. III, p. 431.
27. Pomponazzi, *Opera omnia,* p. 603.
28. Yves de Paris, *la Théologie naturelle,* t. III, p. 431.
29. Pomponazzi, *Opera omnia,* p. 623.
30. Yves de Paris, *la Théologie naturelle,* t. III, p. 429.
31. Yves de Paris, *la Théologie naturelle,* t. II, p. 318.
32. Pomponazzi, *De immortalitate,* p. 318. Voici le texte : « Omne genus humanum est sicut unum corpus. In uno autem individuo sunt diversa membra quae ad diversa officia, sive ad diversos fines proximos sunt ordinata ... diversa habent (homines) officia in communem generis humani utilitatem ordinata, unus. Que tribuit alteri et ab eo cui tribuit, recipit ..., sciendum est quod unaquaeque res... habet aliquem finem... secundum quod convenit ei natura et proportionatur; quare assignando finem homini si talem qualem Deo et intelligentiis, non conveniens foret assignatio. »
33. Pomponazzi, *De immortalitate,* p. 29.

plus d'opérations conformes aux sens que d'autres qui soient abstraites et universelles et que la dénomination se prend de ce qui est en plus grand nombre[34]. C'est presque une traduction.

Ces quelques exemples peuvent suffire[35]. Ils nous montrent d'ailleurs assez nettement le point de vue du P. Yves. En combattant Pomponazzi, le capucin n'a pas tant cherché à réfuter les thèses padouanes qu'à résoudre chaque objection particulière comme si elle ne faisait pas partie d'un tout. Ant. Sirmond, son contemporain, en écrivant *contra Pomponatium et asseelas,* s'efforce de montrer que prétendre l'âme *mortalis simpliciter, immortalis secundum quid* est une contradiction dans les termes. Notre apologiste semble ignorer cette thèse fondamentale de son adversaire. Par contre, il réfute les arguments que Pomponazzi a tirés de la place occupée par l'homme dans le monde, de l'impossibilité où l'âme se trouve de vivre séparée du corps, du besoin absolu que nous avons des organes pour élaborer nos connaissances. A toutes ces objections, Ant. Sirmond ne fait allusion aucune, bien qu'il en ait eu l'occasion souvent. En somme, ce dernier est le professeur que les détails n'intéressent guère et qui prend dans chacune des erreurs padouanes ce qui en fait pour ainsi dire la substance. Le P. Yves est plutôt le directeur, le confesseur, l'apôtre qui laisse de côté ce qu'ignore l'homme moyen et s'occupe uniquement des objections courantes tout en remontant aux sources.

II. — AVERROISTES ET PLATONICIENS. VANINI.

Le P. Yves ne borne pas ses attaques au seul Pomponazzi. Il a en vue d'autres adversaires : j'entends les platoniciens, les averroïstes et les sceptiques. Les premiers sont ceux qu'il poursuit le moins. Peut-être a-t-il pour eux quelque sympathie. Il est probable qu'il a lu Campanella, mais non pas Giordano Bruno. Quoi qu'il en soit, à propos de chacun d'eux, il s'agit d'âme du monde, et ceci demande quelque explication.

L'on peut distinguer trois théories parmi celles qui ont cours en ce temps. La première, empruntée en partie au *Timée* de Platon, est vulgarisée par Campanella. Ce philosophe rejette tout panthéisme : pour lui, l'âme du monde n'est pas une émanation de Dieu; forme universelle, elle

34. Yves de Paris, *la Théologie naturelle,* t. II, p. 246.
35. J. Eymard, *le Père Yves et Pomponazzi,* dans les *Études franciscaines,* t. XLIX (1937), p. 147.

n'empêche pas, dans les composés, l'existence de formes particulières qui les constituent dans leur être; son rôle se borne à donner la vie à l'univers, ce grand animal en qui nous vivons comme les vers dans le corps.

Beaucoup plus radicale est la thèse de Bruno. Dans la pensée de ce philosophe, l'âme du monde est la divinité même, qui, en raison de son infinité, ne peut être autre chose que tout ce qui est; à ses yeux, Dieu est la monade participante, substance de toute composition, et l'essence divine est la même chose que la matière, qui est infinie comme l'espace.

Les averroïstes Cardan et Vimercati ne vont pas jusque-là. Ils se contentent de refuser à chaque homme une intelligence personnelle. Il n'existe pour extraire l'universel du particulier qu'un seul intellect commun : et l'âme du monde n'est autre que cette intelligence universelle.

De ces trois systèmes, le P. Yves a certainement connu le premier : deux fois, il y fait des allusions évidentes ; une autre fois, il lui consacre tout un chapitre[36]. Il est d'ailleurs plutôt bienveillant et il s'étonne que Campanella « suive une opinion si extravagante ». Sans aucun doute le capucin humaniste ne compte pas parmi ses adversaires habituels le dominicain platonisant.

Giordano Bruno n'est pas même nommé. Peut-être est-il visé trois fois : la première, lorsque le P. Yves attaque ceux qui admettent une infinité de mondes pour donner un exercice convenable à la divinité toute puissante[37]; la seconde lorsqu'il réfute ceux qui n'admettent qu'une seule forme[38]; la troisième surtout lorsqu'il répond à l'objection suivante : « Si Dieu est infini, il doit remplir toute l'étendue de l'être et n'y point laisser de place; comme s'il y avait un corps d'une grandeur infinie qui occupât tout le lieu, il serait seul et n'en permettrait point d'autre[39]. » Tous ces textes sont trop vagues pour être appliqués au seul G. Bruno. Pourtant les occasions ne manquent pas à notre apologiste de pourfendre cet hérétique. L'explication des sympathies[40], la tendance à l'unité[41], l'éternité de la matière[42], la réfutation de la métempsychose[43], l' « éclaircissement » des mystères

36. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 339.
37. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 541.
38. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 133-134.
39. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 87.
40. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 384.
41. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 394.
42. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 423.
43. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 408 et suiv.

chrétiens lui donneraient ample matière à controverse. Il ne s'y lance pas cependant. Mersenne, en 1624, avait âprement dénoncé le célèbre dominicain comme un méchant et un impie. De 1633 à 1637, Yves de Paris ne l'attaque presque jamais. On ne voit pas les motifs de ces ménagements.

Par contre les averroïstes en général, et Cardan, en particulier, sont vivement combattus par le P. Yves qui expose tout au long les thèses d'Averroès sur l'âme du monde : un seul intellect répandu dans la nature, « agissant dans les sympathies, imprimant aux brutes leurs instincts, rencontrant dans l'homme de meilleures dispositions et y faisant des opérations plus sublimes et plus universelles. »[44]. Sur ce point d'ailleurs, le capucin est loin d'être isolé : de 1611 avec Dandini jusqu'en 1654 avec l'abbé Cotin, tous les apologistes ont à cœur de réfuter la théorie de l'intelligence universelle[45], et tous la donnent comme soutenue par les libertins de leur temps.

C'est peut-être à Cardan que ces mêmes libertins ont emprunté leurs thèses sur l'éternité du monde. Mais puisqu'il s'agit du P. Yves, c'est à Vimercati que je pense plus volontiers[46]. Ce philosophe italien, qui enseignait en France vers le milieu du XVIe siècle, professe avec Aristote que le mouvement circulaire est éternel, que le mouvement des cieux est circulaire et que par suite, l'influence des cieux s'étendant à l'univers, l'univers n'aura pas de fin[47]. C'est exactement la doctrine combattue par le P. Yves : certains, écrit-il, « disent que les cieux ayant un empire dessus la terre y font le cercle des générations par celui de leurs mouvements, lesquels recommençant toujours après être arrivés à leur période, ... entretiennent les espèces d'individus par une suite qui est sans déchets »[48]; et pour répondre à toutes ces erreurs, il tient à démontrer longuement que le mouvement n'est pas éternel, que le mouvement circulaire n'est pas éternel et que le monde ne se saurait toujours entretenir par ses générations[49].

44. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 142.
45. Voir H. BUSSON, *la Pensée religieuse française* ..., p. 123-124.
46. Sur Vimercati, voir H. BUSSON, *les Sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance* (Paris, 1922), p. 214-221.
47. VIMERCATI, *Commentaria in eam partem libr. XII. Met. in qua de Deo et ceteris mentibus divinis disseritur* (Paris, 1554), p. 7 et suiv.; *De anima* (Paris, 1543), p. 268; *De principiis rerum naturalium* (Marburg, 1598), p. 93.
48. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 425.
49. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 463-489.

Le dogme de la Providence est aussi attaqué que celui de la création. Le P. Yves, sur ce point, nous signale plusieurs erreurs : « Cependant les libertins disent que Dieu ayant disposé les parties du monde dans un si bel ordre, l'ayant mis sous le gouvernement des intelligences, il se doit décharger sur elles de sa conduite »; car sans cela, prétendent-ils, « le pouvoir des intelligences serait inutile »[50]. Pour d'autres, « Dieu exerce sa providence en la conduite des cieux, des éléments et des nobles parties du monde, mais il abandonne les petites choses à la fortune et aux accidents, comme si c'était un acte indigne de sa grandeur d'en prendre le soin; d'ailleurs, ajoutent-ils, si Dieu agissait en ces créatures, ces mêmes créatures n'agiraient point, et leur pouvoir serait inutile si l'on admettait celui d'un premier principe »[51]. En résumé pour le P. Yves, ces libertins reproduisent plus ou moins la doctrine d'Epicure, qui a dit de Dieu qu'il était continuellement oisif sans prendre le soin des choses humaines[52].

Ces thèses se trouvent chez Vimercati, où le P. Yves a pu les prendre[53]. Elles se lisent également chez Jean Bodin ; d'après ce philosophe, « Dieu est trop sublime pour avoir des rapports directs avec la création. C'est par des intermédiaires qu'il exerce son influence : esprits bienfaisants et malins sont à ses ordres »[54]. De son côté Pierre Charron, dans « les Trois vérités » et « les Discours chrétiens », c'est-à-dire au temps où il n'est pas encore suspect, signale ces mêmes erreurs : « Les uns, disciples d'Aristote, restreignent l'action divine au monde céleste incorruptible; les autres lui accordent le monde sublunaire, le soin de l'homme; d'autres ne retirent de sa sollicitude que les choses nécessaires soumises au destin, les naturelles qui dépendent de la nature, les fortuites qui dépendent de la fortune, les libres qui sont réservées au libre arbitre; d'autres moins subtils accordent que Dieu s'occupe de tout en gros par l'action des lois cosmiques, mais sans s'abaisser au détail »[55]. On trouve là l'essentiel de ce que dira moins simplement le P. Yves.

Vanini s'exprimait de façon semblable. Ce carme italien,

50. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 197-198.
51. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 209.
53. H. Busson, *Sources et évolution du rationalisme*, p. 215.
54. R. Chauviré, *Jean Bodin : Autour de la République* (Paris, 1919), p. 155.
55. Voir H. Busson, *la Pensée religieuse française*, p. 74. — Pierre Charron, *les Trois vérités*, p. 59-92; *Discours chrétiens*, p. 127-133.

devenu protestant, mais toujours rationaliste, est l'écho de toutes les impiétés. Fantaisiste éblouissant, il nie, il critique beaucoup plus qu'il n'affirme, et il saisit comme au vol la moindre erreur qui fait bruit. Le P. Yves a dû le connaître. En 1616, à l'époque où ce libertin vint en France exercer ses ravages, notre apologiste était avocat au Parlement de Paris et c'est parmi les avocats que Vanini recrutait la plupart de ses disciples. Et de fait les doctrines qu'il combat furent sans aucun doute propagées par le supplicié de Toulouse : Vanini affirme l'éternité de la matière et du monde, le P. Yves combat cette opinion[50]; Vanini admet l'immortalité de l'âme comme un article de foi que la raison ne peut prouver, le P. Yves condamne cette attitude, qui fut aussi celle de Pomponazzi[57]; c'est aussi de Pomponazzi que Vanini s'inspire lorsqu'il compore les miracles du Christ à ceux des païens, et c'est Vanini qui cite le P. Yves en même temps que le philosophe de Padoue[58].

Cependant je ne crois pas que le capucin ait surtout en vue le grand apostat de son siècle. Le rationaliste de l'âge précédent l'intéresse davantage. Je n'en veux d'autres preuves que celle-ci : le P. Yves cite textuellement Vanini, chaque fois que Vanini cite textuellement Pomponazzi; mais lorsque Vanini exprime une opinion pour son propre compte, le P. Yves n'en fait pas mention. Par exemple, sous prétexte de railler les superstitions grossières, Jules César (c'est Vanini lui-même) tourne en dérision le culte des saintes images[59]; le P. Yves qui écrit un chapitre sur ce sujet[60] ne fait aucune allusion à ces insultes. « On peut dire, prétend le maître libertin, que la volonté du démon est plus forte que celle de Dieu; Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et pourtant bien peu se sauvent[61]. » Aucune réfutation de ce blasphème ne se rencontre chez l'apologiste qui pourtant consacre de longs chapitres à la Providence[62]. Le capucin platonisant, qui semble admettre l'existence d'une contemplation toute naturelle, doit avoir à cœur de défendre « les extatiques contre leurs

56. L. Vanini, *Œuvres philosophiques*, trad. H. Rousselot (Paris, 1842), p. 18-19.
57. L. Vanini, *Œuvres philosophiques*, p. 100 et suiv.
58. L. Vanini, *Œuvres philosophiques*, p. 216-218.
59. L. Vanini, *Œuvres philosophiques*, p. 261 et suiv.
60. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 591.
61. L. Vanini, *Œuvres philosophiques*, p. 271-272.
62. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 167.

calomniateurs »[63]; il ne fait pas même allusion à Vanini qui appelle l'extase une folie.

Ainsi ce n'est pas à ce triste héros que le P. Yves s'en prend le plus. Non pas qu'il juge inoffensif ce voltairien avant la lettre, mais sans doute il se dit qu'en atteignant ceux qui l'inspirent il l'atteindra plus aisément lui-même. Et c'est peut-être pourquoi le P. Yves s'en est pris directement à Pomponazzi, à Vimercati, à Cardan. Dédaignant son siècle, le XVIIe, il est remonté bravement jusqu'aux rationalistes du XVIe, jusqu'aux averroïstes, jusqu'aux padouans.

III. — LES SCEPTIQUES. MONTAIGNE ET CHARRON.

Il s'est pourtant arrêté en chemin. Montaigne et son ami Charron l'ont intéressé au passage.

Le P. Yves a certainement connu de près les *Essais*. Je ne veux pas, pour le prouver, m'arrêter à des rapprochements faciles, qui peuvent s'expliquer par des sources communes[64]. Deux fois, je pense, le capucin humaniste réfute le sceptique de Gascogne, et il le réfute, si je ne m'abuse, par ses propres armes. La première, il s'agit de l'humaine misère; la seconde, de la supériorité des animaux. « Qu'il me fâche, écrit le P. Yves, quand pour les titres honorables qui sont dus à l'homme, on lui donne ceux de vanité, de faiblesse, d'inconstance et de présomption[65]. » Montaigne n'avait-il pas écrit que « la présomption est notre ennemie mortelle et que la plus calamiteuse, la plus fragile des créatures, c'est l'homme »[66]. Le P. Yves prétend que les cieux sont au service de l'humanité; Montaigne avait protesté là contre[67]. L'auteur des « Essais » avait montré l'homme « parmi la bourbe et la fient du monde, attaché à la pire, plus morte et croupie partie de l'univers »[68]. Le P. Yves concède que la terre est le moins actif des éléments, mais il constate qu'elle reçoit l'hommage des cieux à cause de l'homme qui l'habite et qui lui confère sa dignité[69]. D'ailleurs cette opposition n'est pas con-

63. L. VANINI, *Œuvres philosophiques*, p. 302 et suiv. — Cf. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 37; t. II, p. 258.

64. Comparez : MONTAIGNE, *Essais* (édit. Villey, Paris, 1930), t. II, p. 62, 36, 228, 495, 363, 227; t. I, p. 168, 308, 365, et YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 363, 371 ; t. IV, p. 34 ; t. I, p. 81, 397 ; t. III, p. 494; t. II, p. 453, 310; t. I, p. 419.

65. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 16.

66. MONTAIGNE, *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 239.

67. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 35; MONTAIGNE, *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 234-236.

68. MONTAIGNE, *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 239.

69. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 38-39.

tinuelle. Quand l'apologiste s'indigne contre ceux qui vont jusqu'à se plaindre de la nature comme d'une marâtre, n'est-il pas l'écho de Montaigne qui déclare les plaintes vulgaires « qu'il oit faire aux hommes, que nous sommes abandonnés nus sur la terre nue »[70].

A propos des animaux, je crois pouvoir faire même remarque. Je ne veux donner que l'exemple suivant. Au tome premier de sa *Théologie naturelle*, le P. Yves veut prouver l'existence de Dieu par l'instinct des brutes. Son argument est fort simple : Les bêtes se conduisent merveilleusement en ce qui les touche, parfois même mieux que l'homme. Or cela ne leur vient pas d'elles-mêmes puisqu'elles n'ont pas la raison. Donc elles le tiennent d'une intelligence supérieure qui est Dieu[71]. Un tel raisonnement permet au P. Yves de démontrer sa thèse et de réfuter Montaigne. Sans doute, dans sa majeure, il concède beaucoup à son sceptique adversaire; il concède que les brutes se servent d'industries fort approchantes des nôtres; il va même jusqu'à déclarer que si les bêtes avaient la raison, nous leur devrions la palme, puisqu'elles sont moins fautives que nous[72]. Mais la raison, voilà justement ce qu'elles n'ont pas et le P. Yves le prouve avec tant d'ardeur qu'il semble oublier sa thèse principale : l'existence de Dieu. Montaigne, seul, l'occupe et il conclut contre lui que le plus grossier paysan peut tenir à injure d'être mis en comparaison avec les bêtes[73]. Aussi bien, selon toute vraisemblance, c'est à Montaigne que pense le P. Yves quand il s'en prend à ces esprits assez mal faits qui préfèrent l'animal à l'homme et l'instinct à la raison[74] ou bien quand il dénonce une seconde philosophie selon laquelle les brutes qui nous passent en l'exercice des sens nous doivent servir de maîtres »[75].

Cette seconde philosophie est également celle des sceptiques, et le scepticisme est l'une des erreurs que le P. Yves combat le plus, après Pomponazzi. Parfois il attaque le pyrrhonisme dans toute sa rigueur[76]; parfois il réfute ceux

70. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 26-27; Montaigne, *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 246, 247.
71. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 296.
72. Le P. Yves donne comme exemple : les abeilles en leur république, les fourmis en leurs provisions, les araignées en la chasse qu'elles font aux toiles. Je n'assure pas que ces exemples soient tirés des *Essais* mais ils s'y trouvent : voir *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 244-245.
73. Voir Montaigne, *Essais* (édit. Villey), t. II, p. 306.
74. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 7.
75. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 119.
76. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 80.

qui n'avaient pour vérité que celles qui sont gravées dans le cœur de l'homme par les mains de la nature; enfin il s'élève contre ceux qui ne se fient qu'aux rapports des sens et vous paient d'une négative quand vous leur parlez de l'âme, de l'ange et de Dieu[77]. Voici l'argument de ces agnostiques : « ils disent que Dieu est infini et que du fini à l'infini il n'y a pas de proportion; c'est donc trop de vanité à l'homme de chercher les excellences de la nature divine[78]. » Tout cela sans doute, c'est du Montaigne, tout cela aussi c'est du Charron.

Le scepticisme n'est pas viable; celui des *Essais* aboutit au fidéisme, celui de Charron au rationalisme. En effet, l'auteur de la *Sagesse*[79], après avoir condamné la trop grande confiance en la raison, donne à ses lecteurs une méthode pour chercher la vérité. Il leur conseille de n'accepter aucune opinion qui ne soit accompagnée de preuves, de ne s'attacher définitivement à aucune opinion reçue, d'acquérir l'universalité d'esprit, c'est-à-dire l'aptitude à comprendre les différentes civilisations, enfin de ménager sa volonté de manière à s'assurer une entière liberté de penser. Armé de cette méthode, Charron recherche non pas la véritable religion, mais la véritable prudhommie. Condamnant ceux qui agissent soit par routine, soit par piété, il approuve ceux qui cherchent dans l'intime de leur conscience un motif de faire le bien, car c'est notre nature qui est maîtresse de vertu. De la sorte il aboutit à une sorte de morale naturelle, excluant toute révélation, morale qu'il est facile de rendre indépendante en coupant le fil tenu qui la rattache à Dieu. Le christianisme toutefois n'est pas complètement exclu; dans le conflit des religions, c'est lui qui tient le premier rang; mais loin de gouverner tout l'homme, il règle simplement les rapports avec Dieu; il se réduit en somme à la piété, et le sage de Charron, s'il reste extérieurement un fils de l'Eglise, se réserve surtout pour un culte intérieur qui est en fait celui d'un déiste.

Le P. Yves de Paris a certainement connu et dénoncé cette dangereuse attitude. Il intitule l'un de ses chapitres : « Il n'y a point de vraie et solide vertu sans la religion », ce qui est directement contre l'auteur de *la Sagesse*. C'est contre lui qu'il montre dans la religion la force qui permet de pratiquer toutes les vertus, le lien qui les unit toutes dans l'adora-

77. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 2, 490-493.
78. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. III, p. 56.
79. J.-B. Sabrié, *Pierre Charron* (Paris, 1913).

tion, la première et la plus importante action de justice qui est de rendre nos devoirs à Dieu. Sans doute il concède qu'il existe des dévotions masquées, mais en même temps il accuse ceux qui osent dire que la vertu et la probité n'appartiennent qu'aux grandes âmes et que la religion se peut rencontrer dans les petites[80]; et quand le P. Yves parle de ces impies qui se moquent des âmes bonnes adonnées au service divin[81], il pense probablement à Charron qui avait sournoisement critiqué les grands ordres monastiques[82]. Il pense peut-être à Charron, encore, quand il s'en prend à ceux qui comparent la religion et les religions. Montaigne est sans doute de ceux-là, de même que Bodin[83]; mais la phrase suivante semble bien viser uniquement l'auteur de la *Sagesse* : « Les libertins, écrit le P. Yves, contemplent la diversité des sectes et sur ce qu'elles se disent toutes être vraies, révélées de Dieu, autorisées des miracles, ils tiennent que, sur cette égale contestation, un homme sage doit suspendre son jugement, ne rien croire, douter de tout dans le secret de son âme, quoique pour ne point attirer sur soi les inimitiés du peuple, il donne un bel extérieur aux cérémonies[84]. » Presque tout dans ce passage fait songer à Charron. Cette expression « l'homme sage », ces mots « suspendre son jugement », cette recommandation d'avoir une vie secrète, ce mépris pour la foule et le culte extérieur, tout cela rappelle l'ami de Montaigne. Une seule chose fait hésiter : Charron mettait le christianisme hors du débat, ce que ne fait pas le libertin du P. Yves.

En effet le P. Yves, écrivant contre ceux qui ne veulent pas admettre les mystères chrétiens parce qu'ils ne les comprennent pas, signale l'œuvre néfaste d'un hérétique qui a composé, il y a peu de temps, un livre où il est déclaré qu'on doit juger des choses divines sans recourir à la révélation[85]. Cet hérétique c'est ou Montaigne ou Charron; ce livre, *les Essais* ou *la Sagesse*. Montaigne, à ce qu'il semble, doit

80. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 37.
81. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 42.
82. Voir F. Strowsky, *Pascal et son temps* (Paris, 1907), t. I, p. 188-193.
83. *Colloque de J. Bodin des secrets cachés des choses sublimes entre sept savants qui sont de différents sentiments*, traduction française par J. Chauviré (Paris, 1914) : voir dans *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 398, une allusion très nette à cet ouvrage.
84. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 395.
85. Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. IV, p. 419.
86. Il faut exclure Bodin dont le livre n'était pas encore publié.

être exclu : malgré quelques détracteurs, comme J. Boucher[87] il n'est pas encore suspect ; Silhon, sans doute, blâme le scepticisme du dilettante gascon, mais il croit à sa bonne foi[88]; le P. Yves doit partager ce sentiment. Au contraire Charron est pour ainsi dire traqué. Avant même de paraître *la Sagesse* est attaquée ;en 1605, elle est mise à l'Index; *les Essais* ne le seront qu'en 1676. De plus je relève dans le texte du P. Yves les termes « méthode », « règle » qui ne peuvent guère s'appliquer qu'au théologal de Condom. Enfin il s'agit d'un livre paru depuis peu : le P. Yves écrivait en 1637: *les Essais* sont de 1580[89], la première édition de la *Sagesse* parut en 1601.

Cependant, si Charron est ici visé, le P. Yves ne le connaît pas complètement, se fiant à ce qu'on dit de lui, à moins qu'il n'ait délibérément laissé de côté toute une partie de son système. Je croirais que, trente ans après la première édition de *la Sagesse,* s'est produit le mal qu'on pouvait craindre : les libertins ont remarqué en lisant ce livre la préférence donnée à la prudhommie sur la religion, ils ont noté tout spécialement les règles du jugement et, n'entendant plus les belles professions de foi chrétienne, ils ont tout voulu soumettre à la raison, même l'Évangile. De la sorte, en écoutant les incidences de son temps, le P. Yves a pu déformer la doctrine de Charron; ou bien il ne l'aura connue que dans les livres de Garasse.

IV. — APOLOGISTES ET LIBERTINS.

Telles sont, dans leur ensemble, les objections que le P. Yves de Paris prête aux libertins de son temps. On peut remarquer qu'elles ne forment pas un système. Pour notre apologiste, le libertinage est plutôt un esprit qu'une doctrine. L'incrédule de 1635 est surtout féru d'indépendance; il craint de se soumettre à une religion qui exige la discipline du cœur et de l'esprit; il cherche dans ses lectures, dans ses conversations, des arguments qui justifient sa conduite et il les prend au hasard sans tenter de les lier entre eux, ne se souciant pas d'éviter les contradictions. Il va les chercher aussi fort loin; non pas certes dans les auteurs classiques latins ou grecs, mais chez les philosophes italiens du XVIe siècle.

87. J. Boucher, *les Triomphes de la religion chrétienne* (Paris, 1628), p. 128, 129.

88. J. de Silhon, *De l'immortalité de l'âme* (Paris, édit. de 1662), p. 75. Ce livre parut pour la première fois en 1634.

89. Sur l'influence de Montaigne, voir P. Villey, *Montaigne devant la postérité* (Paris, 1935).

Il semble ignorer les découvertes modernes, celles de Copernic, de Kepler, de Galilée et tout le profit qu'il en pourrait tirer contre l'Écriture. Au contraire, il s'appuie sur l'astrologie d'un Pomponazzi et d'un Cardan; il admet avec Vimercati le mouvement circulaire des cieux; il prend seulement un air moins vieillot quand, avec son ami Montaigne, il fait la moue sur les sciences et place sa tête bien faite sur le mol oreiller du scepticisme.

Ce portrait que l'on peut tirer de *la Théologie naturelle*, ne manque pas complètement de justesse. Garasse a bien essayé de synthétiser la doctrine curieuse des beaux esprits de son temps; il a réussi en partie; mais quand on parcourt attentivement son livre on s'aperçoit vite que, pour lui comme pour le P. Yves, les libertins n'ont vraiment pas de système philosophique complet. Les livres qu'il voit dans la bibliothèque l'athéiste sont bien ceux que le capucin dénonce : Pomponazzi, Cardan, Vanini, Charron[90]. Il en est de même pour les autres apologistes. Tous ou presque tous attaquent le stoïcisme du padouan, l'averroïsme de Vimercati, le scepticisme de Charron. Les auteurs que le capucin n'a pas combattus sont très peu nombreux. Ce sont les platoniciens Bruno et Campanella, l'épicurien Rabelais; Cremonini, Cesalpini, Telesio lui sont méconnus; et s'il ne vise pas Machiavel, c'est sans doute qu'il n'en a pas l'occasion, car dans sa *Théologie naturelle* il n'a pas de place pour la politique. En somme quand on compare le P. Yves à ses contemporains, on s'aperçoit vite qu'il poursuit les mêmes ennemis et qu'il n'attaque pas des fantômes.

On peut dire cependant qu'il est quelque peu en retard. Un exemple suffira pour le prouver. L'éternité du monde, selon les partisans d'Aristote, peut se démontrer à la fois par la nature du mouvement et du temps, par la nécessité où se trouve Dieu, l'acte pur, de produire l'univers, enfin par le mouvement circulaire des cieux qui, sans arrêt, sans commencement ni fin, causent les générations et les corruptions successives. Ce dernier argument suppose qu'on admette l'astronomie ancienne et même, dans une certaine mesure l'astrologie. De ces trois sortes d'objections, les contemporains du P. Yves connaissent surtout la première et la seconde; la plupart ignorent la troisième ou n'y font qu'une rapide allusion. Ni Mersenne, le savant qui pourtant réfute tout au long

90. P. Garasse, *la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (Paris, 1622).

Cardan, Vanini et autres astrologues[91], ni Arriaga le philosophe qui pourtant tout au long traite « *De motu coelorum* »[92], ni J. de Silhon qui pourtant refuse d'admettre « que cet ordre de choses infirmes et périssables découle des choses célestes »[93], pas un de ces trois apologistes ne signale l'argument tiré du mouvement éternel et nécessaire des cieux. Or le P. Yves au contraire s'acharne, pour ainsi dire, sur ce raisonnement; il lui consacre plus d'un chapitre[94], tandis que les deux autres objections ne sont réfutées qu'en passant[95]. En somme, on peut dire de lui qu'en l'occurence il attaque un système désuet, sinon complètement abandonné.

On peut faire la même remarque en le comparant aux libertins du XVIIe siècle. Prenons par exemple les *Quatrains du déiste,* longuement réfutés par Mersenne. Pour F. Lachèvre[96], la doctrine exposée dans ces pauvres vers n'est autre que le panthéisme; pour H. Busson[97], l'auteur de ce poème est épicurien. Je considère plutôt une œuvre comme avant tout négative, l'auteur voulant prouver que l'enfer n'existe pas. « De toutes ces raisons, remarque le déiste de Mersenne, le poète conclut qu'il n'y a point d'enfer[98]. » Il n'en reste pas moins que la plupart de ces raisons rappellent d'assez loin les arguments de Pomponazzi. Suivant la doctrine du padouan, le libertin fait le bien parce que c'est le bien et non pour mériter le ciel; il ne croit pas au miracle qu'il attribue à la ruse des prêtres; il affirme que nous sommes sous le coup du destin, non pas un destin astrologique, mais théologique[99]. Je ne sais si le P. Yves connaît toutes ces pauvretés mises en vers; il est fort probable qu'il en a au moins entendu parler; en tout cas elles ne l'ont guère tourmenté. Il pouvait fort à propos de la justice divine, réfuter aisément l'adversaire de Mersenne; il ne semble pas y avoir songé. Par contre, au sujet des miracles, il ne se contente pas de la ruse sacerdotale, mais il parle aussi du microcosme, de l'imagi-

91. MERSENNE, *Quaestiones celeberrimae in Genesim* (Paris, 1623), col. 279, 379, 383, 442.
92. ARRIAGA, *Cursus philosophicus* (Anvers, 1632), p. 493-507.
93. J. de SILHON, *De l'immortalité de l'âme*, p. 173, 181, 184, 226.
94. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 433-457.
95. YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 508, 517.
96. F. LACHÈVRE, *les Quatrains du déiste* (à la suite de Voltaire mourant) (Paris, 1908), p. 107, 117.
97. H. BUSSON, *la Pensée religieuse française*, p. 103.
98. MERSENNE, *l'Impiété des déistes* (Paris, 1624), p. 537-538. Pour l'étude des Quatrains, je renvoie au livre de Lachèvre.
99. M. MERSENNE, *l'Impiété des déistes*, t. I, p. 769; — Quatrains 101-104, p. 558; quatrains 52-53, p. 495-572.

nation, des miracles païens; à propos de l'immortalité, il n'est pas question seulement du stoïcisme, mais de la place occupée par l'homme dans le monde, d'Aristote et de l'âme séparée; en ce qui concerne le destin, outre la science divine cause de toutes choses, il met aussi en cause les astres, qui dans leur révolution entraînent avec eux la destinée des hommes. En fait, chez le P. Yves, le rationaliste qui sans cesse apparaît entre les lignes, ce n'est pas l'auteur des *Quatrains*, mais le philosophe de Padoue, Pomponazzi.

Il faudrait cependant faire une exception; mais le problème n'est plus le même : Cyrano de Bergerac publia ses œuvres après la *Théologie naturelle;* on ne peut donc pas se demander si le capucin a visé le libertin, mais plutôt si le libre penseur ne s'est point moqué de l'apologiste. Sans approfondir cette question, je me contenterai des rapprochements suivants. Il est beaucoup parlé du soleil chez le P. Yves, de même chez Cyrano; pour l'un comme pour l'autre, cet astre est au centre du monde et préside aux générations[100]. La loi des sympathies joue un grand rôle dans la physique yvonnienne; Cyrano admet une seule matière qui par sympathie s'adapte à ses diverses fonctions[1]. L'apologiste pense que les éléments forment un cercle, une « enchaînure », malgré l'inimitié qui les oppose; le libertin nous entretient du cercle parfait et de la délicate enchaînure des éléments[2]. Ce ne sont jusqu'ici que rapprochements « scientifiques »; voici maintenant des oppositions théologiques : le P. Yves a réfuté l'explication pomponazienne du miracle par le microcosme et le baume naturel, Cyrano nous parle tranquillement du petit univers qu'est le pépin d'une pomme et déclare que l'imagination peut guérir toutes les maladies à cause d'un certain baume répandu dans les corps[3]; l'un parle de la dignité humaine, l'autre de l'insupportable orgueil des

100. *Les œuvres libertines de Cyrano de Bergerac parisien* (1619-1655), précédées d'une notice biographique par F. Lachèvre (Paris, 1921), t. I, p. 11, 15. Toutes les citations qui suivent sont prises dans *l'Autre monde ou les états de la lune* (paru en 1648); voir Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I (1640), p. 174.

1. Cyrano de Bergerac, *Œuvres libertines*, édit. Lachèvre, t. I, p. 23, 46, 47; — Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 126, 235; t. II, p. 385.

2. Cyrano de Bergerac, *Œuvres libertines*, édit. Lachèvre, t. I, p. 49, 50, 51; Yves de Paris, t. I, p. 240.

3. Cyrano de Bergerac, *Œuvres libertines*, édit. Lachèvre, t. I, p. 12, 92; Yves de Paris, *la Théologie naturelle*, t. I, Discours apologétique, p. 20, 26; t. II, p. 26; t. IV, p. 196.

humains[4]; l'un fait allusion à l'infinité des mondes, l'autre croit le monde infini; et si le P. Yves, avant de prouver l'immortalité, en appelle à la prudence des vieillards, Cyrano sur le point d'aborder le même problème, proclame hautement la supériorité des jeunes[5].

Je ne crois pas qu'on puisse tirer des conclusions intéressantes de ce parallèle. Cyrano de Bergerac est un excentrique et ne présente qu'un aspect du libertinage. Les autres libertins, ceux que j'appellerais volontiers les libertins sérieux, sont beaucoup plus dignes d'attention. Je me contenterai cependant de dire que si le P. Yves combat surtout les rationalistes padouans, les « grands esprits forts » du XVIIe siècle s'inspirent surtout de l'Italie. Ainsi notre apologiste ne s'en prend pas à des chimères et s'il ne vise pas nommément ces écrivains, il combat au moins l'esprit qui les anime. Toutefois, je ne crois pas qu'il ait vu l'évolution qui se fait alors dans les milieux libertins. Sous l'influence de Montaigne et de Charron, scepticisme et déisme prennent lentement la place de l'aristotélisme padouan et du scientisme italien. Naudé, Le Vayer, Guy Patin ne croient plus guère à l'influence des astres, au mouvement éternel des cieux, à la matière et à la forme. Ils prêchent déjà, en termes plus ou moins voilès, le naturalisme et préparent d'assez loin mais efficacement le siècle de Voltaire. Cette transformation du libertinage échappe à peu près complètement au P. Yves. Peut-on lui reprocher de ne l'avoir pas vue ?[6]

Fr. Julien EYMARD, O. M. C.

4. CYRANO DE BERGERAC, *Œuvres libertines*, édit. Lachèvre, t. I, p. 13; YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. II, p. 35.

5. CYRANO DE BERGERAC, *Œuvres libertines*, édit. Lachèvre, t. I, p. 14, 69; YVES DE PARIS, *la Théologie naturelle*, t. I, p. 494, 495; t. II, p. 4.

6. Voir P. J. EYMARD, *l'Argument de l'ordre du monde dans la Théologie naturelle du P. Yves de Paris*, dans les *Études franciscaines*, t. XLVIII (1936), p. 297-299.

La pratique des Sacrements et des Observances au diocèse de Chartres sous l'épiscopat de Mgr Clausel de Montals (1824-1852)

I. *Physionomie du diocèse.* — Beauce et Perche. — Le paysan beauceron. — Le paysan percheron.
II. *Mentalité religieuse du paysan.* — Les hommes. — Les femmes. — Les jeunes gens.
III. *Les Sacrements.* — Statuts synodaux de 1827 et 1854. — Baptême. — Catéchisme. — Première Communion. — Persévérance. — Confirmation. — Mariage. — Derniers sacrements. — Sépulture.
IV. *Les Observances.* — Exercices de Carême. — Jeûne. — Abstinence
V. *Le Devoir pascal.* — Pas de « Livre des âmes ». — Désertion des hommes. Rôle eucharistique des confréries. — Communions de dévotion. — Causes générales de l'abstention des hommes. — Rigorisme du clergé. — Synode de 1854 et discipline des pâques. — Résumé de la situation religieuse.
VI. *Les Missions.* — Sous Mgr Clausel. — Aux débuts de Mgr Regnault.
Conclusion.

Le présent travail n'est qu'une partie de l'enquête que j'ai entreprise sur la religion et les mœurs du paysan d'Eure-et-Loir au temps de Mgr Clausel de Montals, c'est-à-dire depuis l'avènement de Charles X jusqu'à celui de Napoléon III, sans me limiter tout-à-fait à ce quart de siècle. Je sens vivement les incertitudes et les lacunes de ma documentation. Mon excuse est d'entrer le premier, du moins je le crois, dans une voie que M. le chanoine Sainsot n'a guère fait qu'indiquer, et où je souhaite de tout cœur que d'autres s'engagent à leur tour, même s'ils devaient me contredire. Je ne médis certes pas des études locales qui ont pour objet l'histoire de nos diocèses avant et pendant la Révolution. Je pense toutefois qu'on s'y est adonné jusqu'à ce jour un peu exclusivement, avec une sorte de préjugé contre l'histoire la plus contemporaine, et qui pourtant, par cela même qu'elle nous touche de près, et que nous avons pu en connaître certains acteurs ou ceux qui les connurent, offre un intérêt plus passionnant, oserai-je dire une utilité plus grande ? car ce passé à peine révolu imprègne encore notre présent, et aide à le mieux comprendre. M. Le Bras donne un bel exemple, en s'efforçant ici

même de préparer la carte religieuse de la France, si mouvante qu'elle soit, pour les décades où nous vivons. Viendra le temps, et puisse-t-il être proche, où des curés de tous les diocèses auront la noble curiosité de remarquer au jour le jour et de noter avec discrétion, mais fidèlement, ce qui se passe autour d'eux, sous leurs propres yeux, la vie et l'évolution de cette cellule sociale, à la fois commune et paroisse, à laquelle ils appartiennent, et où leur rôle est encore si important. Leurs modestes travaux, pourvu qu'on les recueille, seront la providence des historiens futurs. Ce n'est qu'à force de multiplier, avec application et bonne foi, les études locales, qu'on approchera de la vérité sur l'état religieux et moral de nos campagnes, à une époque encore si près de nous, et déjà pourtant si mal connue.

I. PHYSIONOMIE DU DIOCÈSE.

Beauce et Perche. — La création des départements par l'Assemblée Constituante eut ce résultat bizarre de mettre ensemble, sous le nom d'Eure-et-Loir, des régions géographiques fort distinctes. Chaque arrondissement y a sa physionomie propre. Mais la démarcation la plus nette, c'est, du sud au nord, de Cloyes à Bérou et Tillières, en passant par Brou, Pontgouin, Brezolles, « un banc de terre creuse et froide, presque partout assise sur le grison », peu cultivable, et d'une largeur de trois à quatre kilomètres. Les deux tiers à droite, c'est la Beauce; l'autre tiers à gauche, c'est le Perche; l'un et l'autre s'étendent bien au-delà d'Eure-et-Loir. — La Beauce, pays du blé, est une plaine vaste et monotone, couverte en été de riches moissons, et balayée en toute saison par le vent; les villages sont agglomérés, les champs s'élargissent à l'infini. Le Perche est un pays d'élevage et de petite culture, très accidenté, très pittoresque, avec ses prairies, ses haies vives, ses pommiers, ses chemins creux, ses bois, ses fermes éparpillées au loin.

De part et d'autre, il y a cent ans, les bâtiments aux toits de chaume sont faits en dépit de l'hygiène, les méthodes de culture et d'élevage sont arriérées. Les chemins, souvent impraticables, s'améliorent un peu sous la Monarchie de Juillet, qui a commencé notre admirable réseau routier ; le chemin de fer n'existe pas encore ; il y a peu d'industrie. L'intérieur de la ferme est propre. Le mobilier rustique n'a guère changé depuis des siècles. L'armoire contient toujours ces piles de linge en forte toile, orgueil de la ménagère. Dans la grande pièce en terre battue, aux murailles sans papier

peint, mais décorées de quelques images de Chartres ou d'Epinal, on remarque le dressoir ou buffet, avec la vaisselle à fleurs bleues ; le lit clos à rideaux de serge verte, également couronnés de chromos ; au chevet, un crucifix, et dans un coin, quelques vieux livres, surtout des almanachs. Une seule fenêtre, et fort étroite. On s'éclaire à la flamme du foyer, et le moins possible à la chandelle, crainte d'incendie. En hiver, à la brune, on fait la veillée dans les étables : les femmes et la jeunesse du voisinage y viennent travailler, cancaner et chanter ; on y raconte, parmi un frisson de terreur, les légendes du temps passé. Il y a une hiérarchie paysanne, fondée sur la possession de la terre, qui a gardé son prestige féodal. Le maître qui tient à bail une ferme importante, est plus considéré que celui qui fait valoir ses terres, seul ou avec un domestique ; et celui-ci plus que l'aricandier ou aricottier, qui loue des champs pour les cultiver lui-même, avec un ou deux chevaux.

Le paysan beauceron. — La différence entre Percheron et Beauceron, sensible encore aujourd'hui, est plus accusé à cette époque. Le Beauceron est simple et de mœurs tranquilles, loyal en affaires, assez médisant et narquois ; il a l'esprit vif et le langage cru. Robuste, réglé dans ses habitudes, dur à l'ouvrage et âpre au gain, il se lève avant le soleil, et se couche avec lui. Sa nourriture est de pain bis, de légumes et de fromage ; il ne mange guère de viande qu'aux fêtes carillonnées ou à la moisson : généralement, du lard aux choux ; sa boisson ordinaire est de l'eau. Tel est le cultivateur moyen, qui a huit ou dix hectares de terre. Le gros fermier, quoique riche et orgueilleux, a le même train de vie à peu près, également simple dans ses manières, et peu retenu dans son parler. Le Beauceron a les pieds nus dans des sabots étoffés de paille; par-dessus la veste et la culotte, il passe une blouse de toile bleue. Dans les grandes circonstances, il porte l'habit bleu à larges basques et à boutons de métal. — La fermière ou maîtresse est passablement coquette, amie des bijoux et de la parure, ou, comme on dit, de la *piaffe;* mais brave et honnête femme, propre, travailleuse et adroite, douce à l'ouvrier, charitable au pauvre. Les filles de laboureurs sont élevées sans prétention, dans le travail et la vertu ; et les écus aidant, plus d'un citadin les recherche. — Le journalier, le domestique mange à la table des maîtres, qui lui sont bienveillants et le secourent dans ses maladies ; aussi reste-t-il longtemps chez eux, parfois de père en fils ; mais déjà l'on se plaint que les

vieux serviteurs se font plus rares, et les comices agricoles se mettent à les récompenser.

Le paysan percheron. — Le Percheron de 1840 ressemble encore un peu au portrait que René Courtin traçait de lui en 1611 : « assez gracieux et débonnaire », qui pense plus qu'il ne dit, et qui se laisse aller « à la douceur et commodité du pays..., faisant valoir et ménageant chacun sa petite closerie ou métairie, sans pousser sa fortune plus outre ». Comme le Beauceron, il porte aux journées solennelles l'habit bleu à basques, le gilet à fleurs, la culotte courte et le chapeau à larges bords ; dans la vie ordinaire, la blouse bleue et le chapeau rond. Ses longs cheveux plats, son langage traînant, sa démarche un peu indécise, lui donnent un air vendéen ou manceau. Moins riche que le Beauceron, il vit pourtant à l'aise, grâce à la variété de ses produits. Son pain est d'orge, mêlé d'un peu de blé et de seigle ; il mange assez souvent de la viande, et boit du cidre. Du reste, aussi simple dans le train de vie que le fermier beauceron, et plus routinier encore dans ses méthodes. Il aime beaucoup la danse et la musique ; et son ambition est de finir ses jours conseiller municipal ou marguillier. Sa femme et ses filles sont également honnêtes, travailleuses et propres. Ses domestiques vont de plain-pied avec lui, et mangent à sa table : usage disparu de Beauce, et que le Perche garde encore aujourd'hui. Chaque année, avant leur récolte, nombre de Percherons, hommes et femmes, s'en vont en chantant faire la moisson en Beauce, sous la conduite d'un capitaine qui traite pour eux, et qui exige toujours le temps de la messe du dimanche.

Cette brève esquisse du milieu terrien et familial du paysan chartrain m'a paru l'introduction naturelle à mon enquête. Il est à noter que ces mœurs, dernier reflet de l'ancien Régime, ont duré presque intactes jusque vers 1850. C'est alors que commence vraiment l'époque moderne, avec les chemins de fer et les belles routes, l'instruction populaire, le progrès de la culture et de l'industrie, le confort et la dépopulation. Le peuple se détache de ses coutumes et de ses costumes, de ses superstitions et de ses routines, et de ces mœurs chrétiennes, déjà bien ébranlées, d'où la notion de devoir était généralement absente. Et tout cela, bien entendu, ne se fait pas d'un seul coup ni partout[1].

1. Tous les détails qui précèdent se trouvent dans les périodiques et les ouvrages suivants : *le Glaneur d'Eure-et-Loir*, journal hebdomadaire, n^{os} des 18 et 25 mars 1841, et du 11 juillet 1844; — *le Journal de*

II. MENTALITÉ RELIGIEUSE DU PAYSAN.

Autre chose, les habitudes, à une époque encore traditionnelle ; et autre chose, la mentalité. Essayons de la connaître, autant que faire se peut.

Les hommes. — Les mandements de Mgr Clausel, d'un ton chagrin, d'un esprit pessimiste, reviennent si souvent sur le sujet des hommes, qu'il faut bien croire à la vérité d'ensemble du tableau : or, il n'est pas flatteur pour le sexe fort. La difficulté est de savoir à quels hommes il s'en prend : c'est plus souvent, je crois, aux riches qu'aux pauvres, aux maîtres qu'aux salariés; encore que bien des traits s'appliquent à tous, et qu'il précise lui-même plus d'une fois. En outre, ses reproches, dans leur généralité, paraissent englober parfois toutes les provinces à l'entour de Paris, qu'il ne manque pas d'appeler la moderne Babylone, la source du libertinaage, « le théâtre et le foyer de l'impiété »[2].

Les hommes, en général, sont d'une indifférence profonde et d'une ignorance presque absolue en fait de religion : « Dans tout ce qui a rapport à Dieu, à la destinée de notre âme, à la vie future, ils ne prévoient rien, ils n'espèrent rien, ils ne croient rien. » Ce n'est là pour eux qu'un « vain préjugé d'enfance », que « terreur puérile ». Les seuls biens qu'ils estiment, « ce sont les plaisirs, c'est l'argent »[3].

Ce passage d'un mandement de 1842 vise aussi bien, d'après le contexte, la classe laborieuse que la classe aisée. Observons qu'à cette date Mgr Clausel était dans le diocèse depuis dix-

Chartres, journal bi-hebdomadaire, n[os] des 8 août 1939, 9 février 1840, 25 mai 1843, 11 août 1844; — Doublet de Boisthibault, *Eure-et-Loir*, (Paris, 1836, in-8°), p. 37, 107, 135; — Ad. Lecocq, *les Sorciers de la Beauce* (Chartres, 1861, in-8°), p. 15, 44; — Ad. Lecocq, *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes* (Chartres, 1867, in-8°), préf. III, et p. 72; — J.-M. Garnier, *Histoire de l'imagerie populaire à Chartres* (Chartres, 1869, in-8°), p. 78, note, 161, 357; — Félix Chapiseau, *le Folk-lore de la Beauce et du Perche* (Paris, J. Maisonneuve, 1902, 2 vol. in-12), t. I, p. VII, 25-44; t. II, p. 95, 96, 156; — J.-F. Pitard, *Fragments historiques sur le Perche* (Mortagne, 1866), p. 379.

2. La collection complète des Œuvres pastorales de Mgr Clausel de Montals est à peu près introuvable; elle existe pourtant à la Bibliothèque municipale de Châteaudun. Feu M. le chanoine Sainsot me fit don des deux gros volumes in-4° contenant, reliés, tout ce qu'il avait pu retrouver, non seulement des Mandements et Lettres pastorales (presque au complet), mais encore des Ordonnances, Circulaires et Avis, si précieux à l'historien. J'en ai retrouvé à mon tour quelques-uns; mais il en manque certainement.

3. *Instruction pastorale* (28 janvier 1842), *sur l'aveuglement qui fait que, du moins dans nos contrées voisines de la capitale du royaume, la religion est presque entièrement abandonnée par les hommes, c'est-à-dire par le sexe le plus actif et le plus noble.*

sept ans ; très zélé, très actif, il l'avait parcouru en tous sens. Quand donc il juge ainsi les hommes, et quand il avoue, l'année suivante, son échec total auprès d'eux, le témoignage a son prix. Il le renforce encore par cette apostrophe désolée aux rares croyants et pratiquants : « Hommes généreux, qui pouvez en quelque sorte vous compter, tant vous êtes en petit nombre dans nos contrées... » Et il conclut nettement : « De nos jours, être un chrétien, c'est être un héros. »[4]

Toutefois, le caractère fougueux et militant de cet évêque, assez peu adapté au tempérament chartrain, dut être en partie la cause de ses déboires et de ses jugements attristés. Cherchons donc des témoins sur place. En 1833, le curé de Lèves, près Chartres, ayant adhéré à l'Église française de Clichy, un de ses paroissiens lui montre la folie de prétendre fonder une religion nouvelle à une époque d'incrédulité : « Que veulent presque tous les habitants de la campagne ? avoir un jour de repos dans la semaine, et que ce jour soit le dimanche ; pouvoir passer ce jour-là leur temps à une messe, quelquefois à vêpres, et le surplus de la journée au cabaret. *Le reste leur est parfaitement indifférent.* »[5] En 1841, Noël Parfait, enfant du pays et futur député d'Eure-et-Loir, traçant le portrait du fermier moyen de la Beauce, dit que ses opinions « sont éminemment voltairiennes », et qu'il les retrempe dans *le Glaneur,* journal anticlérical de Chartres[6]. On peut en dire autant, et mieux vaut, de ces hommes de professions libérales, médecins, vétérinaires, avocats, notaires, huissiers, qui lisent les journaux de Paris et donnent le ton dans la province : c'est d'ordinaire en parlant d'eux que *le Glaneur* dira, sous Louis-Philippe, qu'il y a, dans chaque commune, le parti du maire et celui du curé.

Quant au Percheron, plus ignorant, lisant peu les journaux, il garde ses habitudes et son esprit traditionnel. Mais voici le jugement que porte sur lui un Nogentais, en 1846 : « Si l'on prend le mot religion dans son sens vrai et élevé, il n'y en a pas l'ombre chez le paysan... Il accomplit machinalement certains rites sans y attacher aucun sens... mais ces habitudes routinières n'ont aucune influence sur sa moralité. »[7] Ce jugement me paraît juste.

Au total, la doctrine intéresse fort peu le paysan : tout ce

4. *Mandement pour le Carême de 1843.*
5. *Lettre d'un habitant de Lèves, près Chartres, à M. l'abbé Ledru...* (Chartres, 1833), p. 14.
6. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir,* 25 mars 1841.
7. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir,* 2 juillet 1846.

qui n'est pas terre-à-terre le laisse froid. Il a peut-être, quoiqu'il s'en défende, gardé une crainte vague de ces fins dernières dont on lui a rebattu les oreilles au catéchisme et en chaire, et qu'il raille volontiers ; elles ne l'empêchent pas, en tout cas, de faire à sa guise. Un vigneron de Marsauceux, hameau protestant de Mézières-en-Drouais, voyant que le pasteur et le curé, chacun au nom des principes, s'efforcent d'empêcher les mariages mixtes, les met tous deux dans le même sac : « L'un ne vaut guère mieux que l'autre. Si l'on voulait les écouter, on ne s'entendrait point dans le pays ; mais pas si bêtes ; nous soignons nos champs et nos vignes, nous chopinons le dimanche... ; en dépit de tout ce qu'ils peuvent dire, nous recrutons pour nos familles indifféremment dans les deux cultes. »[8] Aux yeux du paysan, l'enseignement religieux n'est qu'un accessoire utile, pour tenir un peu la jeunesse. En 1845, Foucault-Papin, trésorier de fabrique de Montlandon, en procès avec son curé, répondant aux reproches du vicaire général, observe dignement qu'il est le beau-frère d'un prêtre, et conclut : « Croyez-moi, monsieur, je ne suis point ennemi de l'état ecclésiastique ; je respecte à jamais cette belle morale. »[9]

Les femmes. — Autant Mgr Clausel déprécie la foi des hommes, autant il exalte celle des femmes. Élevée par une mère et par des maîtresses pieuses, la fermière maintient dans la famille quelque esprit religieux, malgré l'indifférence ou l'impiété agressive du mari, malgré les sarcasmes d'un vieux père ou de ses propres fils. Elle prie matin et soir, lit de bons livres, communie aux fêtes, pratique l'aumône, garde ses filles dans le devoir, veille comme elle peut sur ses fils et sur les domestiques ; et c'est grâce à elle que les mourants sont extrémisés, que toutes les vocations ne périssent pas. Enfin, quoique déjà atteinte par les influences contraires, elle n'en est pas moins, dans ce diocèse, « la seule consolation de l'Eglise »[10]. Cet éloge est de 1842, et vise surtout les riches fermières, élevées en pension, les « maîtresses », dont l'influence était considérable. Onze ans plus tard, l'évêque démissionnaire fait reproche à la plupart des femmes de ne pas apprendre un mot de religion à leurs enfants[11].

8. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 11 avril 1839. — Il y a quelques années, un vieux pasteur de la région de Dreux disait au curé de l'endroit : « Il n'y a ici que vous et moi qui ayons le souci des choses spirituelles. »

9. Archives diocésaines, dossier du clergé : *Lhermitte*.

10. *Instruction pastorale* du 28 janvier 1842, déjà citée.

11. *Lettre pastorale* du 1er janvier 1853, *à l'occasion de la démission donnée par ce prélat de ses fonctions et de son titre*.

Et Mgr Regnault, peu après, constate qu'il y a de moins en moins de mères chrétiennes ; mais comme il donne pour raison qu'elles ont été élevées à l'école mixte, et qu'elles ont pratiqué de très bonne heure la danse et le cabaret, je suppose qu'il s'agit des femmes du peuple et des fermières de moyenne aisance[12].

Les jeunes gens. — Les garçons, en général, pensent et agissent comme le père ; et les jeunes filles suivent plutôt l'exemple maternel[13].

Influence des journaux et des livres. — Nos paysans du siècle dernier n'ont jamais eu grande foi : la religion de la plupart des hommes était bien moins une conviction qu'une habitude. Néanmoins, pour expliquer la désaffection religieuse qui commence avec 1830 et qui ne cesse de grandir, le changement de régime ne suffit pas. L'anticléricalisme aigu fit bientôt place à la tolérance et à la reprise des manifestations extérieures du culte ; le clergé, d'ailleurs, se renferma dans son ministère, et l'administration le laissa en paix. Mais un travail de destruction se faisait alors dans les idées, par le moyen des journaux et de la presse.

Sous la Restauration, les ennemis du trône et de l'autel s'étaient armés des philosophes et des encyclopédistes du siècle précédent, réédités à profusion, et même en éditions populaires à bas prix[14] : mais ces ouvrages firent plus de mal à la bourgeoisie qu'au peuple, trop peu instruit pour les assimiler : aussi, après 1830, les stocks invendus restèrent pour compte aux libraires, dont beaucoup firent faillite[15]. L'expérience ne fut pas perdue : soit spéculation de libraires sans scrupules, soit qu'il y eût une organisation secrète tendant à déchristianiser la France, on se mit, vers 1834, à rééditer de petits livres irréligieux, davantage à la portée du peuple, tels que *la Guerre des dieux*, de Parny, et *le Bon sens du curé Meslier* : ce dernier, le plus dangereux, fut aussi le plus répandu dans nos campagnes, grâce aux colporteurs. Mgr Clausel qui avait tant de fois combattu les encyclopédistes, averti par ses curés de ce danger nouveau qu'il ne soupçonnait pas, se hâta de flétrir ces « produc-

12. *Lettre pastorale* (22 janvier 1855) *au sujet des Sœurs de Notre-Dame de Chartres, établies à Berchères-l'Évêque pour concourir à l'œuvre de l'éducation des filles,* etc. (*Lettres pastorales et mandements,* t. I, p. 64-65).

13. *Instruction pastorale* du 28 janvier 1842 déjà citée.

14. *Instruction pastorale* (25 décembre 1825) *au sujet des attaques livrées dans ces derniers temps à la religion et à ses ministres.*

15. *L'Ami de la Religion,* 26 octobre 1830, t. LXV, p. 581.

tions qui sont lues non seulement par les habitants corrompus des villes, mais au village même et sous les chaumières... Celui de ces écrits qu'on trouve le plus fréquemment, d'après le témoignage de vos pasteurs, est attribué à un prêtre... Ce malheureux ose décorer du nom de *bon sens* les plus sacrilèges folies »[16]. — J'ai sous les yeux *le Bon sens du curé Meslier,* attribué de nos jours à Voltaire[17] : il était impossible qu'un paysan, et même un bourgeois, lût ce petit volume sans y perdre ce qu'il avait de foi. La jeunesse surtout recherchait avidement cettte sorte de livres ; et des curés se plaignent que les élèves du collège de Chartres, revenus dans leurs familles, posent au libertin et à l'impie[18]. Le jeune paysan se perd de même : « Entrez, dit le *Journal de Chartres,* dans la ferme du cultivateur, dans la chambre modeste de l'artisan, aux jours de loisir ou pendant les longues veillées de l'hiver, peut-être trouverez-vous un jeune homme absorbé par quelque lecture d'un intérêt assez puissant pour lui faire dédaigner le cabaret ; demandez le titre du livre, c'est *la Guerre des dieux,* c'est *l'Origine des cultes,* ou tout autre livre de ce genre »[19]. A cette influence dissolvante, ajoutez celle du *Glaneur d'Eure-et-Loir,* qui entretient chez les fermiers, pendant le règne de Louis-Philippe, un esprit voltairien, celle des romans d'Eugène Süe et d'autres, également très lus, aussi orduriers qu'impies ; on trouvait tout cela au cabaret[20]. Cette question de la presse et du livre mériterait une étude à part : je ne fais que signaler ici la source d'où découle en partie l'incrédulité paysanne, avec ses conséquences morales.

III. LES SACREMENTS.

Statuts synodaux de 1827 et 1854. — Nous avons ici, au point de départ, les Statuts synodaux de 1827, rédigés en un temps où le catholicisme était encore religion d'Etat, et les cou-

16. *Instruction pastorale* (25 janvier 1840) *sur la lecture des écrits impies et en particulier des livres athées qui ont paru postérieurement au règne de la philosophie du XVIIIe siècle et qu'on ne cesse de répandre dans les villes et les campagnes de ce diocèse.* — *Instruction pastorale* (10 janvier 1845) *sur les ravages produits par les mauvais livres.*

17. Voir *Nouveau Larousse,* au mot *Meslier.*

18. *Lettre des curés et desservants du canton de Châteauneuf à Mgr l'évêque de Chartres,* 17 juillet 1844. — (Archives diocésaines, dossier *Instruction publique*).

19. *Journal de Chartres,* 11 août 1839.

20. *Mandement* (2 février 1851) *sur l'intempérance.*

tumes chrétiennes relativement conservées dans le peuple[21] : — et au point d'arrivée, les Statuts synodaux de 1854, ceux-ci préparés dans un vrai synode, où les commissions firent de bon travail, s'exprimant avec sincérité et liberté ; en sorte que Mgr Regnault, dès le début de son épiscopat, put dresser l'inventaire de la situation religieuse à lui léguée, après trente ans, par son vénérable prédécesseur, et faire les changements qui s'imposaient. Malgré le zèle de Mgr Clausel et les efforts de son clergé, rien n'avait pu arrêter la décadence : on en jugera par la comparaison des deux extrêmes[22].

Baptême. — Les Statuts de 1827 (réédités en 1839), recommandent le baptême dans les vingt-quatre heures. Quelques sondages dans les registres paroissiaux me persuadent qu'il avait lieu dans les trois jours au plus. Le Synode de 1854 se borne à recommander le baptême au plus tôt ; déjà, dans certaines paroisses, le recul était sensible, et il ne fera que s'accentuer[23]. On commence à restreindre les ondoiements à domicile sous prétexte de maladie, car ils donnent lieu de différer le baptême solennel ; en outre, comme ils sont faits par des laïcs ignorants, le Synode conseille de rebaptiser sous condition. Les parrains mariés civilement seront admis, s'ils promettent le mariage religieux. Les relevailles ne seront pas refusées aux non pascalisantes, et on sera coulant sur l'offrande d'usage.

Catéchisme. — En 1827, il se fait chaque dimanche, sauf pendant la moisson et les vendanges ; la dernière année, trois fois par semaine durant l'Avent et le Carême, et jusqu'à la Première Communion. Il y a classe de catéchisme plusieurs fois la semaine à l'école, et le prêtre y va faire

21. *Ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres, portant règlement de discipline ecclésiastique pour son diocèse* (18 mai 1827).

22. Les *Lettres pastorales et mandements de Mgr Regnault, évêque de Chartres,* ont été publiés par ses soins en trois volumes in-8° (1873-1877-1889, Chartres, imprimerie Durand).

Sur le *Synode* de 1854, voir une note du t. I, p. 49-51, et au t. II, 2e partie, p. 204-252, l'*Histoire du synode de Chartres, tenu en 1854* : c'est là qu'on trouve les avis des Commissions. Quoiqu'ils n'eussent pas force de loi, je ne les distingue pas ici des *Statuts,* avec lesquels ils forment un tout moral. — Ces *Statuts* ont été publiés à part : *Statuta Synodi dioecesanae,* etc. avec traduction française en regard (Chartres, 1855, gr. in-8°). Je les cite sous la rubrique : *Synode de 1854,* sans autre indication : il est très facile de se reporter aux divers chapitres. De même pour les *Statuts de 1827.*

23. A Digny, vers 1830, on baptisait le jour même ou le lendemain; vers 1850, environ le cinquième jour; vers 1870, le septième; en 1900, le vingt-huitième, etc. (Registres paroissiaux). — Selon Chapiseau, vers 1900, le baptême avait lieu deux ou trois semaines après la naissance (*Folk-lore de la Beauce et du Perche,* t. II, p. 9).

des instructions. — En 1854, on fait le catéchisme à l'église une fois par semaine pour les petits, deux fois pour les grands; plus souvent la dernière année. L'école s'est affranchie du prêtre, qui n'y va plus catéchiser, quoiqu'il ait encore un droit de visite dont on l'invite à n'user qu'avec bienveillance et prudence. L'éducation religieuse au foyer domestique fait presque totalement défaut. A part quelques paroisses « où la foi est encore vivante », l'enfant de la campagne, même de la famille aisée, arrive au catéchisme ignorant tout de la religion, ne sachant ni le *Pater* ni l'*Ave*, pas même tracer correctement le signe de la Croix : « Ce pauvre enfant, dit Mgr Regnault, n'a guère entendu parler de Dieu que par les imprécations de son père »[24]. M. Bourlier, curé d'Ymonville de 1846 à 1854, est obligé de rappeler tous les ans l'obligation du catéchisme[25]. De temps immémorial, beaucoup d'enfants de la classe pauvre sont loués dans les fermes, de la Saint-Jean à Noël ou même à la Toussaint, dès l'âge de sept ans ; d'autres sont employés aux manufactures ; d'autres enfin demeurent au logis à garder les frères et sœurs et les nourrissons, pendant que la mère travaille : ils n'ont pas d'habits ni de chaussures, et les chemins sont affreux. Tous ces petits malheureux n'ont ni école, ni catéchisme, ni messe, et ne feront pas de Première Communion. Même les enfants de cultivateurs sont souvent retenus à la maison, surtout dans le Perche, comme les petits domestiques dont je viens de parler : cette coutume a duré jusqu'à la grande guerre, et encore après[26].

Première Communion. — Les Statuts de 1827 la fixent à treize ans pour les garçons, à douze ans pour les filles : elle a lieu d'ordinaire tous les deux ans. Il semble que les curés avaient une liberté de fait plus grande qu'aujourd'hui, pour l'admission ou le refus. A Champrond-en-Gâtine, en 1847, le « parti du curé » ayant été battu aux élections municipales, on écrit au *Glaneur* : « Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que... la plupart des enfants qui ont été refusés se sont trouvés être les fils des électeurs opposés au curé, et cela bien que leur conduite et leur instruction semblent ne rien laisser à désirer »[27]. La mère d'un prêtre, née en 1840, à

24. *Lettre pastorale* (22 janvier 1855) *au sujet des Sœurs de Notre-Dame*, etc., déjà citée.

25. Chanoine Clerval, *l'Œuvre des clercs de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, Maison des Clercs, 1910, in-8°), p. 49-50.

26. *Les enfants en ferme*, par un curé du Perche (*la Voix de Notre-Dame de Chartres*, année 1890, *Suppléments*, p. 69, 103, 205, 214).

27. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 17 juin 1847.

Ver-lés-Chartres, se souvenait qu' « on était reçu dès qu'on savait son catéchisme ; et on persévérait » : l'âge importait donc moins que la préparation. Cette solennité a toujours été populaire en France : « En général, dit Mgr Clausel dans sa Lettre d'adieux, les familles veulent encore que les enfants fassent leur Première Communion. C'est une fin d'enfance, dit-on... »[28]. L'année suivante, le Synode émet le vœu qu'elle ait lieu tous les ans, au moins dans les grosses paroisses. Mgr Regnault la fixe à douze ans pour tous, et conseille d'établir ou de maintenir le renouvellement solennel, que le système des deux ans ne favorisait pas.

Persévérance. — Il y avait certainement des paroisses où l'on persévérait plus ou moins. Cependant, j'ai eu la surprise de constater que les lendemains de Premières Communions, il y a cent ans, n'étaient guère plus consolants qu'aujourd'hui. Dans son Mandement de Carême de 1837, d'un accent vraiment paternel, Mgr Clausel de Montals apostrophe ainsi les jeunes gens : « Souffrez qu'un père... vous fasse un tendre reproche. Pourquoi, vous aussi, fuyez-vous la Table du Seigneur ?... Pourquoi cette désertion presque générale parmi vous après quelques années, après même une seule année de fidélité ?... ». Et dans sa dernière lettre, que je viens de citer, le vieil évêque dit franchement : « Chaque paroisse ne compte plus qu'un ou deux enfants qui persévèrent »[29]. Même aveu dans le Synode, l'année suivante, (chap. III) : « La jeunesse des deux sexes, mais surtout les garçons, se montre très négligente dans la pratique de la religion et la fréquentation des sacrements. » La Première Communion est à la fois une fin d'école, une fin de catéchisme, une fin de religion : en un mot, selon l'expression paysanne recueillie par Mgr Clausel, « une fin d'enfance ».

Confirmation. — Elle dut avoir lieu rarement sous Mgr Charrier de la Roche, qui était très âgé et résidait à Versailles. Le diocèse de Chartres fut rétabli en 1821 : on dit que la première confirmation de Mgr de Latil, à la cathédrale, dura tout un jour. Celle qu'il fit à Ouarville, en 1823, réunit 52 garçons et 82 filles de cette paroisse ; on n'en voit plus qu'en 1830, où le curé présente à Mgr Clausel 24 garçons et le double de filles ; en 1834, la balance est égale ;

28. *Lettre pastorale* du 1er janvier 1853 (déjà citée n. 11),
29. Même lettre.

en 1839, il y a 14 garçons et 37 filles[30]. Il est probable qu'un certain nombre de garçons, déjà en place, ne pouvaient pas ou ne voulaient plus recevoir la Confirmation. Elle paraît avoir eu lieu, sous Mgr Clausel, tous les quatre ou cinq ans, et le nombre des confirmands était considérable : le jour de Pentecôte 1851, l'évêque octogénaire donna le sacrement à plus de mille personnes[31]. Il semble qu'on exigeait qu'ils eussent communié, ou du moins fait leurs pâques ; mais telles étaient les dispositions de ces jeunes gens, dont la plupart avaient déjà déserté le devoir pascal, que l'évêque se demandait avec douleur si son passage ne donnait pas lieu « à des profanations et à des sacrilèges »[32]. — En 1854, la Commission du Synode constate qu'un certain nombre d'enfants ou de jeunes gens se présentent sans avoir suivi les instructions, sans billets d'admission, ou sans avoir fait leurs pâques. Mais les Statuts conseillent de ne pas faire, à ce propos, de menaces en chaire, et de ne pas refuser le confirmand qui se confesse, et qui n'a pas rempli le devoir pascal.

Mariage. — Certains jeunes gens, privés d'instruction religieuse, n'avaient pas fait leur Première Communion. Les Statuts de 1827 ne les admettaient au mariage que moyennant promesse de la faire. Cette précaution fut insuffisante ; et en 1843, considérant que la religion, dans ce diocèse, tient essentiellement à la Première Communion, que la facilité de se marier sans l'avoir faite pourrait dépeupler les catéchismes, et qu'enfin, la promesse de la faire après le mariage « est presque toujours illusoire », Mgr Clausel veut que le mariage soit précédé effectivement de la communion[33]. — Onze ans plus tard, les Statuts synodaux n'osent plus maintenir cette exigence, probablement restée sans effet : on se contentera d'une promesse. Mais ils gardent le « billet de confession », usage français, par ce motif « que la foi a sensiblement diminué de nos jours, et qu'il se rencontre un grand nombre d'hommes qui, à l'époque de leur mariage, ont depuis longtemps déjà cessé de satisfaire au devoir pascal et à d'autres obligations essentielles de la religion. » Toutefois, si quelqu'un refuse de se confesser, on consultera l'évêché, par égard pour la partie chrétienne. Remarquons cette nouvelle

30. Registres paroissiaux d'Ouarville, à la date.
31. Lettre à son neveu, Charles Clausel de Coussergues, 18 juin 1851 (Archives de la famille).
32. *Mandement pour le Carême de 1843.*
33. *Ordonnance* du 26 janvier 1843.

preuve de la désertion précoce des pâques et de la messe par les jeunes gens.

C'est peut-être en matière de mariage que l'on sent le mieux la désaffection religieuse. Les curés du Synode craignaient qu'en différant les publications pour demander dispense à Rome, les futurs ne se contentassent du mariage civil ; et ils souhaitaient que l'évêque obtînt un indult aussi large que possible pour dispenser des empêchements dirimants, à cause du grave danger de faire attendre. Autre signe inquiétant : dans plusieurs paroisses, il s'écoulait un délai assez long entre le mariage civil et le mariage religieux ; à cela, aucun remède : on ne pouvait qu'user de persuasion. Il n'était pas rare non plus qu'on voulût se marier à la mairie dans une paroisse et à l'église dans une autre : là-dessus, on se montrerait difficile. — Généralement, la messe était demandée ; et pour la maintenir, on conseilla aux curés de ne pas commencer avant onze heures. Il y avait souvent une messe le lendemain pour les défunts des deux familles ; cet usage a survécu dans le Perche. Mais de plus en plus s'introduisait la coutume de se marier le soir à l'église. Il en résultait plusieurs inconvénients, et surtout la dissipation, de la part de gens qui sortaient de table plus ou moins échauffés ; on réagirait de son mieux. On supprimerait enfin les inconvenances et les abus qui s'étaient glissés dans la cérémonie religieuse. L'usage fut conservé (je l'ai vu encore), que le père de la jeune mariée la menât baiser l'autel ; mais la quête pour les mariés et les jeunes gens de la noce fut abolie à tout prix. On autorisa les domestiques, même majeurs, à se marier au domicile de leurs parents.

Derniers sacrements. — Il n'y a rien, ou très peu de chose, à tirer des registres paroissiaux, dont j'ai consulté plusieurs. La formule « muni des sacrements de l'Église », est fréquente ; mais que prouve-t-elle ? L'omission des sacrements peut être involontaire ; et puis, cette formule ne dit pas si le mourant a reçu la communion.

Les Statuts de 1827 ordonnaient de porter le saint Viatique solennellement, c'est-à-dire, au son d'une clochette et avec une lanterne allumée. Après la Révolution de 1830, le prêtre dut aller seul et sans doute, comme de nos jours, en dissimulant son surplis ; encore, dans les premières années, ne fut-il pas à l'abri des outrages. On raconte qu'un curé des environs d'Illiers, portant le Viatique à un malade, se vit insulté par trois jeunes gens. Il dépose avec respect le Saint-Sacrement sur une pierre : « Attendez, Seigneur, ne vous

en mêlez pas : ceci me regarde ». Il se retourne, retroussant ses manches ; mais les trois braves avaient disparu.

Mgr Clausel, dans son Mandement de 1841 sur la confession, qui regarde surtout la classe bourgeoise, dit qu' « on demande le sacrement à l'heure de la mort », mais que, jusque-là, on craint le ridicule. L'année suivante, il reconnaît que la plupart des hommes, après une vie d'impiété ou de libertinage, cédant à l'influence de la femme, restée généralement chrétienne, se laissent extrémiser[34]. Vers la même date, *le Glaneur d'Eure-et-Loir* se plaint que la venue du prêtre effraie les moribonds, et voudrait qu'il ne se présentât que sûr d'être appelé ou admis par le malade. En 1845, il observe qu' « on recommence à porter le Viatique à domicile, lanterne en tête »[35]. Neuf ans plus tard, la question se pose au Synode : faut-il porter le Viatique solennellement ? La commission prononce que cela est désirable, mais qu'il y faut de la prudence, et tenir compte de l'usage local. Et l'on constate douloureusement que nombre d'hommes refusent le Viatique, ou attendent trop pour être en état de communier.

Ce refus de l'Eucharistie par un grand nombre de mourants n'est tout de même pas imputable au « jansénisme » des curés. A quoi l'attribuer ? au respect humain ? cela peut être ; mais aussi à l'ignorance et à l'incrédulité. L'Eucharistie est par excellence le « mystère de la foi », et les hommes en avaient si peu !

Sépulture. — La situation irrégulière, le scandale, le refus public des sacrements, privaient de droit de la sépulture chrétienne. Mais l'opinion publique était violemment opposée à ces refus : on sait les conflits qui en résultèrent sous la Monarchie de Juillet, où plus d'une fois le corps fut présenté de force à l'église. En 1828, Mgr Clausel s'était rendu très impopulaire à Chartres en refusant, comme c'était son devoir, les obsèques religieuses à un notable divorcé, remarié civilement : une foule immense où l'on remarquait le maire, quoique royaliste et croyant, assistèrent, à dix heures du soir, à la lugubre cérémonie[36]. En 1841, un autre Chartrain ayant refusé publiquement de se confesser, l'évêque défendit la sépulture chrétienne ; il s'ensuivit une polémique entre

34. *Instruction pastorale* du 28 janvier 1842, déjà citée.
35. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 17 décembre 1841, 12 juin 1845.
36. Archives diocésaines, dossier *Refus de sépulture :* réponse du 9 mai 1828 à Mgr Feutrier, ministre des Affaires ecclésiastiques. — Cf. Doublet de Boisthibault, *Eure-et-Loir* (Collection *France*, Paris, 1836), p. 181.

le curé de Notre-Dame et *le Glaneur*. M. Lecomte fit observer qu'on était en présence d'un refus public : « Quand seulement un peu d'obscurité enveloppe le suicide lui-même, vous le savez, nous supposons le bien et non le mal. » Mais le journaliste maintint son point de vue, et il est sûr qu'il avait l'opinion pour lui[37]. Là se montre, une fois de plus, l'indifférence du peuple pour la doctrine : où le clergé invoquait les principes, il ne voyait, lui, qu'intolérance et abus.

Les enterrements solennels comportaient d'ordinaire, avant la messe des obsèques, le chant d'une partie de l'office des Morts, pendant lequel on célébrait une ou plusieurs messes basses : usage qui existe encore au Perche.

IV. LES OBSERVANCES.

Exercices de Carême. — La « prière » en Carême est restée longtemps populaire en Eure-et-Loir : on se pressait en foule à l'église. M. Verguin, supérieur du Grand Séminaire, ancien curé de Nogent-le-Roi, vers 1816, rappelait avec complaisance, dans sa vieillesse, que l'on accourait à ses sermons : « Pourtant, je ne les ménageais pas, je les « houspillais » de la bonne sorte. Malgré cela, les rouliers eux-mêmes, qui arrivaient dans les auberges pour y passer la nuit, disaient à l'hôtelière : « Dépêchez-vous de nous donner à manger, que nous allions entendre votre curé »[38]. A Ouerre, en 1852, les travailleurs déposaient leurs outils près de l'église, et n'allaient souper qu'après la prière et l'instruction[39]. On y chantait ces cantiques populaires de Brydaine et de Grignon de Montfort, par lesquels s'est gardée, presque jusqu'à nos jours, la pratique du chant commun à l'église. En 1845, on écrit au *Glaneur*, d'une commune des environs de Chartres : « Nous sommes en carême, et vous savez aussi bien que moi que, dans ce temps de pénitence, les fidèles ont pour coutume de se rendre chaque soir au sermon. Dans la campagne surtout, on s'en fait un devoir. » C'était la fin des bals : « Nous sommes scrupuleux sur ce point ; nous dansions hier, nous irons

37. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 21 avril 1835; 26 mai 1836; 30 août 1838; 14 octobre et 9 décembre 1841.

38. Souvenirs manuscrits de M. Fleury, ancien curé de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou, sur MM. Verguin et Bourlier, anciens supérieurs du Grand Séminaire, 1887 (Archives de M. l'abbé Chanteux).

39. Lettre de M. Lubin, curé de Saint-Jean de Châteaudun, après la mort de M. Sureau, vicaire général, septembre 1855 (Archives de la pension de Mlle Riberou, à Nogent-le-Rotrou).

irons demain au sermon »[40]. Le déclin du Carême devait pourtant être bien commencé, car Mgr Clausel, dans son Mandement de 1847, en parle avec douleur[41]. En 1852, M. Thirouard, menacé de quitter la paroisse de Fresnay-le-Comte, conseille de mettre plutôt son successeur à Boncé, la desserte, qui désire un curé, et où l'église est pleine en Carême : « tandis qu'à Fresnay, je n'ai que des enfants et quelques femmes, d'hommes point »[42].

Jeûne. — M. Verguin ne transigeait pas là-dessus : « Qui est-ce qui doit jeûner ? » demandait-il à ses séminaristes. Et haussant le ton : « Qui est-ce qui a péché ? » Il se gaussait de l'usage, alors exclusivement romain, d'une tasse de chocolat le matin du jeûne: « La belle affaire, après cela, de rester jusqu'à midi sans manger ! » Il jeûnait lui-même, en toute rigueur, jusque dans l'extrême vieillesse, et permettait de le faire avant vingt-et-un ans, au détriment de quelques santés[43]. — La loi du jeûne était peu observée ; cependant, au dire d'un vieillard, quelques-uns, même à la campagne, jeûnaient partiellement. Mgr Clausel, intrépide jeûneur jusqu'à la fin, décochait cette flèche aux bourgeois : « La faiblesse de votre santé, Nos très chers frères, ne s'oppose jamais qu'à l'accomplissement de vos devoirs, à l'expiation de vos fautes et à la pratique de la vertu. »[44]

Abstinence. — Les Statuts de 1827 maintiennent énergiquement l'abstinence du samedi, sauf le temps de Noël. Mais déjà cette loi était violée, et Mgr Clausel s'en plaint à plusieurs reprises. Le concile de Paris (1849) décide d'en finir avec cette question, qui devenait une cause de malaise familial et social, et d'abandon des pratiques religieuses[45]. La Commission du synode chartrain de 1854, constatant que cette loi n'est plus observée dans les diocèses voisins, prie Mgr Regnault d'en demander également dispense ; d'autant plus que le marché a lieu généralement le samedi, et qu'on sert gras dans les restaurants et les auberges. Ainsi fut fait quelques années plus tard, au grand scandale de ceux qui observaient encore la loi ; de même qu'on s'est scandalisé,

40. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 13 mars 1845; 26 février 1846.
41. *Mandement* (25 janvier 1847) *à l'occasion du Jubilé.*
42. Lettre du 11 mai 1852 (Archives diocésaines, dossier : *Clergé*).
43. Souvenirs de M. Fleury, déjà cités.
44. *Mandement* (2 février 1850) *sur le Jeûne.*
45. Archives diocésaines de Paris, dossier *Concile de 1849 :* rapport et vœux présentés par le curé de Saint-Merry.

après la guerre, quand la viande fut permise le Jeudi-Saint.

Elle était défendue, au temps de Mgr Clausel, tous les jours de Carême, dimanches compris, avec dispense à demander pour les mineurs, les infirmes et les pauvres. Il permettait le laitage et les œufs, sauf dans les trois jours saints. En certaines années calamiteuses, il autorisait les curés à dispenser facilement du maigre, ou bien il en dispensait lui-même pour tout le diocèse. Il permit de faire gras, en 1847, les dimanches, lundis, mardis et jeudis du Carême, la Semaine Sainte exceptée ; mais il revint à la règle deux ans après. Il finit par autoriser, hormis la Semaine Sainte, l'usage du lait et du beurre à la collation.

La violation de l'abstinence n'était cependant pas universelle. Je tiens d'une vieille paysanne, née en 1861 au Mesnil-Thomas, qu'au temps de ses parents « on fermait la tinette au lard » durant tout le Carême. Dans son enfance même, à la fin du Second Empire, on faisait maigre encore les mercredis, vendredis et samedis de la sainte Quarantaine, et tous les jours, de la Passion à Pâques. Cependant, un indult de Rome avait autorisé les domestiques à faire gras si le maître l'exigeait ; et le Synode de 1854 reconnut l'impossibilité de faire autrement.

V. LE DEVOIR PASCAL.

Pas de « Livre des âmes ». — Si je traite à part ce grand sujet, ce n'est pas, hélas ! que les documents abondent. Ils sont, au contraire, bien peu nombreux, car où les prendre ? dans quels registres paroissiaux, dans quelles archives publiques ou privées ? A cette époque, au moins chez nous, le « Livre des âmes » n'existe pas. On peut seulement conjecturer sans crainte que le nombre des femmes faisant leurs pâques était alors, comme aujourd'hui, de beaucoup supérieur à celui des hommes.

Désertion des hommes. Rôle eucharistique des confréries. — La désertion du devoir pascal est presque générale chez les hommes, dès le début du XIXe siècle. A Gallardon, paroisse de seize cents âmes, il y avait, en 1816, quatre hommes pascalisants, dont le fameux Martin, qui commençait alors son rôle de prophète[46]. A Ouarville, en 1820, sur près de huit cents âmes, on comptait cent soixante-

46. Paul MARIN, *Thomas Martin de Gallardon* (Paris, 1892, in-12), p. 8. — L'auteur ajoute : « Il n'y en a pas beaucoup plus en 1892. »

quatre femmes faisant leurs pâques, et onze hommes[47]. Cet état de choses pourrait remonter assez haut. A-t-on étudié la question des pâques à la fin de l'Ancien Régime ? Je doute un peu, en tout cas, du rôle eucharistique de ces confréries, à la fois du Saint-Sacrement et de Charité, qui existaient à peu près partout dans le diocèse de Chartres, jusqu'à la Révolution[48]. Celle de La Loupe, érigée en 1677, ne mentionne que « la représentation du Saint-Sacrement » au bas du chaperon noir et sur un côté de la bannière (art. 1 et 12), et quatre porte-torches devant l'autel, pendant l'Elévation, les jours d'assistance obligatoire (art. 37)[49]. Mêmes dispositions dans le règlement de Digny (1808). De ces confréries anciennes, relevées sous l'Empire ou sous la Restauration, je ne connais que celles de Saint-Lubin-des-Joncherets (1815) et de Saint-Symphorien (1818), où il soit question expressément du devoir pascal. Le curé de Saint-Lubin avoue que, si la sienne a pu être bonne avant la Révolution, elle est aujourd'hui plus scandaleuse qu'édifiante ; et il propose un règlement où il est dit que nul confrère ne sera maintenu sur le registre, et nulle personne admise désormais, sans avoir fait ses pâques. En revanche, la plupart des confréries du Rosaire, dont je parlerai plus loin, et qui prévoient des communions de dévotion, supposent évidemment le devoir pascal; mais elles comptent surtout des femmes.

A Chartres, où l'abstention des hommes était générale dans toutes les classes de la société, on vit ériger ou rétablir, durant la mission de 1827, une confrérie de la Croix, dont les membres s'appelaient les « Frères de la croix »; et une confrérie du Saint-Sacrement, sans doute réservée aux dames[50]. En 1840, le jeune abbé Pie, futur évêque de Poitiers, vicaire à Notre-Dame, ayant prêché les dimanches de Carême, se félicite d'un résultat que la mission, dit-il, n'avait pu atteindre : « Nous avons eu des hommes », — c'est-à-dire que la magistrature, le notariat, les grands magasins, étaient venus l'entendre ; mais il ajoute modestement : « Il y a eu quelques communions d'hommes. »[50*] Ainsi, ces confréries n'avaient pas eu grand effet sur eux.

47. Note fournie par M. le curé d'Ouarville.

48. G. Sainsot, *le Culte eucharistique dans le diocèse de Chartres* (*Archives du diocèse de Chartres*, t. XIX, 1914), p. 159.

49. *Ordonnance et règlement ... de la confrérie de Charité érigée et approuvée en l'église parochialle de la Loupe, et fondée en l'honneur du très saint sacrement de l'autel, etc.* (Chartres, 1677, in-8°).

50. G. Sainsot, *le Culte eucharistique...*, p. 159.

50*. Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie* (Poitiers, 1893, 5e édit.), t. I, p. 91.

Par contre, voici un fait précis, d'après une tradition orale qui me paraît sérieuse. Un ancien curé de Champrond-en-Gâtine (1894 à 1905), m'a dit avoir entendu maintes fois une vieille femme native de cette paroisse, Mme Dejean, lui raconter ce qu'elle tenait elle-même de ses parents : sous le curé Chapizeaux, mort octogénaire en 1821, la plupart des hommes de Champrond (paroisse alors de près de neuf cents âmes) faisaient leurs pâques, étant tous enrôlés dans la confrérie du Saint-Sacrement, à part une quinzaine dont l'abstention affligeait beaucoup le vieux prêtre. Son successeur, M. Deshayes, d'un caractère assez dominateur, se fit mal voir dès le début; et la confrérie ne dut pas survivre à la révolution de 1830 : nous entendrons le curé, en 1843, déplorer amèrement le déclin religieux de sa paroisse[51]. — L'exemple de Champrond a pu se répéter ailleurs, depuis le rétablissement du culte en 1802 jusqu'à cette révolution de Juillet dont on ne saurait trop souligner l'importance, car elle accéléra la ruine des traditions et des mœurs chrétiennes en notre pays.

Les classes dirigeantes : noblesse, bourgeoisie, professions libérales, riches fermiers, non seulement en général ne pratiquaient pas, mais regardaient la confession comme une invention des prêtres, bonne pour le peuple : « Tel est votre langage, dit Mgr Clausel aux bourgeois et aux maîtres, vous y conformez votre conduite, et vous ne négligez rien pour que vos domestiques et ceux qui dépendent de vous s'approchent du tribunal sacré. » Mais l'homme du peuple, de son côté, n'imitait que trop bien l'exemple d'en haut : « Il n'y a pas aujourd'hui d'homme si obscur, d'esprit si vulgaire qui ne se croie au-dessus de cette pratique sacrée. »[52] Conviction ou pose, le résultat était l'abstention.

L'érudit chanoine Sainsot, le seul peut-être qui ait un peu étudié l'état religieux du pays chartrain au XIXe siècle, a noté que, dans les grosses paroisses du Perche, la première messe était celle des hommes, qui y venaient en foule : « Combien parmi eux faisaient leurs pâques ? Huit ou dix, et encore pas toujours. J'ai entendu dire à un vétéran du sacerdoce, M. l'abbé Goussu, ancien curé de Fains : « Quand j'étais enfant, tous les dimanches l'église de Dancy, ma paroisse, était absolument remplie ; mais cela n'empêche pas qu'il y avait seulement quatre ou cinq femmes faisant leurs pâques,

51. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 3 août 1843.
52. *Mandement de 1841 sur la Confession.*

et un seul homme, l'instituteur-sacristain. »[53] M. Goussu était né en 1823, et entra au Petit Séminaire en 1837[54]; c'est donc un peu après la révolution de Juillet qu'il faut placer ce souvenir d'enfant.

Ce sont là des exemples tirés du Perche et du Dunois. Le cas d'Houville-la-Branche, en pleine Beauce, est vraiment remarquable et instructif. Cette paroisse de quatre cents âmes, qui revint à Dieu en 1841, et qu'on a pu appeler, avec un peu d'exagération, « un îlot de sainteté », fut au moins une oasis de vertu chrétienne. En 1833, à l'arrivée du curé Mercier, l'église était encore pleine le dimanche, mais il n'y avait qu'un homme faisant ses pâques, le régisseur du château, et peu de femmes[55]. Et tel était l'esprit de la paroisse, qu'on venait de faire une pétition signée de soixante-treize chefs de famille, pour garder le précédent curé, fortement suspect dans ses mœurs[56]. M. Mercier fut très mal accueilli. Après huit ans de préparation silencieuse, quand une vingtaine de convertis, « dont six ou sept hommes âgés de vingt-cinq à cinquante ans », communièrent à la grand'messe de la fête patronale, pour briser d'un seul coup le respect humain, ce fut une rumeur dans toute l'église : on montait sur les bancs pour mieux voir, on les couvrit de sarcasmes à la sortie, on les persécuta ; mais ils tinrent bon, et, Dieu aidant, l'exemple porta ses fruits. Néanmoins, tel est le mystère des âmes — peut-être aussi la rivalité des lieux — que le hameau de Cinq-Ormes, composé d'une trentaine de foyers, resta irréductible, et l'est encore de nos jours[57].

Communions de dévotion. — La communion fréquente, comme nous l'entendons aujourd'hui, était inconnue il y a cent ans. M. Sainsot accuse à cette occasion le « rigorisme janséniste » du vieux clergé, au lendemain du Concordat : « On voyait la table sainte toujours déserte. Un certain nombre de femmes, et quelques hommes, communiaient au temps de Pâques, et parfois à Noël ; le reste de l'année, le tabernacle restait fermé, trop souvent d'ailleurs il était vide.

53. G. Sainsot, *le Culte eucharistique...*, p. 140, note.

54. Registre des entrées depuis 1825 (Archives diocésaines, dossier *Saint-Chéron*).

55. Je tiens ce détail de M. l'abbé Sosthène Paragot, mort récemment, doyen d'âge de notre diocèse, et fils d'un des premiers convertis d'Houville.

56. Archives diocésaines, dossier du *Clergé :* Bichette.

57. Abbé Houzé (curé d'Houville), *Ilot de sainteté. Comment s'est convertie une paroisse* (Paris, Éditions de l'Action catholique, 1912), p. 8-21.

Les pasteurs ne se plaignaient pas de cet état de choses ; beaucoup ne pensaient pas qu'il pût y en avoir un plus parfait. »[58]

Ce texte n'a pour toute référence qu'une note concernant le devoir pascal : autant dire qu'il n'en a pas[59]. Néanmoins, je dois reconnaître que M. Sainsot avait là-dessus des souvenirs personnels. Il m'a raconté lui-même que M. Morchoisne, son prédécesseur au doyenné de Terminiers de 1835 à 1881, rebutait les jeunes filles qui voulaient communier en dehors de Pâques, de Noël, et tout au plus de l'Assomption : « C'est trop souvent », déclarait-il. M. Sainsot tenait cela des Sœurs de l'école qui, probablement, poussaient leurs élèves à la sainte Table. Il me disait aussi avoir ouï dire à M. l'abbé Goussu, originaire de Dancy, que son vieux curé protestait contre les femmes trop zélées pour la communion. Beaucoup de prêtres chartrains d'un certain âge ont entendu parler, dans leur jeunesse, du rigorisme de l'ancien clergé. Qu'on me permette, pourtant, un essai de mise au point.

De 1804 à 1818, quand le pays chartrain dépendait de l'évêché de Versailles, une quinzaine au moins de confréries du Rosaire, supprimées à la Révolution, furent rétablies par Mgr Charrier de la Roche, à la demande des curés. Ces prêtres étaient de l'ancien régime, les uns réfractaires, les autres assermentés, tous formés à la vieille école. Assurément, la communion fréquente et quotidienne d'aujourd'hui les eût étonnés et même scandalisés, eux et leurs paroissiens. Mais leurs suppliques et leurs règlements, tous approuvés, attestent chez eux un vrai souci de voir une élite s'approcher des sacrements, autant que le comportaient les idées de l'époque. La première confrérie en date, celle de Gallardon en 1804, sollicite une indulgence plénière pour les frères et sœurs qui auront communié à diverses fêtes et aux premiers dimanches du mois. Une dizaine d'autres proposent seulement le jour de réception ou le jour du Rosaire. En 1806, le curé de Saint-Lubin-de-la-Haye déclare qu'un des motifs de sa supplique est « de rendre la fréquentation des sacrements plus commune ». Et il ajoute : « C'était dans cette paroisse une chose inouïe de s'approcher des sacrements hors le temps de Noël et de Pâques. Afin de ne pas les effrayer, je ne les oblige à s'approcher qu'une fois de plus dans l'année, savoir à la Nativité de Notre-Dame. »

Le curé de Brou, en 1807, écrit à l'évêque : « Les Sœurs

58. G. Sainsot, *le Culte eucharistique...*, art. cité, p. 140.
59. Citée ci-dessus, note 53.

approchent des sacrements selon leurs dispositions et leur dévotion. » Et le règlement exprime l'espoir qu'en plus du devoir pascal, elles auront à cœur « de s'approcher de la sainte Communion les principales fêtes de la Sainte Vierge, surtout le jour du Rosaire ». Même note en 1810, dans le règlement de Broué : « On s'efforcera de fréquenter les sacrements le plus qu'il sera possible. » A Rouvres, en 1808, plus de soixante personnes, déjà associées de fait, se sont engagées à communier le jour du Rosaire[60]. Enfin, le règlement de la Charité de Digny, même année, porte qu'aux grand'messes de fêtes solennelles et des dimanches des Quatre-Temps, « s'il y a quelques personnes pour communier », deux porte-chandeliers accompagneront le prêtre[61]. — Ainsi, d'après ces confréries dont on a retrouvé les traces, il semble que les curés chartrains du Premier Empire, au moins les plus zélés d'entre eux, facilitaient la communion, et que l'obstacle, en certains cas, venait plutôt des fidèles eux-mêmes. Leurs successeurs n'agirent pas autrement, puisque Mgr Clausel, en 1842, dit que la femme, en Eure-et-Loir (entendons la fermière), est généralement chrétienne, et qu' « elle s'approche, par intervalles, des sacrements divins »; c'est-à-dire qu'elle communie aux fêtes[62]. Or, il faut bien noter que l'on communiait à la grand'messe, et qu'on restait à jeun jusqu'à midi, ou même plus tard, selon la longueur du sermon. Il en résultait parfois, vu la mentalité des hommes, des scènes de famille assez pénibles, auxquelles ce Mandement de Mgr Clausel fait allusion. En 1841, une femme de Fruncé s'étant levée pour la communion, un jour de grande fête, son fils, d'une douzaine d'années, s'accrocha après elle en la retenant de toutes ses forces ; le mari était là, qui ne disait mot ; cette femme passait pour trop dévote, et le curé, déjà en difficulté, dut quitter la paroisse après cet incident[63]. M. l'abbé Paragot, fils d'un converti d'Houville, m'a dit que son père et son oncle, maréchaux-ferrants, avaient permission de travailler le dimanche matin jusqu'à neuf heures, à cause de la clientèle; mais ils communiaient, chacun à leur tour, à la grand' messe de paroisse, et ils firent cela pendant trente ans; pour des laïcs, c'était la communion fréquente. Ici comme ailleurs, si l'on ne se tient dans le cadre du passé, on s'expose à de

60. Copié sur les originaux par feu M. Haye, curé de Saint-Avit (Archives de M. Chanteux).

61. Règlement du 29 juin 1808, art. xxix (sans mention d'imprimeur). Approuvé par l'évêque de Versailles, le 13 mars 1809.

62. Mandement de Carême, déjà cité.

63. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 22 avril et 17 juin 1841.

faux jugements. C'est du reste une illusion, commune à la jeunesse, de vouloir changer en un tournemain les idées et les mœurs. Au Petit Séminaire de Chartres, en l'année scolaire 1834-35, un professeur de dix-neuf ans, frais émoulu de rhétorique, le futur cardinal Pie, tout échauffé sans doute de ses entretiens avec M. Lecomte, curé de la cathédrale, entreprit de réformer la direction spirituelle et de rendre la communion plus fréquente; ce zèle eucharistique eut pour résultat l'insubordination et la discorde[64]. Quand M. Bourlier, curé d'Ymonville, eut établi en 1846 une confrérie de la Sainte Vierge, il n'osa d'abord imposer aux jeunes filles qu'une communion de règle; un peu plus tard, une circonstance heureuse lui permit d'y en ajouter trois : c'est tout ce que croyait possible, vers le milieu du siècle, un des curés les plus prudents et les plus zélés du diocèse[65].

Causes générales de l'abstention des hommes. — Revenons a l'essentiel, c'est-à-dire aux pâques. Nous avons vu, depuis le Concordat, beaucoup d'hommes accomplir le devoir dominical, très peu le devoir pascal. Mais la messe était surtout affaire de tradition et d'habitude. Les pâques, au contraire, supposaient la foi, demandaient un effort : la foi manquait aux uns, et le milieu social ne protégeait plus les autres contre le respect humain. On n'avait pas impunément traversé la Révolution et l'Empire. Les soldats de Napoléon vivaient et mouraient comme des païens; et l'on est frappé de voir, sous la Restauration, tant de premières communions collectives de militaires élevés sans religion[66]. Notre département ne fut pas plus indemne qu'un autre : ce qui frappa Mgr Clausel à ses débuts, ce fut l'ignorance des vérités de foi les plus élémentaires, dans toutes les classes de la société[67].

Rigorisme des curés. — Cela dit, on ne saurait nier qu'une certaine sévérité de principes, chez les confesseurs formés à l'ancienne école, ait pu contribuer à la désertion des pâques. Lamennais, dont on retrouve partout l'influence, en poussant les jeunes prêtres vers Rome, leur en fit prendre nécessairement les maximes et l'esprit : de là, un double courant

64. Mémoire confidentiel de M. Chouet, supérieur du Petit Séminaire Saint-Cheron, écrit pour Mgr Clausel en 1836 (Archives diocésaines, dossier *Saint-Cheron*). — Cf. Mgr. Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, t. I, p. 40.

65. Chanoine Clerval, *l'Œuvre des clercs...*, p. 50-51.

66. *L'Ami de la religion et du roi*, Tables des années 1818 et suiv.

67. *Instruction pastorale aux prêtres* (18 mai 1828), *sur le zèle qu'ils doivent apporter et sur la méthode qu'ils doivent suivre dans l'enseignement de la religion.*

dans le clergé. Sur la question du prêt à intérêt, par exemple, que l'Église permit définitivement en 1830[68], on entrevoit le conflit dans la correspondance du jeune curé de la cathédrale, M. Lecomte, avec son ami M. Brière, curé de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou, vers 1828. L'évêque de Chartres, Mgr Clausel[69], et le vénérable abbé Beulé, de Nogent, restaient opposés au cinq pour cent, tandis que les deux jeunes prêtres, constatant que l'intransigeance éloignait de la confession des négociants et des hommes d'affaires, inclinaient à leur permettre même le six pour cent.[70]. A l'encontre des théologies sévères, encore assez répandues, celle de saint Liguori, traduite en français par Gousset, avait la faveur de Rome; néanmoins, au Grand Séminaire de Chartres, en 1845, le professeur de morale, M. Fauchereau, parlait avec dédain de Liguori, ce « farceur » : ce qui, naturellement, soulevait des protestations d'élèves[71]. Certains prédicateurs de retraites, par leur intransigeance, risquaient de fausser la conscience des prêtres et de leur inculquer des principes outrés de direction[72]. C'était aussi une coutume généralement reçue d'obliger les fidèles à se présenter deux fois pour la confession pascale; et certains refus d'absolution pouvaient décourager les âmes. C'est peut-être ce qui a le plus contribué à la fâcheuse réputation de « rigorisme janséniste », faite à l'ancien clergé : « Les rouages craqueraient à toute minute, écrivait M. Lecomte, avec les rigueurs de certaines gens. »[73] Enfin, nous l'avons vu, on était dans l'usage de faire ses pâques à la grand'messe; il n'en fallait pas plus, cela se conçoit, pour paralyser quelques bonnes volontés timides.

Synode de 1854 et discipline des pâques. — Le Synode eut à s'occuper du devoir pascal, et adoucit la discipline sur quelques points. Les Statuts autorisent à faire ses pâques en diocèse étranger, et à se confesser dans le diocèse à tout prêtre approuvé. La communion, selon le concile de Trente, doit se faire à la paroisse; mais on permettra facilement de la faire ailleurs. On ne rebutera pas une personne du dehors qui, après sa confession, demande à communier : mais passe

68. Réponse du Saint-Office à l'évêque de Rennes, 18 août 1830.

69. Lettres des 30 novembre 1830, 20 octobre, 3 novembre 1832, 3 et 14 avril 1835, à M. Carrière, directeur à Saint-Sulpice (Archives de Saint-Sulpice).

70. Lettres de M. Lecomte à M. Brière, 19 déc. 1827, et 11 déc. 1828 (Archives de la pension Riberou, à Nogent-le-Rotrou).

71. Chanoine Clerval, *l'Œuvre des clercs...*, p. 45.

72. Abbé Brière, *Notice biographique sur Mgr Clausel de Montals* (Chartres, 1857, gr. in-8°), p. 49.

73. Lettre à M. Brière, 4 avril 1842.

pour une fois. Le temps des pâques écoulé, chacun peut faire la communion pascale où il veut. Le Synode montra un égal souci d'éviter le rigorisme et le laxisme, tous deux réprouvés. Le délai de l'absolution fut rejeté en principe; et on ne la refuserait qu'aux fidèles qui, doucement exhortés et instruits, ne montreraient pas un suffisant repentir. On recommanda beaucoup de ménager les hommes en confession, de ne pas prononcer le mot humiliant de « catéchisme », et de les instruire adroitement, ceux-là surtout qui revenaient de loin. Sans supprimer la communion à la grand'messe, comme certaines personnes y répugnaient manifestement, on conseilla de les recevoir le matin. Cet usage, néanmoins, et celui de l'absolution différée durent se maintenir assez longtemps dans les bonnes paroisses.

Il me semble entrevoir dans ces concessions mêmes et ces recommandations du Synode que l'abandon des sacrements, quoique très marqué, n'était pas tellement universel, même chez les hommes. Il y avait des paroisses demeurées assez chrétiennes : celle de Sours, par exemple, où l'on comptait en 1857, sur quatorze cents âmes, six cents personnes pratiquantes, dont cent hommes et jeunes gens qui faisaient leurs pâques à la grand'messe[74]; celle de Gasville où, à la mort de M. Auger, en 1893, il y avait encore, m'a-t-on dit, une quarantaine d'hommes pascalisants. Il suffisait parfois de l'heureuse action d'un curé ou de la réussite d'une mission, pour faire revenir une paroisse de la mort à la vie. Dans le fond, bien des hommes gardaient un peu de foi, mêlée d'ignorance et de crainte. Selon Mgr Clausel, les grands obstacles à leur retour à Dieu étaient, pour beaucoup, le libertinage des mœurs et, pour tous, le respect humain[75] : n'est-ce pas une histoire de tous les temps, surtout quand la société déchristianisée laisse l'individu à lui-même ? Un des plus dignes représentants de la noblesse beauceronne au siècle dernier, le comte d'Hulst, père du célèbre prélat, avait un grand respect de la religion et des prêtres, il observait l'abstinence et les jeûnes, assistait à la messe, et, chose méritoire à cette époque, il défendait chez lui le travail du dimanche; mais il ne pratiquait pas[76].

Résumé de la situation religieuse. — Le synode de 1854 est une date importante. Où en est le diocèse à ce moment ?

74. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, mai 1857, p. 84.
75. *Mandement de Carême de 1842.*
76. Mgr Alfred Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst* (Paris, de Gigord, 1912 et 1914, 2 vol. in-8°), t. I, p. 55.

Ecoutons encore les deux évêques : l'ancien qui se retire après vingt-huit ans d'efforts, et le nouveau qui dresse l'inventaire : « La foi n'est pas éteinte dans ces âmes droites et simples, dit Mgr Clausel. *Ses observances et ses pratiques sont abandonnées, je dois le dire, par le grand nombre,* mais les germes d'une religion pure ne sont pas encore étouffés. »[77] L'année suivante, 1854, Mgr Regnault confesse que « *les sacrements et les divins offices sont peu fréquentés.* »[78] Et quelques mois plus tard : « Disons-le avec douleur, *beaucoup d'hommes et de femmes, élevés aux travaux champêtres, méconnaissent les vérités et les devoirs de la religion,* et n'en disent pas un mot à leurs enfants. »[79] Les deux sons de cloche se répondent. Et en voici l'écho, dans un rapport confidentiel que M. Chouet, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Cheron, adressait vers la même date à Mgr Regnault, sur la crise morale que traversait alors cet établissement : « Le principal obstacle au bien vient sans contredit de l'éducation première des enfants, de l'état présent de la foi et des mœurs dans un trop grand nombre de paroisses, et aussi de l'esprit actuel des enfants qui en est la conséquence naturelle. »[80]

Nous allons voir, pourtant, que, selon le mot du vieil évêque, « la foi n'était pas éteinte ».

VI. — LES MISSIONS.

Sous Mgr Clausel. — Ce fut une sorte de mission diocésaine que le Jubilé de 1826, où Mgr Clausel dépensa une activité prodigieuse, et visita toutes les paroisses, emmenant avec lui des prédicateurs, au besoin prêchant lui-même : il réussit peu, du moins auprès des hommes[81]. Les missions de Chartres (1827) et de Nogent-le-Rotrou (1828) furent, je crois, les seules du diocèse sous la Restauration[81*]. L'évêque parla d' « un grand nombre d'âmes ramenées à Dieu »[82]; mais les hommes de Chartres se tinrent à l'écart; et en 1830, le préfet de Rigny écrivait au ministre : « Les missions avaient très

77. *Lettre pastorale à l'occasion de sa démission* (1er janvier 1853).

78. *Lettre de l'évêque de Chartres, qui supplie le Souverain Pontife Pie IX d'accorder ... un Jubilé particulier à son diocèse,* etc. (21 mai 1854).

79. *Lettre pastorale au sujet des Sœurs de Notre-Dame de Chartres,* etc. (22 janvier 1855).

80. *Archives diocésaines,* dossier *Saint-Cheron.*

81. *Mandement* (1er février 1827) *sur l'Église catholique.*

81*. Sauf une courte mission à Terminiers, en 1817 (*Ami de la Religion,* t. XI, p. 315).

82. *Mandement* (15 janvier 1828) *sur la Religion.*

peu réussi dans le département d'Eure-et-Loir. »[83] L'appui officiel d'un pouvoir mal vu leur avait fait plus de mal que de bien. Je n'en connais pas sous la Monarchie de Juillet, et je doute que l'opinion et le gouvernement les eussent tolérées. Sous la Seconde République, je n'en vois qu'une, celle du Puiset, qui se termina d'une façon vraiment originale. M. Bourlier, curé d'Ymonville, un des deux missionnaires, se prêta en tremblant au hardi stratagème du curé, qui avait résolu de renouveler la pêche miraculeuse. Après d'effrayants sermons sur les fins dernières, il y en eut un sur l'enfer qui terrorisa l'auditoire. Aussitôt, le prédicateur fit mettre le confessionnal dans l'entrebâillement de la porte de l'église, et il fallait y passer pour sortir... On y passa; mais pris une fois, rarement deux, dit un proverbe[84]. Quant au Jubilé de 1851, qui fit tant d'effet dans d'autres diocèses, il en fit très peu chez nous : l'évêque était trop âgé[85].

Sous Mgr Regnault. — Par contre, le Jubilé chartrain de 1855, préparatoire au couronnement de Notre-Dame du Pilier, marqua brillamment les débuts de Mgr Regnault : ce fut une vraie mission diocésaine qui, mieux organisée, eut plus de succès qu'en 1826. Les circonstances politiques étaient, du reste, beaucoup plus favorables. On observait à cette époque, dans la bourgeoisie, « un retour général vers la religion », que l'Empire protégeait hautement[86]; le peuple suivait plus ou moins l'impulsion donnée. Près de cent paroisses furent évangélisées cette année-là par divers religieux, notamment par les Pères Maristes qui, à cette occasion s'établirent à Chartres. Mgr Regnault se dit heureux de « tout ce qui vient de se passer d'édifiant, d'admirable même, dans nos villes et nos campagnes »; il s'en tient, toutefois, à des généralités prudentes, et avoue que l'indifférence a été constatée dans mainte paroisse[87].

Les missions continuèrent avec succès; le P. Michon, mariste, se signala entre tous, et fut surnommé « l'apôtre du Perche ». A la Loupe, un grand nombre d'hommes se convertirent; à Béville, beaucoup de mères de famille, et quelques hommes; à Montlandon (450 habitants), il y eut quinze retours d'hommes, et quatre-vingt de femmes; à Frétigny,

83. Rapport du 7 octobre 1830 (Arch. nat. F19 2516).

84. A. Clerval, *l'Œuvre des clercs...*, p. 55.

85. « Hélas ! que n'ont-ils été (les fruits du Jubilé) plus abondants dans notre diocèse ! » (*Mandement* du 22 janvier 1852).

86. *Lettre pastorale au sujet des sœurs de Notre-Dame de Chartres*, 22 janvier 1855.

87. *Lettre pastorale au sujet des missions données dans son diocèse pendant le jubilé de 1855*, etc. (31 décembre 1855).

« bon nombre de retours, même parmi les hommes »: Orrouer (415 habitants) passa de moins de trente pâques à une centaine; nombreux retours d'hommes à Sandarville et à Fruncé. Il n'est pas de mon sujet d'aller plus loin. Sans doute, ces résultats ne furent pas tous durables; mais le rôle éternel de l'Église est de recommencer[88].

CONCLUSION.

Au premier de ses trois volumes sur *le Prêtre français et la société contemporaine (1815-1871)*, M. Brugerette a mis ce sous-titre : *la Restauration catholique*[89]. Assurément, cela peut s'entendre. En regardant l'histoire par les sommets, on trouve au XIXe siècle de grands noms, de grandes luttes, de grands résultats : la liberté d'enseignement, par exemple. Mais, j'ai regret de le dire, de mon point de vue d'historien local, adonné à une enquête dont je viens d'exposer une partie, je vois les choses différemment. Un déclin continu, voilà ce qui m'apparaît au diocèse de Chartres, principalement sous cette Monarchie de Juillet, où M. Brugerette, d'un point de vue plus général et plus élevé, voit l'époque d'une « splendide renaissance » pour l'Église[90].

Bien loin qu'en 48 la société fût « revenue à des habitudes plus chrétiennes »[91], dans nos campagnes elle s'en éloignait de plus en plus. La révolution de Février fut une surprise politique, suivie d'une explosion de sentimentalisme : on se grisait du mot de liberté, sans savoir aucunement quelle tyrannie venait de prendre fin. Le grand démocrate, c'était Jésus : la Religion et la Liberté s'embrassèrent donc sur la place publique; après quoi, elles se séparèrent, et chacun resta ce qu'il était : les hommes continuèrent à déserter l'église; et les femmes, longtemps fidèles, imitaient déjà leur exemple.

Ernest SEVRIN.

88. *La Voix de N.-D. de Chartres*, année 1858, p. 59, 60, 122, 171, 172.
89. Lethielleux, 1933, in-8°.
90. BRUGERETTE, *le Prêtre français*, t. I, p. 67.
91. BRUGERETTE, *le Prêtre français*, t. I, p. 134.

BERNIER, ÉVÊQUE D'ORLÉANS [1]

Il est bien difficile de résumer en quelques pages une biographie complète de Bernier. Son activité fut en effet prodigieuse et l'on reste vraiment stupéfait de la somme de travail qu'il a su fournir, du nombre et de l'ampleur des affaires qu'il a su traiter. D'autre part, sa manière n'est point rectiligne, mais sinueuse et souple; l'homme apparaît fuyant, énigmatique, mystérieux; il procède par cheminements silencieux; il dérobe soigneusement sa marche. Réduire en tableau synoptique une existence aussi mêlée, fixer de manière rigide les traits flottants d'une physionomie, physiquement et moralement aussi mobile, porter sur ce personnage ondoyant, qui rendit de façon si contestable des services incontestés, un jugement catégorique, définitif et absolu, ceux qui connaissent bien Bernier s'interdiront toujours de le faire. Ce serait, sous prétexte de netteté et de logique, trahir la vérité.

La « carrière » de Bernier s'ouvre en 1793 avec le soulèvement de la Vendée. On peut y distinguer trois périodes : les guerres et les pacifications de la Vendée (1793-1800); la négociation du Concordat (1800-1801); l'application du Concordat (1801-1806).

De ces trois périodes, les deux premières étaient connues, car tous les historiens de la Vendée et du Concordat ont nécessairement rencontré l'inévitable Bernier. Sur ces matières, je n'apporte donc ni document ni fait nouveau; je me suis borné à dégager plus nettement le rôle croissant joué par le curé de Saint-Laud dans les affaires de l'Ouest, à étudier l'évolution de sa politique, à préciser certains points obscurs, à discuter certaines accusations portées contre sa mémoire relativement à « l'invention de l'évêque d'Agra », à la mort de Marigny, à la capture de Stofflet. Ses négociations manquées avec Hoche, son attitude expectante sous le Directoire, avec lequel il juge toute paix religieuse impossible, son ralliement foudroyant à Bonaparte révèlent chez lui un sens politique très aigu. Quant à la pacification de l'Ouest, il ne serait pas exagéré d'y voir le chef-d'œuvre de toute sa carrière diplomatique; non seulement, il réussit de main de maître cette œuvre difficile, mais il sut, en même temps, en tirer tous les profits possibles pour Bonaparte, pour l'Église de

1. Nous publions ici le résumé, rédigé par l'auteur, de la thèse de doctorat ès-lettres soutenue par M. le chanoine Leflon, curé de Saint-Nicaise de Reims, le 29 juin 1938, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris qui lui a décerné la mention très honorable. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie française (Grand prix Gobert 1939). On en lira un compte rendu critique ci-dessous, p. 369 (N. D. L. R.).

Vendée et l'Église de France, enfin pour lui-même; car cette pacification politique et régionale amorce la pacification religieuse et générale dont il sera chargé par la négociation du Concordat.

Sans doute, il y aurait beaucoup de réserves à faire sur l'attitude et les manœuvres de Bernier durant toute cette période et il faut avouer que l'histoire de la Vendée héroïque se trouve assez déflorée lorsqu'on découvre, avec le curé de Saint-Laud, ses misères internes et authentiques; il n'en reste pas moins vrai, que « la guerre des géants, après des détours multiples et confus, revenait sur sa fin à son principe premier » (t. I, p. 191) qui était un principe religieux. Ce fut le mérite de Bernier de l'avoir ramenée à ce principe premier et d'y être revenu lui-même. Chassin, qui n'est point suspect de partialité en faveur des insurgés, a écrit que la signature apposée par le curé de Saint-Laud au Concordat était la signature même de la Vendée. J'ai cru pouvoir faire mienne cette conclusion.

Mais cette signature ne fut apposée qu'après treize mois de pourparlers laborieux. Sur ces pourparlers, après les travaux du cardinal Mathieu et de Boulay de la Meurthe, on ne pouvait prétendre à de l'inédit. Dans les deux chapitres qui leur sont consacrés, on retrouvera donc l'exposé classique. Mais Bernier devenant, comme c'est naturel dans un ouvrage qui lui est consacré, le personnage central de ces chapitres, j'ai été amené à chercher pourquoi Bonaparte l'avait choisi de préférence à tout autre pour mener les négociations avec Spina; ainsi se révèlent mieux les intentions du Premier Consul; j'ai insisté également sur la tactique adoptée par le curé de Saint-Laud pour neutraliser, sans la combattre ouvertement, l'opposition de Talleyrand : ainsi apparaît mieux le jeu du ministre. Rappeler quelle habileté, quelle persévérance, quel dévouement il fallut pour reprendre sans cesse ce travail de Pénélope, n'était point faire œuvre originale; mais on ne saurait trop mettre en lumière les services exceptionnels rendus en l'occurrence à l'Église et au gouvernement par un négociateur aussi tenace et aussi adroit.

Le Concordat signé, il fallait en assurer l'heureuse application. Or, si l'on connaissait dans le détail quelle part importante Bernier avait prise aux négociations, on connaissait peu et mal combien, et au milieu de quelles difficultés, il travailla à le mettre en vigueur. Le dépouillement des séries F19 et AFIV aux Archives nationales, la Correspondance politique, Rome 933-939, Allemagne 726-729 des Archives des Affaires étrangères, les Archives napoléoniennes de l'*Archivio Vaticano* me révèlent que, même après les études de Boulay de la Meurthe, du R. P. Dudon, du comte d'Haussonville, de M. Lévy-Schneider, de M. A. Latreille, il y avait beaucoup à explorer, tant cette application du Concordat avait rencontré d'oppositions et soulevé de problèmes. De plus, le rôle de toute première importance joué par Bernier du-

rant toute cette période me paraissait digne d'être dégagé et mis en valeur.

Évêque d'Orléans, investi de la confiance entière du légat qu'il subjugue, chargé auprès de Portalis d'un mandat officieux d'assesseur ecclésiastique aux Cultes, Bernier travaille simultanément à l'application du Concordat dans toute l'Église de France et dans l'Église particulière qui lui a été confiée.

Nous assistons ainsi à l'organisation d'un diocèse et l'étude de cette organisation diocésaine est d'autant plus intéressante que le diocèse d'Orléans comprenait le Loiret et le Loir-et-Cher, car dans le Loir-et-Cher, Bernier succédait à l'évêque légitime non démissionnaire, M. de Thémines, et à l'évêque constitutionnel Grégoire; les difficultés relatives à la fusion des deux clergés, aux séminaires, au temporel du culte, aux finances ecclésiastiques, à la restauration de la vie religieuse et des couvents, communes à tous les diocèses, se compliquaient ainsi d'oppositions extrêmes qui aboutirent au schisme de la Petite Église et aux luttes épiques du Vendômois.

Mais ces études d'histoire locale, si curieuses et si révélatrices soient-elles, le cèdent en intérêt aux conclusions d'histoire générale que des documents nouveaux m'ont permis de dégager sur trois points principaux : la réconciliation des évêques constitutionnels, le sacre, le concordat germanique.

Pour ce qui concerne les évêques constitutionnels, des notes rédigées par les secrétaires de la légation pontificale à Paris — Notices sur les évêques intrus, Histoire du concordat, Négociation du concordat, Exécution du concordat, Mémoire sur la conduite des évêques constitutionnels nommés aux sièges de la nouvelle circonscription des diocèses de France (*Arch. Vat., Epoca napoleonica Francia I et XII*) — m'ont permis d'établir que, le 16 avril 1802, Bernier trompa le légat en affirmant que les huit constitutionnels avaient satisfait aux conditions convenues, tandis que ses dépositions si nuancées, lors du procès canonique qui précéda leur institution, permirent seulement au légat, qui pouvait lire entre les lignes, de se laisser tromper. Il serait trop long de résumer ici ce délicat chapitre III du livre II où cette triste affaire se trouve exposée en détail.

D'autres documents des Archives Vaticanes m'ont révélé que le cérémonial du sacre a été rédigé par Bernier et accepté par le pape, y compris le couronnement de l'empereur par lui-même. Le projet est minuté de la main du chanoine Clavelot, secrétaire de Bernier, et on y relève une addition faite par l'évêque d'Orléans. M. Frédéric Masson, avait déjà fait état de ce document; mais, faute de connaître les écritures, il n'avait pu l'authentiquer. D'autre part, des documents de Montargis et une lettre de Caprara à Antonelli, conservée aux Archives nationales, démontrent que Bernier a profité du passage de Pie VII à Montargis, où il le reçut comme ordinaire du diocèse, pour faire agréer par le Pape, sauf sur le point du serment constitutionnel que prêterait l'empereur, la modification des rites traditionnels.

Enfin, des documents complémentaires, trouvés aux Archives Vaticanes et aux Archives des Affaires étrangères, m'ont permis d'écrire un chapitre assez nouveau sur les manigances de Dalberg, de Talleyrand, de Bernier relativement aux affaires religieuses d'Allemagne. Avec la complicité de Talleyrand, de Dalberg, et même de Caprara, Bernier avait monté toute une intrigue pour se faire nommer légat du pape à Ratisbonne, où il conclurait avec la Diète un Concordat germanique. La disgrâce dont l'évêque d'Orléans fut frappé par Napoléon empêcha le projet d'aboutir. Ce fut la fin de sa carrière diplomatique et politique.

En mars 1805, Bernier rentrait à Orléans; il ne quitterait plus son diocèse que pour mourir à Paris, le 1er octobre 1806, dans d'atroces souffrances et dans un abandon presque complet.

Il termina du moins en évêque son existence fort mêlée. Les témoignages sont unanimes à reconnaître son zèle, sa vertu; et ses ennemis les plus acharnés respectent son pastorat. M. de Barante nous le montre « pieux, simple, régulier dans ses mœurs, remplissant tous les devoirs de son saint ministère, aimé et vénéré des fidèles », plus aimé et plus vénéré encore des religieuses contemplatives qu'il édifiait par ses entretiens spirituels, après avoir assuré la restauration de leurs couvents.

Un autre Bernier se révèle alors, que d'aucuns n'eussent point soupçonné et cela ne simplifie point le problème psychologique posé par cette âme complexe et par cette vie agitée. Si, par certains aspects de son esprit et de son caractère, l'évêque d'Orléans rappelle Talleyrand et même Fouché, si l'on peut justement lui reprocher son ambition passionnée, son manque de scrupules, sa duplicité, peut-être même pis encore, du moins doit-on reconnaître chez lui une foi réelle, une fidélité incontestable à l'Église, une volonté efficace de la servir en pacifiant et en rapprochant les esprits. « Derrière lui, a écrit M. Marcel Reinhard, il laissait une grande œuvre; il est regrettable qu'il l'ait réalisée sans grandeur. »

Jean LEFLON.

BULLETIN CRITIQUE

Édouard Jordan. — *Histoire du Moyen Age.* Tome IV, première partie : *l'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles* (Histoire générale, publiée sous la direction de G. Glotz). — Paris, Presses universitaires de France, 1939. In-8° de xii-451 pages. Prix : 60 francs.

M. Édouard Jordan, par sa thèse sur *les Origines de la domination angevine en Italie* et par plusieurs autres travaux remarquables, était particulièrement qualifié pour aborder le grand et difficile sujet qu'il a traité dans le présent volume. La méthode qu'il a suivie, bien qu'imposée, dans les grandes lignes, par le type de la collection à laquelle appartient son livre, porte un accent personnel. Pas de bibliographie encombrante : succinctement le nécessaire est indiqué soit en introduction, soit en note. Peu de discussions critiques sur des points controversés. Je signale seulement que M. Édouard Jordan se prononce pour le caractère viager du concordat de Worms et son renouvellement sous Lothaire, qu'il rejette la légende selon laquelle le pape aurait accordé à Roger de Sicile les insignes ecclésiastiques, qu'il ne croit pas qu'Henri VI ait offert au pape de se se reconnaître son vassal pour l'Empire, enfin qu'il date de 1262 et non de l'année suivante le rapport d'un ambassadeur viennois qui révèle un arrêt dans la négociation entre Urbain IV et Charles d'Anjou.

Ce qui constitue l'attrait et la nouveauté de ce volume, c'est, sinon la pensée générale qui l'inspire (l'historien n'a pas de parti pris), du moins le jugement latent qui ressort d'une constatation prolongée. L'empire des Otton et des Henri serait-il la formule de l'unité allemande conjointe à l'unité italienne ? Assurerait-il à ces pays, avec les Frédéric, le bienfait de la paix sous une autorité assez forte ? Serait-il le foyer d'une extension vers l'Est portant la civilisation germanique dans les pays slaves, et rayonnant sur les royaumes des marches orientales, Bohême, Hongrie, Pologne ? Progresserait-il un jour du côté opposé vers la France et l'Angleterre ? Telle semblait être la destinée allemande, perspective grandiose qui émeut Dante et dont l'évanouissement le laisse inconsolable et saisit l'historien à son tour. Mais aussi, au regard des annexés éventuels, perspective inquiétante. Plus d'une fois en effet les empereurs allemands ont étendu leur puissance non pas en organisant les vaincus, comme l'avait fait l'empire romain, mais en les exterminant. Même lorsqu'ils ne s'abandonnaient pas

à ces extrémités, jamais ils n'ont rencontré, par exemple chez les Italiens, la compatibilité d'humeur suffisante à une cohabitation tolérable. Mais le grand écueil sur lequel a échoué la conception d'un empire germanique restaurant l'empire romain, c'est la papauté. L'empire antique, même après la conversion de Constantin, n'avait pas connu un tel heurt. La papauté médiévale n'était pas seulement une puissance territoriale, mais aussi un pouvoir spirituel universel. Maîtresse spirituelle, il lui était impossible de se soumettre à l'empereur comme un simple évêché allemand; maîtresse universelle, elle pouvait s'appuyer contre lui sur les autres pays de la chrétienté et c'est à quoi, depuis Urbain II, les papes n'avaient pas manqué. La querelle entre la papauté et l'empire est donc bien le nœud de ce drame. Elle était inévitable du jour où le royaume de Germanie s'identifiait indissolublement avec l'Empire, union démesurée, prématurée ou archaïque, fatale à l'Allemagne, coûteuse pour tous. Le livre de M. Édouard Jordan est l'histoire de l'élévation et de l'effondrement de ce colosse. La correspondance des sentiments de l'auteur avec ceux de Dante me paraît aussi probable qu'honorable.

Dans la chute de l'Empire ont crû les républiques et les seigneuries italiennes. Ce n'est pas là l'aspect le moins nouveau du livre de M. Jordan. Il analyse avec une admirable pénétration les passions politiques qu'éprouvait la péninsule, plus attachée aux rivalités entre cités qu'aux grandes luttes entre les papes et les empereurs, abaissant ces derniers du rôle d'arbitres à celui de partisans, et rendant par là même impossible leur succès. M. Jordan suit également dans un exposé qui, pour être synthétique, n'en est ni moins précis ni moins solide, l'évolution des constitutions municipales et les combinaisons, plus compliquées en apparence qu'en réalité, entre la « commune » et le « peuple » ou le « parti », ce qui n'est pas sans analogie avec des phénomènes fort actuels.

Rendant justice à Charles d'Anjou en mainte page de son livre, M. Jordan estime, dans l'ensemble, son jeu néfaste. Pourquoi ? Lui reproche-t-il d'avoir tenté de fonder l'unité italienne, ou d'avoir manqué cette tentative ? ou d'avoir été le fossoyeur des Hohen staufen et d'avoir opposé, en épaulant la papauté, un obstacle insurmontable à la reconstitution d'un empire germano-italique ? N'est-ce pas là précisément le but que celle-ci s'était proposé ?

Du grand conflit, c'est bien la papauté qui sort victorieuse. Mais l'historien qu'est M. Jordan ne dissimule pas les ombres au tableau. En combattant l'Empire, les papes ont été entraînés à lui substituer leur propre suprématie, à s'ériger en juges des actes politiques, prononçant des arrêts et infligeant des sanctions dans des causes temporelles. N'était-ce pas, sous le couvert de la thèse ambiguë des deux glaives, oublier les paroles très claires du Sauveur : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ? N'était-ce pas provoquer des réactions comme celle de Philippe le Bel qui,

sans se justifier dans leurs violences, s'expliquent dans leurs causes. La position de saint Louis donne la sensation d'un équilibre plus stable et plus en harmonie avec les buts de l'Église.

Mais le juste milieu n'est pas facile à tenir dans l'ardeur de la bataille et l'on est fondé à soutenir que si le Saint-Siège avait laissé se consolider une dynastie impériale allemande, la vie religieuse de la chrétienté eût été étouffée sous son despotisme.

Ces lignes suffiront-elles à dire l'intérêt que j'ai pris au livre de M. Jordan ? Sans entrer dans les détails, j'ajouterai seulement que la belle ordonnance des chapitres, jointe à un sens psychologique très vif, donne à son ouvrage une haute valeur littéraire et en rend la lecture extrêmement attachante.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Histoire littéraire de la France ..., par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome XXXVII, suite du XIVe siècle. — Paris, Imprimerie nationale, 1938. In-4° de XXIV-562 pages.

L'*Histoire littéraire de la France,* toujours utile aux historiens de l'Église, leur offre dans son trente-septième tome une contribution d'une importance peu commune : 15 notices sur 26; et ce sont non seulement les plus substantielles, celles qui concernent les écrivains les plus célèbres, mais aussi, en général, les mieux faites. Le plan suivi est le plan traditionnel, comprenant deux parties pour chaque auteur : 1° sa vie, 2° ses écrits. Quoique les biographies ne laissent pas d'ajouter parfois à ce qui était déjà connu, il va de soi que c'est pour l'analyse des écrits, pour les discussions critiques et les commentaires variés auxquels ils donnent lieu, que les notices s'imposent à l'attention.

Plus de la moitié est due à Paul Fournier. Il a traité du théologien et canoniste *Durand de Saint-Pourçain,* du théologien et canoniste *Pierre de La Palu,* des cardinaux *Pierre Bertrand* et *Guillaume de Peyre de Godin,* du canoniste *Henri Bohic,* de *Jacques Fournier* [*Benoît XII*], de *Pierre Roger* [*Clément VI*], des trois frères prêcheurs *Jacques de Metz, Durand d'Aurillac* et *Bernard Lombardi,* du canoniste *Jean Gaufredi.* Les quatre derniers sont de menus personnages; mais, parmi les sept autres, tous notables à quelque titre, figurent deux papes. M. A. Coville, d'autre part, s'est chargé de *Gilles li Muisis,* le chroniqueur, abbé de Saint-Martin de Tournai, et des *Documents sur les Flagellants,* Antoine Thomas et M. Mario Roques des traductions françaises de la *Consolatio philosophiae* de Boèce. Une notice succincte sur le cistercien *Simon de Vauvert* est signée de Ch.-V. Langlois.

Durand de Saint-Pourçain, « doctor resolutissimus » et « doctor modernus », est un de ces dominicains peu nombreux qui se refusèrent à accepter toute la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Ce fut l'occasion de grandes passes d'armes théologiques. La fa-

veur confiante de Jean XXII sauva Durand des périls de la controverse en faisant de lui un évêque, successivement de Limoux (siège de fraîche date), du Puy et de Meaux. Il mourut en 1334. Pierre de La Palu, qui l'avait combattu avec fougue, fut un moraliste, un bon prédicateur et un champion de la croisade. Jean XXII lui avait conféré le titre de patriarche de Jérusalem. Il était frère prêcheur, lui aussi, ainsi que le cardinal Guillaume de Peyre de Godin, mais celui-ci compte moins comme écrivain que comme serviteur fidèle de Clément V et de Jean XXII. Encore plus mêlé aux choses du monde, apparaît Pierre Bertrand, « type achevé du jurisconsulte haut fonctionnaire et haut prélat », qui, en maintes circonstances, fit bénéficier de sa science et de son crédit la monarchie française. Le breton Henri Bohic, au contraire, ne s'adonnait qu'à la vie spéculative. Ses *Distinctiones* sur les Décrétales de Grégoire IX dénotent autant de souci de la morale que d'expérience juridique. « En sa personne s'unissent heureusement la justice et la charité. » Pour ce qui est de Benoît XII et de Clément VI, Paul Fournier laisse de côté les actes officiels de leur ministère, tels que bulles ou sentences, et ne s'occupe que de leurs traités théologiques ou de leurs sermons, sans, du reste, omettre l'aspect proprement « littéraire » (au sens moderne du mot) de son sujet, quand il analyse les procédés et les plans des discours de Clément VI qui passait pour le meilleur orateur de son temps.

La fréquentation de Gilles li Muisis amenait M. Coville aux documents sur les Flagellants, car cet abbé de Saint-Martin de Tournai a beaucoup parlé d'eux dans sa *Chronique;* une miniature de son manuscrit original représente même une procession de ces singuliers mystiques, dont les macérations violentes avaient pour objet de conjurer l'approche redoutable de la peste.

La *Consolation* de Boèce a été traduite intégralement en français pour la première fois par un Bourguignon anonyme du XIIIe siècle. Puis d'autres traducteurs sont venus. Bien que M. Roques semble avoir peine à les considérer autrement que de son point de vue un peu étroit de philologue, la notice qu'il leur consacre — et qu'avait commencée Antoine Thomas — sera à consulter par les investigateurs de la pensée du Moyen Age.

Ce tome XXXVII paraît après qu'ont disparu trois des érudits qui y travaillèrent : Ch.-V. Langlois, Antoine Thomas, Paul Fournier. Conformément à un usage ancien, assez touchant, l'Académie des inscriptions réserve quelques pages à l'hommage que leur mémoire mérite. L'éloge de Paul Fournier est fait par M. Coville, qui le montre soucieux d'étudier les auteurs « en profondeur » autant qu'en « surface », de « déterminer les idées, la valeur et la portée des œuvres dont il parle, la place qu'elles tiennent dans l'évolution du droit ou des doctrines ». Il convenait de citer ces lignes dans la *Revue* où le nom de ce grand savant et grand honnête homme restera à l'honneur.

H. WAQUET.

Georges LOTE. — *La vie et l'œuvre de François Rabelais* (Bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille, série I : Droit-Lettres, I). — Aix-en-Provence, E. Fourcine, et Paris, E. Droz, 1938. Grand in-8° de 574 pages, 16 planches hors texte.

On sait si depuis quarante ans les recherches relatives à Rabelais ont pris de l'ampleur. M. Abel Lefranc, ses élèves, la société des études rabelaisiennes ont pu, grâce à la rigueur de leurs méthodes, éclairer de façon très sûre la vie et l'œuvre du père de Gargantua et de Pantagruel. Le regretté Pierre Villey avait, voici quinze ans, tenté la synthèse de leurs recherches et de leurs découvertes, et il paraissait difficile de rien ajouter à son livre, d'une sûreté d'information sans égale, d'une justesse, d'une finesse de vues sans pareilles. M. Lote a cru pouvoir risquer à son tour un nouveau travail sur Alcofribas Nasier; il a tenté la gageure; il a réussi. P. Villey avait dessiné la courbe de l'évolution de Rabelais; M. Lote étudie l'œuvre d'ensemble. Les deux points de vue se justifient ; la synthèse de P. Villey était chronologique, celle de M. Lote est plus géométrique : l'un suivait l'œuvre dans son développement, l'autre la définit dans son ensemble. Leurs conclusions, différentes sur quelques problèmes, sont également suggestives : il faudra, pour comprendre l'œuvre de l'écrivain chinonais, user tour à tour de deux livres également sûrs.

M. Lote étudie d'abord l'homme : sa vie, son caractère; il esquisse ensuite la chronologie et « l'architecture » des cinq livres; il aborde enfin et traite un par un les problèmes qu'ils lui paraissent poser : Rabelais et le Moyen Age, l'humaniste, la religion et la philosophie de Rabelais, sa politique, la peinture de la société, les personnages du roman, l'art, la langue, le style, l'influence, telles sont les questions qu'il analyse tour à tour. Il réussit de la sorte à envisager tous les aspects d'une biographie et d'une œuvre complexes : le plan suivi par P. Villey ménageait des surprises; le sien, moins dramatique, si l'on peut dire, a d'indéniables qualités didactiques. Chaque question est posée à son tour et traitée avec les développements qu'elle mérite.

Tout n'est pas également neuf dans son étude. Sur la biographie, par exemple, le critique se borne à résumer les données de l'enquête conduite par A. Lefranc, qu'il corrige, ici et là, par quelques hypothèses nouvelles. C'est ainsi qu'il hésite, p. 19 et suiv., à admettre « avec une parfaite certitude » que Rabelais ait séjourné à Paris entre 1527 et 1530, comme on le croit d'habitude: sans doute le *Pantagruel* témoigne d'une connaissance réelle de la topographie de la capitale, mais l'écrivain ne l'aurait-il pas puisée, pense M. Lote, dans plus d'un ouvrage, *le Dit des rues de Paris, les Moustiers de Paris,* ou les *Entrées* « princières et royales », qui « donnaient des itinéraires très détaillés » ? La suggestion est ingénieuse. Ce n'est qu'une hypothèse. Pourquoi admettre telles déclarations de Rabelais, celles relatives au séjour à Mont-

pellier (irréfutables, il est vrai, dans leurs données générales) ou celles, plus hypothétiques, concernant le voyage à Chinon en 1532, et refuser l'hypothèse du séjour à Paris ? D'autant que rien ne prouve que Rabelais ait eu entre les mains les ouvrages où M. Lote suggère qu'il a pu se documenter. D'autant, d'ailleurs, que certains détails ont bien l'air de « choses vues ». Le rapprochement fait par M. Lote, p. 20, n. 1, entre la harangue de J. de Bragmardo et une page de l'*Entrée* de Marie d'Angleterre paraît audacieux. Page 24, M. Lote écrit : « le 2 février 1534, Rabelais part pour Rome où il accompagne un très haut personnage, J. du Bellay... » ; ne faudrait-il pas écrire « arrive à Rome ... » puisqu'on a une lettre de J. du Bellay écrite de Rome le 8 février ? On complètera ce qui est dit, p. 29, du fils de Rabelais, Théodule, par un récent article d'*Humanisme et Renaissance* qui met la question au point. Il semble, d'après ce qui est dit p. 29, que Rabelais ait passé sa licence et son doctorat en 1536 : c'est en 1537 que ces titres lui furent conférés. Ce ne sont là que vétilles : elles n'enlèvent rien à la valeur de la biographie résumée par M. Lote. Ses conclusions sur l'homme, p. 67, sont pertinentes.

En ce qui concerne l'œuvre, il est de ceux qui font des réserves sur l'authenticité du Ve livre, et l'on ne peut qu'approuver ses prudentes conclusions. Le chapitre sur les idées politiques de l'écrivain est excellent : le rôle de publiciste appointé que joua Rabelais y est justement mis en valeur, et M. Lote insiste à bon droit sur le fait que, derrière la querelle des Chinonais avec les Sainte Marthe qui fait le fond de la guerre picrocholine, il y a mainte allusion au conflit qui opposait alors François Ier et Charles Quint : les allusions sont transparentes, écrit-il à bon droit; mais cela suffit-il pour écrire, p. 305, que Rabelais avait eu dès 1534, avant la publication du *Gargantua,* connaissance de documents officiels qu'il aurait utilisés ? Ce n'est pas sûr... Il a seulement traduit l'indignation populaire. Que les problèmes relatifs à la guerre fussent alors de ceux qui préoccupaient les esprits, M. Lote le dit justement p. 278 : précisément en 1534, un moine espagnol, Francisco de Vitoria, faisait, à l'université de Salamanque, un cours sur le sujet suivant : « *An bellare sit semper peccatum mortale* » ? (Cf. les thèses de J. Baumel, *les Problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'œuvre de F. de Vitoria,* Montpellier, 1936). On pourrait le citer à côté de Juan Lobo de Ségovie. Signalons enfin un rapprochement d'une vraisemblance ingénieuse que fait l'historien entre le portrait de Pantagruel au IVe livre et G. du Bellay: délicat hommage rendu par Rabelais à son protecteur.

Les deux chapitres les plus originaux du livre de M. Lote sont ceux touchant la survivance du Moyen Age dans l'œuvre de Rabelais, et ses idées religieuses. Sur le premier point, il montre avec une richesse de rapprochements, un luxe de précisions qui emportent la conviction tout ce que Rabelais doit à la tradition

médiévale[1]. On s'en doutait : il ne semble pas qu'on l'ait jamais dit avec autant de force. M. Lote ajoute ici aux recherches pourtant si poussées de M. Plattard. Rabelais doit plus qu'on ne le croit sinon directement aux épopées médiévales, aux romans courtois, à la littérature didactique, au moins à leur esprit et surtout à la tradition orale qui en découlait. On lit avec la plus vive curiosité les pages 125-128 où le critique rapproche le *Quart livre* et les navigations de Pantagruel du *Voyage de saint Brendan*, celles aussi sur la guerre des Andouilles où il montre tout ce que Rabelais doit à l'imagination populaire. Il développe largement une thèse déjà esquissée, mais qu'il enrichit d'arguments nouveaux et probants : M. Lefranc n'avait-il pas récemment montré ce que la descente d'Epistémon aux enfers, dans le *Pantagruel*, doit au *Calendrier des bergers* ? Il montre de même tout ce que le *Tiers Livre* et la querelle des femmes doivent en même temps qu'à l'actualité à la tradition médiévale. M. Lote aurait pu citer ici le livre curieux de M. Telle sur la reine de Navarre.

Sur la question religieuse, si controversée, il conclut, avec M. Lefranc, avec M. Busson, à la libre pensée de Rabelais. Sa démonstration, menée de main de maître, force la conviction, et il est difficile d'y résister. J'avoue ne pas être convaincu par l'utilisation que font les critiques actuels du *Cymbalum mundi* comme preuve du rationalisme rabelaisien, et, sur ce point, je ferais les mêmes réserves que M. Delaruelle, M. Plattard et P. Villey. Mais il paraît difficile de réfuter l'argumentation que M. Lote, après M. Lefranc et M. Busson, construit sur une analyse serrée des quatre livres authentiques : l'examen des textes est convaincant; il semble impossible de se refuser à voir dans les passages devenus classiques du *Pantagruel* et du *Gargantua* une raillerie à peine dissimulée des croyances chrétiennes les plus fondamentales, une impiété qui ne recule pas devant la négation du dogme : il ne s'agit pas ici de critiquer la discipline, de demander une réforme des ordres monastiques qui pouvait se justifier, de dénoncer des erreurs humaines, la décadence d'institutions jadis florissantes ; il s'agit bel et bien, non de plaisanteries qui ne scandalisaient pas au XVIe siècle, mais d'affirmations symboliques, de suggestions bien autrement dangereuses : la négation du miracle, la négation de la foi. La Sorbonne pressentait la portée du *Pantagruel* sans la définir nettement quand elle le mettait à l'index en 1533; Calvin mieux armé, peut-être, pour la polémique, ne s'y trompait pas en attaquant furieusement Rabelais, et Rabelais lui-même lâcha du lest dans sa réédition de 1542. La discussion de M. Lote, très nuancée, et qui sait faire la part du temps, qui ne voit pas partout d'intentions impies, n'en aboutit pas moins à une conclusion qui paraît irréfutable : « L'inspiration rationaliste... n'est aucu-

1. L'illustration de l'ouvrage — qui reproduit les plus fantastiques inventions de J. Bosch et de Breughel — aide à convaincre de la justesse de la thèse : à bien des égards, l'inspiration de Rabelais est encore médiévale.

nement discutable. » La mise au point est parfaite : il faut renoncer à voir en Rabelais un chrétien un peu en marge du catholicisme, un gallican trop gaulois, un humaniste resté fidèle, au fond, à la religion de ses pères et de son enfance. Le créateur de Gargantua non seulement ne croyait plus, mais encore a été des premiers à entreprendre la lutte contre la religion, aussi bien contre la foi que contre la discipline. Il ne s'est pas découvert, il n'en était pas moins dangereux.

Il convient enfin de signaler les chapitres excellents où M. Lote étudie en technicien l'art et surtout la langue et le style de Rabelais. Il ajoute ici plus d'une remarque ingénieuse aux pages un peu rapides consacrées à ces questions par P. Villey : il ne dispense pas de recourir au gros ouvrage, si riche mais si confus, de L. Sainéan, mais présente une synthèse d'une rare clarté.

Ce livre n'est pas la simple utilisation des travaux de toute une école d'érudits et de critiques : il présente la mise au point la plus complète, mais aussi la plus personnelle, de nos connaissances sur Rabelais. Les travailleurs pressés pourront s'initier encore à l'étude de *Gargantua* grâce au petit livre clair et précis de M. Plattard sur *l'État présent des études rabelaisiennes*. Tout travail sérieux sur Rabelais devra désormais s'appuyer sur la magistrale synthèse de M. Lote : elle ne laisse dans l'ombre aucun des problèmes que posent la vie et l'œuvre de l'écrivain, elle dit avec justesse les conclusions les plus prudentes; il paraît difficile de faire mieux.

P. Jourda.

M. Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. — *L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*. Tome II. — Genève, H. Trono, 1938. In-8° de 576 pages, figures et planches en noir et en couleurs.

Voici le second et dernier volume de cet important travail dont nous avons signalé la première partie[1]. Même minutie scrupuleuse, même débauche d'illustrations : 15 figures et 132 planches, reproduisant 84 pages de texte, 30 titres, 17 gravures et 6 marques d'imprimeurs. Mgr Besson décrit 160 ouvrages (environ 360 exemplaires) en général fort rares, imprimés dans les diocèses de Lausanne et de Genève ou dus au clergé local et exécutés au dehors. Soit 10 constitutions synodales, 18 bulles et lettres d'indulgences, 21 manuels scolaires, 60 œuvres de théologie, philosophie et controverse, 13 almanachs et calendriers et 38 publications diverses.

Les deux diocèses possédaient des statuts synodaux depuis le début du XIVe siècle. Mais on n'en trouve pas d'imprimés avant le 15 juin 1480, pour Genève, où les typographes Louis Cruse,

1. Cf. *Revue*, t. XXIV (1938), p. 484-486.

Jacques Vivian et Gabriel Pomar en publièrent jusqu'en 1523. Pour Lausanne, on en connaît de 1494 et 1523, imprimés à Lyon et à Genève. Les Genevois travaillent même pour Aoste et Grenoble.

Les quatre bulles d'indulgences que l'auteur a pu retrouver concernent les bienfaiteurs de l'église de Berne et furent imprimées à Bâle de 1476 à 1487. Les quatorze lettres d'indulgences qu'il décrit (1493-1520) sont relatives surtout aux bienfaiteurs de Saint-Pierre de Rome et sortent en majorité des presses de Genève. A leur suite, et pour nous reposer du résumé d'ordre dogmatique qui les commente, voici d'intéressants détails sur l'enseignement au pays romand à l'époque des incunables. Il y eut, dès le XIIIe siècle, des écoles au diocèse de Lausanne, avec maîtres dûment diplômés, voire des écoles de filles, comme celle de Françoise Pugin à Orbe († 1543). A Genève, l'école fondée par François de Versonay dura de 1429 à 1533. Et c'est au petit collège de La Roche qu'apprit à lire le célèbre Guillaume Fichet, futur recteur de l'Université de Paris. Dans ces établissements, on usait de la grammaire Donat et du *Cato morosus* au titre prometteur, tous manuels imprimés à Genève par Cruse, Vivian et Köln, de 1487 à 1532.

Mais la théologie veut sa part, avec la philosophie, sa servante. A vrai dire, il s'agit d'œuvres du clergé romand ou étranger, publiées même hors de la région, à Paris, à Bâle, à Strasbourg : le prêtre valaisan Jean Albertin, recteur de l'hôpital de Sion, le cordelier Jean Gachi, le dominicain Jacques de Lausanne, le franciscain Jacques de Marchepallu, le chanoine lausannois Pierre Tataret, ridiculisé par Rabelais, l'augustin Conrad Treyer, de Fribourg, sans parler du pseudo-saint Thomas, du pseudo-Albert le Grand et autres faux saints Bernards.

Et ces prêcheurs et les philosophes leurs émules, Gerson, Boèce, Béroald, Guy de Roye, Guy de Montrocher, le cèdent en intérêt de curiosité au moindre précurseur de la Réforme. Contre tant de *Doctrinaux de sapience,* imprimés de 1478 à 1493, contre tant d'*Expositions* sur la *Logique* d'Aristote, il y a le fameux *Baston pour chasser les loups,* sorti vers 1520 des presses de Jacques Vivian, et dont l'unique exemplaire — quatre feuillets — est conservé à Paris, à la bibliothèque protestante de la rue des Saints-Pères. C'est la première déclaration de guerre lancée à Genève contre les abus ecclésiastiques :

> Les loups sont venus trace à trasse
> Aux montz de Sauoye habiter.

Les almanachs et calendriers, si rarement arrivés jusqu'à nous, apparaissent à Genève dès 1479. Le plus célèbre est le *Calendrier des bergers,* aux naïves poésies, imprimé maintes fois par Jean Belot de 1498 à 1510. Il faut joindre à ces ouvrages les « pronostications » d'allure astrologique. Des ordonnances comme les statuts de l'Annonciade (vers 1510), des romans comme *le Fierabras* de Jean Bagnion (1478), divers traités tels *le Miroir du monde*

de Buffereau (1517) et *le Congé pris du siècle séculier* de Jacques de Bugnin (1485) complètent, avec les *Danses macabres*, avec les œuvres de Guillaume Fichet et la *Légende dorée*, le répertoire de la production genevoise.

Sans doute l'histoire religieuse y trouvera-t-elle surtout à glaner. Mais les historiens de l'imprimerie ne sauraient assez remercier Mgr Besson de tant de descriptions et de figures dont, à défaut d'index alphabétique, les quarante pages de tables, qui terminent le livre, donnent le copieux détail. Puissent nos diocèses de France posséder bientôt pareilles ressources ! C'est pour l'érudition du clergé local une affaire d'organisation — et peut-être une question de crédits...

Charles Du Bus.

Rév. Père Godefroy de Paris. — *Les Frères Mineurs Capucins en France. Histoire de la province de Paris.* Tome I, fascicule I : *Introduction des Capucins en France.* — Paris, Bibliothèque franciscaine, 1937. In-8° de 176 pages. Prix : 25 francs.

Un auteur qualifié aborde un sujet intéressant. Le P. Godefroy, archiviste de la province de Paris, s'est déjà fait connaître par ses travaux sur les Franciscains de Châtillon-sur-Seine et sur le Père Pacifique de Provins. Quant à la matière, nul n'en ignore la richesse ni l'intérêt. Les origines de l'ordre des Capucins en France, c'est un chapitre essentiel de l'histoire du renouveau catholique au lendemain du concile de Trente, et c'est aussi un élément important pour l'étude des conditions religieuses et politiques des guerres civiles.

Le P. Godefroy a exploré les archives généralices de l'Ordre à Rome ainsi que celles du Vatican. Il a redressé dans la mesure du possible les erreurs de fait ou de date commises par les anciens historiens ou chroniqueurs capucins, en particulier par le P. Maurice d'Epernay dans ses relations diverses (XVIIe siècle). Il a pu, au contraire, accorder « grand crédit » à l'*Historia capuccina* (manuscrite) du P. Mathias Bellintani de Salò, deuxième « commissaire général » en France (1575-1578), bien qu'il ait dû la contrôler sur quelques points. Il considère les *Annales Ordinis Minorum Capucinorum* de Boverius (Lyon, 1632) comme ayant « minimisé » le rôle de la province de Paris. Son information générale sur les faits et conditions historiques de sa période est vraiment trop courte. L'*Histoire de France* d'Amédée Gabourd ne peut plus servir de point d'appui. Davila est trop souvent cité, et sans critique, en des cas où des références plus sûres s'imposaient. Le bon ouvrage de H. de L'Epinois sur *la Ligue et les Papes* (1886) est un peu vieilli : il fallait le compléter à l'aide d'études plus récentes, qui ne manquent pas. Le *Concile de Trente* de P. Richard semble n'avoir pas été utilisé.

Les origines des Capucins français sont analysées avec mé-

thode. Le rôle du cardinal de Lorraine comme « initiateur » peut être tenu pour clairement défini, même si l'on pense que la lecture de P. Richard et celle de H. O. Evennett (*the Cardinal of Lorraine and the council of Trent, Cambridge,* 1930) eussent pu suggérer un certain élargissement du commentaire. Ce qui concerne le « précurseur » Pierre Deschamps, ce Frère Mineur Observant, né à Amiens en 1543, qui acheva sa première formation au grand couvent cordelier de Paris, puis s'en évada pour gagner Rome, par l'Espagne, et revenu en France fonda les Pauvres Ermites de Picpus (1570), est tout à fait vivant et ne pèche que par une très légère tendance apologétique : voilà une figure originale qui devra en partie au P. Godefroy de se situer plus clairement dans l'histoire de la Renaissance catholique française.

On n'appréciera pas moins, pour leur netteté chronologique et narrative, les chapitres consacrés aux Capucins italiens qui, avec le titre de « Commissaires généraux », organisèrent la province de Paris : Pacifique de San Gervasio (1574-1575), Mathias Bellintani (1575-1578), Anselme de Thiano (1578-1580). Le P. Mathias, en particulier, est bien campé.

En 1580, les Capucins, aidés par Catherine de Médicis et Henri III, ont conquis leur droit à la vie. L'érection canonique de la province parisienne est de septembre 1580. Cette province comprit d'abord les maisons, déjà nombreuses, qui avaient été fondées en Ile-de-France, Orléanais, Touraine, Anjou, Bretagne, Normandie, Picardie et Champagne, laissant à Lyon le reste de la France, avec la Savoie, la Franche-Comté et la Lorraine. Le fascicule s'achève par un chapitre intitulé *l'Aurore d'un grand provincialat* (*1581-1582*).

De l'histoire de ces origines se dégage cette impression que les Capucins ne se sont pas établis en France sans de grandes difficultés de toutes sortes, mais aussi que leur esprit de sacrifice et de pauvreté, représenté par des pionniers aussi résolus et édifiants que le P. André de Dijon († 1580) ou le frère Jacques de Provence, a assez vite séduit, entraîné bien des âmes. Mais, précisément, ce qui nous paraît manquer dans la monographie du P. Godefroy, c'est l'analyse du milieu social français qui pourrait aider à mieux comprendre les causes de ce succès. Autour de l'entreprise capucine, on eût aimé trouvé mieux, plus informé et plus poussé, que les indications trop sommaires jetées ici et là (notamment p. 90, sous le titre assez fallacieux : *État de la France à la fin de 1575*). L'auteur, capucin, est peut-être trop resté dans les archives de son Ordre; il n'a pas assez revécu, à notre sens, les réalités de l'époque ou des milieux où militaient, où agissaient, des initiateurs et des fondateurs, qu'il a d'ailleurs présentés, en général, avec une objectivité tout à fait louable[1].

H. Drouot.

(1) L'impression a desservi un texte chargé de noms propres. L'exemplaire que nous avons reçu a été corrigé en maint passage par une main diligente. En vue de compléter une liste éventuelle d'*errata*, nous nous

Fr. Olivier-Martin. — *L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime.* — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1938. Grand in-8° de xiii-565 pages. Prix : 80 francs.

L'ouvrage que vient de publier M. Olivier-Martin porte sur des problèmes qui sont à l'ordre du jour : notre époque n'est-elle pas profondément troublée dans son équilibre social comme dans son organisation économique ? Avec la sérénité de l'historien, l'auteur décrit de façon objective, mais très vivante, les solutions que donne l'Ancien Régime. C'est un livre d'histoire du droit, prend-il soin de nous dire dès le début; il s'agissait donc de dégager d'une série de faits historiques dûment établis et vérifiés les traits caractéristiques et durables qui fondent des institutions juridiques.

L'ouvrage comprend trois parties qui devaient être nécessairement d'étendue fort inégale : la plus grande partie, la première, donne une analyse fouillée des principales organisations professionnelles; dans la seconde est esquissée, à l'aide des résultats fournis par la première, une synthèse de ces institutions que l'historien peut tracer bien que les contemporains n'y aient point songé, tant le dogmatisme doctrinaire leur était généralement étranger en ces matières de droit public; enfin on assiste, dans la troisième, au déclin et à la disparition de cette organisation.

Successivement, dans la première partie, sont étudiés les corps savants, ceux du commerce et de l'industrie, les corps d'auxiliaires de la justice, les corps de la médecine, ceux des officiers royaux et les petits offices de justice et de police; enfin quelques renseignements évoquent les corps sur le plan international. Il y a là toute une série de tableaux de plus ou moins d'envergure selon l'état de nos sources, et ce n'est pas le moindre mérite de l'auteur d'avoir suggéré des recherches pour approfondir tel sillon qui n'a point encore été suffisamment creusé; déjà, dans les références bibliographiques nombreuses du bas des pages, on aperçoit quelques fruits de l'enseignement de doctorat qui a précédé la publication du volume, d'autres mûriront dans les années qui viennent. Dans chacun des domaines complètement fouillés ou simplement explorés, les résultats essentiels sont d'ailleurs déjà

permettons d'ajouter quelques coquilles à celles qui ont été relevées : p. 40, n. 1, ligne 4, *Elme* pour Elne; — p. 75, n. 7, l. 1, *Chiny*, pour Cluny; — p. 90, l. 8, *Guizards*, pour Guisards; — p. 119, n. 1, l. 4, *an* Italie.

Nous aurions aimé savoir de quelle édition de P. de l'Estoile s'est servi l'auteur. D'après la table analytique (par ailleurs utile), c'est à la p. 127, n. 1, que se trouve la première référence à ce chroniqueur. Que dit-elle ? « Pierre de l'Estoile, ... édition citée. » Citée où ? On cherche en vain en ce premier fascicule un index bibliographique. Souhaitons que l'un des suivants nous en apporte un, complet et précis. Souhaitons aussi trouver, dans la suite du travail, un système de références plus au point, plus net et plus constant, ainsi qu'un index de noms moins entaché d'irrégularités de toutes sortes.

acquis : l'auteur est un historien de métier qui connaît les sources principales et c'est un pur scrupule de conscience qui lui fait avouer qu'il n'a pas tout lu ni tout dépouillé. Cette déclaration, à mon sentiment, est une réponse anticipée à l'objection si facile, et qui peut être paralysante, d'une lacune de bibliographie: on a tellement écrit sur les communautés d'arts et de métiers, par exemple, qu'il est matériellement impossible d'avoir tout digéré à qui ne prétend nullement faire une compilation générale : l'histoire est autant art que science, il ne faut pas l'oublier.

Si certains des corps dont s'occupe M. Olivier-Martin ont déjà fourni la matière d'études parfois remarquables, pour la première fois nous trouvons dans son ouvrage un essai de groupement ordonné, une recherche du rôle exact que jouaient tous ces organismes, fort divers en apparence, mais ayant tous ce trait commun de réunir des hommes qui exercent la même activité professionnelle, participent au même but d'intérêt social.

Le terme de corporation est amphibologique. M. Olivier-Martin précise dans son introduction qu'il s'occupe uniquement des corps professionnels, sans vouloir pénétrer dans les communautés locales ou régionales, ni dans les Ordres ou États, bien que l'on désigne souvent les unes et les autres sous cette même dénomination de corps.

Les professions sont donc normalement organisées en corps spéciaux, munis de statuts privilégiés. Il est certain que notre Ancien Régime, épris de clarté et de règle par souci de raison, n'aime pas laisser les initiatives s'exercer trop librement, bien qu'il laisse cette liberté quand cela paraît utile, comme dans le commerce en gros où l'on court des risques sérieux; d'ordinaire il a un souci de contrôle dans l'intérêt commun. Et pourtant, ce qui peut paraître d'abord contradictoire, rien de moins doctrinal que cet Ancien Régime toujours soucieux avant tout de réalités concrètes et en garde contre les innovations brutales. C'est que le roi, depuis les premiers Capétiens jusqu'à la veille de la Révolution de 1789, est avant tout un arbitre, chargé essentiellement de maintenir chacun à sa place légitime et d'éviter les abus de part ou d'autre. Or il est sûr que cet arbitrage ne peut guère s'exercer directement sur les individus isolément; cet individu isolé, être abstrait, n'existe pas d'ailleurs dans la réalité. C'est seulement dans une catégorie sociale, dans son pays, sa paroisse, sa province, seulement dans sa sphère professionnelle qu'il se meut, comme d'ailleurs c'est dans une famille qu'il naît, vit et meurt. Je ne voudrais pas paraître m'étendre hors des limites que l'auteur s'est expressément tracées dans son volume, mais je pense que cette préoccupation d'organisation concrète qui caractérise l'ancienne monarchie dans le cadre professionnel n'est qu'un des aspects de sa constitution profonde et qu'on retrouve la même idée réaliste dans les autres domaines où se développe l'individu : M. Olivier-Martin nous doit une étude sur les Ordres et les autres corps intermédiaires qui s'interposent nécessairement entre le

sujet et le roi, entre l'homme et l'État; il nous doit cette Somme de la Constitution de l'Ancien Régime.

A qui vient de lire cet ouvrage, une réflexion semble s'imposer, c'est la recherche de l'équilibre entre le droit naturel, qui appartient à chacun, de tirer profit de son activité professionnelle, et d'autre part le but d'intérêt général qui ne doit laisser s'exercer cette activité que dans la mesure où elle lui est conforme : tel est l'idéal de toute société normale. Or précisément les corps sont à la fois, comme le note M. Olivier-Martin, des organismes de droit privé et de droit public : c'est une forme d'institution juridique qui pouvait paraître complexe aux hommes du XIXe siècle, mais que notre droit moderne récent a de nouveau ressuscitée, ainsi dans les conventions collectives de la loi de juin 1936, dans les institutions de conciliation et d'arbitrage obligatoires de ces dernières années. De même les essais de rationalisation et la législation de réglementation minutieuse en matière économique que nous voyons tenter de nos jours comportent une leçon de respect pour les institutions de notre passé plus lointain. M. Olivier-Martin note, chemin faisant, l'ironie ou la pitié méprisante que certains avaient en décrivant les chicanes, parfois d'apparence puérile, entre deux groupements rivaux, ou en exposant la réglementation royale si minutieuse qu'elle en paraissait dérisoire : nos contemporains ont sous les yeux des réglementations, voire des chicanes du même genre, témoin ces interdictions de réparer les chaussures faites aux fabriquants, cette limitation du nombre de magasins de tel produit, etc. Or ces interventions peuvent être parfaitement légitimes dans une période de crise ou de désarroi économique.

L'historien doit se garder de cette attitude de moquerie : il doit s'efforcer de comprendre en replaçant les institutions dans leur milieu et dans leur époque. Cette qualité éminente de l'historien, M. Olivier-Martin la possède au plus haut degré et, à chaque page, telle réflexion élève le sujet : on n'a que l'embarras du choix pour citer des exemples. Ainsi, à propos de l'Université de Paris (p. 16), qui fut finalement soumise à la juridiction du Parlement, mais sans que le roi abandonnât son droit d'évocation, c'est toute l'histoire du développement de la puissance royale qui se trouve suggérée, car à mesure que le royaume s'agrandit, le roi, arbitre et justicier, ne peut plus exercer directement cette prérogative; la *Curia regis* est elle-même débordée; il faut un organisme nouveau, le Parlement, d'autant plus que la juridiction réclame des connaissances plus spécialisées; cependant cette juridiction déléguée ne peut dépouiller le roi de son droit inhérent à sa fonction même; aussi la justice retenue, par l'évocation de propre mouvement ou sur requête des parties, peut saisir le roi personnellement. De même, c'est un raccourci brillant de l'évolution historique que nous entrevoyons, page 18, à propos de la perte du caractère international de l'Université de Paris au cours du XIVe siècle, à la suite de la guerre de Cent ans et de l'apparition des dif-

férents nationalismes jaloux succédant à la Société des nations chrétiennes du Moyen Age.

Ce souci de replacer les institutions dans leur cadre général s'allie d'autre part à une vision claire de l'activité au jour le jour des corps que nous décrit M. Olivier-Martin, avec leurs préoccupations parfois mesquines, leurs luttes contre le souverain, voire leur rébellion déclarée. Le contrôle des activités, l'encadrement des individus dans des corps intermédiaires ne signifient pas, en effet, l'absence de liberté. Les instincts des Français sont toujours demeurés les mêmes, nos ancêtres avaient le même tempérament que nous : jamais l'Université n'aurait admis une tutelle qui eût restreint les droits de la pensée, et la monarchie ne fut pas un régime totalitaire : Richelieu, Louis XIV ont su ménager d'ordinaire les susceptibilités des gens de lettres, les plus individualistes des Français.

D'autre part, la rébellion des Cours souveraines montre que les corps pouvaient faire entendre leur voix, la remontrance était dans la conception même de la monarchie. Il y a dans l'ouvrage de M. Olivier-Martin plusieurs pages sur la notion de conseil inhérente aux devoirs du fonctionnaire de l'Ancien Régime qui sont vraiment remarquables. Elles montrent la grandeur de l'emploi ; l'officier n'est pas une machine à exécuter les décisions; il est associé et collaborateur du souverain, mais à un rang subordonné qui laisse la responsabilité de la décision finale à l'arbitre suprême, le roi.

Toutefois il est bon d'ajouter que ce volume n'est nullement une apologie. Si l'on ne décrit bien que ce que l'on étudie avec la sympathie curieuse de l'homme cultivé, M. Olivier-Martin est un historien trop impartial et trop averti pour nous donner une vue idyllique et sans ombres du passé. S'efforcer de comprendre n'est pas approuver les yeux fermés : les institutions sociales sont utilisées par des hommes, c'est dire les déviations, les abus, les égoïsmes que les plus belles et les plus justifiées d'entre elles peuvent produire. La royauté elle-même n'a pas toujours su garder son rôle d'arbitre; pour ne citer qu'un exemple, elle a certainement contribué à discréditer les offices par fiscalité facile; à force de flatter le désir des Français d'être officiers de Sa Majesté, elle a diminué la valeur de ces offices, mécontenté les titulaires, poussé à sa perte en fin de compte.

Et nous touchons au chapitre du déclin de ces grands corps qui est traité par M. Olivier-Martin en analyste très fin et en psychologue autant qu'en moraliste : le goût des idées nouvelles en présence des tares des corps intermédiaires, nécessaires mais subordonnés, et que la faiblesse où le scepticisme des dirigeants laissent s'élever et se révolter, amène une incompréhension des anciennes institutions. Dans cette étude de la disparition des corps professionnels, l'auteur nous montre l'ironie du sort qui a entraîné dans la tourmente, par simple ricochet, nombre de corps contre lesquels on n'avait rien à dire : l'idée d'égalité théorique

l'a emporté sur la notion de privilège, dont on ne comprend plus le sens, ni qu'elle représente un équilibre sage venu de la coutume entre des obligations et des droits; l'uniformité née du désir de supprimer les ordres privilégiés a entraîné la suppression de corps bien équilibrés, par une confusion de l'esprit. L'individu est resté seul en face de l'État, et l'époque contemporaine a dû tenter péniblement de reconstituer ces corps intermédiaires, plus indispensables que jamais à l'individu lui-même.

Ces réflexions rendent bien imparfaitement compte de tout l'intérêt, de la grandeur même, du sujet traité par M. Olivier-Martin; elles voudraient avant tout susciter à chacun le désir de lire et de méditer cet ouvrage qui touche à la philosophie sociale autant qu'à l'histoire de nos institutions.

G. LEPOINTE.

José DUPUIS. — *Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, « prieur des rois » (1609-1684).* — Paris, les Presses modernes, 1939. In-8° de 138 pages, illustrations hors texte. Prix : 12 francs.

Il faut savoir gré à Mlle José Dupuis d'avoir fait revivre, en une attachante biographie, et d'avoir mis à sa vraie place la personnalité assez oubliée de l'humble frère Fiacre, des Augustins déchaussés de Paris. On connaissait, surtout depuis la commémoration du vœu de Louis XIII, les révélations du frère Fiacre concernant la naissance de Louis XIV[1]. Mais on ne savait pas aussi bien qu'il avait été averti plus tard, et de la même façon, de la naissance du Grand Dauphin et de celle du duc de Bourgogne : trois générations de « fils de France »... De toutes parts on recourait à lui pour obtenir des naissances ou des guérisons; mais il semble s'être consacré plus particulièrement à protéger la famille royale, pour laquelle il fit, toute sa vie, d'innombrables pèlerinages et qui lui resta toujours fidèlement attachée. Aussi, mérite-t-il justement le titre de « prieur des rois ».

On a contesté, l'an dernier, que ses révélations au sujet de la naissance de Louis XIV aient eu un lien quelconque avec la promulgation du vœu de Louis XIII[2]. Il est, en effet, indéniable que le vœu était décidé et préparé bien avant l'époque de ces révélations et qu'il se rapportait à tout autre chose. Mais M. l'abbé Blond a rapproché la date du 7 février 1638, jour où Louis XIII envoya le frère Fiacre à Notre-Dame de Cotignac en pèlerinage

1. Louis BLOND, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII* (Paris, les Presses modernes, 1938). Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 405-406.

2. R. P. GRATIEN, O. M. C., *les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII* (Paris, libr. Saint-François, 1938), p. 33-35. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 546-547.

d'action de grâces pour la grossesse d'Anne d'Autriche, et celle du 10 février qui fut la date de la publication officielle du vœu. Et il a suggéré que la gratitude du roi pour l'heureuse nouvelle annoncée par le frère Fiacre pouvait l'avoir poussé à précipiter la publication de ce vœu dont la préparation durait depuis tant de mois[3].

Mlle José Dupuis prend parti pour cette hypothèse et la soutient par deux arguments essentiels. Elle affirme, d'une part, que le texte des lettres patentes du vœu fut publié, le 10 février, « sans être enregistré par le Parlement » (p. 45). Malheureusement elle n'appuie cette assertion sur aucune référence précise. On voudrait pourtant avoir une certitude à cet égard, car, si le fait est exact, il prouverait la hâte du roi qui n'aurait pas même hésité, devant cet événement nouveau, à devancer la décision du Parlement.

D'autre part, Mlle Dupuis donne, d'après un ouvrage ancien[4], le texte d'une inscription qui accompagnait l'ex-voto envoyé par Louis XIII au sanctuaire de Lorette après la naissance du dauphin et ce texte, dit-elle, « ne laisse aucun doute sur les rapports qui existaient dans l'esprit du roi Louis XIII entre la naissance de Louis XIV et la consécration de la France à Marie ». En voici le passage essentiel : « *Ludovicus XIII Galliae et Navarrae rex post annorum XXII steriles nuptias et sui regnique dedicationem, toto regno, virgini matri celebratam suscepto herede...* » (p. 47). Il faut remarquer, à ce sujet, que l'inscription est postérieure à la naissance de Louis XIV. Elle semble signifier qu'à ce moment-là Louis XIII a considéré la naissance de son héritier comme une réponse de la Vierge à son vœu. Et il est possible — mais l'inscription seule ne permet pas de l'affirmer — que le roi ait eu cette pensée dès qu'il eut la certitude de la maternité prochaine d'Anne d'Autriche. Il aurait été poussé alors, s'il est vrai que les lettres patentes étaient toujours en instance devant le Parlement, à en publier le texte sans attendre l'enregistrement. Mais nous sommes encore, sur ce point, dans le domaine de l'hypothèse.

En ce qui concerne le texte du vœu, Mlle Dupuis affirme qu'il « était prêt depuis plusieurs mois ». « C'est certainement avant juin, dit-elle, que Richelieu l'avait corrigé pour la dernière fois, car, depuis ce temps, le roi n'en parle plus dans ses lettres. Il jugeait donc la rédaction définitive » (p. 44). En fait, le R. P. Gratien a établi de façon absolument certaine[5] que Richelieu a remanié deux fois ce texte, une première fois en octobre 1637, et une seconde fois un peu plus tard, sans doute en décembre, au moment

3. Sa conclusion paraît cependant beaucoup trop catégorique quand il écrit : « Sans frère Fiacre, pas de vœu de Louis XIII » (Louis Blond, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII*, p. 102).

4. Honoré Bouche, *la Sainte Vierge de Laurette* ... (Paris, Lebeau, 1646).

5. R. P. Gratien, *les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII*, p. 21-24.

de le présenter au Parlement et lorsqu'il voulut lui donner le sens, non plus seulement d'une action de grâces, mais d'une imploration pour la paix.

Je ne voudrais pas laisser croire que la biographie du frère Fiacre consiste surtout dans la relation du rôle qu'il a pu jouer dans ces événements de 1637-1638. En fait, c'est sa sainteté, au cours de toute une longue vie, qui est étudiée dans ces pages. Une sainteté faite d'union perpétuelle avec le monde surnaturel, car les visions et les révélations abondent dans presque toutes les périodes de sa vie. Mais une sainteté faite aussi de simplicité et d'humilité et qui lui valut, comme à son ami le « pauvre prêtre » Claude Bernard, une extraordinaire vénération en un temps où les mystiques et les thaumaturges, pourtant, ne manquaient pas. On remarquera tout spécialement les citations que Mlle Dupuis a tirées des écrits spirituels (conservés à la Bibliothèque nationale) que le frère Fiacre rédigea à la demande de ses supérieurs et où il relate, avec une admirable fraîcheur, les révélations et les miracles dont il fut favorisé.

Il est regrettable que ce petit livre soit déparé par quelques défauts de composition et par l'absence de précision dans les références. Reconnaissons, par contre, que certains passages sont fort bien venus, comme celui qui décrit les deux portraits que l'on a conservés du frère Fiacre (p. 92-96).

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Georges RIGAULT. — *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.* Tome II : *les Disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle dans la société du XVIIIe siècle.* — Paris, Plon, 1938. In-8° de VI-653 pages. Prix : 70 francs.

Avec une belle ardeur, M. G. Rigault poursuit son *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.* Après avoir, dans un premier volume dont il a été rendu compte ici même[1], étudié l'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de la Salle, il en suit maintenant les destinées au cours du XVIIIe siècle, depuis la mort du fondateur de l'Institut, en 1719, jusqu'au début de la Révolution, sous les généralats successifs des Frères Barthélemy, Timothée, Claude, Florence, Agathon. Cette fois encore, fidèle à son dessein, il nous donne non point une suite de monographies ou de biographies, mais bien plutôt une histoire véritable, aux larges perspectives, dominée constamment par le souci très net de replacer les disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle dans l'atmosphère générale de l'époque.

A la mort du fondateur, l'Institut a pour supérieur général, depuis deux ans déjà, le Frère Barthélemy. Il meurt prématuré-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 209-211.

ment en 1720 et a pour successeur le Frère Timothée, dont le généralat se prolongera au contraire pendant de longues années. Reconnu par l'État, approuvé par l'Église, l'Institut prend une grande extension. C'est pour lui une période de croissance régulière. M. Rigault lui consacre une série de chapitres des plus documentés. C'est un véritable tour de France, d'un très vif intérêt, que nous faisons sous sa direction, y suivant les progrès de l'Institut de province en province. Sans doute les obstacles ne font pas entièrement défaut, de la part notamment de certaines municipalités, mais, grâce à l'appui du gouvernement royal et des intendants, ils sont en général aisément surmontés. Lorsque, en 1751, usé par le labeur, le Frère Timothée donne sa démission, il a accompli une œuvre considérable. « La Bulle pontificale, les lettres patentes obtenues par ses soins; les vœux de religion prononcés sur son initiative; plus de soixante écoles ouvertes du nord au sud, de l'est à l'ouest du royaume; un noviciat créé à Avignon, en sus du noviciat de Saint-Yon, un autre ébauché à Dôle, en attendant celui qui va être établi à Maréville; la maison de Rome stabilisée, les Frères introduits à Ferrare, à Estavayer, au delà des frontières françaises », ainsi M. Georges Rigault peut-il établir le bilan magnifique des années de généralat du Frère Timothée.

Mais voici venir, avec les généralats du Frère Claude et du Frère Florence, les années difficiles. Odieux aux jansénistes, poursuivis par les philosophes, lesquels voudraient abattre l'œuvre de ceux qu'avec un souverain mépris ils appellent les « ignorantins », les Frères doivent encore défendre leurs libertés vis-à-vis des archevêques de Rouen, comme jadis le fondateur vis-à-vis des curés de Saint-Sulpice. Les choses en viennent à un tel point que finalement le supérieur général ne verra d'autre issue à ces difficultés que de quitter Saint-Yon et d'établir ailleurs le chef-lieu de l'Institut. En dépit de toutes ces traverses, les Frères poursuivent dans les petites écoles et dans les pensionnats l'œuvre de l'enseignement chrétien. Il y a cependant un certain fléchissement que ni le Frère Claude, ni le Frère Florence ne peuvent empêcher.

Avec le Frère Agathon, élu supérieur général en 1777, la situation va être rétablie. Son action proprement religieuse sera à la hauteur de son action administrative ou pédagogique. Grâce à l'impulsion vigoureuse qu'il lui aura donnée, l'Institut, à la veille de la Révolution, se trouvera en pleine force. Il sera prêt à affronter l'orage.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Dom DESCHAMPS. — *Le Vrai Système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale,* publié sous le patronage de la Société des textes français modernes par Jean THOMAS et Franco VENTURI. — Paris, E. Droz, 1939. In-8° de 220 p.

Lorsque Montesquieu, en 1750, avait dit à Mgr de Fitz-James sa crainte pour l'*Esprit des lois* d'une censure ecclésiastique, le sage évêque de Soissons lui avait répondu : Je ne suis moi-même partisan d'une censure que lorsqu'elle peut être « médicinale » : quand elle peut remédier au mal, et non pas seulement l'interdire; contre les livres dangereux le vrai remède n'est pas là :

Pour couper la racine du mal, il faudrait songer sérieusement à ranimer les études de théologie, qui sont entièrement tombées, et tâcher de former des ministres de la religion qui la connaissent, et soient en état de la défendre.

Dans le clergé français du XVIIIe siècle, le mal était parfois bien pire qu'une simple et grave décadence des études religieuses. On connaît l'athéisme du curé Meslier par la publication — atténuée, adoucie — que Voltaire a faite de son *Testament* en 1762. De cet athéisme j'ai trouvé l'affirmation violente, insistante, dans les notes que Meslier avait calligraphiées aux marges des *Œuvres philosophiques* de Fénelon; et le manuscrit du *Testament,* conservé à la Bibliothèque nationale, témoigne et de l'athéisme du curé, et de son ardent communisme. Le *Vrai Système* du bénédictin Dom Deschamps est communiste, violemment hostile au christianisme, mais hostile aussi à l'athéisme.

On connaissait, par divers fragments qu'avait transcrits Beaussire en 1864, par les allusions de Damiron en 1857, par la *Correspondance* de Voltaire, par celle de Rousseau, par celle de Diderot, quelque chose de cette pensée. MM. Thomas et Venturi ont mis heureusement la main, parmi les liasses conservées à la Bibliothèque de Poitiers, sur le *Vrai Système* qui en est l'exposé complet et complaisant.

Le dessein de l'étrange moine, tel qu'il le précise, le répète, le développe, est de substituer à l'*état de lois,* état artificiel, mensonger, malheureux, un *état de mœurs,* où l'on sera enfin libre du « frein honteux des prêtres et des rois ».

La « vérité métaphysique » qu'il annonce, c'est que « le tout universel est un être qui existe : c'est le fond dont les êtres sensibles sont les nuances ». Sa « vérité morale », c'est que l'inégalité morale et la propriété sont les « vices fondamentaux ». Et voici quelques formules assez expressives :

Il faut frapper sur tous les états factices comme je le fais ici, ou ne frapper sur aucun. Je ris de voir les philosophes, qui respectent la pourpre, l'épée et la robe, s'acharner contre l'Église, comme s'ils pouvaient l'anéantir, en ne s'attaquant qu'à elle. Je conviens qu'elle révolte plus la raison, qu'elle veut assujettir contre toute raison, que les autres états factices. Mais comme ces états ne peuvent pas subsister sans elle, il faut la respecter quand on les respecte (p. 116, n.).

Le lien du mariage fait en proportion plus de malheureux que les vœux de religion... (p. 121, n.).

La communauté des femmes est de l'essence de l'état de mœurs (p. 124).

Qu'on ôte de l'humanité le mal moral, mal qui, comme je l'ai dit, a sa source dans le tien et le mien, dans l'inégalité morale, et tous nos enfants n'auront plus de pente que vers le bien (p. 152).

Il faudrait, pour y entrer [dans l'état de mœurs] brûler non seulement nos livres, nos titres et papiers quelconques, mais détruire tout ce que nous appelons les belles productions de l'art. Le sacrifice serait grand sans doute : mais il faudrait le faire (p. 158).

Rien ne serait travail pour les hommes dans l'état de mœurs, parce que le travail se tournerait toujours en amusement et en plaisir (p. 181).

Voilà ce qui déconcertait Voltaire — à qui Dom Deschamps communiqua son manuscrit ; et ce dont se réjouissait fraternellement Diderot : et voilà ce dont le marquis de Voyer d'Argenson se faisait le propagandiste...

A. Cherel.

Jean Leflon. — *Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806)*. — Paris, Plon, 1938. 2 volumes in-8° de II-320 et 410 pages.

« Complexe, énigmatique, Bernier ne se livre jamais entièrement. Ce livre n'a donc pas la prétention de tout éclairer ni de tout dire; il s'est efforcé seulement d'être sérieux, équitable et très loyal » (Avant-propos, p. II). Si « loyal » n'admet guère de superlatif, et appartient à un ordre de sentiments qui ne saurait remplacer, chez l'historien, le culte intransigeant de la vérité, il faut reconnaître que l'auteur de cette abondante thèse de doctorat, a trop modestement apprécié son propre effort. On serait mal venu, après cela, d'insister sur l'impression d'incertitude et d'inachevé que laisse la lecture de ces deux volumes.

Si l'on en juge d'après l'Avant-propos, M. l'abbé Leflon avait d'abord pensé à établir le rôle de Bernier dans l'application du Concordat. C'est « le professeur Lefebvre » qui lui a « épargné cette erreur », en lui conseillant « d'élargir à toute la carrière de Bernier » un travail dont la matière eût paru assez mince.

L'activité de Bernier, le long de sa vie mouvementée, a été celle d'un intrigant peu scrupuleux, dévoré d'ambition, appliqué aux profits et à la vanité, qui veut jouer un rôle dominant, fût-ce par des moyens subalternes, et ne recule pour cela devant aucune manœuvre, fût-elle suspecte. Malgré tous ses efforts, il n'a jamais pu se hisser en pleine lumière, et il est assez difficile il n'a jamais pu se hisser en pleine lumière, et il est assez difficile d'en faire un témoin essentiel de la grande histoire. Son biographe l'a bien senti sans vouloir se l'avouer. Il s'est évertué, sans y réussir, à le pousser au premier plan. Car on ne peut soutenir sérieusement que le Concordat soit sorti principalement du désir de

pacifier à fond la Vendée. Il est également vain, pour n'y plus revenir, de vouloir que Bernier ait tenu un rôle déterminant dans le Concordat italien de 1803 (t. II, ch. x), moins encore dans le Concordat germanique de 1805 (t. II, ch. xii).

Tout le second volume présente une sorte de dissonance entre ces prétentions peu justifiées et la poussière des faits quotidiens intéressant le seul diocèse d'Orléans, pendant les quatre dernières années de la vie de Bernier. Qu'après cela Bernier, à qui ne manquait ni la dextérité, ni l'intelligence avisée, ni l'activité un peu brouillonne, ait réussi à organiser son diocèse, à fournir à son administration les bâtiments indispensables, à nettoyer sa cathédrale, il ne paraît pas l'avoir fait mieux ni plus que la plupart des évêques concordataires. Que cet homme de main et de ressources soit proclamé (t. II, ch. xv) le « restaurateur de la vie religieuse et contemplative », cela semble déjà un peu inattendu. Et ce ne sont pas les notes dévotement louangeuses de telle ou telle moniale reconnaissante qui peuvent suffire à l'établir. Sans doute, l'exposé minutieux et patient de la mise en train d'un diocèse après 1802, n'est pas inutile à l'histoire. Il remplit tout le second volume. Mais le rôle de Bernier dans les affaires générales, rôle d'officieux toujours hardi et habile à s'y glisser, ce rôle est fini, et pour s'en convaincre, il n'est que de lire le chapitre xi du t. II, sur le sacre de l'Empereur. La disgrâce du pauvre Bernier est dès lors complète.

Reste donc le premier volume. Il faut bien remarquer ici que le plan de l'ouvrage souffre d'un certain manque de proportions. Il est partagé en deux livres : le premier est intitulé : *les Guerres et les pacifications de la Vendée. Le Concordat.* Cette juxtaposition est déjà, nous l'avons dit, un trompe-l'œil. Mais du moins les événements sont de taille. Or, 197 pages y suffisent, quand près de 500 (t. I, p. 198 à 310 et tout le t. II) sont consacrées au livre II : *l'Application du Concordat.* N'est-il pas à craindre que les maîtresses pièces : Bernier et la Vendée, Bernier et le Concordat, ne soient victimes de cette inégalité ?

La grande et valable excuse de l'auteur, c'est que ces deux champs historiques sont déjà bien explorés, et que le profit ne saurait être grand de s'y attarder en compagnie de Bernier. Mais au moins est-on en droit d'attendre l'explication aussi complète que possible de la place qu'il y a tenue. Il semble même que le véritable intérêt sous-jacent d'une pareille étude, je veux dire un portrait psychologique achevé du curieux homme qu'est Bernier, exigerait que l'on élucide à fond les circonstances où il s'est trouvé engagé, pour que son effigie en ressorte vivante. Il n'y suffit vraiment pas d'un excellent crayon emprunté à Pierre de la Gorce (t. I, p. 126, note).

Que Bernier, par ses multiples intrigues, ait successivement provoqué la haine, la défiance, voire le mépris des partis les plus opposés, on le sait de reste. Qu'il ne soit pas permis de prendre au pied de la lettre ni les attaques de ses ennemis, ni ses propres

apologies, d'accord. C'est à l'historien qui l'a jugé digne de ses investigations de tracer un tableau complet et clairvoyant de son activité, si souterraine et mystérieuse qu'elle ait voulu rester. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce jugement définitif sur l'homme ne se dégage pas nettement. Et le lecteur se pose encore maintes questions.

Pourquoi Bernier, d'abord partisan de la Constitution civile, quand il n'y voit qu'une occasion de pousser plus loin son ambition professionnelle, puis anti-jureur fort remuant, se cache-t-il à Orléans pendant trois mois, après l'explosion vendéenne, et ne rejoint-il les insurgés qu'au mois de juin 1792 ? Pourquoi, s'il a percé à jour dès le début l'imposture du faux évêque d'Agra, infligeant le déshonneur et le ridicule de ses mascarades sacrilèges à la foi simple des héroïques Vendéens, a-t-il été son complice complaisant pendant plusieurs mois ? Quel est le rôle exact de Bernier dans le passage de la Loire et la marche sur Granville ? A-t-il voulu vraiment déserter en même temps que le prince de Talmont ? N'a-t-il cherché aucun profit personnel dans l'émission de papier-monnaie décidée à son instigation par Stofflet malgré les plaintes et les répugnances des purs Vendéens ? N'y a-t-il pas quelque complaisance à admirer Bernier créateur d'une administration régulière dans les communes soulevées ? Est-il complètement lavé de la honte d'avoir livré Stofflet ? Là contre, il n'y a, semble-t-il, de positif, que le témoignage du commandant républicain Loutil, mais pouvait-il dénoncer un complice de la capture ? Enfin, peut-on connaître à fond le caractère de Bernier, si l'on ferme les yeux sur ses allures au château de Lavoir, son quartier général, où il est le commensal choyé de la dame de la Paumelière, pendant l'absence du mari émigré ? Par quelle fatalité, ce mari, à peine rentré pour se battre dans son pays, tombe-t-il entre les mains des bleus, à quelques pas de son château, où Bernier continue de vivre en sécurité ?

Enfin, pour relier le Bernier de la Vendée au Bernier du Concordat, il est essentiel de le suivre pas à pas, pendant les trois années qui suivent l'exécution de Charette et celle de Stofflet. Il s'est fait alors accepter enfin, tant par les princes émigrés que par les débris de l'insurrection, comme « agent général des armées catholiques et royales », merveilleuse monnaie d'échange dans les marchandages qu'il amorce de tous côtés. Démasqué par Hoche, Bernier « voudrait... maintenir une agitation continuelle ». Cette phrase lourde de sens est à peu près tout ce que nous apprenons sur une activité louche, de 1796 à 1799. C'est peu.

Quant au Concordat, on connaît de longue date Bernier agent du Premier Consul. Cette mission de confiance ne l'empêche pas, en même temps, de flatter, sur un ton incroyable de complicité complaisante, la manie opposante de Talleyrand; de solliciter, en la trompant, la confiance de Rome; de jouer, au détriment du bon et faible Caprara, de véritables tours de Scapin, telle la comédie de la rétractation des évêques constitutionnels. Qu'on ne

s'étonne pas s'il finit par devenir suspect à tout le monde. Seul le Premier Consul lutte un instant sans conviction pour payer des services singulièrement ambigus. Mais Bernier ne sera pas cardinal, et, dit-on, il est mort de dépit. Il ne pouvait être question de refaire l'histoire du Concordat, tant de fois écrite, autour de cette figure douteuse.

Pour tâcher de l'éclairer, l'auteur a déployé la plus minutieuse application. Sa bibliographie est imposante. Il a recouru le plus souvent possible aux documents originaux et n'a négligé aucun témoignage. Il s'est trouvé d'ailleurs devant des sources déjà bien exploitées; la correspondance même Caprara-Bernier ne saurait passer, comme il le dit, pour une « révélation ». Cette copieuse monographie, tracée avec une scrupuleuse conscience, ne laissera pas d'être lue avec grand intérêt, bien que « les aspects multiples et fuyants » d'une « physionomie mobile se dérobent à toute appréciation générale qui les voudrait fixer » (t. II, p. 332). Du moins, si l'auteur n'a pu faire la pleine lumière, il n'a dissimulé aucune des ombres.

Il semble que cette indétermination d'un sujet peu saisissable ait pesé parfois sur le style même, où l'on regrette de trouver quelques incorrections. Par exemple « [Fouché] menait en marge et parfois contre la politique du gouvernement, son jeu personnel ». — « Le vieil archevêque était moins fini qu'on ne le pensait. » Mais Horace était un sage : *Non ego paucis*....

E. Lavaquery.

Gustave Combès. — *Le retour offensif du paganisme.* — Paris, Lethielleux, 1938. In-8° de 346 pages. Prix : 30 francs.

Le but de ce livre est nettement apologétique, comme le montre la conclusion (p. 319-336), pressant appel exhortant les fidèles de la cité de Dieu à lutter de toutes leurs forces contre les sectateurs de la cité de la terre. Lutte éternelle, mais que les bouleversements de notre époque rendent tragiquement instante. Plutôt qu'un exposé historique ou philosophique, c'est un discours polémique, constamment animé de la passion la plus sincère et la plus véhémente. C'est un combat, en vue duquel l'auteur est plus préoccupé peut-être d'accumuler les armes sans en omettre, que de les choisir.

Il a voulu cependant — dans les limites un peu resserrées d'un résumé, si dense et complet qu'il tâche d'être — chercher dans l'histoire des « Grands courants précurseurs » (Première partie, p. 1 à 90) les sources du néo-paganisme contemporain : rationalisme, naturalisme, étatisme, marxisme. Ce qui l'oblige, en si peu de place, à une sorte de catalogue énumératif, embrassant toute l'histoire des idées depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. On ne saurait donc, sans être injuste, s'attacher à y remarquer des lacunes inévitables, à y reconnaître des caractéristiques insuffisamment nuancées, ou trop sommaires pour être tout à fait exac-

tes. On pourrait par exemple s'étonner de voir ranger la religion de Rousseau (p. 23-24), le romantisme (p. 27 à 31), parmi les avatars du rationalisme, quand leur place semble bien plutôt marquée dans le déroulement du naturalisme. Là même, on ne voit nulle part citer le nom de Fénelon, peintre du « bon païen », premier auteur responsable de la vogue subséquente du « bon sauvage » (p. 45 à 48). Parmi les sources du naturalisme, pourquoi ne pas déceler l'une des plus insidieuses, l'indifférence morale, fruit du quiétisme ? Il faudra bien un jour expliquer à fond pourquoi la figure fénelonienne a joui, comme d'un privilège unique, parmi les esprits antichrétiens du XVIIIe siècle, d'une faveur constante, universelle. Le profit serait bien autrement grand, que de recueillir pêle-mêle une foule de traits particuliers, qui sont autant de curiosités gratuites. La lecture de l'abondant *Index des noms cités*, d'un panachage assez étrange, pourra suffire à s'en convaincre.

La deuxième partie, — « les Mystiques actuelles de combat » (appellation trop facilement empruntée à un abus de langage contemporain), c'est-à-dire le laïcisme, mystique française, le bolchevisme, mystique russe, l'hitlérisme (pourquoi pas le national-socialisme, bien autrement évocateur ?), mystique allemande, — se rapproche bien entendu de l'actualité brûlante. Le principal inconvénient du plan de bataille de l'éloquent auteur, c'est de l'obliger à des redites : car le laïcisme n'est que l'application du rationalisme à la structure de l'État et à l'éducation; le bolchevisme, marxisme intégral, c'est l'outrance du matérialisme rationaliste et naturaliste; de même que l'hitlérisme est l'exaspération de l'étatisme fondé sur un naturisme orgueilleux et particulariste. L'information est abondante, sinon toujours puisée aux sources capitales; et le résumé ardent et vivant qui en est tiré est exposé avec relief et clarté. Il faut remarquer que le fascisme bénéficie d'une prétérition qui paraît une faveur quelque peu excessive. Mais les événements vont plus vite que la plume la plus alerte.

La troisième partie, « les Troupes d'attaque », p. 197 à 318, nous présente successivement la Franc-Maçonnerie, qualifiée d' « état-major », ce qui est beaucoup d'honneur; la Ligue des Droits de l'Homme qui serait « l'avant-garde »; les syndicats révolutionnaires, « masse de manœuvre », et enfin les sans-Dieu, « armée de choc ». On pourrait tout d'abord discuter de la pertinence des étiquettes, si elles étaient autre chose que des métaphores; et il est assurément permis de se figurer les différentes forces qui assaillent la société et la civilisation chrétienne, dans un ordre tactique légèrement différent. La Ligue des Droits de l'Homme est bien évidemment un des corps d'opération de la Franc-Maçonnerie à l'extérieur des loges, pas plus ni moins que la Ligue de l'Enseignement et celle de la Libre-Pensée. La sympathie initiale, instinctive, constitutionnelle, — corrigée parfois tardivement par la peur bourgeoise, — de la Franc-Maçonnerie pour les forces socialistes révolutionnaires, et spécialement pour cel-

les dont le principal objectif est de détruire Dieu dans l'homme, cette complicité originelle aurait pu ainsi servir de fil conducteur et d'excellent instrument de synthèse.

Il reste que l'auteur, armé d'une lecture immense, ramasse et range fort utilement, en un style attrayant, une moisson de faits extrêmement utiles aux défenseurs de la citadelle chrétienne, et qui sans lui resteraient dispersés. Peut-être aurait-on pu insister sur cette idée, que le sans-Dieu, brutal et borné dans toute la force de son nom, est sans doute moins à redouter que le fabricant de dieux, qui vise à remplacer le Christ par le culte de héros raciaux, et par celui de la nature complice des appétits de proie. Peut-être aussi, et pour la même raison, aurait-on pu insister davantage et plus à fond sur la doctrine d'un Rosenberg ou d'un Ludendorf, que sur les grossièretés sacrilèges d'une jeunesse dévoyée; et ne pas admettre sous la même perspective la fondation maçonnique de la Ligue des Droits de l'Homme, et telle absurdité homaisienne éclose des cerveaux ligueurs de Lillebonne ou de Choisy-le-Roi.

E. LAVAQUERY.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES ET TEXTES

William Mendel Newmann. *Catalogue des actes de Robert II, roi de France.* — Paris, Recueil Sirey, 1937. In-8° de xxxii-209 p.

Bon instrument de travail que nous nous excusons de présenter si tardivement. Malgré sa nationalité américaine, M. Newman n'a pas craint de se mesurer avec un sujet qui exige une certaine familiarité avec de menus détails de notre histoire, nos dépôts d'archives et les collections de nos bibliothèques. Grâce à une remarquable facilité de travail et d'assimilation, il a pu mettre sur pied un catalogue qui complète, rectifie et remplace celui que Christian Pfister avait annexé à ses *Études sur le règne de Robert le Pieux.* Il y dénombre 144 actes (64 diplômes sincères, 12 chartes privées sanctionnées par l'intervention royale, 28 faux et 40 mentions). Le tout provient naturellement des archives d'anciens établissements ecclésiastiques. On est immédiatement frappé par l'abondance du dossier bibliographique annexé à chaque acte relevé par M. Newman. Il y a là une mine de précieux renseignements sur la tradition manuscrite et imprimée. Quelques analyses pourraient gagner en exactitude et en précision juridique. Telles quelles, elles sont dans l'ensemble suffisamment développées pour permettre au lecteur de se rendre compte du contenu de l'acte.

Pas d'introduction diplomatique à proprement parler, mais quelques pages sur la chronologie des actes de Robert II. L'auteur se demande si on peut parler d'un style chronologique employé par la chancellerie de Robert II. « Rien ne permet d'affirmer qu'il ait existé... Il semble évident que les chanceliers de Robert II dataient les diplômes d'après le style du lieu où ils se trouvaient. » La méthode théoriquement la meilleure eût été, semble-t-il, de grouper les actes en deux séries, d'une part, les diplômes présumés rédigés et écrits à la chancellerie, d'autre part, les diplômes établis par les soins des établissements destinataires et d'étudier séparément chacune de ces séries. Quoi qu'il en soit, dans les diplômes de Robert II qui permettent des vérifications, « l'année de l'Incarnation commence soit à Noël, soit le premier janvier, soit le jour de l'Annonciation (25 mars), soit à Pâques, jamais cependant le 1er mars, comme le croit Pfister ».

On sera reconnaissant à M. Newman de la simplicité avec laquelle il présente les résultats auxquels il est arrivé. Aucune trace de contention d'esprit, pas la moindre prétention.

Georges Tessier.

Henri Boullier de Branche. *Feuda Gabalorum*, publiés sous les auspices du Conseil général [de la Lozère]. Tome I. — Nîmes, impr. Chastanier frères et Alméras, 1938. In-8° de 193 pages.

L'enquête faite en 1307 à l'occasion du paréage, pour reconnaître les droits du roi de France et ceux de l'évêque de Mende, est un document très important pour la géographie historique du Gévaudan. Les deux commissaires Raoul de Court-Jumelles, juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire, et Étienne Augier, curé de Saint-Bauzile, y détaillent en effet abondamment les domaines respectifs, avec leurs fiefs délimités avec précision. On retrouve ainsi des noms de lieu encore existants, et beaucoup d'autres (30 % environ) qui ne figurent plus sur les cartes, mais dont l'éditeur a pu identifier la moitié par des recherches sur place dans les plans cadastraux, ou en faisant appel aux curés et aux instituteurs, même au souvenir des habitants. Ces efforts méritoires ont donné des résultats souvent remarquables, et permettront de consulter avec confiance l'ouvrage, particulièrement utile pour une région assez mal pourvue jusqu'ici sous le rapport des études toponymiques.

Ce premier volume est consacré aux domaines; les fiefs et arrière-fiefs viendront ensuite. L'original de l'enquête est conservé aux archives de la Lozère ; ce n'est cependant pas lui, si nous comprenons bien, qu'on a utilisé de préférence, mais une copie moderne établie par Marignan, appartenant aux archives du Gard. Le texte est suivi de deux appendices : une notice du docteur Morel sur ses fouilles dans les célèbres ateliers céramiques gallo-romains de Banassac, et une autre sur l'hôpital de la Faye-Obscure, petit établissement à peu près inconnu, qui servait sans doute de poste de secours aux voyageurs égarés dans une région déshéritee, le long d'anciens chemins aujourd'hui délaissés. Deux tables des noms de personne et des noms de lieu facilitent la consultation du texte; nous espérons qu'au prochain fascicule sera jointe une carte, vraiment indispensable pour se diriger dans cette multitude de localités souvent insignifiantes.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

René Aigrain. *Saint Pierre.* — Paris, Éditions Spes, s. d. [1938]. In-8° de 256 pages.

Cette brève biographie, sans références ni bibliographie, s'adresse au grand public, l'auteur l'indique dans son « Avant-propos »; elle n'a rien cependant d'une hagiographie dévote : le savant professeur des Facultés catholiques d'Angers, en dépouillant tout appareil érudit, se comporte toujours en probe historien, qui connaît ses sources, et n'ignore pas les travaux de toute obédience consacrés aux origines chrétiennes. Avec beaucoup d'adresse et de clarté, il a découpé en chapitres toutes les infor-

mations qui nous sont parvenues sur le pêcheur de Bethsaïda, Simon, fils de Jona, devenu le prince des Apôtres; chemin faisant, il signale et discute les hypothèses diverses que l'obscurité des sources anciennes a fait germer; et jamais son récit ne cesse d'être alerte, lucide, séduisant : la fermeté du style et sa puissance discrète d'évocation égalent la solidité de la reconstitution historique. — Il va sans dire que rien ici n'intéresse directement l'Église de France. Signalons toutefois quelques lignes sur le tombeau de Sainte-Pétronille, sanctuaire français à l'intérieur de la basilique vaticane (p. 13); et sur la fête gallicane de la chaire de saint Pierre (p. 198).

J.-R. PALANQUE.

Pierre BATIFFOL. *Cathedra Petri. Études d'histoire ancienne de l'Église* (Collection *Unam sanctam*, 4). — Paris, les Éditions du Cerf, 1938. In-8° de VIII-336 pages, 40 francs.

Dix ans après la mort du regretté Mgr Batiffol, les éditeurs de la collection ecclésiastique *Unam sanctam* ont eu l'heureuse pensée de publier un certain nombre de ses articles et travaux consacrés aux origines de la papauté et que lui-même, semble-t-il, comptait rassembler sous une forme semblable. Certains sont inédits, d'autres ont paru dans diverses revues, mais ont été remaniés par l'auteur, si bien que ce livre n'a pas la simple valeur d'un hommage et d'un recueil commode : c'est une contribution solide, en partie nouvelle, à ce problème qui a constamment occupé Mgr Batiffol, l'histoire de la primauté romaine. Entre une introduction (de 1924) sur les origines du catholicisme et une conclusion (de 1907) sur l'Église, qui attestent la continuité et la profondeur de sa fidélité catholique, on a inséré onze études historiques distinctes. La première, la plus étendue, est une série de trois leçons, professées à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg en 1922, sur « la *Potestas* papale » : dans la seconde, consacrée aux « trois zones » de la *potestas*, est reprise la question des rapports des Églises des Gaules avec Rome (affaire de Marcianus d'Arles au IIIe siècle, concile d'Arles de 314, etc.). Les quatre dernières, groupées sous le titre « le Siège de Rome et l'Orient », ne se rapportent pas aux chrétientés de notre pays. Quant aux autres, auxquelles est donné le titre commun : « Quelques titres de la primauté », bien des détails intéressent au moins indirectement les Églises gauloises; et il est permis d'y voir les pages les plus intéressantes, les plus neuves de ce volume (trois sur sept sont entièrement inédites, les autres fortement retouchées) : en étudiant les termes de *principatus, prima cathedra episcopatus, natale Petri de cathedra, sedes apostolica, princeps apostolorum*, Mgr Batiffol a su multiplier les rapprochements, les analyses, les discussions, toujours ingénieux et solides, qui font mieux connaître et comprendre ce que fut la papauté aux premiers siècles, la conscience de la primauté chez les pontifes romains, la vénération envers le prince des apôtres et ses successeurs dans les

Églises occidentales. Ouvrage précieux pour l'histoire générale de l'Église, cette œuvre posthume de Mgr Batiffol n'est pas à négliger pour l'histoire même de notre ancienne Église des Gaules.

J.-R. PALANQUE.

Rév. Père T.-M.-D. LAFORGE. *Les origines de la foi en Périgord.* — Brive, Imprimerie catholique, 1937. Gr. in-8° de 415 pages, planches, 35 francs.

C'est un gros travail, et qui mérite l'estime par ses intentions comme par le labeur qu'il représente, que ce volume de plus de 400 pages sur *les Origines de la foi en Périgord* par le R. Père T.-M.-D. Laforge. A vrai dire, il ne répond pas très bien à son titre, et la meilleure partie, par bonheur la plus considérable, est celle qui n'y répond pas. A la fois nomenclature et histoire sommaire de tous les monastères de la région périgourdine, — Périgueux et environs, Sarladais, Bergeracois, Ribérac et alentours, Nontronnais, — elle constitue un instrument de consultation qu'il faut savoir gré à l'auteur de mettre ainsi à la disposition de ceux qui voudront, malgré de sérieuses imperfections, l'utiliser. Mais on regrettera que le P. Laforge y ait plaqué en tête, en manière de propos liminaire bien superflu, une première partie intitulée *l'Église du Périgord,* qui reprend, sans que rien l'appelle — et pour la quantième fois ? — toute la question des origines chrétiennes de Gaule, en retombant dans les vieilles ornières dont on pouvait espérer l'historiographie religieuse française enfin dégagée. Quoique la légende des saintes de Provence n'ait rien à voir avec le Périgord, un chapitre entier est consacré à démontrer, par les arguments qu'on devine, la réalité historique de la venue sur nos rivages de Lazare et de ses sœurs. Certaines affirmations, il est vrai, sont assez neuves : on nous dit, par exemple (p. 34), que saint Pothin de Lyon était Romain d'origine ou que saint Paul, annonçant dans son épître aux Romains son intention de se rendre en Espagne (XV, 28), y indiquait comme devant l'accompagner, Luc et Crescent (p. 30). Les références manquent, et pour cause, à ces étranges assertions. Aussi bien les références ne sont-elles données, d'une façon générale, qu'avec la plus singulière irrégularité. La bibliographie initiale, où l'on trouve des indications comme celles-ci : Annuaire 1907; Archives communales; Dupuy, t. I, II; Fonds Lépine; Manuscrits du xe siècle, etc., ne manque pas non plus d'une déconcertante originalité. On retombe au surplus dans la banalité d'un certain genre bien connu de littérature ecclésiastique avec l'introduction, dont le caractère de polémique politique et les apostrophes contre les Loges ou « la secte qui nous gouverne » préfacent de façon un peu inattendue un livre d'histoire. Mais que l'on veuille ignorer ces débuts agités et commencer la lecture de l'ouvrage à la deuxième partie, l'impression, sans être de tous points satisfaisante, à cause de la difficulté de contrôler les sources de l'auteur, sera incontestablement meilleure, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Jacques ZEILLER.

BIOGRAPHIES

Abbé G.-A. Simon. *Réponse à l'Abbé Tempête ou l'Abbé de Rancé et son nouvel historien (A propos du livre de M. H. Bremond).* — La Chapelle-Montligeon, imprimerie de Montligeon, 1938. In-8° de 12 pages.

Il est assez surprenant, au premier abord, de voir paraître la critique d'un livre quelque dix ans après sa publication, surtout quand elle se présente comme une « réponse » et que l'auteur mis en cause est mort depuis plusieurs années. En fait, M. l'abbé Simon réédite, sous forme de brochure, et après l'avoir quelque peu développé, un compte rendu qui parut (on aimerait savoir en quelle revue) aussitôt après la publication de *l'Abbé Tempête.*

Il s'attache surtout, dans ces pages, à relever les insuffisances de l'information et de la critique de Bremond qui accueillit trop complaisamment tous les ragots du temps. En outre, tout en reconnaissant « qu'il y a beaucoup d'esprit » dans ce livre, il trouve « choquant de voir des questions qui eurent leur importance, rapetissées et comme rabougries sous les plaisanteries ». *L'Abbé Tempête,* à son sens, est l'exagération et le « triomphe » du procédé habituel de Bremond « qui consiste à prendre d'un personnage quelques traits plus ou moins saillants et pittoresques, à les grossir à l'aide de citations habilement découpées, encadrées ou commentées... »

En ce qui concerne le fameux conflit qui mit aux prises Mabillon et Rancé au sujet des études monastiques, il s'efforce de montrer, contrairement à Bremond, que l'abbé de la Trappe, en dépit de ses critiques sur ce point précis, n'a jamais classé la congrégation de Saint-Maur parmi les observances relâchées et qu'il a même exprimé à plusieurs reprises l'estime en laquelle il tenait les Mauristes.

Sans nier l'intérêt du livre qu'il critique et auquel il reconnaît l'avantage de « nous mettre en garde contre le genre convenu des panégyristes », M. l'abbé Simon apporte en somme des réserves à une méthode où il voit, au contraire, un parti-pris de dénigrement.

R. Limouzin-Lamothe.

Lucien Misermont, C. M. *Le bienheureux Pierre-René Rogue, prêtre de la Mission, directeur de grand séminaire, confesseur de la foi, martyr du refus des serments pendant la Révolution.* — Paris, J. Gabalda, 1937. In-8° de 285 pages, 3 illustrations, 28 francs.

Le 10 mai 1934, la béatification de Pierre-René Rogue a été solennellement proclamée; sa vie et sa fin, qu'a retracées, dans un livre très complet, le R. P. Misermont, furent bien, au temps de la Révolution, celles d'un saint et d'un martyr.

Né à Vannes le 11 juillet 1758, le futur bienheureux fit de soli-

des études au collège Saint-Yves et fut admis, à dix-huit ans, au grand séminaire, alors dirigé par les Prêtres de la Mission. Ordonné en 1782, il fut d'abord appelé à l'important ministère des retraites, si fécond en Bretagne; bientôt, en 1786, épris de plus de perfection, il décida d'entrer chez les Lazaristes; après un court séjour à la maison-mère de Paris, il rentra dans sa ville natale et y prononça ses vœux religieux le 28 octobre 1788; peu après, il était directeur au séminaire et y professait le dogme.

Sur ces entrefaites, la Révolution éclate et devient vite anti-religieuse; la Constitution civile du clergé, votée en 1790, ne tarde pas à diviser profondément les âmes. Avant la condamnation définitive de Rome, le clergé du diocèse de Vannes s'est, à une énorme majorité, prononcé pour le refus du serment; dans la ville même, on ne compte qu'un seul jureur. M. Rogue a été le grand artisan de ce mouvement réfractaire, jusqu'à obtenir la rétractation immédiate de son supérieur et de plusieurs de ses confrères, qui, trompés, avaient d'abord donné leur adhésion à la loi.

L'évêque, Mgr Amelot, doit quitter le pays, émigrer; le séminaire est dispersé, fermé; son supérieur s'enfuit en Espagne ; M. Rogue, malgré le danger, se refuse à l'imiter et reste à Vannes, avec quelques prêtres qui y organisent, sous sa direction le culte secret; personnellement il exercera son apostolat dans l'ancienne paroisse du Méné, dont il était vicaire avant la Révolution. En dépit des lois de déportation et de mort, il réussit à passer inaperçu pendant toute la Terreur, bien qu'il se soit refusé à prêter le serment de Liberté-Égalité, imposé depuis le 15 août 1792.

Le 9 thermidor arrive; pendant un an, il y a une accalmie dans la persécution; le prêtre peut même remplir ouvertement son ministère, mais la tentative et le désastre de Quiberon sont suivis d'une terrible répression, au cours de laquelle les ecclésiastiques réfractaires sont particulièrement visés. A la fin de 1795, Vannes est véritablement en état de siège. Le soir du 24 décembre, M. Rogue veut cependant porter le saint Viatique à un malade ; il est reconnu, suivi, arrêté.

Amené au District, où sont d'anciens amis, il pourrait s'évader, mais refuse de répondre aux invites qui lui sont faites; il est emprisonné, et, deux mois durant, sert d'exemple à ses codétenus, parmi lesquels il y a quelques prêtres; il les encourage, les exhorte, les console; le reste du temps, il prie, médite, écrit des lettres, des poésies, une complainte notamment, qu'il chantera en allant à l'échafaud.

Traduit au tribunal criminel du Morbihan le 2 mars 1796, il fut condamné à mort et exécuté le lendemain. Sa fin fut héroïque; de pieux fidèles se précipitèrent sur l'échafaud pour recueillir avec des linges son sang répandu; depuis, sa tombe ne cessa d'être vénérée; plusieurs guérisons miraculeuses furent obtenues grâce à l'intercession du martyr. L'Eglise, par sa décision, a ratifié

le jugement populaire qui n'avait jamais cessé de considérer comme un saint Pierre-René Rogue.

On ne peut lire sans une émotion profonde cette tragique et admirable biographie. Peut-être seulement est-il regrettable que le R. P. Misermont ait alourdi son récit par de trop longues dissertations sur les règlements des anciens séminaires, sur le rôle qu'y jouaient les directeurs, sur la question aussi des serments révolutionnaires, — question, il est vrai, qu'a spécialement étudiée l'éminent religieux dans une série d'ouvrages antérieurs qui font autorité.

Tel quel, ce livre est une précieuse contribution à l'histoire religieuse de la Révolution française.

Jacques Hérissay.

H. de Vismes. *Camille de Soyecourt, carmélite au grand cœur (1757-1849)*. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-12 de 160 pages, illustrations.

C'est vraiment une noble et haute figure que celle de Camille de Soyecourt, née à Paris au milieu du XVIIIe siècle et morte en 1849, après avoir traversé les horreurs de la Révolution, la période troublée de l'Empire, après avoir relevé en France l'ordre du Carmel où elle était entrée toute jeune en 1784. Le 15 août 1797, elle devint propriétaire de la maison des Carmes qui avait vu couler le sang des martyrs et c'est là qu'elle reconstitua bientôt son monastère dispersé par la tourmente révolutionnaire. Sa fortune lui permit de secourir beaucoup de misères; elle vint souvent en aide aux « cardinaux noirs » et dans la lutte engagée entre Napoléon et le pape, elle montra une fermeté de caractère qui lui valut l'exil et l'admiration de l'empereur. « Peu d'existences, dit en parlant d'elle le cardinal Baudrillart, ont été plus riches en splendeurs morales et en exemples saisissants... Autre Thérèse d'Avila dans la France issue de la Révolution. Je le répète, grande et très grande figure, semblable par bien des traits à telles individualités, hommes et femmes, religieux ou religieuses, que l'Église du Moyen Age a élevées sur les autels. »

A l'instigation du cardinal Baudrillart, gardien illustre de la maison des Carmes dont on doit la conservation à Camille de Soyecourt, et par les soins de l'archevêque de Paris, la cause de la courageuse carmélite a été introduite à Rome. Le recteur de l'Institut catholique de Paris a estimé qu'il y avait autre chose à faire encore pour cette grande mémoire, c'est de faire connaître au public la belle figure de Camille de Soyecourt par une biographie vivante et substantielle. Il a fait choix pour cela d'une personne de talent, depuis longtemps associée à ses travaux, Mlle Henriette de Vismes. Le choix a été heureux, et le cardinal Bau-

drillart dit très justement que « le résultat a répondu aux espérances ». Mlle de Vismes a tracé de Camille de Soyecourt, carmélite au grand cœur, un portrait vivant, pénétrant et plein de cœur.

J.-B. SABRIÉ.

H.-D. NOBLE, O. P. *Un centenaire (1839-1939). Le P. Lacordaire ressuscite en France l'Ordre de saint Dominique.* — Paris, Lethielleux, 1939. In-8° couronne de x-134 pages.

V. GELLON. *Le Père Lacordaire dans l'intimité du monastère.* — Paris, Lethielleux, 1939. In-8° couronne de XII-104 pages, six illustrations hors texte, 12 francs.

« Il y a cent ans, Lacordaire rétablit en France l'Ordre de saint Dominique, aboli par la Révolution. Certes, avant la restauration dominicaine, d'autres Ordres et Congrégations s'étaient reconstitués en notre pays : les Frères des écoles chrétiennes, les Jésuites, les Trappistes, les Chartreux, les Frères Mineurs, les Bénédictins, pour ne parler que des congrégations d'hommes. Mais le caractère de publicité donné par Lacordaire à son entreprise et la victoire qu'il remporta, grâce à son courage et à sa popularité, contribua à consolider l'établissement des Ordres déjà revenus et à ouvrir aux autres, qui s'apprêtaient à revenir, les portes de la liberté » (p. VI).

Ces lignes de l'Avant-Propos disent en quoi le livre du R. P. Noble intéresse l'histoire de l'Église de France. Il illustre en outre, à propos d'un cas précis, quelle fut, au lendemain de 1830, l'incapacité de la grande majorité du clergé issu de la Restauration à distinguer la cause de l'Église en France et celle des Bourbons. On ne pouvait concevoir, pour la religion, de moyen d'action qui ne puise son efficacité d'abord dans la protection officielle du gouvernement et d'un gouvernement se rattachant, par dessus la Révolution, à l'ancien ordre de choses. Reconnaître la royauté de juillet était, pour un prêtre, attirer des soupçons sur son orthodoxie. Ainsi Mgr de Quélen, qui avait une réelle sympathie pour les qualités sacerdotales de l'abbé Lacordaire, ne parvint jamais à comprendre son indépendance politique. Elle le scandalisait. Pas davantage ne pouvait-il voir autre chose que de l'imprudence et de la témérité dans la conduite de Lacordaire faisant appel, à chaque étape de sa progression, à l'opinion publique et résistant aux vexations injustes et aux intimidations du gouvernement. Par cette incompréhension rencontrée par Lacordaire auprès de son archevêque s'expliquent en définitive les difficultés que celui-ci lui suscita, à Rome et à Paris, lors de son entrée dans l'ordre des Prêcheurs.

L'exposé du P. Noble intéresse encore l'historien de l'Église de France en manifestant, par le simple récit des faits, que la vocation du restaurateur des Frères Prêcheurs français s'imposa à lui moins comme une conséquence de ses tendances et goûts personnels que comme une suite logique de ses réflexions pro-

longées sur les besoins de l'Église dans son pays. Il acquit, par l'expérience même de son ministère, une vue très aiguë de l'insuffisance, dans les diocèses et les paroisses, de la prédication, spécialement d'une prédication apologétique et doctrinale. Il découvrit ainsi l'importance, dans le ministère apostolique, de cette prédication que la papauté avait spécialement confiée, au XIIIe siècle, à saint Dominique et à son Ordre. Ainsi est-ce la fonction proprement dominicaine qui amena Lacordaire à l'ordre des Prêcheurs.

Le récit du P. Noble, qui va de 1838 à 1844, serre de près le déroulement chronologique des faits. Il s'appuie sur de nombreux extraits inédits de lettres contemporaines des événements. Il se lit avec l'intérêt que suscite toujours la séduisante figure de Lacordaire.

Le livre du chanoine Gellon prend les événements à la date où les laisse celui du P. Noble, 1844, et va jusqu'en 1859. Mais l'angle de vision est ici plus particulier. Il s'agit uniquement de ce qui, dans la vie du Père Lacordaire, concerne Chalais, dans le diocèse de Grenoble, premier couvent de noviciat et d'études de la restauration dominicaine. Cette fondation fut une conséquence de la station de carême que le P. Lacordaire prêcha à Grenoble en 1844. De cette prédication, et en partie de cette fondation, l'initiative vint de l'évêque, Mgr de Bruillard, lequel en ces circonstances fit preuve, en face du gouvernement, d'une admirable fermeté. L'auteur relate ensuite les principaux épisodes de l'histoire de ce couvent, d'après les éléments déjà publiés de la correspondance du Père Lacordaire, et d'après les biographies de ceux de ses premiers compagnons ou amis qui furent mêlés à cette histoire, les Pères Besson, Jandel, Aussant, Danzas, les abbés Gay, Perreyve, etc. Pages de lecture agréable et qui, si elles n'ont pas l'ambition d'apporter d'élément nouveau au dossier du Père Lacordaire, réussissent bien à faire entrevoir celui-ci « dans l'intimité du monastère ». H.-M. Féret, O. P.

Abbé Eugène Labelle. *Frédéric Ozanam. Une âme de lumière et de charité* (Idéalistes et animateurs, XVIII). — Paris, Bonne Presse, 1939. In-8° de VIII-190 pages, portrait, 10 francs.

Cette courte et émouvante biographie est le résultat d'une étude attentive des différents écrits d'Ozanam et des travaux qui ont été publiés déjà sur sa vie et sur son œuvre. Elle met clairement en relief l'influence qu'eut sur son temps et sur la postérité, d'une part le fondateur des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, d'autre part, le professeur et l'historien. A ce dernier point de vue, elle expose brièvement ce qui est aujourd'hui caduc dans l'œuvre érudite d'Ozanam et ce qui présente encore un intérêt réel. Elle montre surtout l'importance de la tâche entreprise par Ozanam qui voulait recenser tout ce que la civilisation médiévale devait au christianisme. Tâche écrasante qui, avec d'autres méthodes, réclame toujours des ouvriers. R. Limouzin-Lamothe.

Geneviève G. Beslier. *Le Père Brottier.* Épilogue de Georges Goyau. — Paris, de Gigord, 1937. In-12 de 192 pages, illustrations, 15 francs.

Avec l'accent d'une piété filiale et les souvenirs vivants d'une collaboration, l'auteur retrace les étapes de ce prêtre vaillant, né à La Ferté-Saint-Cyr, près de Blois, le 7 septembre 1876, mort à Paris le 28 février 1936. Après un court séjour à Pontlevoy (1899-1901), Daniel Brottier, désireux de se consacrer aux missions, entre chez les Pères du Saint-Esprit. En novembre 1903, il est envoyé à Saint-Louis du Sénégal, où il trouve comme supérieur le P. Jalabert. Aux prises avec la vague laïciste de Combes, les Pères organisent des œuvres qui suppléent aux écoles odieusement fermées. Il y resta jusqu'en octobre 1910, date à laquelle sa santé le contraignit à regagner la France. Mais Mgr Jalabert, vicaire apostolique de Sénégambie depuis 1909, lui confia le soin de réunir des fonds pour construire à Dakar, en plein essor, une cathédrale digne de la grande métropole. Suivant le vœu de l'évêque, la cathédrale devait être le « Souvenir africain » qui rappellerait les héros morts pour la France dans la conquête coloniale. Le P. Brottier se mit à l'ouvrage et l'affaire avançait quand survint la guerre. Aumônier volontaire, il la fit avec une bravoure et un dévouement qui le rendit légendaire. Invulnérable, il attribuait cette protection à la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus. Pour prolonger la fraternité des armes, il fondait l'Union nationale des combattants.

Cependant, en 1919, il reprenait avec Mgr Jalabert, puis avec Mgr Le Hunsec, le projet du « Souvenir africain ». Au rappel des héros coloniaux, s'ajoutait maintenant la reconnaissance de la France aux 200.000 noirs tombés sur notre sol. Mais une nouvelle occupation, depuis novembre 1923, accapara les forces du Père Brottier : il était chargé de l' « Œuvre des orphelins d'Auteuil ». Il la revivifia et en fit l'œuvre florissante connue de tout Paris par le pèlerinage de Sainte-Thérèse, inauguré en 1925. Il y servit encore sa vocation, puisque l'imprimerie travaille pour les missions des Pères du Saint-Esprit. Il se dévoua auprès de ces enfants et amplifia l'œuvre en lui annexant sept orphelinats en province, puis en créant le « Foyer à la campagne », destiné à rendre à la terre des enfants sans emplois à Paris.

En 1935, son attention se reporta sur les travaux poursuivis à Dakar. Mais il n'eut pas la joie d'accompagner le cardinal Verdier, lors de l'inauguration du « Souvenir africain », le 2 février 1936. Au soir même de ce jour, il était saisi par la fièvre et mourait le 28 février, après de grandes souffrances.

Guillaume de Vaumas.

HISTOIRE LOCALE

Abbé Joseph Lacouture. *Histoire religieuse des Landes, des origines au Concordat de 1801.* — Chez l'auteur, Belhade (Landes), s. d. In-8° de 98 pages.

M. l'abbé Lacouture n'a pas la prétention de présenter d'une façon complète et originale, en une centaine de pages, l'histoire religieuse des diocèses d'Aire et de Dax ni celle du département des Landes; mais, en s'inspirant dans la mesure du possible des méthodes préconisées par la Société d'histoire ecclésiastique de la France, il nous apporte une synthèse claire et bien conduite, suffisamment nourrie de faits.

Pour la période antérieure à la Révolution, les sources de l'histoire religieuse landaise aux archives départementales des Landes sont bien médiocres, vu l'absence presque complète des deux fonds des évêchés d'Aire et de Dax. Aussi l'auteur a-t-il eu principalement recours aux deux ouvrages fondamentaux dont le chanoine Degert avait réuni la documentation grâce à des recherches très longues et très étendues : *Histoire des évêques de Dax* et *Histoire des évêques d'Aire.* Les archives des Landes ont cependant fourni d'utiles renseignements sur la vie monastique, notamment aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous le régime des abbés commendataires.

Quant à l'étude de l'histoire religieuse rurale dans le cadre de la paroisse, elle était rendue fort malaisée, — et M. l'abbé Lacouture le déplore le premier —, par l'absence ou l'insuffisance des documents. Toutefois l'ouvrage a le mérite de grouper d'intéressants détails, sinon inédits, du moins épars jusqu'alors, sur les visites diocésaines, les œuvres charitables, la situation matérielle du clergé.

Pour la période révolutionnaire, M. l'abbé Lacouture était beaucoup mieux documenté, grâce à la riche série L des archives des Landes et aux séries des Archives nationales (F1^c^ III, F7, F19), et se trouvait en quelque sorte sur son terrain : n'a-t-il pas depuis une douzaine d'années traité divers aspects de l'histoire religieuse landaise à cette époque, notamment dans maints articles du *Bulletin de la Société de Borda* à Dax ?

Résumant ses propres travaux, il nous montre en quelques pages vivantes combien la Constitution civile du clergé fut difficilement acceptée dans les Landes; combien les mesures de déchristianisation, officiellement introduites, furent impopulaires; combien spontané fut le réveil du sentiment religieux après la chute de Robespierre et en 1797.

Michel Le Grand.

Joseph GARIN. *La vie féodale d'une petite ville. Tournon en Savoie.* — Albertville, librairie M. Papet, 1938. In-8° de 400 pages, illustrations et planches hors texte.

— *Conflans en Savoie. Notes historiques.* — Albertville, librairie M. Papet, 1939. In-8° de 102 pages, illustrations et planches hors texte.

La région d'Albertville a fourni à son érudit historien le thème de deux nouveaux ouvrages. L'un donne plus que son titre, « la vie féodale d'une petite ville, Tournon en Savoie », puisque les vicissitudes de cette bourgade jusqu'à nos jours (aujourd'hui canton de Grésy-sur-Isère) sont retracées avec beaucoup de précision et de pittoresque. Tournon passa, au plus tard au début du XIIIe siècle, comme fief immédiat des sires de Chevron, une des quatre premières maisons nobles de Savoie, aux descendants d'Humbert aux blanches mains. Sa situation, au carrefour de la route d'Italie et de celle du Genevois par le col de Tamié, explique la création d'une châtellenie du bailliage de Savoie. Grâce aux rouleaux des comptes des châtelains, conservés de 1270 à 1521, nous voyons les officiers seigneuriaux, leur administration, le détail des droits du prince tempérés par des franchises octroyées par Amédée V en 1300. Vie religieuse, scènes de mœurs, menus faits de la communauté bourgeoise et rurale complètent le tableau de Tournon et de son mandement au Moyen Age.

Après une première occupation française marquée par le souci de François Ier et d'Henri II d'épargner le petit peuple, Tournon fut bientôt vendu à la famille des Maillard qui le garda jusqu'à la Révolution. Mais le duc Emmanuel-Philibert se réserva la haute justice et les Maillard se fixèrent à Turin, de sorte que l'histoire de Tournon sous l'Ancien Régime « n'est plus intimement mêlée à celle de ses seigneurs, mais devient uniquement celle de ses communiers ». Du XVIIIe siècle, on retiendra surtout l'application à Tournon des grandes réformes des rois sardes : cadastre de 1728 (7 nobles, 6 bourgeois de Chambéry et 5 ecclésiastiques sur 168 propriétaires), meilleure assiette de l'impôt, affranchissement accepté par l'assemblée générale de la communauté. D'ailleurs les privilèges des nobles et des prêtres n'existaient plus guère : « ils n'étaient plus que des propriétaires terriens comme les autres ».

La Révolution à Tournon illustre la douloureuse histoire de la persécution religieuse en Savoie : démolition du clocher, cessation du culte, vente des biens ecclésiastiques (sur 26 acquéreurs, 9 seulement étaient originaires de Tournon ou y demeuraient et encore plusieurs étaient des nouveaux venus : 7 occupaient des fonctions dans l'administration centrale du département), déportation après fructidor du missionnaire de Tournon. Si le Consulat ramène la paix religieuse, le mécontentement contre la politique de l'empereur à l'égard de Pie VII s'ajoute à l'impopularité des levées militaires.

Après 1814 l'histoire de Tournon se confond avec celle des autres villages savoyards : l'abolition de la conscription et la diminution des impôts sous le *Buon Governo,* puis, après 1847, les réformes libérales de Charles-Albert ne compensèrent pas les fautes de Victor-Emmanuel II. Tournon partagea la désaffection de toute la Savoie à l'égard des Sardes et, en 1860, tous ses électeurs votèrent pour l'annexion à la France.

Le spécialiste de l'histoire religieuse, des institutions féodales, des questions économiques et sociales trouvera maint exemple concret dans ce livre illustré de dessins, du portrait du cardinal de Tournon, patriarche d'Antioche, de plans, de reproductions photographiques des maisons-fortes de Tournon au milieu de la verdure.

L'autre volume de M. le chanoine Garin est consacré à la vieille cité médiévale de Conflans qui domine la sortie de la Tarentaise sur la Combe de Savoie. L'auteur retrace d'abord la vie d'un « Conflarain illustre », Oger Morizet. D'origine paysanne, celui-ci fit une brillante carrière ecclésiastique dans la première moitié du XVe siècle, à l'époque du grand schisme d'Occident et des conciles. Après des débuts à Aoste, plusieurs années à la Cour pontificale où il occupa une haute situation, Oger Morizet se distingua sur le siège épiscopal d'Aoste de 1418 à 1433, puis sur celui de Saint-Jean de Maurienne avant d'aller mourir à Bâle en 1441. Visites pastorales, rédaction de « constitutions », administration compliquée du diocèse de Maurienne — du fait du partage de la souveraineté avec le duc de Savoie Amédée VIII — assurent à Oger Morizet une place de choix dans la galerie des prélats savoyards du Moyen Age.

Aoste et Conflans sont encore liées dans l'histoire par le culte commun de saint Grat, évêque d'Aoste au Ve siècle et devenu patron de la paroisse de Conflans, peut-être à la suite du don par Oger Morizet à sa ville natale d'une relique de l'évêque valdotain du haut Moyen Age.

Dans une autre notice, M. le chanoine Garin prouve que la ville donnée au XIe siècle par Rodolphe III, dernier roi bourguignon, à Ermengarde est bien Conflans sur l'Isère et l'Arly.

Maurice LACROIX.

J. MARQUAY. *Montignac-le-Comte.* — Montignac, imprimerie de la Vézère, 1938. In-8° de VII-403 pages.

Forteresse bâtie au Xe siècle près de l'emplacement de la ville romaine d'Olivoux, Montignac eut de bonne heure une chapelle castrale. Au XIIIe siècle, on y comptait quatre églises et un couvent de frères mineurs (dès 1236). Au XIVe, apparaissent dans les textes Bénédictins et Clarisses. Le siège et la prise de Montignac par Boucicaut furent parmi les principaux épisodes de la guerre de Cent ans en Périgord. Au XVIe siècle, la ville fut le théâtre de grands excès des catholiques et des protestants. Elle vécut sans

aventures sous l'Ancien Régime, bien pourvue d'églises, de chapelles et de confréries. En 1790, trois municipalités se constituèrent sur son territoire et deux ecclésiastiques prirent les fonctions de maire : le plus singulier, par sa souplesse et son zèle, fut l'abbé Noël, à qui M. Marquay consacre une centaine de pages. Une série de chapitres retracent la biographie de chacun des curés du XIXe siècle, puis de deux illustres laïques : Joseph Joubert et Eugène Le Roy; le dernier récit est celui de la construction méritoire d'un clocher, que vient d'achever M. le curé Marquay et qui a été l'occasion de toutes ses recherches.

Simples pages d'une histoire qu'un véritable historien écrira un jour : c'est ainsi que l'auteur présente, avec modestie, son recueil de chroniques. Peut-être serait-il difficile d'écrire sur Montignac-le-Comte un grand livre. Celui-ci, fragmentaire sans doute, analytique et volontairement pastoral, plaît par de louables qualités: la loyale précision des portraits, un vif amour du passé, une lucide explication des faits et des caractères, le souci d'éclairer le sujet par cartes et images. M. l'abbé Marquay (qui est pour notre enquête un remarquable informateur), s'est abstenu, par scrupule de discrétion, d'ajouter à ses intéressants récits des statistiques. Nous trouverons, sous d'autres rubriques de la *Revue*, ces suppléments toujours précieux.

Gabriel Le Bras.

André Rebsomen. *Notre-Dame d'Arcachon.* Lettre-préface de Mgr Feltin. — Bordeaux, Delmas, 1937. In-8° de 268 pages, 14 planches et un plan hors texte. Prix : 13 francs.

Dans ce livre, orné de belles illustrations, M. André Rebsomen nous raconte avec une grande précision les origines et l'histoire d'un sanctuaire qui fut pendant longtemps un lieu de pèlerinage cher aux marins et qui est devenu maintenant le centre d'une paroisse florissante, Notre-Dame d'Arcachon.

Au début du XVIe siècle, un célèbre prédicateur franciscain, Thomas Illyricus, fit ériger une chapelle au bord de la mer, pour abriter une statue de la Vierge rejetée par les flots. Cette modeste chapelle dépendait de la paroisse de La Teste. Elle fut détruite par les sables au XVIIIe siècle, mais on reconstruisit un nouveau sanctuaire où les fidèles continuèrent de venir prier, même pendant la Terreur. M. Rebsomen donne des renseignements très détaillés sur l'administration temporelle du sanctuaire.

En 1854, la chapelle de N.-D. d'Arcachon est érigée en paroisse et dès lors commencent pour elle des destinées nouvelles que M. Rebsomen raconte avec soin. Une vaste église fut construite dont M. Rebsomen donne une description détaillée. Il fournit également des renseignements abondants sur la vie de la nouvelle paroisse, sur les curés et vicaires qui la desservirent, sur les œuvres qui s'y épanouirent. Bref, on peut dire que M. Rebsomen a écrit, en l'honneur de N.-D. d'Arcachon, une excellente monographie paroissiale.

J.-B. Sabrié.

ART CHRÉTIEN

Michel François. *Les plus beaux manuscrits à peintures conservés aux Archives nationales* (Les Trésors des Bibliothèques de France, XXIV). — Paris, les Éditions d'art et d'histoire, 1939. In-4° de 25 pages, 8 planches en noir et une planche en couleurs.

Parmi les neuf manuscrits à peintures conservés aux Archives nationales que M. Michel François décrit avec science, précision et élégance, il en est deux qui intéressent très particulièrement l'histoire ecclésiastique de Paris.

Le plus ancien, en même temps que le plus précieux, est le *Livre des serments des évêques de Paris*, fragment d'un très beau pontifical du milieu du XIIIe siècle qui contient trois grandes miniatures à pleine page représentant successivement la Vierge à l'Enfant, la Crucifixion et le Christ dans sa gloire. Divers indices, que M. Michel François a su interpréter avec une très ingénieuse perspicacité, permettent de penser que l'évêque nouvellement consacré, avant d'entrer solennellement dans sa cathédrale, prêtait serment sur ce livre, ouvert à l'endroit même où se voient en face l'une de l'autre les miniatures de la Crucifixion et de la Vierge. Or, cette dernière miniature, admirablement traitée, offre des singularités iconographiques qui donnent à cette œuvre charmante un prix très particulier. La Vierge n'a pas ici pour siège un trône mais un véritable autel, comme le prouve indiscutablement la présence de deux chandeliers placés aux extrémités de cette large table de pierre recouverte d'un tissu posé comme une nappe. Et, de sa main droite levée, elle présente un mince disque de couleur blanche vers lequel l'Enfant dirige son regard et élève sa petite main qui bénit. Avec toute la prudence qui doit être de règle quand il s'agit d'interpréter une particularité iconographique dont on ne connaît pas ailleurs d'exemple, M. Michel François dit que ce petit disque est sans doute la représentation d'une hostie. « Nous nous trouverions ainsi en présence d'une image complexe où l'artiste a voulu figurer la mère de Dieu, mais personnifier aussi, en quelque sorte, Notre-Dame de Paris, c'est-à-dire l'église que le nouvel évêque allait gouverner et la cathédrale qui se dressait, nouvelle aussi, au cœur de la cité. » Cette hypothèse me semble répondre à la vérité, car elle seule permet d'expliquer pourquoi l'artiste a pris soin de donner pour siège à la Mère du Sauveur l'autel même du Saint-Sacrifice.

L'autre manuscrit étudié par M. Michel François, que l'on se doit de signaler ici, est un recueil de pièces concernant le collège que le chanoine Pierre Fortet fonda en 1391 dans l'une des maisons qu'il possédait à Paris. Une admirable miniature, œuvre des toutes premières années du XVe siècle, décore la partie supérieure du premier feuillet. Elle montre le fondateur et les huit premiers étudiants qui bénéficièrent de sa libéralité agenouillés aux pieds des trois personnes divines.

Cette touchante image est reproduite en hors texte avec la même perfection phototypique que les grandes miniatures du *Livre des serments*. L'excellence de l'illustration répond fort agréablement à l'excellence du texte.

Jean HUBERT.

Chanoine V. LEROQUAIS. *Un livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419)*. — Paris, Georges Andrieux, 1939. In-8° de 80 pages, 16 planches.

Le 22 mai 1939, la Bibliothèque nationale introduisait dans ses collections, sous la cote : ms. lat. nouv. acq. 3055, grâce au généreux concours de MM. Gabriel Cognacq et D. David-Weil, un livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, qui subissait le feu des enchères. M. le chanoine Leroquais, qui avait attiré l'attention sur ce très intéressant témoin de l'art de la miniature au début du XVe siècle, vient de lui consacrer une étude où, éclairé par la science que nous lui connaissons, et suivant son impeccable méthode, il résout les plus importants problèmes qui se posaient. Une étude du calendrier, des litanies, des oraisons, des miniatures elles-mêmes (un certain nombre ont malheureusement disparu) autorise le savant auteur à conclure, sans hésitation, que ce précieux livre d'heures est une œuvre d'origine flamande; elle est probablement sortie d'un atelier gantois, de celui où fut exécuté, vers 1420, le livre d'heures de Daniel Rym, gentilhomme de Gand, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Baltimore (170). L'examen des miniatures représentant saint André et saint Léonard révèle, sans doute possible, que le manuscrit fut destiné à Jean sans Peur. Nul ne sait comment il sortit des collections de Bourgogne : on retrouve la trace de deux de ses détenteurs aux XVIIe et XVIIIe siècles; au XIXe siècle, il est entre les mains d'un collectionneur lillois, Benvignat ; il fut exposé à Lille en 1874. Le voilà maintenant à la Bibliothèque nationale, document important entre tous, parce qu'il est un des très rares témoins de l'art de la miniature flamande au début du XVe siècle. Sachons gré à notre confrère, M. le chanoine Leroquais, d'avoir contribué à le faire rester chez nous et de l'avoir si bien étudié.

A. LEMAN.

Docteur J.-F. LARRIEU. *Paradoxes archéologiques sur l'évolution de l'architecture religieuse du Moyen Age au XVIIIe siècle.* — Paris, Picard et Schemit, 1938. In-8° de 190 pages, illustrations. Prix : 50 francs.

La définition du paradoxe est la suivante : opinion contraire à l'opinion commune. Ce livre porte donc le titre qui lui convient, car M. le Dr Larrieu professe à l'égard des problèmes archéologiques une opinion diamétralement opposée aux opinions reçues.

Très impressionné par le grand nombre et l'importance des restaurations ayant affecté beaucoup de nos monuments du Moyen

Age, et dont les archives du Vatican et l'ouvrage du P. Denifle, *la Désolation des églises et des monastères pendant la guerre de Cent Ans*, fournissent entre autres de multiples preuves, l'auteur a confondu restauration ou réparation avec reconstruction intégrale, tout en se donnant beaucoup de mal pour essayer d'expliquer que réparation est synonyme de reconstruction, ce qui est faux.

De ces prémisses mal posées, il tire des conclusions inattendues, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles procèdent d'une généralisation hâtive. Voici par exemple la chronologie très personnelle que M. le Dr Larrieu adopte pour l'art roman : « On le voit se manifester à une époque beaucoup plus tardive, alors que l'art gothique était dans son plein épanouissement et que la Renaissance commençait son œuvre, si elle ne s'était pas encore répandue partout. En fait, et en ce qui concerne la France, l'art roman a pu parfois être de la pré-Renaissance et l'imitation plus ou moins fidèle de ce qui se faisait en Italie dans la deuxième moitié du XVe siècle; il a été dans bien des endroits plus voisin, et peut-être contemporain de la plus belle période de la Renaissance; mais le plus ordinairement, notre art roman n'a été que de la Renaissance tardive, ou maladroite et mal interprétée, ou déjà décadente, et plus souvent encore, pour les églises monastiques, il n'est même plus du tout ce qu'on est convenu d'appeler de la Renaissance tardive » (p. 56). Plus loin, à la page 75, on lit encore cette autre affirmation surprenante qui prouve, tout au moins, que l'auteur ne manque pas de suite dans les idées : « Loin donc de remonter à une époque aussi reculée que le veut l'opinion commune, l'architecture romane ne vient pas, d'une manière générale, après l'architecture gothique, mais plutôt après la Renaissance, et suit même de loin la Renaissance en ce qui concerne le style roman fleuri. »

On voit comment les paradoxes annoncés par le titre s'achèvent sur des conclusions qui ressemblent à une mystification. C'est ainsi du moins que, pour notre part, nous considérons les étranges déclarations qu'on vient de lire.

Jean VALLERY-RADOT.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par Dom Fernand CABROL et Dom Henri LECLERCQ. Fascicules 150-155 : *Patron - Pie Zeses*. — Paris, Letouzey, 1938-1939. In-4°, avec planches et figures.

Dans ces trois nouveaux fascicules, dûs presqu'entièrement à Dom Leclercq, nous aurions à signaler bien des articles intéressants pour nos lecteurs, notamment sur Peiresc, sur les pèlerinages, sur les anciens monuments de Périgueux, sur saint Piat, sur la reine Pédauque, sur les figures liturgiques. L'article *peinture* avait déjà été en partie traité par l'auteur dans une série de notices, aux mots *fresque, miniature, mosaïque*. Dom Leclercq re-

prend ici le sujet dans son ensemble, et montre le sens des peintures avant et après le triomphe de Constantin, et, s'appuyant sur des textes et sur quelques exemples bien choisis, et qui auraient pu être plus nombreux, étant donné les découvertes faites ces dernières années en Orient, dans le nord de l'Afrique, en Italie et aussi en France, il résume en quelques pages l'évolution de la peinture pendant les premiers siècles du christianisme.

Marcel AUBERT.

VARIÉTÉS

Amédée GASTOUÉ. *L'Église et la musique* (collection « la Vie chrétienne »). — Paris, Grasset, [1936]. In-12 de 237 pages. Prix : 12 francs.

De ses nombreux travaux de musicographie, M. Amédée Gastoué a dégagé, dans *l'Église et la musique,* les grandes lignes non seulement d'une histoire, mais de ce qu'en des temps plus classiques on eût appelé la « philosophie » d'un sujet fort intéressant. L'érudition fort étendue de l'auteur lui suggère des faits et des rapprochements nombreux; quant à ses idées personnelles sur des questions controversées, il s'en inspire, bien entendu, mais avec une louable modération et en évitant le ton de la polémique. Il montre d'abord à quelles sources l'Église chrétienne, voulant accompagner de chant et de musique l'exercice de son culte, comme on l'a fait dans tous les temps, a puisé les premiers éléments modaux, mélodiques ou rythmiques de ses mélodies : à côté de l'utilisation, bien connue mais trop souvent mal présentée, des modes grecs, il insiste pour faire reconnaître, suivant une idée qui lui est chère, celle de certaines mélodies de la synagogue, dont la tradition est si ancienne qu'il croit pouvoir la faire remonter jusqu'au temps de Jésus. Que Jésus ait été (en particulier après la Cène) le « premier chantre chrétien », je n'ai jamais eu l'idée de le contester; je demande seulement à manifester quelque prudence quand il s'agit d'identifier des mélodies qu'il aurait des chances d'avoir lui-même chantées : on a publié, depuis que j'écrivais en 1929 mon livre sur *la Musique religieuse,* de nouveaux rapprochements, plus ou moins précis mais nullement imaginaires, entre des chants de synagogue et des chants chrétiens (M. Gastoué s'y est employé lui-même et a rendu ainsi un service qu'il ne convient pas de mésestimer); cependant je persiste à croire qu'en affirmant que de telles mélodies étaient déjà en usage au temps de Jésus, on introduit dans cette étude une part d'hypothèse (je n'ai jamais pensé que l'hypothèse, dans ces études, soit une méthode illégitime, encore faut-il la donner pour ce qu'elle est). M. Gastoué décrit ensuite la formation de la polyphonie, le rôle qui convient ou non aux instruments dans la musique d'église (judicieuse mise au point de la légende qui fait de sainte Cécile la patronne des musiciens et spécialement des organistes), la part faite dans le passé et dans le présent aux cantiques en langue vulgaire (il mar-

que justement ce que les psaumes en langue vulgaire, considérés comme une formule protestante, doivent au catholicisme, et le recueil *Louange et prière*, récemment publié par les Églises évangéliques de France, en fournirait des preuves nouvelles si besoin en était), les rapports entre l'art d'église et l'art religieux de concert. Il conclut en indiquant ce qu'il faudrait faire pour suivre en fait de musique religieuse les intentions nettement exprimées par l'Église et comment on peut former pour le chant des offices des dirigeants et des exécutants, le point de vue de l'historien servant jusqu'au bout à éclairer et à guider les remarques d'ordre pratique. — Peut-être est-il risqué de supposer (p. 69, 127), d'après l'usage de la strophe saphique commun à des hymnes comme *Iste Confessor* et au *Carmen saeculare* d'Horace, que la mélodie des hymnes pourrait être inspirée de celle du *Carmen*, que nous ignorons. L'attribution à Nicétas de Remesiana de la « primitive anaphore matutinale » dont le *Te Deum* est la mise au point (p. 25, note) est une opinion proposée par Dom Germain Morin et regardée comme vraisemblable par d'excellents critiques, mais ne doit pas être affirmée comme une certitude.

René Aigrain.

Eutrope Chardavoine. *Annuaire pontifical catholique*. Tome XL. Années 1937-1938-1939. — Paris, Bonne Presse, s. d. In-8° de 800 pages, portraits. Prix : 90 francs.

L'*Annuaire pontifical catholique* avait paru en 1936 comme il faisait tous les ans depuis 1898. Le nombre des pages, signe de prospérité, allait en grandissant d'année en année : il avait atteint 800 en 1911, puis davantage; le texte s'enrichissait d'études documentaires, il s'égayait d'illustrations. Les difficultés récemment créées par une législation que nous ne jugerons pas ici, ont obligé l'auteur à des sacrifices cruels pour sauver son œuvre. Tout en doublant le prix du volume, il a renoncé à son annualité. L'annuaire actuel s'étend à trois années. Il ne contient plus que deux figures, dont le très vivant portrait de Pie XI dû au crayon d'Henri de Nolhac. Il ne présente plus d'autres notices historiques que la biographie des cardinaux du XVIe siècle empruntée notamment à Eubel, à Chacou et à Pastor, faisant suite à celles qui ont été publiées depuis 1925. Réduit au répertoire administratif, l'*Annuaire* garde sous ce rapport ses qualités de clarté, d'exactitude[1] et sa richesse d'information. Quoique l'*imprimatur* soit daté du 14 février 1939, il indique comme pape Pie XII, élu le 2 mars, et comme secrétaire d'Etat, Mgr Maglione. C'est dire qu'il a été mis au courant des plus graves changements survenus, au dernier moment, dans le gouvernement de l'Église.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

1. Il y aurait des réserves à faire sur la page consacrée aux « Dignitaires ecclésiastiques qui ont occupé des sièges résidentiels ou titulaires ».

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.
XLVIIe vol. 1938. Bourges, Tardy.

E. Brody de Lamotte : *le Culte de la Nouvelle-Jérusalem à Saint-Amand-Montrond*, p. 133-173. L'historique manquait jusqu'ici de l'introduction à Saint-Amand de la doctrine de Swedenborg. Elle eut lieu sur l'initiative d'un magistrat du pays, Leboys des Guays, qui traduisit en français les œuvres de l'illuminé suédois et fonda en 1837 un lieu de culte dans sa maison; il publia en même temps une revue de propagande, *la Nouvelle-Jérusalem*. Ses auxiliaires furent le baron Portal, membre du Conseil d'État, Auguste Harlé, savant hébraïsant, et Philippe Hanger, fils naturel de la célèbre baronne de Krüdener. L'église compta au plus une cinquantaine de fidèles, recrutés surtout parmi les artisans; elle est actuellement réduite à trois. Un temple de forme semi-circulaire resta à l'état de projet.

P. Des Chaumes.

INDRE

Revue de l'Académie du Centre.
65e année, avril 1939. Châteauroux, Langlois.

Eugène Hubert : *l'Ancien Hôtel-Dieu Saint-Jacques*, p. 43-50. Historique et description de l'hospice qui hébergeait, à Châteauroux, les pèlerins de Compostelle. Les derniers restes, détruits en 1921, ont fourni au musée d'intéressants fragments du XIIe siècle.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome LV, 1938. Tulle, impr. Juglard.

A. Perrier : *Quelques notes sur l'orfèvrerie émaillée limousine à l'Exposition de 1937*, p. 49-53. Quatre de ces belles pièces proviennent des églises de la Corrèze : châsses de Saint-Bonnet-Avalouze (VIIe ou VIIIe siècle); de Saint-Étienne de Gimel (XIIIe siècle); buste reliquaire de saint Dumine de l'église de Gimel (XVe siècle); chef reliquaire de sainte Fortunade (même époque). Parmi les autres œuvres d'orfèvrerie émaillée, un grand nombre provenait des églises de la Haute-Vienne : châsses de Bellac (première moitié du XIIe siècle), d'Ambazac (XIIIe siècle), etc.

Dr Mazeyrie : *les Fresques de la salle capitulaire de Tulle*, p. 83-88. Ces vénérables peintures, presque effacées aujourd'hui, représentent l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem et la Cène. Elles rappellent,

tant par la composition du dessin que par le coloris, la décoration des châsses limousines des XIIe et XIIIe siècles et s'apparentent aux autres œuvres éparses en Touraine, en Berry et dans le centre de la France.

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.
Tome LX. Brive, Hôtel de Labenche, 1938.

A. de LABORDERIE : *les Arcs festonnés et polylobés dans l'architecture romane limousine*, p. 12-40. Répartis en deux groupements particulièrement denses dans les environs de La Souterraine et de Vigeois (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze), ils ne forment pas un caractère distinctif de l'art roman limousin et marchois : ils montrent l'éclectisme des architectes de l'ancien diocèse de Limoges dans l'utilisation des procédés employés dans d'autres régions.

A. MUZAC : *la Confrérie des Pénitents blancs d'Argentat (1746-1870)*, p. 153-172. Fondée le 30 juillet 1746, cette communauté fit construire une tribune réservée à son service dans le bas de l'église paroissiale et s'étendant jusqu'au clocher. Le curé en était le prieur. Après la tourmente révolutionnaire, elle fut rétablie le 1er mars 1807 et disparut en 1870.

Louis de NUSSAC : *Acte de vente de la maison abbatiale de Bonnesaigne à Brive (le musée Ernest-Rupin)*, p. 173-179. Dès sa fondation, au début du XVIIe siècle, cette maison fit partie d'un monastère de Clarisses ou Clairettes établi en 1587, qui la céda en 1759 aux Bénédictines de l'abbaye de Bonnesaigne. J.-B. Cavaignac, maire de Brive, puis juge au tribunal du district, l'acheta en 1796. En 1880, cet immeuble, par l'entremise d'Ernest Rupin, fut affecté au musée qui porte son nom.

Régis ROHMER.

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique du Limousin.
Tome LXXVII, fasc. II, 1938. Limoges, impr. Guillemot et de Lamothe.

J. BOULAUD : *Rétables, tabernacles et châsses du XVIIe siècle* (documents réunis par M. Auguste Petit, archiviste départemental de la Haute-Vienne), p. 303-332. Ces documents, qui se rapportent surtout à la fin du XVIIe siècle, concernent l'église de la Mission, le Séminaire des Ordinands, la chapelle de Notre-Dame de Pitié de la collégiale de Saint-Martial, l'église Saint-Michel-des-Lions, les Ursulines de Limoges, les Religieuses hospitalières de Magnac-Laval, etc.

Albert de LABORDERIE : *Vitraux anciens du département de la Haute-Vienne*, p. 333-352. Cathédrale de Limoges, église Saint-Michel-des-Lions, chapelle Saint-Aurélien, Augne, Solignac.

Régis ROHMER.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXVII, fasc. 1. Guéret, impr. Lecante, 1938.

Les Notes historiques des registres paroissiaux (5e série). XXIV. *Évaux*, p. 20-28 (publiées par H. de BERRANGER). Histoire religieuse : prises de possession de la prévôté des Augustins, visites épiscopales, processions. Événements divers.

Documents : 24 août 1538, Prix-fait devant un notaire d'Angers (Maine-et-Loire) entre Jehan Le Frère, bedeau de l'église d'Angers, et Guillaume Gommy, tapissier, probablement originaire d'Aubusson, pour la fabrication d'une tapisserie, p. 47-49. — 20 juin 1683, Prix-fait pour la peinture de l'intérieur de l'église de Saint-Georges-Nigremont, p. 50-51.

Dr G. Janicaud : *Mélanges archéologiques.* III. Moyen Age. Chapiteaux probablement carolingiens, au musée de Guéret, provenant de l'église détruite de Saint-Hilaire, commune de Moutier-Rozeille (p. 137-139) ; cercueil monoxyle trouvé en 1906 à Bazelat (p. 139-140).

Louis Lacrocq : *le Gâteau des Rois* (dans *Folklore*, p. 173-174). Autrefois, dans la commune de Vallière, le partage du gâteau était une fête collective de village qui se passait au cabaret.

Louis Lacrocq : *Bibliographie du Folklore de la Creuse*, p. 175-202.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 203-240, illustr. — III. *Église de Mazeirat :* XIIe s., avec des restaurations, abside demi-circulaire, arcature dans le chœur (Maurice Dayras). — V. *Nouhant :* église à abside demi-circulaire et portail du XIIe s., nef refaite, chapelle seigneuriale du début du XVIe s. ; croix sculptée du XVIe s., classée (Louis Lacrocq). — VI. *Bellefaye :* petite église du XIIIe siècle contenant une statue en pierre figurant la Trinité (XVe s.), clocher-mur (Jean Desjobert de Prahas). — VII. *Commanderie de Lavaufranche :* ordre de Malte ; restes du château fortifié et de la chapelle (Dr G. Janicaud).

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... et arts de Clermont-Ferrand.

Tome XXXVIII. Clermont-Ferrand, 1938.

H. Rutherford : *Sidonius Apollinaris, l'homme politique, l'écrivain, l'évêque, étude d'une figure gallo-romaine du Ve siècle*, v-95 p., 2 fig.

Tome XXXIX. Clermont-Ferrand, 1938.

Édouard Éverat : *Vie de Jeanne-Charlotte de Bréchard, troisième fille de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, fondatrice des monastères de Moulins et de Riom*, 283 p., pl.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Tome LVIII. Clermont-Ferrand, 1938.

Marc Dousse : *Notes sur un livre rare provenant de l'abbaye de Saint-Alyre et sur Fernand de Bruges, son auteur*, p. 42-45. *Epistola paraenetica observationis regule benedictine*, Paris, J. Petit et J. Bade, 1512.

P.-F. Fournier : *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire de l'Auvergne* 8e série (1937), p. 108-148. Histoire religieuse, p. 123-125.

Revue d'Auvergne. Tome LII. Clermont-Ferrand, 1938.

René Suaudeau : *Étude sur les chœurs à chapelles rayonnantes dépourvus de déambulatoire*, p. 129-208, 46 fig. et pl. Conclusion : « Les chœurs à chapelles rayonnantes dépourvus de déambulatoire forment sinon une école, du moins un groupe spécifique et non, comme le veulent certains auteurs, une exception dans le groupe à déambulatoire et chapelles rayonnantes. »

L'Auvergne littéraire, artistique et historique.
XVe année. Clermont-Ferrand, 1938.

H. et E. Du Ranquet : *Église Saint-Pierre au bourg d'Arlanc*, n° 94, p. 24-46, fig. et pl. Étude archéologique.

Abbé Adrien Adam : *le Prieuré de Saint-Pierre de Chaumont*, n° 94, p. 46-58, pl. Dépendant du prieuré bénédictin de Sauxillanges, à l'origine; devenu couvent de Minimes en 1604-1605.

P.-F. Fournier.

CANTAL

Rien à signaler dans la *Revue de la Haute-Auvergne* (40e année, fasc. 1 et 2, janvier-juin 1938). P.-F. Fournier.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Moulins, les Imprimeries réunies, 1938.

M. Litaudon : *Notes inédites sur Chevagnes*, p. 11-44. Étude des lieux dits de la commune de Chevagnes, des anciennes maisons, de l'église, de la chapelle de Saint-Pry, d'après les minutes notariales et les terriers des Archives de l'Allier.

Max Boirot : *Bourbon-Lancy. Saint-Aubin-sur-Loire*, p. 45-137. Travail consciencieux.

Augustin Bernard : *le Prince de Talleyrand à Bourbon-l'Archambault*, p 231-244. Paul Dupieux.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Tome XXIX, 4e fasc. Année 1937. Nevers, Porte du Croux, 1938.

André Biver : *Partage des bâtiments de Saint-Étienne de Nevers entre le prieur et les religieux (5 septembre 1646)*, p. 660-663. Claude Maulnourry, nommé en 1645 prieur commendataire de Saint-Étienne de Nevers, exigea un logement particulier. Une transaction signée le 5 septembre 1546 partagea les bâtiments entre le prieur et les religieux.

Léon Mirot et André Bossuat : *les Limites et la réunion du Nivernais et du Donziais*, p. 689-704. Interminable procès entre les évêques d'Auxerre et les comtes de Nevers au sujet des châtellenies de Châteauneuf-Val-de-Bargis, Clamecy, Metz-le-Comte, Monceaux-le-Comte et Neuffontaines. Toutes, sauf la première, furent attribuées au comté de Nevers.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.
62e année, 3e série, n° 14. Clamecy, impr. Laballery, 1937.

André Biver : *Une lettre du chevalier de Bontin sur le collège de Clamecy (16 mars 1763)*, p. 24-28. L'abbé Louis Duviquet vient d'être nommé principal du collège, qu'il dirigea pendant une dizaine d'années.

Léon Mirot : *les Saint-Verain sires d'Asnois (XIIe-XVe siècles)*, p. 67-90. Dons aux abbayes de Roches, Reigny et Vauluisant. Difficultés avec l'évêque d'Auxerre. André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de l'Association lyonnaise de recherches archéologiques.
Lyon, impr. A. Rey, 4, rue Gentil, 1938.

C. Germain de Montauzan : *le Professeur Fabia*, p. 6-9. Notice nécrologique. M. Fabia, professeur de langue et littérature latines à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, membre de l'Institut, s'était acquis un véritable renom par ses travaux sur l'historien Tacite. Il avait, d'autre part, consacré de savantes études à l'archéologie lyonnaise : sur les Mosaïques romaines de Lyon, sur Pierre Sala, célèbre érudit lyonnais du xvr[e] siècle, et dirigé, avec son collègue G. de M., plusieurs campagnes de fouilles heureuses sur la colline de Fourvière.

P. Wuilleumier : *A Fourvière*, p. 10-12, 1 fig. État d'avancement des fouilles du théâtre romain. Découverte d'un médaillon de terre cuite orné de figures en relief, avec l'inscription FECUNDITAS [Augus]TAE.

P. Wuilleumier : *Fouilles près de Saint-Georges-de-Reneins*, p. 13-14. C'est à Saint-Georges-de-Reneins que la table de Peutinger place la station de « Ludna ».

H. Raquin : *Notes sur une épitaphe de Saint-Benoît-de-Cessieu*, p. 15-19. De nouvelles trouvailles ont permis de compléter et de corriger une inscription funéraire déjà connue.

Les Relations intellectuelles. Organe du Cercle lyonnais des relations intellectuelles. Périodique mensuel, n° 20, mars 1939.

P. Wuilleumier : *Théâtres romains*, p. 1-4, 1 photo. Brève comparaison entre les théâtres antiques d'Arles, de Vienne et de Lyon, ces derniers récemment dégagés.

Bulletin de la Société des amis de Guignol, n°s 50, 51, 53.

A. Lestra : *Un bon gone*, p. 18-32, 34-48, 25-32. Biographie du P. Chevrier (1826-1879), fondateur de l'œuvre de la Providence du Prado, qui peut être justement comparé à l'Italien saint Jean Bosco récemment canonisé.

Ph. Pouzet.

LOIRE

Bulletin de la Diana.
Tome XXVI, n°s 2-4, année 1937-1938, Montbrison.

Abbé Épinat : *Plaque de cheminée en terre cuite trouvée à Jourcey*, p. 174-176. Une photo.

Mario Meunier : *les Tapisseries de l'hospice de Saint-Bonnet-le-Château*, p. 177-180, pl. L'une d'elles paraît inspirée du poème « Le sirène », d'Honoré d'Urfé.

J. Renaud : *la Vénus de Brizet*, p. 181-188, pl. Statue de Vénus mutilée, en marbre, découverte à Étrat, commune de Saint-Just-sur-Loire, en avril 1937. Quelque temps après, un sculpteur italien, nommé Cremonesi, s'en est déclaré l'auteur. Il s'agirait donc d'une habile supercherie.

J. Dufour : *Deux anecdotes d'Étienne de Bourbon concernant le Forez : scène de sorcellerie, la Danse du Forez*, p. 201-214. Texte, traduction et commentaire.

Abbé Merle : *Visite pastorale du diocèse de Lyon, en 1377-1379, par l'archevêque Jean de Talaru*, p. 217-356. Très important document, le plus ancien de ce genre qu'on possède pour le diocèse de Lyon. Nombreux détails affligeants sur les mœurs du clergé, ainsi que sur l'état matériel des églises et des prieurés conventuels. Trop de prêtres concubinaires, de curés non résidants dans leur paroisse, qui ne peuvent assurer un service religieux régulier. Beaucoup d'églises mal tenues, exposées aux intempéries, ou même tombant en ruines. Insuffisance, en beaucoup d'endroits, ou manque absolu des objets nécessaires au culte: livres liturgiques, ornements et linges sacrés. Absence de « feu ». Malpropreté de la custode renfermant les réserves eucharistiques ainsi que des fonts baptismaux. Ces désordres peuvent être attribués, en quelques endroits, au passage des bandes de routiers, mais tiennent surtout à la négligence du clergé et à la misère des populations appauvries par la guerre de Cent Ans. A la fin, table alphabétique des localités visitées.

A. Bonin : *A propos de quelques pièces d'architecture déposées au château de La Bastie*, p. 365-377, fig. Il s'agit d'un linteau de pierre entaillé et grossièrement gravé, provenant de Nervieux, et de plusieurs claveaux en terre cuite émaillée, provenant de Saint-Germain-Laval.

Ph. Pouzet.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale.

6e série, tome VIII, 1937. Grenoble, impr. Allier, 1938.

Baron L. Borel du Bez : *les Anciennes armoiries de la famille Salvaing de Boissieu*, p. 1-6. Rivoire de la Batie suppose que les armes anciennes « étaient constituées par une aigle ». Il résulte des recherches effectuées par l'auteur de l'étude que « le folio 21 verso du manuscrit français 32819 de la Bibliothèque nationale vérifie cette hypothèse ».

Cte Jacques Lombard de Buffières : *Reliques salésiennes*, p. 13-20. Description et historique de deux objets appartenant actuellement à l'auteur et conservés en son château de Milliassière, commune de Succieu (Isère), savoir : une chasuble de saint François de Sales, brodée par sainte Jeanne de Chantal; un manuscrit de Droit civil, écrit de la main de saint François de Sales, à Padoue.

Paul Berret : *Victor Hugo dans les Alpes et en Dauphiné. Discours de réception à l'Académie delphinale*, p. 29-56. Étude dans laquelle l'auteur rappelle notamment le bref passage du poète au château de Saint-Point, son excursion au Montanvers, son voyage en Dauphiné en 1839, son séjour à Valence, les notes qu'il crayonna au cours de sa randonnée et qu'il devait utiliser dans *les Misérables*.

Georges Gariel : *Réponse au discours de M. Paul Berret*, p. 57-66. Éloge du récipiendaire et analyse de ses principales œuvres.

A. Masimbert : *Essai sur les drapeaux grenoblois*, p. 67-78. Relevé d'après divers écrits et procès-verbaux de cérémonies des nombreuses mentions qui ont été faites de ces drapeaux aujourd'hui tous disparus.

Louis Bassette : *Nicolas Foucquet intendant de Dauphiné en 1644*, p. 81-109. Étude d'après des documents originaux tirés principalement des Archives et de la Bibliothèque nationales ainsi que des archives de

l'Isère. L'auteur a insisté sur le rôle de Foucquet dans la revision de toutes les « surimpositions » établies en la province depuis le 1er janvier 1630, sur la sédition de Moirans (juillet 1644) et l'émeute de Valence (13 août 1644), qui faillit coûter la vie à l'intendant.

Abbé Paul Tresson : *Une belle figure d'égyptologue dauphinois : le Père Camille Lagier,* p. 111-123. Biographie du P. Lagier, né à Saint-Siméon de Bressieux (Isère) en 1855, et mort à Marseille en 1936. Bibliographie critique de ses œuvres.

Marius Riollet : *Valbonnais, sa vie, son œuvre (1651-1730). Avant-propos* par Georges Gariel, p. 125-289. Étude critique dont le principal fondement est une abondante correspondance échangée entre le célèbre magistrat, historien du Dauphiné, et divers hauts personnages de son temps, notamment le cardinal Passionei, bibliothécaire du Vatican. Ascendance de Valbonnais; ses séjours à Paris et à l'étranger. Coup d'œil sur son rôle au Parlement d'abord, puis à la Chambre des Comptes du Dauphiné. Biographie de ses frères et sœurs. L'œuvre proprement dite de Valbonnais sera ultérieurement étudiée.

Annales de l'Université de Grenoble.

(Nouv. série). Section Lettres-Droit, t. XV, 1938. Grenoble, Allier, 1938.

Mlle Denise Rouède: *l'Abbé Guillon de Montléon (1758-1842)*, p. 1-154. Étude critique sur la vie aventureuse de cet ecclésiastique. Né à Lyon, probablement fils naturel du poète Charles Bordes, l'abbé Aimé Guillon, qui s'était réfugié en Suisse de 1792 à 1795, rentra à Lyon après la tourmente, puis subit un second exil en Italie de 1800 à 1814. Rentré de nouveau en France, il y mena une vie active jusqu'à 1822, année à partir de laquelle « il gardera un silence à peu près absolu ». Il a joué un rôle important de polémiste et de critique littéraire en Italie Analyse critique de son œuvre.

G. Letonnelier.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.

Tome LVI, 1938. Gap, Archives départementales.

Adolphe Masimbert : *les Ex-libris des Hautes-Alpes,* p. 1-28. 9 pl.

Georges de Manteyer : *l'Origine du peuple magyar et le nom de la Hongrie,* p. 29-35. Le groupe oriental des langues finno-ougriennes se place sur l'Oural; les vocables de Schutschugor, de la Sukerja, de Schetschekur marquent le point de départ de la Hongrie et ont laissé des traces dans le dialecte magyar.

Georges de Manteyer : *l'Histoire de Queyras,* p 36-44 (Préface de l'ouvrage de J. Tivollier et P. Isnel). Rapprochement entre les noms des Quariates, des Curètes d'Acarnanie et de Crète, des Carietes et des Cerretes d'Espagne; vocables répondant à un aspect central. Rencontres des races illyrienne et occidentale alpine. La langue du Queyras se rattache plus à la langue d'oïl qu'à la langue d'oc, en ce qui concerne le terme d'acquiescement et le traitement de quelques consonnes.

G. de Manteyer : *le Pays et la Patrie,* p. 45-60. Réflexions suggestives sur les antécédents du terme de patrie employé en français pour la première fois au xvie siècle. Textes significatifs en appendice.

Georges de Manteyer : *la Vie de M. Hippolyte Müller,* p. 61-144. Biographie du regretté ethnologue, archéologue et préhistorien, fondateur du Musée dauphinois, mort en 1933. Bibliographie de 398 numéros.

J. Clarke de Dromantin : *les Néréides de la fontaine gallo-romaine du Fontenil-sous-Briançon* (IIIe siècle), p. 145-165. Ces fragments sculptés, travaillés par un même ciseau dans un même calcaire marmoréen régional doivent provenir d'une fontaine élevée à la fin de l'Empire romain, aux pieds du rocher de Briançon, et dont le hameau de Fontenil transmet le souvenir.

J. Clarke de Dromantin : *Sépulture gallo-romaine du IVe siècle découverte en 1935, à Briançon*, p. 166-168. Elle a été mise au jour au pied de la montagne dite Croix de Toulouse, à une centaine de mètres sur la gauche du Champ de Mars, emplacement assigné à la ville romaine des itinéraires de l'époque.

Joseph Vollaire : *Bornes du XIVe siècle limitant la communauté du Poët*, p. 169-171. Ces trois bornes, qui portent le lion des armes de la famille de Rame, marquent les limites de l'ancienne seigneurie, de la commune actuelle et du département. Elles doivent dater de la première moitié du XIVe siècle.

P. Gaignaire : *Discours prononcé sur la tombe de M. Joseph Meizel*, p. 172-175. M. Meizel est l'auteur d'un très intéressant *Essai historique sur les Hautes-Alpes, des origines à 1820*, en 2 volumes, publiés en 1927.

Em. Dermenghem.

DRÔME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Tome LXVI, p. 229-420, 1938. Valence, 4, place des Ormeaux.

J. de Font-Réaulx : *l'Abbaye de Donzère*, p. 235-245. Fondation mérovingienne, restaurée au début du IXe siècle. Elle dura peu, ayant été pour le temporel réunie à l'évêché de Viviers, pour le spirituel à l'abbaye de Tournus, à la fin de ce siècle. Situation juridique. Publication d'un diplôme de Charles le Chauve de 875.

P. Thomé de Maisonneufve : *les Libertés municipales de Romans*, p. 246-262, 277-297, 358-368, 390-398. Romans sous le règne d'Humbert II. Le Dauphiné cédé à la France. Romans sous le premier dauphin français. Longs développements sur la réunion du Dauphiné. Mêmes procédés que les précédentes années.

F. Malbois : *le Calendrier liturgique du diocèse de Valence en 1504*, p. 263-269. Réédition d'un texte des *Analecta liturgica* en 1504. — : *État ecclésiastique du haut personnel du diocèse actuel de Valence à la fin de l'Ancien Régime*, p. 399-403. D'après la « France ecclésiastique ».

J. de Font-Réaulx : *Archives notariales dans la Drôme. Die*, p. 299-312. Tableau des minutes existantes, filiation des études, biographie des notaires.

J. de Font-Réaulx : *le Dauphiné sous la Révolution française*, p. 325-357. Analyse du cours public professé à la Faculté de Grenoble. La formation des départements. Les cahiers de doléances. Jean-Joseph Mounier. Barnave. La Société populaire de Grenoble. La vente des biens nationaux. Vie économique. Le père de Casimir Perrier. Le brigandage. La Révolution vue par Stendhal.

J. de Font-Réaulx : *Un épisode inconnu du transfert du Dauphiné à la France, l'adhésion des communautés d'habitants en 1343*, p. 373-378. Publication d'un mandement d'Humbert II. Exemple, pour Beaurepaire, de la façon de procéder.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. Nouvelle série, tome X. Moûtiers.

J. Garin : *la Vie féodale d'une petite ville. Tournon en Savoie*, p. 1-400. Monographie très complète de cette commune située au-dessous du col de Tamié, sur la pente méridionale des contreforts des Bauges. Parmi les seigneurs de Tournon, on relève les personnalités ecclésiastiques suivantes : Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, l'abbé Saint-Michel de La Cluse au milieu du XIVe siècle. La vie paroissiale est étudiée successivement à toutes les époques de l'histoire depuis le XIIe siècle, où l'église de Tournon était unie au prieuré voisin de Cléry, jusqu'à 1930, date de la suppression provisoire de la paroisse à la suite d'un conflit avec l'administration municipale. L'auteur a consacré deux sous-chapitres aux « Biens des corporations religieuses » avant la Révolution et à la « Vente des biens ecclésiastiques, 1794-1795 ».

R. Avezou.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne, publiée par l'Académie florimontane. Tome LXXVIII, 1938. Annecy, impr. J. Aubry.

M. Besson : *la Contre-Révolution dans le Haut-Faucigny*, p. 15-37. Appui prêté par le clergé local à la tentative de réoccupation du haut bassin de l'Arve par les troupes sardes pendant l'été de 1793.

Col. A. Callies : *Preméry et la famille du Président Favre*, p. 49-74. Travail très méthodique sur une résidence seigneuriale des environs d'Annecy, avec d'utiles rectifications généalogiques sur la descendance du jurisconsulte savoisien Antoine Favre, l'ami de saint François de Sales.

R. Avezou : *la Maladie et la mort de Louis XV racontées par le comte J.-M. de Viry, ambassadeur sarde en France*, p. 144-157. Détails sur la confession royale et la façon dont Louis XV reçut les derniers sacrements.

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne. Tome LVI, 1938. Annecy, Impr. commerciale.

P.-L. Buffet : *Monseigneur J.-P. Biord (1719-1785)*, p. 1-210. Bonne biographie de l'avant-dernier évêque de Genève-Annecy avant la Révolution. L'activité du prélat est étudiée sous ses diverses formes : administrative, spirituelle, politique. Le chapitre « Un terrible diocésain » concerne la fameuse polémique entre Mgr Biord et Voltaire à propos des Pâques de Ferney, 1768.

R. Avezou.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Revue d'histoire et d'archéologie provençales,
publiée par la Société ... d'archéologie de Marseille et de Provence.
Tome XVIII, année 1938. Marseille, Palais de la Bourse.

Ludovic de Valon : *la Cour d'Avignon au temps de Jean XXII*, p. 26-43. Cette étude fait suite à celle dont il a été rendu compte ici sur le service de table à la cour du même pape. Puisant aux mêmes sources, l'auteur présente un tableau détaillé de l'organisation de la cour pontificale, de ses divers services et de son personnel.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome XV, année 1938. Marseille, 2, rue Sylvabelle.

J. Gazay : *Aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Sara l'Égyptienne et les Bohémiens*, p. 193-233. Dans un exposé d'une haute tenue littéraire, mais dont une parfaite clarté n'est pas toujours la qualité dominante, M. Gazay, après avoir rappelé les rites mystérieux des Bohémiens aux fêtes des Saintes-Maries, s'est appliqué à choisir entre plusieurs explications philologiques et ethnographiques, celles qui paraissent le mieux justifier la haute ancienneté de l'établissement des Gypsies en Camargue et du culte qu'ils ont voué à Sara l'Égyptienne, l'humble servante des saintes Maries Jacobé et Salomé. Ce culte, exclusivement païen, ne doit rien à l'Église qui n'a jamais fait à Sara la plus petite place sur ses autels. Mais le nom de Sara peut se rapprocher de celui de Ser, qui serait celui d'un saint irlandais importé en Provence par des moines brittons de l'abbaye de Lérins. Ser dériverait de Sru ou du dieu Surias, sorti de l'Inde. C'est dans la jonction en Provence, pendant le haut Moyen Age, des Bohémiens avec des esclaves britanniques, issus eux-mêmes des Gypsies d'Écosse où le dieu Sru était honoré, que serait née, en définitive, la dévotion à Sara. L'auteur complète ses déductions fort séduisantes par des digressions établissant l'étymologie du mot Camargue et donnant les preuves du culte du soleil dans cette région.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
Tome XXVII, 1938. Digne, impr. Chaspoul.

J. de Font-Réaulx : *les Bénéfices du diocèse de Senez, particulièrement à l'époque des guerres de religion*, p. 85-113. Ce mémoire retrace les difficultés auxquelles donna lieu au xvie siècle le recouvrement des décimes prélevés en vertu d'un édit de François Ier sur les bénéfices ecclésiastiques. Cette perception, dans le pauvre diocèse de Senez, fondée sur la cote établie en 1516 par Pierre de Brandis, a donné lieu à des doléances du clergé, dont le texte, publié in extenso, donne un curieux aperçu des mœurs religieuses de l'époque.

Émile Isnard.

VAR

Rien à signaler.

Max. Courtecuisse.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Rien à signaler.

Cécile Roudil.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Rien à signaler.

Cécile Roudil.

CORSE

Archivio storico di Corsica.
14e année, 1938, Livourne.

Ersilio Michel : *Una laboriosa nomina alla sede vescovile di Aiaccio (1831-1833)*, p. 71-84. Mgr Louis Sebastiani étant mort le 9 décembre 1831, sa succession fut revendiquée par le parti Sebastiani; mais il ne put faire passer ni le cousin du ministre des Affaires étrangères, le curé de La Porta (bellâtre fort ignorant que Salv. Viale avait raillé dans sa *Dionomachia*), ni le vicaire général de l'évêque défunt, l'abbé François Ciavatti, dont on appréhendait l'âge avancé (80 ans) et le passé révolutionnaire. On finit par se rallier autour d'un prêtre que recommandait sa seule piété et qui allait être un excellent administrateur, Raphaël Casanelli d'Istria, vicaire général de l'archevêque d'Auch : il hésitait d'ailleurs à accepter et, quand il fut enfin nommé (le 30 sept. 1833), il attendit près de six mois et n'arriva à Ajaccio que le 23 mars 1834.

Revue de la Corse.

19e année, 1938. Paris, 107, rue de Sèvres (VIe).

P. Savelli de Guido : *le Gouvernement romano-pontifical en Corse*, p. 19-27. Il s'agit des fiefs qui, d'après la chronique de Giovanni della Grossa, auraient été attribués aux chefs de la croisade de 816 (contre les Sarrasins de Corse) et spécialement aux Savelli de Balagne, dont les origines et la généalogie sont précisées dans un article spécial (*les Savelli de Balagne*, p. 81-97). Aucune critique.

Noël Pinelli : *Une lettre de l'abbé Rossi*, p. 61-70. Datée du 26 [janvier] 1794, elle complète les indications données par « l'historien national de la Corse » au t. XIV de ses *Osservazioni storiche* : hostilité d'Ajaccio aux menées paolises et à l'occupation anglaise, fidélité à la France.

Au lendemain de l'occupation de la Corse par les Français (journal d'un ecclésiastique en 1771-1772), p. 144-150. Fin de la traduction (par M. Ambrosi) des notes d'un ecclésiastique corse (probablement Ant. Jos. Casabianca, prêtre de Vescovato), dont le commencement avait été donné dans la *Revue* de 1931 (cf. t. XVIII, p. 430) : épisodes (du 24 oct. au 31 déc. 1772) concernant la vie corse et notamment la vie du clergé au temps de la Consulte de 1772.

Louis Villat.

AFRIQUE DU NORD

Revue tunisienne, publiée par l'Institut de Carthage.
Nouvelle série, n°s 33 et 34, 1er et 2e trim. 1938. Tunis, J. Aloccio.

A. Audollent : *René Cagnat (1852-1937). Hommage et souvenirs*, p. 3-33.

L. Poinssot : *le Triomphe d'Auguste en Neptune, entaille trouvée à El-Jem (Thysdrus)*, p. 33-37. Complète deux notes (*Revue tunisienne*, 1932, p. 245-246, et 1936, p. 137-140) déjà consacrées par M. Poinssot à cette pierre taillée, découverte vers 1830, « l'une des plus belles que l'antiquité nous ait laissées ».

A. Gateau : *Ibn Abd-Al-Hakam et les sources arabes relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne* (suite), p. 37-55.

Marthe de Bacquencourt et Pierre Grandchamp : *Documents divers concernant Don Philippe d'Afrique, prince tunisien, deux fois renégat*, p. 55-80. Quinze documents inédits ou introuvables tirés de différentes Archives (Archivio di Stato à Palerme, cathédrale de Palerme, Bibliothèque nationale centrale de Florence, etc.). Précisions intéressantes sur ce singulier personnage (1646-1686) à qui le regretté P. Coste a consacré un bon article d'ensemble (le seul, croit-on, qui ait été publié) dans la *Revue d'histoire des Missions* (1934, p. 481-493).

Revue africaine. Bulletin de la Société historique algérienne.
Tome LXXXII, n°s 374-377, 1938. Alger, 12, rue Émile-Maupas.

H. Isnard : *les Entreprises de fondation de villages dans le Sahel d'Alger (1843-1854)*, p. 243-312. Le Sahel d'Alger fut, au début de l'occupation française, le champ d'expérience de divers systèmes de colonisation : villages créés par l'administration civile, villages militaires, villages construits par des condamnés militaires, villages créés par des capitalistes. L'auteur ne s'est occupé ici que de ces dernières tentatives et montre qu'elles ont abouti à des échecs.

J. Meunier : *l'Arc de Caracalla à Théveste (Tebessa), relevé et restitution*, p. 84-108.

M. Labrousse : *Inscriptions de la région de Zraïa et de Tarlist (Constantine)*, p. 354-367. Dix-neuf inscriptions latines antérieures à l'introduction du christianisme. L'une d'elles sur un caisson retaillé pour former le socle d'une colonne dans la grande basilique de Tarlist. Le résultat des fouilles de cette basilique et l'inscription du reliquaire qui y a été retrouvé, ont été publiés par M. Labrousse dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome* (voir ci-dessous, p. 408).

Ch. Monchincourt : *la Frontière algéro-tunisienne dans le Tell et dans la steppe*, p. 31-60.

A. Pestémaldjoglou : *Contribution à l'histoire de la colonisation de l'Algérie : la série M des archives départementales d'Oran*, p. 138-158. Analyse sommaire des sources utilisables à la préfecture d'Oran, pour l'histoire de la colonisation dans cette province, surtout à partir de 1843, début de la colonisation officielle.

Tome LXXXIII, n° 378, 1er trimestre, 1939.

E. Albertini : *le Recueil des inscriptions latines de l'Algérie*, p. 26-34. Communication lue au Congrès d'épigraphie d'Amsterdam (2 sept. 1938). L'auteur montre la nécessité de ce recueil en raison des défectuosités du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (t. VIII et suppléments). Le

tome Ier du nouveau recueil a été publié par Gsell en 1922; il contient 2 600 inscriptions qui figurent déjà au *Corpus*, mais qui ont été soigneusement revues, plus 1 400 inscriptions nouvelles. « Il valait bien la peine de les reprendre toutes et de les présenter dans une série continue. » Le tome II (Numidie de Cirta) sera publié prochainement par MM. Albertini et J. Zeiller.

Y. Allais : *la « Maison d'Europe » à Djemila*, p. 35-45. Étude détaillée d'une des plus vastes (55 m. sur 25) et des plus luxueuses habitations de la riche bourgeoisie romaine de Djemila (Cuicul). Les derniers embellissements semblent être du IVe siècle.

L. Leschi : *l'Archéologie algérienne en 1938*, p. 151-155. Rapport au gouverneur général de l'Algérie par le directeur des Antiquités. Un certain nombre de travaux signalés ont paru ailleurs que dans des périodiques algériens.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

43e année, 1er semestre 1938. Alger, impr. Minerva.

Général Theveney : *Souvenirs de l'épopée marocaine*. L'année 1922 et la pacification dans le Moyen Atlas et la Haute Moulouya. Épisodes de la conquête et de la soumission du pays Beni M'guild.

L'Algérie catholique.

Revue mensuelle, 1938 et 1er semestre de 1939. Alger, 12, rue Berthezène.

P. A. : *l'Église Sainte-Marie-Saint-Charles de l'Agha*. — C. D. : *l'Église Saint-Augustin d'Alger*. — V. D. : *la Paroisse de Sidi-Bel-Abbès*. — *La cathédrale d'Alger, monument historique*. — A. S. : *la Paroisse de la Calle*. — *Notre-Dame des Victoires, monument historique*. — G. P. : *la Paroisse du Sacré-Cœur à Constantine*. — *La paroisse Saint-Bonaventure d'Alger*. Brèves monographies, abondamment illustrées, qui, sans avoir toutes la même tenue scientifique ni le même intérêt, fourniront de nombreux renseignements pour l'histoire de la nouvelle Église d'Afrique.

Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Tome 59, fasc. 209-211, 1938. Oran, 7, rue Schneider.

Fr. Llabador : *le Tragique épisode du combat de Bab-el-Assa*, p. 75-87. L'affaire de Bab-el-Assa se situe dans le cadre des opérations effectuées en 1907 en territoire marocain et qui ont abouti à l'occupation de l'Amalat d'Oudjda par la France.

Lt-Cl A. Cagnat : *Lettres de Tunisie de R. Cagnat : missions archéologiques 1881, 1882, 1883*, p. 132-152 et 239-265.

F. Doumergue : *Catalogue raisonné des objets archéologiques du Musée municipal Demaeght à Oran (pars II)* (à suivre), p. 157-208 et 284-315. Le premier catalogue a été publié en 1894 par Demaeght et réédité sans retouches notables par Doumergue en 1932. Or les collections se sont accrues depuis dans des proportions qui justifient amplement la publication d'un supplément. La partie du nouveau catalogue signalée ici concerne uniquement la section d'archéologie (mosaïques, architecture, sculpture, épigraphie, céramique). La plupart des pièces qui ont enrichi le musée ont été récoltées dans les ruines berbères et surtout dans les ruines romaines du département d'Oran.

Tome 60, fasc. 212, mars 1939.

C. Kehl : *François Doumergue*, p. 35-42. Article nécrologique.

P. Courtot : *Notes sur trois inscriptions latines anciennement connues*, p. 43-47. Nouvelle lecture d'un milliaire des environs de Tlemcen et de deux inscriptions de basse époque provenant de Lamoricière (Altava); l'une d'elles est une épitaphe chrétienne datée de l'an 592; c'est d'ailleurs la plus récente inscription découverte jusqu'ici à Altava.

V. Déjardins : *Deux inscriptions chrétiennes d'Albulae*, p. 48-49. Deux épitaphes datées de 409 et 476. Celle de 409 est la plus ancienne des inscriptions chrétiennes découvertes à Albulae (Aïn-Témouchent); on ne connaissait jusqu'ici qu'une inscription de 418 (*Corpus Inscript. lat.*, t. VIII, n° 9 804).

F. Doumergue : *Catalogue raisonné des objets archéologiques du Musée municipal Demaeght à Oran (pars II)* (suite), p. 77-116

Hespéris. Archives berbères
et Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines.
Tome XXV, 1938, Paris, Larose.

I. S. Allouche : *la Révolte des Banu Askilula contre le Sultan nasrite Muhammad II, d'après « Kitab A'mal al-A'lam » d'Ibn al-Haiib*, p. 1-13.

G. S. Colin : *Origine arabe des grands mouvements de populations berbères dans le Moyen Atlas*, p. 265-289.

G. Marcy : *Quelques inscriptions libyques de Tunisie*, p. 289-367. Notes sur la fameuse inscription bilingue néo-punique de Téboursouk. Étude détaillée de six stèles publiées par M. Poinssot (*Revue tunisienne*, 1933) et de six dédicaces de la région de Dougga publiées par M. l'abbé Chabot (*Journal asiatique*, 1921). Les édifices de Dougga auraient été élevés entre le début du IIIe siècle et le début du IIe siècle avant notre ère.

M. Vicaire et R. Thouvenot : *Vestiges archéologiques dans la région de Fès-el-Bali*, p. 367-387. Sépulture sans mobilier mais qui présente des analogies frappantes avec des tombes berbères de Volubilis. Débris de poteries, bijoux dans un « fond de cabane ». Tous ces vestiges semblent de la même période du haut Moyen Age. Non loin de là, ruines d'un bassin d'irrigation musulman. M. Thouvenot rappelle aussi l'existence de ruines romaines dans la même région et suppose « qu'il y eut dans la vallée de l'Ouergha une colonisation agricole continue depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque musulmane ».

V. Déjardins.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes.

Tome XCIX, 1938. Paris, Picard.

Léon Levillain, Jeanne Vielliard, Maurice Jusselin : *Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach (1er février 731/732)*, p. 5-41. Document des temps mérovingiens conservé aux Archives du Haut-Rhin, déjà publié, mais étudié scientifiquement ici pour la première fois. Il s'agit d'une charte par laquelle le comte Eberhard donne au monastère de Murbach, deux églises sises en Alsace, au lieu dit Pérouse (Pfetterhouse). A l'encontre de l'opinion de M. Levison, cette charte est un original, le seul qui subsiste d'entre les années 717 et 750. Une étude minutieuse de l'écriture du document, de l'objet de la donation, du formulaire de l'acte, de la langue du texte ne laissent aucun doute là-dessus. La charte du comte Eberhard publiée ici en fac-similé de grandeur réelle est le plus ancien original daté que conservent les archives départementales de France.

Ch. Samaran : *Mathieu Levrien, chroniqueur de Saint-Denis à la fin du règne de Louis XI*, p. 125-131. Dernier chroniqueur de Saint-Denis, Mathieu Levrien est mentionné comme trésorier de l'abbaye en 1487, 1489, 1492. En 1492, un sceau le qualifie vicaire de Jehan, abbé de Saint-Denis. Il mourut en 1522 abbé de Forest-Montiers, au diocèse d'Amiens.

Georges Durand : *Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens. Ce qu'on peut savoir de son œuvre littéraire*, p. 268-296. D'une illustre famille du Beauvaisis, Richard de Gerberoy, doyen du chapitre d'Amiens, recueillit en 1205 la succession de l'évêque Thibaut d'Heilly, malgré une opposition violente qui nécessita l'intervention d'Innocent III. Il mourut le 14 mai 1210 ou plutôt 1211. Prélat lettré, il composa des œuvres d'édification parmi lesquelles on peut identifier avec certitude une « historia » de la Décollation de saint Jean-Baptiste et un Sermon sur saint Firmin, premier évêque d'Amiens, qui sont publiés ici.

André Courtet.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome.

LIVe année, 1938. Paris, de Boccard, in-8°.

Michel Labrousse : *Basilique découverte à Henchir-Tarlist en Algérie*, p. 224-258. Ce village est situé dans la province de Constantine, à 15 kilomètres de la localité d'Ampère. Plusieurs plans et gravures permettent de constater l'importance du monument récemment découvert.

Pierre Luc : *Un complot contre le pape Benoît XIII (1406-1407)*, p. 374-402. Benoît XIII était le célèbre espagnol Pedro de Luna. Le complot

fut découvert pendant le séjour du pape à Nice et à Marseille. Le procès est contenu dans le manuscrit 3242 des registres d'Avignon, conservés dans les archives du Vatican. Il semble bien que le pape Benoît XIII avait des entrevues avec des magiciens et ce fut là un des prétextes du concile de Pise pour le déposer.

Paul Ourliac : *la Légation en France du cardinal d'Estouteville (1451-1453)*, p. 403-432. A la faveur du Grand Schisme et du concile de Bâle, le clergé de France s'était émancipé de la cour de Rome. La Pragmatique Sanction de Bourges avait été promulguée en 1438, mais la papauté n'avait jamais pris son parti de cette défaite. Treize ans après l'assemblée de Bourges, le pape Nicolas V envoya en France un grand personnage, le cardinal d'Estouteville, le dernier Français qui ait failli parvenir au souverain pontificat, afin de tâcher de faire abroger la Pragmatique; il devait aussi tenter de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Mais Charles VII, qui était en train de reconquérir tout son royaume, n'accepta point cette médiation. Le cardinal devait aussi offrir au roi la revision du procès de Jeanne d'Arc. Cependant Charles VII joua le légat, peut-être consentant. Il lui accorda l'archevêché de Rouen qu'il venait de reconquérir et ne donna au pape que des satisfactions illusoires. C'est Louis XI qui, en 1472, devait abolir une première fois la Pragmatique, définitivement supprimée en 1516 par le Concordat conclu à Bologne par François Ier avec Léon X, au lendemain de la victoire de Marignan.

Jean Orcibal : *Documents nouveaux sur Jansénius et Saint-Cyran*, p. 433-457. Il y a déjà trois siècles, une correspondance entre Jansénius et Saint-Cyran fut publiée par le P. Pinthereau; mais elle a été fort critiquée en raison de certaines omissions. L'auteur a trouvé, dans le manuscrit du Vatican : latin 7226, un recueil de lettres autographes de ces deux théologiens et il en annonce la publication complète, qui sera très importante pour les origines du Jansénisme.

Paul Deslandres.

Revue des Études historiques,
104e année, 1938. Paris, A. Picard.

Lucien Misermont : *le Serment de Liberté-Égalité*, page 271 - 304. Ce n'est pas le premier article que l'auteur, très averti, consacre à ce sujet, mais, cette fois, il a très bien su renouveler la question. Il donne d'abord le texte des trois formules successives de ce serment (10, 14 août et 3 septembre 1792). La formule définitive était celle-ci : « Je m'engage à soutenir la Liberté, l'Égalité et la sûreté ou à mourir en les défendant. » Le 8 février 1793, le serment dut être prêté sans aucune restriction. Une controverse s'engagea aussitôt sur la licéité de ce serment. Le fameux sulpicien M. Émery le prêta d'abord, puis le rétracta. Le pape Pie VI laissa entendra qu'il désapprouvait ce serment, mais il ne prononça jamais une condamnation formelle. Une autre question s'était posée : les prêtres massacrés en septembre 1792 pour refus de ce serment étaient-ils des martyrs ? A Rome, la question fut tranchée par l'affirmative. M. l'abbé Misermont a étudié également l'opinion des évêques émigrés sur ce serment. Un petit nombre d'entre eux, avec Mgr de La Luzerne, penchaient pour l'acceptation, mais une grande majorité, avec Mgr de Mercy, se déclara pour la condamnation.

Paul Deslandres.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
Année 1937. Paris, Klinsksieck.

F. Deshoulières : *l'Église Saint-Pierre de Varen*, p. 90-93. L'église du prieuré de Varen (Tarn-et-Garonne) fut bâtie à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. La façade occidentale en était pleine et sans ouverture, tandis que le portail d'entrée ouvrait à l'est dans le mur du chevet, entre les deux absidioles; et ce, pour une raison de sécurité locale : placée normalement, l'entrée eût affaibli la muraille défensive qui entourait l'agglomération. Autre originalité : l'église Saint-Pierre fut dédoublée dès l'origine; une autre église, dédiée à saint Serge, lui était contiguë. Pareille dualité se rencontrait à Cluny, à Saint-Dié, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Vandrille et ailleurs. On a prétendu qu'il s'agissait d'églises processionnelles; cette raison n'est guère plausible devant le cas de Varen.

R. Louis : *Un fanum gallo-romain découvert à Saint-Père-sous-Vézelay*, p. 101-103. Un oratoire, dédié à saint Jean-Baptiste, a été construit sur les ruines du *fanum*, et, probablement, très peu de temps — un siècle au plus — après sa destruction. L'oratoire peut d'autant plus être ainsi attribué à la fin du IVe siècle que le plan simplement rectangulaire semble, dans la région éduenne, plus ancien que le plan basilical pour les édifices chrétiens.

L. Dimier : *Un tableau d'Iverni au musée de Turin*, p. 111-114, 1 pl. Ce tableau de l'école provençale — Iverni a travaillé pour Saint-Agricol d'Avignon de 1426 à 1434 — a subi, — et cela, dès avant les Van Eyck, — l'influence de l'école des Pays-Bas.

J. Dupont : *Un tableau provenant des Célestins de Marcoussis*, p. 137-138. Ce tableau de la collection Dutey-Harispe fit jadis partie du même ensemble que le *Couronnement d'un pape*, tableau du XVe siècle conservé au Louvre, exécuté par Pierre Julian, prieur de Marcoussis entre 1525 et 1542.

P. Verlet : *les Poinçons des reliquaires de la Sainte-Épine et de Sainte-Ursule à Reims*, p. 138-140. Le premier poinçon est celui de Guillaume Lemaistre, orfèvre parisien de la seconde moitié du XVe siècle. Le second porte deux tours couronnées et la lettre R : s'agirait-il de l'orfèvre tourangeau Robin Rousseau (début du XVIe siècle) ?

R. Louis : *les Cryptes carolingiennes de Saint-Germain d'Auxerre*, p. 149-157, 3 pl. Examen des textes anciens se rapportant à l'histoire de ces cryptes; départ entre les parties carolingiennes et les remaniements du XIIIe siècle; description des fresques du IXe siècle.

Ph. Lauer : *Sur le sens du mot* brolium *dans les diplômes carolingiens*, p. 159-160 : parc clos de haies ou de murs, que le souverain se réservait comme garenne ou remise de gibier, à distinguer de la *foresta*, chasse domaniale dans le sens le plus général du mot.

J. Dupont : *Un polyptique de Simone Martini*, p. 163. Polyptique, aujourd'hui dispersé, peint en Avignon pour le cardinal Napoleone Orsini († 1348), passé ensuite à Champmol, après avoir été sans doute acheté par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

P. Verlet : *Nef d'orfèvrerie de Saint-Nicolas-du-Port*, p. 189. Pièce provenant de Nuremberg (poinçon de Hanns Rappolt, reçu maître en 1579) et donnée sans doute en ex-voto à une église de Saint-Nicolas.

Abbé G. Plat : *Deux plaques mérovingiennes du musée de Vendôme*, p. 204-206. Ornementation d'inspiration nettement orientale, qui a pu, à son tour, influer sur la décoration de monuments contemporains.

G. Drioux.

Revue d'histoire littéraire de la France.
45e année, 1938. Paris, A. Colin.

Franco VENTURI : *Addition aux « Pensées philosophiques »*, p. 23-42. 289-308. Cette œuvre de Diderot a été calquée sur « un petit ouvrage fort rare, intitulé : *Objections diverses contre les écrits de différents théologiens* ». On considérait généralement que Diderot avait donné là une indication fictive et que les *Objections* n'ont jamais existé. Or M. Venturi a retrouvé, à la Bibliothèque publique de Léningrad, un volume qui porte ce titre et qui pourrait bien provenir de la bibliothèque de Diderot : considérations sur la religion dont Diderot a relevé surtout le côté humain et l'idée moralisante pour négliger la polémique antireligieuse. La reproduction parallèle des deux textes en fait apparaître l'évidente parenté.

Fernand LETESSIER : *Châteaubriand et la Trappe (1843)*, p. 64-68. Deux lettres retrouvées dans les Archives de la Grande Trappe (cote 69) permettent de fixer au début d'août 1843 (et plus exactement au 7) la visite faite par Châteaubriand au moment où il écrivait la *Vie de Rancé*. L'ouvrage fera une fâcheuse impression sur les Trappistes qui, doutant du « sérieux intérêt » que Châteaubriand attachait à cette biographie, en dénoncèrent le « romantisme » (d'après la *Chronique* manuscrite du F. Bellanger, 1852, conservée dans leur bibliothèque).

André LELARGE : *Notes sur la formation des opinions religieuses et politiques de Paul-Louis Courier et l'origine des « Pamphlets »*, p. 192-230. Les professeurs du Collège Royal (surtout Vauvilliers) et le milieu, imprégné de jansénisme, où se forme son esprit qui n'envisage les choses religieuses qu'avec beaucoup d'indifférence et d'aimable légèreté. Mais au début de la Restauration le rétablissement des Jésuites, l'intolérance du curé de Luynes, les extravagants propos de certains Vendéens vont lui causer des préoccupations que développeront Daunou et Clavier et qui le dresseront contre l'intolérance religieuse du gouvernement des Bourbons.

Émile BOUVIER : *Contribution à l'étude des sources du « Siècle de Louis XIV »*, p. 364-371. Il s'agit d'un opuscule anonyme de 1707 (*Lettre d'un ecclésiastique de Paris à son docteur de Châlons, sur la visite de Monsieur l'Évêque de Châlons dans la paroisse de Notre-Dame de Vaux*) qui serait la source de l'anecdote du Saint-Nombril, opinion corroborée par un tableau comparatif qui semble, en effet, décisif. Complète les *Notes pour servir à l'étude des chapitres 35-39 du Siècle de Louis XIV* où G. Lanson a dressé (*Mélanges Andler*, Oxford, 1924), p. 171-195) la liste des ouvrages dont Voltaire s'est servi pour étudier l'histoire religieuse.

Louis VILLAT.

N. B. — Notre recensement de l'année 1937 (t. XXIV, p. 266-267) n'avait pu porter que sur les trois premiers fascicules trimestriels, seuls parus : le quatrième comporte seulement la fin des deux études d'Yvonne BÉZARD sur *Un disciple de J.-J. Rousseau et sa famille* (p. 449-490) et de C.-A. FUSIL sur *Lucrèce et la pensée française au XIXe siècle* (p. 491-516).

Revue des Sciences religieuses.

18e année, 1938. Strasbourg, Palais universitaire.

M.-M. Davy : *l'Amour de Dieu d'après Guillaume de Saint-Thierry*, p. 319-346. Analyse des idées sur ce sujet contenues dans les ouvrages assez nombreux de ce cistercien du XIIe siècle.

Jean Rivière : *Une première « Somme » du pouvoir pontifical. Le pape chez Augustin d'Ancône*, p. 149-183. La *Summa de potestate ecclesiastica* d'Augustin d'Ancône ou Augustin Trionfo, dédiée à Jean XXII fut écrite en 1320. C'est un monument élevé à la gloire du pouvoir pontifical qui fait de l'auteur un véritable précurseur dans l'ordre théologique, si, au point de vue politique, il apparaît déjà un attardé. Les idées principales sont clairement et minutieusement exposées.

L'Oratoire de France.

8e année, 1938. 2 *bis*, quai des Célestins, Paris (IVe).

J. Zaigle : *En cherchant dans les Archives du Loiret*, p. 10-17. Récit des démarches infructueuses pour confier, en 1762, la direction du collège d'Orléans aux Oratoriens, à la suite du départ des Jésuites.

E. Bonnardet : *Essais de bibliographie oratorienne*, p. 55-59, 169-174, 297-301, 440-444. Notices sur Charles-René Reyneau, de l'Académie des sciences (1656-1728), avec portrait, Pierre-Joseph Bernard, correspondant de la même Académie (1748-1816), Louis Carré, élève et secrétaire de Malebranche, membre de l'Académie des sciences (1663-1771), J.-B. Gardeil, correspondant de l'Académie des sciences (1726-1808), Pierre Mathieu, membre de cette académie (1683-1783).

Gaston Rotureau : *Lettres inédites du cardinal Perraud*, p. 60-73. Adressées à des amis d'enfance sur des souvenirs communs.

L. Batterel : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, p. 74-80, 186-191, 327-333, 482-488. Il n'y est question que du P. Senault, de son talent oratoire et de ses ouvrages.

E. Bonnardet : *Comment un oratorien vint en aide à un grand peintre*, p. 119-126. Brouillon d'une lettre du Père Adry au peintre David qui l'avait consulté au sujet d'un tableau devant représenter la mort de Socrate. Cela n'empêcha pas d'ailleurs le peintre de refuser de venir en aide au Père au moment de la Révolution.

Edward Montier : *l'Oratoire à Rouen (1616-1792)*, p. 175-180. Dès 1616, les oratoriens fondèrent une maison à Rouen, soutenus par Charles Maignart, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen et y construisirent une église, terminée en 1670, qui a complètement disparu.

Michel Leherpeur : *le Père François Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire* (suite), p. 241-256. Récit des démarches pour la rédaction des statuts de la congrégation et leur approbation à Rome en 1654 et la fondation de la maison d'institution, grâce aux libéralités du conseiller Nicolas Pinette, en 1658.

Marcellin Rigal : *l'Oratoire à Grasse (1631-1790)*, p. 302-316, 445-463. La maison de Grasse fut fondée par Louis Lombard de Gourdon. Les oratoriens y construisirent une église, ouvrirent un collège, fondèrent un mont-de-piété et s'adonnèrent au ministère des missions et des retraites sacerdotales, tout en ayant quelques démêlés avec le chapitre.

Eugène Langevin : *l'Oratoire et l'art religieux en France au XVIIe siècle*, p. 380-396. Un grand nombre de faits montrent une très large

communication entre les grandes idées théologiques et les formes nouvelles de la piété alors mises en honneur chez nous, d'une part, et la production artistique d'alors en France, d'autre part.

U. Rouziès.

Annales historiques de la Révolution française.

Tome XV, 1938. Nancy, impr. G. Thomas.

G. Aubert : *la Révolution à Douai* (suite), p. 205-233, 432-452, 537-548. Au cours des années 1793-1794, les révolutionnaires de l'endroit s'intéressèrent constamment au problème religieux, pratiquant une politique tantôt modérée, tantôt nettement antireligieuse, mais oujours hostile aux réfractaires. La Société populaire de Douai fut à l'avant-garde de la lutte pour la déchristianisation. En fin de compte, si l'église constitutionnelle fit faillite, les cultes révolutionnaires ne réussirent pas et la grande masse, à Douai comme dans la campagne, conserva ses traditions catholiques.

N. Soanen : *Notes sur la sécularisation de l'état civil dans le district de Thiers*, p. 360-365. Les communes les plus religieuses du district de Thiers n'admirent pas le ministère du prêtre constitutionnel pour l'enregistrement des actes de l'état civil, durant les mois qui précédèrent le vote de la loi du 20 septembre 1792. Celle-ci une fois en vigueur, des curés parfois, mais plus souvent souvent des laïcs furent choisis comme officiers de l'état civil; or on constate de nombreuses omissions volontaires de déclarations de naissance dans les communes où les registres étaient tenus par les curés.

Jean de La Monneraye.

Le Bulletin des recherches historiques. Province de Québec.

Vol. XLIV, année 1938, Lévis.

Antoine Roy : *Ouvrages et articles sur Mgr de Laval*, p. 115-118. Liste partielle.

P. Hugolin Lemay : *le P. Emmanuel Crespel, commissaire des Récollets au Canada*, p. 169-171. Note qui rectifie la date de sa mort : 29 et non 27 avril 1775.

Lettres du cardinal de Tencin à Mgr de Laubérivière [évêque de Québec], p. 241. Deux lettres écrites de Rome, en 1739, et passablement énigmatiques, répondant à des questions dont la teneur n'est pas rappelée.

P. Odoric M. Jouve : *les Titulaires des deux premières églises de Québec*, p. 259-273, 289-301. On a toujours cru que la première église paroissiale de Québec, chapelle bâtie par Champlain en 1615, avait été dédiée à l'Immaculée Conception. Il n'y a aucun motif de révoquer en doute cette tradition. L'église conventuelle des Récollets, inaugurée en 1621, fut placée sous le vocable de Notre-Dame des Anges. Mais l'école pour les petits sauvages ouverte par ces religieux la même année, ayant été mise sous le patronage de saint Charles Borromée, l'usage s'établit aussitôt de donner ce nom à l'ensemble des bâtiments des Récollets de Québec.

F.-X. Grondin : *Marie de l'Incarnation, la seconde sainte Thérèse*, p. 302-309. Bossuet l'a appelée en 1697, « la Thérèse de nos jours et du Nouveau Monde ». Mais, dès 1672, elle avait été baptisée « la Thérèse du Canada » par un de ses directeurs, sans doute le P. Jérôme Lalemant. A la suite de cet article a été insérée une « bibliographie sommaire » de Marie de l'Incarnation.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1937-1938. Québec, R. Paradis, 1938. II-383 pages.

P.-G. Roy : *Lettres et mémoires de l'abbé de l'Isle-Dieu* (fin), p. 147-253. Cette dernière partie de la correspondance du vicaire général de Québec en France s'étend sur la période 1755-1774. Mais la fin du régime français y est mal représentée. Aucune lettre n'est publiée de 1756 à 1761. La correspondance ne recommence à être bien fournie qu'en 1766. Les lettres de 1755 montrent l'abbé de l'Isle-Dieu assistant à l'écroulement de son œuvre — l'aide aux missions d'Amérique — et en prévoyant la ruine totale. « Nous n'avons plus aucun missionnaire dans la Nouvelle-Écosse, sous le gouvernement anglais, ni dans l'Acadie française, sur les rivières (?) établies sous le fort de Beauséjour que les Anglais nous ont pris... Je suis citoyen et j'ai l'honneur d'être prêtre, cela me suffit pour être également attaché à l'un et à l'autre », à l'État et à la religion. Le recul de la France le « pénètre de douleur » (23 décembre 1755). En Louisiane continuait la « division et désunion des Jésuites et des Capucins... au préjudice du bien du service et de celui de la religion » (21 juillet 1755). On notera l'approbation donnée par l'abbé au projet du ministre d'établir en Louisiane, au poste des Allemands, de nouveaux habitants, allemands et protestants (19 juillet 1755). Par un mémoire, non daté, mais apparemment de 1761, adressé à Choiseul, l'abbé de l'Isle-Dieu le suppliait d'avoir égard, dans ses négociations, à sa thèse favorite, à savoir que les Acadiens n'étaient jamais devenus sujets de la Grande-Bretagne. Il en tirait cette conclusion que la France pouvait réclamer ceux que l'Angleterre avait dispersés, en 1755, dans ses colonies, et conserver les habitants de l'île Royale qu'elle avait fait repasser en France. Discussion purement théorique. L'Angleterre n'avait aucune envie de revendiquer les Acadiens déportés et de les ramener chez eux.

Claude de Bonnault.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

Revue Mabillon. 28e année, 1938. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Abbé M. Chaume : *le Mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens*, p. 1-9. Les paroisses étaient délimitées à cette époque par l'énumération des localités, faite par l'évêque dans un acte authentique qui définit le ressort paroissial.

Abbé M. Chaume : *les Grands Prieurs de Cluny. Compléments et rectifications à la liste de la « Gallia christiana »*, p. 147-152. Courtes notes d'après les Chapitres généraux de Cluny.

Abbé P. David : *le Monachisme bénédictin et l'ordre de Cluny dans la Pologne médiévale*, p. 10-14, 70-83. L'auteur termine ici sa remarquable étude commencée l'an dernier et qui apporte bien des éclaircissements à l'histoire trop mal connue du monachisme bénédictin en Pologne. Après avoir parlé, trop brièvement nous semble-t-il, de l'organisation hiérarchique des abbayes polonaises qu'il compare à celle de la congrégation d'Hirschau, l'auteur consacre plusieurs pages à déterminer la nature du lien qui unissait les monastères bénédictins polonais à l'abbaye de Cluny. Il établit que les abbayes polonaises ne firent jamais partie de l'ordre de Cluny au sens strict, mais qu'elles se rattachaient à lui par une certaine affiliation qui se traduisit surtout par

l'adoption des coutumes et des observances clunisiennes et par l'intervention des abbés de Cluny dans certaines circonstances de la vie de ces monastères lointains.

J. Godefroy : *l'Histoire du prieuré de Saint-Ayoul de Provins et le récit des miracles du saint*, p. 29-48, 84-98, 112-125. L'histoire de ce prieuré est rédigée comme une notice de la « Gallia », c'est-à-dire énumération des soixante-et-onze prieurs et récit de leurs principaux actes. En appendice, quelques pièces intéressant Saint-Ayoul. Tirage à part.

Dom A. Lambert : *l'*Itinerarium Egeriae *vers 414-416*, p. 49-69. Le savant P. Lambert prépare depuis de longues années un travail d'ensemble sur l'*Itinerarium* de la célèbre Egeria; certains fragments de ce travail ont déjà vu le jour, en particulier une remarquable étude publiée l'an dernier dans la même revue, où l'auteur établissait l'identité entre Egeria et la sœur anonyme de l'hérétique Galla dont parle saint Jérôme. Dans l'article présent, Dom Lambert cherche à dater l'*Itinerarium* d'après le milieu que décrit Egeria et les personnages qu'elle rencontra. L'auteur établit lumineusement, sur des données très précises, que l'*Itinerarium* date des environs de l'année 415 et non, comme on l'a soutenu jusqu'à présent, de l'an 394.

Dom A. Laporte : *l'*Ordo lectionum, *les Us et la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Wandrille au XIVe siècle*, p. 15-28; *Autour des* Gesta Sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii, p. 99-111; *Que vaut le texte bref de la* Translatio Wandregesili et Ansberti in Blandinium ? p. 153-158. Dans le premier article, Dom Laporte termine l'étude commencée l'an dernier en essayant de recomposer ce qu'il appelle la « Bibliothèque du réfectoire » de Saint-Wandrille. Dans la deuxième étude, l'auteur recherche les relations que peut avoir le texte — qu'il a si bien édité — des *Gesta Sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii* avec des œuvres historiques comme le *Chronicon Vedastinum*, hagiographiques comme la *vita Servatii*, ou même avec le martyrologe hiéronymien. Nous avouerons que certaines parties de l'exposé de Dom Laporte ne nous ont pas paru très rigoureuses. Dans le troisième article, l'auteur établit que la *Translatio* publiée par Holder-Egger dans les *Monumenta Germaniae* (*Scriptores*, t. XV, p. 2) doit être considérée comme un document douteux.

Dom G. Charvin continue de publier *la Correspondance des Procureurs généraux de la congrégation de Saint-Maur près la Cour de Rome*. Il publie en ce volume onze lettres de Dom Antoine Durban, p. 126-133, 159-168.

Dom Th. Rejalot poursuit l'*Inventaire des lettres publiées des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (p. 245-276). Lettres de Doms Mabillon, Maguin, Maillard, Malaret, Malherbe, Maloët, Mazan, de Marcet, Marce, Marsolle, Martène, Martiany, Claude Martin, Jacques Martin, Marye, de Massanes, Massuet.

Revue bénédictine.

Tome L. Abbaye de Maredsous (Belgique).

Dom C. Lambot : *Nouveaux sermons de saint Augustin, IV-VII « De Martyribus »*, p. 3-25. Édition d'après un homiliaire du Mont-Cassin (IXe s.) conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid (ms. 194). Les sermons I-III avaient été publiés au t. XLIX, p. 252-278.

Dom C. Lambot : *Sermons inédits de saint Augustin sur l'Aveugle-né de l'Évangile*, p. 185-193. Deux sermons édités d'après le ms. VI B 2 de la Bibliothèque nationale de Naples.

A. C. Lawson : *the Sources of the De ecclesiasticis officiis, of S. Isidore of Seville*, p. 26-36. Contribution très précise à ce point particulier du problème si important des sources de saint Isidore.

Dom A. Wilmart : *Ève et Goscelin* (II), p. 42-83. Seconde partie de l'érudite étude consacrée par Dom Wilmart à ces deux curieux et attachants personnages du XIe siècle (voir *Revue*, t. XXI (1935), p. 312). L'auteur a particulièrement étudié ici le *Liber confortatorius* écrit par Goscelin à l'intention d'Ève.

Dom S. Brechter : *Versus simplicii Casinensis abbatis. Ihre Stellung in der Textgeschichte der* Regula Benedicti, p. 89-135. L'auteur de l'article revendique à bon droit pour Simplicius une place, si modeste soit-elle, parmi les poètes du Moyen Age carolingien. Il pense que dans leur souci d'établir selon la stricte méthode philologique le texte de la Règle bénédictine, Traube et Plenkers ont trop négligé le côté historique. Dans des vers, notamment, Simplicius s'inspire d'une recension qui devait être très répandue alors dans l'Allemagne occidentale, et qui était originaire du monastère d'Aix-la-Chapelle, grâce aux soins diligents de l'abbé Weldo, un des plus remarquables lettrés de l'Allemagne carolingienne. D. Brechter se refuse à voir dans le texte que connaissait Simplicius, un texte interpolé, tout en admettant, mais avec de fortes réserves, des contaminations d'origines diverses. Cette étude est de nature à imprimer un changement de direction dans l'étude de l'histoire actuelle de la *Regula monasteriorum*.

L. Wallach : *la Chronique de Berthold de Zwiefalten*, p. 141-146. Note courte mais très utile pour la reconstitution de cette chronique.

D. F. Schmitt : *les Corrections de saint Anselme à son Monologion*, p. 194-205. Les études de l'auteur sur l'œuvre de saint Anselme l'ont amené à envisager certains problèmes que l'on serait tenter de qualifier de secondaires, mais qui revêtent une réelle importance, tel celui de l'évolution du *Monologion* qui nous révèle la précision à laquelle le grand penseur que fût saint Anselme souhaitait d'arriver.

Dom Jacques Rivet, O. S. B.

Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner-Ordens.

55e année. Munich, Bayer. Benediktinerakademie, 1937. 3e fasc.

W. Klemm : *Benediktinisches Barocktheater in Südbayern*, p. 274-304. Donne la liste des pièces de théâtre (d'ordinaire des drames, tirés de la Bible, de l'histoire de l'Église ou de la vie de personnages illustres (jouées pendant le XVIIIe siècle, à la fin de l'année scolaire d'ordinaire, dans les collèges bénédictins de la Bavière du Sud. Parmi ces drames, il y en a un sur Godefroy de Bouillon en 1760, saint Yves en 1742, saint Louis IX en 1770 et en 1779, Jeanne d'Arc (*Penthesilea patriae sive Amazon Galliae fortis, victrix et virgo*) en 1744 à Ottobeuren, et en 1721 à Frisingue (*Amazon Galliae seu virgo Aurelianensis*), la tentation de saint François de Sales, en 1710, et la mort de Louis XVI, à Ottobeuren en 1799.

L. Nolle : *das Cisterzienserinnenkloster Stapehill* (*Holy Cross*) *in Dorset*, p. 321-329. Couvent de Trappistines, fondées par Dom Augustin de Lestrange; durant la Révolution, les religieuses, après une odyssée mémorable à travers la Suisse, l'Autriche, la Pologne et la Russie, arri-

vèrent enfin en Angleterre, où elles fondèrent le prieuré de Stapehill, dont la première supérieure fut Augustine de Chabannes, 1802-1844; le prieuré est abbaye depuis 1935.

56e année, 1938.

Le premier fascicule contient une table des matières et des religieux mentionnés dans les cinquante premiers volumes de la *Revue* (de 1880 à 1932). Cette table (p. 1-75) arrangée d'après l'ordre alphabétique des couvents, est nécessairement fort incomplète, et, de plus, d'un usage bien compliqué et bien difficile.

H. Frank : *die Frage nach dem Todesjahr des hl. Benedikt*, p. 77-88. Saint Benoît est mort le 21 mars, mais quelle année ? Les textes historiques, examinés soigneusement, semblent prouver seulement que le saint est mort après 546 (non en 542, ni en 543).

H. Emonds : *Gregors des Grossen Dialogi II, 15 und das Todesjahr des hl. Benedikt*, p. 89-103. L'examen philologique des textes de saint Grégoire le Grand comparé avec le texte grec de Procope de Césarée (III, 20) démontrent que Benoît ne peut être mort qu'*après* la dévastation de Rome par Totila, c'est-à-dire en 547, ou plus tard.

R. Spilker : *die Busspraxis in der Regel des hl. Benedikt*, p. 281-339. La pratique de la pénitence chez les moines avant saint Benoît et chez les Bénédictins.

Cistercienser Chronik. 50e année. Bregenz, Teutsch, 1938.

R. Klopfer : *Heilige Mönchsgestalten unseres Ordens*, p. 168-170, 201-204, 265-269, 298-300, 331-333. Brèves notices biographiques sur des moines cisterciens, vénérables ou béatifiés : Jean de Kams, Pierre Haas de Schöntal, Nicolas Fitzgerald, les bienheureux Gobert de Villers, Wigand de Waldsassen et Eudes ou Odon, sous-prieur de Clairvaux.

G. Allemang.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésion nouvelle.

M. Édouard Girod de l'Ain [982], 24 bis, avenue du Président-Wilson, Paris (XVIe), présenté par M. Carrière.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE VICTOR DUBARAT

Le 28 mars 1939, s'est éteint à Pau, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le chanoine Dubarat, historien et érudit béarnais qui laisse une œuvre considérable.

Aumônier du lycée de Pau de 1886 à 1904, puis archiprêtre de Saint-Martin de Pau de 1904 à 1938, il a consacré le meilleur de sa vie à l'histoire locale.

Quelques mois à peine avant sa mort, la Société des sciences, lettres et arts de Pau lui attribuait un prix important de la fondation Schlumberger et, à cette occasion, un témoin qualifié rappelait comment la réputation du savant chanoine Dubarat était acquise et justifiée : « Pendant près d'un demi siècle, écrivait, dans son rapport, M. Calmette, membre de l'Institut, Victor Dubarat a été incontestablement le représentant par excellence de l'érudition béarnaise. Il s'est donné à elle tout entier, il en est devenu l'ouvrier le plus actif et le plus qualifié. La gamme étendue de sa compétence lui a permis, fortune rare, de toucher avec succès à toutes les périodes du passé. » Et il ajoutait que son œuvre est monumentale et qu'elle ne saurait être trop hautement louée.

Cette œuvre, nous ne pouvons pas songer à décrire ici, dans le détail, ce qu'elle fut : une bibliographie, même sommaire, dépasserait le cadre de cette notice. Qu'il nous suffise de rappeler que Victor Dubarat fut, pendant vingt-quatre ans, le président très actif de la Société des sciences, lettres et arts de Pau; qu'il fonda, en 1892, et qu'il dirigea, pendant douze années, les « *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne* », et que, des articles qu'il y donna, sont sortis, en tirages à part, six volumes de *Mélanges*. Sur l'histoire du protestantisme en Béarn il a laissé en particulier : *le Protestantisme au Béarn et en Pays Basque* (Pau, 1895, in-8° de 481 p.); *Documents et bibliographie sur la réforme en Béarn et au Pays Basque* (Pau, 1900-1904, 2 vol. in-8°); *la Réforme en Béarn* (Toulouse, Privat, 1901, in-8° de 254 p.).

Les préfaces qu'il a écrites pour les éditions qu'il a données du *Bréviaire de Lescar de 1541* et du *Missel de Bayonne de 1543*, sont des

œuvres critiques remarquables : la première n'a pas moins de 238 pages massives grand in-4° et, la deuxième, 442 pages; elles constituent des études très fouillées sur les liturgies régionales.

Il faut en dire autant de la préface qu'il a écrite pour la réimpression de l'*Histoire du Béarn* de Marca et qui constitue une copieuse biographie du grand historien béarnais, Marca, mort archevêque nommé de Paris, l'un des meilleurs travaux et des plus érudits qu'il nous a laissés.

A ces travaux historiques personnels il faudrait ajouter, pour mesurer la place que Victor Dubarat occupe parmi les historiens béarnais, l'action qu'il a exercée par les conseils et le concours qu'il a généreusement donnés à tous ceux qui ont eu recours à lui. Aucun travail, peut-on dire, n'a paru sur le Béarn depuis un demi-siècle, auquel il n'ait apporté d'une façon ou autre sa collaboration.

Parmi les « vocations » d'historiens qu'il a suscitées, il est bien permis de signaler ici celle de M. H. Courteault : c'est en effet, à n'en pas douter, Victor Dubarat, alors aumônier du lycée de Pau, qui dirigea vers les études historiques et l'École des chartes celui qui devait être le directeur des Archives de France.

C'est son flair historique et son esprit critique qui ont permis au chanoine Dubarat d'identifier avec certitude divers historiens locaux anonymes, en particulier l'auteur de cette importante *Histoire de l'hérésie de Béarn* (Pau, 1920-1930, 2 vol. de 340 et 296 p.), qu'il a découverte et publiée, le béarnais Pierre de Salefranque, garde-sacs du parlement de Navarre. C'est encore la lecture « critique » de cette expression *in capite chori*, avec tout ce qu'elle comporte d'études comparées, de confrontations de textes, qui lui a fait découvrir en 1929, dans la cathédrale de Lescar, le tombeau des rois de Navarre.

Le chanoine Dubarat, par l'abondante contribution qu'il a apportée à l'histoire locale, et plus encore par les rares qualités d'historien dont il a fait preuve, méritait la très flatteuse réputation dont il jouissait parmi les historiens et les érudits, non seulement de la région bas-pyrénéenne, mais aussi de la France entière.

J. Annat.

LE P. AUGUSTE HAMON (1860-1939)

Le 26 juin 1939, le P. Auguste Hamon est mort à Paris, dans sa quatre-vingtième année; cette mort, paisible et pieuse, consacrait une vie tout entière consacrée au service de Dieu et, pour une grande part, au travail historique.

Auguste Hamon était né le 2 janvier 1860 à Saint-Père-en-Retz, au diocèse de Nantes. Il fit ses études secondaires d'abord au collège de Chauvé, puis au petit séminaire de Nantes. Après deux ans passés au grand séminaire de Nantes, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Aberdovey (pays de Galles); il reprit ses études littéraires à Slough (Angleterre), 1883-1885; puis prépara sa licence à Angers, et la passa en 1886. Il fit à Jersey ses études de philosophie (1887-1889) et de théologie (1891-1895); et c'est là aussi qu'il fut ordonné prêtre en 1894. Il acheva sa formation religieuse à Angers (1899-1900) sous le P. de Maumigny; la direction qu'il reçut alors lui laissa un profond souvenir; il paya plus tard son tribut de vénération et d'hommage à son instructeur dans le livre qu'il lui consacra : *Un maître de la vie mystique. Le P. René de Maumigny* (Paris, Beauchesne, 1921).

Ces longues années de formation furent coupées par plusieurs années d'enseignement : le P. Hamon fut professeur de troisième, de seconde, de première, dans les collèges de Saint-Ignace, à Paris ; de Sainte-Marie, à Cantorbéry; de Saint-Joseph, à Poitiers. Au cours de son enseignement à Poitiers (1890-1891), il entreprit ses deux thèses de doctorat : la thèse principale était consacrée à *Un grand rhétoriqueur poitevin. Jean Bouchet* (Paris, Oudin, 1901); la thèse secondaire à Scévole de Sainte-Marthe, gentilhomme loudunois et poète : *De Scaevolae Sammarthani vita et latine scriptis operibus* (Paris, Oudin, 1901). Ces deux thèses intéressent l'histoire littéraire du Poitou et, plus généralement, l'histoire de la Renaissance en France. Les deux héros de ces livres n'ont eu qu'un rôle secondaire; mais ils appartiennent à des groupes dont l'influence, trop longtemps négligée, est digne d'étude. Le P. Hamon, dans la préface de sa thèse principale, a attiré sur ce point l'attention de ses lecteurs, et tout son livre montre que son effort, très méritoire, n'a pas été vain. On retiendra particulièrement les chapitres II et III (p. 208-312) sur le rhétoriqueur.

L'histoire locale du Poitou, qui est touchée dans ces livres, sera reprise trente ans plus tard par le P. Hamon à une autre époque et sous un autre aspect : *Un centenaire poitevin. Mademoiselle Gauffreau héroïne de la Terreur, 1755-1833* (Poitiers, Oudin, 1933).

Quand il écrivait ce dernier livre l'historien s'était, depuis vingt-cinq ans déjà, détourné de l'histoire littéraire pour se consacrer tout entier à l'histoire religieuse. En 1908, le P. Hamon faisait paraître une *Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie* qui, depuis lors, a été souvent rééditée (Paris, Beauchesne). Ce n'était, dans la pensée de l'auteur, qu'une introduction à une étude plus étendue qu'il eut la joie de poursuivre et d'achever : l'*Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur* (même librairie). En 1925, il décrit *l'Aube de la dévotion;* il en recherche les premiers traits dans l'Evangile, dans la littérature patristique et surtout dans la littérature médiévale; il termine par une étude iconographique sur les représentations du Cœur de Jésus du XIVe au XVIIe siècle. Le volume suivant est intitulé *Paray-le-Monial* (1927); le titre n'en révèle pas tout le contenu : les premiers chapitres sont consacrés aux précurseurs; une longue étude, à saint Jean Eudes (p. 177-246); sainte Marguerite-Marie apparaît ensuite (p. 247-338); après la mort de la sainte, on suit la propagation de la dévotion au Sacré-Cœur jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. Le volume suivant raconte les *Luttes indécises* qui remplissent la plus grande partie du XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe; les dernières pages racontent les actes décisifs de Pie IX : l'érection de la fête du Sacré-Cœur; la béatification de Marguerite-Marie. Depuis lors, les actes du Saint-Siège se sont multipliés, donnant à la piété des fidèles une impulsion irrésistible. Cette dernière phase de l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur fait l'objet du quatrième et dernier volume : *Royal triomphe;* l'impression en était presque terminée; l'auteur achevait la rédaction des tables quand la mort l'a saisi. Mentionnons enfin le petit livre consacré au *Message du Sacré-Cœur à Louis XIV, à la France* (Paris, Beauchesne).

Tout en poursuivant cette grande œuvre, le P. Hamon consacrait deux volumes à la congrégation des Auxiliatrices, à sa fondatrice et à ses premières religieuses : *les Auxiliatrices des âmes du Purgatoire* (Paris, Beauchesne).

Dans tous ces travaux on retrouve les qualités de composition et de style qui recommandaient les deux thèses du professeur de Poitiers : les documents historiques ont été diligemment recherchés et judicieu-

sement utilisés; et maintenant que l'auteur n'a plus devant lui des rhétoriqueurs, mais de grands hommes et de grands saints, son style, toujours limpide, s'anime et s'élève.

Ces études historiques devaient ici retenir notre attention; mais nous ne pouvons oublier qu'ils n'ont pas absorbé cette vie : prédicateur, confesseur, supérieur des maisons de son ordre à Rouen et à Versailles, le P. Hamon laisse le souvenir d'un religieux dévoué et fervent, d'un guide sûr dont beaucoup de chrétiens ont suivi les conseils; ils aiment à y trouver, aujourd'hui encore, la règle de leur vie.

Jules LEBRETON.

L'AUMONIER DU ROI DE FRANCE DU XIIIe AU XVe SIÈCLE

Dans sa séance du 27 octobre 1938, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Mollat touchant les fonctions et les prérogatives de l'aumônier du roi du XIIIe au XVe siècle. On y précise à l'aide de renseignements inédits le rôle de ce personnage qui, comme son nom l'indique, avait charge d'exécuter les libéralités du souverain : dons en espèces ou en nature, et pour cela un personnel assez nombreux était placé sous son autorité directe.

D'autre part, en vertu d'une commission spéciale, il avait qualité pour instituer dans leur charge les administrateurs des léproseries, maisons-Dieu, hôpitaux, dont le roi était le patron. Il avait la mission de renseigner le prince sur les titres des candidats, et la nomination faite « *ad relationem elemosynarii nostri* » était un titre précieux pour le bénéficiaire, en cas de nomination multiple au même office.

La surveillance des établissements charitables faisait partie également des attributions de l'aumônier royal, dont la juridiction était limitée au bon fonctionnement de ces établissements. En cas de procès, le tribunal compétent était la cour ecclésiastique du lieu.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Cottineau (Dom L. H.). Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés. Tome II : M-Z (*Maury-Zyfflich*). — Mâcon, Protat, 1938. In-4°, col 1697-3488.

Dictionnaire des lettres françaises, publié sous la direction de Mgr Georges Grente. *Moyen Age :* Vue générale par Edmond Faral. Fascicule I : *Abailard-Athis et Prophilias.* — Paris, Beauchesne, 1939. In-4°, xxii-42 p., 2 pl. h. t.

Duportet (M.), Fougerol (H.), Joussain du Rieu (J.) et Vallet (R.). Topobibliographie de la France. Indre. Préface de M. Eugène Hubert. — Montluçon, Topobibliographie de la France, 1938. In-4°, non paginé.

Engerand (Fernand). Les trésors d'art religieux du Calvados. Tome I. — Paris, Desclée de Brouwer, 1939. In-fol., 110 p.

État des Inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières au 1er janvier 1937. Introduction par H. Courteault. — Paris, H. Didier, 1938. In-8°, xv-703 p.

Eygun (François). Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515. Etude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux. — Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1938. In-4°, 556 p., 68 pl.

Lauer (Ph.). Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits latins. Tome I (nos 1-1438). — Paris, Bibliothèque nationale, 1939. In-8°, viii-545 p.

Leroquais (Chanoine V.). Un livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419). — Paris, G. Andrieux, 1939. In-4°, 74 p., 16 pl.

Vidier (A.) et Perrier (P.). — Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Table générale alphabétique des anciens et nouveaux fonds et des nouvelles acquisitions. Tome V : N à R. — Paris, Bibliothèque nationale, 1939. In-8°, 389 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

Aegerter (Emmanuel). Les hérésies du Moyen Age (*Mythes et religions*). — Paris, Leroux, 1939. In-16, xii-155 p., 15 fr.

Albers (R. P. Pierre). Manuel d'histoire ecclésiastique. Adaptation de la seconde édition hollandaise par le R. P. René Hedde. Nouvelle édition revue et mise à jour par le R. P. Paulin Jouet. — Paris, Gabalda, 1939. 2 vol. in-8°, xxv-521 et 568 p., 85 fr.

Amoudru (Bernard). Ignace de Loyola, maître d'héroïsme (*Idéalistes et animateurs*, 19). — Paris, la Bonne Presse, 1939. In-12, 207 p.

André (Marie). L'histoire de la sainte Couronne d'épines. — Bruges, libr. de l'Œuvre Saint-Charles, 1939. In-12, 32 p., ill.

Bertaut (Jules). Napoléon III secret. — Paris, Grasset, 1939. In-8° 304 p., ill. h. t., 21 fr.

Chastel (Guy). Marcellin Champagnat, fondateur des Maristes (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1939. In-8° 170 p., ill., 18 fr.

Couronne (La) d'épines au royaume de saint Louis. Ouvrage publié par un grand nombre de collaborateurs. — Paris, Plon, 1939. In-4°, 125 p., illustrations.

Doncœur (R. P. Paul). Le Christ dans l'art français. Tome premier. — Paris, Plon, 1939. In-4°, 199 p., 200 héliogr., 60 fr.

Faure (H.). La bienheureuse Mère Mazzarello, fondatrice, avec Don Bosco, des Filles de Marie-Auxiliatrice (1837-1881). — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1939. In-8°, 276 p.

Germain de Montauzan (C.), Kleinclausz (A.), Pouzet (Ph.), Deniau (J.), Doucet (R.). Histoire de Lyon. Tome I : Des origines à 1595. — Lyon, P. Masson, 1939. In-4°, 439 p., 100 fr.

Gillet (Louis). Histoire artistique des Ordres mendiants. — Paris, Flammarion, 1939. In-8°, 264 p., grav., 21 fr.

Hauser (Henri), Maurain (Jean), Benaerts (Pierre). Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878) (*Peuples et civilisations*, histoire générale publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac, xvii). — Paris, F. Alcan, 1939. In-8°, 556 p., 70 fr.

Hubert (Jean). L'art pré-roman (*Les monuments datés de la France*, collection publiée sous la direction de M. Louis Hautecœur). — Paris, les Éditions d'art et d'histoire, 1938. In-4°, vii-203 p., ill., 40 pl. h. t.

Joignon (Abbé Camille-Paul). Aux confins du Barrois et du Verdunois. Rembercourt-aux-Pots (Meuse). — Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul, 1938. In-8°, xii-530 p., ill. et pl. h. t.

Jordan (Edouard). L'Allemagne et l'Italie aux xiie et xiiie siècles (*Histoire générale* publiée sous la direction de Gustave Glotz, *Histoire du Moyen Age*, t. IV, 1re partie). — Paris, les Presses universitaires, 1939. In-8°, xii-450 p., 60 fr.

Leclercq (Abbé Robert). Les origines de l'antique chapelle Saint-Antoine (Extrait de *La Cité*, n° 149). — Paris, Champion, s. d. In-8°, paginé 200-213.

Leclercq (Abbé Robert). Saint-Antoine, les pourceaux et le vieux Paris (Extrait de *la Cité*, n° 150). — Paris, Champion, s. d. In-8°, paginé 257-268.

Ledré (Charles). Le diocèse de Rouen et la législation religieuse, de 1795 à 1800. — Paris, impr. Val, 1939. In-8°, 110 p.

Lemarignier (J.-F.). La justice sur Guernesey accordée par Robert le Magnifique aux moines du Mont Saint-Michel (1027 ou 1028-1035). — Caen, impr. Caron, 1939. In-8°, 15 p., carte.

Millot (Mgr). Monseigneur Gibier, précurseur de l'Action catholique (*Idéalistes et animateurs*). — Paris, Bonne Presse, 1939. In-12, 208 p., 1 portrait, 10 fr.

Monval (Jean). Les Assomptionnistes (*Les grands Ordres monastiques et Instituts religieux*). — Paris, Grasset, 1939. In-8°, 251 p., 18 fr.

Nanteuil (Jacques). Sainte Radegonde, princesse barbare et reine de France. — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8°, 190 p.

Piquet (Jules). Des banquiers au Moyen Age. Les Templiers. Etude de leurs opérations financières. — Paris, Hachette, 1939. In-8°, vi-278 p., 30 francs.

ROSEROT DE MELIN (Mgr Joseph). La sainte Couronne d'épines et le diocèse de Troyes. — Troyes, impr. de la Renaissance, 1939. In-12, 26 p.

RUPP (Jean). L'idée de chrétienté dans la pensée pontificale, des origines à Innocent III. — Paris, les Presses modernes, 1939. In-8°, 144 p., 25 fr.

SÉE (Henri). Histoire économique de la France. I. Le Moyen Age et l'Ancien Régime. Publiée avec le concours de Robert SCHNERB. Préface de Armand RÉBILLON. — Paris, A. Colin, 1939. Gr. in-8°, xxv-453 p.

SEGONDY (Abbé Jean). L'abbaye du Vignogoul. — Montpellier, impr. de la Charité, 1939. In-8°, 268 p., pl. h. t.

TOULOUSE (Madeleine). La nation anglaise-allemande de l'Université de Paris, des origines à la fin du xve siècle. — Paris, libr. du Recueil Sirey, 1939. Gr. in-8°, 182 p., 35 fr.

VIDAL (Mgr J.-M.). François-Etienne de Caulet, évêque de Pamiers (1610-1680) (*Histoire des évêques de Pamiers*, V). — Paris, de Boccard, 1939. In-8°, 645 p., 80 fr.

VARIÉTÉS

BRIEY (Comte Renaud de). La conception catholique de l'État. — Paris, Bloud et Gay, 1938. Gr. in-8°, xv-271 p.

CHARLES-ROUX (F.). France et chrétiens d'Orient (*L'histoire et les hommes*). — Paris, Flammarion, 1939. In-8°, 320 p., 25 fr.

GAZAY (J.). Aux Saintes-Maries de la Mer. Sara l'Égyptienne et les Bohémiens (Extrait des *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. XVII, 1938). — Marseille, Institut historique de Provence, 1939. In-8°, 33 p.

GILSON (Etienne). Héloïse et Abélard. Etudes sur le Moyen Age et l'humanisme (*Essais d'art et de philosophie*). — Paris, Vrin, 1938. In-8° 265 p., 30 fr.

GIRAUD (V.). Le problème religieux et l'histoire de la littérature française. — Paris, Alsatia, 1938. In-16, 237 p., 20 fr.

HARANG (Abbé J.). La vie spirituelle et la direction des âmes à l'école du Rév. Père Barré (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1939. In-8°, 300 p., 22 fr.

JUBIN (Antoine et Jean). Sainte-Foy-lés-Lyon et ses environs. Notes historiques, guide pittoresque. — Trévoux, impr. G. Patissier, s. d. In-8°, 150 p., ill. et carte.

PELTIER (Henri). Notre vieux Corbie. Album historique. — Corbie, Maison de sainte Colette, 1939. In-8°, 22 p., ill.

RENAUDIN (P.). Le jardin mystique de la France. Choix de textes des mystiques français du xviie au xixe siècle. — Paris, Éditions du Cerf, 1939. In-8°, 333 p.

Le Directeur : V. CARRIERE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux

ESSAI SUR L'HISTORIOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE LOCALE

Introduction. — Objet et division de cette étude. — Origines de l'histoire locale. — Les premiers érudits et l'histoire provinciale.

Première Partie

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I. Histoire des diocèses. — Le diocèse; l'évêque. — Les procédés d'exposition (le plan par épiscopats, la division par périodes chronologiques, la division par siècles, le plan logique et par matières). — Les recherches érudites. — La poussée critique.

II. Histoire des monastères. — Les Bénédictins de Saint-Maur. — L'initiation aux études d'histoire monastique locale. Le programme de Luc d'Achery : Questions à traiter; recherche et transcription des documents; composition des mémoires. — La méthode de Mabillon. — Premiers résultats.

III. Histoire des paroisses. — L'abbé Lebeuf. — L'histoire des paroisses et l'histoire diocésaine. — Plan des notices paroissiales de Lebeuf. — La paroisse et les Académies de province sous l'Ancien Régime.

Seconde Partie

DE 1815 A NOS JOURS

Le retour à l'histoire.

Première période : De 1815 a 1870. — Histoire diocésaine. — Histoire monastique. — Histoire paroissiale.

Les débuts de l'organisation du travail historique local. — Les Écoles d'érudition : l'École des Chartes, l'École des Hautes-Études. — Le Comité des travaux historiques : les Documents inédits, la Revue des Sociétés savantes des départements, les Inventaires d'archives, le Catalogue des bibliothèques publiques de France. — L'initiative privée : les Sociétés savantes, les Revues d'histoire locale, les Semaines religieuses, les Bulletins paroissiaux.

Seconde période : Après 1870. — La renaissance historique. — L'essor de l'histoire ecclésiastique dans le cadre régional ou diocésain. — Les encouragements de l'épiscopat. — Principaux sujets traités.

INTRODUCTION

Objet et division de cette étude. — J'aimerais tracer ici l'esquisse d'un sujet, encore inédit, mais d'intérêt majeur pour qui s'intéresse à l'histoire ecclésiastique locale. On y verrait quels furent les origines et le développement de ce genre d'études, ce qui lui manque encore pour reproduire, scientifiquement, dans leurs traits ethniques, la physionomie profondément chrétienne de nos diocèses et de la vie paroissiale d'autrefois.

Je diviserai cet essai en deux parties : la première fixera les aspects principaux de l'histoire religieuse locale sous l'Ancien Régime; dans la seconde, on rassemblera quelques notes sur l'évolution et les progrès accomplis depuis les débuts du XIXe siècle jusqu'à nous. Une bibliographie complète du sujet serait évidemment trop abondante et ne saurait trouver place ici. On se contentera de signaler les ouvrages, quelques-uns justement oubliés, qui sont les plus représentatifs d'un système, d'une tendance. Nous avons constitué un dossier qu'il y aura lieu de compléter. On aimerait le voir repris et traité par d'autres, pour chaque diocèse ou province en particulier*.

Origines de l'histoire locale. — L'argument ne peut être ici que de pure érudition. L'histoire ecclésiastique est une des branches du savoir. Tout comme l'histoire civile, elle n'a commencé, ou plutôt elle n'est devenue un enseignement, que du jour où les progrès de la critique, en dégageant le fait de la légende, l'ont orientée sur les chemins de l'érudition contemporaine. Envisagée sous cet angle, l'histoire locale, religieuse ou profane, ne remonte guère au delà du XVIIe siècle.

Les premiers érudits et l'histoire provinciale. — Les premiers qui lui ont frayé la voie s'intéressaient à l'histoire provinciale. Humanistes épris des nouveautés de la Renaissance, ils ont goûté le charme des histoires nationales de l'Italien Paul Émile et de son élève Du Haillan; régionalistes, solidement attachés à leur terroir, ils ont voulu, à l'exemple de ceux-ci, mais en se plaçant sur un champ moins vaste et qu'ils connaissaient mieux, élever à leur petite patrie un monument durable. C'est à croire qu'ils se soient donné le mot pour se mettre simultanément à l'œuvre. Ils entretiennent entre eux

* Nous esquissons ici un sujet d'études. La *Revue* publierait volontiers tout travail analogue, mais traité à fond, concernant une province ou un diocèse.

une active correspondance; ils se communiquent leurs recherches, leurs découvertes. Et voyez comment ils travaillent. Leurs devanciers copiaient les documents qu'ils avaient sous la main et les citaient un peu au hasard, sans discernement. Eux montrent plus d'exigence. Ils élargissent leur enquête, établissent les distinctions entre les témoignages, se rendent attentifs à la chronologie et donnent à leur récit un développement littéraire. Le progrès est considérable.

Au premier rang se place André Duchesne. Ses projets sont grandioses, son activité prodigieuse. Devenu géographe et historiographe du roi, il meurt, âgé de cinquante-six ans, à peine, laissant après lui d'immenses recueils manuscrits, presque tous écrits de sa main, de quoi former « une véritable bibliothèque de l'histoire de France, depuis les origines jusqu'au XVIe siècle ». Un de ses premiers travaux, paru dès 1609, était intitulé *Antiquités et recherches des villes de France*, divisées en huit livres selon l'ordre des Parlements. C'est déjà le cadre régional qui prévaut, et les nombreuses éditions que connaîtra cet ouvrage disent assez la faveur du public pour les productions de ce genre. Ce n'était là cependant que l'abrégé d'une « Description du royaume de France », dont le *Dessein* seul fut publié (1614) et qui devait comprendre une histoire du pays province par province. Trop vaste pour les forces d'un homme, l'entreprise n'eut pas moins le mérite de décider plusieurs de ses contemporains à la réaliser individuellement, en s'attachant chacun à une région déterminée : Oihénart en Gascogne (*Notitia utriusque Vasconiae*, 1637), Marca en Béarn (*Histoire du Béarn*, 1650), Guichenon en Bresse (*Histoire de la Bresse et du Bugey*, 1650). Ces hommes furent des pionniers. Leurs œuvres, si contestables qu'en soient certaines parties, ont le mérite d'avoir décentralisé l'histoire et ouvert le champ à l'histoire locale. D'autres viendront ensuite : Nicolas Chorier, qui publiera l'*Histoire du Dauphiné* en deux volumes (1661-1672) et Thaumas de La Thaumassière son *Histoire du Berry* (1689). Mais je m'arrête. Car déjà les Bénédictins sont entrés en scène; ils ont sur le chantier un vaste programme d'études pour la rédaction des annales de leur Ordre et le travail en équipe, qui s'organise à Saint-Germain des Prés, atteindra bientôt une perfection qui va leur permettre de reprendre et de mener, avec l'assistance de l'État, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'histoire des provinces[1].

1. Cf. Maurice LECOMTE, *les Bénédictins et l'histoire des provinces aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1928, in-8°).

PREMIÈRE PARTIE

Sous l'Ancien Régime.

I. — HISTOIRE DES DIOCÈSES.

Le diocèse ; l'évêque. — L'histoire ecclésiastique locale, et plus spécialement l'histoire diocésaine, qui fut dès ses débuts le champ clos de la clergie, ne pouvait que profiter de ce mouvement. Beaucoup mieux que les provinces, divisées qu'elles étaient en duchés, comtés, bailliages ou châtellenies, les diocèses de l'ancienne Église présentaient pour l'étude l'avantage de gouvernements autonomes en des cadres stables et depuis longtemps établis. Opportunément aussi, parce que l'histoire commençait à se laïciser, les écrivains ecclésiastiques vont jouer la contre-partie en magnifiant le rôle unique de l'évêque dans la cité. Cet argument, de frappe apologétique, fondé sur les anciennes listes épiscopales apparaît déjà traditionnel dans les chroniques du Moyen Age, et il s'intégrera, en les illustrant, dans toutes nos histoires de diocèses.

Les procédés d'exposition. — La monographie diocésaine connut dans le passé quatre types de structure historique. Le premier adopte la division par épiscopats. Flodoard, dès le xe siècle, l'utilisa dans son *Historia Remensis Ecclesiae*, où il rapporte aux archevêques tous les faits qu'il avait pu recueillir sur chaque pontificat. Ce mode de présentation adopté par les Bénédictins pour la *Gallia christiana*, devait fournir une longue carrière. Les historiens locaux, à la fin du XVIe siècle encore, n'en pratiquaient pas d'autres. Sous le titre de *Catalogue historique, Chronologie historiale, Mémorial historique, Histoire chronologique, Annales* ou *Gestes des évêques* ..., sous bien d'autres titres encore qui ne diffèrent de ceux-ci que par les mots, on rassemble de brèves notations sur chaque prélat, on relate les faits mémorables qui ont signalé son gouvernement. Présentées en bref ou plus ou moins étoffées, ces notices font de l'évêque l'élément essentiel qui conditionne l'ensemble d'une Église particulière, le centre autour duquel gravite le destin de la communauté diocésaine; c'est le docteur qui enseigne, le chef qui dirige, le saint qui édifie : tous attributs qui expliquent, dès les temps mérovingiens, l'importance de l'épiscopat et de son souverain prestige.

D'autres fois, à l'intérieur du plan épiscopal, s'inscrit en des chapitres spéciaux le récit d'événements particuliers.

Dans ce système, les vies d'évêques forment toujours autant de divisions qu'il y a eu d'administrateurs successifs à la tête du diocèse : — c'est le fil rouge qui marque la continuité du gouvernement à travers la trame des vicissitudes d'ordre matériel et moral; — mais, à la suite de chaque notice épiscopale, on traite par chapitre de sujets importants (fondations d'églises, assemblées de conciles, biographies de personnages doctes ou vertueux), le tout suivant l'ordre chronologique, avec titres linéaires et documents à l'appui. Ainsi fit Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise à Reims, dans sa *Metropolis Remensis historia*[2], ouvrage qu'il traduisit du français sur les remontrances de ses confrères bénédictins, qu'il y avait du « ridicule » à se servir de la langue vulgaire[3]. Cette histoire, qui continue Flodoard, s'arrête à l'an 1605 et comprend deux volumes in-folio distribués chacun en quatre livres; mais la division par livres, visiblement créée dans le besoin d'ordonner et de classer, ne répond nullement ici à une théorie fondée sur l'évolution historique ou le développement d'idées nouvelles.

La succession des épiscopats, sans doute commode lorsqu'on ne disposait que de rares documents, présentait un caractère trop étroit pour y traiter des phénomènes de tout ordre. On vient de voir le procédé imaginé par Marlot pour son propre soulagement, afin de se retrouver dans la foule des faits dont autrement l'infinie diversité l'eût accablé. Plus radical, Pierre Louvet, qui fut vers la fin de sa vie maître des requêtes de la reine Marguerite, paraît s'être dégagé le premier du cadre épiscopal en publiant, la même année (1613), dans des ouvrages distincts, d'une part la suite chronologique des évêques de Beauvais, en latin[4], et d'autre part l'*Histoire de la ville et de la cité de Beauvais ... avec une chronologie des évêques, abbez et abbayes d'iceluy*[5] en français. Sans doute, comme le titre l'indique, les pontifes de la cité occu-

2. Tome I, Lille, 1666. Le tome II (Reims, 1679), œuvre posthume, a été édité par les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

3. Les monographies diocésaines rédigées en latin s'adressaient à un public de goût et de culture humanistes. Elles devinrent plus rares à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle. L'œuvre originale de Marlot, qui se continue jusqu'en 1663, a été publiée par les soins de l'Académie de Reims en 1843-1846 (voir ci-dessous, n. 44).

4. Pierre Louvet, *Nomenclatura et chronologia pontificum, dignitatum et abbatum dioecesis Belvacensis*, dans *Nomenclatura et chronologia rerum ecclesiasticarum dioecesis Belvacensis* (Paris, 1613, in-12°), p. 1-48.

5. Rouen, 1613, in-8°. Cette histoire est divisée en quatre livres publiés séparément, mais de pagination suivie.

pent-ils dans cette *Histoire* la place d'honneur, mais leurs règnes ne représentent plus autant de tranches où les institutions et les faits, chronologiquement, s'ordonnent. L'ouvrage est divisé en quatre livres ou périodes chronologiques. Le premier contient une bonne description du pays et de ses habitants avant la conquête romaine et sous Jules César. Le second présente l'évangélisation de Beauvais par saint Lucien, qui aurait été disciple de saint Pierre, et s'achève avec le règne de Chilpéric, Bodon étant évêque (584). Le troisième s'étend jusqu'à l'avènement de Hugues Capet (987), et insiste sur la vie et les miracles de saint Germer et de sainte Angadrème, patrons de Beauvais. Le quatrième, qui se termine en 1144 avec l'épiscopat d'Eudes II, raconte notamment l'histoire de la construction de la cathédrale de Beauvais, la fondation des chanoines de Saint-Nicolas et celle des abbayes; — le tout à l'aide de chartes insérées dans le texte comme pour servir de pièces justificatives. On le voit, le plan épiscopal est brisé; on y substitue la division en périodes, de telle façon que chacune d'elles soit en quelque sorte représentative d'un des stades de l'évangélisation, — procédé qui aide à voir clair dans la complexité des faits historiques; — mais ces périodes ne valent que pour l'histoire religieuse locale. Autre mérite de Louvet : il s'efforce de rattacher l'histoire diocésaine à l'histoire générale.

Rivalisant avec la division par périodes, un troisième procédé de construction apparaît : la division par siècles. Rares sont les auteurs qui l'emploient. C'est là un système mixte, où la « suite chronologique des prélats est traitée de siècle en siècle, ... chaque siècle ayant un chapitre où se voit un abrégé de ce qu'on trouve de plus mémorable de chacun des archevêques qui y ont éclaté ». Ainsi fait Jean de La Mure dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*[6]. Et aussi Symphorien Guyon, auteur d'une *Histoire de l'Église d'Orléans*[7], lequel se flattait par là d'être moins ennuyeux.

Un dernier mode d'exposition suit l'ordre logique et la classification par matières. Le premier qui en fit usage est, si je ne m'abuse, Pierre Gassendi[8]. Le procédé invite à saisir d'un regard d'ensemble l'histoire d'une institution ou d'un groupe de phénomènes déterminés. Épiscopat, chapitre,

6. Lyon, 1671, in-4°, p. 2.

7. Orléans, 1650, 2 vol. in-fol. « Bien que cet œuvre ne soit point distingué par chapitre, dit la Préface, il est néanmoins divisé par siècles et vies de nos évêques... ».

8. Pierre Gassendi, *Notitia Ecclesiae Diniensis* (Paris, 1654, in-4°). Voir ci-dessous, p. 448, note 52.

ordres religieux, traités séparément, deviennent des pièces accordées au tout. Des différents systèmes exposés jusqu'ici, il n'en est pas qui réponde mieux au besoin de comprendre; il n'en est pas non plus qui demande au lecteur plus de sagacité et n'expose l'auteur, s'il ne procède avec discernement dans l'interprétation des matériaux qu'il emploie, à verser dans l'histoire philosophique, toujours discutable, ou dans l'histoire synthétique, toujours sujette à révision. Parmi les historiens qui se sont astreints à cette systématisation, je citerai tel d'entre eux, comme le P. Jean de Saint-Aubin, jésuite, qui voit dans l'*Histoire ecclésiastique de Lyon*[9], l'irradiante et constante action de la sainteté, thème mystique qu'il développe en autant de parties qu'il y a d'ordres de faits comme idées générales : hiérarchie, justice, temporel, etc. : — toutes choses « qui ne sont... que spécieux égarements si la sainteté ne les anime » (p. 366). Tel encore Jérôme Lopès, grand théologal de Bordeaux, auteur de *l'Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*, où il traite, en étudiant à part chaque ordre de faits, « de la noblesse, droits, honneurs et prééminences de cette Église », — livre « demeuré sans rival », assure son nouvel éditeur, M. l'abbé Gallen[10].

Les recherches érudites. — Déjà favorisée par les premières découvertes de l'érudition, l'historiographie diocésaine prit un développement rapide à la suite de l'Assemblée du clergé de 1615, qui incitait les évêques à faire valoir leurs droits et privilèges. Le besoin de mettre fin aux conflits nés de la pluralité des juridictions provoque alors dans les diocèses une large enquête. Les dépôts d'archives ecclésiastiques sont explorés. On feuillette titres et cartulaires, on exhume quantité de matériaux intéressant les personnes et les biens d'église. Un ouvrage en particulier reflète ces préoccupations, c'est l'original recueil intitulé *Histoire et antiquitez du païs de Beauvaisis*, que Pierre Louvet fit paraître entre 1631 et 1635 : deux in-octavo de 1600 pages au total, où il établit à l'aide des titres de fondation, reproduits *in extenso*, les privilèges et les juridictions spirituelles de l'état ecclésiastique au diocèse de Beauvais. La place faite dans cet ouvrage aux textes diplomatiques atteste l'importance des

9. Lyon, 1666, in-fol. L'auteur étant mort en 1660, on doit l'impression de l'ouvrage au P. Ménestrier.

10. Exception faite, naturellement, pour ce qui concerne l'évangélisation de Bordeaux, que Lopès fait remonter à saint Martial (Hierosme Lopès, *l'Église métropolitaine ... Saint-André de Bordeaux* (Bordeaux, 1882, 2 vol. in-8°), t. I, p. 119). L'édition princeps est de 1668.

institutions anciennes pour la connaissance du droit public et l'étude de l'histoire locale. Le pouillé diocésain, qui est à la base de cette publication, est accompagné d'un commentaire historique qui fait connaître par doyenné la fondation des églises, l'établissement des monastères, l'érection des collèges, la taxe et les collateurs de chacun des bénéfices. Le plus souvent, l'auteur s'en tient aux textes et s'abstient de juger. « Si c'est bien ou mal fait, dit-il quelque part, *aliorum sit judicium.* »[11] Et comme il s'agit là essentiellement d'une histoire de diocèse, l'ouvrage renferme aussi un abondant récit intitulé « Gestes des évêques de Beauvais »[12], où se mêlent documents, poésies et légendes[13].

L'élan imprimé à ces recherches ne devait pas faiblir de sitôt. Voyez plutôt en Provence. En 1668, lorsque Jean Pitton publie ses *Annales de l'Église d'Aix,* il n'est pas un diocèse de cette province qui n'ait déjà son histoire ou à laquelle on ne travaille. L'auteur loue cette activité fiévreuse[14]. « L'Église de Riez a eu son écrivain (Simon Bartel en 1636) que je citerai assez souvent dans mon histoire, écrit-il. Nous attendons ce que le P. Colombi, de la Compagnie de Jésus, nous dira avec sa fidélité, et son éloquence ordinaire, de celle de Sisteron. M. Juvenis, conseiller et procureur du roi dans le Gapençois, travaille à celle de sa patrie, et m'a aidé en plusieurs rencontres, dont je lui suis parfaitement obligé, et au P. Pagi, ex-provincial des Frères Mineurs conventuels, qui m'en a donné la connaissance. J'ai appris qu'on travaille à celle de Fréjus. Il ne manquera pas matière à cet écrivain, puisque l'Église n'en est pas moins recommandable que la ville que Tacite appelle, dans la vie de son beau-père, l'illustre colonie de Fréjus. Je souhaiterais de bon cœur que M. Grossi, prêtre de la ville d'Apt, très savant dans l'histoire, dans les mathématiques et dans toutes les belles sciences, voulût donner au public ses veilles et ses travaux; nous verrions une histoire particulière achevée. Car outre que la matière en est noble et riche d'elle-même, l'ouvrier en est très capable et son véritable génie est pour l'antiquité. »

Un siècle plus tard, la *Bibliothèque historique* du P. Lelong,

11. P. Louvet, *Histoire ... du païs de Beauvaisis,* t. I, p. 392.
12. P. Louvet, *Histoire ... du païs de Beauvaisis,* t. II, p. 130-693.
13. Cf. le passage à Beauvais d'un homme qu'on disait être le Juif errant (octobre 1604). Louvet reproduit, à propos de ce personnage légendaire, une complainte rimée et la traduction d'une lettre en allemand datée de 1564 (t. II, p. 677-684).
14. Jean Pitton, *Annales de la sainte Église d'Aix ... avec les dissertations historiques contre Mre Launoy* (Lyon, 1668, in-4°), Préface.

dans l'édition qu'en a donnée Fevret de Fontette en 1768, dresse le bilan de cette prodigieuse activité. Près de 3.000 volumes y figurent, tant imprimés que manuscrits, sur les sujets les plus divers concernant l'histoire des Églises métropolitaines et de leurs suffragants[15]. On a l'impression d'un vaste chartrier où seraient rassemblés par diocèses les dossiers de l'ancienne Église gallicane. Car ces écrits sont en général moins des ouvrages historiques que des compilations érudites, intéressantes par les recherches qu'elles résument et les inédits qu'elles font connaître. Beaucoup de ces ouvrages, qui affectent une forme littéraire, n'en gardent pas moins dans la présentation des faits le caractère monotone des annales. Nomenclature, recherches, documents, ces recueils ne sont guère autre chose; mais cette exclusivité, si j'ose dire, nous les rend précieux. Sans compter qu'ils suppléent pour une large part les originaux aujourd'hui disparus.

Deux traits principaux caractérisent cette immense production : 1° Un fonds commun d'idées qui, d'une monographie à l'autre, s'enrichit par l'acquisition d'éléments locaux et systématise les problèmes essentiels autour desquels tourne nécessairement toute l'histoire diocésaine : origines de l'Église, prérogatives de l'évêque et de son chapitre, état du clergé, fondation des églises, collégiales, abbayes, prieurés, hôpitaux, collèges; — 2° Une érudition locale, peu suffisante encore, mais exacte, soucieuse de références et méticuleuse jusqu'à grossir les moindres volumes de dissertations, à moins que ce ne soient force pièces historiques, tels catalogues d'actes, conciles, statuts synodaux, pouillés. Je citerai par exemple les *Évesques de Poitiers* par Jean Besly[16], « un des plus judicieux critiques du XVII° siècle », ouvrage d'une aridité voulue et qui ploie sous la masse des témoignages produits entre chaque règne par longs fragments. Baluze va plus loin. Ses *Concilia Galliae Narbonensis*[17], que le P. Lelong range parmi les histoires d'Églises particulières, ne sont qu'un recueil de textes conciliaires concernant les églises et les monastères du diocèse de Narbonne (897-1374), textes annotés et suivis d'un catalogue d'actes, le tout en latin.

La poussée critique. — Quelle était la valeur scientifique de ces matériaux ? Toute recherche ne peut être vraiment utile qu'en s'appuyant sur la critique. Or la critique des textes était au XVIIe siècle une science encore à ses débuts;

15. FEVRET DE FONTETTE, *Bibliothèque historique du P. Lelong*, t. I, p. 539 et suiv., n°[s] 7810 et 10799.
16. Paris, 1647, in-4°.
17. Paris, 1668, in-12°.

et nos historiographes, venus à l'histoire sans éducation spéciale, se contentaient le plus souvent de reproduire les faits tels qu'ils les connaissaient, sans examen ni contrôle. Tous, bien entendu, protestent de leur impartialité. Plusieurs même se réclameront de la sentence de Cicéron : « Ne rien cacher de vrai, ne rien dire de faux. »[18] Mais comment, sans la critique, discerner le vrai du faux ?

En opposition à cette entière bonne foi, surgit la querelle de l'apostolicité des Églises. On se rappelle l'émoi qui gagna les diocèses lorsque Jean Launoy, à la suite du P. Sirmond, s'en prit aux origines apostoliques des premiers évêchés de France (1641). La question s'apparentait pour beaucoup d'esprits à des théories religieuses : ils ne pouvaient croire « que ceux à qui le Fils de Dieu avait donné le soin des âmes eussent négligé, l'espace de trois cents ans, ... tout un pays des plus célèbres » comme la Gaule. Ainsi s'exprime un contemporain, Dom Marlot[19], qui s'efforce d'établir que saint Sixte, premier évêque de Reims, a été envoyé de Rome par le prince des apôtres, l'an 68 de notre ère, pour y prêcher la religion chrétienne. Le respect conservateur des soi-disant traditions guide encore, entre beaucoup d'autres, l'auteur des *Annales de la sainte Église d'Aix,* lorsqu'il annexe à son livre une série de « dissertations historiques, où il est amplement prouvé contre messire Jean Launoy, que saint Maxime, disciple de Notre Seigneur Jésus-Christ, et sainte Marie-Madeleine, sœur de Lazare, sont venus en Provence et ont fini leurs jours dans Aix. »[20] Nos petits historiens s'imaginaient avoir « prouvé », lorsqu'ils avaient aligné une longue suite de textes tirés des Pères, des Actes des martyrs, Vies de saints et autres écrits. Tous ces documents « que la foi publique rend irréprochables, déclare l'un d'eux, ne peuvent être allégués sans valider solidement ce qu'ils fournissent à l'histoire »[21].

De tels principes laissent assez voir quels obstacles la critique eut à surmonter dès son apparition dans le champ de la littérature ecclésiastique locale. Peu à peu cependant, à la lueur des discussions, l'opposition traditionaliste semble

18. Joseph Antelmy, *De initiis Ecclesiae Forojuliensis dissertatio historica, chronologica, critica, prophano-sacra* (Aix, 1680, in-4°), Préface.
19. Je cite d'après l'*Histoire de la ville, cité et Université de Reims* (Reims, 1843), t. I, p. 415.
20. J. Pitton, *Annales de la sainte Église d'Aix*, p. 1.
21. Jean de La Mure, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon* (Lyon, 1671, in-4°), p. 275.

avoir perdu de son assurance. Ses partisans se recrutent de moins en moins en dehors des régions intéressées. En certains diocèses même, où l'opinion de la foule, docile au sentiment des autorités, continue à prévaloir, les monographes n'osent plus se prononcer sur le fond du débat[22]. Au XVIIIe siècle, l'*Histoire de l'Église gallicane* par le P. Longueval et l'*Histoire littéraire de la France* par les religieux de Saint-Maur portent à ces croyances un coup fatal, et dès lors les historiens se montrent plus pénétrants, plus hardis. Ménard, par exemple, dans son *Histoire des évêques de Nîmes*, rejette en critique éclairé l'opinion de ceux qui faisaient de l'aveuglené de l'Évangile le premier évêque de cette ville et fixe au IIIe siècle l'époque de la naissance du christianisme dans la contrée[23].

Ainsi la critique, mal accueillie d'abord, obligea peu à peu les historiens à l'acquisition d'une connaissance plus scientifique des sources, et par suite la monographie diocésaine, au début purement narrative et documentaire, fut orientée définitivement dans une phase nouvelle de progrès.

II. — HISTOIRE DES MONASTÈRES.

Les Bénédictins de Saint-Maur. — Important facteur de vie spirituelle, l'institution monastique a sa place dans l'histoire à côté des Églises particulières. Comme l'évêque dans la cité, les moines dans les campagnes ont créé des centres d'activité religieuse et sociale, monastères ou paroisses. Connaît-on ces fondations ? Que sait-on de leur passé religieux ? Les religieux réformés de Saint-Maur, les premiers, cherchèrent à donner une réponse à ces questions, en s'intéressant pour leur part, plus qu'on ne l'avait fait avant eux, aux annales de l'ordre de saint Benoît ; et cette entreprise qui, selon les prévisions de leur premier supérieur général, Dom Grégoire Tarrisse, devait être un long hommage en l'honneur de leur Congrégation, servit à ses débuts l'histoire locale.

On sait que la réforme de Saint-Maur[24], inspirée de celle

22. Si Gilles Du Port inscrit saint Trophime en tête du catalogue des évêques d'Arles, supposant que la foi fut prêchée en Provence dès le Ier siècle, ce n'est pas qu'il y croit. Ce sentiment, dit-il, « est conforme à la tradition des plus célèbres Églises de France » et, sans plus insister, il laisse aux autres sur ce point la liberté de leur jugement (*Histoire de l'Église d'Arles* (Paris, 1690, in-12°), p. 76).

23. *Histoire des évesques de Nismes, où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette ville pendant leur épiscopat par rapport à la religion* (La Haye, 1737, 2 vol. in-12), t. I, p. 24 et 12.

24. Cette réforme, accomplie en 1627, n'avait pas tardé à se répandre en France. Dès 1675, elle comprenait 3.000 religieux et 178 monastères et, en 1720, 800 monastères environ.

de Cluny au XIIIe siècle, qui était elle-même une interprétation élargie de la règle de saint Benoît, obligeait les moines à sanctifier leurs loisirs par le travail intellectuel. Dom Tarrisse, à qui revient le mérite de cette rénovation, y faisait preuve d'imagination et d'initiative. Le cycle des études communes aux religieux (philosophie, théologie, Écriture sainte) comprit dès lors huit années, après quoi, si l'un d'eux montrait de l'attrait pour les recherches érudites, on l'intéressait aux chroniques de l'Ordre qu'on se proposait d'écrire et, tout d'abord, à l'histoire du monastère auquel il appartenait.

L'initiation aux études d'histoire monastique locale. Le programme de Luc d'Achery. — Les instructions de Luc d'Achery destinées à venir en aide aux débutants, prescrivaient une méthode d'initiation à la recherche et au travail personnel. Une première circulaire (1647) expose en vingt-cinq articles, sous forme de questionnaire, toute une série de faits intéressant les monastères de l'Ordre. C'est une doctrine qui s'élabore, un programme d'histoire monastique locale. L'année suivante, cette ébauche se précise et, du strict point de vue bénédictin, nul doute qu'on ait fait œuvre exhaustive. On trouvera le texte des ces instructions dans la *Revue Mabillon*[25]. Je les résumerai ici sous trois chefs principaux : questions à traiter, recherche et transcription des documents; composition des mémoires.

QUESTIONS A TRAITER. On peut les répartir en quatre sections.

1° *Origine et développement extérieur du monastère.* — Décrire sa fondation, en quel diocèse, son décor local, transformations opérées depuis l'origine. — Quels prieurés en dépendent ? — Lui connaît-on d'autres bénéfices, soit cures ou prébendes; à la collation ou présentation de qui ? — Quels en sont les bienfaiteurs insignes ? — A quels saints les églises sont-elles dédiées; — a-t-on leurs reliques ? — Curiosités des communes avoisinantes. — Faits extraordinaires, prodiges ou miracles, « pourvu qu'on ne s'arrête pas trop à ces recherches ».

2° *Administration et vie intérieure du monastère.* — Quels sont les règlements en vigueur, les coutumes ? — De quels actes insignes est-il mémoire ? — Quels sont les sanctuaires de dévotion ? leurs reliques ? — Quels personnages remarquables en doctrine ou en sainteté ont fleuri là ? — Quels princes, rois ou évêques y sont ensevelis ; leurs épitaphes ? — Liste des abbés avec notice.

25. Tome VI (1910-1911), p. 133-156, 437-453.

3° *Les monastères et les puissances spirituelles ou laïques.* — Le monastère est-il exempt de l'évêque; — a-t-il droit épiscopal ou d'officialité ? — Si l'abbé pouvait conférer les ordres; — quel rang lui appartenait aux assemblées du diocèse ou de la province; — titres du monastère : baronnie ou comté, etc. — Relever les noms des personnes illustres désignées dans les chartes; décrire leurs sceaux ou armes. — Quels personnages sont sortis de l'abbaye, soit pour fonder, soit pour en réformer d'autres, quand, comment, par qui ? — Quels religieux se sont distingués au service de l'État ? — Si l'abbaye a cessé d'être en règle, rechercher les bulles de la sécularisation; à quelle époque elle a été sécularisée, à la poursuite de qui. — Bien spécifier les diverses réformes accomplies en chaque abbaye, et aussi les causes de la décadence.

L'introduction de la réforme de Saint-Maur dans les maisons bénédictines intéressait de trop près l'histoire de cette Congrégation pour qu'on négligeât de s'en instruire dans le détail. On insiste pour que soient fixés par écrit les sentiments d'aversion ou d'estime qui se firent jour à cette occasion parmi les anciens religieux; on demande aussi de faire connaître les services rendus au public par ces établissements depuis leur affiliation « tant par les prédications, confessions ou catéchismes que par les séminaires, études, etc. » C'était déjà pressentir l'intérêt que porteront de nos jours à ces questions les historiens de la pratique religieuse sous l'Ancien Régime.

4° *Histoire monumentale.* — L'archéologie religieuse, qui devait réaliser de si prodigieux progrès au XIXe siècle, était encore à peine soupçonnée. On préconise toutefois une manière uniforme de dresser les plans géométriques des monastères, en exposant la configuration d'ensemble d'après une même échelle, sauf le cas où, les établissements ayant des jardins enclos fort spacieux, on se servirait de deux échelles, l'une suffisante pour distinguer l'église et les bâtiments, l'autre, plus petite et réduite, pour les enclos.

RECHERCHE ET TRANSCRIPTION DES MANUSCRITS. — Ces instructions ne posaient pas que des problèmes; elles invitaient à l'exploration des dépôts d'archives et formulaient des préceptes pour l'étude et la transcription des manuscrits. Les religieux devaient recueillir tous les documents intéressant les monastères et les moines de toute couleur; être attentifs à la chronologie des faits, à l'origine des documents, en évitant toutefois de porter préjudice à personne. S'il existe des

titres restés inédits, particulièrement des vies de saints, en établir le catalogue, indiquant pour chaque manuscrit l'*incipit* et l'*explicit*. N'employer aucune abréviation. Signaler les coutumes des lieux et respecter les particularités de la langue. Enfin on recommandait de n'épargner ni peine ni dépense pour l'acquisition des manuscrits et autres pièces nécessaires.

Composition des mémoires. — Ces instructions destinées aux novices visaient surtout l'établissement de recueils documentaires. On leur demandait non pas d'avoir du talent, mais seulement de réunir des notes, de colliger des copies, voire de consigner par écrit en latin les faits de quelque importance sur l'histoire du couvent, sans se préoccuper de faire un choix rigoureux, ce qui aurait pu en amener plusieurs à ne rien écrire du tout. Quant à la rédaction des notices sur les monastères, celles-ci devaient comprendre deux parties : l'une consacrée à la narration des faits établis selon l'ordre chronologique, l'autre réservée aux preuves ou pièces justificatives, le tout à l'imitation d'André Duchesne, dont les histoires généalogiques avaient fondé la réputation.

Il ne paraît pas que les religieux auxquels on s'était adressé, dans les petites colonies surtout, aient bien compris ce que l'on attendait d'eux. D'aucuns, par scrupule, voyaient dans l'étude une occupation vaine, sans utilité pour le salut; d'autres en étaient détournés par le caractère trop technique de cette initiation que des années de pratique ne leur avaient pas permis de s'assimiler; quelques-uns s'effrayaient d'avoir à écrire en latin[26]. C'est alors que Mabillon rédigea et fit circuler dans toutes les maisons mauristes un « Avis pour ceux qui travaillent aux histoires de monastères » (octobre 1677)[27].

La méthode de Mabillon. — Deux choses surtout préoccupent l'éminent bénédictin : d'un côté, la partie scientifique ou le groupement des faits; de l'autre, la partie littéraire ou le travail de composition historique. Le groupement des faits peut

26. A cause de l'exagération que prendra plus tard la querelle entre l'abbé de Rancé et Mabillon au sujet des études monastiques, on pourrait croire que toutes les maisons mauristes étaient vouées à l'érudition et aux belles-lettres. Le grand Arnauld met les choses au point lorsqu'il dit en 1692 : « Il n'y a pas quarante religieux dans la Congrégation qui fassent une vie d'études. » Ce témoignage confirme celui de Mabillon dans son *Traité des études monastiques* (1691) : « Des cent-quatre-vingts monastères qui composent la congrégation de Saint-Maur, il n'y en a qu'environ vingt destinés pour les études extraordinaires » (Cité par H. Bremond, dans *l'Abbé Tempête*, p. 175).

27. *Ouvrages posthumes de Dom J. Mabillon*, t. II (1724), p. 91.

se faire de deux façons. D'abord en relevant par extraits, « tout de suite, pêle-mêle, », tout ce qui concerne les cadres tracés à l'avance (c'est l'inventaire des titres). Puis, en rédigeant autant de mémoires que la monographie projetée comporte de sujets différents : fondations, privilèges, bénéfices, etc. (c'est le classement par matières).

Cette double opération terminée, que les recherches aient été fructueuses ou non, il revient à l'auteur de se mettre à écrire. C'est le travail de composition. Le choix s'offre entre deux méthodes.

La première, applicable aux petits monastères, envisage l'ordre chronologique comme le plus naturel, chaque abbé venant à sa date. En dernier lieu, on pourra ajouter un chapitre ou deux où l'on bloquera « les événements qu'on n'aura pu réduire en un temps fixe, comme aussi un abrégé de l'histoire de chaque prieuré qui dépend de l'abbaye dont on écrit l'histoire ».

La seconde méthode, réservée aux grandes abbayes, est empruntée par Mabillon à l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons* (1675), que venait de publier Dom Germain, son compagnon de travail à Saint-Germain des Prés. Cette méthode consiste à diviser le récit en plusieurs livres, par tranches, d'après l'ordre des matières elles-mêmes. « Le premier livre doit traiter du monastère en général, c'est-à-dire de la fondation et des progrès de l'établissement, de ses prérogatives, de l'observance, de l'église, des lieux réguliers.... — Le second livre doit traiter des abbés et de ce qui est arrivé de plus considérable sous leur gouvernement, et touchant seulement brièvement les choses que l'on aura traité (*sic*) ailleurs avec plus d'étendue. — Le troisième aura pour matière les saints et les personnes illustres qui ont vécu dans le monastère, les études et les principaux bienfaiteurs. — Le quatrième traitera des prieurés et autres dépendances de l'abbaye. » — Le tout avec preuves à la fin de chaque livre[28].

Ici, point de discussion de textes, nulle recherche de causes, aucun prétexte à moraliser, mais seulement un récit exact. A la distance de plus d'un siècle, c'est toujours la

28. Dans une troisième partie, qui témoigne des progrès de la science historique à cette époque, Mabillon traite des sciences auxiliaires. Avec la chronologie et les généalogies toujours recommandées, d'autres disciplines sont appelées à collaborer : géographie, sigillographie, armoiries, blason, paléographie. On invite les travailleurs à se faire une idée de l'histoire générale de l'Église et de celle de l'Ordre intéressé; on leur signale comme indispensables la *Chronologie* et les autres ouvrages d'érudition du P. Labbe.

définition de Jean Bodin qui prévaut : *Historia, id est vera narratio.* L'histoire est conçue *ad narrandum.*

Premiers résultats. — Mieux ordonnée, judicieuse et aisée, la méthode que formulait Mabillon ne tarda pas à porter ses fruits. L'éminent bénédictin se plaisait à le reconnaître lui-même en citant « ces histoires particulières sans lesquelles il n'aurait pu écrire avec autant d'exactitude les *Annales de l'ordre de saint Benoît* ».

Érudition mise à part, ces « histoires particulières » s'offraient le plus souvent à l'état d'ébauche, de fragments et de notes, sans jointures, pourrait-on dire. Continuées ou reprises par d'autres, devenues plus nombreuses aussi, on pensa les utiliser à la confection d'un Dictionnaire historique de la Congrégation, sur le modèle de Moréri. « Chaque monastère y devait prendre place sous forme de notices brèves et substantielles. » Dom Rivet, chargé de la publication (1717), avait écrit pour ses collaborateurs une notice-type sur l'abbaye de Saint-Denis, « morceau de plus de seize pages in-folio ». Mais les luttes du Jansénisme, auxquelles il fut activement mêlé, firent échec au projet.

D'après Dom Racine qui, vers 1770, dressa le catalogue des Histoires de monastères recueillies par Dom Rivet en vue de son Dictionnaire, celui-ci, à cette date, aurait pu « être achevé facilement ». La liste énumère cent vingt-huit notices terminées et quelques autres sur le point de l'être[29]. Plusieurs d'entre elles déjà avaient sans doute été publiées[30] ou n'étaient probablement que le résumé de travaux plus étendus[31]. Quelques sondages pratiqués dans le fonds Saint-Germain de la Bibliothèque nationale, et plus spécialement dans les volumes du fonds latin qu'on a intitulés *Monasticon benedictinum*[31*], faciliteraient les reconnaissances.

29. *Revue Mabillon*, t. IX (1909), p. 396.

30. Lebeuf, dans la Préface de son *Histoire du diocèse de Paris* (1754), fait allusion à certaines « petites notices des abbayes » de ce diocèse parues en latin, qu'il a reprises et développées.

31. Les abbayes de Marmoutiers et de La Chaise-Dieu mentionnées dans le catalogue de Dom Racine, le sont également dans la *Bibliothèque historique*, mais les manuscrits désignés par Fevret de Fontette sont tout autre chose que des notices pour dictionnaire. L'« Histoire de l'abbaye de Marmoutiers » est un manuscrit en deux volumes in-folio (t. I, p. 755, n° 12147), et celle de La Chaise-Dieu comprend deux cahiers manuscrits, tous conservés à Saint-Germain des Prés (*ibid.*, p. 733, n° 11743).

31* Les 47 volumes du fonds latin (nos 12658-12704), qui composent le *Monasticon benedictinum*, ont été l'objet d'un dépouillement alphabétique par Léopold Delisle, dans la *Revue des bibliothèques* (juin-juillet 1897). 352 monastères y sont mentionnés.

III. — HISTOIRE DES PAROISSES.

L'abbé Lebeuf (1687-1760). — Nommer l'abbé Lebeuf, c'est évoquer le souvenir d'un modeste et prodigieux érudit. Natif d'Auxerre, ses premières recherches portèrent sur l'histoire de sa ville natale. Esprit original, soucieux d'indépendance et de réelle critique, passionné pour les « antiquités » locales, il composa sur une foule de sujets des dissertations savantes qui firent de lui l'un des hommes les mieux instruits des détails de l'histoire de France. L'Académie des inscriptions récompensa son mérite en l'appelant à siéger dans son sein en 1740. Dès lors, tout en continuant sa collaboration aux grandes publications de l'époque : le *Glossaire* de Du Cange, le *Dictionnaire* de Moréri et la *Gallia christiana,* il entreprit la description des paroisses rurales du diocèse de Paris. Le projet le hantait depuis bien longtemps ; quinze années durant il y travailla d'arrache-pied. Mais avant d'écrire sa « notice », bravant la fatigue, il s'était astreint à visiter à pied toutes les paroisses de la campagne, et s'était informé des usages et des singularités de chaque lieu. Cette *Histoire du diocèse de Paris*[32], où il instituait une discipline nouvelle, pourrait être étudiée sous plusieurs aspects. Qui nous fera connaître son système d'interprétation archéologique ? Hippolyte Cocheris, qui entreprit au siècle dernier une édition annotée de cet ouvrage, a pu écrire : « De tous nos archéologues, Lebeuf est le premier qui se soit occupé sérieusement de l'architecture du Moyen Age. Personne avant lui n'eût été capable de fixer avec autant d'exactitude l'âge d'un monument, et de tirer d'une pierre des éclaircissements que les textes se refusaient à donner. »[33] Les idées de Lebeuf en matière d'histoire locale sont mieux connues. S'il n'a pas créé une méthode, il a su par son génie la développer en y intégrant ce qui était « épars de côté et d'autre », et il l'a en outre comme imprégnée de sa personnalité. D'un mot, il a été l'initiateur aux études de paroisse rurale.

L'histoire des paroisses et l'histoire diocésaine. — A l'époque où Lebeuf travaillait aux *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique d'Auxerre,* l'un de ses principaux ouvrages, il découvrit une évidence à laquelle, apparemment, on n'avait pas pris garde avant lui. Le projet d'une histoire générale du

32. Paris, 1754-1758, 15 vol. in-12. Cet ouvrage a été imprimé deux fois. Voir ci-dessous, p. 448, note 51.

33. Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris,* édit. Cocheris, t. I (1863), p. 66.

royaume, souvent mis à l'étude, n'était possible à ses yeux que le jour où l'histoire exacte de chacun des diocèses de France aurait été faite. Or, jusque-là, l'histoire des évêques et des dignités avait concentré à peu près uniquement l'attention, et la paroisse, cellule initiale de la vie collective des âmes, était restée sans attrait; et pourtant, un diocèse étant composé de paroisses, la meilleure histoire de diocèse, ne serait-ce pas celle qui présenterait la synthèse de toutes les histoires paroissiales ? « La division des diocèses en villes bourgades et paroisses, en seigneuries et en fiefs, disait-il, est le seul moyen de ne rien omettre de tout ce qu'on peut désirer sur chaque lieu. »[35] En cela réside l'originalité de Lebeuf.

Plan des notices paroissiales de Lebeuf[36]. — Lebeuf n'est pas le premier qui se soit appliqué à envisager les événements par rapport aux cadres restreints d'une ville ou même d'un village; il n'est pas le premier qui se soit soucié des « antiquités » de telle ou telle paroisse. Lui-même reconnaissait avoir trouvé un modèle dans les *Origines de Caen* de M. Huet, et l'œuvre unique qu'il projetait devait être la continuation de ce que Jacques Du Breul avait commencé dans son *Théâtre des antiquités de Paris*[37]. Mais celui-ci n'avait traité qu'incidemment de dix ou douze villages de la banlieue parisienne, et ceux que leur curiosité aurait poussés à rivaliser avec lui manquaient de directives.

Lebeuf a fait bien davantage. Dans l'histoire particulière des paroisses, il a intégré les résultats acquis par les érudits de son temps; il a mis sur le même pied dans ses préoccupations les villes et les villages; il a donné des notices documentées sur chacune des paroisses de la banlieue de Paris : cela était nouveau. S'inspirant des instructions rédigées par les Bénédictins de Saint-Maur pour l'établissement des monographies de monastères, Lebeuf s'est imposé un plan précis, il a dressé un questionnaire contenant à peu près tous les points d'interrogation auxquels pouvait répondre à son époque la monographie d'une localité quelconque : situation de la paroisse, étymologie de son nom, description de l'église ou, s'il y a lieu, des églises, transcription des épitaphes anciennes, notices sur les abbayes, collégiales et prieurés, catalogue des seigneurs, fait mémorables survenus dans les limites de la paroisse, biographie des hommes illustres ou personnages

35. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV (1758), p. 374.

36. Lebeuf a exposé son programme dans la Préface de son *Histoire du diocèse de Paris*.

37. Le première édition est de 1608, la meilleure de 1640 (Paris, in-4°).

recommandables. En outre, il a fait place dans son programme aux singularités naturelles et, ce qui nous semble plus digne de remarque, aux titres anciens pouvant concerner les communautés d'habitants et, par suite, la condition des personnes. Enfin, il a eu la perception très nette de la différence qui sépare les monographies de paroisses urbaines des monographies rurales. Il est possible, quand le sujet à étudier est une paroisse de ville, de faire une histoire strictement ecclésiastique. Communauté d'habitants et paroisse sont deux organisations qui, dans les cités importantes, coexistent généralement sans se confondre, sans se recouvrir. A la campagne, la paroisse absorbe, englobe la communauté. Traiter de l'une oblige à parler de l'autre. De là deux méthodes d'exposition qu'on retrouvera dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, suivant que les notices intéressent les paroisses de la capitale ou de la banlieue[38].

La paroisse et les Académies de province sous l'Ancien Régime. — Lebeuf s'était rendu compte qu'il ne pouvait tout dire parce qu'il ne pouvait tout savoir, que ses informations

38. Il y aurait peut-être quelque injustice à ne pas signaler parmi les précurseurs de Lebeuf, encore que celui-ci n'en dise mot, Dom Guillaume Morin, grand prieur de l'abbaye de Ferrières. Son histoire du Gâtinais, publiée après sa mort en 1630, connut la pire malchance réservée à une œuvre posthume : l'impression fourmille de « monstruosités de toute nature », déclare Paul Quesvers, dans l'Avertissement à la réédition de cet ouvrage (*Histoire du Gastinais*, édit. LAURENT, Pithiviers, 1883-1889, 3 vol. in-4°). Mais c'est le dessein et la place de l'œuvre qu'il convient ici de considérer. Sans doute, Dom Morin manque de formation historique; son érudition est assez empirique et, comme la plupart des historiens de son temps, il a recueilli sans discernement toutes les traditions locales (ce qui le rend cher aux folkloristes). Mais en revanche, combien d'analogies entre son ouvrage et celui de Lebeuf ! Dom Morin a voulu faire l'histoire non seulement des villes mais des moindres bourgades. Pendant une dizaine d'années, il a parcouru les routes, « étudiant *de visu* la plupart des localités dont il se proposait de parler ». Il a décrit les monuments importants qui se trouvaient dans la limite de son sujet : châteaux, églises, chapelles. Parfois même il a inventorié les galeries de tableaux ou le mobilier des églises. Il n'a pas manqué d'y signaler quelles reliques on y vénérait, ni de reproduire les épitaphes les plus curieuses. De temps à autre, il indique les productions naturelles des terroirs. Plus fréquemment il relate les événements ayant eu pour théâtre la localité, objet de la notice. Les noms des seigneurs retrouvés par lui y figurent et, quand il le juge intéressant, il donne la généalogie des maisons nobles. Dom Morin, dans son texte, a intercalé, en les commentant, des documents comme la charte de Lorris, le privilège de Châlo-Saint-Mars, qui prouvent qu'il avait au moins entrevu l'utilité des recherches concernant la condition des habitants autres que les seigneurs et les ecclésiastiques. Notons enfin que l'histoire de Dom Morin, antérieure de plus d'un siècle à l'œuvre de Lebeuf, a précédé les instructions de Luc d'Achery, qui sont de 1647. (Je dois la communication de cette note à l'obligeance de M. Claude de Bonnault).

en divers endroits, bien souvent, présentaient des lacunes. Aussi la préface de son ouvrage laissait-elle entrevoir la nécessité d'un supplément, voire d'une seconde édition remaniée et augmentée. Mais, entre temps, il est émouvant de voir ce vieillard, immobilisé par la maladie, inquiet pour l'avenir de son dessein, organiser sa suppléance, en s'efforçant d'y intéresser les Académies et les Sociétés littéraires de son temps. Ces cénacles d'honnêtes gens s'occupaient peu d'érudition. Lebeuf leur reprochait un esprit paradoxal et futile. « Qui empêcherait d'en exclure certaines parties de littérature frivoles ou dangereuses, tout au moins inutiles, et de leur substituer le genre historique ? » demandait-il. Les avantages de la coopération par groupements, en utilisant les compétences, profiteraient à l'histoire paroissiale. Et il conviait leurs membres à se répartir entre eux le travail : « Chaque société choisissant un certain nombre de paroisses, l'entreprise pourrait tellement se partager que les uns embrasseraient l'explication des antiquités, les autres prendraient l'histoire moderne, ceux-ci les matières de commerce, ceux-là l'histoire naturelle, d'autres enfin les généalogies, les connaissances diplomatiques, etc. »[39].

Mort trop tôt pour mesurer l'influence de son œuvre, Lebeuf eut du moins la satisfaction de voir paraître l'*Histoire de Saint-Jacques de la Boucherie* que l'abbé Villain, vicaire de cette paroisse, édita en 1758. Cet *Essai*, comme l'intitule modestement son auteur, très solide et caractéristique à la fois de l'esprit et de la méthode de l'éminent archéologue dont il se déclare l'élève, atteste les progrès accomplis en matière d'histoire paroissiale au XVIIIe siècle. Comparé à l'ouvrage de l'évêque d'Avranches, on voit ce que Villain a ajouté à Huet, en quoi il lui est supérieur, grâce à Lebeuf.

*
**

En bref, à la fin du XVIIIe siècle, l'histoire ecclésiastique locale est créée; elle a trouvé sa voie; elle est en possession de ses méthodes. Mais que de progrès sont encore à réaliser ! Élargissement des disciplines et des points de vue, amélioration des méthodes, éditions de textes toujours plus nombreuses, perfectionnement de l'outillage, et, pour tout résumer, éclosion de monographies de plus en plus documentées : telle est l'œuvre, jamais achevée, des générations à venir.

39. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV (1758), p. 375.

DEUXIÈME PARTIE

De 1815 à nos jours.

L'histoire eut singulièrement à pâtir de la Révolution. La suppression des Ordres religieux, la confiscation de leurs archives et celle des papiers des corporations interrompirent brusquement « ce genre d'études dans lequel la France s'était illustrée pendant deux siècles »[40]. Dès lors et jusqu'à la Restauration, une période d'inactivité s'écoule, qui fut très préjudiciable aux traditions du travail intellectuel. Quand le calme fut revenu, le goût pour les recherches érudites se fit jour à nouveau. Mais entre temps une évolution s'était faite, que trahissent les regrets et les contradictions du moment, et les partis politiques, encore en proie aux mêmes fièvres qu'autrefois, chercheront à s'emparer de l'histoire pour y forger des armes nouvelles.

Le retour à l'histoire. — A l'aube du XIXe siècle, sous le signe du nouveau Concordat, un grand souffle a traversé le pays. C'est le temps où Chateaubriand réhabilite la conception chrétienne de l'histoire et magnifie la cathédrale gothique. L'archéologie attire. De Caen, dès 1826, Arcisse de Caumont a donné le signal. Son *Bulletin monumental* va mener campagne en faveur des monuments historiques. Puis, c'est Bonnetty qui oppose au voltairianisme ambiant les *Annales de philosophie chrétienne,* où l'étude du passé figure au premier plan. « L'histoire, écrit un de ses collaborateurs, l'abbé Foisset, supérieur du Petit Séminaire de Dijon, l'histoire est l'élément essentiel et primitif de l'éducation. Sur elle s'appuie notre foi... Catholiques, étudions l'histoire : là gît aujourd'hui notre force; là aussi notre gloire. »[41] Ces préoccupations apologétiques, qui seront celles de Montalembert et d'Ozanam, les chefs de file du parti, domineront longtemps l'historiographie religieuse, et nous les retrouverons jusque dans ce petit canton spirituel que délimite l'orientation générale de notre enquête.

Le mouvement, autant qu'on peut en fixer les limites, comprend deux périodes : l'une s'étend des débuts de la Restauration jusqu'à l'avènement de la Troisième République ; l'autre embrasse tout l'intervalle écoulé depuis cette époque jusqu'au moment présent.

40. DACIER, *Compte rendu à l'empereur de l'état des sciences, des lettres et des arts depuis 1789* (extr. du n° 55 du *Moniteur,* ann. 1808), p. 11.
41. *Annales de philosophie chrétienne,* t. III (1831), p. 129-130.

I. — PREMIÈRE PÉRIODE : DE 1815 A 1870.

La première période est une phase de relèvement, d'initiation et de progrès.

Tout n'avait pas péri du legs considérable laissé par les érudits de l'Ancien Régime. A Paris comme en province, nombreux encore sont les titres, copies, extraits ou simples notes rassemblés dans les bibliothèques ou les dépôts de livres. Et c'est là, en attendant le classement des papiers entassés dans les chefs-lieux de départements, que vont s'orienter les premières investigations de l'érudition locale, c'est là que se dessinera la première forme de la renaissance historique du XIXe siècle. Naturellement, les manuscrits inédits attireront de préférence. Il ne serait pas indifférent à ce propos de savoir, par régions, les pillages et les plagiats auxquels on procéda au cours de cette période. Mais l'essentiel est ailleurs. Un ouvrage vaut surtout par l'inédit qu'il révèle et les renseignements qu'il accrédite. Voyons donc parmi les publications de l'époque, les catégories d'études que l'on peut considérer comme l'expression de ce mouvement, en reprenant la division précédemment adoptée : diocèse, monastère, paroisse.

Histoire diocésaine. — Malgré la situation nouvelle créée aux Églises de France par le Concordat de 1801, la vie et les institutions d'Ancien Régime continueront d'offrir une matière plus immédiate à « historier ». Ne nous étonnons pas de la préférence donnée au diocèse. Fait à l'image de l'Église universelle dont il rappelle le gouvernement et les institutions, il réunit dans son cadre administratif à peu près tout ce qui peut intéresser dans une histoire de province. Toute autre circonscription ecclésiastique moins étendue se fût d'ailleurs difficilement prêtée à des considérations d'ordre général. Et la vogue est à l'histoire synthétique.

Laissant de côté les études partielles ou de détail, on peut évaluer à une soixantaine environ les histoires générales de diocèses qui ont vu le jour entre 1820 et 1870. Je les répartirai en trois groupes.

1° *Ouvrages posthumes.* — Plusieurs Églises particulières n'avaient pu jadis livrer leurs fastes à l'impression. Six d'entre elles trouvèrent un éditeur au cours de la période qui nous occupe. Les diocèses intéressés sont Coutances (1832)[42], le

42. René Toustain de Billy, *Mémoires sur le diocèse de Coutances,* publiés par Travers et Radegonde (Saint-Lô, 1832, in-8°). *L'Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances,* du même auteur, a été publiée plus tard en trois volumes in-8°, de 1875 à 1886, par Fr. Dolbet et A. Héron.

Mans (1837)[43], Reims (1843)[44], Aix (1862)[45], Évreux (1865)[46], Chartres (1866-1875)[47]. Ces différents travaux ont surtout une valeur documentaire. Les notes et les observations critiques des éditeurs sont en général peu nombreuses. Non pas que leurs auteurs aient laissé moins à découvrir après eux, mais les archives ecclésiastiques, en changeant de propriétaires, restèrent par endroits longtemps impraticables. — En Alsace, L.-W. Ravenez et J. Liblin achèvent la publication de l'abbé Grandidier sur l'*Histoire de l'Église et des évêques-princes de Strasbourg* (1862), dont deux volumes avaient paru en 1776 et 1778.

2° *Réimpressions et traductions.* — Les frais d'impression n'étaient pas moins élevés autrefois qu'ils ne le sont de nos jours, et les ouvrages d'érudition destinés à un public restreint ne connurent jamais de gros tirages. Devenus fort rares au XIXe siècle, certains d'entre eux font l'objet d'éditions nouvelles. Il s'agit presque toujours des travaux les plus représentatifs de l'érudition locale, telles les réimpressions publiées à Périgueux (1842)[48], à Saint-Brieuc (1850)[49]. A Auxerre, en réimprimant les *Mémoires* de l'abbé Lebeuf sur l'histoire ecclésiastique du diocèse, Challe et Quantin entreprennent l'enrichissement de cet ouvrage, renouvelé en partie d'après les sources et continué « jusqu'à nos jours » (1848)[50]. Du même abbé Lebeuf, Cocheris entreprend de continuer et de compléter l'*Histoire du diocèse de Paris,* édition gigantesque par la conception du plan, mais qu'il ne put achever : celle-ci toutefois n'en demeure pas moins, avec ses quatre volumes publiés, sa bibliographie, ses additions et ses

43. Dom Jean COLOMB, *Histoire des évêques du Mans* (le Mans, 1837, in-8°).

44. Dom MARLOT, *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique,* éd. par Jean LACOURT. (Reims, 1843-1846, 4 vol. in-4°). Ouvrage du XVIIe siècle (voir ci-dessus, p. 429 et n. 2 et 3).

45. P.-J. de HAITZE, *l'Épiscopat métropolitain d'Aix* (Aix, 1862, in-12). Ouvrage du XVIIe siècle.

46. J. Le BATELIER D'AVIRON, *le Mémorial des évêques d'Évreux,* publié par l'abbé P.-F. LEBEURIER (Évreux, 1865, in-8°). Ouvrage du XVIIe siècle.

47. J.-B. SOUCHET, *Histoire du diocèse de Chartres* (Chartres, 1866-1875, 4 vol. in-8°). Ouvrage du XVIIe siècle.

48. Le P. Jean DUPUIS, *l'État de l'Église du Périgord depuis le christianisme,* annoté par AUDIERNE (Périgueux, 1842, 2 vol. in-4°).

49. Abbé RUFFELET, *Annales briochines ou Abrégé chronologique de l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc,* réédité par S. ROPARTZ (Saint-Brieuc, 1850, in-12).

50. Abbé LEBEUF, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre et de son ancien diocèse,* réédité par CHALLE et QUANTIN (Auxerre, 1848-1855, 2 vol. in-8°).

notes, un monument incomparable d'érudition aussi étendue que minutieuse et sûre (1863)[51].

En même temps qu'on réimprime, on traduit. De Pierre Gassendi, la *Notitia* sur l'Église de Digne, dont il était grand-prévôt, est rééditée, puis traduite (1845)[52]. Le *Chronicon Lingonense* du P. Jacques Vignier, de la Compagnie de Jésus, est translaté du latin, continué jusqu'en 1792 et annoté (1842)[53]. En maints diocèses jusque-là sans histoire, sauf dans la *Gallia*, on extrait de l'œuvre des Bénédictins, à l'usage des ecclésiastiques, tous les passages intéressant la succession des évêques et des abbés. Tel le *Cameracum christianum*, publié avec la traduction en regard du texte et des additions considérables (1849)[54]. Cet ouvrage, qui inspira la *France pontificale* de Fisquet (1860) et, antérieurement à cette traduction de la *Gallia*, celle de l'abbé de La Nauze sur l'Église de Sarlat (1857)[55], avait été entrepris sous les auspices de Mgr Giraud, archevêque de Cambrai.

3° *Monographies nouvelles.* — D'autres vont recommencer sur nouveaux frais l'histoire de leurs diocèses respectifs. On ne compte pas moins d'une quarantaine d'ouvrages publiés[56].

51. Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, nouvelle édition par Hippolyte Cocheris (Paris, 1863-1870, 4 vol. in-8°). Une troisième édition, celle-là complète, a été publiée par F. Bournon (Paris, 1883-1893, 6 vol. in-8°, plus la table). Parlant de l'édition de son prédécesseur, M. Bournon écrit : « Si l'auteur, persévérant dans son plan, avait donné à la suite de son travail les mêmes développements, trente volumes ... auraient été à peine suffisants pour mener à bien cette tâche laborieuse » (Préface, t. I, p. 111).

52. Par l'abbé Firmin Guichard (Digne, 1845, in-12).

53. Émile Jolibois, *les Chroniques de l'évêché de Langres* (Chaumont, 1842, in-8°).

54. Par Le Glay (Lille, 1849, in-4°).

55. Abbé de La Nauze, *Histoire de l'Église de Sarlat* (Paris, 1857, in-8°).

56. Voici par diocèses la liste de ces ouvrages, avec les noms d'auteurs et la date de leur publication : Apt (abbé Roze, 1820) ; Orange (Jos.-Ant. Bastet, 1837) ; Avranches (abbé Jean-Jacques Desroches 1838) ; Coutances (abbé Lecanu, 1839) ; Nîmes (A. Germain, 1838) ; Luçon (A.-D. de La Fontenelle de Vaudoré, 1841-1847) ; Beauvais (abbé Delettre, 1842-1843) ; Elne (P. Puiggarri, 1842) ; La Rochelle et Saintes (abbé Briand, 1843) ; Langres (J.-B.-Jos. Mathieu, 1844) ; Lisieux (L. Du Bois, 1845) ; Évreux (A. Chassant et G.-E. Sauvage, 1846) ; Maurienne (A. Angley, 1846) ; Besançon et Saint-Claude (M. Richard, 1847-1851) ; Amiens (Mgr Mioland, 1848-1849) ; Rouen (L. Fallue, 1850-1851) ; le Mans (Dom Piolin, 1851) ; Saint-Brieuc (Ch. Guimart, 1852) ; Boulogne (E. Van Drival, 1852) ; Maillezais (abbé Lacurie, 1852) ; Mende (J.-B. Ét. Pascal, 1853) ; Bayeux (J. Laffetay, 1855-1876) ; Lyon (Aug. Bernard, 1855) ; Orléans (V. Pelletier, 1855) ; Agen (abbé Barrère, 1855-1856) ; Saint-Brieuc (J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 1855-1864) ; Toulouse (abbé Salvan, 1856-1861) ; Arles (J.-M. Trichaud, 1857-1864) ; Angers (chanoine Tresvaux, 1858) ; Vence (E. Tisserand, 1860) ; Châlons-sur-Marne (Éd. de Barthélemy, 1861) ; Avignon (abbé Granget, 1862-1863) ;

Le plan généralement adopté est celui des annales ou chroniques. La division par épiscopats garde sa valeur charpentière. Les ouvrages qui rompent avec cet antique procédé se recommandent par une intelligence plus large du sujet. Telle l'*Histoire du diocèse de Bayeux* (1855)[57], qui est une continuation de l'ouvrage d'Hermant depuis l'épiscopat de Mgr de Nesmond (1659) jusqu'au Concordat de 1801 ; telle l'*Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude* (1847-1851)[58], ouvrage divisé par périodes chronologiques et maisons régnantes; et encore l'*Histoire du diocèse ancien de Châlons-sur-Marne* (1861)[59], qui traite, en des chapitres séparés, des divers facteurs de la vie religieuse : évêché, chapitres, abbayes, prieurés, ordres mendiants, commanderies, et finalement du protestantisme[59*].

Beaucoup de ces livres ne sont que des compositions littéraires, quelques-uns sans annotations ni références. Les travaux d'analyse de l'époque précédente en constituent le fonds solide. Les inédits sont rares[60]. On consulte le grand ouvrage de Fleury, l'*Histoire de l'Église gallicane* du P. Longueval, la *Gaule chrétienne,* les *Annales de l'ordre de saint Benoît,* l'*Histoire littéraire de la France,* les *Acta Sanctorum.* La collection des *Documents inédits,* les recueils provinciaux, l'*Art de vérifier les dates* sont mis à profit, comme aussi les publi-

Bordeaux (Dom Devienne, 1862); Soissons (abbé Pécheur, 1863-1875); Oloron (abbé Menjoulet, 1864-1869); Cahors (abbé Guilhou, 1865); Mâcon (comte de La Rochette, 1866); Toul et Nancy (abbé Guillaume, 1866-1867); Luçon (abbé Du Tressay, 1869); Dax (Aug. Dompnier de Sauviac, 1869-1873); Blois (abbé Gaudron, 1870).

57. Par l'abbé J. Laffetay (Bayeux, 1855-1876, 2 vol. in-8°).

58. Par M. Richard (Besançon, 1847-1851, 2 vol. in-8°).

59. Par Édouard de Barthélemy. Paris, 1861-1862, 2 vol. in-8°.

59*. En 1863, Mgr Jolly, archevêque de Sens, décide de jeter les bases d'une vaste organisation en vue d'une Histoire générale du diocèse actuel. On crée une Commission d'études et un *Bulletin,* destiné à recueillir les matériaux de cette histoire; on projette même la création d'un centre d'archives et d'une bibliothèque où seraient rassemblés, à la disposition des travailleurs, les documents, les études et les notes manuscrites envoyées de toutes parts. Le *Rapport,* publié à cette occasion, expose les dix principaux objets de recherche : Histoire biographique, hagiographie, liturgies anciennes, monographies des paroisses, histoire des maisons religieuses, chronologie et géographie, archéologie, influences morales, réorganisation des archives diocésaines. (*Rapport fait par son ordre à Mgr l'archevêque de Sens sur l'étude de l'histoire et de la réorganisation des archives des églises de Sens et d'Auxerre,* par M. l'abbé L.-M. Duru, historiographe du diocèse, Sens, 1864, in-8°). Prêtres et laïcs sont invités à donner un concours actif à l'entreprise; mais celle-ci ne devait avoir qu'une existence éphémère.

60. C'est une exception pour le temps que cette *Histoire du diocèse de Vence* par l'abbé Tisserand (Paris, in-8°), dont il est dit dans l' « Avis préliminaire » que « tous les faits (du livre) sont extraits des registres des communes et des actes de notaires ».

cations des sociétés savantes, les *Almanachs*, les *Annuaires* des départements, etc. Cependant des aperçus inédits informent à nouveau la matière. L'histoire ecclésiastique, telle que la concevait l'Ancien Régime, était moins religieuse que politique. On rajuste les proportions. Les vies des prélats perdent en importance ce que gagnent les institutions diocésaines et monastiques; on met l'accent sur les faits moraux. Une idée aussi se réalise, que les pouillés publiés jadis n'avaient fait que préparer : à la narration des événements, on annexe un dictionnaire des paroisses, où sont rassemblés tous les faits qui n'ont pas trouvé place dans les récits antérieurs; et ce supplément qui, dans le *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, n'occupe pas moins de quatre cents pages concentrées et nourries de faits, « achève de faire connaître à fond le pays en relatant l'histoire des villes et des villages ». Quant à la critique, si elle est partiale, je veux dire unilatérale, elle est féconde en ce sens qu'elle met en relief certains points de vue ignorés par l'optique vulgaire. En outre, les explications de la matière historique, les remarques et les conclusions d'ordre général ressortissent souvent à ce qu'on appelait alors la philosophie de l'histoire.

Histoire monastique. — Plus encore que les diocèses, les fondations monastiques attirèrent la curiosité des érudits. Les Bénédictins, nous l'avons vu, avaient laissé en portefeuille d'innombrables recherches sur l'histoire de leur Congrégation. Mémoires, recueils, notes, tous ces papiers mis en réserve pour qui entreprendrait de l'écrire, se retrouvaient souvent, rangés méthodiquement par liasses, dans les bibliothèques et les archives de préfecture, parfois chez des particuliers; on n'avait qu'à puiser.

Je ne dirai pas que certains établissements se désignaient plus spécialement à l'attention par leurs histoires restées manuscrites. On ne peut que savoir gré aux érudits qui, délaissant le travail facile, ont assumé le soin d'éditer, en les annotant, quelques-unes de ces monographies, et j'en sais de fort doctes comme l'*Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois*, par Dom Noël Mars[61] et l'*Histoire de l'abbaye de Marmoutiers*, par Dom Martène[62]. D'autres copient leurs sources ou en font des extraits dont ils grossissent des compilations hâtives publiées en séries, telles les

61. Publié par M. A. Dupré, une première fois en 1853 (Orléans, in-8°), puis sous les auspices de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Blois, 1869, in-8°).

62. Publié par l'abbé Chevalier, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIV et XXV (Tours, 1874-1875, in-8°).

Études historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche[63]. Ailleurs, on s'inspire du texte pour récrire l'histoire du monastère et l'adapter aux préoccupations du moment. La mode est à la prédication morale ou sociale. On se soucie moins de savoir que de comprendre; on veut avant tout instruire et convaincre. Alors que les Bénédictins, n'ayant en vue que leurs contemporains, s'étaient attachés à rapporter les donations, les immunités, les privilèges dont ils étaient l'objet, le XIXe siècle, visant un public tout autre, choisit, élimine, interprète. Il écarte les nomenclatures et quantité de faits et de dates jugés par lui accessoires, pour ne retenir que les faits plus révélateurs de la vie claustrale, son régime intérieur, les relations des religieux avec le monde, leurs dignités, charges, offices, etc.[64]. Les préjugés du siècle à l'égard des moines fournissent de nouveaux sujets d'apologétique. L'action sociale du monastère au Moyen Age, son aptitude à mettre en valeur d'immenses portions de territoire inculte, autant de considérations dont on s'empare et que développeront, en y apportant des tempéraments historiques différents, Henri d'Arbois de Jubainville dans ses *Abbayes cisterciennes* (1858) et Montalembert dans ses *Moines d'Occident* (1862).

Autre trait d'importance. Il n'est pas un texte utilisé par les Bénédictins qui ne s'accompagne de sa référence. Mais ce qui n'était pour ceux-ci que précaution contre l'erreur possible, devient pour leurs abréviateurs motif de foi et jamais, ou autant dire, ils ne vérifient les dires de leurs devanciers, qu'il s'agisse de lectures ou d'interprétations textuelles. Bien plus: même chez les auteurs apparemment renseignés à bonne source, on retrouve, érigée en système, l'aversion à « suivre la mode actuelle de surcharger de notes et de l'indication des sources les marges et le bas des pages »[65]. Bornons-nous à signaler deux ouvrages qui tranchent sur les monographies de l'époque par une parure d'érudition inaccoutumée : l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, par Gabriel Bulliot[66], avec son deuxième volume entièrement consacré aux chartes et pièces justificatives, et l'*Histoire de l'abbaye de Fécamp* par l'abbé Fallue[67], de qui la documentation, extraite en grande partie des archives de la Seine-Inférieure, en un

63. Par l'abbé Roy-Pierrefitte (1850-1865).
64. Cf. F. d'Ayzac, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France* (Paris, 1860-1861, 2 vol. in-8°).
65. P. Dhetel, *l'Abbaye de Notre-Dame de Lône* (Dijon, 1864, in-8°).
66. Autun, 1849, in-8°.
67. Rouen, 1841, in-8°.

temps où l'on n'y pouvait travailler sans l'autorisation préfectorale, s'enrichit de renseignements complémentaires puisés dans les bibliothèques de Florence et de Rome. Excellent exemple d'un esprit averti, consciencieux et ouvert aux choses du dehors, mais exemple encore bien peu répandu !

Histoire paroissiale. — Les notices de l'abbé Lebeuf sur les paroisses rurales du diocèse de Paris avaient provoqué plus d'admiration que d'imitateurs. On se représentait assez mal de son temps que la foule anonyme, divisée en autant d'êtres collectifs que le royaume comptait de paroisses, pût avoir du point de vue religieux une personnalité propre, et devînt, de ce fait, une entité intéressante à étudier. Si le XIXe siècle y changea quelque chose, la dispersion et la carence des anciens titres ecclésiastiques ne facilitait guère pour le moment la connaissance de ce passé déjà lointain. Aussi le clergé va-t-il tenter, par endroits, de travailler à sa propre histoire en reconstituant de nouvelles archives. Au diocèse de Poitiers, entre autres, le programme des conférences ecclésiastiques pour 1847 propose, comme sujet d'histoire, à titre facultatif, la chronique des événements accomplis dans les paroisses de 1790 à 1802 : c'est tout l'interrègne de l'Église de France qu'on voudrait faire revivre. On désigne comme sources à consulter les registres de l'état civil et de la paroisse, on recommande de recueillir les traditions orales, les mœurs et les usages d'autrefois, on interrogera les anciens, on consignera par écrit leurs souvenirs. Pas de narration historique, c'eût été délicat, mais la notation de faits authentiques, irrécusables, avec dates précises. Que cette industrie se soit révélée féconde en résultats, on n'en peut douter, puisque derechef, en 1851, Mgr Pie demandait à son clergé de poursuivre l'enquête commencée en s'attaquant au demi-siècle écoulé depuis 1802[68]. Plus tard Arcisse de Caumont, intéressé par cette initiative qui s'avérait solidaire avec l'étude des monuments religieux, fit insérer dans le programme du Congrès archéologique de 1864, le « Plan d'une chronique paroissiale » réparti en quatre périodes, savoir : 1° Temps primitifs et période celtique; — 2° Période romano-gauloise (*sic*); — 3° Époque chrétienne; — 4° Statistique actuelle. Remarquons qu'il s'agit là d'une « chronique » et non d'une « monographie ». Faute de temps, il eût été un peu téméraire de demander aux ecclésiastiques d'écrire sur documents l'histoire du petit coin de terre qu'ils desservaient. Tout au contraire, la composition

68. Abbé AUBER, *De la rédaction des chroniques paroissiales*, dans *Congrès archéologique de France*, XXXIe session (1864), p. 328-329.

d'un recueil de faits sur la vie et les traditions de leurs paroisses offrait à MM. les curés une étude généralement facile, comme le montra l'abbé Aillery, dans la communication qu'il fit à ce même Congrès sur la « chronique de Nalliers »[69].

Quel écho cette innovation de Caumont rencontra-t-elle dans les diocèses ? On aimerait être fixé sur ce point. A Troyes, où le Congrès avait tenu ses dernières séances, Mgr Ravinet, qui s'était fort intéressé à la discussion des rapports, prescrivit l'année suivante à ses curés une enquête sur l'histoire religieuse de leurs paroisses. La lettre épiscopale, en date du 2 juillet 1865, expose un plan capable d'offrir à tous une base commune. Deux sections : l'une, « la Paroisse », comprend trois articles : établissement et composition; renseignements historiques, état moral et religieux; l'autre section, « le Culte », envisage le personnel, les édifices paroissiaux, la fabrique. Cette fois encore, l'émulation seconda les intentions du prélat. De nombreux travaux furent envoyés à l'évêché, travaux d'intérêt variable inévitablement, mais où se distinguaient quelques mémoires de composition plus soignée, accompagnés de plans du village, de l'église, du presbytère, etc. Que de notes y sont rassemblées, qui aideront à écrire une étude originale et sûre du diocèse de Troyes au XIXe siècle ! C'est une initiative à peu près semblable que l'on constate, en 1866, au diocèse d'Autun où, sous le patronage de l'évêché, l'abbé Grillot entreprit ses *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution (1789-1803)*, recherches que publieront plus tard les abbés Bauzon († 1893), Muguet († 1923) et Chaumont († 1918)[70].

Entre temps, des hommes d'études que des circonstances particulières mettaient à même de pouvoir travailler d'après les sources, consacraient leurs veilles à dépouiller vieux ouvrages, grimoires de notaires et fonds d'archives, mettant sur fiches notes et renseignements concernant leur région. C'est l'origine des volumineuses *Chroniques paroissiales* du diocèse de Luçon laissées manuscrites par l'abbé Aillery, auteur du *Pouillé de Luçon* (1860), lesquelles, revues et augmentées, alimentent toujours depuis 1892 la revue des *Archives du diocèse;* c'est l'origine des quatre volumes de *Monographies communales* publiés par Élie Rossignol sur l'arrondissement de Gaillac de 1864 à 1866; l'origine aussi d'une foule de notices

69. *Congrès archéologique de France,* XXXIe session (1864), p. 293-323.
70. Quatre volumes ont été édités, de 1889 à 1903 (Châlons, in-8°); le tome V, consacré à l'arrondissement de Louhans, est encore à paraître.

généalogiques, paroissiales ou monastiques, si nombreuses dans les bulletins des Sociétés savantes de cette première période.

On s'est montré parfois sévère à l'égard de cette production historique. Sans doute, les érudits de ce temps se contentent aisément de ce qu'ils ont sous la main, ils professent un respect superstitieux de ce qui est écrit, ils exagèrent les développements d'ordre général où l'exercice littéraire disperse l'effort de recherche. Mais ces défauts, qui offrent une couleur d'époque, tiennent surtout aux conditions intellectuelles au milieu desquelles ces historiens doivent travailler, conditions défavorables qui s'amélioreront à mesure que l'outillage scientifique, en train de se constituer, les aura initiés à la recherche comme à l'utilisation méthodique des matériaux.

II. — LES DÉBUTS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL HISTORIQUE LOCAL.

Commencée sous la Restauration, l'organisation du travail historique, de nos jours encore poursuivie sans arrêt, va renouveler avec le temps les conceptions de l'histoire. Il convient d'en toucher ici un mot, avant d'aborder la dernière période de la présente étude.

Les Écoles d'érudition. — Tandis que l'historiographie ecclésiastique, plus ou moins tributaire de la tradition immédiate, s'efforce en province de recueillir et mettre au jour tout ce qu'elle peut connaître des antiquités locales, de grands historiens se mêlent au mouvement et entreprennent de l'intensifier par la création d'organismes scientifiques nouveaux.

Une institution d'État qui avait exercé une féconde influence sur les recherches historiques au dix-huitième siècle, le Comité des chartes, n'existait plus. Fondé par l'historiographe Moreau et composé en grande partie de Bénédictins, il avait pour objet de procurer aux savants la connaissance des titres et des monuments renfermés dans les dépôts publics et particuliers du royaume. Emporté par la tourmente révolutionnaire, cette institution allait-elle revivre et sous quelle forme ? Sans doute, l'Académie des inscriptions, rétablie en 1816, avait pris à tâche de continuer les principales de ses publications, comme le *Recueil des historiens de France*, et la *Table chronologique des chartes et diplômes*, mais les ouvriers manquaient qui auraient pu s'y employer. C'est alors que Louis XVIII, reprenant un projet présenté par le baron de Gérando à Napoléon Ier, créa l'École nationale des

chartes (1821), destinée à former des spécialistes sachant lire et interpréter les documents paléographiques. L'enseignement de cette école, fondée sur une méthode d'exactitude rigoureuse et d'esprit critique absolu, devait en faire le laboratoire par excellence de l'érudition française. Ouverte à tous, on pouvait croire que la notoriété de ses professeurs lui attirerait un public empressé. En fait, elle eut toujours une audience plus choisie que nombreuse, et la cause en est peut-être qu'avant de voisiner avec la Sorbonne actuelle, l'École des chartes n'avait connu que des installations de fortune où, logée à l'étroit, elle semblait à l'écart de l'enseignement officiel. Quoiqu'il en soit, au cours de la période que nous envisageons, aucun des travailleurs de province n'avait appris le métier. Les plus favorisés s'étaient initiés aux règles précises de l'érudition, en suivant, par faveur insigne, les leçons bénévoles de l'archiviste départemental, — et l'on se rappelle encore à Troyes l'enseignement de Henri d'Arbois de Jubainville, à Gap celui de l'abbé Guillaume, — à moins que, fait encore assez rare, ils aient pu pratiquer en leur particulier les *Éléments de paléographie* (1838) de Natalis de Wailly, où l'auteur avait résumé le *De re diplomatica* de Mabillon et certains chapitres de l'*Art de vérifier les dates*.

Le passage de Victor Duruy au ministère de l'Instruction publique vint heureusement mettre un terme à cette déplorable situation. Il fallait un enseignement érudit, large, pratique. En 1868, l'École des hautes-études fut fondée. « C'est par elle, écrira plus tard Gaston Paris, que s'est introduit chez nous l'usage de ces conférences pratiques, si nécessaire à côté des cours proprement dits, qui peuvent seules propager efficacement les méthodes et créer ce qui nous manque le plus, une tradition scientifique. »[71] La pratique du travail en commun, l'enseignement de la méthode appliquée à des textes choisis sous les yeux d'élèves invités ensuite à répéter la leçon du maître, ces exercices, dans leur nouveauté, consacrèrent la renommée de cette école et firent d'elle un centre d'initiation très fréquenté, une pépinière d'érudits. Il est peu d'ecclésiastiques qui, pendant le temps de leurs études à Paris, n'en aient suivi les cours, soit dans la section des sciences historiques et philologiques, soit dans celle des sciences religieuses, à commencer par le plus grand de tous, Duchesne.

71. Gaston Paris, *la Vie de saint Alexis* (Paris, 1872, in-8°), p. VII.

Le Comité des travaux historiques. — Mais ce n'était pas assez de former des érudits, encore fallait-il stimuler leur ardeur, leur faciliter l'initiative des recherches et des publications. En cela réside l'importance des Comités que fonda Guizot, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique (1833), et qui, modifiés à diverses reprises, ont finalement donné naissance au Comité des travaux historiques et scientifiques. L'œuvre de ce comité dans l'organisation du travail historique en France, son action tutélaire sur les sociétés savantes, sur leurs publications et leurs congrès annuels, sont des faits trop connus pour qu'on y insiste ici. Notons seulement la double tâche qui s'impose à lui dès l'origine : d'abord, recueillir et publier les matériaux encore inédits sur l'histoire de France; en second lieu, multiplier les instruments de travail et les répertoires bibliographiques.

Le plan relatif à la publication des documents inédits reprit, en l'élargissant, la conception de Moreau. Par documents, on entendait aussi bien les faits moraux que matériels, on comprenait les événements littéraires comme les monuments historiques. Une entreprise de cette envergure exigeait des collaborateurs sans nombre. On les recruta en s'adressant aux membres les plus en vue des compagnies savantes de province, honorés pour lors du titre de « correspondant du ministère ». Mais il était à prévoir que les écrits publiables, même en ne retenant que ceux qui présentaient le plus d'intérêt, ne seraient pas d'égale importance. De là, une double série de publications : la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France* destinée à faire connaître les monuments d'intérêt général, et son annexe, le *Bulletin* (1854-1855), auquel succéda la *Revue des Sociétés savantes des départements* (1856-1881)[72], réservée à la publication d'études particulières et de textes moins étendus.

La publication des *Documents inédits* fut menée bon train. Un premier bilan, dressé en 1874, établit que cette collection comprenait déjà 258 volumes parus, dont 52 relatifs à l'histoire locale, y compris 10 cartulaires[73]. La préférence accordée dès le début aux cartulaires ne fut pas maintenue, mais la valeur des textes rassemblés et les prolégomènes qui ont initié le public à la connaissance de ces précieux recueils, ont fait de ces ouvrages autant de modèles dont s'est inspirée

72. Devenu à partir de 1882, le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

73. *Rapports au ministère sur la Collection des documents inédits...* (Paris, 1874, in-4°), p. 4, 29-34.

l'érudition provinciale. Quant aux différents *Bulletins* et à la *Revue des Sociétés savantes*, l'ensemble formait à cette date un recueil de 44 volumes, bourrés de communications, d'articles et de textes[74]. Toute cette activité avait été possible, elle devait s'amplifier grâce à l'élaboration d'instruments de travail et de répertoires commodes, comme les *Inventaires des archives départementales, communales et hospitalières*, le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, les *Dictionnaires topographiques* des départements, etc.

On s'occupa d'abord des Archives départementales. Centralisées par la Révolution dans les chefs-lieux de district, elles y gisaient, pêle-mêle, victimes de l'incurie et des rongeurs. On les sauva une seconde fois en les inventoriant. A partir de 1838, des mesures furent prises relatives à leur conservation et à leur classement. Quelques années après, deux livres parurent : le *Catalogue général des cartulaires des archives départementales* (1847), repris par Henri Stein dans sa *Bibliographie générale des cartulaires français* (1907), et le *Tableau numérique par fonds des archives départementales* antérieures à 1790, publié en 1848, et qu'a remplacé en 1903 l'*État sommaire* par séries des dites archives. Ce dernier ouvrage, utile vue d'ensemble sur les titres des institutions civiles et religieuses conservés en province, était insuffisant pour amorcer les recherches de détail. Aussi, dès janvier 1854, le comte de Persigny, ministre de l'Intérieur, prescrivait-il l'exécution d'un *Inventaire sommaire* de chaque dépôt établi de manière à faire connaître par séries le contenu de tous les articles (cartons, liasses ou volumes) précédemment inventoriés.

En même temps que les *Inventaires sommaires*, on mettait en chantier le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (aujourd'hui achevé), à l'intention de faire connaître les legs manuscrits des érudits de jadis sur l'histoire des institutions et des provinces.

Ces deux collections, à chaque volume paru, révélaient davantage aux chercheurs des richesses insoupçonnées. On fut émerveillé des trésors que recélaient tant de petits dépôts jusque-là plus ou moins accessibles ou mystérieux. Et c'est dans l'intention de les exploiter à fond que des érudits par centaines vont se grouper en sociétés et fonder des cercles littéraires.

74. Tous ces travaux ont été répertoriés dans trois volumes de tables, vraie mine de renseignements pour l'histoire des provinces : *Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des sociétés savantes*, par Octave Teissier (Paris, 1875, in-8°); *Tables générales* [*de la*] *Revue des Sociétés savantes des départements* de 1870 à 1882, par Gaston de Bar (Paris, 1934-1935, 2 vol. in-8°).

L'initiative privée. — L'action des pouvoirs publics en faveur des études d'histoire locale laissait encore place, et une place importante, à l'initiative privée des individus et des groupes. Ensemble, ils vont rivaliser de zèle et mettre à la disposition des historiens une foule de mémoires et bulletins, revues, documents de toute nature, inventaires de manuscrits, répertoires, dictionnaires; et ces publications ne différeront des publications ministérielles que par leur objet, circonscrit à la région, et par l'abnégation et le désintéressement matériel de leurs auteurs.

Au premier plan se placent les Sociétés savantes. Rouage essentiel de l'organisation du travail historique en province, elles ont marqué une trace profonde dans l'histoire locale du XIXe siècle. A l'imitation des Académies d'ancien régime que le retour à l'histoire a tirées de leur torpeur et qui sous la Restauration se réorganisent, d'autres groupements d'érudits se fondent à Foix (1817), à Rouen (1818), à Épinal, à Saint-Quentin (1825), à Vannes (1826), à Avesnes (1830), à Angers, à Dijon, à Saint-Omer, à Toulouse, à Valenciennes (1831), à Guéret, à Blois (1832), au Havre, à Meaux, à Montpellier, à Paris (1833), à Béziers, à Poitiers, à Versailles (1834), ... en tout près d'une trentaine de 1817 à 1834. A cette dernière date, Guizot, qui vient de faire appel à leur concours pour la publication des *Documents inédits,* leur communique un grand élan. Des relations régulières s'établissent entre ces compagnies et le ministère de l'Instruction publique. On en dresse la statistique, comprenant leurs statuts, leurs travaux, leur effectif, leur but. Mais dès lors une différenciation s'établit entre elles, et tandis que les unes se spécialisent dans les sciences proprement dites (sciences morales et économiques, sciences physiques et mathématiques, sciences naturelles, agricoles et industrielles), les autres se consacrent à l'archéologie et à l'histoire. Un premier *Annuaire,* publié en 1846, donne un total de 177 sociétés dont 43 établies à Paris et 134 en province. Et leur nombre ne va cesser d'augmenter. De 208 qu'il était en 1862, il s'élève à 609 en 1885, et à 917 en 1931. Mais quelles sont, parmi toutes ces sociétés, celles qui s'intéressent spécialement à l'histoire ?[75] Ch.-V. Langlois,

75. Il serait intéressant de connaître, chiffres à l'appui, le développement des sociétés d'histoire tant à Paris qu'en province depuis le début du XIXe siècle. On y décélerait par régions quelques aspects ethniques de la renaissance des études locales. Mais les supputations fournies jusqu'ici marquent trop d'écart entre les chiffres pour qu'on tente de fixer une moyenne. Et ce ne sont pas les listes publiées par le ministre de l'Éducation nationale qui faciliteront la besogne. Retenons pour le

en 1904, estimait à 300 le nombre des sociétés historiques et archéologiques pour toute la France[76]. Le chiffre n'est exact qu'en apparence[77]. La dernière liste publiée par le ministère de l'Instruction publique (1931), mentionne exactement 140 associations dont le titre contient les mots « archéologie », « histoire » ou leurs adjectifs. Mais en même temps, notons-le, l'histoire ayant envahi tous les domaines, il n'est peut-être pas un seul de ces groupements, sur les 917 qu'on y relève, qui par rencontre ne s'intéresse à cette discipline. Quoiqu'il en soit, l'œuvre réalisée est considérable. On trouvera dans la *Bibliographie générale...* de R. de Lasteyrie, continuée par E. Lefèvre-Pontalis et A. Vidier, la liste de tous les travaux de ces groupements jusqu'en 1910[78] et des notices succinctes sur leur évolution. En règle générale, et malgré l'esprit de certaines sociétés dites scientifiques, les membres du clergé séculier et, le plus souvent, les doctes chanoines des cités épiscopales sont, avec les archivistes départementaux[79], les

moment que le *Répertoire des Sociétés françaises de sciences philosophiques, historiques, philologiques et juridiques,* publié par MM. Pierre Caron et Marc Jaryc donne pour 1938 le chiffre de « 573 Sociétés repérées et atteintes » (p. xiii).

76. *Manuel de bibliographie historique,* p. 383.

77. Deux ans plus tôt, en 1902, M. Pierre Caron écrivait dans *la Révolution française* (t. XLII (1902), p. 487) : « Une cinquantaine de sociétés savantes, sur 250 environ, se consacrent exclusivement à l'archéologie et à l'histoire; les autres font à l'histoire une place plus ou moins large dans leurs travaux. »

78. La *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France* (Paris, 1887-1918, 6 volumes in-4°) mentionne 132.235 articles antérieurs à 1901. La production de 1901 à 1910, comprenant 42.612 études ou notices, a été répertoriée dans les *Suppléments* dus surtout à M. Vidier.

79. On ne saurait passer sous silence le rôle de premier plan joué par les archivistes, dont un grand nombre, dès l'École des chartes, se sont spécialisés dans les études d'histoire religieuse. A nous en tenir à la période qui va du début du siècle à nos jours, soit de 1901 à 1939 inclusivement, un simple coup d'œil sur les *Positions des thèses* soutenues chaque année par les élèves sortants, nous apprend que sur 620 candidats, 148 — près du quart — ont choisi pour sujet une monographie d'intérêt ecclésiastique, — l'archéologie pure mise à part. Soit 5 catalogues d'actes, 5 publications de cartulaires, 9 études sur les institutions et le droit ecclésiastiques, 2 sur les universités, 9 de littérature religieuse, 7 histoires partielles de diocèses ; 4 histoires de chefs d'ordres ou de congrégations, 12 études de chapitres, 49 monographies d'abbayes, 6 de paroisses urbaines, 5 d'hôpitaux, 3 vies de cardinaux, 20 biographies d'évêques, d'abbés ou de moines, 9 mémoires sur le protestantisme, 2 sur l'inquisition et 1 sur les juifs en Avignon (Statistique communiquée par M. Ch. Du Bus, de la Bibliothèque nationale). Il va de soi que l'archiviste originaire d'une contrée, et le plus souvent attaché à quelque dépôt voisin, a toutes chances de persévérer dans ses premières recherches, pour peu que l'inventaire effectué des séries G et H lui facilite l'emploi de ses loisirs; il est en tout cas mieux désigné que d'aucuns, même bien informés, pour guider le public et diriger pratiquement les recherches dans le dépôt d'archives confié à ses soins.

metteurs en train de ces réunions d'érudits locaux; et, dans les sociétés d'arrondissement, loin des archives et du lycée, le prêtre est à peu près le seul érudit qui compte.

On ne saurait évidemment prendre au sérieux la boutade de cet archiviste qui n'estimait que peu préjudiciable à l'histoire le manque d'une société savante dans son département. Esprit ingénieux, entreprenant, il y avait suppléé en groupant autour de la *Revue historique ardennaise* un petit cercle de lettrés qui, sous sa direction, y firent longtemps de bonne besogne (1894). A dire vrai, les revues ont réalisé la formule la plus vivante, la mieux adaptée à l'enseignement de l'histoire locale. On en rencontre dans tous les départements et parfois plusieurs dans le même département, sans compter les *Annales* des Universités de province. Elles sont en général l'œuvre d'érudits, gens d'initiative et d'expérience, et plus spécialement d'ecclésiastiques. Si l'on y publie moins de mémoires et de cartulaires, par contre les documents et les travaux de valeur n'y sont pas rares. Le défaut de ces périodiques, en même temps qu'il trahit l'indépendance de leur rédaction, est de représenter une personnalité et de disparaître avec elle. Mais le particularisme de terroir qui par bonheur les vivifie, en assure toujours, à des dates peu éloignées, la résurrection. Un exemple entre vingt autres est le Béarn où, de 1883 à nos jours, l'on rencontre quatre revues d'histoire locale, lesquelles, se succédant par intervalles et sous des directions différentes, n'en ont pas moins réalisé une œuvre qui peut soutenir la comparaison avec celle des vénérables sociétés scientifiques et littéraires de Béarn et de Pau ; — deux revues surtout méritent une mention particulière : les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, fondées par l'abbé Dubarat en 1892 et qui, interrompues en 1904, reprirent en 1910, pour ne plus cesser de paraître, sous la direction de l'abbé Annat, avec le titre de *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque*[80].

A un niveau inférieur, on me permettra de signaler les *Semaines religieuses*. Elles ont représenté, à la fin du siècle dernier, un des aspects de l'activité intellectuelle régionale. Les temps sont changés, encore que par endroits ces hebdo-

80. Les articles publiés dans les revues de 1886 à 1897 ont été répertoriés en partie par E. Saulnier et A. Martin, dans la *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789* (en cours de publication; le tome I a paru en 1932). Les articles concernant l'*histoire de la France depuis 1789* sont signalés dans la *Bibliographie* ... de Pierre Caron (Paris, 1912, in-8°).

madaires se distinguent sur le plan diocésain par des articles renseignés à bon escient. Appréciables comme sources d'histoire contemporaine, certaines de ces publications, s'inspirant du programme des Comités d'histoire diocésaine, s'intéressent en outre à des sections chronologiques moins étroites: tel le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* du diocèse de Quimper et de Léon créé, en 1900, sur l'initiative de Mgr Dubillard; tel aussi le *Bulletin diocésain de Strasbourg*, qui fut pendant une douzaine d'années l'organe des professeurs de la Faculté de théologie catholique de l'Université.

A mentionner aussi les *Bulletins paroissiaux* dont la formule initiale a été conçue par Mgr Gibier en 1889, alors qu'il était curé de Saint-Paterne à Orléans. Beaucoup d'entre eux, orientés à des fins apologétiques, réservent de loin en loin quelques pages à des notes ou notices historiques, où se glissent de bonnes choses, mêlées, ce qui est inévitable, à des exposés sommaires, voire inexacts, de faits rapportés ailleurs. D'autres, d'intérêt strictement local, rassemblent dans leur chronique tous documents inédits ou peu connus, capables de jeter quelque lumière sur l'humble passé paroissial. Ne les dédaignons point. Ces petits filets, pris à la source et minutieusement colligés, feront à la longue des ruisseaux dans les revues, en attendant la rivière dans le livre, et le fleuve dans la synthèse diocésaine. Ces *Bulletins* sont légion en France.

III. — SECONDE PÉRIODE : APRÈS 1870.

La période historique qui s'achevait en 1870 laissait à la suivante un grand héritage, elle lui léguait une organisation du travail en bonne voie et, comme matériaux, les grandes collections de textes amorcées sous Louis-Philippe par Guizot et continuées depuis, — en tout des centaines de volumes[81] qui ont enfin rendu accessible la majeure partie des sources de l'histoire nationale. Si, comme on l'a dit, l'érudition connut un léger fléchissement à la fin du Second Empire, l'activité qui va se manifester dès l'avènement de la Troisième République, lui permettra de reprendre son rythme normal.

Cette seconde période s'étend jusqu'à nos jours. On pourrait à la rigueur y distinguer trois moments, dont l'un irait de 1870 à 1885, et qui serait une reprise du mouvement précédent; un autre, de 1885 à 1914, marquerait une phase de

81. On peut aujourd'hui estimer quelque peu supérieur à 800 le nombre des volumes de la *Collection des documents inédits.*

plein élan et d'apogée; le troisième enfin, limité par les deux dernières guerres, serait signalé par une production au ralenti d'ouvrages excellents, nombre d'entre eux écrits avant 1914 et publiés une fois la paix revenue, mais à quel prix !

La renaissance historique. — Au lendemain de la chute de l'Empire et de la défaite, un des aspects du relèvement national trouve son expression la plus élevée dans un regroupement des valeurs intellectuelles et morales du pays. En province, les sociétés et les revues historiques se multiplient. « Étudier son pays, dit un manifeste de l'époque, c'est apprendre à l'aimer, c'est attiser dans son cœur le feu du plus noble dévouement. Et cela n'est pas indifférent dans le temps où nous vivons. » Chose singulière : encore que de telles initiatives supposent chez leurs promoteurs une formation technique, l'engoûment se mêle à ce mouvement d'études. Il n'y a pas de pays, si peu étendu ou peu important qu'il soit, qui ne trouve profit à créer dans son sein une association dite littéraire ou scientifique. On en fonde dans presque tous les arrondissements, et le moment viendra où la France sera comme « saturée » de sociétés savantes.

L'essor de l'histoire ecclésiastique dans le cadre régional ou diocésain. — La part prise par les hommes d'église au renouveau des études locales a servi grandement l'histoire religieuse. A l'origine du mouvement, on serait en peine de trouver par département une demi-douzaine de travailleurs ou d'ouvrages à citer. Les sociétés savantes qui se fondent çà et là recrutent leurs membres parmi les amateurs cultivés et les familles en vue du pays, mais les travaux qu'elles publient, bien que goûtés de leurs lecteurs, ne dépassent pas le niveau de la simple vulgarisation. La présence d'ecclésiastiques ne modifia pas toujours au début cet état de choses, mais d'autres vinrent, — qui avaient passé par les Instituts catholiques, — plus soucieux de vrai savoir et de précision, moins épris d'éloquence et d'idées générales et, peu à peu, ils firent pénétrer les procédés de la méthode historique dans ces milieux parfois réfractaires à ce qu'ils appelaient dédaigneusement la « science officielle ». Puis il apparut que l'histoire religieuse de chaque département méritait d'avoir un périodique distinct, et, derechef, des groupes se constituèrent pour organiser par diocèses l'exploration méthodique des archives régionales.

Prenons comme exemple la Gascogne. Aucune revue d'histoire ne s'intéressait à cette province avant la Société historique de Gascogne, ainsi appelée depuis 1869, mais fondée

dès 1859, sous le titre de Comité d'histoire et d'archéologie de la province d'Auch. Cette société, née sur l'initiative de Mgr Salinis, et que dirigèrent successivement Léonce Couture et l'abbé Degert, est le type de ces groupements où domine le clergé, et rien n'existe dans nos diocèses qui soit d'envergure comparable à l'œuvre historique de cette société qui, en plus d'un *Bulletin* annuel, publie depuis 1883 des *Archives historiques*, où les ouvrages en deux et trois volumes ne sont pas rares. Les huguenots y sont accusés par diocèses en série : Bigorre par Carsalade du Pont (1864), Béarn et Navarre par Communay (1885), Comminges et Rieux par Jean Lestrade (1904-1911), et l'on y traite aussi avec mérite de l'histoire civile et des institutions.

Si nous passons dans le Maine, nous y trouvons trois sociétés savantes, deux dans la Sarthe et une dans la Mayenne, toutes constituées après 1870 et de haute tenue. C'est dans l'ordre de leur fondation : la Société historique et archéologique du Maine[82] (1876), la Commission historique et archéologique de la Mayenne[83] (1878), l'Union historique et littéraire du Maine (1893), remplacée en 1900 par la Société des archives historiques du Maine[84]. Toutes ces sociétés ont eu, pour l'étude de l'histoire religieuse de la province et la publication des textes relatifs à cette histoire, un rôle capital que n'avait jamais joué la vieille Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Sarthe. A elles trois, grâce à leurs publications dont l'ensemble comprend à ce jour tout près de 200 volumes in-8°, — et pourquoi ne pas y joindre les *Annales fléchoises*, qui terminaient, pour ne plus reparaître, hélas ! leur quinzième volume à la fin de 1914 ? — elles ont renouvelé l'histoire de la province. Malheureusement ceux qui avaient tracé dans le Maine, à partir de 1880, un profond sillon, les abbés Ledru, les Dubois (depuis cardinal), les Cochet sont morts et l'on ne voit guère d'ecclésiastiques en mesure de les remplacer.

En Albigeois, même constatation : c'est seulement à partir de 1890 environ que le clergé du Tarn a apporté à l'histoire religieuse de la région une contribution digne d'être signalée. Jusque-là, le clergé n'avait à lui comme périodiques que la *Semaine religieuse* et *la Croix du Tarn*. En janvier 1893 parut l'*Albia christiana*, fondée par l'abbé E. Fort, archiviste diocésain. Cette revue, qui vécut sept ans jusqu'en 1899,

82. Elle a pour organe la *Revue historique et archéologique du Maine.*
83. Elle publie un *Bulletin trimestriel.*
84. Elle publie *la Province du Maine*, organe bimensuel.

groupa au début comme rédacteurs plus de prêtres de paroisses que de professeurs. Aucun ne s'était préparé par des études spéciales aux recherches historiques. Leurs travaux tenaient de la monographie et de la biographie. Par contre, les abbés Gautrand, Barthe et Thomas s'adonnaient à la paléographie et dépouillaient d'anciens registres. Mais bientôt, des laïcs ayant rallié l'équipe des clercs, la revue prit un caractère strictement scientifique. Edmond Cabié, ancien élève de l'École des chartes, y publiait les *Actes de l'ancienne cathédrale d'Albi*, d'après la copie de Doat à la Bibliothèque nationale, et l'abbé Joseph Gautrand *le Livre vert* de Lacaune, qui est le cartulaire de cette localité. Et ce n'était là qu'un commencement. Mais, sans y prendre garde, l'*Albia* était devenu presque uniquement documentaire et ses abonnés cessèrent de la soutenir. Lorsqu'elle ressuscita en 1911, son nouveau directeur, M. l'abbé Louis de Lacger, voulut doter l'Église d'Albi d'une histoire rajeunie faite d'après les sources[85]. On devait y procéder à la suite de nombreux coups de sonde et d'analyses monographiques. Mais comment éveiller les initiatives, faciliter aux débutants les premières recherches ? M. de Lacger y pourvut en publiant pour commencer les *États administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur*[86], vrai manuel de géographie diocésaine que récompensa l'Académie des inscriptions, en décernant à l'auteur une mention au Concours des antiquités de France. Malheureusement, la guerre de 1914, en interrompant la nouvelle série de l'*Albia christiana*, devait lui être fatale. Et depuis sa disparition, — qui coïncida avec celle de la *Revue du Tarn*, — jusqu'en 1935, — où celle-ci reprit sa publication, — il n'y eut plus dans le pays de chantier ouvert pour les ouvriers d'histoire locale.

Et combien d'exemples, tous pareils à ceux-ci, pourrait-on citer !

Les encouragements de l'épiscopat. — Florissantes jadis, désintéressées toujours, ces initiatives de quelques membres du clergé se recommandaient d'elles-mêmes aux sympathies de l'épiscopat. Je ne dirai pas que celles-ci furent partout au début spontanées. La controverse de l'apostolicité des Églises de France, rallumée par l'abbé Faillon, sous le gouvernement de Juillet, ne devait pas s'apaiser de longtemps; et le nombre

85. Il a tracé de cette histoire un aperçu synthétique dans l'article *Albi*, du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. I (1912), col. 1599-1617.

86. Réunis plus tard en volume (Paris, 1921, in-8°).

des prêtres jureurs qui, à l'époque révolutionnaire, l'emporta nettement par endroits sur le clergé resté fidèle, n'était pas non plus sans inspirer dans certaines régions des craintes et des réserves. Même après le bref de Léon XIII sur les études historiques (1883), il y avait encore du courage à tenir le langage que faisait entendre Mgr de Cabrières à l'occasion du VIe centenaire de l'Université de Montpellier (1890) « ... A ceux qui doivent enseigner l'histoire, je leur dirai librement: fouillez les bibliothèques, pâlissez sur les manuscrits, passez au creuset de votre critique les actes pontificaux et épiscopaux. D'avance, j'accepte le verdict auquel vous serez conduits par votre impartialité. Çà et là vous pouvez rencontrer des illusions, des erreurs, même quelques défaillances morales; mais vous n'aurez jamais la preuve que l'Église a cultivé le mensonge, encouragé la duplicité et poursuivi le dessein d'abaisser les âmes afin de les dominer... Donc, ne soyez pas, dans nos écoles, timides et indécis... » Ces fières paroles ne pouvaient que rassurer les travailleurs. D'autres encouragements leur vinrent.

En 1886, Mgr Delannoy, évêque d'Aire, adresse à son clergé une lettre à propos du programme des Conférences ecclésiastiques pour les années 1887-1888. Chaque diocèse doit écrire sa propre histoire, mais c'est le passé de chaque paroisse qu'il convient de scruter tout d'abord. L'évêque précise : « Il serait opportun de fixer ce qui mérite d'être conservé et de dresser aussi minutieusement que possible le bilan de notre situation. » A cette lettre est joint un plan de travail réparti sur deux années. Pour chaque paroisse, on traitera dans la première année les questions qui concernent la *statistique* (religieuse et civile) et l'*archéologie* (bâtiments religieux, monuments civils); l'*histoire*, réservée pour la seconde, est divisée en cinq périodes : 1° les origines; 2° de l'époque gallo-romaine au Moyen Age; 3° le Moyen Age; 4° les Temps modernes; 5° de la Révolution au Concordat[87]. Les questions posées dans ce programme marquent sur les précédents un progrès réel. D'autres programmes-questionnaires ne devaient pas tarder à voir le jour. Les plus en vogue seront ceux de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai (1901)[88] et celui de

87. Le programme a été reproduit dans le *Bulletin de la Société Borda*, 12e année (1887), p. 13-20. A noter que le travail n'était pas facultatif; tous les rapports devaient être copiés en double exemplaire, dont un conservé dans les archives de chaque paroisse.

88. On en trouve le texte dans le *Bulletin de la Société d'études de Cambrai*, t. III (1901-1902), p. 185-199. Il a été reproduit par Baudot, *Documents sur le ministère pastoral à l'usage du clergé* (Paris, 1913), t. I, p. 274-285.

Mgr Dizien, évêque d'Amiens, qui parut en 1902[89]. On s'en inspira un peu partout en les adaptant aux régions intéressées.

Dans le Nord on fit davantage. Au diocèse de Cambrai, non seulement on inscrit au programme des Conférences décanales de 1898 à 1900, la préparation des monographies paroissiales, mais l'année suivante, les catholiques du département, répondant à l'appel de la Société d'études de la province de Cambrai, que venait de fonder l'abbé Leuridan, se réunissent en Congrès à Lille, pour y discuter la question de Commissions diocésaines permanentes d'histoire religieuse. On y étudie par exprès l'enseignement de l'histoire religieuse et des sciences auxiliaires dans les Universités, les séminaires et les écoles. Enfin on met à l'ordre du jour les monographies de paroisses et de monastères.

A l'autre bout du pays, dans le département de l'Ain, quelques prêtres, vers le même temps, fondent à Belley la Société Gorini (1903). « Nous sentions naître en nous cette idée, rapporte l'abbé Alloing qui de tout temps fut l'âme de cette association, que l'union fait la force et qu'il serait peut-être temps de grouper les efforts jusque-là isolés de nos confrères, afin d'exploiter, en règle, dans notre diocèse, le champ de l'histoire et de l'archéologie. »[90] A cette occasion, s'adressant à son clergé, Mgr Luçon écrit : « Vous avez eu la pensée de former une Société d'études historiques et archéologiques à l'occasion du centenaire de Gorini. Je ne saurais vous dire combien j'applaudis à votre dessein, il allait au-devant de mes propres désirs. Combien de fois n'avais-je pas exprimé cette idée que, si nous avions à notre disposition un personnel plus nombreux et des ressources suffisantes, j'aurais aimé à créer dans mon clergé une charge d'archiviste du diocèse, dont la fonction n'eût pas été seulement de classer et de conserver les documents administratifs, mais encore et surtout de provoquer des recherches et des études archéologiques parmi les prêtres occupés dans les paroisses, de recueillir les documents, de mettre en ordre les matériaux recueillis, d'utiliser les uns par la publication et de préparer avec les autres les éléments d'études toujours plus complètes. »[91] Et s'inspirant des exemples que nous avons cités, l'évêque inscrit au programme des Conférences cantonales

89. Voir P. Baudot, *Documents sur le ministère pastoral*, t. II, p. 368-380.
90. *Bulletin de la Société Gorini*, t. I (1904), p. 83.
91. *Bulletin de la Société Gorini*, t. I, p. 5.

une série de questions concernant l'histoire religieuse du diocèse pendant et depuis la Révolution[92].

Et le mouvement gagne d'une région à l'autre. Tour à tour, les évêques se montrent favorables à la création dans leurs diocèses de Sociétés et de Comités diocésains d'histoire et d'archéologie. C'est en 1876, Mgr Besson à Nîmes; en 1880, Mgr Cotton à Valence; en 1882, le cardinal Guibert à Paris; en 1883, Mgr Rivet à Dijon; en 1893, Mgr Fonteneau à Albi; en 1894, Mgr de Briey à Meaux; en 1895, Mgr Lagrange à Chartres; en 1900, Mgr Dubillard à Quimper; en 1902, Mgr Meunier à Évreux; en 1909, Mgr Grellier à Laval; en 1911, Mgr Mignot à Albi. Et cette liste n'est pas exhaustive. En 1921, l'archevêque d'Albi, Mgr Cézérac, qui avait précédemment dirigé la *Revue de Gascogne*, annexe à la publication des *Statuts synodaux* de son diocèse un « Plan de monographie paroissiale », où le chapitre « Étude économique » témoigne d'un sens heureux de l'actualité. D'autres noms, d'autres dates plus rapprochées de nous trouveraient ici leur place : on verrait par là plus amplement ce que bien des gens parfois ignorent ou peut-être oublient, à savoir la ferveur morale que déploya l'épiscopat français à stimuler chez les clercs studieux le goût des études relatives à l'histoire et à l'archéologie locales.

Principaux sujets traités. — L'historiographie religieuse, plus abondamment documentée qu'elle ne l'était jadis, mieux étudiée aussi, a donné lieu dans tous les domaines à l'éclosion d'œuvres érudites remarquables. Faute de pouvoir ici passer en revue toute cette production, nous nous contenterons de grouper par catégories les sujets d'histoire locale les plus importants[93], et nous indiquerons pour chacun d'eux, en même temps que certaines remarques ou suggestions, quelques ouvrages plus achevés ou, si l'on veut, susceptibles d'être proposés pour modèles.

Quelques décades avant la fin du XIXe siècle, l'étude des origines chrétiennes en était encore au point où l'avait lais-

92. Les résultats de cette vaste enquête ont été utilisés par M. le chanoine ALLOING dans sa récente *Histoire du diocèse de Belley* (Paris, 1938, in-8°), où la période révolutionnaire occupe plus de 300 pages.

93. Pour les sujets ici mentionnés et d'autres encore intéressant l'historiographie religieuse, on se reportera utilement à l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* dont le tome Ier, qui seul restait à paraître des trois volumes annoncés, vient de voir le jour à la librairie Letouzey. On sait le but de l'entreprise : Faciliter le travail d'histoire locale en faisant connaître sur chaque sujet les principales questions à traiter, par quelles disciplines y prétendre et les sources à consulter.

sée la *Gallia christiana* (1716). On y revient, et âprement, à l'époque qui nous occupe : en Aveyron, par exemple, où le cardinal Bourret, et le chanoine Touzery avec lui, avaient entrepris de prouver les origines apostoliques de leur Église dédiée à saint Martial : et jusqu'aux bornes du Rouergue, ils avaient raison, malgré le scepticisme de leurs cadets « débauchés » à l'Institut catholique de Toulouse; — en Orléanais, où saint Altin, violemment attaqué par Courajod, trouve encore quelque crédit; — dans le Maine, où l'abbé Ledru a retracé les premiers temps de l'Église du Mans, non sans souci de distinguer la légende de l'histoire (1913); — à Metz; partout encore où saint Martin prêcha. Et si Guibert de Nogent n'est plus là pour trouver puérils tant de contes « dignes des oreilles des bouviers » : de Mgr Duchesne à Dom Morin, en passant par l'abbé Saltet et G. de Manteyer, quel massacre et quels dénichages de « saints », qui ne sont pas tous de Marseille !

Les saints régionaux font naturellement l'objet d'écrits nombreux, et tous les curés s'en mêlent, qu'ils disposent ou non de matériaux. C'est cependant textes à l'appui qu'il faudrait rédiger, sur les saints protecteurs de nos villages, des notices qui traiteraient, à défaut de renseignements sur leur vie, des particularités de leur culte. Parmi les travaux recommandables on citera des abbés Bouillet et Servières le monumental ouvrage, à la fois érudit et luxueux, sur *Sainte Foy, vierge et martyre* (1900), plutôt que le *Saint Martin*, moins bien informé, de Lecoy de la Marche (1881). En Gévaudan, le chanoine Remizé et l'archiviste Brunel, depuis membre de l'Institut et directeur de l'École des chartes, ont consacré deux études à saint Privat, le grand apôtre local. La vie de l'évêque de Rodez, le bienheureux François d'Estaing, où se reflète toute la société religieuse au temps de la Renaissance, a été récemment (1924) retracée par M. Camille Belmon, aujourd'hui supérieur du Grand Séminaire de Clermont-Ferrand.

Il est bien difficile parfois de distinguer, parmi les histoires monastiques, le livre d'histoire pure où se mêlent l'histoire et l'archéologie. Si l'on rencontre un peu partout des monographies de couvents, elles sont de valeur fort inégale. On revise les listes de la *Gallia*, on complète les catalogues épiscopaux, on ajoute à la nomenclature des abbés des notices particulières, on s'élève parfois jusqu'à la biographie, on fait l'histoire des bâtiments. Rien dans tout cela que de classique. Mais la vie intérieure des moines, le développement

économique des monastères, l'état social des paysans, les diverses formes de l'exploitation de la terre, les modes de vie : toutes questions d'un intérêt réel, nouveau, et qui pourraient être en partie résolues si l'on avait une compréhension plus poussée des problèmes qui se posent. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges* par Charles de Lasteyrie (1901) et celle de *l'Abbaye Saint-Martin de Troarn* par R. N. Sauvage (1911) seraient peut-être des modèles du genre. Citons encore l'importante *Histoire de l'abbaye de Flines* (1909) par Mgr Hautcœur, *l'Abbaye de Moyenmoutiers au Moyen Age* (1912) par l'abbé Jérôme, vicaire général de Nancy, et *les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay* (1904), où M. E. Clouzot rend hommage à l'œuvre de dessèchement entrepris par les Bénédictins dans la contrée du XIe au XVIe siècle.

Ces monographies exigent des recherches dont sont dispensés le plus souvent les éditeurs de cartulaires. Aussi un grand nombre de ces documents ont-ils été publiés. L'abbé Lalore, entre autres, n'a pas écrit moins de sept volumes (1875-1890) sur les cartulaires troyens, mais il faut les consulter avec précaution. Être bon paléographe n'est pas en effet suffisant à qui se fait éditeur de textes : ceux-ci, pour être bien compris, exigent des notions d'onomastique et une connaissance éprouvée des institutions locales. Ce sont les introductions et les index qui donnent à ces recueils tout leur prix. Signalons, en particulier, les cartulaires dus aux deux Guigue, archivistes du Rhône; le *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* (1908), reconstitué et publié par le chanoine Urseau; les gros *Cartulaires de Molesmes* par J. Laurent (1907-1911), et le *Chartrier ancien de Fontmorigny* (1936), qui est un catalogue des actes antérieurs au XVIe siècle, dont la récente publication par l'abbé Huchet, du clergé de Bourges, s'est révélée à l'égal des meilleures.

L'histoire paroissiale a ses fervents, curés ruraux sans grande information, chanoines urbains plus prudents et mieux renseignés, laïcs plus archéologues qu'historiens. On trouve de ces monographies un peu partout. Les unes étudient la paroisse isolément, d'autres l'incorporent à la monographie communale, le plus souvent elle est traitée par périodes ou fragments et donne lieu à des articulets sans nombre sur des points de détail, voire sur des infiniment petits. Cet émiettement n'est pas pour surprendre. Mais quelle variété de méthode, de présentation et d'esprit ! En certains diocèses, la pénurie de monographies paroissiales semble fonction de

l'état peu avancé des inventaires : ainsi dans l'Aveyron, encore que les archives de l'ancien diocèse de Rodez soient très riches. Dans la Drôme, au contraire, où les séries G et H ont été inventoriées de bonne heure, l'histoire ecclésiastique est plus cultivée et les sujets de beaucoup le plus souvent traités sont des monographies de communes rurales, quelques-unes définitives, en ce sens du moins que les travailleurs sérieux ne seront pas tentés de les reprendre de sitôt. Telles sont les *Histoires religieuses* et les *Notices historiques* que le chanoine Fillet fit paraître sur plusieurs cantons et paroisses de la Drôme, entre 1882 et 1895.

Riche d'aperçus inédits et toujours plus étudiée, la vie religieuse et paroissiale des siècles classiques a fait depuis le début du siècle des progrès marqués. L'intérêt des questions qui ressortissent à la paroisse urbaine, leur importance du point de vue de l'histoire générale, l'ont habilitée comme sujet de thèse pour les soutenances de l'École des chartes[94] et dans l'Université[95]. Récemment encore, au IIe congrès de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, tenu en mai 1937, où la paroisse rurale était inscrite à l'ordre du jour des séances, les suggestions et l'actif échange de notions précises qui suivirent les rapports montrèrent l'opportunité et l'attrait toujours plus vif qui s'attachent à son étude[96]. On ne peut que bien augurer des perspectives ouvertes sur son développement dans un avenir prochain.

Il est plus malaisé à la plupart des érudits de synthétiser en histoires diocésaines le résultat de leurs investigations. Non pas, j'imagine, qu'ils ignorent les questions que pose l'histoire générale, mais certains sujets, presque partout délaissés, mériteraient de faire l'objet d'études préalables. Ceux-ci, entre autres : formation du pouvoir temporel, histoire du chapitre cathédral, liturgie diocésaine, rôle des chanoines réguliers, crise religieuse du XVIe siècle, aliénations des biens d'église sous les derniers Valois, querelles jansénistes, église constitutionnelle, tels autres encore dont il serait facile de dresser la liste. Cependant des ouvrages considérables ont paru touchant l'évolution générale d'une Église particulière ou bornés à un domaine particulier. Citons, comme types des travaux existants pour l'histoire géné-

94. Voir ci-dessus, note 79.

95. Cf. Abbé Fernand Bousquet, *Montredon. Essai d'histoire d'une commune de France*, thèse de doctorat ès lettres (Albi, 1926, in-8°).

96. Les rapports lus au Congrès et le compte rendu des séances ont été publiés dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, tomes XXIII et XXIV, années 1937 et 1938.

rale, l'*Essai historique sur l'Église de Die* du chanoine Jules Chevalier (1888-1897) et la grande *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* du chanoine Eugène Martin (1900-1903) et, plus récemment, l'*Histoire générale du diocèse d'Évreux* du chanoine Bonnenfant (1933); — pour les synthèses partielles : *les Écoles de Chartres au Moyen Age* de l'abbé Clerval (1893), composé presque uniquement à l'aide de sources manuscrites; le *XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry* par le vicomte de Brimont (1905); *la Maurienne pendant la Révolution* du chanoine Ad. Gros (1915). Accessoirement, dans un domaine moins fréquenté, l'abbé Auguste Roche a donné un *Armorial des évêques de Viviers* (1894).

Les biographies individuelles abondent surtout là où le héros, évêque ou moine, a joué un rôle dans l'histoire générale. Elles fournissent alors matière à des thèses, voire à des ouvrages destinés au grand public. D'autres, visiblement élaborées à la demande d'une famille ou d'une communauté, s'apparentent à l'hagiographie religieuse ou patriotique. Néanmoins, les bonnes biographies de prélats ne manquent pas : L.-B. Marcel, Lévy-Schneider, l'abbé Lavaquery ont écrit respectivement celles des cardinaux de Givry (1926), Champion de Cicé (1921) et de Boisgelin (1921). Rappelons encore l'excellent ouvrage de l'abbé Albert Durand sur *Jean-François Périer, évêque assermenté du Puy-de-Dôme* (1902).

Mais c'est aussi de l'Église souffrante et militante que s'occupent les passions locales. Du côté protestant, on n'oublie pas les martyrs de Crespin ni les Camisards; les catholiques par contre s'intéressent davantage aux guerres de religion. Le malheur veut que les partisans ne militent pas tous avec des armes éprouvées. En outre, d'un côté comme de l'autre, on méconnaît la documentation de l'adversaire et sa religion. Je citerai parmi les exceptions : *le Protestantisme en Béarn et au Pays basque* de l'abbé Dubarat (1895), qui est une réplique à l'*Histoire de l'Église réformée de la vallée d'Aspe* du pasteur Cadier (1892), et l'*Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine* par le comte Boulay de la Meurthe (1907).

La Révolution et ses comportements sont le sujet de nombreux travaux, notamment dans l'Ouest, où revivent et revivront sans fin les troubles de cette sanglante période. Signalons à cet égard les études de l'abbé Lemonnier sur les *Déportations ecclésiastiques* en Aunis et Saintonge (1905-1917). La Constitution civile du clergé, origine de tout le mal,

et l'émigration qui s'ensuivit nous ont valu, entre autres, la vie de *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon,* par l'abbé Louis Kerbiriou (1924), utile à connaître pour l'histoire générale, à cause du rôle important joué par ce prélat dans l'organisation du clergé émigré en Angleterre. C'est aussi dans le Maine, pourtant voué aux haines séculaires de la chouannerie, que l'on rencontre quelques-uns des livres les plus sérieux sur cette époque : les *Enquêtes sur le clergé du Mans de l'an IX à l'an XIII* par l'abbé Sevestre (1918) et l'*Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV,* dû à la plume de l'érudit abbé Giraud (1920).

Enfin, sans excéder les limites de cet exposé, signalons parmi les encyclopédies en cours de publication depuis un demi-siècle à la librairie Letouzey, le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* et le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.* Les notices de certains diocèses français y présentent de petits résumés qui témoignent d'une érudition puisée à bonne source. D'autres sont traitées avec une rare largeur d'information, telle la synthèse heureusement conduite de M. Jean Béreux sur la vie et les institutions diocésaines de Beauvais[97]. Dans le même genre, mais réalisés sur le plan local et offrant de sûrs modèles à imiter, citons le célèbre *Dictionnaire de Maine-et-Loire* par Célestin Port en trois volumes in-octavo (1877-1879), et, rivalisant avec lui, le *Dictionnaire de la Mayenne,* élaboré par l'abbé Angot en quatre volumes in-octavo (1900-1910), où les curiosités topographiques, historiques et religieuses du département ont été cataloguées et soigneusement contrôlées.

***

Le lecteur aura sans doute trouvé ces énumérations bien fastidieuses, encore que nous les ayons réduites à quelques types caractéristiques en chaque genre. Elles nous permettront de conclure sans démesure, si l'on songe que la plupart des ouvrages signalés ont pour auteurs des ecclésiastiques, que le clergé de province, continuant l'œuvre de ses devanciers en une matière où, de toute tradition, sa compétence particulière lui a permis d'exceller, a par surcroît contribué principalement au progrès des bonnes méthodes dont cette littérature historique porte depuis quelques décades la marque visible.

Victor Carrière,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

97. Article *Beauvais* du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques,* t. VII (1934), col. 262-302.

UN ÉPISODE DE LA CRISE CONCORDATAIRE

LE VICAIRE GÉNÉRAL BIROT

ET LA

QUESTION DES NOMINATIONS ÉPISCOPALES

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

I. — Prétentions de M. Combes : le *Nobis nominavit*. — Les bulles des évêques de Carcassonne et d'Annecy.
II. — Tentative de suppression de l'entente préalable. — Protestation du cardinal Rampolla. — Transaction du cardinal Merry del Val.
III. — M. Birot et le conflit concordataire. — La personnalité de M. Birot. — Ses rapports avec le cardinal Mathieu. — Sa collaboration avec Mgr Mignot.
IV. — M. Birot mandé au ministère des Cultes. — Récit de son audience dans une lettre au cardinal Mathieu.
V. — Mémoire de M. Birot sur les droits du gouvernement en matière de nomination épiscopale. — Pratique de ce droit. — Règle de conduite d'un prêtre catholique. — Attitude de M. Birot.
VI. — Valeur de l'exposé et des conclusions de M. Birot.
VII. — Conclusion. — Au lendemain de la crise concordataire. — Eclipse du foyer intellectuel d'Albi.

I.

Les dernières années du Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement français furent marquées par de graves difficultés au sujet des nominations épiscopales. Faisant, à l'Académie française, l'éloge du cardinal Perraud, dont il venait occuper le fauteuil, le cardinal Mathieu constatait que, dès 1893 « Rome et Paris causaient encore, mais déjà ne s'entendaient plus »[1]. Les *Mémoires* du cardinal Ferrata, nonce apostolique en France de 1891 à 1896, sont tout à fait révélateurs de la nature de ces difficultés[2]. L'entente préa-

1. Discours de réception à l'Académie française, 7 février 1907.
2. Cette tension rendait laborieuses les créations cardinalices aussi bien que les nominations épiscopales. C'est à l'opposition rencontrée par Léon XIII auprès du gouvernement français pour l'élévation de Mgr Perraud au cardinalat que fait allusion le cardinal Mathieu : cf. cardinal Perraud, *Mes relations personnelles avec les deux derniers*

lable à la nomination des évêques par le gouvernement est de plus en plus pénible jusqu'au jour où l'offensive contre le concordat fut engagée par Émile Combes. Il chicana d'abord sur la formule traditionnellement employée par la chancellerie pontificale : « *Te quem* (ici la qualité du chef de l'État) *nobis nominavit.* » Sur 510 bulles épiscopales françaises retrouvées depuis le Concordat, elle figure 427 fois. C'est somme toute le texte du concordat de 1516, qui, convenons-en, est moins précis dans celui de 1801. Le premier en effet stipule qu'une « vacation occurrente, le roi de France sera tenu nous présenter et nommer... »; tandis que, d'après les articles 4 et 5 du concordat de 1801, « le Premier Consul nomme ... ». Vers la fin du Second Empire, le ministre Rouland voulut la supprimer, mais, sous la Troisième République, Thiers et Jules Simon la laissèrent rétablir, et Waldeck-Rousseau écrira plus tard : « Quand j'ai pris la direction des Cultes, l'État avait coutume de ne pas prendre au tragique cet exécrable latin ...; à un langage obscur, il répondait par des réserves très claires qui maintenaient formellement les droits qu'il tient du Concordat lui-même... » D'inoffensif qu'il était apparu aux hommes d'État de la Troisième République, le *Nobis nominavit* devint, avec Combes, un adversaire dangereux dont la disparition faisait partie du système de « défense républicaine »[3].

Les évêchés de Carcassonne et d'Annecy étant vacants en 1902, l'accord s'était fait entre les deux chancelleries sur les noms de Paul-Félix Beuvain de Beauséjour, archiprêtre de la cathédrale de Besançon, ancien curé de Luxeuil, pour le premier siège, et Pierre-Lucien Campistron, chanoine d'Auch, pour le second; les nominations, faites par décret présidentiel du 13 mai 1902, étaient parues à l'*Officiel* du 25 mai, et

papes Pie IX et Léon XIII. Souvenirs, Lettres, Notes 1856-1903, Mémoires publiés et annotés par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon (Paris, 1917), p. 178; cardinal Dominique Ferrata, *Mémoires* (Rome, 1920), t. II, p. 429 et *passim;* chanoine Fiel, *Lettres inédites de Monseigneur Perraud à l'occasion de son élévation au cardinalat,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* ann. 1932-1933, p. 69-95.

3. Les auteurs de l'histoire contemporaine de l'Église de France ont étudié ce conflit dont l'exposé complet dépasserait le cadre de notre travail : cf. Lecanuet, *l'Église de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la Séparation* (Paris, 1930), p. 475-476 et *passim;* abbé Brugerette, *le Prêtre français et la société contemporaine* (Paris, 1933-1935), t. I, p. 138; Edmond Renard, *le Cardinal Mathieu* (Paris, 1925), p. 425-434. A l'aide de ces trois auteurs, en vérifiant certains détails, en mettant leurs récits en regard les uns des autres, et en contrôlant le tout par le *Livre blanc du Saint-Siège. La séparation de l'Église et de l'État en France,* p. 48, 50, 120-126, on établirait d'une façon définitive l'histoire de ce conflit.

la préconisation avait été faite au consistoire du 9 juin suivant. Quand les bulles d'institution canonique arrivèrent à Paris, Combes, qui venait de succéder à Waldeck-Rousseau, mit son veto à leur enregistrement par le Conseil d'État. Le *Nobis* devait disparaître, et la guerre que lui déclara le chef du gouvernement devint une affaire telle qu'elle conditionna les rapports de la République française avec le Saint-Siège. Malgré le retentissement donné par la presse à ce conflit, les milieux romains le jugeaient avec la patience habituelle à la Curie pontificale. Le cardinal Mathieu constatant la déconsidération que la politique de Combes jetait sur notre pays et la joie qu'elle apportait à nos ennemis, tenta de traiter la chose par le ridicule. Dans un essai satirique, il personnifia le *Nobis* en quête d'une audience dans les antichambres de Combes. Cet article parut dans le *Figaro* du 15 juin 1903, sous la signature C. Z., initiales de Camille Ziegler, correspondant romain du *Temps* et du *Figaro*, qui était fort bien accueilli à la villa Wolkonsky[4].

II.

Parallèlement, le conflit s'était aggravé sur le fond même de la question. Tout en maintenant sa prétention d'exclure le *Nobis* des bulles pontificales, Combes déclara en effet qu'il allait pourvoir à trois évêchés, sans entente préalable avec le Saint-Siège. Au siège de Bayonne, vacant depuis le 16 juin 1902, il prétendait transférer l'évêque de Constantine, Mgr Gazaniol; celui-ci aurait été remplacé par Mgr Tournier, évêque titulaire d'Hippone-Zarito (Bizerte), et M. Mazeran, curé de Saint-Antoine à Compiègne, aurait été pourvu de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, vacant depuis le 19 juin. Ces décisions furent signifiées au nonce Lorenzelli, le 23 décembre 1902. Le cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Léon XIII, répondit, le 1er janvier 1903, en déplorant l'abandon de l'entente préalable, et en refusant les candidats du gouvernement français. Un échange de dépêches diplomatiques ne fit qu'accentuer les positions respectives et donna occasion à Rampolla d'exposer la doctrine et le droit ecclésiastiques concernant les nominations épiscopales. L'institution divine de l'Église interdit au Saint-Siège d'accorder au pouvoir civil la création des évêques; ses concessions extrêmes sont d'accepter qu'on lui désigne les candidats : *Nobis nominavit.*

4. Dans la pensée du cardinal cet article était destiné au *Temps*, mais Ziegler l'adressa au *Figaro*.

Léon XIII mourut (20 juillet 1903), sans avoir même entrevu la fin de ce grave conflit. En ce qui concerne les bulles de Carcassonne et d'Annecy, il fut réglé dans les premiers mois du pontificat de Pie X, et les décrets portant publication des bulles du 9 juin 1902, qui conféraient l'institution canonique à Mgr de Beauséjour et à Mgr Campistron, parurent à l'*Officiel* du 18 février 1904. Il n'y avait, somme toute, dans ce cas, qu'une discussion de mots, puisque l'entente préalable sur les deux candidats avait été faite sous le ministère Waldeck-Rousseau, et qu'ils avaient été préconisés au consistoire du 9 juin 1902; la transaction était possible et facile. Le cardinal Merry del Val estima que le *Nobis* était suffisamment exprimé dans la lettre adressée au pape par le président de la République: « ... c'est dans cette vue que nous le nommons et présentons à Votre Sainteté, pour qu'il lui plaise, sur notre nomination et présentation, le pourvoir dudit évêché... »[5].

L'affaire du *Nobis* était réglée, mais le plus grave était la suppression de l'entente préalable voulue par Émile Combes.

III.

C'est dans ces conjonctures que M. Birot, grand vicaire d'Albi, fut mandé à la Direction générale des Cultes. Le récit de son audience est conservé dans deux documents qui proviennent des papiers secrets du cardinal Mathieu. Ils sont tout à l'éloge de leur auteur; c'est l'exposé très net, en droit et en fait, des règles de conduite d'un prêtre catholique en matière de nominations épiscopales.

Louis Birot, alors grand vicaire de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, mort curé-archiprêtre de la cathédrale d'Albi, en 1936, fut, sans conteste, un des prêtres les plus brillants du clergé français à l'époque contemporaine, et la banalité est, à coup sûr, ce qu'on chercherait le plus inutilement dans sa physionomie. D'une vivacité prodigieuse d'intelligence, d'une facilité étonnante de travail, il était en communion d'idées avec le pape Léon XIII. Libéral osé pour son époque, il adopta par conviction, la politique du Ralliement, et l'encyclique *Rerum Novarum* n'eut pas d'admirateur plus fervent. Après six ans de vicariat à la cathédrale d'Albi, il fut nommé supérieur de l'Institution Sainte-Marie de Castres. Ses rares qualités de penseur, d'orateur et d'écrivain le firent remarquer par Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, qui, toujours en quête de jeunes talents, lui confia d'importantes prédications. Pendant

5. Lecanuet, *les Signes avant-coureurs* ..., p. 514.

que les conférences de critique philosophique de Mgr Batiffol formaient un vaste auditoire d'élite à l'Institut catholique de Toulouse, M. Birot brillait à la cathédrale Saint-Étienne. Son panégyrique de saint Thomas d'Aquin, à la basilique Saint-Sernin, à l'occasion du huitième centenaire de la consécration de cette basilique par le pape Urbain II, fit une grosse sensation et fut, croyons-nous, âprement discuté dans des milieux peu habitués à sa conception des études théologiques et des libertés modernes. Dans le clergé toulousain, il passa pour avoir été l'inspirateur, certains disaient même le collaborateur de la Lettre pastorale de l'archevêque sur les devoirs des catholiques aux temps présents. C'était mal connaître Mgr Mathieu qui n'avait besoin de personne pour penser ni pour écrire ces belles pages qui fixèrent sur son auteur l'attention du pape Léon XIII[6]. Le fait est que M. Birot aurait fort bien pu adopter et signer ce programme tracé aux catholiques. Il fut encore appelé par l'archevêque, l'année suivante, pour le panégyrique de sainte Germaine de Pibrac; à coup sûr, son éloquence plaisait au prélat qui, quelques mois avant sa création cardinalice, lui avait confié l'Avent de 1899, à la cathédrale de Toulouse. La correspondance échangée entre eux à ce sujet, fut l'occasion, pour Mgr Mathieu, invité à déposer devant la Commission parlementaire d'enquête sur la réforme de l'enseignement secondaire[7], de solliciter sur ce point, l'avis de M. Birot[8].

Les vues du jeune et brillant orateur sur le mouvement

6. Cette *Instruction sur les devoirs des catholiques à l'heure présente* fut adressée au clergé et aux fidèles de l'archidiocèse de Toulouse, à l'occasion du carême 1897. Léon XIII félicita l'archevêque par une lettre autographe dans laquelle il précisa à nouveau son invitation aux « hommes de toutes nuances à se grouper utilement sur le terrain des institutions en vigueur ». La *Lettre pastorale* de Mgr Mathieu a été publiée par *la Semaine catholique* de Toulouse, et tirée à part en une brochure in-16; elle est reproduite dans le volume des *Œuvres oratoires* du cardinal Mathieu contenant ses Lettres pastorales et ses discours académiques.

7. *Journal officiel,* Documents parlementaires, 1899, t. I, p. 1288.

8. Dans sa réponse, M. Birot demande à l'archevêque de persuader les hommes politiques que l'enseignement libre ne doit pas être traité comme un ennemi de l'enseignement de l'État, mais comme un émule nécessaire et bienfaisant, « qu'il faut y voir une nécessité organique de l'ordre social, établi sur la liberté, qu'il est même, par l'idée essentielle qu'il représente, beaucoup plus conforme aux tendances de l'esprit moderne que l'enseignement officiel, né d'une conception autocratique... » C'est en partie à l'influence de l'enseignement libre, agissant comme un ferment, qu'il attribue les heureuses tendances visibles dans l'Université, qui évolue vers la liberté. M. Birot aurait vu sans peine la suppression du baccalauréat qui serait remplacé par un examen spécial d'entrée dans les diverses branches de l'enseignement supérieur : il souhaite tout au moins l'élargissement du jury d'examen.

religieux étaient tellement nettes, son jugement et ses critiques formulés avec un tel talent que l'abbé Lemire, jugeant un tel langage tout à fait opportun, lui demanda de développer son programme ou Congrès des Œuvres sacerdotales de Bourges, en septembre 1900. Ce discours fit grosse sensation et déchaîna au même degré les enthousiasmes et les colères. M. Birot fut dénoncé au *Saint-Office*. En janvier 1901, son ami, l'abbé Frémont, est à Rome pour le défendre. Naturellement, il est en liaison étroite avec l'ancien archevêque de Toulouse, entré dans le Sacré-Collège. Le cardinal n'avait lui-même qu'une préparation tout à fait relative à des conceptions sociales qui sont maintenant des lieux communs; aussi fut-il « stupéfait » et à la fois heureux, quand le P. Lepidi eut déclaré à Frémont que son ami pouvait « dormir sur ses trois oreillers ». « Ce n'est pas du kantisme, mais du saint Thomas tout pur », avait déclaré le Maître du Sacré Palais. Il ajoutait : « Il est bien fâcheux que les évêques ne rappellent pas aux laïques et aux prêtres qui l'oublient, qu'eux seuls ont le droit de qualifier les propositions, ainsi que Benoît XIV l'a fortement enseigné. Dès qu'un homme supérieur ne pense pas comme une foule d'esprits médiocres, immédiatement ceux-ci le jugent et le persécutent : ce qui décourage bon nombre de belles intelligences. Rome ne condamne pas ainsi les gens. »[9] De son côté, et dans le même ordre d'idées, le chanoine Félix Klein, offrant un tribut d'amitié à son ancien condisciple de Saint-Sulpice, a pu écrire : « A une Semaine sociale de maintenant, on en jugerait les idées toutes simples. »

Quand Birot prononça ce fameux discours sur l'*Amour de son pays et de son temps,* il était grand vicaire d'Albi depuis trois mois, et le nouvel archevêque, Mgr Mignot, sans conteste une des plus belles et des plus puissantes intelligences de l'époque, en avait fait l'homme de sa droite, son confident et son collaborateur intellectuel. Plusieurs documents signés « Mignot » sont l'œuvre de Birot[10]: tels le discours sur la *Méthode en théologie,* l'*Oraison funèbre de Mgr Le Camus,* les préfaces aux deux livres principaux de Mgr Mignot : les *Lettres sur les études ecclésiastiques,* et l'*Église et la critique,* ainsi que les plaidoyers en faveur du *Sillon,* les *Mémoires* à Pie X sur la loi de Séparation[11] et à Benoît XV sur la liberté

9. Agnès Siegfried, *l'Abbé Frémont* (Paris, 1932), t. II, p. 277-280.

10. Cf. de Lacger, dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice,* n° du 15 novembre 1936, p. 889.

11. Ce *Mémoire* a été remis au pape par M. Birot lui-même : cf. Louis de Lacger, *Monseigneur Mignot* (Paris, s. d. [1933]), p. 95.

nécessaire aux recherches scientifiques, enfin plusieurs lettres pastorales adressées au clergé et aux fidèles du diocèse.

On a pu discuter les idées de Birot, se demander si la prudence étayait suffisamment ses conceptions, désirer plus de nuances à ses assertions et à ses critiques, personne ne lui a dénié des qualités intellectuelles de tout premier ordre. Plus tard, quand, pour lui assurer un refuge canonique après sa propre disparition, Mgr Mignot l'aura nommé curé-archiprêtre de la cathédrale d'Albi, il prouvera, par une série d'articles publiés dans le *Bulletin de Sainte-Cécile*, que son apologétique était capable d'impressionner et d'entraîner les masses aussi bien que les élites. Au lendemain de sa mort, un de ceux qui l'ont le mieux connu et compris, M. le chanoine Rivière, professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, écrivait : « ... S'il fallait assigner sa place à M. Birot, dans les fastes du clergé français d'hier, c'est dans la série des plus illustres conférenciers de Notre-Dame que son bagage écrit d'apologétique religieuse, pour modeste qu'il soit, lui permettrait de prendre rang, bien au-dessus de Monsabré, guère au-dessous de Mgr d'Hulst. »[12]

IV.

Le grand vicaire était donc une personnalité marquante, à l'époque où M. Combes, tout en faisant voter le budget des cultes et les crédits pour l'ambassade auprès du Saint-Siège, ne négligeait rien de ce qui pouvait amener la séparation de l'Église et de l'État. Nous l'avons vu, le gouvernement français était en désaccord avec le Saint-Siège pour la nomination aux sièges de Bayonne et de Saint-Jean-de-Maurienne. Au lieu de chercher un terrain de transaction, Combes tenta de faire des nominations épiscopales, sans entente préalable avec le Vatican, quitte aux sujets choisis à se pourvoir à Rome de l'institution canonique. Ce fut alors que M. Dumay, directeur général des cultes, fit appeler M. Birot à Paris pour solliciter son avis et demander son concours. M. le chanoine de Lacger situe cet épisode en 1902 et le rapporte au siège de Viviers[13]. En réalité, c'est à la mi-novembre 1903 que M. Birot fut

12. Jean Rivière, dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, n° du 15 novembre 1936, p. 899. Dans cette notice nécrologique, M. le chanoine Rivière juge l'œuvre théologique de M. Birot. Le même numéro contient des notices de M. de Lacger, de l'abbé Klein, et le sermon prononcé par Mgr Bruno de Solages à l'occasion du jubilé pastoral de M. Birot, en la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

13. *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 novembre 1936, p. 890.

mandé à Paris, et, comme nous allons le voir, seule la question préalable fut examinée. Nous laissons la parole au grand vicaire qui, le 19 janvier 1904, écrit au cardinal Mathieu[14]:

Monseigneur,

Il faudra qu'avec sa bienveillance habituelle, Votre Éminence me pardonne d'arriver ainsi à la queue de la procession : je viens, le plus humble et le plus fidèle, me joindre au long cortège de ceux qui vous vénèrent et qui vous aiment, et c'est avec le meilleur de mon cœur que je vous offre mes vœux pour la nouvelle année.

Je serais peut-être, malgré ma modestie, arrivé en meilleur rang, Monseigneur, si une grosse grippe ne me tenait immobilisé depuis trois grandes semaines. J'avais vaînement lutté pendant longtemps contre un vieux rhume pris à la fin de l'automne; lorsque les médecins s'en sont emparés, c'est tout de suite devenu très grave; ils m'ont condamné au repos absolu et à d'autres supplices encore; et ils m'ont en outre contraint de manquer à mes plus chers devoirs. C'est presque en fraude que j'essaie de les remplir aujourd'hui, mais avec la certitude que leur tyrannie ne durera plus bien longtemps.

J'ai su que Votre Éminence avait elle-même payé un assez lourd tribut à l'hiver[15]; les journaux ont même prétendu que notre bon archevêque avait pris le même mal à votre chevet[16]. J'ai appris par lui avec un grand plaisir votre rétablissement. Sa Grandeur sort à l'instant de chez moi; c'est la première fois que je la vois depuis son retour d'Hyères : elle ne m'a pas laissé ignorer les sentiments de constante bonté que Votre Éminence lui a manifestés pour moi.

C'est d'ailleurs à Votre Éminence que je dois encore les meilleures heures de répit que m'ait laissées ma congestion. J'en ai profité en effet pour achever la lecture de votre ouvrage sur le *Concordat*[17], que vous avez daigné me faire parvenir, et que je n'avais pas encore étudié comme je le souhaitais. Je l'avais cependant fait signaler dans la *Semaine religieuse*. Je n'ai pas à vous dire, Monseigneur, combien ce livre est opportun à l'heure actuelle, pour ramener les esprits à une plus exacte appréciation des rapports de l'Église et de l'État, et conjurer les dangers qui nous menacent, ni à insister sur l'intérêt bien « français » et si finement littéraire de ce récit à la fois facile et solide; mais je veux vous remercier et de l'honneur que vous m'avez fait en me l'envoyant, et du plaisir que j'ai pris à le lire.

14. Cette lettre et le document qui l'accompagne se trouvent dans la réserve de documents confiée par le cardinal Mathieu à ses familiers : Mgr Pietro Ercole et le signataire de ces pages.

15. Le cardinal Mathieu, qui habitait alors la villa Wolkonsky, près de Saint-Jean de Latran, avait eu tout simplement une atteinte de grippe.

16. Pendant cette indisposition du cardinal, Mgr Mignot se trouvait à Rome, en séjour à la Procure de Saint-Sulpice. Ayant été lui-même refroidi, les agences ne manquèrent pas de télégraphier qu'il avait pris son mal au chevet du cardinal. A son retour en France, Mgr Mignot fit un séjour à Hyères, dans la villa qui lui avait été offerte, et à laquelle il avait donné le nom de son propre patron, saint Irénée (cf. Louis de Lacger, *Monseigneur Mignot*, p. 31).

17. Le cardinal avait publié, en 1902 et 1903, dans *le Correspondant*, une série d'articles sur le Concordat qu'il réunit en un volume in-8°, paru chez Perrin en 1903.

Daignez maintenant me permettre, Éminence, de vous donner quelques détails sur un incident de la plus haute gravité dont Mgr Mignot vous a déjà dit quelques mots. Ma première pensée fut de vous en faire part dès les premiers jours, parce que je vous considère, avec mon cher et vénéré archevêque, comme mon meilleur conseil, et que je ne veux rien faire touchant aux intérêts généraux de l'Église que sous cette double garantie. Sachant ensuite que Mgr Mignot allait à Rome, j'ai préféré qu'il vous en entretienne lui-même le premier.

J'avais été à Paris, à la fin d'octobre, et j'étais passé au ministère des Cultes pour certaines affaires, sans que rien dans cette visite pût me faire pressentir ce qui allait arriver. Vers le milieu de novembre, une lettre de la Direction générale, adressée à Mgr l'archevêque, me posait une question délicate touchant la nomination des évêques français et m'invitait à aller m'en expliquer avec M. Dumay. Monseigneur fut d'avis que je devais déférer à cette invitation. Je partis donc, l'âme remplie d'angoisse, avec le double souci et de ne point aggraver, par une fausse intransigeance, le mécontentement du gouvernement, et de ne rien faire de contraire à mes devoirs envers le Saint-Siège.

M. le Directeur général m'expliqua, dans ma première entrevue, qu'une difficulté s'était élevée entre le président du Conseil et la Nonciature au sujet de l'entente préalable; que le nonce avait refusé de donner son avis sur la dernière liste épiscopale (Bayonne, Constantine, Maurienne), sous le prétexte que les noms ne lui avaient pas été proposés avant la délibération du Conseil des ministres; que cette exigence était excessive, et avait pour effet d'annihiler le droit de nomination du gouvernement; que cependant, le président du Conseil voulait maintenir une certaine entente préalable, puisqu'il avait fait demander l'avis de la Nonciature avant la publication à l'*Officiel*, et que cette publication n'avait pas eu lieu; mais que, devant le silence de Rome, le président du Conseil voulait dégager sa responsabilité en nommant aux évêchés au fur et à mesure des vacances, sans attendre l'avis de Rome, et conformément au texte du Concordat d'une part, à la pratique des gouvernements précédents de l'autre[18]. En vue de ces éventualités, le président du Conseil me faisait demander mon avis et mes dispositions.

J'avais prévu ces questions, et pour que ma pensée ne pût être dénaturée, j'avais pris la précaution de rédiger une *Note* que je remis à M. Dumay. Il me paraissait difficile de contester de bonne foi le droit pur et simple de nomination concédé par le Concordat. Il était également impolitique de refuser catégoriquement au gouvernement français un concours qu'il demandait au nom de ce droit. Mais je devais en même temps sauvegarder les droits du Saint-Siège et ceux de ma conscience, et amener, si possible, le gouvernement à s'arrêter dans une tentative qui ne pouvait qu'avoir des inconvénients.

J'ai eu la vive satisfaction, Éminence, de réussir dans mon entreprise. M. Dumay parut très frappé de mon *Mémoire* et voulut le soumettre au président du Conseil. Dans une seconde entrevue, il me déclara que le ministre se rendait à mes raisons; que la question de l'entente préalable serait tranchée sur les trois noms déjà engagés;

18. Assurément, nous le verrons, le texte du Concordat donnait ce droit au gouvernement, mais il y eut toujours, sous une forme ou sous une autre, des conversations préliminaires, tantôt directes, tantôt indirectes, entre les deux pouvoirs, avant la nomination et sa publication à l'*Officiel*.

qu'on éviterait ainsi de compromettre inutilement « les personnalités qu'on pouvait avoir en vue et qu'on réserverait pour une occasion meilleure » ; qu'enfin le gouvernement *renonçait à faire de nouvelles nominations, afin de ne pas aggraver le conflit* élevé entre les chancelleries.

Je ne puis vous dire, Éminence, la joie que j'ai eue de cette solution, que j'avais poursuivie et qui avait le double avantage de me mettre personnellement hors de cause, et, il me semble, de sauvegarder autant que l'incident le comportait, les intérêts de l'Église. Le gouvernement a tenu parole jusqu'ici; les nominations qu'on pouvait craindre n'ont pas été faites. Ce tout petit service rendu au Saint-Siège et à mon pays m'a dédommagé des cinq ou six mauvais jours que je venais de passer. J'ignore s'il sera jamais connu ni apprécié[19], mais il me parut à ce moment considérable, car il ne faut point se dissimuler que la tension des rapports ne pourrait être augmentée sans danger, vu l'état du Parlement et de l'opinion.

J'étais bien loin de m'attendre à être engagé dans une pareille aventure. L'affaire aura-t-elle quelque suite en ce qui me concerne ? D'aucuns pensent que oui; je suppose plutôt qu'on trouvera que je n'ai pas mis beaucoup d'empressement à répondre aux vues qu'on avait sur moi, et qu'au moment favorable, il s'en trouvera encore de plus empressés que je ne le serai moi-même. De cela je n'ai cure, n'ayant aucun désir que celui de remplir ma destinée, comme Dieu voudra. Ce que je souhaite, Éminence, c'est que vous vouliez bien vous mettre au courant de cette assez singulière situation, pour m'en dire votre pensée, et donner, le cas échéant, les conseils dont j'aurais besoin. Je voudrais aussi, si quelque chose de ces événements venait à transpirer, que vous puissiez, en connaissance de cause, justifier ma conduite et mes intentions.

Je me permets de vous envoyer une exacte copie de la note que j'ai laissée au directeur des Cultes. Je l'avais rédigée à toute éventualité, de façon à ce qu'elle pût être *publiée*, et j'en prévenais le ministre. J'y prenais, je crois, toutes les précautions que ma conscience sacerdotale pouvait exiger, et je finissais par expliquer les conditions morales auxquelles seules mon adhésion pouvait être acquise. J'ose espérer que l'historien du *Concordat* ne désavouera pas ma négociation. Il va sans dire que cette communication est *strictement confidentielle*, ce document et les événements que j'ai racontés à Votre Éminence étant restés absolument *secrets*. Mais Votre Éminence pourra se servir de la connaissance que je lui en donne pour juger les éventualités à venir.

Vous ne vous plaindrez point, cette année, Monseigneur, de la brièveté de ma lettre; c'est un dossier que je vous envoie. Je vous en fais

19. Il ne semble pas que, du moins dans toutes ses nuances et ses considérations élevées, le *Mémoire* de M. Birot ait été connu en son temps. M. de Lacger, nous l'avons vu, situe en 1902 « une occasion équivoque et décevante (pour M. Birot) de monter sur un siège épiscopal : Viviers, paraît-il... ». Or ce siège, occupé par Mgr Bonnet depuis 1876, ne fut vacant qu'en 1923. Le docte chanoine eut cependant en mains le *Mémoire* de M. Birot, puisqu'il en donne un extrait dans la nécrologie qu'il consacre à son ami (*Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 novembre 1936, p. 890-891). D'après les papiers de l'abbé Frémont, Mlle Siegfried écrit aussi que M. Birot, en décembre 1904, « venait de s'honorer en refusant l'épiscopat » que lui offrait la direction des cultes (*l'Abbé Frémont*, t. II, p. 347).

mes excuses, et j'ose compter sur votre patiente amitié. Je serais tout à fait heureux d'avoir, d'un mot, votre jugement sur toute cette histoire[20]. Je m'estime trop heureux de votre bienveillance pour que je ne fasse tout au monde pour la conserver, et c'est avec cette confiance que je prie Votre Éminence d'agréer l'hommage de mon très respectueux et profond attachement.

[*Signé :*] L. Birot.

V.

Voici le texte du Mémoire, dont copie était jointe à la lettre précédente :

M. le Directeur général des Cultes m'a fait l'honneur de me demander ce que je pense du droit du gouvernement français à nommer directement aux évêchés, sans entente préalable, sous la réserve de l'institution canonique, et si je serais disposé, à l'occasion, à m'associer à la revendication de ce droit.

Voici ma réponse[21] :

Le droit du gouvernement français de nommer purement et simplement aux évêchés vacants, sous la réserve de l'institution canonique, est incontestable.

Exercé pendant de longs siècles par les gouvernements du passé et par les « patrons » qui nommaient directement aux évêchés et aux bénéfices dépendant de leur souveraineté territoriale, en laissant à l'élu le soin de se pourvoir de l'institution canonique, ce droit a été explicitement et formellement concédé par le Concordat au chef du gouvernement de l'État français.

Il résulte de cela, à mes yeux, que l'*entente préalable*, considérée comme une obligation pour le gouvernement d'établir, par voie diplomatique, un accord sur le choix des sujets entre lui et le Saint-Siège, antérieurement à la nomination, ne fait pas partie du droit concordataire, et ne peut être imposée, au nom de ce droit, comme une condition juridique de la nomination des évêques.

20. Il serait intéressant de connaître la réponse du cardinal Mathieu.

21. L'exposé de M. Birot est d'une clarté insigne, et aucun commentaire ne peut rien ajouter à la force de son argumentation. Tant du côté historique que du point de vue canonique et théologique, la question des nominations épiscopales, en regard du droit souverain de l'Église et des concessions faites aux puissances séculières, a été copieusement étudiée. Pour l'époque napoléonienne citons seulement les derniers ouvrages parus : abbé G. Constant, *l'Église de France sous le Consulat et l'Empire* (Paris, 1928) ; A. Latreille, *Napoléon et le Saint-Siège* (Paris, 1935). Dans ces deux ouvrages on trouvera une vaste documentation bibliographique, ainsi que dans celui de L. Villat, *la Révolution et l'Empire* (collection « Clio »). Parmi les sources manuscrites il y a lieu de citer le fonds *Epoca Napoleonica, Francia*, aux Archives du Vatican (cf. M. François, *l'Histoire religieuse de la France au Vatican*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIX (1933), p. 337) ; on trouve notamment dans ce fonds une collection de documents originaux et des correspondances d'évêques concernant la préparation et la réunion du concile national de Paris. Pour le conflit des dernières années concordataires se reporter aux ouvrages que nous avons mentionnés ci-dessus (note 3).

Il faut cependant observer que, si le Concordat donne au gouvernement le droit pur et simple de nommer les évêques, le même traité réserve au Souverain Pontife la pleine faculté d'accorder ou de refuser l'institution canonique indispensable à l'exercice de l'autorité épiscopale. Le droit du pape n'est pas moins entier et catégorique que celui du chef de l'État : c'est dans l'exercice complet et indépendant de ce double droit que chacun des deux pouvoirs trouve sa garantie particulière.

Il y a toutefois cette nuance que, si le droit de l'État s'exerce préalablement à celui du Saint-Siège, en revanche, le droit du Saint-Siège conditionne dans ses effets celui de l'État. Le refus de l'institution canonique à un évêque nommé a pour effet de rendre inefficace cette nomination. Par suite de cette opposition, qui peut être pleinement justifiée par les intérêts que le Saint-Siège a à sauvegarder, le but du Concordat se trouve manqué et l'accord des deux pouvoirs compromis.

Il est donc pratiquement indispensable que le pouvoir civil, qui a l'initiative des nominations, et à qui incombe, par suite, la première responsabilité dans le succès de l'entreprise commune, prenne des dispositions efficaces pour que les sujets qu'il nomme reçoivent l'institution canonique. Il n'est pas admissible, d'un côté, qu'il puisse se désintéresser des suites de son choix, et de l'autre, comme ces suites dépendent de questions dont il n'est pas juge, telles que l'orthodoxie, la moralité, la valeur ecclésiastique des candidats, il ne paraît pas possible qu'il puisse atteindre régulièrement le but poursuivi autrement qu'en s'assurant d'une façon quelconque que ses candidats seront agréés.

Autant cette collaboration paraît nécessaire, autant la forme à lui donner me semble susceptible de varier suivant les circonstances et les temps.

Ce qui paraît certain, c'est que, si l'entente préalable ne peut être imposée par le Saint-Siège au nom du droit, elle est cependant, sous une forme ou sous une autre, aussi désirable pour les intérêts d'une partie que pour ceux de l'autre. L'exercice absolu et séparé des droits concordataires par l'une ou l'autre des parties doit nécessairement aboutir à des conflits insolubles. Une telle façon d'appliquer le Concordat ne peut être que la conséquence d'une situation exceptionnelle et transitoire, résultant de l'insuffisance des moyens diplomatiques, et dont les deux pouvoirs ne peuvent qu'avoir hâte de sortir.

*
**

Les principes que je viens d'énoncer doivent régler ma conduite.

Quelle que soit mon opinion personnelle sur l'utilité de l'entente préalable, il ne m'appartient pas de trancher les difficultés de chancellerie qui peuvent s'élever entre les deux pouvoirs. A la fois sujet de l'État et fidèle de l'Église, je n'ai pas entre eux à m'ériger en juge, mais à remplir mes devoirs envers l'un et envers l'autre. Ces devoirs sont définis par les termes mêmes qui expriment leurs droits réciproques.

A l'égard du gouvernement, qui prétend aller jusqu'aux limites de son droit de nomination, mon attitude sera passive et déférente. Je ne demande rien au gouvernement. Je pourrais lui refuser ce concours passif; je ne le ferai pas, parce que je ne cesserai jamais de voir en lui le représentant des intérêts de mon pays, et aussi parce que, dans

la crise actuelle, l'intérêt de l'Église me semble exiger la plus scrupuleuse intégrité dans le rapport des conventions établies.

Je puis donc consentir, sous la réserve des observations que j'aurai l'honneur de vous soumettre plus loin, à ce que le gouvernement exerce à mon sujet ses prérogatives concordataires; je lui reconnais le droit de fixer son choix sur moi, s'il le juge utile, de négocier sur mon nom, et même de prendre en toute indépendance un décret de nomination.

D'un autre côté, mes dispositions envers le Saint-Siège ne sauraient être moins loyales. Le pape est le seul juge de l'opportunité de l'institution canonique. Prêtre catholique, il ne saurait entrer dans ma pensée de tenir en échec la volonté du chef suprême de l'Église. Devant son désir exprimé, je ne voudrais pas un seul jour, même nominalement, retenir un siège épiscopal, et je me croirais rigoureusement obligé de vous faire tenir ma démission.

Cette obligation résulte de la constitution même de l'Église. Le Concordat est le témoin le plus solennel de ce droit du Saint-Siège; jamais le régime concordataire n'eût pu s'établir en France, si le Souverain Pontife n'avait gardé à l'égard des évêques la plénitude de son autorité spirituelle. A plus forte raison, cette autorité s'impose-t-elle à un simple prêtre qui n'a été ni préconisé, ni sacré, mais simplement nommé par le pouvoir civil.

Si, dans l'intérêt de l'Église, elle me notifiait l'obligation de la retraite, lié par ma conscience, je me soumettrais à son invitation avec empressement et sans regret.

*
**

Les observations que je vous demande la permission de vous soumettre en terminant, ont trait à l'opportunité d'une telle attitude et à ses conséquences.

Et d'abord, en l'adoptant pour affirmer toute l'étendue des droits de l'État, je ne pourrais consentir, tant par devoir chrétien que pour sauvegarder l'autorité de mon ministère épiscopal dans l'avenir, à ce que le moindre doute pût subsister dans l'esprit du Saint-Siège sur mes véritables intentions, par le fait de ma nomination. Je demanderais donc au gouvernement de m'autoriser, vu la délicatesse des difficultés pendantes, à faire connaître à Sa Sainteté, par l'intermédiaire direct du cardinal secrétaire d'État, au moment opportun, les motifs de ma conduite, tels que je les ai exposés plus haut, et la ferme volonté où je serais de me soumettre entièrement et sans retard à la décision du Saint-Siège, dès qu'elle me serait notifiée. Je demanderais en outre, que cette lettre pût être rendue publique le jour où je le jugerais nécessaire pour la défense de mon honneur sacerdotal.

Ces précautions prises, quelles peuvent être les conséquences de mon attitude, si elle est adoptée ? Il ne saurait, en effet, entrer dans la pensée de l'Administration des cultes de me demander une manifestation vaine et sans issue. En cas d'insuccès, ma situation dans l'Église risque d'être gravement compromise. Mon prestige et mon autorité morale que je crois intacts jusqu'à ce jour ne résisteraient pas à ce double fait que j'aurais été rejeté par le Saint-Siège et que je me serais prêté à une entreprise suspecte du pouvoir civil.

Je le déclare, je puis me passer d'être évêque; mais je ne puis renoncer à mon sacerdoce, ni aux services qu'il me permet de rendre à l'Église et à mon pays. Dans la question présente, si le but est précis et assuré, peu m'importent les luttes et les outrages temporaires; mais puis-je aller au-devant d'un échec suivi d'impuissance ? De son côté,

le gouvernement lui-même voudrait-il s'exposer à aggraver inutilement le conflit et peut-il chercher autre chose qu'une solution des difficultés pendantes ?

Il n'est pas à croire que Rome se départe de l'attitude pleine de réserve qu'elle a adoptée, à la simple apparition de mon nom sur une liste épiscopale. A supposer que ma personnalité ne soit pas contestée, ce qui n'est pas sûr, il est certain que l'intérêt général et permanent de l'Église ne cédera point devant une considération de personne. Le choix du candidat peut être un élément favorable à la situation du conflit; il n'emportera pas cette situation.

On peut prévoir en effet, ou que Rome me demandera ma démission, que je donnerai, ou qu'elle laissera traîner l'affaire en longueur, jusqu'à ce qu'un changement de l'orientation politique rende nécessaire une conciliation, qui se fera probablement par l'abandon des personnalités engagées dans la lutte.

Dans ces conditions, avant d'entrer dans la voie proposée, le gouvernement ne ferait-il pas sagement de s'assurer que mon nom, au lieu d'envenimer le différend, sera accueilli comme un symbole de paix ? Sans prendre la forme de l'entente préalable, n'a-t-il pas un moyen de savoir que cette proposition est susceptible d'avoir une suite favorable et de m'en donner l'assurance ?

Ce serait juste et sage : c'est de tout cœur que je prêterai mon concours au gouvernement pour être un instrument de conciliation; mais je ne peux point consentir à n'être qu'une arme de guerre qui finalement serait brisée.

VI.

C'est bien ce qui était arrivé aux évêques nommés par Napoléon, après sa rupture avec le pape Pie VII. Pour ne citer que des exemples empruntés à la Lorraine, l'évêque de Nancy, Eustache d'Osmond, fut transféré en 1810 à l'archevêché de Florence[22] et remplacé par Benoît Costaz, curé de la Madeleine à Paris[23]. La même année, par décret du 10 octobre, Jean-Denis-François Camus, grand vicaire de Nancy de 1784 à la Révolution, fut nommé évêque d'Aix-la-Chapelle. Malgré les instances d'un groupe d'évêques, le pape, alors déporté à Savone, refusa l'institution canonique[24]; à la Res-

22. Sur d'Osmond, voir Guillaume, *Vie de Mgr d'Osmond* (Nancy, 1862); Marmottan, *l'Archevêque d'Osmond à Florence,* dans la *Revue historique,* t. LXXXVI (1904), p. 58-76; Lestrade, *A. E. d'Osmond,* dans la *Revue de Gascogne* (ann. 1910); chanoine E. Martin, *d'Osmond archevêque nommé de Florence,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (Nancy, 1910).

23. Sur Costaz, voir abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (Nancy, 1903), t. III, p. 294-300.

24. A la veille du concile canonique par Napoléon, à Paris en 1811, un certain nombre de cardinaux, archevêques et évêques écrivirent séparément et dans le même sens au pape détenu à Savone pour le presser de transiger en accordant l'institution canonique aux archevêques et évêques nommés par Napoléon; parallèlement l'archevêque de Tours, les évêques de Trèves et de Nantes, délégués par eux auprès du Saint-Père, lui demandent une audience, en arrivant à Savone, le

tauration, d'Osmond revint à Nancy, Costaz se retira à Paris, et Camus mourut très opportunément dans cette dernière ville le 26 avril 1814[25].

Les nominations épiscopales sont comme un thermomètre qui permet de juger l'évolution des rapports entre l'Église et l'État, et qui, les premières, donnent les signaux avant-coureurs de la discorde. L'autorité morale de l'évêque dans son diocèse est trop considérable pour que les puissances séculières aient négligé cet appui de toute première qualité, et, depuis les monarques les plus absolus jusqu'aux chefs des États les plus complètement démocratiques, les représentants de l'autorité civile ont pris grand intérêt aux nominations épiscopales. Dans les conflits entre l'Église et l'État, presque toujours cette grave et délicate question est ou bien la cause, ou parfois l'occasion, et toujours un élément important.

Envisagée du point de vue du droit concordataire aussi bien qu'en regard de la législation canonique, l'argumentation de M. Birot est irréprochable. Le droit du gouvernement français de nommer les évêques était incontestable. Les articles 4 et 5 du Concordat de 1801 sont formels. « Les nominations aux évêchés seront faites par le Premier Consul. » Pas plus que dans le Concordat de 1516[26], il n'est question d'entente préalable entre les deux pouvoirs; mais il est stipulé que « Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les

9 mai 1811. Ces lettres originales et autographes sont conservées aux Archives vaticanes, *Epoca Napoleonica, Francia*, liasse VI; on y trouve notamment les signatures des cardinaux Doria-Pamphili, Dugnani, Roverella, Desping, Caselli, de Bayonne, Albani; de même une lettre collective des cardinaux Fesch, Maury, Caselli, des archevêques de Toulouse et de Malines, des évêques de Versailles, de Savone, de Quimper, de Montpellier, de Troyes, de Casale, de Metz, accrédite les trois délégués auprès du pape. La même liasse contient le rapport des évêques délégués auprès de Pie VII; ce document fait apparaître l'ébauche de la concession faite par le pape dans un mouvement de faiblesse, en janvier 1813 à Fontainebleau, dans les préliminaires d'un concordat, concession que du reste il révoqua presque aussitôt.

Il y a lieu de signaler aussi dans cette liasse un *Journal du concile de Paris*, envoyé au pape en 1816 par Maurice de Broglie, évêque de Gand. Il est intéressant de comparer ce document avec les *Mémoires* du cardinal Consalvi et ceux du cardinal Pacca sur le concile de 1811 dont le contenu a été largement utilisé par M. l'abbé Constant dans l'ouvrage cité ci-dessus (note 21).

25. Voir P. Fiel, *Camus, vicaire général de Nancy, évêque nommé d'Aix-la-Chapelle (1752-1814)*, dans la *Revue historique de la Lorraine*, ann. 1939.

26. Voir abbé J. Thomas, *le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVIe siècle* (Paris, 1910); Imbart de La Tour, *les Élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle. Étude sur la décadence du principe électif* (Paris, 1891); A. Dulac, *les Élections épiscopales dans l'Église latine au Moyen Age* (Paris, 1927).

formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement ». Ainsi que le remarque le cardinal Mathieu[27], « le refus d'institution canonique est parfois la seule défense que le pouvoir spirituel puisse opposer aux prétentions injustes du pouvoir temporel. »[28]. En pratique, il était donc indispensable qu'une entente existât entre les deux pouvoirs, avant la nomination par le gouvernement. Et c'est bien ainsi que les choses se passaient. Le régime concordataire a, du reste, « donné à la France un épiscopat digne de tout respect, qui ne s'est trouvé inférieur à aucun autre, ni pour le caractère, ni pour le talent »[29].

En conséquence du droit souverain de l'Église, qui seule peut conférer la juridiction ecclésiastique, M. Birot établit nettement la ligne de conduite d'un prêtre catholique : « Je puis me passer d'être évêque, mais je ne puis renoncer à mon sacerdoce ni aux services qu'il me permet de rendre à l'Église et à mon pays. » Si cette déclaration avait été connue en son temps, ce jour-là, le collaborateur de Mgr Mignot n'aurait pas eu un seul adversaire[30].

A conclure de là que M. Birot aurait été indifférent à une nomination épiscopale, on s'éloignerait de la vérité. A coup sûr, jusque-là, tout avait contribué à lui donner conscience de sa valeur. Par ailleurs il ne sous-estimait ni la qualité, ni l'importance de ses déclarations à la Direction générale des cultes, et il avait l'espoir que le Saint-Siège et le gouvernement français lui en sauraient gré, sa lettre au cardinal Mathieu ne permet pas d'en douter. Mais les événements allaient se précipiter : le rappel de l'ambassadeur, la rupture définitive, la séparation de l'Église et de l'État, le refus des associations cultuelles.

27. Déjà le cardinal Pacca avait écrit dans ses *Mémoires :* « De tous les moyens que les papes avaient jadis en leur pouvoir pour ramener à l'obéissance les gouvernements ou les nations indociles, un seul reste à leur disposition dans le cours ordinaire des choses : le droit d'institution canonique. C'est en suspendant cette institution, lorsque de graves raisons l'exigent, que le Siège apostolique manifeste sa juste indignation, et fait pour ainsi dire une sainte violence aux gouvernements qu'il veut arrêter dans leurs entreprises sacrilèges » (Pacca, *Mémoires*, t. II, p. 60, cité par l'abbé Constant, *l'Église de France* ..., p. 294).

28. Cardinal Mathieu, *le Concordat de 1801* (Paris, 1903), p. 316.

29. Cardinal Mathieu, *le Concordat de 1801*, p. 105.

30. Ce sentiment d'admiration grandit encore quand on compare le ton, la dignité et la fermeté du *Mémoire* de M. Birot avec celui des lettres cardinalices et épiscopales qui finalement troublèrent l'infortuné Pie VII (voir ci-dessus : note 24). « En temps de crise, lisons-nous dans la lettre de l'évêque de Versailles du 28 avril 1811, on abandonne les accessoires pour sauver l'essentiel. »

VII.

De leur côté, les tendances intellectuelles d'Albi cessèrent de rayonner. Les directions pontificales à l'Église de France, la lutte contre le modernisme, et le barrage établi contre le programme social du « Sillon » n'étaient pas de nature à créer une atmosphère de confiance pas plus autour du grand vicaire que de l'archevêque d'Albi. On savait trop leur étroite communion d'idées et la collaboration du premier aux travaux du second, pour que les coups portés à l'un épargnassent l'autre.

Du reste, M. Birot lui-même ne se fit aucune illusion. En décembre 1904, il écrit à l'abbé Frémont :

> Le tour que prennent les choses autour de nous semble nous inciter à la retraite. Le grand effort que nous avons tenté depuis vingt ans, la réconciliation de l'Église concordataire avec l'esprit scientifique moderne et la démocratie naissante, cet effort que nous avons fait ensemble, et avec quel cœur, Dieu s'en souviendra, il a échoué. Il va s'éteindre dans une crise aiguë de haines d'un côté, d'intransigeance de l'autre. Notre rêve ne se réalisera pas. Nous allons entrer dans une période troublée et violente, où seuls prévaudront les partis extrêmes. Ce n'est que plus tard, plus tard au delà de la crise, que l'ère de la paix et de la liberté se lèvera, et qu'enfin nous aurons raison. Nous ne le verrons pas. Mais ce n'est pas un motif de nous croiser les bras et de nous retirer de l'arène. Mais, dans ce temps où nous semblons vaincus, nous devons préparer la victoire future du christianisme pour lequel nous avons travaillé. Que Dieu me donne seulement des forces ! Le renouveau chrétien, doctrinal, liturgique, social que j'avais espéré et que la conscience moderne appelle, je ne le verrai point. Mais nous continuerons à le créer en nous, avec la grâce de Dieu, et à le répandre autour de nous, doucement, jusqu'à l'heure marquée pour le triomphe[31].

Désormais l'activité de M. Birot se limita aux affaires diocésaines, aux prédications dans les grandes cérémonies de circonstances pour lesquelles sa parole était recherchée, et, à partir de 1908, à la paroisse cathédrale dont il fut nommé curé-archiprêtre. Il n'interrompit son action pastorale que pendant la guerre 1914-1918, où il remplit les fonctions d'aumônier de la 31e division d'infanterie. Nous l'avons vu sur le front de Lorraine, et les paroisses de l'arrière du Grand-Couronné le reconnaîtraient dans le portrait tracé par M. le chanoine de Lacger : « Un profil athénien, l'énergie des traits d'un Romain, une carrure d'épaules héritée de ses ancêtres rouergats, le buste cambré, une allure vive et martiale, une

31. Agnès Siegfried, *l'Abbé Frémont*, t. II, p. 347-348. Ce dut être dans la même lettre que Birot confia à son ami la proposition qui lui avait été faite par Dumay.

parole enjouée et affffable, un geste accueillant et digne, une distinction de race dans toute sa personne. » [32]

On assure que Mgr Mignot avait espéré, au début du pontificat de Benoît XV, disciple et admirateur de Léon XIII, faire prendre en considération la candidature de M. Birot à l'épiscopat; les belles citations de l'aumônier divisionnaire, la croix de la Légion d'honneur qu'il avait reçue sur le front de bataille, et l'auréole dont rayonnait son action sur les troupes s'ajoutaient aux qualités du savant, de l'orateur, et aux mérites du pasteur. Mais on estima sans doute qu'à des temps nouveaux il fallait des hommes nouveaux; et, au retour de la guerre, l'archiprêtre de Sainte-Cécile reprit l'administration de sa paroisse. Sa direction spirituelle fort recherchée fut salutaire à un grand nombre d'âmes; par la parole et par les écrits il continua à explorer les grands problèmes religieux et à traiter les grandes vérités à la lumière de l'actualité. Quand déjà il s'approchait des rives éternelles, il publia sous forme de lettre à ses paroissiens, ses impressions de *Cinquante ans de sacerdoce à l'ombre de Sainte-Cécile, 1886-1936.*

Mais c'est la collection de ses retraites pastorales, carêmes, panégyriques, oraisons funèbres, instructions ... qui peut le mieux donner une idée de son apostolat. Ce travail écrit représentait quinze gros volumes reliés de sa bibliothèque. Sur les instances qui lui furent faites, il en commença la publication. Les trois opuscules parus : *le Purgatoire, l'Eucharistie, le Saint-Sacrifice* (ce dernier traduit en italien), riches et splendides témoignages d'une foi intégrale, sont des chefs-d'œuvre[33]. Ce fut le 10 septembre 1936 que pour M. le vicaire général Birot, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Albi, la foi du chrétien devint la lumière éternelle.

(†) P. Fiel.

32. *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice,* 15 août 1931, p. 406.

33. Voir un compte rendu de ces trois opuscules dans la *Revue des sciences religieuses,* t. XI (1931), p. 191. L'auteur de cet article, M. le chanoine Rivière, a donné une bibliographie des principales œuvres de Louis Birot dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice,* 15 novembre 1936, p. 899-901.

BULLETIN CRITIQUE

A.-M. Jacquin, O. P. — *Histoire de l'Église*. Tome II: *le Haut Moyen Age*. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1936]. In-8° de 683 pages. Prix : 35 francs.

Le R. P. Jacquin, professeur à l'Université de Fribourg, avait commencé en 1929 la publication d'une *Histoire de l'Église* dont la première partie, publiée aux éditions de la *Revue des Jeunes*, a été étudiée dans notre Revue par M. J. Zeiller en 1930 (t. XVI, p. 265); un autre éditeur a repris ce volume, en changeant seulement la couverture et la firme, et annoncé l'intention de poursuivre l'ouvrage, dont un deuxième tome a paru, menant le récit jusqu'à l'avènement de Charlemagne. Nous devons nous féliciter, pour le bien des études historiques, que cet excellent travail ne soit pas arrêté, comme on avait pu un instant le craindre, et que nous puissions en espérer le prochain achèvement. Parmi les histoires de l'Église que notre époque multiplie, celle du P. Jacquin possède, en effet, ses caractéristiques bien à elle; entre les vastes entreprises collectives qui sont astreintes à laisser voir l'appareil critique pour permettre la discussion (telle l'*Histoire de l'Église* dirigée par le doyen Fliche et Mgr Martin) et les manuels plus ou moins élémentaires, elle garde avec un bonheur presque constant le juste milieu; ainsi peut-elle être recommandée sans hésitation au grand public qui désire une histoire facile à lire et cependant appuyée sur des recherches sérieuses, mais elle rendra particulièrement service aux étudiants des Facultés, qui ont besoin de livres plus développés que les élèves des séminaires, sans être encore à proprement parler des « spécialistes ». L'auteur les fait bénéficier d'une érudition qui, même quand elle écarte complètement l'appareil technique, peut leur inspirer confiance, et d'une expérience déjà ancienne du haut enseignement. Dans son premier volume, il se contentait de donner, à la fin de chaque chapitre, une bibliographie assez courte, mais bien choisie, des travaux à consulter; une innovation louable introduit dans le deuxième, au commencement du chapitre, une note sur les *sources*, avec leurs références; des parenthèses introduites au cours du texte même renvoient brièvement aux autorités sur lesquelles chaque affirmation importante est appuyée : raison de plus pour que le classement de ces autorités, au début de la narration, rende déjà familiers au lecteur des textes auxquels on le renverra, tout le long du chapitre, par des abréviations conventionnelles. La haute vulga-

risation, sans entrer dans le détail des discussions érudites, ne peut que gagner à de tels renvois; on appréciera de même le soin qu'a pris le P. Jacquin, lorsqu'il étudie un Père de l'Église ou un écrivain ecclésiastique, de lui consacrer une note bibliographique où ses ouvrages sont recensés avec indications des éditions critiques ou usuelles et des travaux à consulter; ces notes sont de plus en plus développées à mesure que l'ouvrage avance, comme si l'auteur s'était mieux rendu compte, à la réflexion, de leur utilité; on remarquera de même que les études consacrées à chaque Père s'organisent de mieux en mieux pour constituer un portrait complet : si l'on compare, par exemple, le traitement fait à Origène, à saint Athanase ou à saint Hilaire de Poitiers avec celui dont bénéficie un saint Jérôme, un saint Augustin ou un saint Basile, on aura peine à ne pas croire que l'historien éprouve une manière de repentir, et pas un lecteur ne songera un seul instant à s'en plaindre.

Dans cet exposé où l'histoire de l'Église, aussi bien en Orient qu'en Occident, est traitée de façon vivante et aussi nuancée que le permet le genre adopté, la plus grande difficulté était évidemment l'ordre qu'il convenait de suivre. Celui qu'a choisi le P. Jacquin est parfois déconcertant, mais peut-être ne s'y est-il résigné que faute de mieux, car je ne crois pas qu'il soit possible de répartir les chapitres d'une telle histoire en évitant tous les inconvénients. Particulièrement difficile était la coupure à choisir entre les volumes. Au lieu d'arrêter, comme on le fait souvent, l' « antiquité chrétienne » à la mort de Théodose (395), le P. Jacquin l'avait prolongée jusqu'au concile de Chalcédoine (451); il en donne comme raisons, d'une part, les rapports nouveaux de l'Église avec les Barbares, de l'autre la rupture qui, après Chalcédoine, va se produire de plus en plus entre l'Orient et l'Occident; mais, pour réserver à son deuxième volume les rapports avec les Barbares, il a été obligé de commencer plusieurs chapitres de ce volume avant la date convenue; quant aux controverses christologiques que devaient trancher les décisions d'Éphèse et de Chalcédoine, si elles ont avec les controverses trinitaires du siècle précédent (Apollinaire faisant la liaison) la relation qui ne peut manquer d'exister entre les phases, si différentes qu'elles soient, d'une histoire continue, elles en ont une bien plus nette avec les disputes, narrées par le menu, que le concile de Chalcédoine, plus encore que celui d'Éphèse, devait provoquer en Orient jusqu'à amener des schismes dont quelques-uns durent encore, — si bien qu'il a fallu, en plus d'un endroit du tome II (p. ex. page 35, sur saint Léon et son « tome » dogmatique), revenir à des exposés déjà faits dans le tome Ier. Quant au *terminus ad quem*, il aurait été au moins aussi logique de le fixer, soit en 752 à l'avènement d'Étienne II, soit en 757, à sa mort qui coïncide avec la création d'un État pontifical, l'histoire de celui-ci jusqu'en 768 étant plus difficilement séparable de ce qu'il va devenir sous Charlemagne. Mais le P. Jacquin, en acceptant ces inconvénients sur lesquels il

n'a pas dû se faire d'illusion, a probablement voulu en éviter d'autres qui, pendant qu'il écrivait, le frappaient davantage....

On remarque aussi que, au fur et à mesure qu'il avance dans son récit, il se laisse entraîner à des développements plus étendus qui finissent par donner le sentiment d'une disproportion; il ne la compense pas en réduisant à la portion congrue, ou même en passant sous silence des événements qui méritaient mieux; la plus étonnante de ces omissions ou quasi-omissions est celle qui concerne les progrès de l'Islam en Occident : après avoir mentionné en quelques lignes la conquête de l'Espagne par les Musulmans, sans un mot pour les premiers efforts de riposte chrétienne et de reconquête, le P. Jacquin escamote dans une phrase allusive, au cours d'un développement sur un autre sujet, l'avance des Sarrasins jusqu'aux confins de la Touraine et la victoire de Charles-Martel en 732, événement qui pourtant devrait occuper, dans une histoire de l'Église en Occident, une place importante si l'on songe aux conséquences qu'une victoire musulmane eût certainement entraînées. L'historien, qui a fait un effort louable et couronné de succès pour mettre en valeur l'histoire des institutions (bien que le groupement des données en tableaux qui embrassent plusieurs siècles risque, sur des points de détail, de laisser mal apparaître le développement), aurait pu insister davantage sur la doctrine qui régit les rapports de l'Église et de l'État, depuis la lettre fameuse de Gélase Ier à l'empereur Anastase, qui ne montre pas seulement « la haute conscience que Gélase avait de ses droits », mais fut un des textes les plus cités, avec des souvenirs de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand, par les théoriciens médiévaux des relations entre les deux pouvoirs.

Parmi les questions qui concernent plus directement l'histoire de l'Église de France, quelques-unes ont fait l'objet de « notes » développées. Ainsi, dans le volume qui nous occupe, le « baptême de Clovis » (il se rallie aux conclusions de M. Levillain, « qui paraissent les plus objectives et les mieux fondées » : Clovis baptisé à Reims après une guerre alémanique et un pèlerinage à Tours libéré des Wisigoths, le 25 décembre 498 ou peut-être 499). Voici quelques autres positions qu'il paraît intéressant de relever : p. 32, remarque bonne à retenir, bien qu'elle ait été déjà suggérée par M. F. Lot, sur les heureux effets, au point de vue religieux, de l' « hospitalité » accordée aux peuples barbares; p. 54, à propos des origines de la fête de la Purification, il eût fallu citer Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 193-215; p. 181, le P. Jacquin supprime un peu trop ingénieusement une controverse sur les fonctions remplies par saint Grégoire le Grand avant son pontificat (suivant qu'on lit dans les manuscrits *praefecturam* ou *praeturam*) en affirmant qu'il fut « préteur *et* préfet de Rome »; p. 327, il adopte sur Brunehaut le jugement favorable de G. Kurth; p. 350, sur les origines de la liturgie gallicane, il pense qu'aucune des opinions proposées ne s'impose, et laisse le problème entier; p. 367, note, la liste des vies de saints composées par Fortunat est

trop longue, les vies citées de saint Amant, de saint Remi, de saint Médard, de saint Lubin, de saint Maurille, des saints Denis, Rustique et Eleuthère lui étaient indûment attribuées; p. 447, le P. Jacquin admet sur le *plou* (paroisse) de l'Armorique les vues de M. R. Largillière, auxquelles notre confrère M. Waquet s'était aussi rallié dans l'ensemble, mais il ne dit rien de l'objection tirée par M. Waquet de l'absence des *plou* en basse Cornouaille orientale, qui suggérerait que la thèse a été trop généralisée; p. 525, il maintient, avec Tangl et Caspar, la date de 742 pour le « concile germanique », contre Mgr Lesne qui tient pour 743; p. 546-547, il adopte sur la double indiction de 726 (pour permettre de percevoir double impôt) la suggestion de H. Hubert, séduisante à première vue, mais sur laquelle les byzantinistes sont très loin de s'être mis d'accord....

La présentation de l'ouvrage est agréable, malgré les néologismes inutiles (les soucis de « pastoration » de saint Basile, « prétériter »); le tome II aurait pu comporter, comme le premier, une liste d'*errata* dont la plupart sont de simples fautes de typographie, mais dont quelques-uns appellent sans doute une explication à part : il arrive à l'auteur de ne pas traduire de la même manière, en divers endroits, les noms propres anciens (ainsi la ville de Justinienne Première, *Justiniana Prima,* est appelée *Scupi,* p. 154, et *Uskub,* p. 194, ce qui revient au même, *Scupi* étant le nom, avant Justinien, de l'actuelle Uskub); de même il adopte, pour deux souverains lombards qui portèrent le même nom, les graphies différentes *Aribert* et *Aripert,* et l'index alphabétique, dressé avec beaucoup de soin, relève les deux formes l'une à côté de l'autre, p. 541 (mais les deux sœurs de Clovis, Alboflède et Aldoflède, malgré la ressemblance des noms, doivent bien être distinguées)[1]. Ce sont là de menues critiques, auxquelles n'échappent guère les ouvrages de longue haleine, pas même les meilleurs; elles ne doivent pas empêcher de reconnaître l'*Histoire de l'Église* du P. Jacquin, dont on souhaite le prompt achèvement, comme très recommandable.

René Aigrain.

Henri Pirenne. — *Mahomet et Charlemagne.* — Paris, Alcan, et Bruxelles, Nouvelle Société d'éditions, 1937. In-8° de x-264 pages.

En 1922, sous ce même titre, dans un article de la *Revue belge de philologie et d'histoire* qui fit sensation, Henri Pirenne exposait pour la première fois la thèse à la justification de laquelle il devait consacrer les dernières années de sa vie, à savoir que les

1. L'orthographe *Luitprand* au lieu de *Liutprand, Astolf* au lieu d'*Aistulf, Chamelières* (Auvergne) au lieu de l'usuel *Chamalières,* ... se rencontre ailleurs; *Lybie* pour *Libye* est plus fautif. Le concile iconoclaste de 753 fut tenu au palais de *Hiéria,* plutôt que de *Hiéra* (t. II, p. 559); p. 520, lire *Théodon,* non *Théodore,* etc.

invasions germaniques n'ont pas mis fin à l'unité méditerranéenne ni à la culture antique, tandis que l'invasion de l'Islam, avec laquelle seule commence le Moyen Age, a consommé le divorce entre l'Orient et l'Occident, repoussé l'axe de la vie occidentale vers le nord, suscité l'Empire carolingien, imprimé à l'Europe une physionomie nouvelle. Aux congrès internationaux de Bruxelles (1923) et d'Oslo (1928), l'illustre historien belge exposa à nouveau, avec une flamme convaincante, cette thèse toute nouvelle, fruit de ses réflexions au cours de sa captivité en Allemagne; des discussions passionnées s'ensuivirent, au cours desquelles Henri Pirenne fut amené à préciser son point de vue auquel se rallièrent en fin de compte la plupart de ses contradicteurs. Une série d'articles, d'une puissante et vigoureuse originalité, acheva de faire la lumière sur bon nombre de questions de détail se rattachant à l'idée d'ensemble lumineusement reprise dans des conférences faites un peu partout dans les Universités de l'Ancien et du Nouveau Monde. On savait également que Henri Pirenne travaillait à un ouvrage qui serait comme la synthèse de tous les aperçus qu'il avait jetés avec l'éloquence prenante qui était la sienne. La première rédaction de cet ouvrage fut achevée le 4 mai 1935, quelques jours avant que ne se déclarât la maladie qui devait emporter l'un des plus sûrs animateurs de la science historique contemporaine. Sans doute Pirenne ne l'aurait-il pas laissée paraître telle quelle, mais on ne saurait assez être reconnaissant à Mme Pirenne et à son fils, M. Jacques Pirenne, de l'avoir publiée en confiant à M. Vercauteren la mission de vérifier l'exactitude matérielle des faits invoqués et des citations. Ce n'est pas sans une réelle émotion que tous ceux qui ont connu Henri Pirenne ont lu ce testament spirituel qui livre ses ultimes pensées et où l'on retrouve, avec son esprit scientifique d'une si haute qualité, avec son rare talent d'écrivain, quelque chose de son âme et de son cœur.

Il n'y a pas lieu de reprendre ici par le menu la thèse elle-même qui a eu, depuis quinze ans, une trop large diffusion pour qu'elle soit inconnue de nos lecteurs. Il suffira de remarquer que tous les faits et arguments dont elle dispose ont été groupés dans ce volume avec une impressionnante netteté et un saisissant relief.

L'ouvrage est divisé en deux parties : *l'Europe occidentale avant l'Islam, l'Islam et les Carolingiens*. La première est destinée à mettre en évidence que les invasions germaniques ont laissé intacte la *Romania* dont le sol « a bu la vie barbare ». S'il n'y a plus d'empereur en Occident, du moins les institutions germaniques n'ont-elles subsisté que çà et là dans le droit, avec le *wehrgeld* par exemple, mais « Ostrogoths, Wisigoths, Vandales, Burgondes gouvernent à la romaine; ... tout ce qui vit et fonctionne est romain ». De même, le régime des personnes et des biens demeure ce qu'il était avant les invasions. Plus encore que l'état social, la vie économique reste inchangée et l'auteur accumule ici de façon très frappante les preuves qu'il avait antérieurement indiquées :

présence des Orientaux, Juifs et Syriens notamment, dans le sud de la Gaule, importation dans les ports occidentaux des objets de luxe, des produits d'alimentation, du papyrus de l'Orient, maintien de l'unité monétaire, continuation du prêt à intérêt, persistance du grand commerce. Dans le domaine intellectuel enfin, la culture antique, dont Pirenne analyse les différentes manifestations, se maintient et rayonne de la Méditerranée vers les pays de l'intérieur. Survient l'invasion de l'Islam, dont les caractères sont très fortement évoqués, et tout s'effondre : la navigation avec l'Orient est interrompue vers 650, les marchands syriens ou orientaux cessent de fréquenter les ports occidentaux où papyrus, épices, huile d'Afrique n'arrivent plus; l'or se raréfie et, si Venise peut conserver quelques relations avec Byzance, si Gaète, Naples et Amalfi réussissent à faire quelque commerce avec les Musulmans, malgré tout la Méditerranée, jusque-là trait d'union entre les hommes, devient une barrière; c'en est fini du grand commerce; l'axe de la civilisation occidentale est rejeté vers le nord et c'est du nord que va venir, avec la dynastie carolingienne, le nouvel Empire qui servira de cadre à la civilisation médiévale. En d'autres termes, « l'Empire de Charlemagne est le point d'aboutissement de la rupture par l'Islam de l'équilibre européen ». Il en résultera une économie toute nouvelle, caractérisée par une régression commerciale et une multiplication des petits marchés, tandis que la monnaie d'or tend à disparaître. Enfin, comme centre littéraire aussi bien que comme centre économique et politique, « c'est le Nord qui, en Europe, s'est substitué au Sud », mais on ne saurait oublier que « cette rupture de la tradition antique a eu pour instrument l'avance rapide et imprévue de l'Islam ».

L'histoire ecclésiastique, comme on le pense, ne pouvait être absente de ces considérations si fortement rassemblées. Henri Pirenne estime que la vie religieuse a été affectée, aussi bien que la vie économique, sociale et politique, par le grand événement qui a mis fin à la civilisation antique et préparé l'essor de la civilisation médiévale. C'est là un aspect de sa théorie sur lequel il y a lieu d'attirer plus spécialement l'attention ici.

Il est tout d'abord un fait qu'Henri Pirenne a fort bien mis en lumière : les Germains ne demandaient qu'à se laisser absorber dans l'Église aussi bien que dans l'Empire; l'arianisme, auquel plusieurs peuplades ont adhéré, n'a été qu'un obstacle temporaire et qui était loin d'être insurmontable. Il en est tout autrement pour l'Islam : « Tandis que les Germains n'ont rien à opposer au christianisme de l'Empire, les Arabes sont exaltés par une foi nouvelle. C'est cela et cela seul qui les rend inassimilables » (p. 130). Soumis à un dieu unique (tel est le sens du mot Islam aussi bien que du mot Musulman), ils exigeront des peuples vaincus une obéissance totale à ce Dieu, Allah, aussi bien qu'à Mahomet son prophète. Dès lors les vaincus seront obligés d'adopter la religion des vainqueurs, de servir Allah, de se conformer au Coran; tandis que les Germains ont rallié très vite le christianisme,

les populations des pays islamisés devront adhérer à la religion musulmane. Aussi la conquête par les Arabes des côtes asiatiques et africaines de la Méditerranée — c'est là une observation qui découle de la précédente et qui se dégage avec une non moins impressionnante vérité (p. 191 et suiv.) — a-t-elle été pour l'Église une véritable catastrophe en la privant de régions où le christianisme était implanté depuis fort longtemps et avait donné naissance à une vie intellectuelle et morale particulièrement intense.

Cette amputation, déjà grave par elle-même, a eu, pour Henri Pirenne, des conséquences analogues à celles qui ont été relevées dans le domaine social et économique : la conquête arabe allait séparer l'Occident de l'Orient et rejeter la papauté, jusque-là appuyée sur l'Empire byzantin, vers les royaumes barbares du nord et de l'ouest; le monothélisme, décrété par Heraclius lors de la publication de l'Echtesis (638), aurait pour objet de « renforcer l'unité du sentiment religieux et impérial contre les envahisseurs musulmans »; au VIIIe siècle, l'iconoclastie de Léon III l'Isaurien s'expliquerait « par le désir de diminuer l'opposition entre le christianisme et l'Islam et celui de se concilier les provinces orientales de l'Asie Mineure où les Pauliciens étaient nombreux ». Ces réformes religieuses intervinrent trop tard et elles n'eurent d'autre résultat que de brouiller Rome et Constantinople, de préparer le schisme qui devait définitivement séparer l'Occident de l'Orient. Du même coup, la papauté, privée de ses fidèles d'Asie et d'Afrique, séparée des empereurs byzantins par des divergences doctrinales, aurait cherché son point d'appui vers l'ouest, d'abord du côté de l'Église anglo-saxonne avec laquelle elle entreprend la conversion de la Germanie, puis du côté des princes carolingiens dont elle favorise les desseins temporels pour ceindre, en fin de compte, le front de Charlemagne de la couronne impériale.

On ne saurait contester l'exactitude de ces affirmations et nul doute que, prise dans son ensemble, la thèse d'Henri Pirenne ne renferme, sur ce point comme sur tant d'autres, une très large part de vérité. On peut seulement se demander si, sans l'intervention de l'Islam, l'évolution très justement indiquée ne se serait pas malgré tout produite. Si la papauté s'est appuyée pendant longtemps sur l'Empire byzantin, à l'égard duquel Grégoire le Grand, héritier de la tradition antique comme le constate très justement Henri Pirenne, professe beaucoup de déférence et de respect, il n'en existait pas moins entre les églises de Rome et de Constantinople des divergences aussi profondes qu'anciennes; du jour où Constantinople était devenue capitale impériale, ses évêques avaient aspiré au premier rôle, au moins en Orient, tandis que ceux de Rome, successeurs de l'apôtre Pierre, défendaient jalousement leurs droits; la chute de l'Empire d'Occident n'a pu qu'accroître ces prétentions, source ouverte ou latente de tous les démêlés qui se sont produits, en sorte qu'on pourrait soutenir, sur ce point, que les invasions germaniques, en provoquant la chute de l'Empire d'Occident, ont elles aussi préparé à certains

égards le schisme futur. De plus, il faut tenir compte de la présence dans le nord de l'Italie des Lombards dont les ambitions territoriales menaçaient directement la papauté; à Constantinople, où d'autres envahisseurs semaient une inquiétude plus immédiate, on était porté à négliger la défense de l'Italie qui, en fait, devenait de plus en plus indépendante, et c'est pour résister aux Lombards que le Saint-Siège s'adressa aux Carolingiens avec lesquels la conversion de la Germanie l'avait mis en relations. Si l'on ajoute à cela que, bien avant l'apparition de Mahomet, la conversion de l'Occident était commencée et que l'Église romaine entretenait déjà d'amicales relations avec les royaumes barbares d'Occident, on aboutira à cette conclusion que l'entrée en scène de l'Islam n'est pas le seul fait qui ait entraîné, dans l'histoire de l'Église, l'évolution constatée par Henri Pirenne.

Elle n'en a pas moins eu sur elle une énorme répercussion et cela non pas seulement au moment présent, mais aussi dans l'avenir. A tout ce qu'a dit Henri Pirenne on pourrait encore ajouter que la conquête par les Musulmans du bassin de la Méditerranée est à l'origine du rôle que la papauté jouera dans l'ordre temporel à partir de la fin du XIe siècle. Du jour où les Musulmans prendront pied en Italie, la reconquête chrétienne sera l'une de ses grandes préoccupations et, si, jusqu'à la disparition de l'Empire carolingien, elle fait appel aux empereurs, chefs temporels de la chrétienté, pour écarter le péril qui menace la péninsule, dans la seconde moitié du XIe siècle, devant la carence des empereurs germaniques qui se désintéressent du sort des régions conquises par l'Islam en Occident, elle prendra en mains la grande entreprise de la reconquête chrétienne en Italie, en Espagne, puis en Orient, mais, du même coup, elle revendiquera la suzeraineté des pays repris à l'Infidèle et tendra à devenir une puissance temporelle en même temps que spirituelle. C'est là une conséquence plus lointaine de l'invasion musulmane, mais qui méritait d'être signalée à côté de toutes celles sur lesquelles Henri Pirenne a si fortement attiré l'attention dans cet ouvrage posthume qui achèvera de consacrer une réputation universelle dont on peut dire que nulle ne fut jamais plus méritée.

Augustin FLICHE.

François EYGUN. — *L'abbaye Notre-Dame de la Réau, O.S.A. Étude historique et archéologique.* — Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1938. In-8° de 543 pages, illustrations et carte hors texte.

L'abbaye de la Réau paraissait tout d'abord un bien maigre sujet avec les trois liasses qui restent de ses 94 articles d'archives recensés en 1793. Et cependant M. Eygun a pu en tirer non seulement une monographie copieuse, mais encore un aperçu sur la vie dans un secteur peu connu du Poitou : le plateau de Brandes

sis entre Vienne et Charente que les moines défrichèrent à la fin du XIIe siècle.

L'auteur est arrivé à résoudre le problème délicat de la date de fondation de cette maison « royale », qu'il place avant 1183 et vraisemblablement pendant le troisième quart du XIIe siècle. L'établissement, vite florissant, eut jusqu'à vingt-cinq prieurés sous sa dépendance.

Le traité de Brétigny (1360) le place sous la domination anglaise, qui se termine en 1372 par la dévastation du monastère, en représailles du loyalisme français des religieux. Les ruines sont relevées avec un certain luxe et des fortifications aménagées entre cette date et 1430 s'avérèrent fort utiles pour traverser les jours troublés de la fin du Moyen Age.

La prospérité se reconstitua avec une incroyable rapidité, et le prieuré Sainte-Catherine de Laval, par exemple, était assez florissant en 1484 pour être érigé en abbaye. Cependant des points faibles apparaissent dans l'institution : la mense conventuelle se morcelle partiellement au profit d'offices claustraux (depuis environ 1506); la commende paraît avec l'abbé Laurent Vernon vers 1515, puis une décadence morale favorisée d'ailleurs par l'insécurité matérielle.

L'orthodoxie elle-même est contaminée. L'abbé François Autort (nommé en 1536) adhère au calvinisme; les offices catholiques sont entièrement supprimés à la Réau, on y célèbre le service divin à la mode de Genève; le temporel de l'abbaye est saisi en 1564, mais les mesures de rigueur ont raison de la foi huguenote de l'abbé, qui possède de nouveau son bénéfice à la fin de sa vie (entre 1571 et 1574). En 1585 l'abbaye tombe en confidence, encore plus entachée de simonisme que la commende. La situation temporelle elle-même a été minée par ces deux fléaux.

L'abbé Louis de La Rochefoucauld eut le mérite de faire entrer l'abbaye dans une ère de redressement en la confiant en 1652 aux Génovéfains. A partir de ce moment, l'auteur, avec grande raison, étudie séparément la biographie des abbés et l'abbaye, qui deviennent deux choses complètement distinctes. La communauté retrouve, sinon la ferveur primitive, au moins une correction vraiment convenable et une vie religieuse sincère, voire la pratique de l'étude, de la charité et de l'apostolat, sous la direction de prieurs dont le dernier, François Hénin, tout au moins, fut un administrateur remarquable. Les religieux, au nombre de quatre en 1652, semblent osciller autour de la douzaine à la fin du XVIIe siècle. Les bâtiments firent, à la fin du XVIIIe, l'objet d'une restauration souvent somptueuse dont la hardiesse n'indique nullement une mentalité de découragés. A la Révolution, l'abbaye de la Réau, comme le dit très bien l'auteur, était une abbaye parfaitement ordonnée, contrairement à beaucoup d'autres établissements religieux alors en pleine décadence.

L'ouvrage de M. Eygun se termine sur une excellente étude

archéologique du monastère, spécialement de l'église et de la salle capitulaire, de la fin du XIIe siècle.

La seule lacune à relever dans ce livre n'est pas imputable à l'auteur, mais à une malchance de son travail pourtant très poussé d'information : l'étude de la bibliothèque de la Réau, qui est, au moins en grande partie, dans une salle peu accessible de la mairie de Civray.

Cette monographie d'abbaye, qu'on peut citer en modèle, permet de suivre avec clarté les vicissitudes de l'histoire monastique dans le Centre-Ouest depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution.

J. SALVINI.

Joseph CALMETTE et Eugène DÉPREZ. — *L'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle aux guerres d'Italie.* Deuxième partie : *les Premières grandes puissances* (*Histoire générale,* publiée sous la direction de Gustave GLOTZ : *Moyen Age,* tome VII). — Paris, les Presses universitaires de France, 1939. In-8° de 648 pages, un tableau généalogique. Prix : 90 francs.

L'ouvrage considérable qui vient de paraître sous la signature connue de MM. Calmette et Déprez ne touche qu'incidemment aux sujets qui nous intéressent plus particulièrement ici. Les questions religieuses rentreront, pour le XVe siècle, dans le volume que la même collection a confié à M. Edmond Perrin, professeur à la Sorbonne. Le nouveau livre de MM. Calmette et Déprez mérite cependant d'être signalé à nos lecteurs non seulement pour les quelques pages consacrées aux affaires religieuses, mais encore parce que la formation des grandes puissances qui en fait le sujet principal a eu son contre-coup très sensible sur l'évolution de l'Église.

En prenant conscience de leur individualité à la suite d'un long conflit, la France et l'Angleterre ont incorporé le clergé dans leur système politique et réduit d'autant la prépondérance romaine. L'Espagne, constituée la dernière, n'a pas eu un nationalisme moins jaloux. Telle est la constatation qui résulte de cette histoire générale.

Je me bornerai à faire par ailleurs quelques observations de détail. Le livre de Combet sur Louis XI et le Saint-Siège est cité à juste titre. Mais on doit prendre garde que l'auteur ignorait le style particulier suivi par la Curie dans la datation des brefs et différent de celui des bulles, d'où il résulte que plusieurs des dates attribuées par lui aux brefs sont inexactes et doivent être corrigées.

MM. Calmette et Déprez ont bien vu que l'hostilité de l'Irlande contre l'Angleterre l'a poussée, lors du grand schisme, dans l'obédience avignonaise, comme elle la rattachera, lors du schisme du XVIe siècle, à l'Église romaine. Je comprends moins qu'on attribue

à l'hérésie l'avènement de l'anglicanisme et que l'on oppose, en Angleterre, l' « église officielle » à une « contre-église anglicane ». Cette pensée devrait être précisée dans les termes. Ce n'est pas l'hérésie, c'est l' « appui des forces séculières contre les hérétiques » qui prépare l'anglicanisme. Celui-ci est dérivé de la soumission du clergé à l'État, si bien qu'en ce sens l'Église anglicane n'est autre que l'Église officielle.

En Espagne, il est remarquable de voir les rois catholiques, pour devenir les chefs de l'Église nationale, se faire adjuger par la papauté la direction des ordres militaires et celle de l'inquisition restaurée, voilà des pouvoirs que les rois de France n'ont jamais revendiqués. Mais on ne nous dit rien des hérésies contre lesquelles devait sévir l'inquisition espagnole. Si ce n'étaient ni les Juifs ni les Maures, était-ce l'arrière-garde des albigeois ou l'avant-garde des protestants ?

Les questions que je pose n'enlèvent rien à la valeur du livre dont je parle, livre capital pour l'histoire générale, et dans lequel, je le répète, l'histoire religieuse n'a pu être traitée qu'épisodiquement.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Gaston Dodu. — *Les Valois. Histoire d'une maison royale.* — Paris, Hachette, 1934. In-8° de xvi-473 pages.

« Ce livre n'est pas une Histoire de la France sous les Valois : ... l'histoire seulement d'une famille souveraine... Les événements n'y ont été retenus que comme éléments d'information pour la connaissance des caractères et dans la mesure où ils pouvaient aider à la restitution de la figure royale ou de celles des autres membres de la maison royale qui reste d'un bout à l'autre de notre plan. » L'objet du livre étant ainsi défini par l'auteur, quelle méthode permettra de le réaliser ? Pour juger ses personnages avec vérité et avec équité, M. Dodu entend faire « la part du siècle et de l'hérédité » et, dans toute la mesure possible, « regarder avec les yeux des contemporains ». Ce n'est pas à dire qu'il consente à partager les passions de ces mêmes contemporains, mais, ayant compris, senti ces passions à travers les mémoires des chroniqueurs, il s'attache à contrôler la véracité des faits énoncés par eux en se servant, pour cela, des sources plus froides que contiennent les archives administratives : correspondance officielle ou semi-officielle et surtout pièces de comptabilité; il ne négligera pas non plus les témoins monumentaux (églises, châteaux, hôtels particuliers), moins encore les portraits authentiques, peints ou sculptés. Des « menues contingences » de l'anecdote, il retiendra les faits caractéristiques.

De cette longue et minutieuse étude, conduite avec une parfaite probité, la conclusion est que, si médiocres qu'aient été certains d'entre eux, surtout les derniers, les Valois ont tous poursuivi

l'œuvre séculaire des Capétiens pour la constitution de l'unité française et que, en dépit de désastres tels que ceux de la guerre de Cent Ans et des guerres du XVIe siècle, ils ont légué à leurs successeurs, les Bourbons, la France des Capétiens agrandie du Dauphiné, de la Provence, de la Bourgogne, de la Bretagne et préparé le passage des Trois-Évêchés de l'état de « protection à celui de souveraineté ».

Pourquoi cette conclusion, qui semble vraiment très juste, est-elle parfois contredite, chemin faisant, par l'auteur lui-même ? Non pas seulement quand il signale des défaillances passagères, plus ou moins longues, qui ont pu ralentir, sans la détourner, la marche générale de la politique retracée par lui, mais, plus précisément, sous la forme d'affirmations d'ordre général : lorsque, par exemple (p. 376), il définit cette « royauté » comme étant « sans principe, sans règles, sans ligne de conduite » ? Ce n'est cependant pas qu'il adopte la doctrine déterministe de l'histoire, ou celle qui voit dans l'action obscure et inconsciente des seules collectivités l'explication de l'évolution des nations, car il n'hésite pas (p. 419) à condamner, comme une erreur de méthode, « la méconnaissance de l'importance historique de l'individu ».

Nous pourrions relever d'autres contradictions : pourquoi, après avoir justement proclamé la nécessité de tenir pour suspects les témoignages postérieurs aux événements, M. Dodu accepte-t-il celui de Brantôme relativement au règne de François Ier (Brantôme avait sept ans à la mort de ce roi), celui de Dreux du Radier relativement à la « culture physique » de Diane de Poitiers (p. 319), celui de Meizeray relativement aux mœurs de Henri III (p. 401) ? Une timide réserve dans une note (p. 407) n'atténue pas la confiance accordée trop visiblement en pleine page aux pamphlets ligueurs qui accusent Henri III d'avoir offert des sacrifices à Satan : n'aurait-il pas mieux valu éliminer totalement, quelque piquante qu'elle soit, cette assertion douteuse ?

Certains arguments de l'auteur ne sauraient être retenus, parce qu'ils reposent sur des faits inexacts ou mal interprétés. C'est ainsi que, si le roi Édouard IV s'intitule encore en 1475 « roi de France et d'Angleterre », cela ne signifie pas que l'état de guerre existe toujours entre les deux couronnes (p. 154, n. 1), puisque les souverains britanniques ont continué jusqu'en 1727 de s'attribuer ce double titre dans leurs actes officiels (Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 321). Il y aurait beaucoup à dire aussi quant à l'interprétation politique donnée, dans une note longue et très intéressante (p. 405), sur l'emploi du mot « majesté » : l'usage en est bien antérieur au règne de Henri III (Giry, ouvr. cité, p. 322), et, même après les savantes remarques récemment publiées sur ce même sujet par M. Gaston Zeller (*Revue historique*, t. CLXXX (1937), p. 287), la question n'est pas élucidée.

Ces imperfections ne doivent pas masquer aux yeux du lecteur

la somme d'érudition que contient le livre de M. Dodu, non plus que l'effort considérable qu'il s'est imposé pour dégager, au travers d'informations innombrables, mais le plus souvent contradictoires et empreintes des passions les plus violentes, les grandes lignes d'une histoire dont la continuité est souvent cachée par les apparences.

Au point de vue de l'histoire de l'Église, nous retiendrons ce qui concerne l'éducation religieuse de Louis XI par son précepteur le prêtre Jean Majoris et son gouverneur Bernard d'Armagnac, « sorte de chartreux habillé en soldat » (p. 158), et la sincérité de sa foi (p. 181-182); ce dernier point aurait pu être plus approfondi, de même que l'étude de sa politique religieuse (p. 168-169), bien que cette étude puisse être considérée comme étant hors du cadre envisagé par l'auteur.

A François Ier, M. Dodu fait gloire (p. 263) « d'avoir, en plein catholicisme ardent..., mis sa main dans la main des hérétiques, des infidèles, des schismatiques d'un peu partout... et inauguré la grande politique française libre de préoccupations religieuses que devaient consacrer Henri IV et Richelieu ». Cette gloire serait bien atténuée, s'il était vrai, comme il est dit plus loin (p. 281 et suiv.), que ce roi n'eût été qu'un esprit superficiel, fuyant l'effort personnel, toujours « à quelqu'un ». L'énergie avec laquelle il a brisé l'opposition du Parlement et de l'Université au Concordat, l'habileté avec laquelle il avait précédemment tiré parti de sa victoire à Marignan pour régler l'épineuse question des rapports de la France avec l'Église de Rome font voir un tout autre personnage. Ce qu'on a appelé versatilité dans son attitude à l'égard de la Réforme, n'est-ce pas plutôt de la modération, le souci d'un sage équilibre, et, au lieu d'être « à traîne » de conseillers successifs, n'est-il pas, au contraire, à l'avant, « au-dessus de son époque », comme l'a dit Louis Madelin, en ajournant, par un réel esprit politique, la répression des hérétiques ?

Pour la période suivante, M. Dodu nie, avec de très bonnes raisons, l'influence de Diane de Poitiers sur Henri II dans la lutte contre le protestantisme (p. 334); très judicieuses également sont ses remarques sur « l'énervement progressif de la puissance publique », à quoi sont dus les troubles de la fin du XVIe siècle, même l'affaire de la Saint-Barthélemy (p. 366), plus encore qu'à « l'exaspération des passions religieuses ».

Par ces quelques exemples, on voit le haut intérêt de l'ouvrage que nous venons d'analyser. Sans doute, ce n'est pas encore le livre définitif qui contiendrait, sur deux siècles et demi de notre histoire, un jugement sans appel. Mais un tel livre est-il réalisable ?

André Lesort.

Gabriel JOPPIN. — *Une querelle autour de l'amour pur, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley.* — Paris, G. Beauchesne, 1938. In-8° de 132 pages.

— *Fénelon et la mystique du Pur Amour.* — Paris, G. Beauchesne, 1938. In-8° de 304 pages.

Après Crouslé, après H. Bremond et divers autres chercheurs, le R. P. Joppin étudie le Pur Amour fénelonien. La mention honorable qu'il accorde à mes travaux, non moins que mes travaux eux-mêmes, risque de m'ôter ici quelque impartialité.

L'excellent, dans son attitude d'historien, dans sa méthode, c'est qu'il a tenu à inventorier les sources auxquelles Fénelon pouvait puiser, à connaître l'atmosphère de désintéressement, de détachement, d'amour pur, qui embaume tout le XVIIe siècle religieux, et çà et là a risqué de l'empoisonner. Le R. P. Joppin a tenu à caractériser, et il a su caractériser avec justesse plusieurs de ces sources : les mêmes mots, employés par des auteurs différents à quelque cinquante ans de distance, ne lui ont point semblé avoir le même sens. Au lieu de faire de la querelle Camus-Sirmond, au milieu du XVIIe siècle, l'équivalent de la querelle Fénelon-Bossuet, il a bien vu, et bien dit, que « sous Fénelon, c'était la nature même de la charité qui était en cause. Sous Camus, il s'agissait avant tout de son obligation ». Ainsi reviennent dans l'étude de ces deux « affaires » religieuses le sens historique, et le bon sens.

La querelle Camus-Sirmond est contée avec entrain; la physionomie de l'évêque romancier et théologien est évoquée avec beaucoup de verve et de finesse.

Le Pur Amour fénelonien était un sujet autrement vaste. Ici l'information de M. Joppin a-t-elle été suffisante ? A-t-il vu d'assez près, ou vu, simplement, tous les livres ou articles qui pouvaient aider, orienter sa réflexion ? Il ne mentionne guère les travaux d'H. Busson, ni vraiment ceux de J. Laporte, ni le livre d'Ét. Gilson sur la théologie mystique de saint Bernard, ni les études du baron Seillière sur l'esprit romanesque au XVIIe siècle, ni le *Molinos* du R. P. Dudon. Sa confiance au sentiment de M. Pourrat sur la parenté du jansénisme et du quiétisme me paraît avoir été bien prompte. Sur l'amour orthodoxe de charité, qui fait abstraction de la récompense, mais ne l'exclut pas; sur l'espérance, l'amour d'espérance, si puissamment chanté par saint Augustin, et défini par saint François de Sales avec tant de lumière; sur le chaleureux augustinisme de Bossuet, le livre de M. Joppin aurait pu apporter des précisions autrement fermes.

L'expression, dans ces deux livres, est facile, agréable; elle familiarise le lecteur avec les graves problèmes qu'elle définit ou discute non sans quelque diffusion.

A. CHEREL.

Mgr J.-M. VIDAL. — *Jean Cerle et le schisme de la Régale au diocèse de Pamiers (1680-1691)* (Histoire des évêques de Pamiers, t. VI). — Paris, Picard, 1938. In-8° de 223 pages. Prix : 25 francs.

Il est des faits de l'histoire locale qui sont destinés à passer sur le plan de l'histoire générale : c'est le cas des incidents dont le diocèse de Pamiers fut le théâtre sous Louis XIV à propos de l'application du droit de régale. L'affaire débuta comme une querelle de clocher, mais dégénéra très vite en affaire d'État, mettant aux prises pendant plusieurs années le pape et le roi. Ce conflit que M. Louis Madelin considère comme « la grosse affaire du règne » et dont les répercussions furent grandes, offre aux historiens un beau sujet d'étude et plusieurs se sont laissé tenter, dont le dernier en date, le Père Dubruel, traita la question à l'aide des archives romaines.

Mgr Vidal qui a, lui aussi, puisé à cette source, s'est au contraire attaché presque uniquement au développement local de l'affaire : historien de l'Église de Pamiers, c'est dans le cadre de l'histoire diocésaine qu'il traite du conflit de la régale en racontant la vie du fils spirituel de Caulet, Jean Cerle, qui administra le diocèse de Pamiers de la mort de Caulet (1680) jusqu'en 1691; aussi bien le volume que nous analysons porte-t-il le numéro VI dans la grande *Histoire des évêques de Pamiers* que l'auteur publie tome par tome depuis plusieurs années. Ce numéro peut donner à penser que l'on se trouve en face d'un fragment d'ouvrage, mais c'est là une vue fausse, car le livre se suffit parfaitement à lui seul et ne fait nullement figure de tome dépareillé. Il n'est même pas nécessaire, pour y prendre intérêt et en tirer profit, de chercher ailleurs un exposé des origines et des causes du conflit de la régale. Mgr Vidal a en effet pris grand soin de rappeler dans les premières pages comment se posa sous Louis XIV la question de la régale, comment l'évêque de Pamiers, le fameux Caulet, fut engagé dans la querelle; d'autre part il nous fait connaître en quel état ce dernier laissa le diocèse à sa mort.

M. de Caulet avait été le seul évêque de France, avec son voisin et ami M. Pavillon, évêque d'Alet, à contester au roi la régale, c'est-à-dire « le droit d'administrer le temporel de l'évêché durant sa vacance et celui de nommer dans cet intervalle aux bénéfices dont la collation appartient à l'évêque ». Cette opposition des deux prélats s'était manifestée à la suite d'une ordonnance royale du 10 février 1673 qui avait étendu la régale à tous les évêchés — dont Alet et Pamiers — qui jusque-là en étaient exempts. Apparemment, les difficultés n'auraient dû surgir qu'à la vacance du siège, c'est-à-dire à la mort de Caulet, mais le pouvoir avait émis la prétention d'appliquer la régale avec effet rétroactif : il exigea donc des prélats l'enregistrement à la Chambre des comptes de leur serment de fidélité qui, au regard du droit de régale, mettait

fin à la vacance du siège ouverte par le décès ou la démission du prédécesseur.

C'est pourquoi, Caulet ayant refusé d'accomplir cette formalité, la querelle commença de son vivant : le pouvoir considéra le siège comme vacant et prétendit exercer tout de suite le droit de régale; le 18 janvier 1677, un certain Paucet obtint un brevet d'archidiacre signé de Colbert, et, muni de ce titre, se présenta à Pamiers. Caulet refusa de le recevoir : le conflit était ouvert. La mort du prélat, en 1680, ne fit que le raviver : la vacance était désormais bien ouverte, en fait comme en droit, et il n'était plus besoin de recourir comme auparavant à une fiction juridique pour la faire reconnaître.

C'est au héros du livre que nous analysons, Jean Cerle, qu'incomba la mission de défendre la thèse de l'évêque défunt : il le fit avec un courage qui force l'admiration. Ce personnage devait sans doute beaucoup à Caulet : né à Aubin dans le Rouergue, en septembre 1633, dans une famille très modeste, il fit ses études à l'Université de Toulouse où il fut remarqué par l'un des « recruteurs » de Caulet, Antoine Charlas (personnage dont Mgr Vidal a raconté la vie dans un ouvrage paru en 1933 qui a été analysé ici-même[1] par M. le chanoine Blouet). C'était en effet chez Caulet un parti-pris de choisir au dehors ceux qui devaient être ses collaborateurs dans l'administration et la réforme de son diocèse : cette tactique, note Mgr Vidal, lui facilitait sa tâche en le libérant des influences locales. Attiré à Pamiers, Cerle fut agrégé au chapitre réformé de Caulet où l'on n'entrait qu'après une sévère probation (le souci de maintenir l'intégrité de son chapitre fut l'une des raisons pour lesquelles Caulet décida de s'opposer à l'extension de la régale).

Peu après son installation au chapitre (1664), il subit une crise. « A la stupéfaction générale et à la déception de l'évêque, il changea bientôt d'attitude, fit paraître de l'orgueil, de l'arrogance et de l'ambition, se déprit de l'observance régulière et se mit à décrier l'œuvre de rénovation capitulaire. » Cette crise, d'ailleurs, ne dura pas et Caulet put lui continuer sa confiance. Il lui arrivait même de reconnaître son zèle en l'envoyant présider à sa place des conférences ecclésiastiques et en le déléguant à la visite de certaines paroisses, comme s'il eût été vicaire général. Bref, à la mort de Caulet, il était — et depuis longtemps déjà — complètement réhabilité.

Caulet rendit l'âme le 7 août 1680. Aussitôt, les chanoines régalistes (nommés par le roi à la faveur du droit de régale) qui, du vivant du prélat, « s'étaient tenus cois, s'abstenant de paraître au chœur, où l'autorité civile n'avait osé les introduire de force », s'avancent pour occuper leurs stalles. Les chanoines réformés refusent de frayer avec ces intrus et le peuple prend parti pour le chapitre qui reçoit d'autre part un bref d'approbation adressé

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome XXI (1935), p. 431.

par Innocent XI à Caulet, et parvenu après sa mort. Mais la riposte de l'autorité civile ne tarde pas : Foucault, intendant de Montauban, et le marquis de Mirepoix, gouverneur du pays de Foix, viennent à Pamiers, suivis de quatre compagnies de cavalerie qui vont cantonner par représailles chez les opposants. Ce sont presque des dragonnades. Des deux vicaires généraux, l'un, d'Aubarède, est embastillé, l'autre, Rech, est enfermé au château de Dax. Mais le chapitre désigne un suppléant qui, plus heureux que ces derniers, saura échapper à toutes les recherches de la police : c'est Jean Cerle.

Il est contraint de mener désormais une vie errante, pleine de périls, puisque le 16 avril 1681 il est condamné par contumace à être décapité. Traqué, réduit à changer chaque jour de retraite, il déploie une activité intense. Voltaire a défini ainsi son rôle : « Un moine nommé Cerle, qui était l'un des grands vicaires, casse et les sentences du métropolitain et les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. » Mgr Vidal estime que ces quelques traits sont « vigoureux et justes ». Nous apprécierons peut-être moins favorablement le jugement de Voltaire, car, même en restituant au mot « insulte » le sens qu'il avait au XVIIe siècle, le parti-pris d'ironiser est évident et il est déplacé. Cerle vaut mieux que cela. Ses insultes étaient des excommunications fulminées en bonne et due forme contre des intrus et nous devons reconnaître qu'elles étaient justifiées. D'autre part, le soutien du Saint-Siège ne fut peut-être pas aussi continu que le laisse entendre Voltaire. Il est certain que le pape ayant pris parti dans l'affaire, la cause de Caulet était devenue sa propre cause; nul doute que l'approbation donnée par Rome aux antirégalistes après la mort de Caulet, n'ait dicté leur conduite à nombre de prêtres et de fidèles qui s'engagèrent dans la querelle. Mais, ce faisant, ils comptaient sur l'appui de Rome; or celui-ci ne se fit pas toujours sentir avec toute la fermeté désirable et l'on a l'impression qu'il ne se manifesta guère que par intermittence.

Sans doute voit-on le bref du 1er janvier 1681 rejeter comme intruse et illégitime l'administration créée dans le diocèse de Pamiers par le métropolitain de Toulouse, Montpezat, qui, favorable à la thèse de la cour de France, avait instauré de son propre chef, et sous prétexte d'une carence capitulaire qui n'existait pas, une obédience rivale de celle de Jean Cerle. Mais l'archevêque ayant refusé de s'incliner devant la décision du Saint-Siège, les bureaux de la Curie continuèrent à lui adresser des rescrits dont il ne manquait pas de se prévaloir pour prouver l'inanité de l'anathème sanctionnant le bref du 1er janvier. Mgr Vidal constate qu'il y avait « comme une fatalité qui s'acharnait à brouiller les cartes entre le Saint-Siège et ses fidèles de Pamiers au bénéfice du camp adverse ». Ne faut-il pas discerner à côté de cette fatalité un parti-pris de ménagement qui ne s'explique que trop quand on sait

qu'en face du Saint-Siège il y a la cour de France ? A l'intérieur du diocèse de Pamiers, et au regard de la discipline ecclésiastique, cette politique eut des résultats fâcheux parce qu'elle entretenait une équivoque et provoquait de douloureuses crises de conscience.

A Pamiers, il ne s'agit plus, en effet, d'un simple conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux; ce sont deux clergés qui s'affrontent : l'un qui se réclame du chapitre, l'autre de l'archevêque de Toulouse, et surtout du pouvoir laïque. C'est donc un véritable schisme qui désole le diocèse et le titre du livre est pleinement justifié; le mot « intrus » vient naturellement sous la plume à l'adresse du clergé installé par l'archevêque de Toulouse et c'est moins comme terme de droit canonique qu'il s'impose qu'en raison des souvenirs que ce mot évoque depuis la Révolution : le diocèse de Pamiers à l'époque de Cerle n'est-il pas en effet en petit ce que sera l'Église de France quelque cent ans plus tard, sous le régime de la Constitution civile du clergé ? On voit les mêmes misères, celles qui sont la conséquence obligée du conflit de deux clergés et, en plus, celles qui dérivent du recrutement hâtif d'un personnel de complément : le peuple donna très vite le nom de « bande joyeuse » aux prêtres « ramassés sans précautions dans les diocèses voisins » par les agents de l'archevêque de Toulouse. On vit des défaillances de prêtres fidèles suivies de rétractations; c'est ainsi qu'en 1681 quatorze curés du diocèse qui s'étaient donnés à l'obédience régaliste rétractèrent solennellement leur erreur. La gravité de la situation ressort bien d'un petit fait cité par Mgr Vidal (p. 101) : des curés reçurent du Saint-Siège les facultés nécessaires pour revalider nombre de mariages contractés devant des prêtres intrus, et que les intéressés avaient fini par considérer comme entachés de nullité. Le rapprochement s'impose entre ces incidents et ceux qui marquèrent la liquidation de l'Église constitutionnelle.

La nomination d'un évêque était, semble-t-il, le meilleur moyen de mettre fin à ce désordre. Mais il fallait trouver un candidat, et, pour des raisons qu'il est facile d'imaginer, on assiste à une suite de dérobades. Après plusieurs échecs, on trouve un candidat de bonne volonté en la personne de Louis de Bourlemont d'Anglure. Sa nomination est acquise dès le 4 juillet 1681. Le pape accepte ce candidat, mais des difficultés surgissent au sujet de ses bulles: après quatre années de négociations infructueuses, Bourlemont démissionnera. Son successeur fut l'abbé Decamps, coadjuteur de Glandèves, créature d'Hyacinthe Serroni, archevêque d'Albi. Il attendit deux ans avant de venir à Pamiers, ce qui ne l'empêcha pas de tenter à distance de réformer le clergé régaliste, pour enlever aux cerlistes tout motif de bafouer l'autorité royale. Le 15 septembre 1687, il arrive dans sa ville épiscopale où il fait tout d'abord bonne impression, mais le luxe de son installation étonne; il manifeste d'autre part une grande avidité dans la perception des revenus devant ou pouvant lui échoir; on va même jusqu'à lui imputer d'audacieuses manipulations, pour ne pas dire davantage.

Son crédit moral tomba vite, et, malgré ses « manières enveloppantes et ses instances subtiles », il ne put gagner la confiance du clergé resté fidèle à Cerle. Alors les procès, les confiscations et les expulsions reprirent de plus belle. Mais l'opposition contre son autorité ne fit que s'accroître : des protestations s'élevant de toutes parts, il dut à son tour se démettre de son titre d'évêque-nommé (1693).

A cette date, Cerle était mort; un séjour prolongé dans des cachettes humides, un régime de privations continuelles, des alarmes quotidiennes, les épreuves morales avaient miné la santé de ce rouergat robuste. Le 12 février 1689, il avait été, avec plusieurs de ses amis, impliqué dans un procès contre la sûreté de l'État : quoique déjà mort en effigie et légalement inexistant, il avait été condamné aux galères à vie. Mais cet arrêt ne fut pas plus exécuté que les précédents, et, quand Cerle mourut, le 16 août 1691, en un endroit que nous ignorons, la police royale n'avait pu se saisir de sa personne.

Après sa mort, l'autorité capitulaire résida quelque temps entre les mains d'un personnage de second plan, mais la nomination d'un nouvel évêque, Jean-Baptiste de Verthamon, préconisé par le pape le 9 novembre 1693, mit fin au schisme.

Le livre de Mgr Vidal se termine par une appréciation de la personne et de l'œuvre de Cerle : le récit qui précède permet de deviner que cette appréciation est favorable et le lecteur ne peut manquer de l'approuver. Cerle est une très belle figure, jusqu'ici méconnue, de la fidélité française à la chaire de Pierre. La fréquentation de cette belle âme procure, écrit Mgr Vidal, « un plaisir d'édification ». L'auteur fait ressortir la générosité de son dévouement, le courage avec lequel il supporte des persécutions qui font de lui presque un martyr. D'autre part, Mgr Vidal insiste sur son loyalisme : le conflit qui oppose Cerle aux agents du roi ne l'empêche pas de respecter l'autorité royale : il n'a rien d'un révolutionnaire, ni même d'un esprit frondeur; la mort de Marie-Thérèse, les victoires du roi, les alarmes que cause sa maladie sont l'occasion de mandements pleins de pensées chrétiennes et patriotiques où il parle de la personne du monarque, tout comme les évêques en résidence à Versailles. Bien mieux, lors de la chute de Jacques II, il fut le seul des Ordinaires de France à prescrire des prières et des jeûnes expiatoires. Ajoutons enfin que s'il eut de la sympathie pour les Jansénistes, il n'est nullement établi qu'il ait donné dans leurs doctrines[2].

C. LAPLATTE.

---

2. Malgré l'importance du rôle joué par Cerle, on chercherait en vain son nom dans un dictionnaire biographique. Néanmoins l'*Histoire de France de Lavisse* (t. VII, dû à Lavisse personnellement, p. 26) lui a restitué le mérite de ses œuvres. D'autre part, on trouve sur ce personnage une notice assez exacte due à M. Grisar dans le *Lexikon für Theologie* de Herder (t. II, col. 817), ouvrage qui présente cependant de si nombreuses lacunes en ce qui concerne le clergé français.

Élisabeth Besnier. — *Les agents généraux du clergé de France, spécialement de 1780 à 1785.* — Paris, Bernard frères, 1939. In-8° de 225 pages.

Les institutions du clergé de France sont bien connues; déjà les assemblées générales de l'ordre ont fait l'objet de plusieurs études dans lesquelles une place a été faite nécessairement aux divers rouages qui dépendent plus ou moins directement d'elles. A présent il est désirable de faire des recherches plus approfondies sur la constitution et le fonctionnement de ces rouages dont certains sont très importants. C'est le cas en particulier des agents généraux auxquels Mlle Besnier vient de consacrer sa thèse de doctorat en droit.

Ces fonctionnaires, on le sait, étaient nommés au nombre de deux, pour cinq années, par l'assemblée générale du clergé, sur la proposition des provinces ecclésiastiques à tour de rôle. Ils étaient chargés de représenter le Corps et de veiller à la défense de ses intérêts et prérogatives en dehors des sessions. On saisit l'importance de l'institution : de la vigilance des agents, de leur exact souci à remplir fidèlement leur mission dépendaient le bon état des affaires de l'Ordre et surtout son autonomie administrative et financière. Quel qu'ait pû être en effet le contrôle exercé par les assemblées lorsqu'elles se réunissaient, leurs assises étaient trop éphémères, en dépit de la régularité des convocations, pour qu'à elles seules elles aient pu assurer efficacement le respect des droits du Corps et plus encore de ceux des bénéficiers individuellement. Le clergé avait fait une première expérience fâcheuse et avait dû révoquer ses premiers syndics généraux; il savait donc le besoin qu'il avait de fonctionnaires loyaux et dévoués.

Une monographie des agents généraux était devenue indispensable et il convient de remercier Mlle Besnier de nous l'avoir donnée d'une manière satisfaisante. Dans le choix des limites de son sujet, l'auteur a fort judicieusement préféré se cantonner à une période bien déterminée, plutôt que de traiter l'institution en général et d'une manière plus abstraite. Les agents généraux dressaient rapport des affaires qu'ils avaient eues à traiter au cours de leurs cinq années de charge et, après lecture à l'assemblée qui leur donnait quitus, le rapport était imprimé. Nous possédons la collection de ces volumes parmi les nombreuses archives du clergé. Chacun de ces volumes pouvait constituer une base de recherches pour une monographie. Mlle Besnier a choisi la période de 1780 à 1785; sans doute cette période se trouve à la veille de la disparition du régime et il était bon de voir le fonctionnement de l'agence à ce moment; en outre, si l'on excepte la petite thèse latine de M. Mautouchet, que d'ailleurs Mlle Besnier a consultée, le règne de Louis XVI n'avait pas été, sur ce point, l'objet d'un travail spécial, alors que M. Cans avait étudié les institutions du clergé sous Louis XIV et que moi-même je m'étais occupé de la période suivante, sous le règne de Louis XV. Mais j'imagine que

la cause prépondérante et déterminante de son choix a été la personnalité de l'un des agents, l'abbé de Périgord, le fameux Talleyrand; on comprend que la curiosité historique ait été attirée par le personnage.

Dans le dernier chapitre de sa première partie, consacrée à la situation des agents, Mlle Besnier retrace brièvement, un peu comme une illustration de sa thèse, une rapide biographie des agents qu'elle rencontre au cours de ces cinq ans, les sortants de 1780, les nouveaux élus de 1785 et surtout ceux en charge de 1780 à 1785. On peut regretter la brièveté des détails qui concernent ces personnages, mais les limites du volume ne permettaient pas de bien longs développements. Quoiqu'il en soit, au surplus, les renseignements fournis suffisent amplement à nous édifier sur le recrutement de ces fonctionnaires : la naissance et la parenté illustres étaient des conditions indispensables en fait, en dépit du minimum de conditions prévues théoriquement par les règlements, puisqu'il suffisait d'être dans les ordres et titulaire d'un bénéfice quelconque dans la province électrice. Quoi d'étonnant alors que le personnel des assemblées, même pour les députés du second ordre, ait été si peu démocratique qu'il n'ait compris aucun curé de paroisse au XVIIIe siècle !

Mlle Besnier nous montre d'ailleurs que la situation est fort considérée et honorable, elle est une étape vers l'épiscopat et, au point de vue matériel, elle n'est pas d'un rapport pécuniaire négligeable. Dans cette première partie nous apprenons quel était le statut juridique des agents : conditions de nomination, rétribution, prérogatives. Déjà l'auteur avait dû faire appel au mécanisme de la représentation du clergé dans ses divers organismes.

Dans la seconde partie, elle étudie le rôle des agents et nous fait pénétrer davantage encore dans le fonctionnement des institutions. Elle a l'occasion de souligner les multiples emplois de l'activité de ces fonctionnaires. Tout d'abord ils représentent l'ordre tout entier et ils défendent ses intérêts généraux. A ce premier titre ils interviennent donc pour solliciter les décisions législatives, en exécution soit de contrats passés par le clergé avec le gouvernement, soit de simples promesses faites aux vœux et doléances précédemment déposés par les assemblées, soit même pour obtenir une ordonnance ou un arrêt de conseil, c'est-à-dire que l'intervention sollicite alors directement une modification de la législation en vigueur. N'oublions pas que les agents ont accès au Conseil, ce qui facilite leur tâche.

Ils ont ensuite la défense des intérêts individuels des membres du clergé en matière juridictionnelle comme en matière bénéficiale, en un mot dans tous les domaines, y compris le temporel. Ils sont donc des protecteurs puissants des bénéficiers de tout le royaume, aussi sont-ils sollicités de toutes parts et sont-ils encombrés de besogne, à ce point qu'il leur est nécessaire d'avoir des secrétaires. Talleyrand en eut quatre, nous apprend Mlle Besnier. D'autre part, cette correspondance contentieuse avait nécessité

l'organisation d'archives, d'un bureau du clergé après celle d'un conseil du clergé : sur tous ces points, M. Cans comme moi-même avions donné des indications, mais Mlle Besnier nous fournit de nouveaux détails et nous montre le fonctionnement réel de ces organismes et de ces rouages de l'agence. Elle illustre le mécanisme des consultations et du fonctionnement au jour le jour de l'agence, comme elle illustre les interventions et les rôles multiples des agents par les exemples concrets qu'elle trouve dans le rapport de 1780 à 1785.

Mlle Besnier décrit enfin le rôle des agents à l'égard des assemblées : la préparation de ces dernières leur incombe en effet et, au cours de la session, ils tiennent une place de premier plan.

La fonction était d'importance, elle demandait de l'habileté, de la diplomatie, elle formait vraiment à l'administration des affaires, elle pouvait être des plus utiles à un futur prélat pour la connaissance des affaires de son diocèse, elle pouvait servir aussi, le cas échéant, à la connaissance et au maniement des affaires publiques, tel le cas de Talleyrand.

Le volume de Mlle Besnier est riche de substance et sera très utile à tous ceux qui s'intéressent aux anciennes institutions autonomes du clergé, ignorées encore du grand public et si mal connues du public averti.

G. Lepointe.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES

Dictionnaire des Lettres françaises, publié sous la direction de Mgr Georges Grente, ... assisté de Albert Pauphilet, ... et de Louis Pichard, ... avec le concours de Robert Barroux, ... et du P. Maxime Gorce.... *Moyen Age :* Vue générale par Edmond Faral. Fascicule I : *Abailard-Athis et Prophilias.* — Paris, Beauchesne, 1939. In-4° de xxii-42 pages à 2 col., planches.

L'histoire de la littérature française a fait l'objet, dans ces dernières années, de plusieurs publications dues à l'initiative de MM. Gabriel Hanotaux (*Histoire des lettres*, dans l'*Histoire de la nation française*), Bédier et Hazard (*Histoire de la littérature française illustrée*) et Calvet (*Histoire de la littérature française*) qui n'ont pas fait oublier ni délaisser celles qui avaient été composées en des temps plus lointains par Lanson et Petit de Julleville. Il a semblé aux éditeurs et directeurs du *Dictionnaire des Lettres françaises* que le moment était venu de reprendre cet inventaire général et synthétique sous une forme nouvelle et analytique, autrement dit de le distribuer dans le cadre le plus apte à une consultation rapide, l'ordre alphabétique d'un dictionnaire. Cette idée nous paraît heureusement réalisée par le présent ouvrage. Sans doute les écrivains figureront, avec beaucoup d'autres personnes, dans le *Dictionnaire de biographie française* actuellement en cours de publication (avec quelle lenteur, nous le savons !); beaucoup d'entre eux, parmi les médiévaux surtout, auront leur nom dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Mais ces répertoires n'ont pas précisément le même objet que le *Dictionnaire des Lettres* dont la publication, d'ailleurs, promet d'être plus rapide. L'utilité de ce dernier est donc indéniable.

Il comprendra six volumes consacrés chacun à une période de l'histoire, le premier au Moyen Age et les cinq suivants à chacun des siècles écoulés du xvie au xxe inclus. Il renseignera sur tous les écrivains français ou de langue française, sans se limiter aux frontières du royaume médiéval; il s'étendra aux Français écrivant en langue latine ou provençale. En plus des notices affectées aux auteurs, d'autres notices traiteront des ouvrages collectifs ou réunis par les classements traditionnels tels que les cycles des chansons de geste; ce procédé évitera d'encombrantes redites.

Les idées qui dominent et ordonnent la matière sont esquissées à grands traits dans une courte mais magistrale introduction due à la plume de M. Faral, et dans laquelle il réagit judicieusement

contre certains partis pris relatifs au Moyen Age, comme ce caractère de naïveté que des observateurs superficiels lui attribuent depuis le romantisme.

Il suffit de parcourir le premier fascicule pour juger de la richesse de l'arsenal qui s'offre à nous. Les articles ont été confiés à des auteurs nombreux et compétents, par exemple, au P. Gorce pour les théologiens, à M. Gustave Cohen pour les dramaturges, à M. Robert Bossuat pour les « Arts d'aimer » ; à M. Edm. Faral pour « Arthur ». D'autres sont dus à des médiévistes éprouvés tels que MM. Barroux et André Lesort, à des philologues autorisés tels que MM. Pauphilet et Millardet, à un bon latiniste comme M. Jean Porcher. Ces notices qui réussissent à être substantielles sans sécheresse, se terminent par l'indication des œuvres de l'auteur et des travaux qui lui ont été consacrés.

Enfin quelques planches reproduisant des miniatures de manuscrits viennent illustrer le texte (le collier de la Toison d'or qui figure sur la première ne s'accorde guère avec la date qu'on lui donne).

Il nous reste à formuler le vœu qu'une entreprise si opportune soit menée à bon terme dans le moindre délai.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. Balteau, M. Barroux et M. Prévost. Fascicules XII à XVIII. *Anjou (duc d')-Aubermesnil.* — Paris, Letouzey et Ané, 1936-1939. In-4°, t. II, col. 1281-1528 et t. III, col. 1-1502.

Ces sept fascicules, qui n'achèvent pas la part de la lettre A, apportent, comme toujours, un nombre imposant de notices relatives à des évêques, abbés, religieux, religieuses, théologiens, laïcs plus ou moins mêlés aux choses de la religion et de l'Église. Plusieurs sont relativement ou même tout à fait neuves, en ce sens que les personnages en cause ne figuraient pas dans d'autres recueils de ce genre, spécialement dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. Dans d'autres cas les notices du *Dictionnaire de biographie* ont l'avantage d'être plus détaillées ou plus claires que celles du *Dictionnaire d'histoire*. C'est le cas, par exemple, pour le prédicateur Antoine Anselme († en 1737), remis en lumière par A. Degert. La biographie de cet homme éloquent, si oublié aujourd'hui, fournit un témoignage éclatant de ce qu'a toujours d'inconsistant la renommée d'un orateur qui n'est qu'orateur. Qui sait donc aujourd'hui que cet Anselme, admiré par la marquise de Sévigné et par Saint-Simon, connut dans la chaire plus de succès que Bossuet ? Bien curieux aussi, à un autre titre, Ange-François-Alexandre Appert, curé du diocèse de Versailles, que son illuminisme et sa naïve confiance en Naundorf entraînèrent jusqu'au schisme — inclusivement — et à la vice-présidence d'une prétendue église catholique évangélique.

Il serait trop long de relever ici tous les noms qui, ne fût-ce que

de notre point de vue, attirent l'œil. Un peu au hasard citons : la vénérable Marguerite de Vény d'Arbouze, abbesse et réformatrice du Val de Grâce de Paris (par A. Desforges); Archambaud, archevêque de Sens de 958 à 967, dont la très substantielle biographie, composée par R. Louis, n'a que le tort de constituer par son ampleur, ses discussions critiques et ses longues citations latines, moins un article de dictionnaire qu'un mémoire d'érudition; le P. Archange, ce mystérieux capucin qui a été souvent donné — à tort suivant M. Balteau — pour un bâtard de Margot de Valois; Hugues d'Arcy, successivement évêque de Laon et archevêque de Reims au XIVe siècle (par E.-G. Ledos); le marquis René-Louis de Voyer d'Argenson, non parce qu'il fut secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1744 à 1747, mais en raison de son attitude religieuse, de ses idées sociales et de ses relations étroites avec Voltaire (par M. Citoleux); les divers membres de la célèbre tribu des Arnauld, notamment le Grand Arnauld, traité par E.-G. Ledos, son frère Henri, évêque d'Angers, par H. Courteault, et M. d'Andilly, par E.-G. Ledos; les nombreux Arnaud issus des provinces du Midi, parmi lesquels l'abbé François Arnaud d'Aubignan, qui fut au XVIIIe siècle membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et dirigea la *Gazette littéraire de l'Europe* (par R. Chincholle); le catalan Arnaud de Villeneuve, gloire de l'école médicale de Montpellier, le plus grand médecin du Moyen Age, théologien et quelque peu alchimiste (par E.-G. Ledos) et l'inquisiteur Fr. Guilhem Arnaud, dont le zèle inflexible eut pour effet de décider Grégoire IX à suspendre l'Inquisition en Languedoc de 1237 à 1241 (par Roman d'Amat); Gabriel d'Artis, théologien protestant français à Berlin, en Hollande, en Suède et à Londres aux XVIIe et XVIIIe siècles (par Huetz de Lemps); Alexandre Assier (de Troyes), journaliste et éducateur, qui fut un des champions les plus résolus de l'enseignement catholique dans la deuxième moitié du siècle dernier (par E.-G. Ledos). Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* ne donnait rien sur ces deux derniers personnages.

La valeur de la publication se maintient. Par malheur l'année 1939 a vu successivement disparaître l'un des trois directeurs, M. Barroux, et un des collaborateurs les plus assidus, M. E.-G. Ledos. Souhaitons que, malgré ces deux lourdes pertes, aggravées par les effets de la guerre, le *Dictionnaire de biographie française* puisse continuer à paraître et même, groupant des auteurs plus nombreux, hâter sa marche. Il répond à un grand besoin. Son seul défaut, trop évident — et déplorable —, n'est pas de ceux qui sont sans remède.

H. Waquet.

Dom L.-H. Cottineau, O. S. B. *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés.* Fascicules 5-11 : *Ghistelles - Zyfflich.* — Mâcon, Protat, 1936-1939. In-4°, col. 1281-3488.

Les derniers fascicules du dictionnaire de Dom Cottineau sont maintenant parus; il ne manque plus, pour compléter l'ouvrage, que l'index bibliographique, qui est en préparation, et qui, en donnant la clé des références abrégées, rendra plus aisée la consultation du répertoire.

A la bibliographie très abondante donnée par Dom Cottineau, j'ajouterai quelques travaux récents, relatifs à de grandes abbayes françaises : deux guides historiques et artistiques de la Grande Chartreuse, ayant pour auteurs, l'un A. Dumanoir, l'autre A. Baton; une étude suivie d'éditions de textes (censier-cartulaire des XIIIe-XVIe siècles et déclaration du temporel de 1547) parue sous le titre : *Contribution à l'histoire de l'abbaye de Jouarre,* dans la *Revue Mabillon,* t. XXIII (1933), p. 33-49, 112-122, 218-232 et t. XXV (1935), p. 41-60, 103-117, 193-206, 225-269; G. Bazin, *le Mont Saint-Michel* (1933); H. Gouin, *l'Abbaye de Royaumont* (1932); Fr. Lehoux, *le Bourg Saint-Germain-des-Prés, des origines au XVe siècle,* dans *Position des thèses ... de l'École des chartes* (1934), p. 83-97 et *Deux obituaires de Saint-Germain-des-Prés retrouvés aux Archives nationales,* dans *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XCVII (1936), p. 257-304; J. Buhot, *l'Abbaye normande de Savigny, chef d'ordre et fille de Cîteaux,* dans *le Moyen Age,* 3e série, t. VII (1936), p. 1-19, 104-121, 178-190, 249-272; P. Tisset, *l'Abbaye de Gellone au diocèse de Lodève, des origines au XIIIe siècle* (1933); Ch. Grolleau et G. Chastel, *l'Ordre de Cîteaux. La Trappe* (1932); A. Carrier de Belleuse, *Études et documents sur l'Ordre de Saint-Ruf,* et *Liste des abbayes... de l'ordre de Saint-Ruf de Valence en Dauphiné,* dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,* t. LXIV (1934), p. 260-274, 306-323, 372-381, 402-423 et t. LXV (1935), p. 29-44, 99-111, 167-190, 215-229.

On pourrait allonger cette énumération, car, je l'ai déjà dit, les dépouillements effectués par l'auteur ont été arrêtés il y a plusieurs années et il y a lieu de les compléter à l'aide d'autres catalogues, par exemple de la bibliographie publiée par la *Revue d'histoire ecclésiastique,* de Louvain. Seules des publications périodiques peuvent se tenir au courant de la production scientifique. Mais les derniers ouvrages parus ne sont pas forcément les meilleurs; ce qui importe surtout, c'est de connaître l'ensemble des travaux consacrés à une abbaye donnée, et à ce point de vue le répertoire de Dom Cottineau rendra aux travailleurs des services inappréciables.

Françoise Lehoux.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Jean-François Lemarignier. *La justice sur Guernesey accordée par Robert le Magnifique aux moines du Mont-Saint-Michel (1027 ou 1028-1035).* — Caen, imprimerie Caron, 1939. In-8° de 15 pages et une carte.

Un diplôme émanant du duc de Normandie Robert le Magnifique accordait aux moines du Mont-Saint-Michel les « coutumes » sur l'île de Guernesey. M. Lemarignier passe ce diplôme au crible de la critique ; il conclut que les moines acquirent alors la juridiction criminelle laïque sur Guernesey, mais il pense que le diplôme ne leur accordait probablement pas la juridiction ecclésiastique, ainsi que pourrait le faire croire une notice rédigée au XIIe siècle.

L'auteur donne à cet épisode tout l'intérêt qu'il comporte en le replaçant dans l'histoire générale du temps, et en nous montrant comment, en ce début du XIe siècle, les ducs de Normandie se servirent de l'Église — en particulier des monastères — pour assurer la police de leur État et par là faire régner la paix à laquelle le monde aspirait.

Françoise Lehoux.

Ferdinand Güterbock. *Zur Geschichte Burgunds im Zeitalter Barbarossas.* — Extrait de *Zeitschrift für schweizerische Geschichte,* t. XVII, 1937, p. 145-229.

L'auteur commence son étude par l'examen d'une charte, datée de 1173, d'après laquelle l'empereur Frédéric Ier (Barberousse) et son fils Otton, comte de Bourgogne, auraient accordé un privilège de protection à Aymon, prieur de Chaux-lés-Clerval, près Besançon. Le texte, que l'on regardait jusqu'ici comme authentique, est sûrement interpolé, car Otton, le troisième fils de Frédéric, ne devint comte de Bourgogne qu'en 1189. De fait deux copies du privilège, conservées dans des manuscrits du XVIIe et du XVIIIe siècle aux archives départementales du Doubs, contiennent le vrai texte du privilège accordé en 1173 par Frédéric « et son héritier, qui sera comte de Bourgogne », sans désignation plus précise; le texte, qu'on regardait comme l'original, conservé aux Archives nationales à Paris (K 2168), n'est qu'une confirmation, donnée probablement dès 1189. L'auteur part de ces deux chartes, dont il publie le texte, pour examiner de plus près les différents voyages de Frédéric Ier et de son épouse Béatrice († 1184) en Bourgogne et pour montrer les relations de l'empereur avec les seigneurs du pays et, en particulier, avec les archevêques de Besançon, dont les uns étaient pour le pape Alexandre III, les autres pour l'antipape Victor IV, nommé par Frédéric. Cet examen montre aussi les premiers mouvements des bourgeois bisontins contre l'autorité temporelle de leurs évêques. Dans un appendice, M. Güterbock

examine une dizaine de chartes données entre 1156 et 1187 en faveur de monastères alsaciens et bourguignons de l'ordre de Cîteaux. Ces chartes, plus ou moins copiées les unes sur les autres, sont pourtant contemporaines : elles semblent avoir été rédigées par les destinataires eux-mêmes pour être soumises à la chancellerie impériale qui ne jugea pas à propos de les ratifier et de leur donner la forme régulière, mais les renseignements historiques qu'elles renferment semblent conformes à la vérité. L'étude de M. Güterbock éclaircit un certain nombre de points obscurs de l'histoire bourguignonne à l'époque de Frédéric Ier.

G. ALLEMANG.

R. VIELLIARD. *Translation de reliques des catacombes à Rouen au XVIIe siècle.* — Extrait de la *Rivista di archeologia cristiana*, anno XIV (1939), n° 1-2, pages 135-140.

Texte d'une lettre écrite en 1697 par un religieux augustin relatant les fêtes données à Rouen à l'occasion de l'arrivée en cette ville des reliques de « sainte Colombe, vierge et martyre ». Ce document est intéressant, non seulement parce qu'il décrit le mouvement de ferveur extraordinaire qui accompagnait alors de telles manifestations, mais aussi parce qu'il montre la simplicité avec laquelle on attribuait une histoire aux martyrs dont on exhumait les restes. Le thème fourni aux prédicateurs de Rouen évoquait, à propos de sainte Colombe, la vie, mieux connue, de sainte Agnès. Mais il est intéressant de noter que les Augustins n'avaient pas obtenu la permission de faire imprimer « les mémoires ... de la vie de sainte Colombe », dont on aurait, suivant notre épistolier qui le regrette, « aisément débité dix mille exemplaires ». C'est le temps où Mabillon, qui s'inquiétait de telles pratiques, se décidait à publier son *Epistola de cultu sanctorum ignotorum* qu'il avait écrite dès 1691.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

MOYEN AGE

René GROUSSET. *L'épopée des Croisades.* — Paris, Plon, 1939. In-8° de 385 pages, 10 gravures hors texte et une carte. Prix : 36 francs.

M. René Grousset, qui a voulu mettre l'histoire des Croisades à la portée du grand public, nous présente aujourd'hui un abrégé de son *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* dont les trois tomes, parus de 1934 à 1936, ont été longuement analysés dans cette Revue[1].

Condenser en quelque quatre cents pages près de deux siècles de guerres, cela semble une gageure. M. Grousset y est parvenu; et l'accumulation des faits et des dates ne nuit en rien à l'intérêt d'un ouvrage dont la lecture est fort attachante. C'est que, plus encore que l'histoire des croisades, l'auteur fait l'histoire des

1. Cf. t. XXI (1935), p. 561-564 et XXIV (1938), p. 478-481.

croisés et de leurs adversaires, qu'il connaît à merveille et dont il analyse les caractères avec beaucoup de psychologie. Godefroi de Bouillon, Baudouin de Boulogne, le fondateur du royaume de Jérusalem, Baudouin III, « le modèle du roi franc », Baudouin IV, « le roi lépreux » mort à vingt-quatre ans, et dont le règne ne fut « qu'une lente agonie, mais une agonie à cheval, face à l'ennemi », le sultan Saladin, dont la « loyauté » et la « bonne grâce chevaleresque... ont frappé d'admiration les chroniqueurs latins » : autant de personnages qu'on avait l'impression de ne pas connaître avant et qu'on ne peut plus maintenant oublier.

J'ajouterai que l'ouvrage est écrit dans un style élégant et simple à la fois — qualité assez rare pour qu'on la souligne — et qu'il est agrémenté d'une carte et de photographies.

Françoise Lehoux.

Madeleine Toulouse. *La Nation anglaise-allemande de l'Université de Paris, des origines à la fin du XVe siècle.* — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1939. In-8° de 182 pages.

On ne doit pas se tromper au titre de ce livre. Mlle Toulouse, comme c'était son droit, a limité son sujet. Elle n'a pas prétendu écrire une histoire de la « nation » d'abord appelée anglaise, puis allemande, à partir de la fin du XIVe siècle environ, lorsque la guerre de Cent Ans, et le développement des Universités d'Outre-Manche, eurent réduit considérablement le nombre des étudiants britanniques, en sorte que les Allemands, sans augmenter peut être leur chiffre absolu, formèrent une proportion plus considérable du groupe. Mlle Toulouse n'a rien dit non plus des maîtres célèbres, allemands ou anglais, qui sont venus étudier ou enseigner à Paris; ni du rôle que la Nation a pu jouer dans les crises politico-religieuses. Elle s'est simplement proposé d'en décrire l'organisation et le fonctionnement normal. Le choix s'explique; des quatre nations groupées en Faculté des arts, et qui ne devaient pas différer beaucoup les unes des autres, aucune n'a laissé plus de documents. Comme beaucoup d'institutions médiévales, elle n'a pas été créée d'un coup; elle paraît bien s'être formée peu à peu, insensiblement, par coutume. Elle pouvait jouer dans l'Université un rôle d'autant plus important que, dans le sein de la Faculté des arts, on votait non par tête, mais par nation. L'exposé de Mlle Toulouse, remarquablement clair, précis et sobre, ne se prête pas à une analyse, qui dégénérerait en liste. Il suffit de dire qu'elle fait très bien ressortir les traits caractéristiques : nombre considérable des officiers, tantôt élus à très court terme, comme les procureurs; tantôt, comme les bedeaux, systématiquement réélus, et donc, en fait, à peu près inamovibles; — difficultés financières à peu près constantes, dues, il faut bien le dire, à l'abus, blâmé sans succès, des banquets, mais aussi à la générosité avec laquelle les étudiants pauvres sont dispensés du paiement des bourses, c'est-à-dire des sommes à verser pour accéder aux grades.

Ed. Jordan.

BIOGRAPHIES

R. P. Rambaud, O. P. *Saint Dominique (1170-1221). Sa vie, son âme, son Ordre.* — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1939. In-8° de XVI-300 pages, 6 planches hors texte, 24 francs.

Réédition, à peu près identique pour le fond, plus élégante dans la forme, d'un livre qui avait eu — et qui retrouvera — un légitime succès religieux. Quelques réserves cependant. Même dans un livre de vulgarisation comme celui-ci, ne faut-il pas se piquer d'exactitude ? Il ne nous semble pas qu'on puisse rejeter purement et simplement sur le bras séculier les exécutions d'hérétiques. Il est bien douteux que le Rosaire remonte à saint Dominique. Il aurait été bon d'expliquer quelque peu en quoi la pauvreté dominicaine différait de la pauvreté franciscaine.

Ed. Jordan.

Georgia Robison. *Révellière-Lépeaux, Citizen Director, 1753-1824.* — New-York, Columbia University Press, 1938. In-8° de 307 pages, cartes et illustrations.

Aux États généraux de 1789 se présenta un député de trente-cinq ans qui se faisait appeler Louis-Marie de la Révellière de Lépeaux. Né à Montaigu en Poitou, fils cadet du maire, lui-même de descendance angevine, le jeune homme avait étudié le droit à l'Université d'Angers, puis il s'était livré à des recherches d'histoire naturelle et était devenu, à la veille de la Révolution, professeur, ou plutôt conférencier, de botanique. Habitant l'hiver à Angers, l'été à la campagne, il lisait les philosophes, surtout Rousseau, quand il fut envoyé à Versailles comme député du Tiers-État.

Sa carrière à la Constituante, son retour à Angers durant la Législative, son élection à la Convention, sa fuite au moment de la Terreur, sa rentrée à la Convention et ses travaux comme membre du Comité des Onze qui rédigea la Constitution de l'an III : tout cela a été raconté, il y a une trentaine d'années, par Albert Meynier.

Récemment, dans une thèse de doctorat soutenue à Columbia University, une Américaine, miss Georgia Robison, a continué l'histoire de ce conventionnel devenu directeur. Après avoir, en deux chapitres préliminaires, ajouté de nombreux renseignements à ceux fournis par Meynier, notamment une précieuse table généalogique, l'auteur aborde le sujet même de sa thèse, qui est de distinguer le rôle personnel de Révellière-Lépeaux — il signera ainsi désormais — de celui de ses collègues du Directoire. A cet effet aucune information n'a été négligée et les recherches les plus diligentes ont été longuement poursuivies dans les dépôts publics de Paris et de Londres, et dans les collections privées.

Il en résulte que Révellière-Lépeaux, malgré la haute situation où l'avaient porté les hasards d'une époque troublée, n'eut de

part réelle à aucune mesure vraiment importante; son action directe fut réduite à ce qui concernait la religion, les sciences, les beaux-arts et les mœurs publiques. Par haine du catholicisme, il encouragea la théophilanthropie, bien qu'il ne devînt point membre ni surtout « pape » de ce culte, comme le montrent les caricatures contemporaines; sa préoccupation constante fut de consolider la République dans le cœur des citoyens par des institutions nouvelles : culte déiste très simple, cérémonies civiques, fêtes nationales.

De nombreuses illustrations, fac-similés, cartes, et une étude iconographique — que l'on ne trouve pas dans les biographies en Amérique — ajoutent beaucoup d'intérêt et d'agrément à cet ouvrage, composé et présenté avec tant de soin qu'il a mérité de paraître dans la série *Studies in History, Economics and public Law* de Columbia University; le livre est en effet bien digne de la faveur avec laquelle il a été accueilli par les revues historiques des États-Unis.

Émile Pasquier.

Paul Lesourd. *Dans le rayonnement de sainte Thérèse de Lisieux. L'holocauste de Jeanne Bigard (1859-1934), fondatrice de l'œuvre pontificale de Saint-Pierre apôtre.* — Paris, Plon, 1938. In-8° de 247 pages, 2 gravures hors texte, 18 francs.

L'histoire de l'œuvre de Saint-Pierre apôtre relève maintenant de l'histoire de l'Église universelle. Ses origines sont nôtres. Née à Coutances en 1859, Jeanne Bigard, après une enfance provinciale, se consacra avec sa mère à des travaux de couture pour les missions, que leur avait fait connaître l'Œuvre apostolique. Des deuils cruels ébranlèrent ses facultés, mais l'incitèrent à se vouer totalement aux missions. En juin 1888, Jeanne Bigard apportait aux Pères des Missions étrangères, la somme de 50.000 francs pour la construction d'une église catholique à Kyoto. En 1889, une lettre de Mgr Cousin, vicaire apostolique du Japon méridional, précisa sa vocation : elle s'occupera désormais du clergé indigène. Aidée par sa mère, sa vie et sa fortune fut dès lors consacrée à la fondation de l'œuvre de Saint-Pierre apôtre. Le premier prospectus fut imprimé en octobre 1894. Les buts y étaient ainsi définis : payer des pensions de séminaristes indigènes, fonder des bourses, aider les jeunes prêtres indigènes. En 1895, l'association comptait 600 membres. Patronnée par les Pères de la rue du Bac, les Pères du Saint-Esprit, notamment Mgr Le Roy, alors vicaire apostolique du Gabon, Jeanne Bigard obtenait la première approbation épiscopale de Mgr Trégaro, évêque de Séez, le 6 août 1895. Dès lors, l'œuvre s'amplifia rapidement et gagna toute la France. La persécution légale menée par les gouvernements français incita la fondatrice à s'adresser au canton de Fribourg (Suisse) : l'œuvre y acquérait la personnalité civile le 18 octobre 1902.

L'épreuve allait venir pour la courageuse fondatrice. Jeanne perdait sa mère en 1903. Son état de santé empirant, elle confiait à Mère Marie de la Passion, fondatrice et supérieure générale des Franciscaines Missionnaires de Marie, le soin de continuer son œuvre. Le 22 janvier 1905, elle renonçait à toute collaboration. En 1906, son pauvre cerveau l'abandonnait. A peine eût-elle quelques instants de lucidité durant son long calvaire; elle mourait le 28 avril 1934.

L'auteur retrace avec sa compétence habituelle (p. 202-238), la destinée glorieuse de l'œuvre, assumée par la Propagande en 1920 et devenue la sœur jumelle de la Propagation de la Foi. Peut-être l'auteur aurait-il pu éviter de citer certaines confidences, qui n'ajoutent rien à ce que l'on sait de l'état morbide de Jeanne Bigard, et qui relèvent du confesseur ou du médecin.

Guillaume de VAUMAS.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

François VEUILLOT. *Dom de Laveyne et la congrégation des Sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers* (les Grands fondateurs et leur congrégation). — Paris, Alsatia, 1939. In-8° de 235 pages, portrait et photographies hors texte.

Ce premier volume d'une collection qui sera bien accueillie par les amis de l'histoire religieuse est consacré à une congrégation française dont nous n'avions pas encore l'histoire. Fondée en 1680 par un bénédictin, Dom J.-B. de Laveyne, prieur bénéficier de Saint-Saulge en Nivernais, elle reçut de lui non seulement sa règle, mais aussi sa spiritualité, où le culte du Sacré-Cœur et celui de l'Immaculée Conception tiennent une place importante. Consacrée dès l'origine aux œuvres de charité et d'enseignement en union étroite avec la hiérarchie ecclésiastique, la congrégation a toujours conservé l'idéal de vie intérieure qui lui venait de son fondateur bénédictin et qui fut illustré par de grandes mystiques, comme, aux origines, la sœur Marcelline Pauper.

L'histoire de la congrégation est remarquable surtout par l'unité et la continuité de son esprit et de son œuvre. Son expansion, très rapide, a repris, avec une régularité exceptionnelle, à la suite des grandes crises qui auraient pu l'arrêter, et dont les principales furent la Révolution et la législation laïque de la troisième République. M. Fr. Veuillot retrace cette marche conquérante en s'attachant à l'œuvre de chacune des supérieures générales qui l'ont guidée. Il s'arrête aussi avec prédilection à la vie religieuse de l'humble Bernadette, sœur Marie-Bernard, qui, après avoir été la voyante de Lourdes, termina son existence dans cette congrégation de Nevers, vouée dès l'origine au culte de l'Immaculée. Son récit s'achève par le tableau de l'expansion actuelle des « sœurs de Nevers » qui ont essaimé, depuis le début de ce siècle, en différents pays étrangers, jusqu'en Tunisie et au Japon. En prenant

partiellement une forme missionnaire, leur apostolat n'a d'ailleurs pas dévié de son but primitif, à la fois charitable et enseignant.

Le livre de M. Fr. Veuillot, un peu prolixe par endroits, mais sérieusement étayé sur les annales de la congrégation, a le mérite de nous apporter l'histoire d'une institution religieuse essentiellement française qui, depuis deux siècles et demi, a réalisé une œuvre considérable et qui est toujours en pleine vitalité.

R. Limouzin-Lamothe.

Guy Chastel. *Marcellin Champagnat. Les Frères Maristes* (les Grands-fondateurs et leur congrégation). — Paris, Alsatia, 1939. In-8° de 165 pages, photographies hors texte, 18 francs.

M. Guy Chastel évoque, d'une façon extrêmement suggestive, la vie d'un petit paysan du Forez qui, après avoir été le condisciple du curé d'Ars — auquel il ressemble par tant de traits —, devint le fondateur de la congrégation des Frères Maristes.

Affilié dès le séminaire à la société des Prêtres Maristes, dont le principal fondateur fut l'abbé Colin, Marcellin Champagnat, devenu vicaire d'une paroisse rurale, eut l'idée de grouper sous sa direction des jeunes gens qui se consacreraient, dans la vie religieuse, à l'enseignement primaire dans les campagnes. En dépit de toutes les critiques et de tous les obstacles, l'œuvre se développa providentiellement. Rattachée tout d'abord à la congrégation des Maristes, elle acquit par la suite une indépendance complète. Marcellin Champagnat lui donna à la fois sa règle et ses méthodes pédagogiques. Ses successeurs, dont M. Chastel retrace brièvement l'histoire après celle du fondateur, persévérèrent dans le même esprit. Ils obtinrent, en 1863, la reconnaissance officielle du Saint-Siège et firent essaimer la congrégation sur tous les continents, jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. C'est surtout à l'étranger et dans les pays de missions que, depuis les lois laïques du début de ce siècle, l'Institut poursuit son rayonnement. Il compte aujourd'hui 10.000 membres qui sont installés dans quarante-deux États différents et il éduque 150.000 enfants. Cette réussite, qui paraît extraordinaire quand on songe aux difficultés du début, mais qui s'explique par la sainteté du fondateur, méritait d'être mieux connue. Il faut lui faire sa place dans notre histoire religieuse du XIXe siècle.

R. Limouzin-Lamothe.

HISTOIRE LOCALE

J. Tivollier, avec la collaboration de P. Isnel. *Le Queyras* (*Hautes-Alpes*). Préface de M. G. de Manteyer. — Gap, Louis Jean, 1938. 2 vol. in-8° de XXXIII-294 et de 498 pages.

Ce très important travail, précédé d'une abondante bibliographie, a pour sources les nombreux documents sur le Queyras conservés dans les Archives départementales des Hautes-Alpes et de

l'Isère, et dans les archives de la communauté du Queyras, de Guillestre et de Ceillac, en dépôt aux Archives départementales des Hautes-Alpes. Après avoir décrit minutieusement le pays, ses montagnes, ses cours d'eau, ses vallées principale et secondaires, sa faune, ses forêts, sa flore, ses traditions populaires (langue, costume, folklore, sorcellerie, fêtes, rites de passage, théâtre, chansons), il en retrace l'histoire depuis les Ligures jusqu'à nos jours, décrivant soigneusement le système des escartons, les régimes municipal, financier, économique, scolaire, l'état religieux, le mouvement de la population si intéressant dans les pays de montagnes.

Émile DERMENGHEM.

Joseph JOUGLAR. *Histoire d'un village des Alpes. Romette et son prieuré.* Préface de Émile ROUX-PARASSAC. — Gap, Louis Jean, 1938. In-8° de 307 pages.

Bonne monographie d'un village voisin de Gap : *Terroir* (origine du nom, divisions, enceinte, noms de lieux, faune). *Exploitation du sol* (cultures, canaux, voies de communication). *Le Prieuré* (fondé par l'abbaye de la Novalaise à la suite du testament du Patrice Abbon, 739, organisé par Cluny, fin du xe siècle). *État féodal. Habitants* (mouvement de la population, maisons, hygiène). *Éléments hostiles* (fléaux, misère, guerres). *Administration communale. Charges communales* (impôts, service militaire, dettes, procès). *Solidarité* (œuvres d'entr'aide, bienfaiteurs, refuge du col de Manse). *Cultes* (église, oratoires, cloches). *Commerce* (foires, mesures). *Période révolutionnaire. XIXe siècle. Guerre de 1914. Coutumes locales.*

Émile DERMENGHEM.

VARIÉTÉS

La couronne d'épines au royaume de saint Louis. — Paris, Plon, 1939. In-8° de 124 pages, illustrations, 30 francs.

Jean LONGNON. *L'arrivée de la couronne d'épines en France. Revue des Deux-Mondes,* 1er juillet 1939, p. 207-214.

Marie ANDRÉ. *L'histoire de la sainte couronne d'épines (1239-1939).* — Bruges, librairie de l'Œuvre Saint-Charles, 1939. In-12 de 32 pages.

Robert LESAGE. *Septième centenaire de la réception de la sainte couronne d'épines en France (1239-1939).* — Paris, Bloud et Gay, 1939. In-8° de 31 pages.

Réception de la sainte couronne d'épines (1239-1939). — Troyes, imprimerie de la Renaissance, 1939. In-12 de 76 pages, illustrations, 3 francs.

Les fêtes qui, les 1er et 2 juillet derniers, marquèrent le VIIe centenaire de la réception de la sainte couronne d'épines en France, ont provoqué la publication de quelques études intéressantes.

Le premier de ces livres, dans sa présentation extérieure, est fort beau : typographie impeccable, abondante illustration (soixante-quatre figures, dont treize en pleine page) et d'un tirage soigné; et, quant au fond, une série d'études signées, la plupart, de noms illustres, toutes de spécialistes du sujet traité. De saint Louis, un fort bon portrait en quatre tableaux : l'homme, le chef, le politique, le saint, respectivement tracés par M. Louis Bertrand, le général Weygand, MM. Louis Madelin et Georges Goyau. La sainte couronne a été envisagée dans sa nature, son histoire, les manifestations de piété liturgique ou d'art que fait naître son arrivée au royaume de saint Louis, par MM. Guy Chastel, Frédéric Bitton, le chanoine Fourrey, MM. Marcel Aubert, Louis Gillet, Maurice Vloberg, Émile Van Moé et Mgr Rouch, curé de Villeneuve-l'Archevêque, aux heureuses initiatives et à l'activité de qui reviennent le mérite et le succès de ces fêtes.

Mais on peut regretter que la part ait été trop parcimonieusement mesurée au motif central de ce centenaire, à savoir la venue en France de l'insigne relique. Les cinq pages de M. Jean Guiraud consacrées à ce récit ne donnent de cet événement qu'une idée pas toujours exacte, et de rédaction hâtive.

Par contre, à lire M. Jean Longnon, on éprouve la satisfaction d'être bien et clairement renseigné sur les causes et le développement de cet épisode du règne de saint Louis. Évidemment, dès qu'il s'agit de l'empire latin de Constantinople, on sent que M. Longnon est chez lui.

Moins historien qu'hagiographe, l'écrivain que dissimule le pseudonyme de Marie André, après avoir résumé ce que Rohault de Fleury et d'autres auteurs nous disent de la sainte couronne, a eu l'heureuse idée de nous donner le récit de la guérison miraculeuse de la petite Perrier, nièce de Pascal, par l'attouchement d'une des épines; comme aussi de retracer avec précision l'histoire de la relique pendant et après la Révolution.

C'est aussi un résumé, et plutôt une sorte de guide, précis et pratique, qu'a publié M. Robert Lesage, cérémoniaire de S. Ém. le cardinal Verdier. Seules, les seize premières pages ont trait à la couronne d'épines; les quinze suivantes concernent « les autres reliques de la Passion », « les vêtements de N.-S. » et « les suaires ».

Enfin, si la « grande presse » l'a complètement passé sous silence, il n'est pas inconvenant de mentionner le rôle joué par le diocèse de Troyes dans cette commémoraison. Une manifestation de piété, *le Chemin de nos Croix*, où chaque station était attribuée à un groupement professionnel, social ou religieux différent, chargé de formuler la prière correspondant à son propre besoin; une manifestation d'art, d'une haute inspiration, d'une rare perfection technique, *le Jeu de l'épine*, dû à M. et Mme Henri Charlier; quelques études historiques : telle est la matière d'une plaquette, bien modeste en regard de la somptueuse publication signalée au début de cette chronique. L'auteur de ces lignes y a

traité de l'événement de 1239 en relation avec le diocèse de Troyes. Sans prétendre découvrir l'Amérique, il a cru devoir signaler que ladite « relation » soulevait quelques problèmes non étrangers, lui semble-t-il, à l'exacte interprétation de cet événement, et il a tenté de les résoudre.

Joseph ROSEROT DE MELIN.

P. RENAUDIN. *Le jardin mystique de la France. Choix de textes des mystiques français du XVIIe au XIXe siècle.* — Paris, éditions du Cerf, 1939. In-8° de 332 pages.

M. P. Renaudin a réuni en un petit volume, en les classant de manière « à présenter l'image, au moins approximative, d'un itinéraire mystique », un certain nombre de textes caractéristiques de nos écrivains spirituels depuis le début du XVIIe siècle. Les théologiens, les moralistes et même les « théoriciens de la contemplation » y sont à peine représentés. Par contre, une grande part est faite « aux témoignages directs de l'expérience mystique elle-même : relations d'oraison, lettres, notes intimes, etc. ». Et la plupart de ces témoignages proviennent de femmes, car ce sont « les femmes qui, bien souvent, instruisent leurs directeurs des surprenantes conduites de la grâce ». A la fin du volume, des notices biographiques — qui paraissent malheureusement trop courtes à l'historien — replacent les auteurs mystiques dans l'histoire religieuse de leur temps.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Pierre ANDRIEU-GUITRANCOURT. *Les principes sociaux du droit canonique contemporain.* — Paris, Recueil Sirey, 1939. In-8° de IX-151 pages.

Les usages de la *Revue* ne permettent qu'une brève recension de cet intéressant ouvrage, qui n'est pas proprement historique. Le titre dit bien exactement le sujet du volume. Au surplus, comme l'a écrit, dans sa préface, le R. P. Lebreton, doyen de la Faculté de théologie de notre Université catholique, c'est un exposé rapide de la législation de l'Église clairement et fidèlement décrite. En voici les grandes divisions : Rapports généraux du droit et de la justice; les principales caractéristiques sociales du gouvernement ecclésiastique; la société ecclésiastique et l'humanité; l'Église et le pouvoir séculier; la mission sociale de l'Église. Le présent ouvrage est partie d'un rapport général présenté au congrès de droit comparé tenu à La Haye en 1937. Il plaira même aux curieux des idées que le droit canonique n'intéresserait pas comme tel, en montrant comment ce droit importe à la société toute entière, puisqu'il contient les principes fondamentaux de toute société. Des notes copieuses maintiennent le lecteur en contact avec l'actualité de tout ordre.

A. VILLIEN.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Recension ajournée.

B. de GAULEJAC.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome LIX. Cahors, impr. A. Coueslant, 1937.

J. CALMON : *Essai de bibliographie du département du Lot* (suite), p. 5-20, 93-108, 197-212, 269-284.

J. MALRIEU : *les Peintures du collège de Figeac*, p. 21-24. Ancien séminaire construit de 1660 à 1699, dont deux salles conservées sont ornées de peintures sur bois ou sur toile, avec sujets bibliques, rappelant un art espagnol du XVIIe siècle.

Dom Bruno MALVESIN : *Histoire de la chartreuse de Cahors*, avec notes, par le R. P. Dom Albert de Saint-Avit, p. 25-45, 112-132, 213-235, 285-303. Histoire généalogique de la maison d'Euse dont est issu le pape Jean XXII, fondateur du monastère.

Dom Albert de SAINT-AVIT : *la Chartreuse de Cahors. Autrefois et aujourd'hui* (fin), p. 46-53.

A. VIRÉ : *les Monnaies du Quercy du IVe siècle avant J. C. au XXe siècle de notre ère*, p. 54-65, 166-173, 254-260, 327-333. Les ateliers monétaires dont l'atelier épiscopal de Cahors; les faux monnayeurs.

J. DAYMARD : *Vierges noires. Leur origine, leur culte*, p. 109-111. Statues du XIIe siècle faites surtout avec du bois qui se brunissait d'abord, puis se noircissait plus ou moins lentement suivant l'exposition à la fumée des cierges.

H. RAMET : *Un Allemand seigneur du Quercy, second époux de Jeanne de Genouillac, Jean-Philippe Rhingrave*, p. 133-149. Luthérien de religion, il joue un rôle important dans les premiers troubles religieux du XVIe siècle.

E. SOL : *l'Agriculture en Quercy avant la Révolution*, p. 160-165, 241-250, 316-326. Des saints président à certains travaux, aux semailles en particulier.

Ludovic de VALON : *Pourquoi le livre de Saint-Jacques a-t-il gardé le silence du Rocamadour ?* p. 251-253. La raison profonde en est que saint Amadour, fondateur du pèlerinage, restait inconnu vers 1150 où parut le codex de saint Jacques.

Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour.

Tome XLIX. Cahors, rue Frédéric-Suisse, 1938.

Adrien FOISSAC : *Peintures à l'église de Soulomès*, p. 181-182. Panneau sans doute du XIVe siècle, inconnu jusqu'à ce jour; le tableau,

représentant une scène de l'Évangile, s'inspire d'un chef-d'œuvre italien.

E. Sol : *la Question des origines de Rocamadour*, p. 51-52, 61-63. Le pèlerinage remonte au moins au ve siècle. — : *Un évêque de Cahors au temps de Louis XIV : Henri-Guillaume Le Jay (1680-1693)*, p. 95-98, 110-113, 118-120. — : *les Quarante-huit ans d'épiscopat de Henri de Briqueville de la Luzerne (1693-1741)*, p. 225-229, 235-237, 251-253, 262-265, 287-289, 337-338. — : *Deux ouvriers de la première heure à des conférences cadurciennes d'études sociales en 1899*, p. 538-542. Mgr J.-J. Moussaron, actuellement évêque de Cahors, et M. l'abbé Thellier de Poncheville.

Eugène Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY et GASCOGNE*)

Recension ajournée.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 65e année, 1938, Agen. Laborde.

Chanoine Durengues : *Matteo Bandello, évêque d'Agen* (fin), p. 22-52. Biographie d'un évêque du xvie siècle, d'origine italienne.

Chanoine Marboutin : *les Livres de prix de l'ancien collège d'Agen*, p. 212-217. Le collège des Jésuites, fondé à la fin du xvie siècle, reçut en 1636 du chanoine Pierre Saulveur, théologal, directeur de la Psalette, une dotation généreuse qui permit d'offrir des prix aux meilleurs élèves. Ces livres devaient porter sur les plats de la reliure les armes et la devise du fondateur.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LV. Périgueux, impr. Ribes, 1938.

J. Maubourguet : *Seguin de Badefol, le roi des grandes compagnies*, p. 139-157, 215-229, 293-316. Brillant résumé des exploits des routiers, en particulier d'un de leurs chefs, Seguin de Badefol, de famille périgourdine, de 1356 à 1366, dans la vallée du Rhône, en Languedoc et en Auvergne. Récits des actes de pillages accomplis par ces bandes dans les monastères qu'ils rencontrèrent sur leur route; siège de Pont-Saint-Esprit et négociations avec la Cour pontificale d'Avignon.

A. Péret : *Inventaire de Vauclaire (mai 1790)* (fin), p. 169-176, 351-356, 443-448. Publication de texte relatif à la Chartreuse de Vauclaire.

A. Conil : *Inhumation d'enfants nouveau-nés dans des tuiles faîtières*, p. 198-214. D'après les découvertes faites à Montcaret (Dordogne), autour de l'église de Sainte-Eulalie à Bordeaux et à Lamothe (Gironde), ce genre de sépulture aurait été pratiqué dans la région, du xiie au xviiie siècle. Origine lointaine de cette coutume.

R. Villepelet : *le Périgord à la Bibliothèque nationale*, p. 285-293, 368-380, 464-471. Relevé, suivi d'une table alphabétique, de tous les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, qui concernent l'histoire du Périgord. Plusieurs articles intéressent l'histoire religieuse.

Chanoine J. Roux : *Habitations des évêques à Périgueux*, p. 317-324. Intéressante mise au point de la question.

Dr Ch. Lafon : *Un épisode de la Révolution à Périgueux. L'affaire*

Pipaud, Moulin, Sirey et Lambertie, p. 335-350, 417-432, 507-521. Exposé, d'après un dossier des Archives nationales, du procès qui mit en cause deux prêtres de Périgueux, Sirey et Lambertie, et qui éclaire l'historien sur l'esprit public à Périgueux lors de la lutte entre Montagnards et Girondins.

Guy Duboscq.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.

62e année, 1938. Dax, P.-H. Labèque.

Eug. Dourthe : *Découverte de deux chapiteaux sculptés dans l'emplacement de l'ancienne abbaye de Mimizan*, p. 84-90. Deux bonnes reproductions photographiques. Chapiteaux sculptés intéressants du prieuré de Saint-Sever.

Roger Ducos : *Entrée de Mgr de la Neufville (1772)*, p. 122-123. Extrait du Registre de délibérations de la Compagnie des avocats au siège d'Acqs (*sic*).

Louis Dufourcet : *l'Aquitaine historique et monumentale*, p. 137-168 (pagination à part). Suite de l'importante étude déjà mentionnée. Les Landes pendant la Révolution.

Abbé J. Lacouture : *la Réaction thermidorienne dans les Landes*, p. 61-75. Suite d'une intéressante étude, très documentée.

J. Mangin.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.

Tomes XXXI et XXXII, années 1938 et 1939. Bordeaux, Féret.

Roger Brouillard : *Nouvelles études sur les Girondins proscrits*, t. XXXI, p. 49-62, 128-148, 172-184; t. XXXII, p. 22-36, 67-81, 122-139. Suite des études parues dans la *R. H.*, t. V, p. 308, 379; t. VI, p. 36; t. XIII, p. 30, 95, 173, 228; t. XXI, p. 145. Utilisant les fonds des Comités de surveillance des districts de Bordeaux et de Libourne, aux Archives départementales de la Gironde; les archives municipales de Bordeaux et de Saint-Émilion, les minutes notariales, les relations diverses, etc., M. R. Brouillard a suivi pas à pas, au cours de leur séjour à Saint-Émilion, du 14 novembre 1793 au 20 janvier 1794, les Girondins Barbaroux, Pétion, Buzot (premier groupe), Guadet, Salle, Louvet et Valady (second groupe); malgré tout un appareil critique des événements et des textes qui s'ajoute au récit des faits, les pages que l'auteur a consacrées à l'existence changeante et tragique de ses héros, sont pleines de vie; elles apportent une riche, objective et impartiale contribution à l'histoire des Girondins. Les prochains articles seront consacrés aux cinq derniers mois de leur séjour à Saint-Émilion et de leur vie.

Maurice Meaudre de Lapouyade : *le Chanoine Rufat de Bordeaux, scribe du Grand Sancius, cartulaire original de Saint-Seurin*, t. XXXI, p. 110-118. Le cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux fut rédigé en deux exemplaires : l'un, de format in-folio, était appelé *Xantius Comes* ou *Grand Sancius*, du nom du comte Sanche dont une charte, par lui octroyée à Saint-Seurin, figurait au début du Recueil. L'autre, de format in-octavo, était désigné sous le nom de *Sanctii Comitis liber parvus* ou *Petit Sancius*. Le *Grand Sancius* paraît bien être la minute du cartulaire de Saint-Seurin, écrit et rédigé par Rufat; il est perdu. Le *Petit*

Sancius est une copie du *Grand Sancius* exécuté par un clerc expérimenté ; volé pendant la Révolution, vendu à un amateur bordelais, A. Monteil, et acquis ensuite par le bibliophile anglais, Sir Thomas Philips, il a été racheté par le département de la Gironde en 1894 et réintégré dans le fonds du chapitre de Saint-Seurin.

Georges Cirot : *les Juifs de Bordeaux; leur situation morale et sociale*, t. XXXI, p. 63-75, 119-127, 162-171; t. XXXII, p. 15-21, 60-66. Suite des études parues dans la *R. H.* de 1909 à 1919 et en 1936. Juifs portugais et avignonnais; séparation officielle, ententes individuelles; leur activité commerciale et maritime. En appendice : ce que désiraient les Juifs à la veille de la Révolution. Le long mémoire remis à M. de Malesherbes demandait que les Juifs espagnols et portugais fussent maintenus dans les privilèges accordés en 1550 et confirmés par les rois successifs jusqu'aux lettres patentes de 1776, avec leurs corporations et congrégations, avec les règlements et statuts concernant leur police intérieure; les Juifs demandaient aussi à pouvoir exercer tous les arts et métiers, acquérir des biens et en disposer comme par le passé.

Camille Aymonier : *Quel est l'auteur du Discours sur la servitude volontaire ?* t. XXXII, p. 145-158. Réfutation de la thèse du Dr Armaingaud qui n'a voulu voir dans le *Discours* que les habiletés, les artifices, les desseins plus ou moins cachés ou profonds qu'il prête à Montaigne. Or, la pensée de l'auteur des *Essais* est tout autre. La thèse insoutenable du Dr Armaingaud tient à ce fait qu'il n'a vu dans les *Essais* qu'une œuvre de propagande émancipatrice et révolutionnaire de tendance, un livre de combat contre l'intolérance en faveur de la libre pensée, contre la monarchie et contre la religion.

Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

6e série, tome XI, 1937-1938, Paris, Picard.

Maurice Meaudre de Lapouyade : *la Maison de Bordeaux et les premiers captaux de Buch*, p. 1-212. C'est au cours de la période du Moyen Age qui s'étend du XIe au XIVe siècle qu'apparaît dans les chartes la maison de Bordeaux, qu'elle grandit et se développe, et aussi, qu'elle disparaît. Au XIe siècle elle occupait déjà un rang privilégié dans la cité autant par l'importance de ses biens que par celle des offices dont elle avait été pourvue par les ducs d'Aquitaine; les rois d'Angleterre, leurs successeurs, sauront trouver parmi ses membres des ministres et des lieutenants habiles et dévoués. Quant au nom de Bordeaux qui désigne cette famille, elle ne l'a reçu que parce qu'elle tenait le premier rang dans la ville et qu'elle participa à son gouvernement. Le château de Puy-Paulin, situé sur la partie la plus élevée de la ville, paraît avoir été le berceau de cette famille. Le travail de M. de Lapouyade est avant tout la généalogie de la puissante maison des Bordeaux; mais étant donné le rôle de premier plan qu'elle a joué sous la domination anglaise, l'auteur apporte une foule de détails nouveaux sur l'organisation municipale de Bordeaux et sur l'histoire de la Guienne.

Camille Aymonier : *les Opinions politiques de Montaigne*, p. 213-237. En vertu de ce principe que toutes grandes mutations ébranlent l'État et le désordonnent, Montaigne s'est fait le défenseur de la religion catholique; elle est, avec le maintien de la police ancienne, la condition nécessaire de la santé sociale. Montaigne est donc monarchiste; il est contre la domination populaire; mais pour n'être pas démocrate, il reste l'ami du peuple; il a admiré l'endurance et le courage des gens

de village et de basse condition. Son idéal n'est pas Machiavel mais Epaminondas pour lequel la justice garde tous ses droits, et, avec la justice, l'humanité et la bonté.

Gabriel Loirette.

GERS

Revue de Gascogne.

Nouvelle série, tome XXXIII. Auch, 13, rue Dr Samalens, 1938.

A. Clergeac : *la Légende de saint Luperc*, p. 5-16. Étude de critique hagiographique. Examen de trois manuscrits rapportant trois légendes de saint Luperc et publication d'un texte inédit provenant de l'ancienne abbaye de Berdoues, près Mirande. On retiendra de cette étude que Luperc fut un jeune laïc martyrisé près d'Eauze vers 250, et non un évêque-martyr d'Eauze, moins encore un archevêque d'Auch.

J. Pandellé : *Une grande figure épiscopale du XVIIIe siècle, Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch*, p. 16-24, 56-74, 104-124, 154-183. Continuation de la monographie de ce prélat. L'auteur étudie la réforme liturgique, les éditions de *rituel, missel, bréviaire* auscitains. Cette réforme ne fut acceptée ni des religieux ni de tous les évêques suffragants, ses tendances gallicanes étaient trop manifestes. Le retour au rit romain devait être l'œuvre de Mgr de Salinis, en 1857.

A. Lamothe : *l'Abbaye de Planselve (1556-1790)*, p. 32-43, 77-91, 125-139. Derniers chapitres de ce long travail (commencé dans la *Revue* en 1934), rédigé d'après les archives municipales, notariales de Gimont. Fin de l'abbatiat de Louis de la Valette. Histoire, fort compliquée, de la dévote chapelle N.-D. de Cahuzac. Liste des moines de l'abbaye.

R. Marboutin : *l'Église d'Auvillar*, p. 49-55, 97-103. Monographie historique et archéologique de l'église de cette localité qui appartenait au diocèse de Condom avant la Révolution. A la fin du XIIe siècle, Auvillar avait un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye du Mas-Grenier. L'église primitive, romane, fut plusieurs fois mutilée au cours des guerres du XIIe au XVIIe siècle. L'église actuelle, gothique, est un très beau monument dont les parties, harmonieusement fondues, datent des XVe et XVIe siècles.

J. Duffour : *Cazaux d'Anglès*, p. 145-153 (à suivre). Histoire d'une paroisse du canton de Vic-Fezensac dont les curés primitifs étaient les prémontrés de l'abbaye de la Case-Dieu. Église et château sont du XIIIe siècle et l'œuvre des Templiers.

J. Gouzou : *Un Quercynois chanoine de Lombez et de Lectoure au XIVe siècle*, p. 92-94. Il s'agit de Guillaume de Vayrac, originaire de Comiac, au diocèse de Cahors, personnage de marque, possesseur de nombreux bénéfices, qui résidait à Avignon, fut chapelain de Clément VI et chargé à plusieurs reprises de diverses missions « au service du pape et de l'Église ».

Bulletin de la Société archéologique, historique... du Gers.

XXXIXe année. Auch, impr. F. Cocharaux, 1938.

Louis Saint-Martin : *Monographie de Simorre*, p. 77-89, 129-136. Simorre pendant la période révolutionnaire : suppression des cérémonies religieuses publiques que l'on essaie de remplacer par de nombreuses fêtes civiques. La belle église abbatiale devient temple décadaire, les œuvres d'art y sont respectées. Le culte catholique est rétabli

en 1804, avec la nomination par Mgr Jacoupy de l'abbé Jacques Labarthe-Giscaro, ancien émigré. — : *Baillasbats*, p. 227-243. Annexe de Simorre, ancienne communauté dépendant de la châtellenie de Villefranche d'Astarac, et, au point de vue religieux, de l'abbaye de Simorre.

Noël Cadéot : *Fleurance au XVIIe siècle. Pestes et misère*, p. 208-226. De cette intéressante contribution à l'histoire des épidémies au cours du XVIIe siècle, on retiendra ici les pèlerinages et processions, dont beaucoup sont encore en honneur et qui ont pour origine les vœux faits par les communes pour conjurer le fléau. A noter également l'Ordonnance épiscopale de M. de Montillet, de 1773, interdisant les sépultures dans les églises, trois ans avant une Ordonnance royale portant la même interdiction.

Ch. Bourgeat.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées.

Tome XXXIII. Tarbes, impr. Lesbordes, 1938.

E. Lafforgue : *Histoire de Trébons*, p. 28-29, 50-62, 82-87. Notes sur les prêtres qui, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, ont exercé leur ministère dans cette localité. — : *Contribution à l'histoire du Chapitre de la cathédrale de Tarbes*, p. 87-94, 118-126, 158, 188-189. Indication et analyse des pièces d'archives qui exposent l'histoire de ce chapitre, selon l'ordre des années où furent composés ces documents.

G. Balencie : *les Ancêtres de Mgr Laurence*, p. 65-68. Celui qui devait être « l'évêque des apparitions » était le douzième enfant d'une famille d'Oroix, où il naquit en 1790. L'auteur apporte quelques précisions nouvelles à l'ouvrage du chanoine Dantin.

J. Francez : *Bernard Galiay*, p. 46-49. Notes sur un artiste, horloger et architecte, de la première moitié du XVIIe siècle, qui travailla à plusieurs églises de la Bigorre, en particulier à Saint-Jean de Tarbes et à Ossun. — : *Notes et documents sur les Soustre*, p. 77-81, 108-117. Famille de sculpteurs, originaires du village d'Asté (Bigorre), véritable centre artistique durant les XVIIe et XVIIIe siècles. — : *Notes et documents sur Jean Catau*, p. 182. Peintre-doreur à qui l'on doit divers travaux dans les églises d'Aste, de Labassère, etc.

J. Annat.

LANGUEDOC

Fédération historique du Languedoc méditerranéen.

Le congrès annuel de la Fédération s'est tenu le 21 mai à Carcassonne, où la Société d'études scientifiques de l'Aude fêtait en même temps son cinquantenaire. Les seules communications intéressant l'histoire religieuse ont été celles de M. Gouron, archiviste départemental du Gard, sur *Une source divine aux temps antiques : la Fontaine de Nîmes*, et de M. Palanque, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, sur *les Relations ecclésiastiques en Narbonnaise Première à l'époque gallo-romaine*. La première a essayé de démontrer que le fameux « temple de Diane » est en réalité une dépendance des constructions érigées par les Romains à la Fontaine de Nîmes où l'on recherchait des guérisons miraculeuses. La seconde analyse, à l'aide des documents connus et en rejetant les légendes ou traditions mal assurées, les origines chrétiennes, fondations d'évêchés, assemblées conciliaires et la hiérarchie ecclésiastique en Languedoc du IIIe au Ve siècle.

J.-R. Palanque.

TARN

Revue du Tarn.

Nouv. série, tome IV, 15 sept.-15 déc. 1938. Albi, 14, rue Timbal.

Léon et Frédéric Saisset : *l'État toulousain sous Raymond V à la veille de la croisade albigeoise*, p. 186-198. Brillant, mais tendancieux tableau de la civilisation méridionale sous le principat de Raymond V; la croisade albigeoise aurait arrêté son épanouissement.

Gaston Tournier : *le Château de Roquevidal et la famille de Brail*, p. 215-220. Tribulations à la fin du XVIIe siècle des huguenots Brail de Moulens, seigneurs de Roquevidal.

L. Charles-Bellet : *le Logis de Roger Reynès*, p. 221-227. Précisions généalogiques sur les descendants de celui qui fit construire l'hôtel de la rue Timbal.

Marie-Louise Puech-Milhau : *la Révolution et le Directoire en Languedoc d'après une correspondance inédite entre le philosophe Azaïs et la baronne de Rivière* (fin), p. 233-246, 324-331 (et t. V, p. 57-64).

J. Eggen van Terlan : *Une princesse allemande en Albigeois. La princesse Marie-Anne de Hohenzollern-Hechingen et le roman de Madame de Saliès « la Comtesse d'Isembourg »*, p. 293-308 (et t. V, p. 34-47, 123-130). Intéressante étude qui fait connaître la véritable histoire de la comtesse d'Isembourg, née princesse de Hohenzollern, et de son mari; l'auteur tâche de démêler le mélange de fiction et de réalité que l'on trouve dans le roman anonyme publié à Paris en 1678, œuvre de la « viguière » Antoinette de Salvan de Saliès. Entrée à la Visitation d'Albi en 1641, à l'âge de vingt-sept ans, la princesse devait y mourir en 1670.

Louis de Lacger : *Louis d'Amboise, protecteur des arts dans l'Albigeois* (suite), p. 312-323. Les tribunes de la cathédrale d'Albi s'élèvent entre 1481 et 1485; il est pourvu au mobilier du chœur et du sanctuaire en 1484-1485; le beffroi et l'entrée sont de 1485-1493; le transfert à Sainte-Cécile des corps saints de Vieux a lieu en 1494; l'évêque aménage la Bisbia et fait construire à Courtefa une chapelle dont Monestiès a recueilli la statuaire en 1774.

Pierre Bayaud : *le Plébiscite de 1851 à Teillet*, p. 332-342. Publication de lettres du maire de Teillet, le baron Solignac, animées d'un ardent et intransigeant bonapartisme.

Tome V, 15 mars-15 juin 1939.

Émile Appolis : *la Construction de la route de Toulouse à Gaillac (1723-1743)*, p. 18-22. Cette route est construite grâce à une « crue » de 5 sols par minot de sel, sous la direction de l'ingénieur Clapiès, jusqu'en 1740, et de l'architecte des bâtiments du roi, La Roque, depuis.

Hubert Arvengas : *le Couvent des Augustins de Lisle au XIVe siècle*, p. 26-33. Historique du couvent fondé vers 1341, et description du manuscrit 91 de la bibliothèque de Toulouse, missel richement orné, dont l'explicit indique que son auteur est l'augustin G. Larrieu de Lisle (l'écriture en fut achevée le 10 septembre 1362).

Pierre Rascol : *le Diocèse de Castres à la fin de l'Ancien Régime*, p. 48-55. La vie économique, l'assistance et le paupérisme, d'après le rapport du subdélégué Sers, adressé en 1786 à l'intendant de Languedoc de Balainvilliers (Arch. de l'Hérault, C 47).

Adolphe Du Bosc : *l'Assassinat du duc de Berry*, p. 107-110. Lettre inédite du 14 février 1830 tirée des archives du château du Bosc.

L. Charles-Bellet : *la Nouvelle jeunesse des Goya de Castres et leur donateur*, p. 111-115. Restaurés sous la direction de M. Goulinat, les 4 Goya, donnés en 1893 à la ville de Castres par le fils du peintre Marcel Briguiboul, occupent maintenant au musée de cette ville un salon d'honneur.

A. Grimal : *Histoire d'un émigré*, p. 116-122. Il s'agit d'Anne-Antoine de Brandouin de Balaguier, chevalier de Beaufort-Bruguière, né à Toulouse en 1760, décédé à Lisle d'Albi en 1836. Capitaine au Roi-Infanterie en 1789, le chevalier de Beaufort émigre en 1792, sert jusqu'en 1795 à l'armée des princes, obtient un certificat d'amnistie en avril 1800.

Émile Appolis : *la Construction au XVIIIe siècle de la route du Languedoc vers l'Auvergne*, p. 131-140. Après avoir longtemps hésité entre une route par le Velay et une par le Vivarais, on opte pour cette dernière. Sous le contrôle du gouvernement et des États de Languedoc, les travaux sont conduits de 1759 à 1770 par l'ingénieur Pomier, qui meurt à la tâche; ils se continuent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sous la seule administration des États.

L. Charles-Bellet : *Mgr Émile Barthès*, p. 148-150. Notice sur l'évêque auxiliaire d'Albi mort le 18 mai, bien connu par ses publications guériniennes.

L'Amitié guérinienne. Tome VII. Toulouse, 1939.

N° 2, avril-juin, p. 63-108. Tout entier consacré au *tombeau de Mgr Émile Barthès, guérinien.*

Pierre Bayaud.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse.

Tome XXV. Toulouse, impr. Berthoumieu, 1938.

Mgr C. Tournier : *Pétrarque dans le roman des Dominicains de Toulouse*, p. 5-23. Critique des chapitres des *Viaggi di Francesco Petrarca*, d'Ambroglio Levati, qui concernent le voyage de Pétrarque à Toulouse, lorsqu'il accompagna Jacques Colonna, nouvel évêque de Lombez. La trop riche imagination de l'auteur, en conduisant les deux Italiens dans l'église des Dominicains sous le prétexte de leur montrer sur le vif le rôle barbare des inquisiteurs, les détourne de la voie de la vérité historique. Réfutation, documents en main, de ces pauvretés anticléricales.

Raymond Corraze : *De quelques églises rurales et de leur état civil* (suite), p. 24-57, 93-116. Il y est fait état, d'après les archives notariales, des travaux accomplis à trente-sept églises du pays toulousain.

P.-E. Ousset : *les Vicissitudes de la baronnie d'Aspet avant son rattachement à la couronne* (suite), p. 63-81, 120-150. Des comtes de Foix-Lautrec elle passa à la maison d'Albret et de Navarre.

Jean Lestrade : *Fragment inédit de la coutume de Poucharramet, 1256*, p. 89-92. — : *les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse* constituent les 3e et 4e trimestres de la *Revue historique* et forment un ouvrage de 396 pages, d'une grande importance, dont il sera rendu compte prochainement.

Bulletin de littérature ecclésiastique.

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1938.

Ferdinand Cavallera : *le Décret du concile de Trente sur la Pénitence* (Session XIV, 25 novembre 1551), p. 3-29.

Louis Saltet : *la Formation du roman de « Notre-Dame de Paris »*, p. 31-45. — : *Priorité et dépendance dans la recherche intellectuelle* (à propos de deux cas récents), p. 98-109, 167-174. L'auteur proteste avec vigueur contre un double préjudice intellectuel et moral. Il avait émis une thèse sur l'unité d'inspiration du cloître de Moissac, et un professeur de l'Université se l'est appropriée dans une communication à l'Académie des inscriptions de Paris. Il avait composé en 1907 un livre sur les *Réordinations :* et toute la substance du livre, les chapitres les plus nouveaux et les plus personnels sont passés récemment dans quarante-cinq colonnes du *Dictionnaire de théologie catholique* sans que l'auteur ait été prévenu.

Paul Dudon : *Voltaire en Hollande : les chevaliers de Rohan et de Tarouca*, p. 76-87. Deux pièces inédites relatives au voyage de 1722.

P. Glorieux : *Une offensive de Nicolas de Lisieux contre saint Thomas d'Aquin*, p. 121-129. D'après le manuscrit de la Bibliothèque de Sorbonne, *De perfectione et excellentia status clericorum*, où ce Nicolas prétend relever des erreurs contenues dans le *De perfectione* de saint Thomas.

Élie Griffe : *Quelques basiliques chrétiennes de Narbonne et du Narbonnais au Ve siècle*, p. 152-166.

Louis Saltet : *Un témoignage de 1620 sur le collège des Jésuites de Rodez; ses enseignements*, p. 204-227. Introduction du 2e volume de l'*Histoire des évêques de Rodez* d'Antoine Bonal.

Annales du Midi. 1938. Toulouse, E. Privat.

A. Pagès : *le Desconort ou le découragement de Ramon Llull*, étude littéraire et historique, édition critique et traduction française, p. 113-156, 225-267. Très important travail sur ce poème qui donna lieu, après la mort de Ramon Llull, à un débat théologique et aux dénonciations de l'inquisiteur d'Aragon, Nicolas Eymerich.

J. Margail : *A la recherche d' « Illiberis »*, p. 157-199. Oppidum devant lequel campa Hannibal, venant d'Espagne. Ce ne serait pas Elne qui occuperait aujourd'hui l'emplacement de cet oppidum, mais Saint-Cyprien, coteau situé à 2 kil. 500 au nord-est d'Elne.

E. Sol : *la Lutte à Cahors contre la famine durant l'hiver 1793-1794*, p. 268-311.

É. Griffe : *les Voies romaines du pays narbonnais* (carte), p. 337-376. Voie domitienne, du Malpas du Biterrois à Narbonne, de Narbonne au Malpas du Roussillon; Voie d'Aquitaine, de Narbonne à Carcassonne, de Carcassonne à Naurouze; voie vicinale, la via Corbariensis.

Clément Tournier.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien de Nîmes.

N° 87. Tome XII. Nîmes, 1938.

Chanoine E. Bouisson : *Relations historiques entre les régions polaires et la ville de Saint-Gilles*, p. 282-304. Naissance de la légende et données historiques du problème. Saint-Gilles attire les hommes du

nord, qui s'y rassemblent avant de s'embarquer à Aigues-Mortes pour les croisades. A signaler le pèlerinage de l'évêque islandais Hranfn Sweinbjornsson au XIIe siècle, suivi de celui de l'abbé Nicolas qui retourna en Islande porteur de reliques de saint Gilles.

Nota. — L'Académie de Nîmes n'a rien publié depuis notre dernière recension, et les *Cahiers d'histoire et d'archéologie* n'ont pas reparu depuis décembre 1937.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZÈRE (*ANCIEN GÉVAUDAN*)

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère.

Mende, H. Chaptal, 1937, in-8°.

Abbé COSTECALDE : *Biographie de Mgr Abdon Bonnel de la Brageresse, évêque de Viviers (1757-1844)*, p. 5-23. Né à Mende le 27 janvier 1757, vicaire général, administrateur du diocèse sous la Révolution, sacré le 19 février 1825 évêque de Viviers, où il mourut le 26 juin 1844.

Joseph IGNON : *Étude sur les antiquités et objets d'art du département de la Lozère; mobilier sacré*, p. 1-112, avec de nombreuses gravures. Inventaire descriptif du mobilier sacré, des objets religieux, propriété des églises comprises dans les trois archidiaconés de Mende, Marvejols et Florac. Certains objets d'art datés du XVIe siècle par l'auteur, semblent devoir être reportés au XVIIe siècle, qui répara les dévastations des guerres de religion.

Marius BALMELLE.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais. Tome XLV, 1938. Aubenas, impr. Habauzit.

Jacques de FONT-RÉAULX : *Identification de Notre-Dame de Distorbis*, p. 1-6. Il s'agit de fixer l'emplacement d'une paroisse de ce nom disparue depuis longtemps. Mentionnée en 1275, sous l'appellation de *Detorluses*, il semble qu'on doit la situer près de Beauchestel.

Amable AUDIN : *les Origines vivaroises de Mme de Lamartine*, p. 1-10. Le cinquième des six enfants de Jean-Louis Desroys et de Marie Gavault fut Françoise-Alexie dite Alix, qui épousa Pierre de Lamartine et fut la mère du poète Alphonse de Lamartine. Or, ladite Françoise-Alexie passa sa première jeunesse à Champagne en Vivarais, dans la famille de Marie-Reine Desroys et de Pierre François, qui s'étaient mariés à Champagne le 16 juin 1760. Si donc il n'est pas donné de certitude sur les origines vivaroises de Mme de Lamartine, du moins il est certain que ses « enfances » sont vivaroises.

Albert CARRIER DE BELLEUSE : *André de Serre, abbé de Saint-Ruf au XVIIIe siècle*, p. 10-28, 87-98, 151-165. Notice fort intéressante et sérieusement documentée des nombreux de Serre qui furent prieurs de Bourg-Saint-Andéol. Il y est joint une notice sur les de Serres d'Annonay, qu'il est difficile de rattacher à ceux du Bourg-Saint-Andéol.

Abbé GARNODIER : *Notice archéologique sur Cilassan*, p. 29-42, 88-97. Suite d'une histoire paroissiale, qu'on lit avec grand plaisir et qui sera continuée dans les prochains fascicules de la *Revue*.

H. BRUN : *Notice sur l'Hôpital-Hospice de Joyeuse* (suite), p. 43-63. Institution charitable dont l'existence a rendu bien des services aux pauvres hospitalisés. — : *Joyeuse à travers les siècles*, p. 65-86, 129-150, 213-237. Dans des détails qu'on peut trouver assez étrangers à la

ville de Joyeuse, l'auteur rappelle des faits qu'on apprend tout de même avec plaisir.

Paul Poya : *Documents historiques sur Devesset et sa commanderie*, p. 107-120, 166-181. Devesset est une petite commune du canton de Saint-Agrève. Par sa commanderie de Malte, elle appartient à l'histoire des grands prieurs d'Auvergne, à laquelle fut uni le nom de Devesset.

Jean de La Laurencie : *la Leçon des Macchabées*, p. 193-212. Étude hagiologique sur divers saints dont les paroisses ardéchoises portent le nom, ou qui ont une chapelle à eux consacrée.

Albert Grimaud : *le Pradel avant Olivier de Serres*, p. 238-245. Succession des divers propriétaires ou seigneurs du Pradel depuis le XIIIe siècle. Ce domaine passa à Olivier de Serres par l'achat qu'il en fit du seigneur de Pampelonne le 20 juin 1558.

Aug. Roche.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

Tome XLII, 1938. Carcassonne, Roudière.

L. Mathieu : *Excursion dans le Minervois*, p. 2-51. Avec une bibliographie.

Chanoine Cals : *Notes de numismatique audoise*, p. 85-100. Cite une belle collection de monnaies romaines trouvées à Douzens (Aude).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.

Tome XVIII, 3e partie, années 1933-1935. Narbonne, Caillard.

Abbé L. Sigal : *la Statue tombale d'Algayette*, p. CCXCIX-CCCI. Algayette, fille du comte de Rodez, fut mariée en 1267 à l'un des fils du vicomte de Narbonne. Sa statue tombale a été retrouvée, en 1933, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Frères-Prêcheurs de Narbonne.

Abbé L. Sigal : *le Plus ancien bréviaire de l'église de Narbonne*, p. CCCII-CCCV. Se trouve au trésor de l'église Saint-Just, à Narbonne. M. Sigal le date de la fin du XIIIe siècle, mais il appartient plus vraisemblablement au début du XIVe siècle.

Chanoine A. Sabarthès : *Deux diplômes pontificaux en faveur de Narbonne*, p. 157-163. Il s'agit d'une bulle de Jean XXII en faveur de l'église Saint-Étienne (1331) et d'une bulle de Clément VI en faveur du monastère de Sainte-Catherine (1343).

Chanoine A. Sabarthès : *Arthur-Richard Dillon, dernier archevêque de Narbonne (1763-1806)*, p. 164-311. M. le chanoine Sabarthès publie ici les quatre premiers chapitres d'un important ouvrage sur l'archevêque Dillon. Nous en donnerons une recension quand l'ouvrage sera terminé.

Abbé L. Sigal : *Note sur les affranchis de Narbonne à propos d'une inscription inédite*, p. 314-327.

É. Griffe.

HÉRAULT

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier,

N° 67, 1937. Montpellier, Causse, 1938.

Chanoine Granier : *Monseigneur de Malide, évêque de Montpellier; son exil en Angleterre*, p. 65-66.

M. de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Almanach de Brioude. 20e année. Brioude, 1939.

L. Bréhier : *Ivoires chrétiens de la région de Brioude*, p. 19-32. Étude de trois pyxides d'ivoire provenant, l'une de Brioude, les deux autres du monastère de Lavoûte-Chilhac. Les types iconographiques traités sont empruntés, dans la première, à la légende orphéique; dans les deux dernières, au récit évangélique (massacre des Innocents, guérison miraculeuse d'un boiteux). Ces trois œuvres, d'une facture assez grossière, dont les personnages sont courts et trapus, dont les draperies manquent de souplesse, où les gestes sont stéréotypés, n'appartiennent pas à l'époque classique et témoignent d'un art déjà décadent. Il faut les dater de la fin du ve siècle.

A. Branche : *Une réquisition au château de Flagheac par la garnison de Paulhaguet*, p. 33-39. Verbal d'une réquisition d'avoine effectuée au château de Flagheac en 1698 par des officiers de cavalerie cantonnés à Paulhaguet. Ce document, et c'est son principal intérêt, atteste l'existence, ignorée jusqu'ici, d'une garnison de cavalerie dans cette ville à la fin du xviie siècle.

Ul. Rouchon : *Pons de Polignac, doyen du chapitre Saint-Julien de Brioude (vers 1267-1335)*, p. 41-52. Notice biographique rédigée à l'occasion de l'acquisition récente, par le musée Crozatier du Puy, du chef du tombeau de Pons de Polignac, provenant du legs Léon Cortial. L'auteur analyse les différents documents relatifs à Pons de Polignac contenus dans les *Preuves de la Maison de Polignac*, d'Ant. Jacotin, et publie *in extenso* le passage de l'histoire demeurée manuscrite de la vicomté de Polignac, de Chabron (xviie s.), consacré au même personnage.

Aug. Casati : *Deux statues de la Vierge à l'Enfant. La vierge romane de Chassignoles. La vierge d'Agnat*, p. 55-61. La vierge de Chassignoles, retrouvée près de Jourchannes, est une vierge-reliquaire assise; elle est conforme au type de la Vierge-Mère de majesté, conçu au xe siècle par Étienne II, évêque de Clermont, et par le clerc Aleaune, et étudié par M. Bréhier. Marie est assise sur une cathédre et tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus, qui bénit de la main droite complètement ouverte. Beaucoup plus récente, la vierge d'Agnat présente toutes les caractéristiques des Vierges à l'Enfant du xive siècle, étudiées par Mme Lefrançois Pillion; l'artiste semble avoir pris son modèle sur place.

G. Paul : *Sépultures et tombeaux de l'église abbatiale de La Chaise-Dieu*, p. 63-87. On peut diviser en trois groupes les sépulcres que recouvre l'abbatiale de La Chaise-Dieu. Durant une première période qui s'étend de 1162 à 1352, d'illustres personnages des deux sexes briguèrent en grand nombre l'honneur d'être ensevelis à l'abbaye casadéenne, auprès du tombeau de saint Robert, son fondateur. En 1352, le pape Clément VI, originaire du monastère, y reçut une sépulture somptueuse, et, à l'exemple de leur illustre parent, de nombreux membres de la famille de Beaufort se firent enterrer dans l'abbatiale de la Chaise-Dieu; le pape Grégoire XI lui-même désira suivre la voie tracée par son prédécesseur, et il s'en fallut de peu que son vœu ne fût exaucé. Au second groupe de sépultures, très riches, s'en rattache un troisième constitué par celles, plus modestes, des abbés réguliers, dignitaires, ou simples religieux de La Chaise-Dieu. La plupart d'entre elles, simples dalles muettes, ne nous révèlent même pas le nom du défunt, mais elles sont très nombreuses. L'abbatiale casadéenne constitue ainsi une immense nécropole.

Bulletin historique... publié par la Société académique du Puy et de la Haute-Loire, t. XXXIII, 1938. Le Puy.

E. Gautheron : *Un club de Jacobins de province. La Société populaire du Puy. 1790-1795* (suite), p. 1-16. Analyse des procès-verbaux des séances de la Société populaire du Puy du 31 octobre au 4 décembre 1793.

J. Ollier : *Petits coins historiques; Les Fauchers de Chomelix*, p. 33-39. Monographie du village des Fauchers dans la commune de Chomelix (Haute-Loire). Publication partielle de cinq documents relatifs à cette localité, s'échelonnant entre les années 1720 et 1765, et contenant des renseignements d'ordre démographique, économique, géographique et toponymique.

Ul. Rouchon : *Le Velay gallo-romain. Ruessio (Saint-Paulien), capitale gallo-romaine du pays des Vellaves. Notes historiques et archéologiques, suivies d'un essai de répertoire des découvertes de cette époque faites dans d'autres localités du même pays et des territoires environnants* (suite), p. 40-61. Le répertoire des découvertes gallo-romaines, cette fois terminé, porte cette année sur une partie du canton de Pradelles; il est suivi d'un supplément mentionnant d'autres découvertes faites de 1852 à 1938 à Blesle, Beaulieu, Espaly, Montfaucon, Polignac, Pradelles, Saint-Paulien et Vals-près-le-Puy. Une troisième partie du travail, très courte, est consacrée aux « *jalons toponomastiques et anthroponomastiques sur le pays des Vellaves et les territoires environnants à l'époque gallo-romaine* »; dans ce répertoire onomastique, emprunté aux ouvrages de M. A. Dauzat, directeur à l'École des hautes études, les noms de lieu sont distribués par ordre de suffixes, et, dans chacune de ces catégories, par ordre alphabétique. Dans une quatrième partie, dont le fascicule de 1938 ne comprend que les six premières pages, l'auteur se propose de dresser une « *esquisse sur Ruessio et le Velay gallo-romain* » et de donner quelques « *aperçus historiques* » sur la question; il estime que le IIIe siècle de notre ère marque l'apogée de *Ruessio* et du territoire des Vellaves.

Ét. Delcambre.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. 3e série. Tome I. Pau, 1938.

G.-A. Boulade : *les Artistes béarnais*, p. 3-21. Dans cette première partie d'un travail annoncé, l'auteur, utilisant des lettres et les œuvres de Francis Jammes, parle d'un grand peintre du XIXe siècle, Eugène Carrière, dont l'œuvre principale est « le Christ en croix ».

G. Andral : *la Vierge d'Arzacq*, p. 25-27. Il s'agit d'une statue découverte à Arzacq (Basses-Pyrénées), œuvre composite et intéressante, quelque peu hybride, d'inspiration populaire, dans la tradition des Vierges sorties des ateliers de Champagne ou de Touraine (milieu du XVIe s.).

Bulletin du Musée basque. Tome XIV. Bayonne, 1938.

W. Boissel et H. Gavel : *le Conseiller Pierre de Lancre*, p. 131-231. Pierre de Rostéguy, sieur de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux (1553-1631), est l'auteur le mieux documenté qui nous renseigne

sur la crise très violente de sorcellerie qui a troublé le Pays basque au XVIe siècle et au début du XVIIe. A l'occasion de l'inauguration d'une salle qui, au Musée basque de Bayonne, sera consacrée à cette histoire, on publie d'importants extraits du livre de P. de L., précédés d'une bonne biographie et accompagnés de notes substantielles.

P. Dop : *l'Église de Sare*, p. 233-251. La reconstruction de cette église est du début du XVIIe siècle : cette époque apparaît comme celle où ont été reconstruites, agrandies ou remaniées, la plupart des églises de cette région : période de prospérité parce qu'elle fut celle des grandes expéditions maritimes, dont bénéficièrent les populations de cette côte.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.

Tome XXI. Pau, 1938.

J.-B. Laborde : *les Cérémonies des funérailles en Béarn, au temps des huguenots et des sans-culottes*, p. 5-18, 114-124, 165-188. Au temps de la Réforme et de la Révolution française, une égale hostilité s'est manifestée à l'égard des cérémonies du culte catholique. Ces pages montrent comment, à deux cents ans de distance, des procédés identiques ont été mis en œuvre, en Béarn, pour proscrire les rites et usages relatifs aux sépultures.

M. Montaigue : *le Chanoine de Baylac, administrateur de l'évêché d'Oloron (1792-1802)*, p. 49-64. Notes sur le prêtre qui, durant la période révolutionnaire, après l'exil et la mort du dernier évêque d'Oloron, de Faye († 1792) administra le diocèse. — : *le Thème de la madone dans l'art oloronnais*, p. 100-113. Indication des sculptures (statues et retables) et des peintures qui, dans les églises d'Oloron, du XIe siècle à nos jours, se rapportent à la Vierge. — : *les Églises rurales des environs d'Oloron*, p. 125-147. Dans ces notes d'histoire de l'art, présentées sous une forme synthétique, l'auteur a relevé les particularités artistiques qui se trouvent dans les églises de cette région.

H. Lassalle : *Notre-Dame du Gatarram*, p. 65-92, 148-155. Ces chapitres constituent la première partie d'un important travail, qui s'annonce sérieux et documenté, sur l'histoire du sanctuaire pyrénéen, aujourd'hui connu sous le nom de N.-D. de Bétharram. Il paraît établi que le premier sanctuaire s'appela Gatarram, du XVe siècle au début du XVIIe, et ces chapitres sont l'histoire de cette période.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.

Nouvelle série, n°s 39 à 42. Castillon-en-Couserans, 1938-1939.

J.-M. Vidal : *Dans l'entourage de Caulet. V. Les chanoines réformés de la cathédrale de Pamiers*, p. 229-254, 273-302, 44-62. Notices sur les chanoines Bertrand Bartholomé, Jean Coudol, Bernard Rech et François de Gabaret. Les disciples de Caulet, dispersés aux quatre coins de la France à cause de leur résistance aux mesures du pouvoir concernant l'introduction de la régale dans le diocèse de Pamiers, s'éteignirent l'un après l'autre, emportant dans la tombe le regret de n'avoir pu regagner leurs stalles induement occupées par les chanoines régalistes que les autorités du schisme y avaient introduits. Mgr Vidal publie les lettres édifiantes que les exilés écrivirent au nouvel évêque de Pamiers,

J.-B. de Verthamon, pour l'induire à chasser les chanoines intrus et à réintégrer les légitimes. — : *François-Étienne de Caulet avant son épiscopat*, p. 1-29. C'est l'extrait du premier chapitre du récent ouvrage que l'auteur a consacré au célèbre évêque de Pamiers, et que nous recenserons prochainement.

Clément Tournier : *Toulouse dans le rayonnement de Fr.-Ét. de Caulet, évêque de Pamiers* (fin), p. 255-262, 303-312. « Évocation de l'amitié et de la mort de Dorat »; Antoine de Turle, pénitent toulousain à Sainte-Sabine.

Louis Blazy : *Lettres d'Isaac-Jacques de Verthamon, évêque de Couserans* (avec portrait), p. 263-272. La première est adressée à Dom Bernard de Montfaucon au sujet des œuvres que le célèbre bénédictin a mises sur le chantier; la seconde au cardinal de Noailles pour lui recommander la candidature de l'évêque à l'archevêché d'Embrun. — : *Réfractaires et constitutionnels à Pamiers en 1791* (église des Carmes), p. 313-323. Incidents de la lutte entre les réfractaires et les constitutionnels à propos de l'église des Carmes dont les premiers s'étaient rendus acquéreurs et où les seconds s'obstinaient à les troubler. — : *Pillage, sous la Terreur, des églises de Carcanières et du Puch, dans le Donnezan*, p. 324-337. — : *Henri Des Innocens, curé de Niaux (1648-1713)*, p. 30-43. Notice sur ce disciple de Caulet qui le fut dans toute la force du terme, édifia et sanctifia sa paroisse. — : *Une œuvre de piété de J.-B. de Verthamon : la Confrérie du Saint-Sacrement à Pamiers*, p. 63-69.

Nota. — Les numéros du *Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans*, publiés depuis la dernière recension, ne contiennent aucun article susceptible d'intéresser la *Revue*.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Rien à signaler.

Jean Sarrète.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Études carmélitaines, mystiques et missionnaires.

23e année, vol. I, avril 1938. Paris, Desclée de Brouwer.

Ce numéro est consacré d'une façon générale au conflit de l'Esprit et de la Vie, de l'immatériel et du sensible.

Gustave Thibon : *Que l'homme ne sépare pas...*, p. 1-23. Exposé du conflit, de sa fécondité et de sa vanité, du point de vue existentiel, dans la perspective de la psychologie concrète et de l'histoire des mœurs. « L'esprit et la vie sont faits pour être unis et distincts. Les séparer, c'est les brouiller. L'unité trahie se venge par la confusion : la chair refoulée ressort sous le masque de l'esprit, l'esprit congédié reparaît sous le masque de la vie. » L'idolâtrie, avec ses déifications des divers aspects de l'homme, est la mère du conflit que peut résoudre la grâce. Il y a actuellement dans le monde catholique un vaste mouvement intellectuel en faveur de la spiritualisation des choses du corps et de la vie. « Le vrai conflit n'est pas entre la vie et l'esprit; il est entre le oui et le non, l'isolement et la communion, Dieu et l'idole. »

J. Maritain : *l'Intelligence et la vie*, p. 42-44. Essentiellement, une critique de la position de Benda, qui a raison de défendre la primauté des valeurs contemplatives, mais tort de créer une scission absolue entre la vie et l'esprit (qui est d'ailleurs une certaine forme de la vie), de ne pas voir que le verbe descend dans la chair et que la contemplation vraie déborde en amour efficace.

Marcel de Corte : *Anthropologie platonicienne et anthropologie aristotélicienne*, p. 54-98. « Le conflit philosophique de l'esprit et de la vie n'est pas chrétien parce que le rationalisme qui l'engendre est l'ennemi le plus acharné du christianisme : à l'Homme-Dieu, il substitue le dieu-homme. La tâche la plus urgente de la philosophie chrétienne est de restaurer le culte des valeurs naturelles... de refaire un naturalisme chrétien... Si divers que soient le spirituel et le charnel qui composent l'homme, ils sont résorbés ontologiquement dans l'unité. L'aristotélisme chrétien est plus que jamais nécessaire... Dieu est auteur de la nature aussi bien que de la grâce... »

Dr Carla Zawisch : *Comment j'ai vu l'esprit dans la vie*, p. 99-105. Méditation sur la fonction biologique et l'organe. « L'homme est un être fini, épisode de la nature, comme la nature est un épisode de l'éternité. Il ne peut se libérer de son milieu naturel, libérer aussi sa pensée, s'il ne s'élève au-dessus de ce milieu et dans le plan spirituel. »

Prof. Dr Rudolf Allers : *Réflexions sur la pathologie du conflit*, p. 106-115. Toute révolte contre l'ordre des êtres et des valeurs « est, en quelque sorte, un état pathologique qui ne peut que mener à quelque catastrophe » individuelle ou collective.

R. P. Bruno de Jésus-Marie : *En lisant « Introduction à la criminologie »*, p. 116-127. Ingénieuses réflexions sur l'ouvrage du docteur de Greeff, les curieuses statistiques sur les origines des criminels, le temps d'adaptation à l'idée criminelle, la responsabilité, la préméditation. Il ne faut pas maquiller en rose la réalité, nier le conflit entre la vie et l'esprit, croire à une cloison étanche entre le normal et le pathologi-

que, s'imaginer qu'on peut dissocier la grâce de celui qui la reçoit. Il ne faut pas non plus oublier, comme le rappelle le Dr de Greeff, que les populations des grands peuples modernes sont composées de 75 à 80 % d'intelligences médiocres ».

J. Maritain : *Notes sur le freudisme*, p. 128-139. Étude sur le magistral ouvrage de Roland Dalbiez, montrant en gros la valeur de la psychanalyse et les erreurs de la doctrine freudienne, qui ne distingue pas entre la puissance et l'acte.

Gustave Thibon : *le Drame de Kierkegaard*, p. 140-150. Le penseur solitaire qui a tant d'influence sur la vie philosophique du xxe siècle (comme le montre, par exemple, l'important ouvrage, récent, de Jean Wahl) « a opposé la vie à l'esprit parce qu'il n'a connu de l'esprit que sa caricature rationaliste. Il y a un Esprit qui est amour et plénitude, un esprit qui est Dieu, et c'est seulement dans la communion à cet esprit que se dénouent les oppositions existentielles ».

M. de Munnynck, O. P. : *l'Esprit au service de la vie*, p. 151-164. Les excès de l'irrationalisme actuel et de certaines philosophies existentielles sont une réaction contre des erreurs du rationalisme qui prétend mesurer tout le réel à la raison humaine. La raison n'est pas un obstacle à la vie. La vie, à travers la matière, « s'épanouit en vie spirituelle, de sorte que nous ne concevons le terme de son évolution qu'au sein de la divinité ».

Philippe Chevallier : *la Vie du Cantique spirituel et l'esprit scientifique*, p. 215-236. La vie littéraire des chefs-d'œuvre est parfois tourmentée. De tous les textes du poème de saint Jean de la Croix, le meilleur est le texte officiel imprimé à Madrid et le plus répandu, si on veut lui ôter une strophe et quelques phrases. Cette dissertation du savant bénédictin est un excellent modèle de la critique au service de la beauté.

23e année. Vol. II, octobre 1938.

Ce numéro, qui a pour thème général : « Nuit mystique; nature et grâce; sainteté et folie », publie les communications faites au quatrième congrès de psychologie religieuse tenu au carmel d'Avon les 21, 22 et 23 septembre 1938.

R. P. Louis de la Trinité : *l'Obscure nuit du feu d'amour*, p. 7-32. Les horreurs et les « heureuses propriétés » du « feu ténébreux », par un spécialiste de saint Jean de la Croix.

Henri-Charles Puech : *la Ténèbre mystique chez le Pseudo-Denys l'Aréopagite et dans la tradition patristique*, p. 33-53. Avant d'exprimer une expérience concrète et dramatique, avec saint Jean de la Croix, le thème de la Nuit était surtout théorique, visait l'inadéquation du sujet créé et de l'objet transcendant de sa vision. Mais Origène et Grégoire de Nysse décrivent les alternances d'exaltation et de sécheresse, les angoisses de la poursuite de l'Objet infini, d'une façon qui approche le contenu concret de la nuit sanjuaniste.

Dr G. Wunderle : *la Technique psychologique de l'Hésychasme byzantin*, p. 61-66. Brève et dense analyse des moyens techniques (oraison de Jésus, procédés respiratoires pendant la prière et la méditation) employés par les mystiques chrétiens orientaux pour collaborer avec la grâce essentielle de Dieu. Ces mystiques parlent moins d'une « nuit de l'esprit » proprement dite que d'une « parachorésis », un recul de Dieu au cours de la Voie.

R. P. Théry, O. P. : *Denys au Moyen Age*, p. 68-74. L'influence de Denys, d'Aristote, de Maïmonide, des Arabes sur la théologie mystique

du XIVe siècle. La « nuit obscure » est-elle une variante de la « théologie négative » ? L'auteur ne prétend pas résoudre le problème qui relève peut-être plus de la psychologie que de l'histoire.

R. P. L. Reypens, S. J. : *la « Nuit de l'esprit » chez Ruysbroec*, p. 75-81. On pourrait distinguer chez Ruysbroec une nuit des sens et deux nuits de l'esprit.

R. Benoît-M. Lavaud, O. P. : *l'Angoisse spirituelle selon Tauler*, p. 82-91. Les épreuves sont décrites en bloc. Un seul acte d'abandon parfait vaut mieux que tous les exercices.

Marcel de Corte : *Plotin et la Nuit de l'esprit*, p. 102-115. Plotin serait un « poète génial qui a vu que l'acte poétique est essentiellement basé sur la co-présence existentielle de l'esprit, de tous les existants et de l'Existant suprême, mais qui a travesti la poésie en philosophie ».

Jacques Maritain : *l'Expérience mystique naturelle et le vide*, p. 116-139. Les différentes formes de connaissance par connaturalité et d'expérience poétique ou mystique. Elles s'entremêlent souvent en fait : chez Platon et Plotin, combinaison de la contemplation philosophique, de l'expérience poétique et de l'expérience mystique naturelle; chez saint Augustin, rencontre de la contemplation philosophique ou théologique et de l'expérience mystique surnaturelle; chez les mystiques chrétiens platonisants (Ruysbroeck par exemple et surtout Boehme) combinaison exaltante, trouble parfois, de l'expérience mystique surnaturelle et naturelle et de l'expérience poétique (qui peut, par ses intuitions, devancer l'expérience mystique). Il y a aussi les contrefaçons destructrices de ces nuits et de ces expériences, nuits sans recours car elles débouchent dans une catastrophe de l'esprit sans comporter la vertu secrète d'un secours surhumain.

Dr Étienne de Greef : *Succédanés et concomitances psychopathologiques de la « nuit obscure »*, p. 152-176. Le cas du Père Surin. Il se tira, en tant que malade, avec honneur d'une épreuve douloureuse entre toutes; cette épreuve le plaça dans des conditions telles que le problème religieux se présentait à lui sous un angle absolument étranger à la psychologie normale. S'il a pu se tromper sur ses expériences intérieures, on trouve peut-être en lui une nuit obscure authentique accusant la morbidité du tempérament qu'elle utilise.

R. P. M. Olphe-Gaillard, S. J. : *le Père Surin et les Jésuites de son temps*, p. 177-182. Les uns le jugeaient possédé, d'autres sujet aux grâces mystiques, la plupart mentalement diminué, tout en estimant ses vertus et en jugeant énigmatique l'origine de son mal.

R. P. Joseph de Guibert, S. J. : *le Cas du Père Surin : questions théologiques*, p. 183-189. Le tri est difficile à faire entre ce qui est don de Dieu et ce qui est pathologie mentale, dans ce cas. Si un doute subsiste sur la réalité des grâces mystiques que Surin est convaincu d'avoir reçues, rien dans son état ne semble absolument incompatible avec un don infus de contemplation. Dieu peut favoriser particulièrement cette âme en raison des immenses difficultés qu'elle rencontre.

R. P. Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine : *Visions et révélations chez sainte Thérèse d'Avila*, p. 190-200. Un des cas les plus sûrs de charismes au sujet desquels il convient d'être généralement prudent.

Dr Jean Lhermitte : *Marie-Thérèse Noblet considérée du point de vue neurologique*, p. 201-209. Diagnostic : accidents de nature psycho-névrosique à caractère hystérique.

Roland Dalbiez : *Marie-Thérèse Noblet considérée du point de vue psychologique*, p. 210-234. Merveilleux très discutable, mais carrière

missionnaire très belle. Un démontage des mécanismes psycho-pathologiques n'explique sans doute pas le tout de cette âme.

Dr F. Achille-Delmas : *A propos du P. Surin et de M.-Th. Noblet*, p. 235 et 239. Les états pathologiques de la série cyclothymique peuvent être compatibles avec les hauts degrés spirituels, comme semble le prouver le cas du P. Surin; les états de la série hystérique paraissent, jusqu'à nouvel ordre, incompatibles avec la sainteté, malgré le cas, exceptionnel, de M.-Th. Noblet.

Dom Aloïs Mager : *le Fondement psychologique de la purification passive*, p. 240-253. Il faut distinguer *anima* et *spiritus;* la vie mystique est spiritualisation des puissances de la connaissance et de l'appétit ; dans les cas litigieux, il faut réserver la suprême partie de l'âme qui échappe au déterminisme.

R. P. R. Garrigou-Lagrange, O. P. : *Nuit de l'esprit réparatrice en saint Paul de la Croix*, p. 287-293. Il y a une nuit purificatrice, nécessaire tunnel à traverser; mais il y a aussi une nuit réparatrice, même après l'union transformante, chez les âmes particulièrement vouées à l'immolation pour le salut des âmes.

Émile Dermenghem.

Bulletin monumental. Tome XCVII, 1938.

Marcel Aubert : *Têtes gothiques de Senlis et de Nantes*, p. 5-11. Les deux têtes gothiques récemment retrouvées à Senlis ont dû appartenir aux statues du portail ouest de la cathédrale sculptées entre 1185 et 1190. La tête trouvée à Mantes en 1852 et exposée dans les tribunes de la collégiale se rattache par bien des points à l'art de Senlis. La belle tête de prophète du Musée de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis ne doit dater que des années 1200-1215.

James J. Rorimer : *Une statue bourguignonne du XVe siècle au Metropolitan Museum de New-York*, p. 13-16. Comparaison de cette statue de la Vierge avec une statue de l'église de Baume-les-Messieurs.

F. Bernard et E. Stephens : *Église de Sainte-Marie de Cuines*, p. 17-28. Cette église savoyarde du XIe siècle, relevant du « premier art roman », est considérée par les auteurs comme « l'un des anneaux de la chaîne de monuments » qui témoignent des rapports ayant existé entre Maurienne et Piémont pendant le haut Moyen Age.

H. et E. Du Ranquet : *Église de Ris*, p. 29-48. Les auteurs considèrent que la nef voûtée en berceau et les bas-côtés, couverts d'une voûte en quart de cercle, de cette église du Puy-de-Dôme, appartiennent à l'édifice primitif élevé à la suite de la donation faite en 978 par Amblard de Thiers aux moines de Cluny. Le chœur a été reconstruit au XIe s.

Henri Focillon : *Recherches récentes sur la sculpture romane en France au XIe siècle*, p. 48-72. Après avoir évoqué les circonstances historiques qui ont permis, à la fin du Xe siècle et au début du suivant, la renaissance de la sculpture monumentale et, après avoir rapidement exposé les résultats obtenus par les sculpteurs de l'Allemagne ottonienne et de l'Espagne arabe, l'auteur signale la « persistance ou le réveil d'une sorte d'académisme géométrique dans la Champagne méridionale, ainsi que dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise » et aborde l'étude des ateliers des régions de la Seine et de la Loire, dont les expériences remontent au premier tiers du XIe siècle et sont antérieures par conséquent au Cluny de saint Hugues. Il illustre cet exposé d'exemples empruntés aux chapiteaux des cryptes de Saint-Bénigne de Dijon

et de Saint-Aignan d'Orléans, du clocher-porche de Saint-Benoît-sur-Loire et de Saint-Germain-des-Prés.

Georges Chenesseau : *les Fouilles de la cathédrale d'Orléans (septembre-décembre 1937)*, p. 72-94. Ces fouilles, exécutées dans le chœur de la cathédrale, ont mis au jour les fondations d'une basilique gallo-romaine (que l'on identifie avec l'église Sainte-Croix bâtie au milieu du IVe siècle par l'évêque saint Euverte), des mosaïques carolingiennes, les vestiges du chœur du Xe et du XIe siècle, qu'entourait un déambulatoire, l'autel de saint Mamert, des mosaïques du XIe et du XIIe siècle et enfin des sépultures dans lesquelles ont été retrouvés des vêtements liturgiques, un calice et une patène du XIIIe siècle, deux crosses, dont l'une est émaillée et l'autre de cuivre ciselé, deux disques d'or décorés d'émaux cloisonnés d'origine byzantine, que l'on fait remonter au XIe siècle, etc.

Fernand Benoit : *Chapiteau byzantin à têtes de bélier du musée d'Arles*, p. 137-144. Intermédiaire entre les sources d'inspiration orientale et l'art roman, ce chapiteau aurait peut-être appartenu à l'ancienne basilique Saint-Étienne qui a précédé la cathédrale Saint-Trophime.

Jean Vallery-Radot : *l'Église Saint-André-le-Bas de Vienne et ses rapports avec Saint-Paul de Lyon, Notre-Dame d'Andance et Notre-Dame de Die*, p. 145-172. Exposé des analogies existant entre ces églises. Étroites relations artistiques au XIIe siècle entre Lyon et Vienne. Rayonnement de Vienne, véritable foyer artistique au XIIe siècle.

Denise Jalabert : *De l'art oriental antique à l'art roman. Recherches sur la faune et la flore romanes. III. L'aigle*, p. 173-194. Etude de trois types d'aigles communément représentés par les sculpteurs romans, l'aigle aux ailes éployées, l'aigle bicéphale et l'aigle tenant une proie dans ses serres. Ces trois types dérivent de prototypes de l'art oriental remontant à une haute antiquité. Transmission de ces prototypes par l'art sassanide, l'art barbare, l'art gréco-romain, etc. Part d'originalité des sculpteurs romans.

Marie Lafargue : *les Sculptures du premier atelier de la Daurade, et les chapiteaux du cloître de Moissac*, p. 195-216. Exécutés non pas au XIIe siècle, mais vraisemblablement avant 1080, ces chapiteaux représenteraient les premières productions de l'atelier auquel sont dus les chapiteaux du cloître de Moissac achevés en l'an 1100.

Robert et Michel Ranjard : *Abbaye cistercienne de Mortemer*, p. 237-275. Historique et description de cette abbaye, dont les bâtiments, aujourd'hui ruinés, ont été construits en quatre périodes s'échelonnant de 1138 à 1205. Cette abbaye construite en Normandie n'a subi dans son architecture aucune influence normande, sauf en quelques rares détails.

Tony Sauvel : *le Crucifiement de saint Pierre*, p. 337-352. Étude de ce thème iconographique.

Fernand Benoit : *l'Église Saint-Honorat-des-Aliscamps à Arles, étude historique et archéologique*, p. 353-396.

André Lapeyre : *les Chapiteaux historiés de l'église de Deuil (Seine-et-Oise)*, p. 397-423. En outre d'autres chapiteaux plus anciens, cette église possède une série de chapiteaux historiés de peu postérieurs à 1140, qui sont probablement l'œuvre de l'atelier ayant participé à la décoration de la crypte de Saint-Denis.

Y. Delaporte : *Vitraux anciens récemment découverts dans l'église Saint-Pierre de Dreux*, p. 425-431. Ces fragments remontent pour la plupart au XIIIe siècle.

J. Vallery-Radot.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.

Tome XVII. Francfort-sur-le-Main. M. Diesterweg, 1938.

H. Gumbel : *Humanitas Alsatica*, p. 1-36. L'humanisme à Strasbourg depuis Jacques Wimpfeling jusqu'à Jean et Jacques Sturm; exposé des théories pédagogiques de Jean Sturm qui devint, en 1538, le premier recteur du « gymnase » de Strasbourg et qui lui donna son empreinte protestante.

P. Wentzcke : *Die alte Universität Strassburg, 1621-1793*, p. 97-112. Sur la demande de Jean Sturm, le « gymnase » obtint, en 1566, par un rescrit impérial, le droit de conférer les grades de bachelier et de maître ès arts, et devint ainsi « académie » avec le droit de donner des cours en théologie, en droit, en médecine, en philosophie et dans les sciences apparentées; en 1621, l'académie devint université. Esquisse de l'histoire de cette université qui garda toujours son caractère luthérien jusqu'à la suppression en 1794.

G. Wolfram : *Königin Brunhilde von Austrasien und die Architektur ihrer Zeit in der Königstadt Metz*, p. 113-122. L'auteur voudrait prouver que du temps de la reine Brunehaut, un architecte burgonde Mummolus ou Mummolenus bâtit une nouvelle cathédrale à Metz; des sculptures architecturales trouvées en 1914 sous la cathédrale actuelle, mais faisant partie d'un autre édifice indépendant, montrent une grande affinité avec celles de l'église de Saint-Pierre, construite vers l'année 600.

W. Zimmermann : *Zur Abgrenzung der Kunstraume im Elsass und in Lothringen*, p. 123-142. Cherche à établir une frontière artistique géographique en Lorraine et en Alsace : la Lorraine avec le pays de Trèves présente dans l'architecture (toits des maisons, tours des églises, style des églises), des caractéristiques particulières différentes de ce qui se rencontre en Alsace, celle-ci se rattache au groupe artistique du Rhin supérieur.

J. Müller : *Heinrich Laufenberg, ein oberrheinischer Dichtermusiker*, p. 143-163. Henri Laufenberg, né en 1391 à Laufenburg en Argovie, prêtre et doyen à Fribourg-en-Brisgau, entra en 1445 au couvent de Saint-Jean à Strasbourg où il mourut en 1460. On cherche ici à caractériser sa poésie et surtout son talent de musicien.

W. Günzert : *Zwei Hagenauer Abschiede von 1525*, p. 164-171. Accords conclus à Haguenau le 7 juin et le 29 août 1525 entre l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Honstein, la ville de Strasbourg, les comtes de Bitche et de Hanau et le prévôt de Haguenau à propos de troubles paysans.

G. Michaelis : *Karl Hackenschmidt, 1839-1915*, p. 194-233. Notice sur la vie et sur l'action religieuse et politique du pasteur protestant Hackenschmidt qui, dès 1870, salua le rattachement de l'Alsace à l'Allemagne.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.

Tomes LI et LII. Carlsruhe, 1937 et 1938.

W. Goldinger : *die Verfassung des Klosters Maursmünster im Elsass*, p. 1-63 (t. LI). Expose les relations juridiques de l'abbaye de Marmoutier (Bas-Rhin) avec les évêques de Metz et de Strasbourg et avec l'empire germanique.

H. Büttner : *die Franken und Frankreich*, p. 561-584. Frontières linguistiques entre population franque et germanique.

H. Bitt : *Studien zur Geschichte des Stiftes Hohenburg im Elsass*

während des Hochmittelalters, p. 103-138 (t. LII). Donne un aperçu sur l'histoire du monastère de Hohenbourg fondé par sainte Odile, jusqu'à la fin du XIIe siècle et parle de quelques falsifications de documents (diplôme de Louis le Pieux, testament de sainte Odile, privilège de saint Léon IX) faites au XIIe ou au XIIIe siècle.

Historische Zeitschrift.

Tomes 156-158. Munich, 1937-1938.

F. SCHALK : *das Antiromantische Denken im modernen Frankreich*, p. 24-39 (t. 156). La pensée antiromantique chez les Français d'aujourd'hui.

K. v. RAUMER : *Richelieu*, p. 546-556. Apprécie et approuve la biographie de Richelieu (t. Ier : *der Aufstieg zur Macht*, 1585-1624. Munich, Callwey, 1935. In-8° de 534 pages), par C. J. Burckhardt.

A. CHROUST : *Französische Geheimberichte*, p. 537-545 (t. 157). Rapports secrets de 1812-1820 d'agents français sur les universités allemandes, en particulier celle de Bonn, sur les *Monumenta Germaniae* et sur Goethe.

P. WENTZCKE : *die Alte Universität Strassburg und das Reich, 1621-1793*, p. 249-264 (t. 158). L'ancienne université protestante de Strasbourg dans ses rapports avec l'empire germanique.

Historisches Jahrbuch. Tome LVII. Cologne, 1937.

M. BUCHNER : *die Areopagitica des Abtes Hilduin von Saint-Denis und ihr kirchenpolitischer Hintergrund*, p. 31-60, et tome LVIII, p. 55-95. 361-403. Fin de l'étude commencée au t. 56 (cf. *Revue*, t. XXIII, 1937, p. 304). Pour écrire la vie de saint Denis l'Aréopagite, devenu évêque de Paris, Hilduin emploie une vie inconnue jusque-là et écrite par un certain Visbius, fils de Lisbius. Cette « conscriptio Visbii » n'est qu'une invention d'Hilduin, qui semble avoir forgé de toutes pièces la lettre de Denis à son ami Apollonophanius. Hilduin utilise aussi à diverses reprises une lettre d'Aristarque au primicerius Onésiphore; cette lettre existait réellement, mais Buchner suppose qu'elle a été fabriquée « sur l'initiative d'Hilduin », par un homme de confiance, comme par exemple Amalaire de Metz. Quelques-unes des conclusions de Buchner semblent bien établies; mais il reste encore des points à éclaircir.

P. E. HUEBINGER : *Fénelon als politischer Denker*, p. 61-85. L'auteur cherche à donner une vue d'ensemble sur les idées et théories politiques de Fénelon.

W. HOLTZMANN : *Kardinal Deusdedit als Dichter*, p. 217-232. Montre le cardinal comme poète et prouve qu'il est originaire du Limousin.

W. BARTZ : *Studien über die « gesta abbatum Fontanellensium »*, p. 575-603. Les « gestes des abbés de Fontenelle » (= Saint-Wandrille, Seine-Inférieure) sont conservés dans une recension plus longue et plus brève; c'est la première qui contient le texte le plus ancien. Bartz fait connaître quelques-unes des sources des ces gestes qui fournissent les preuves de la sécularisation des biens ecclésiastiques sous Charles Martel; ils contiennent aussi des indications pour l'histoire de la liturgie. On en peut aussi tirer des notes précieuses sur les livres et ouvrages que possédait l'abbaye.

Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters.

Tome I. Weimar, 1937.

Cette nouvelle revue succède au *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, désignée d'ordinaire sous le nom de *Neues Archiv*.

Th. Schieffer : *Gerhard I von Cambraï (1012-1051), ein deutscher Bischof*, p. 323-360. L'auteur, qui a écrit un livre sur les légats pontificaux en France (cf. *Revue*, t. XXI, p. 421) donne ici une notice sur Gérard, évêque de Cambrai.

Mitteilungen des œsterreichischen Institutes für Geschichts-Forschung.

Tome LI. Innsbruck, 1937.

H. Appelt : *die Falschen Papsturkunden des Klosters Saint-Bénigne de Dijon*, p. 249-312. Les faux diplômes pontificaux de Saint-Bénigne ont été fabriqués au XIe et au XIIe siècle pour étayer les privilèges de l'abbaye.

H. Otto : *der Altar von Sankt Peter*, p. 470-490. Explique les devoirs qui incombaient à l' « altararius » de Saint-Pierre de Rome et les contributions qu'il avait à fournir aux réparations de la basilique sous les papes Jean XXII et Benoît XII.

Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte.

Kanonistische Abteilung, t. XXXI, Weimar, 1938.

R. Holtzmann : *Zum Papstwahldekret von 1059*, p. 135-153. Cherche à interpréter ce qu'on appelle le paragraphe royal dans le décret sur l'élection pontificale, publié par Nicolas II en 1059. Ce paragraphe semble avoir été formulé avec intention dans des termes généraux, de sorte que le parti pontifical et le parti impérial pouvaient l'expliquer chacun dans son sens. Voir sur cette même question : B. Schmeidler, *Zum Wahldekret Papst Nikolaus II vom Jahre 1059* dans la *Historische Vierteljahrsschrift* (t. XXXI, Leipzig, 1938, p. 554-560) et le volume d'Ant. Michel : *Papstwahl und Königsrecht oder das Papstwahlkonkordat von 1059* (Munich, Hueber, 1936. In-8° de XVI-228 pages).

S. Merkle : *Lücken in den Protokollen des Tridentinums und ihre Ergänzung*, p. 154-179. Parle des lacunes dans les procès-verbaux mêmes des séances du concile de Trente, soit dans la publication des actes.

P. E. Schramm : *das Versprechen Pippins und Karls des Grossen für die Römische Kirche*, p. 180-217. Cherche à déterminer de plus près ce que contenait la « promissio » de Charlemagne et celle de Pépin le Bref faite à Ponthion et à Quierzy en 754.

E. Marsali-Rocca : *Gli ospedali italiani di S. Lazzaro o dei lebbrosi*, p. 262-298. Notes sur l'ordre de Saint-Lazare fondé en Palestine au XIIe siècle et sur les hôpitaux (ladreries) fondés par lui pour soigner les lépreux.

P. W. Finsterwalder : *die sogennannte Homilia IV Leonis IV, ihre Bedeutung für Hinkmars Capitula und Reginos Inquisitio*, p. 639-664. Dépendance mutuelle de ces trois écrits.

Germanistische Abteilung, t. LXVIII, 1938.

Fr. Olivier-Martin : *le Roi de France et les mauvaises coutumes au Moyen Age*, p. 108-137. Textes, à partir de 1051, qui parlent de l'abolition des *malae consuetudines*.

Deutsche Vierteljahrschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte. Tome XV. Halle, 1937.

H. Pyritz : *das Karlsbild Einharts*, p. 167-188. Portrait ou caractéristique de Charlemagne d'après la biographie d'Einhard (= Eginhard) ; explique surtout la « *pietas* » et la « magnanimitas ».

Blaetter für pfaelzische Kirchengeschichte. Tomes XIII et XIV. Grünstadt, 1937 et 1938.

O. Jung : *die Kirchenpolitik Frankreichs und die Neuorganisation des kirchenwesens am linken Rheinufer*, t. XIV, p. 47-83. Les deux articles étudient l'histoire et la réorganisation de l'église réformée du Palatinat sous la domination française de 1793 à 1814.

Zeitschrift für Ascese und Mystik. Tome XIII. Innsbruck, 1938.

J. B. Kettenmeyer : *Martha de Noillat und die Einführung des Christkönigsfestes*, p. 184-201.

Pastor Bonus. Tome XLVIII. Trèves, 1938.

J. Wagner : *Bischof Martin von Tours und seine Glaubensboten im Rheinland*, p. 296-301. Saint Martin de Tours et l'évangélisation de la Rhénanie.

G. Allemang.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

TABLEAU D'HONNEUR

Parmi les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous avons eu le vif plaisir de relever, au cours de l'année 1939, les noms de plusieurs confrères ou collaborateurs :

Au grade de commandeur, M. Georges Goyau, secrétaire perpétuel de l'Académie française (promotion du centenaire de la Société des gens de lettres), et M. Henri Ardant, directeur général de la Société Générale et membre de notre Conseil d'administration (promotion du ministère des Finances).

Au titre d'officier, S. Exc. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai (promotion du ministère de l'Intérieur), et M. Georges Bourgin, conservateur aux Archives nationales (promotion du ministère de l'Éducation nationale).

Ont été nommés chevaliers : LL. EExc. NN. SS. Mesguen, évêque de Poitiers, Moussaron, évêque de Cahors, Beaussart, évêque auxiliaire de S. Ém. l'archevêque de Paris (promotion du ministère de l'Intérieur); M. Philibert Pouzet, professeur agrégé honoraire au lycée Ampère de Lyon (promotion de la Grande Chancellerie); M. le chanoine Garnier, archiprêtre de la cathédrale de Monaco (promotion du ministère des Affaires étrangères); M. le chanoine J. Brugerette, curé de Saint-Jean à Thiers; M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre de notre Conseil d'administration, M. Maurice Oudot de Dainville, archiviste de l'Hérault (promotion du ministère de l'Éducation nationale).

***

Comme d'habitude, nombreux ont été nos confrères ou collaborateurs qui se sont vu attribuer des prix ou récompenses aux différents concours de l'Institut de France.

L'Académie française a accordé sur le prix Thérouanne, 1.000 francs à M. le chanoine Auguste Leman, pour son livre sur *Richelieu et Olivarès;* — sur le prix Montyon, 900 francs à M. Henri-François Buffet pour *le Vieux Port-Louis;* — sur le prix Juteau, 750 francs à M. l'abbé Raoul Heurtevent pour *l'Œuvre spirituelle de Jean de Bernières;* — sur le prix Hercule Catenacci, 900 francs à M. le chanoine Bonnenfant pour son ouvrage sur *les Églises rurales du département de l'Eure;* — sur le prix de la langue française, 5.000 francs à Mgr Besson, évêque de Fribourg, pour l'ouvrage intitulé *l'Église et l'imprimerie,* et sur le prix Dodo, 450 francs, respectivement à M. le chanoine Louis Alloing pour *le Diocèse de Belley* et à M. l'abbé Ad. Maurice pour son livre sur *l'Histoire locale, moyen d'apostolat rural.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné cette année, exceptionnellement, deux premières médailles au Concours des antiquités nationales de la France, à nos confrères M. Jean HUBERT pour son livre sur *l'Art pré-roman*, et à M. Paul OURLIAC pour son ouvrage : *Droit romain et pratique méridionale au XVe siècle, Étienne Bertrand*. Notre collaborateur M. E. DELCAMBRE a obtenu le premier prix Gobert pour l'ouvrage *les États du Velay des origines à 1642*. La même académie a décerné le prix Émile Le Senne à notre confrère M. l'abbé BROCHARD pour son livre : *Saint-Gervais, histoire du monument*, et un prix de 1.000 francs sur la fondation Paul-Michel Perret, à M. Henri DROUOT pour son ouvrage : *Études bourguignonnes sur le XVIe siècle*. Elle a partagé le prix Prost entre M. Henri TRIBOUT (800 fr.) pour son livre : *Jean des Porcelets de Maillane, évêque et comte de Toul, 1581-1624*, et Mme Simone FRANÇOIS-VIVES (400 fr.) pour son ouvrage sur *les Seigneurs de Commercy au Moyen Age*. Enfin, sur les revenus de la fondation Engel, un prix de 3.000 francs a été attribué à notre confrère M. François EYGUN pour sa *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, et un prix de 1.500 francs à M. Bernard de GAULEJAC pour son *Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue*.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Charles Lyon-Caen à notre confrère M. Louis LE FUR, pour l'ouvrage intitulé : *les Grands problèmes du droit*.

NÉCROLOGIE

M. GEORGES GOYAU (1865-1939)

La mort de M. Georges Goyau est une grande perte pour la Société d'histoire ecclésiastique de la France dont il avait été l'un des premiers à approuver la fondation et à laquelle il n'a pas cessé, tout le long de sa vie, de prodiguer ses encouragements et son appui. En dehors même de ces raisons personnelles que notre *Revue* a de regretter profondément M. Goyau et de le pleurer, il était tellement l'historien type de l'Église de France que par toute son œuvre il nous appartenait. On a retracé ailleurs et bien des fois, depuis plusieurs mois, sa vie. On a loué ses vertus, exalté ses mérites. Nous ne recommencerons pas. Cette notice nécrologique veut seulement dire notre peine et marquer la place de premier plan que tenait M. Goyau parmi les historiens religieux.

A part sa *Chronologie de l'Empire romain* qu'il publia étant encore élève à l'École normale, et qu'il avait composée pour occuper ses loisirs d'étudiant[1], il n'est aucun ouvrage de M. Goyau qui n'ait un carac-

---

1. Dans le compte rendu qu'il donnait de ce livre dans la *Revue archéologique* de mars-avril 1891, Salomon Reinach soulignait que M. Goyau avait entrepris « une œuvre utile assurément, mais aride et difficile qui réclamait non seulement d'immenses lectures, mais des qualités peu communes de discernement et de méthode » et il ajoutait : « Servi par une énergie qu'aucun effort ne rebute, M. Goyau s'est acquitté de sa tâche avec une rapidité vraiment étonnante et voilà le livre qui paraît alors que l'auteur n'est pas encore agrégé. Je suis heureux d'apporter ici mon tribut d'éloges à ce travail austère qui promet,

tère religieux. Plus de cinquante livres, de nombreuses plaquettes et d'innombrables articles sont sortis de sa plume sur la vie ou l'histoire de l'Église.

Sa Sainteté Pie XII vient de porter sur toute cette œuvre un jugement qui, vu son auteur, doit être considéré comme définitif et qui se passe de commentaire. A l'occasion de la publication du *Christ* dont Georges Goyau achevait de tracer les dernières lignes lorsque Dieu le rappela à Lui, le Souverain Pontife a adressé à Mme Georges Goyau, pour figurer en tête du livre qui fait partie de la collection « l'Église expliquée aux incroyants »[2], une lettre autographe où le Pape déclare :

« C'est de tout cœur que Nous rendons un dernier hommage à la pieuse et grande mémoire de Notre fils regretté, Georges Goyau. Cette âme de lumière, que Nous avions eu personnellement la consolation d'approcher et d'apprécier laisse après soi un profond et bienfaisant sillage. Toute la vie de celui que vous pleurez et que Nous pleurons avec vous, a resplendi d'une charité exemplaire. Son amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ l'avait vraiment tranfigurée. Et le livre posthume, qui paraît aujourd'hui, témoigne que cette charité fut aussi sa suprême pensée, en même temps qu'elle sera, Nous l'espérons bien, sa suprême béatitude. Devenu presque aveugle, et pressé de consigner ses souvenirs, au terme d'une existence si remplie et si méritante, n'avait-il pas répondu qu'il préférait rechercher l'avenir éternel ? De là était né le livre, *le Christ*, son dernier ouvrage d'apologétique et d'apostolat, auquel il voulait consacrer les ultimes ardeurs de son zèle, de son intelligence, de son talent et de sa foi. C'était vraiment un testament spirituel qu'il écrivait. Avant de comparaître devant Dieu, son souverain Juge et Sauveur, il attestait qu'autant qu'il est possible à l'humaine faiblesse, son cœur l'avait aimé par-dessus toutes choses, et que ses forces ne s'étaient exercées que pour le triomphe de la sainte Église et pour le salut des âmes. C'est même à l'intention des âmes les plus nécessiteuses, les plus éloignées encore des trésors d'Enhaut, que *le Christ* a été spécialement composé, afin de leur donner encore, au delà de la tombe, une marque de surnaturel amour.

« Ce livre éclaire d'ailleurs toute la vie de Georges Goyau; il est avant tout un acte de charité, d'une charité qui allait de pair, chez l'auteur, avec sa grande intelligence. Lorsqu'à l'Académie française, celui-ci assumait, avec une conscience que ses collègues louaient à l'envi, les fonctions de secrétaire perpétuel, dans l'établissement des prix de vertu, ne l'appelait-on pas « le ministre de la bonté » ? Il n'était pas de service qu'il ne fût prêt à rendre, dont il ne prît même l'initiative, avec une discrétion toute évangélique. Il n'était pas de détresse, qu'il ne s'employât à secourir. Il n'était pas d'encouragement, que son attention toujours vigilante, surtout à l'égard de la jeunesse, ne prodiguât. Point de débiteur non plus, à qui il ne fût prêt à pardonner, dans l'esprit du *Pater*, point de réconciliation, à laquelle il ne prêtât ses bons offices. Et le secret d'un cœur si généreux ne doit pas être cherché ailleurs que dans une piété aussi ardente que délicate,

---

ou plutôt qui assure à l'érudition historique une brillante recrue. Il y a quelque satisfaction à penser qu'une œuvre devant laquelle avait reculé jusqu'à présent la patience germanique vient d'être menée à bonne fin par un historien encore imberbe et que cette œuvre d'un commençant fait vraiment honneur à la science française. »

2. Collection que je dirige et qui est publiée par la librairie Flammarion.

dans une vie intérieure sans cesse renouvelée aux divines sources de l'Évangile, de la sainte Eucharistie et d'une grande dévotion envers Notre-Dame.

« Telle est aussi la raison pour laquelle son œuvre littéraire elle-même eut le souci prédominant d'être une œuvre de charité intellectuelle. Soit qu'il écrivît l'*Histoire de l'Allemagne religieuse* ou l'*Histoire religieuse de la nation française*, soit qu'il entreprît l'*Histoire des Missions*, dans une série de monographies remarquables ou dans une suite de leçons à l'Institut catholique de Paris, soit qu'il s'adonnât à l'hagiographie, avec un bonheur qui l'avait fait désigner comme consulteur de la section historique de la Sacrée Congrégation des Rites, Georges Goyau voulait avant tout honorer et servir le Christ Jésus, son Église, ses apôtres, ses saints. Dieu seul sait l'immense bien qu'une telle œuvre aura produit et continuera longtemps encore de produire dans les âmes.

« Nous ne pouvons oublier non plus la dévotion insigne qu'il témoigna envers ce Siège apostolique et les Pontifes romains, dont il fut souvent le confident très apprécié. Certes ce sont des pages trop élogieuses qu'il a écrites sur Notre personne, soit à l'occasion de Nos légations à Lourdes, à Lisieux et à Paris, soit lors de Notre élection à la Chaire de saint Pierre. Mais, comment ne relèverions-Nous pas ici l'exceptionnel attrait qu'il éprouva toujours pour la Rome papale ? Son premier grand ouvrage, qu'il fit en collaboration avec d'illustres auteurs, fut précisément *le Vatican, les Papes et la civilisation*, qui montre, à la lumière de l'histoire, que, nés par l'Église à la civilisation chrétienne, les peuples ne sauraient trouver, sans le concours de la Papauté, des règles sûres pour leur vie morale ni des bases solides pour la paix internationale. Qui ne voit, par ce dernier trait, combien le concours d'un fils si dévoué, d'un historien si averti, d'une âme si brûlante, eût été utile, dans les graves conjonctures présentes, aussi bien à l'Église qu'à sa patrie ? Mais, grâce à Dieu, sa voix ne s'est pas tue; elle indiquera aux nouvelles générations le chemin de l'honneur et de la piété, de la justice et de l'amour, où le monde devra résolument s'engager demain, s'il veut rétablir une paix durable et prospère, dans la sainte liberté des enfants de Dieu... »

Pour une carrière d'écrivain catholique et d'historien religieux, il n'est pas de plus beau couronnement que ce document pontifical.

Si l'on voulait classer d'une manière méthodique l'œuvre historique et religieuse de Georges Goyau, on trouverait quatre catégories :

1° Des commentaires ou des explications de la doctrine de l'Église et des enseignements des papes : *Du toast à l'encyclique; les Papes, les catholiques et la question sociale; le Vatican, les Papes et la civilisation; Autour du catholicisme social; les Béatitudes; Papauté et chrétienté sous Benoît XV; le Catholicisme*, etc.

2° De grandes fresques sur des épisodes d'histoire religieuse de divers pays, principalement la France; mais où l'Allemagne et la Suisse occupent aussi une place importante : l'*Histoire religieuse de la nation française; les Nations apôtres : vieille France, jeune Allemagne; l'Église de France durant la guerre 1914-1918; Ce que le monde catholique doit à la France; l'Église libre dans l'Europe libre; l'Effort catholique dans la France d'aujourd'hui; la Présence de la France au Vatican; l'Allemagne religieuse; les Catholiques allemands et l'Empire évangélique; l'Unité belge et l'Allemagne; Lendemains d'unité. Rome, Royaume de Naples; Un clergé national et social : le clergé irlandais;*

les Catholiques au pouvoir, l'Œuvre sociale de l'État belge 1884-1912; Une ville-église Genève; Dieu chez les Soviets, etc.

3° Des biographies de personnalités ecclésiastiques ou laïques et des monographies d'institutions, organisations, congrégations, œuvres, etc. : *le Comte Lefebvre de Behaine; le Pape Léon XIII; Moehler, Ketteler; Sainte Mélanie; Albert Lefaivre; le Vénérable J.-P. Colin; Anatole Bailly; Chaminade; Portraits catholiques : Précurseurs; la Pensée religieuse de Joseph de Maistre; Figures franciscaines; Sainte Lucie; Ozanam; Pie XI; Pie XII; l'Action populaire de Reims; Pour les églises populaires; l'Éducation religieuse dans les œuvres postscolaires catholiques; l'École d'aujourd'hui; l'Œuvre de la Société française de secours aux blessés militaires; les Dames de la Charité de Monsieur Vincent; Catholicisme et politique; la Vie des livres et des âmes; Pour le recrutement du clergé; Orientations catholiques*, etc.

4° Des études missionnaires, des tableaux de la vaste et splendide épopée missionnaire sous toutes les latitudes, des biographies de missionnaires de toutes les époques : l'*Église en marche* (5 séries); *Apôtres du Christ et de Rome; les Origines religieuses du Canada; Martyrs de la Nouvelle France; le Cardinal Lavigerie; Mgr Augouard; Mère Javouhey; les Grands desseins missionnaires d'Henri de Solages; Mère Marie de la Passion; A la conquête du monde païen; la Femme dans les missions; Missions et missionnaires; les Prêtres des Missions étrangères; les Sœurs de Notre-Dame des Apôtres; la Congrégation du Saint-Esprit; la Congrégation de la Mission*, etc. Un certain nombre de chapitres de ces livres furent d'abord donnés en conférences dans la chaire d'histoire des Missions de l'Institut catholique, que Georges Goyau occupa avec tant d'éclat.

En même temps que par des ouvrages de grande valeur et où brille le plus pur et le plus beau des talents, Georges Goyau servait l'Église en la faisant connaître, elle et son passé; en même temps, par des articles innombrables de journaux et de revues, il combattait pour elle, il plaidait sa cause, il proposait aux hommes de notre temps les solutions les plus chrétiennes aux problèmes de l'heure. Il voyait avec raison dans l'Église la grande force dont aucune société ne pouvait se passer.

Comme le notait récemment le R. P. Decout, Georges Goyau fut un précurseur de tous les actuels renouveaux catholiques : dogmatique, liturgique, eucharistique, précurseur de l'action catholique, précurseur de la recrudescence de dévotion au corps mystique de l'Église. Ce chroniqueur, cet historien, a en même temps, suivant les expressions du R. P. de La Brière, écrit, annoté, mis en relief « l'histoire contemporaine de la Providence ».

Paul LESOURD.

M. LE CHANOINE CACHET

La Société nivernaise des lettres, sciences et arts vient de perdre dans la personne de son vice-président, M. l'abbé Cachet, curé de Saint-Jean-aux-Amognes, mort le 28 juin 1939, un de ses membres les plus distingués. C'était un modeste. Ses vertus, son savoir lui eussent permis d'occuper dans son diocèse une haute situation; il préféra couler sa vie dans une petite paroisse, où il se dévoua pendant quarante-huit ans au salut des âmes. Ses fidèles savaient l'apprécier et l'aimaient beaucoup. Ses collègues de la Société nivernaise le tenaient

en haute estime en raison de sa rare érudition. L'archiviste de la Nièvre, M. Biver, écrit : « Se formant lui-même par l'étude des textes et guidé dans le déchiffrement des vieux manuscrits par M. de Flamore, alors archiviste du département, M. le chanoine Cachet acquit rapidement une compétence indiscutable en matière de paléographie et devint un des maîtres de la critique historique nivernaise. En 1925, il fut chargé par la Commission de la bibliothèque de Nevers de transcrire les comptes de la ville de Nevers de 1562 à 1569, travail difficile qu'il sut mener à bonne fin pour le plus grand profit des travailleurs. Il fit à la Porte du Croux près d'une centaine de communications avec une fougue extraordinaire, qui donnait un grand charme aux séances. Notre regretté collègue, dont la perte est irréparable pour l'érudition nivernaise, fut plutôt qu'un historien un critique historique, et, en cette matière, il a fait œuvre définitive » (*Paris-Centre*, 31 juillet). Cette dernière phrase donne à regretter que M. Cachet n'ait pas publié en volume le meilleur de ses études. Il aurait été lu avec profit par ceux qu'intéresse notre passé. Il les aidait volontiers à l'occasion, toujours empressé à servir ceux qui recouraient à lui.

Il fut un moine qui occupe une place de premier rang dans l'histoire religieuse du diocèse de Nevers; c'est Dom de Laveyne, fondateur de la congrégation de Saint-Gildard. Personne ne connaissait aussi bien que M. l'abbé Cachet la vie de ce grand bénédictin. Il fournit à ses filles des documents très importants, grâce auxquels Rome pourra sans doute canoniser un jour cet admirable serviteur de Dieu. Il aurait pu en écrire la vie, comme l'a fait récemment M. François Veuillot : il ne paraît pas qu'il y songea jamais. Pour ma part, je le regrette.

A. Tambour.

M. L'ABBÉ PAUL CALENDINI

Né à Paris le 18 novembre 1869, Paul-Léon Calendini était originaire de Corse par son père, du Maine par sa mère. C'est au pays maternel qu'il est demeuré presque constamment fidèle : élevé par l'instituteur et le curé du Luart (Sarthe), il poursuit ses études au petit séminaire de Précigné et au grand séminaire du Mans. Ordonné prêtre en 1893, il est nommé professeur à Précigné, puis il entre dans le ministère paroissial jusqu'au jour où, en 1926, sa santé l'oblige à se retirer à Hyères, auprès des religieuses de l'Espérance, dont il devient l'aumônier. Toute sa vie en outre, — et c'est ce que nous voulons surtout rappeler ici, — l'abbé Paul Calendini n'a cessé de travailler dans le domaine de l'histoire locale : orienté par l'abbé Froger, curé de Rouillon, il publie son premier article dans *la Province du Maine* sur *les Récollets de Cherré près La Ferté-Bernard* (1896). Pendant ses neuf années de vicariat à La Flèche (1896-1905), il se fait connaître comme un animateur aussi compétent que dévoué : après avoir ressuscité la Société d'histoire de cette ville, il fonde et dirige à peu près seul une revue : *les Annales fléchoises*, à laquelle il procure des collaborations variées et éminentes, et pour laquelle il écrit lui-même de nombreux articles, une cinquantaine en tout, de 1903 à 1914. En même temps, il publie des ouvrages consacrés également à l'histoire de la région mancelle : *le Couvent des Filles de Notre-Dame de La Flèche, 1622-1905* (1905), *Notre-Dame des Vertus à La Flèche* (1910), ainsi qu'un Guide historique de La Flèche et ses environs, composé à l'occasion du Congrès

archéologique qu'il organisa dans cette ville en 1908, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis. Cette activité fut interrompue par la guerre qui suspendit la publication des *Annales fléchoises* et l'empêcha de réaliser la publication d'un *Dictionnaire des artistes et artisans du Maine,* pour lequel il avait rassemblé des milliers de fiches. Après la guerre et dans sa retraite studieuse, il se consacra surtout à la rédaction d'innombrables articles dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (près de six cents en tout). L'abbé Paul Calendini a collaboré également à diverses revues provinciales ou parisiennes : *Revue historique et archéologique du Maine* (en 1909); *l'Art sacré,* la *Revue de l'Anjou* et *Paris-Province,* en collaboration avec son frère Louis (de 1902 à 1905); la *Revue Henri IV* (en 1904); l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (en 1902 et 1903). Enfin nous n'oublions pas qu'il a été dès les premiers temps de la Société un de nos membres fondateurs et qu'il a donné dans notre Chronique d'histoire régionale, de 1913 à 1921, la recension des périodiques de la Sarthe et d'Indre-et-Loire. Notre confrère a donc été, en même temps qu'un prêtre zélé, un travailleur désintéressé qui a bien mérité de l'histoire locale. Il s'est éteint à près de soixante-dix ans le 14 octobre 1939, entre les bras de son frère, l'abbé Louis Calendini, qui est également notre confrère et à qui nous adressons nos condoléances bien sincères.

J.-R. PALANQUE.

M. L'ABBÉ JOSEPH TRÉSAL (1867-1939)

Le 5 décembre 1939, décédait, à la Villa Notre-Dame, à Combs-la-Ville, notre confrère l'abbé Joseph Trésal, chanoine honoraire de Paris et de Tarentaise, professeur honoraire du Petit Séminaire, auquel il avait donné quarante-six ans de sa vie (1891-1937), tant à Saint-Nicolas du Chardonnet que, plus tard, à Conflans-Charenton. Son œuvre historique, sans être de tout premier ordre, est de bonne qualité et solide. En voici les titres principaux : *les Origines du schisme anglican* (1908) dans la Collection pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, à la librairie Lecoffre; *les Sœurs de Saint-Joseph de Moutiers en France et au Brésil,* publié à l'occasion du centenaire de la fondation (1928), et couronné par l'Académie française; *l'Annexion de la Savoie à la France, 1848-1860* (1913), qui obtint le prix Thérouanne. Un mémoire manuscrit sur *la Vente des biens nationaux en Savoie* avait été déposée aux archives de la Sorbonne, en vue du diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et de géographie. Il en a extrait les éléments d'une série d'études minutieusement documentées, publiées de mars 1909 à mai 1910, dans *la Savoie républicaine,* hebdomadaire qui paraissait à Paris sous sa direction. Citons encore d'intéressants articles dans *la Quinzaine,* sur l'Angleterre, et dans la *Revue du clergé français,* sur *la Discussion de la Constitution civile du clergé,* et sur *la Réunion de l'Église anglicane et les XXXIX articles de religion;* enfin des études moins importantes, mais nombreuses, ayant trait aux préparations et au lendemain de l'annexion de la Savoie à la France, et toutes soigneusement établies, comme l'exigeait la conscience soigneuse et loyale de notre regretté confrère.

A. VILLIEN.

TABLE DU TOME XXV

ARTICLES

Carrière (Victor). Essai sur l'historiographie ecclésiastique locale ..... 425 à 472

Chenesseau (Georges). A propos des origines chrétiennes d'Orléans ..... 193 à 201

Eymard (Julien). Le P. Yves de Paris et le courant libertin 297 à 315

† Fiel (P.). Un épisode de la crise concordataire. Le vicaire général Birot et la question des nominations épiscopales. 473 à 490

La Martinière (Jules de). Les origines chrétiennes d'Orléans. 5 à 32

— A propos des origines chrétiennes d'Orléans .... 202 à 211

Leclercq (Jean). La renonciation de Célestin V et l'opinion théologique en France du vivant de Boniface VIII.. 183 à 192

Leflon (Jean). Bernier, évêque d'Orléans ..... 345 à 348

Sevrin (Ernest). La pratique des sacrements et des observances au diocèse de Chartres sous l'épiscopat de Mgr Clausel de Montals ..... 316 à 344

Tessier (Georges). La diplomatique et l'histoire ecclésiastique ..... 33 à 46

Van Gennep (Arnold). Patronages, chapelles et oratoires de la Haute-Maurienne ..... 145 à 182

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Aigrain (René). Saint Pierre [J.-R. Palanque]..... 376

André (Marie). L'histoire de la sainte couronne d'épines [Roserot de Melin] 524

Andrieu-Guitrancourt (Pierre). L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIIIe siècle [R. N. Sauvage]..... 53

— Les principes sociaux du droit canonique contemporain [A. Villien] 526

Aragonnès (Claude). Madame Louis XIV. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon [P. Jourda]..... 74

Aubenas (Roger). Recueil de lettres des officialités de Marseille et d'Aix [E. Griffe] 55

Aubry (D.). Le Père Bazin [A. L. V.]..... 74

Aubry (Octave). Le Second Empire [A. Latreille] 245
Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis ... ab Henrico Denifle et Aemilio Chatelain inceptum produxerunt Carolus Samaran et Aemilius-A. Van Moé [M. François] 71
Balteau (J.). Voir Dictionnaire de biographie française.
Baronne de Barante (La), née Césarine d'Houdetot, par une de ses arrière-petites-filles [E. Bruley] 246
Barroux (M.). Voir Dictionnaire de biographie française.
Barroux (R.). Dagobert, roi des Francs [Fr. Lehoux] 241
Bartz (Wilhelm). Studien über die Gesta abbatum Fontanellensium [G. Allemang] 69
Batiffol (Pierre). Cathedra Petri. Études d'histoire ancienne de l'Église [J.-R. Palanque] 377
Baudry (L.). Guillelmi de Occam Breviloquium de potestate Papae [E. Jordan] 69
Bernoville (Gaëtan). La Société des Auxiliatrices des âmes du purgatoire [E. Bruley] 249
Berteval (W.). Voir Pastor (L.).
Bertout (Anne). Les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime [M. Fosseyeux] 81
Beslier (Geneviève). Le Père Brottier [G. de Vaumas] 384
Besnier (Élisabeth). Les agents généraux du clergé de France, spécialement de 1780 à 1785 [G. Lepointe] 510
Besson (M.). L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525, tome II [Ch. Du Bus] 356
Blet (H.), E. Esmonin et G. Letonnelier. Le Dauphiné. Recueil de textes historiques choisis et commentés [P. Piétresson de Saint-Aubin] 239
Boullier de Branche (Henri). Feuda Gabalorum [P. Piétresson de Saint-Aubin] 376
Brochard (Louis). Saint-Gervais [J. Vallery-Radot] 65
Brugerette (J.). Le prêtre français et la société contemporaine, tome III [Ed. Bruley] 80
Bruno de Jésus-Marie (R. P.). Madame Acarie, épouse et mystique [M. Fosseyeux] 73
Buffet (Henri-François). Le Vieux Port-Louis. Monographie du Port-Louis de Bretagne [M. François] 85
Cabrol (Dom Fernand). Voir Dictionnaire d'archéologie.
Calmette (Joseph) et Eugène Déprez. L'Europe occidentale de la fin du XVe siècle aux guerres d'Italie. II. Les premières grandes puissances [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 500
Calmette (J.), avec la collaboration de J.-J. Gruber. Textes et documents d'histoire. II. Moyen Âge [R. L.-L.] 71
Calvet (J.). La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon [A. Cherel] 229
Chagny (André). Cluny et son empire [R. Limouzin-Lamothe] 248

Chaigne (Louis). Le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort [A.-D. Poirier] 73
Chaponnière (Paul). Voltaire chez les calvinistes [J. Dedieu] 57
Chardavoine (Eutrope). Annuaire pontifical catholique, tome XL [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 393
Chartes du Forez antérieures au XVIe siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour [P. Piétresson de Saint-Aubin] 236
Chastel (Guy). Marcellin Champagnat. Les Frères Maristes [R. Limouzin-Lamothe] 523
Chatelain (Émile). Voir Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis.
Citoleux (Marc). Le vrai Montaigne, théologien et soldat [J.-B. Sabrié] 72
Clément (Maurice). Une paroisse berrichonne. Orsennes [A. Gandilhon] 84
Colbach (P.-M.). Voir La Brière (Yves de).
Combès (Gustave). Le retour offensif du paganisme [E. Lavaquery] 372
Cottineau (Dom L.-H.). Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés [Fr. Lehoux] 516
Couronne (la) d'épines au royaume de saint Louis [J. Roserot de Melin] 524
Cristiani (L.). Voir Schmidlin (Joseph).
Cuny (Franz). Reformation und Gegenreformation im Bereich des früheren Archypresbyterates Bockenheim [E. Morhain] 85
Delanglez (Jean). The Journal of Jean Cavelier [Cl. de Bonnault] 89
Denifle (Henri). Voir Auctarium chartularii Universitatis.
Déprez (Eugène). Voir Calmette (Joseph).
Deschamps (Dom). Le vrai système ou le mot de l'énigme métaphysique et morale [A. Cherel] 368
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par Dom Fernand Cabrol et Dom Henri Leclercq, fasc. 150-155 [M. Aubert] 391
Dictionnaire de biographie française, sous la direction de J. Balteau, M. Barroux et M. Prévost, fasc. XVI [H. Waquet] 514
Dictionnaire des lettres françaises, publié sous la direction de Mgr Georges Grente [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] .. 513
Doble (G.-H.). Voir Kerbiriou (L.).
Dodu (Gaston). Les Valois. Histoire d'une maison royale [A. Lesort] 501
Dufour (J.-E.). Voir Chartes du Forez.
Dufour (P.). Le Très Révérend Père Louis Brisson, fondateur des Oblates et des Oblats de saint François de Sales [E. Sevrin] 246

Duhamelet (Geneviève). Nouvelet (le P. Claude Allez) et le mouvement noëliste [J.-B. Sabrié] 94
Dupuis (José). Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, « prieur des rois » [R. Limouzin-Lamothe] 364
Esmonin (E.). Voir Blet (H.).
Eygun (François). L'abbaye Notre-Dame de la Réau [J. Salvini] 498
Focillon (Henri). Art d'Occident. Le Moyen Age roman et gothique [H. Waquet] 219
François (Michel). Les plus beaux manuscrits à peintures conservés aux Archives nationales [J. Hubert] 389
Gaillard (Georges). Les débuts de la sculpture romane espagnole. Premiers essais de sculpture monumentale en Catalogne aux xe et xie siècles [J. Vallery-Radot] 214
Garin (Joseph). Conflans en Savoie [M. Lacroix] 386
— Tournon en Savoie [M. Lacroix] 386
Gastoué (Amédée). L'Église et la musique [R. Aigrain] 392
Gellon (V.). Le Père Lacordaire dans l'intimité du monastère [H.-M. Feret] 382
Gernigon (J.-B.). A travers les Coëvrons et la Charnie [J. Hérissay] 78
Girard (Joseph). Philippe d'Arbois, évêque de Tournai [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 242
— Une pieuse mais turbulente association des vignerons d'Arbois sous l'Ancien Régime. La confrérie de Saint-Vernier [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 251
Gobillot (René). Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres [E. Sevrin] 82
Godefroy de Paris (R. P.). Les Frères mineurs capucins en France. Histoire de la province de Paris [H. Drouot] .. 358
Goyau (Georges). La congrégation du Saint-Esprit [G. Allemang] 91
Grente (Georges). Voir Dictionnaire des lettres françaises.
Grousset (René). L'épopée des Croisades [Fr. Lehoux] 518
Gruber (J.-J.). Voir Calmette (J.).
Guichard (Georges). Voir Chartes du Forez.
Guiraud (Jean). Histoire de l'Inquisition au Moyen Age, tome II [Ed. Jordan] 221
Guterbock (Ferdinand). Zur Geschichte Burgunds im Zeitalter Barbarossas [G. Allemang] 517
Guynot (E.). Sainte Bernadette [G. de Vaumas] 76
Herriot (Édouard). Lyon n'est plus, t. I et II [A. Latreille] . 63
Histoire littéraire de la France, tome XXXVI [H. Waquet] .. 351
Holtzmann (Robert). Voir Wattenbach.
Isnel (P.). Voir Tivollier (J.).
Jacquin (A.-M.). Histoire de l'Église, tome II [R. Aigrain] .. 491
Joly (E.). Pléneuf sous l'Ancien Régime [G. Le Bras] 87

JOPPIN (Gabriel). Fénelon et la mystique du pur amour [A. Cherel] 504
— Une querelle autour de l'amour pur. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley [A. Cherel] 504
JORDAN (Édouard). L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 349
JOUGLAR (Joseph). Romette et son prieuré [E. Dermenghem]. 524
JUBIN (Antoine et Jean). Sainte-Foy-lés-Lyon et ses environs [Ph. Pouzet] 252
JUSSELIN (Maurice). Chartres dans le passé [Y. Delaporte].. 250
KERBIRIOU (L.). Nos vieux saints bretons et la critique moderne [H. Waquet] 93
LABELLE (Eugène). Frédéric Ozanam [R. Limouzin-Lamothe] 383
LA BRIÈRE (Yves de) et P.-M. COLBACH. La Patrie et la paix. Textes pontificaux commentés [J.-B. Sabrié] 92
LACOUTURE (Joseph). Histoire religieuse des Landes [M. Le Grand] 385
LADNER (R.). Voir MANDONNET (Pierre).
LAFORGE (T.-M.-D.). Les origines de la foi en Périgord [J. Zeiller] 378
LAMBERT (Élie). L'abbaye d'Ardenne [J. Vallery-Radot].... 253
LARRIEU (J.-F.). Paradoxes archéologiques sur l'évolution de l'architecture religieuse du Moyen Age au XVIIIe siècle [J. Vallery-Radot] 390
LATHOUD (David). Marie-Pauline Jaricot [G. Allemang]..... 76
LATREILLE (André). Napoléon et le Saint-Siège [L. Villat].. 59
— Le catéchisme impérial de 1808 [L. Villat]..... 59
L'EBRALY (Charles). La doctrine sacramentaire de Ulrich Zwingli [L. Cristiani] 244
LE BRAZ (Anatole). Les saints bretons d'après la tradition populaire en Cornouaille [H. Waquet] 93
LECLERCQ (Henri). Voir Dictionnaire d'archéologie.
LEFLON (Jean). Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans [E. Lavaquery] 369
LEMARIGNIER (Jean-Franç.). Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes [Fr. Lehoux] 212
— La justice sur Guernesey [Fr. Lehoux] 517
LEROQUAIS (V.). Un livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne [A. Leman] 390
LESAGE (Robert). Septième centenaire de la réception de la sainte couronne d'épines en France [J. Roserot de Melin] 524
LESNE (Émile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France, tome IV [G. Tessier] 47
LESOURD (Paul). Montmartre des origines au XXe siècle [J. Hérissay] 233

— Dans le rayonnement de sainte Thérèse de Lisieux. L'holocauste de Jeanne Bigard, fondatrice de l'œuvre pontificale de Saint-Pierre apôtre [G. de Vaumas] 521
Letonnelier (G.). Voir Blet (H.).
Levison (Wilhelm). Metz und Südfrankreich im fruhen Mittel alter. Die Urkunde König Sigisberts III, für die Kölner und Metzer Kirche [G. Allemang] 68
Longnon (Jean). L'arrivée de la couronne d'épines en France [J. Roserot de Melin] 524
— Mémoires de Louis XIV [P. Piétresson de Saint-Aubin] .. 238
Lote (Georges). La vie et l'œuvre de François Rabelais [P. Jourda] 353
Louisiane et Texas par les membres de la mission « Cavelier de La Salle » [Cl. de Bonnault] 88
Louis-Jaray (Gabriel). L'empire français d'Amérique [Cl. de Bonnault] 90
Maire (Élie). Images de Dom Chautard [R. Limouzin-Lamothe] 77
Mandonnet (Pierre). Saint Dominique, l'idée, l'homme et l'œuvre. Augmenté par H. Vicaire et R. Ladner [Éd. Jordan] 50
Marchal (L.). Voir Schmidlin (Joseph).
Marius a Mercato Saraceno. Rélationes de origine ordinis Minorum Capuccinorum, in lucem editae a P. Melchiore a Pobladura [H. Lemaître] 237
Marquay (J.). Montignac-le-Comte [G. Le Bras] 387
Melchiora Pobladura. Voir Marius a Mercato Saraceno.
Misermont (Lucien). Le bienheureux Pierre-René Rogue, prêtre de la Mission [J. Hérissay] 379
Neufbourg (Comte de). Voir Chartes du Forez.
Newmann (William Mendel). Catalogue des actes de Robert II, roi de France [G. Tessier] 375
Noble (H.-D.). Le P. Lacordaire ressuscite en France l'ordre de saint Dominique [H.-M. Féret] 382
Olivier-Martin (Fr.). L'organisation corporative de la France d'Ancien Régime [G. Lepointe] 360
Ourliac (Paul). La Pragmatique Sanction et la légation en France du cardinal d'Estouteville [J. Salvini] 242
Pastor (Louis). Histoire des papes, tome XIX, traduit par Alfred Poizat et W. Berteval [G. Allemang] 227
Perroy (Ed.). Voir Chartes du Forez.
Petit (Camille). Les établissements religieux de Saint-Dizier sous l'Ancien Régime [L. Delessard] 87
— Perthes [L. Delessard] 251
Pirenne (Henri). Mahomet et Charlemagne [A. Fliche] 494
Poizat (Alfred). Voir Pastor (L.).
Pouzet (Ph.). Le problème des origines de la cathédrale de Lyon [F. Eygun] 252

PRÉVOST (M.). Voir Dictionnaire de biographie française.
RAMBAUD (R. P.). Saint Dominique [Éd. Jordan] 520
REBSOMEN (André). Notre-Dame d'Arcachon [J.-B. Sabrié]... 388
Réception de la sainte couronne d'épines [J. Roserot de Melin] 524
RENAUDIN (P.). Le jardin mystique de la France [R. Limouzin-Lamothe] 526
RIGAULT (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, tome II [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 366
ROBISON (Georgia). Révellière-Lépeaux, Citizen Director [E. Pasquier] 520
ROUX (Marquis de). Louis XIV et les provinces conquises [A. Leman] 231
SAMARAN (Charles). Voir Auctarium chartularii Universitatis.
SCHMIDLIN (Joseph). Histoire des papes de l'époque contemporaine. Tome I : Pie VII. Traduction de L. MARCHAL, revue par L. CRISTIANI [G. Allemang] 79
SESSEVALLE (F. de). Histoire générale de l'Ordre de saint François, tome II [H. Lemaître] 226
SIMON (G.-A.). Réponse à l'Abbé Tempête ou l'Abbé de Rancé et son nouvel historien [R. Limouzin-Lamothe]..... 379
SOREAU (Edmond). La Révolution du 14 juillet : ses origines [A. Latreille] 77
TIVOLLIER (J.) et P. ISNEL. Le Queyras (Hautes-Alpes) [E. Dermenghem] 523
TOULOUSE (Madeleine). La Nation allemande de l'Université de Paris [Éd. Jordan] 519
TOURNIER (J.). Le clergé et la pharmacie [M. Fosseyeux] 93
VAAST (Émile). Lacordaire et les conférences de Notre-Dame [Ed. Bruley] 244
VAN MOÉ (Émile-A.). Voir Auctarium chartularii Universitatis.
VEUILLOT (Fr.). Dom de Laveyne et la congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers [R. Limouzin-Lamothe].. 522
VICAIRE (H.). Voir MANDONNET (Pierre).
VIDAL (Mgr J.-M.). Jean Cerle et le schisme de la Régale au diocèse de Pamiers [C. Laplatte] 505
VIEILLARD (R.). Translation de reliques des catacombes à Rouen au XVIIe siècle [R. Limouzin-Lamothe]..... 518
VILLOSLADA (Ricardo G.). La Universidad de Paris durante los estudios de Francisco de Vitoria [R. Ricard] 243
VISMES (H. de). Camille de Soyecourt, carmélite au grand cœur [J.-B. Sabrié] 381
WATTENBACH-HOLTZMANN. Geschichtsquellen. Deutsche Kaiserzeit. Tome I, fasc. 1 [A. Leman]..... 67
WILBOIS (Joseph). L'action sociale en pays de mission [R. Ricard] 92

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Afrique du Nord, par V. Déjardins, 405. — Agenais, 528. — Ain, par G. Renoud, 116. — Aisne, par M. de Sars, 261. — Allier, par M. Dupieux, 397. — Alpes-Maritimes, par Cécile Roudil, 404. — Alsace, 109. — Angoumois, 280. — Anjou, 268. — Ardèche, par A. Roche, 536. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 102. — Ariège, par L. Blazy, 540. — Artois, 95. — Aube, par J. Waquet, 100. — Aude, par E. Griffe, 537. — Aunis, 280. — Auvergne, 396. — Aveyron, par B. de Gauléjac, 527.

Bas-Rhin, par G. Allemang, 109. — Basses-Alpes, par E. Isnard, 403. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 539. — Béarn, 539. — Berri, 394. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 403. — Boulonnais, 95. — Bourbonnais, 397. — Bourgogne, 112. — Bretagne, 273.

Calvados, par R. N. Sauvage, 271. — Cambrésis, 95. — Cantal, par P.-F. Fournier, 397. — Champagne, 100. — Charente, par P. Bouchaud, 280. — Charente-Inférieure, par M. Delafosse, 280. — Cher, par P. des Chaumes, 394. — Comtat Venaissin, 404. — Comté de Foix, 540. — Comté de Nice, 404. — Corrèze, par R. Rohmer, 394. — Corse, par L. Villat, 404. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 112. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 275. — Couserans, 540. — Creuse, par L. Lacrocq, 395.

Dauphiné, 399. — Deux-Sèvres, 279. — Dordogne, par G. Duboscq, 528. — Doubs, par G. Gazier, 116. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 401.

Eure, par M. Baudot, 270. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 263.

Finistère, par H. Waquet, 275. — Flandre, 95. — Franche-Comté, 116.

Gard, par L. Baudouï-Salze, 535. — Gascogne, 527. — Gers, par Ch. Bourgeat, 531. — Gévaudan, 536. — Gironde, par G. Loirette, 529. — Guienne, 527.

Hainaut, 95. — Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 534. — Haute-Loire, par E. Delcambre, 538. — Haute-Marne, par L. Delessard, 101. — Hautes-Alpes, par E. Dermenghem, 400. — Haute-Saône, par J. Dropet, 118. — Haute-Savoie, par R. Avezou, 402. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 532. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 395. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 110. — Hérault, par M. de Dainville, 537.

Ile-de-France, 255. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie, 273. — Indre, par P. des Chaumes, 394. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 267. — Isère, par G. Letonnelier, 399.

Jura, par M. Berthet, 117.

Landes, par J. Mangin, 529. — Languedoc (Fédération historique, par J.-R. Palanque), 532. — Limousin, 394. — Loire, par Ph. Pouzet, 398. — Loire-Inférieure, par A. Bourdeault, 277. — Loiret, par G. Chenesseau, 262. — Loir-et-Cher, par M. Hémo-

NÉE, 263. — Lorraine, 102. — Lot, par E. SOL, 528. — Lot-et-Garonne, par J.-R. MARBOUTIN, 528. — Lozère, par M. BALMELLE, 536. — Lyonnais, 398.
Maine, 264. — Maine-et-Loire, par Th. CIVRAYS, 268. — Manche, par R. N. SAUVAGE, 272. — Marche, 395. — Marne, par P. GOSSET, 101. — Mayenne, par E. LAURAIN, 266. — Meurthe-et-Moselle, par L. MARCHAL, 102. — Meuse, par H.-F. BUFFET, 108. — Morbihan, par P. THOMAS-LACROIX, 276. — Moselle, par M. GRIVEAUD, 103.
Nièvre, par A. BIVER, 397. — Nivernais, 397. — Nord, par A. LEMAN, 95. — Normandie, 269.
Oise, par J. VINOT-PRÉFONTAINE, 260. — Orléanais, 262. — Orne, par R. N. SAUVAGE, 273.
Pas-de-Calais, par R. RODIÈRE, 95. — Pays Basque, 539. — Périgord, 528. — Picardie, 96, 261. — Poitou, 277. — Provence, 403. — Puy-de-Dôme, par P.-F. FOURNIER, 396. — Pyrénées-Orientales, par J. SARRÈTE, 541.
Quercy, 527, 528.
Rhône, par Ph. POUZET, 398. — Rouergue, 527. — Roussillon, 641.
Saintonge, 280. — Saône-et-Loire, par A. MORGAND, 114. — Sarthe, par L. CALENDINI, 264. — Savoie, par R. AVEZOU, 402. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 255. — Seine-et-Marne, par H. STEIN, 260. — Seine-et-Oise, par A. LESORT, 258. — Seine-Inférieure, par F. de VAUX DE FOLETIER, 269. — Somme, par G. DURAND, 98.
Tarn, par P. BAYAUD, 533. — Tarn-et-Garonne, 528. — Touraine, 267.
Var, par M. COURTECUISSE, 402. — Vaucluse, par Cécile ROUDIL, 403. — Vendée, par A.-D. POIRIER, 279. — Vienne, par J. SALVINI, 277. — Vosges, par L. LÉVÊQUE, 109.
Yonne, par A. COURTET, 113.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Annales historiques de la Révolution française, tome XV [J. de LA MONNERAYE] 413
Archivum historicum franciscanum, t. XXX [P. GRATIEN] .. 285
Bibliothèque de l'École des chartes, tome XCIX [A. COURTET] 408
Blaetter für pfaelzische Kirchengeschichte, tomes XIII et XIV [G. ALLEMANG] 549
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, années 1930-1933 [E.-A. VAN MOÉ] 121
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1937 [G. DRIOUX] 410
Bulletin monumental, tome XCVII [J. VALLERY-RADOT] 545
Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques [E.A. VAN MOÉ] 119
Cistercienser Chronik, 50e année [G. ALLEMANG] 417
Collectanea francescana, tome VIII [P. GRATIEN] 286

Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire moderne et d'histoire contemporaine, tome XIX : Études et documents divers [E.-A. Van Moé] 121
Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters, tome I [G. Allemang] 549
Deutsche Vierteljahrschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte, tome XV [G. Allemang] 548
Elsass-Lothringisches Jahrbuch, tome XVII [G. Allemang] 547
Études, tomes CCXXXIV-CCXXXVII [J. Leclerc] 287
Études carmélitaines, 23e année [E. Dermenghem] 542
Études franciscaines, tome L [P. Gratien] 284
Historische Zeitschrift, tomes 156-158 [G .Allemang] 548
Humanisme et Renaissance, tome V [J. Lavaud] 122
L'Oratoire de France, 8e année [Urb. Rouziès] 412
La France franciscaine, tome XXI [P. Gratien] 285
Le Bulletin des recherches historiques, tome XLIV [Cl. de Bonnault] 413
Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, LIVe année [P. Deslandres] 408
Mitteilungen des Oesterreichischen Institutes für Geschichtsforschung, tome LI [G. Allemang] 549
Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1937-1938 [Cl. de Bonnault] 414
Revue bénédictine, tome L [J. Rivet] 415
Revue d'ascétique et de mystique, tome XIX [J. Leclerc] .. 286
Revue d'histoire ecclésiastique suisse, t. XXXII [R. Pittet] 124
Revue d'histoire littéraire de la France, 45e année [L. Villat] 411
Revue d'histoire moderne, tome XIII [L. Villat] 282
Revue de théologie et de philosophie, tome XXVI [R. Pittet] 125
Revue des études anciennes tome XL [J.-R. Palanque] 282
Revue des études historiques, 104e année [P. Deslandres] .. 409
Revue des questions historiques, 66e année [Françoise Lehoux] 281
Revue des sciences religieuses, 18e année [Urb. Rouziès] ... 412
Revue historique, tomes CLXXXII-CLXXXIV [Cécile Roudil] 281
Revue historique de droit français et étranger, 16e année [G. Le Bras] 283
Revue historique vaudoise, tome LV [R. Pittet] 124
Revue Mabillon, 28e année [J. Rivet] 414
Studien und Mitteilungen zur Geschichte der Benediktinerordens, 55-56 années [G. Allemang] 416
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtgeschichte. Kanonistische Abteilung; Germanistische Abteilung, tome LVIII [G. Allemang] 550
Zeitschrift für Askese und Mystik, t. XIII [G. Allemang] .. 549
Zeitschrift für die Geschichte der Oberrheins, tomes LI et LII [G. Allemang] 549

ÉCHOS

Aumônerie (L') du roi de France du XIIIe au XVe siècle..... 421
Congrès (Le 72e) des Sociétés savantes 290
Congrès (Le IVe) international d'archéologie à Rome [J.-R. PALANQUE] 137
Nécrologie : M. le chanoine CACHET [A. TAMBOUR] 555
— M. l'abbé Paul CALENDINI [J.-R. PALANQUE] ... 556
— M. Paul COLLINET [G. LE BRAS] 289
— M. le chanoine Victor DUBARAT [J. ANNAT] 418
— M. Georges GOYAU [P. LESOURD] 552
— Le P. Auguste HAMON [J. LEBRETON] 419
— M. André LANCIEN [M. PIVOTEAU] 136
— M. Ernest PERROT [G. LE BRAS] 290
— M. l'abbé Joseph TRÉSAL [A. VILLIEN] 557
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 126, 288, 418. — Assemblée générale, 129 : Allocution de M. Gabriel LE BRAS, 129. Rapport de M. l'abbé CARRIÈRE, 132. Compte rendu de M. FOSSEYEUX, 133. — Déjeuner, 136. — Tableau d'honneur, 552.
Thèses de l'École des chartes (Année 1939) [G. T.] 139

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 141 294 422
Sciences auxiliaires 140 422
Sources et critique documentaire 140 294
Variétés 144 424

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ & Fils

Impr. ANDRÉ-POUYÉ & Fils — Meaux